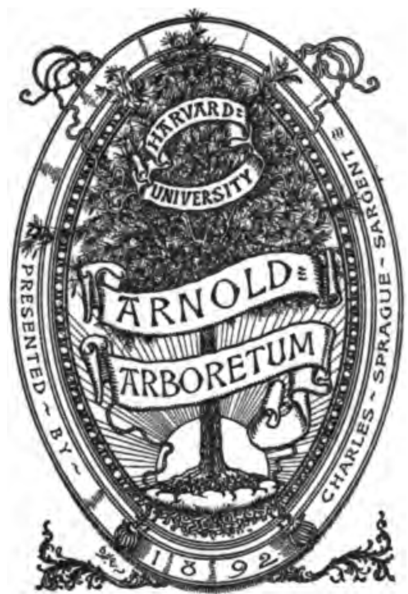



HARVARD UNIVERSITY
ARNOLD ARBORETUM
PRESENTED BY CHARLES SPRAGUE SARGENT
1892



SANDER PIERRON

HISTOIRE DE LA FORÊT DE SOIGNE



DEUXIÈME MILLE

IMPRIMERIE SCIENTIFIQUE
CHARLES BULENS . EDITEUR
RUE TERRE NEUVE . 75 . BRUXELLES

HISTOIRE

DE LA

FORÊT DE SOIGNE

#

SANDER PIERRON

HISTOIRE

DE LA

FORÊT DE SOIGNE

Ouvrage publié sous les auspices de la Direction des Eaux et Forêts
et orné de 116 gravures



BRUXELLES
IMPRIMERIE SCIENTIFIQUE
CHARLES BULENS, EDITEUR
75, Rue Terre-Neuve, 75

1905

Cec
P61



LES ÉTANGS DE LA CAMBRE.

Tableau de Jacques d'Arthois (1613 † 1665 ou 1683?). — Collection de M. le Comte L. de Beauffort.

A MA CHÈRE FEMME,

En souvenir des excursions que depuis dix années nous avons faites ensemble dans la forêt de Soigne.

S. P.

PRÉFACE

En élaborant ce livre, j'ai eu le constant souci d'observer les principes de la science historique; c'est-à-dire que je me suis toujours efforcé, lorsque je traitais un des multiples objets formant l'ensemble de mon ouvrage, de recourir à leurs sources, quand elles existaient. J'ai l'orgueil d'affirmer que plusieurs des sept chapitres constituant cette Histoire ont été composés presque uniquement d'après des documents inédits. Cependant, j'ai eu bien souvent recours au témoignage des écrivains; mais j'ai surtout consulté ceux qui sont absolument dignes de foi, et de préférence les auteurs qui furent contemporains des événements dont leurs œuvres nous ont conservé la description plus ou moins fidèle. On me pardonnera d'avoir fait une part, très minime d'ailleurs, à la fable : Le terrain sur lequel je m'engageais est propice aux floraisons des légendes; et il en est quelques-unes dont la poésie était trop séduisante, trop émanée même de ce sol sylvestre dont je vais essayer d'évoquer la splendeur, pour que leur omission volontaire ne constituât point une lacune incontestable. Si la légende n'est pas sœur de l'histoire, il est permis toutefois de les représenter côte à côte, ne fut-ce que pour opposer la vérité à la fantaisie et en marquer l'essentielle différence.

Ce n'est pas sans craintes que j'ai entrepris de dire les fastes de la forêt de Soigne. Ces craintes ne se sont pas tout à fait dissipées au cours de mon labeur; maintenant que je donne à mon livre son vêtement définitif, il me reste des appréhensions... J'ai été effrayé, au début de mon entreprise, de constater combien étaient nombreux les documents où j'aurais à puiser; une telle abondance de matériaux pour le petit bâtiment que je désirais édifier était de nature à me

désorienter. Il n'était pas possible d'utiliser tout cela : il fallait choisir, n'employer que les pierres capables de donner à la construction de la solidité en même temps qu'une lumineuse et régulière apparence. Par conséquent, j'ai cru agir avec sagesse en négligeant les documents par trop secondaires pour concentrer toute mon attention sur ceux qui présentaient un intérêt véritable. Je dois au prix de pareille élimination les proportions équilibrées qui, je pense, accordent entre elles les diverses parties de mon volume. Si j'ai, çà et là, dérogé exceptionnellement à ma ligne de conduite en me servant de détails qui n'étaient pas susceptibles d'ajouter à l'intérêt de la narration, c'est par amour du pittoresque et aussi pour enlever à la sécheresse de certaines pages cette aridité qui tant indispose le lecteur...

Cette Histoire n'a pas la prétention d'être parfaite ; il reste beaucoup à dire sans doute de la forêt de Soigne. Néanmoins, j'estime que mon ouvrage relate ce qu'il y a de capital dans son passé. Des découvertes nouvelles, des renseignements inédits ne feraient tout au plus que confirmer mes récits, en élargissant un peu la scène où se déroulent tant d'événements joyeux ou tragiques. J'avoue volontiers que si je suis parvenu à dépouiller, à lire les chartes, les diplômes, tous les écrits ayant trait à l'objet que j'avais choisi, si rien de particulièrement curieux ne m'a échappé pendant mes investigations, je le dois avant tout aux hommes dévoués qui ont la garde de nos dépôts publics. En tête de cette œuvre, qui, si on veut bien lui reconnaître quelque valeur, eût été moins méritante sans leur aide, je tiens à témoigner à ces savants ma gratitude. Aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, j'ai rencontré un accueil empressé auprès des fonctionnaires des différents services : MM. Arthur Gaillard, archiviste général ; Henri Van der Haeghe-de Vicq, chef de la troisième section ; Ed. Laloire et Em. Van der Mynsbrugge, attachés de première classe ; sans oublier M. Em. Lefèvre, un modeste employé dont l'obligeance inépuisable est devenue classique pour ceux qui fréquentent la salle d'étude. Aux Archives de la ville de Bruxelles, je n'ai eu qu'à me louer de la cordialité de M. l'archiviste J. Van Malderghem, qui m'a

facilité la reproduction de maint monument graphique appartenant au Musée communal. Son adjoint, cet historien brillant et extrêmement érudit qu'est M. G.-L.-H. Des Marez, a poussé la prévenance jusqu'à rechercher à mon intention des pièces non inventoriées, pièces dont j'ai retiré le plus grand bénéfice. A la Bibliothèque royale ce sont MM. Fetis et Henri Hymans, le conservateur en chef d'hier et le conservateur en chef d'aujourd'hui, qui m'ont accordé leur précieux appui. Le conservateur de la section des imprimés, M. E. Gossart, qui, grâce à une expérience de trente années, n'ignore rien des trésors confiés à ses soins dévoués, m'a signalé des passages curieux et typiques, perdus dans le fatras souvent indigeste de vieux mémoires et de vieilles descriptions, et qui étaient d'un intérêt considérable. A la section des manuscrits, c'est mon ami, M. E. Bacha, conservateur adjoint, qui a facilité ma tâche. Enfin, le très artiste conservateur du Cabinet des Estampes, M. René van Bastelaere, n'a rien négligé pour me permettre de faire photographier, dans d'excellentes conditions, les dessins inédits, les gravures et les lithographies les plus attachantes des collections nationales qui entraient dans le cadre de mon travail.

A côté de ces fonctionnaires éminents, il est d'autres personnes vers lesquelles va ma gratitude et qui, avec une spontanéité dont je m'honore, ont bien voulu, à la nouvelle de la publication de mon livre, me signaler certains éléments complémentaires et m'indiquer des sources inconnues de moi ou qui, dans mes notes, étaient fort sommairement renseignées. Mon souvenir ému et reconnaissant va tout d'abord à feu M. Leo Errera, le regretté professeur de botanique à la faculté des sciences de l'Université libre de Bruxelles, mort si inopinément le 1er août de cette année; il m'avait communiqué sur la flore de la forêt de Soigne des données dont j'ai tiré profit et qui comblaient dans un de mes chapitres un véritable vide; merci à M. P. Verhaegen, vice-président du tribunal de première instance de Bruxelles, dont les nombreuses indications géographiques et historiques me sont venues fort à point; merci à M. Georges Cumont, qui m'a éclairé avec son éloquence nette et persuasive sur les mœurs

CHAPITRE PREMIER

La Topographie

Aspect pittoresque de la forêt. — Un abornement du xvie siècle. — Les géographes : Lambert Laurin, géomètre des domaines en Brabant; Florent Van Langren; J. Van Werden, archer et garde-corps de S. M. Philippe IV; A.-D. Bruyn, géomètre et architecte des biens domaniaux; le comte de Ferraris, général inspecteur d'artillerie; J. Bodimont, arpenteur juré; J. Hellemans, mesureur d'édifices; C.-J. Everaert, géomètre du Conseil souverain de Brabant; G. De Wauthier, « ci-devant du corps d'artillerie autrichien »; J.-B. De Roy, géomètre forestier de la Société Générale; Th. Huvenne, dessinateur-topographe. — Le bois de la Cambre. — Les dernières aliénations.



MAJESTUEUSE et vaste, la forêt de Soigne noue sur le cœur rose que forme la carte du Brabant comme une faveur verte irrégulière. Du sud-ouest au nord-est, la route de Mont-Saint-Jean à Malines la traverse sur sa plus considérable étendue. Presque perpendiculairement, à Groenendael et à hauteur de l'avenue des Mésanges, la route de Namur et la route de La Hulpe croisent le pavé. La chaussée de Waterloo, entre le bois de la Cambre et la Grande-Espinette, constitue l'exacte limite occidentale du domaine, traversé, de Boitsfort à Hoeylaert, par la ligne ferrée du Luxembourg. Ces larges voies carrossables sont reliées les unes aux autres par des avenues et des chemins innombrables, de création plus ou moins récente et portant des noms évocateurs.

Charme poétique de la forêt.

Celui qui s'est aventuré sous les ombrages de la forêt n'oublie pas ses splendeurs; son aspect d'été, son aspect d'hiver, son aspect autómnal, son aspect printanier opèrent sur le promeneur avec un charme différent, mais toujours profond. Les mas-

Influence sur la température.

sifs puissants qui, en détournant de la capitale toute proche les orages et les rafales de pluie, réglementent, pourrait-on dire, la température de la ville, sont aussi pour les citadins un réconfort et un plaisir. Sous la futaie ils viennent puiser la santé, en respirant cet air pur dont les prive le travail de toute la semaine. Et ceux qui sont les moins sentimentaux ne prétendent pas se dérober à la séduction poétique qui émane de la nature sylvestre et rend sensibles leurs âmes plutôt sceptiques.

L'ancienne superficie.

La forêt était autrefois énorme, elle recouvrait le double au moins de sa superficie actuelle; jamais pourtant elle ne fut plus somptueuse, plus riche dans le manteau émeraude de ses arbres séculaires. Elle était sauvage et inquiétante, enveloppée dans un calme farouche; aujourd'hui elle est visitée par tous, et son silence est souvent rompu par le chant des oiseaux qui nichent dans les arbres bordant les chemins. Certains coins des bois, vers la lisière, sont emplis de musique. La fraîcheur y est délicieuse. Des étangs et des ruisseaux mettent des taches argentées dans la verdure des clairières et des vallons.

Caractère pittoresque.

La joie a remplacé la rêverie et la méditation; là où les moines et les dominicaines vivaient dans le recueillement sont, parmi les ruines ou les suprêmes constructions de leurs antiques monastères, des guinguettes et des cabarets rustiques. Leurs charmilles retentissent de cris et de couplets, et infiniment monte vers les hautes cimes mouvantes un hymne de gaîté et de jeunesse insouciante.

Des amazones et des cavaliers suivent isolés ou en groupes les chemins naguère hantés par les chasseurs princiers et leurs meutes; des automobiles et des vélocipèdes alternent au milieu des chaussées où circulaient dans le temps des chariots lourds traînés par des bœufs; des peintres installent leur chevalet dans les venelles étroites où les religieux s'asseyaient à l'effet de contempler les manifestations de la vie végétale et essayaient d'en saisir le mystère pour établir de simples et merveilleuses paraboles. Des pêcheurs s'immobilisent au bord des lacs monastiques, des fiancés se reposent sur le tapis d'or des fanes et écoutent au loin le susurement d'une source ou la mélopée nostalgique d'un orchestre festif.

Altitude.

Le caractère de la forêt est multiple; selon qu'on la parcourt, on goûte des sensations successives. Le plateau du sud-est de Bruxelles, où elle se dresse, est cependant peu mouvementé. Son altitude oscille entre 75 et 128 mètres; le point le plus bas est Rouge-Cloître, le point le plus haut le Ticton. La forêt de Soigne a exactement 4,082 hectares. Sa principale longueur, du nord-est au sud-ouest, atteint 12 kilomètres, et la plus faible largeur, le long du railway, 3 kilomètres.

Elle est située sur onze communes : Uccle, Rhode Saint-Genèse, Waterloo, La Hulpe, Hoeylaert, Over-Yssche, Duysbourg, Tervueren, Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem et Watermael-Boitsfort. Des vallonnements créent des perspectives délicieuses; çà et là, des ravins encaissés abritent des bas-fonds humides, d'où s'échappent au moindre tapage des chevreuils et des faisans. Le tronçon occidental, que traverse la drève de Lorraine, fait songer, avec ses hêtres hauts de 40 mètres, à un temple immense et recueilli. Tous ces troncs droits et lisses représentent à nos yeux des piliers soutenant une voûte inaccessible. L'impression ici est auguste et angoissante; on reste silencieux et craintif, surpris et enchanté à la fois. Et, lorsque tombe le soir et que les lointains s'imprécisent, nous croyons deviner les échos des orgues subjugantes. Les villages.

Ailleurs, vers Ravensteyn, *Blankedelle* et Notre-Dame-de-Bonne-Odeur, la futaie résineuse a un attrait intime et léger. Sur les crêtes et les mamelons et dans les vallées, le mélèze, le pin, l'épicéa constituent des bocages qui, aux premières gelées, paraissent se transformer en un féerique jardin de Noël... Arrivé près des étangs de Rouge-Cloître, nous gagnons la colline qui les surplombe; nous traversons ici des taillis serrés donnant l'illusion d'une forêt où personne n'a jamais pénétré avant nous : le coudrier, l'érable, le bouleau, le chêne, le charme, le frêne, l'orme s'entremêlent, harmonisent leurs troncs bruns, gris et blancs. Et c'est à peine si on entend venir jusqu'à soi le clair clapotement de l'eau que noie le friselis ininterrompu des feuilles bougeantes. Plus loin, le quinconce de Tervueren, avec ses orgueilleux hêtres verts, et le bois des Capucins, avec ses somptueux hêtres rouges, avivent l'admiration et rendent plus cher encore à notre souvenir ce domaine essentiel du Brabant. Il est le joyau du vieux duché, le premier et prestigieux fleuron de sa couronne. Les soins attentifs et jaloux des ancêtres, en dépit des siècles mauvais et des dominations pressureuses, l'ont conservé pour notre félicité et un peu pour notre mélancolie, car son histoire est à la fois joyeuse et tragique; elle nous émeut comme la vie aventureuse d'un héros aimé. Variété des essences.

Selon la « Délinéation géographique tant de l'ancien que du moderne Brabant, avecq les parties y comprinses selon qu'elles estoient devant les inondations des terres vers la Hollande advenües l'an 1421 », publiée par F. Christophre Butkens, « prieur à Saint-Sauveur, ordre de Cisteaux en Anvers », dans les *Trophées sacrés et profanes du Duché de Brabant*, parus en 1724, le bois de Soigne commençait, au début du XVe siècle, à proximité de la première enceinte de la capitale. Il s'approchait Au XVe siècle.

des rives de la Senne, puis était borné par les villages de Dorpe Tourneppe, Braine-Casteau, Braine-Alleu et Genappe (1). Hulpen se trouvait complètement entouré par la haute futaie, qui se prolongeait sur la rive droite de la Lâne et avançait quelques tronçons jusqu'à peu de distance de la Thile. Une demi-lieue séparait à peine les derniers arbres de la ville de Wavre. Au nord et au nord-est, le massif était limité par

L'Issche. Neerissche, Leefdael, Duisborg, Vueren et Woluwe. Les eaux méandreuses de l'Issche, qui de nos jours coulent pour ainsi dire complètement en campagne découverte, coupaient la forêt



Lisière de la forêt de Soigne à Ter Cluysen, vers 1500.
(Dessin inédit conservé aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

en deux longues bandes presque égales. Le village d'Overissche aussi était tout à fait entouré par les arbres du domaine ducal,

Etendue. qui comptait de l'ouest à l'est une étendue de cinq lieues.

Le plus ancien document graphique concernant la forêt de Soigne est conservé aux Archives du Royaume, à Bruxelles (2).

xvie siècle. C'est un dessin original, représentant un abornement de « Soinien » au commencement du xvie siècle. Grâce aux cinq feuilles qui le composent et qui, mises à la suite les unes des autres,

(1) Nous avons adopté, de manière générale, pour tous les noms, l'orthographe originale des documents que nous avons consultés pour cet ouvrage et que nous examinerons au cours des différents chapitres. Cela permettra au lecteur de se rendre compte des modifications subies par ces noms à travers les siècles.

(2) *Cartes et plans manuscrits*, n° 3003.

forment une frise éloquente de sept mètres de développement, nous possédons un aspect exact d'une partie méridionale du domaine tel qu'il était sous le règne de Charles-Quint. Ces croquis font penser, tant ils sont exécutés avec un soin méticuleux, à certaines tapisseries flamandes de cette époque, tapisseries monochromes à sujets sylvestres; et il ne serait pas surprenant d'apprendre qu'ils auraient été peints, au lavis, par un de ces nombreux maîtres auxquels les ateliers bruxellois commandaient d'ordinaire leurs cartons.

Lisière méridionale.

Sur un long parcours, qui embrasse quinze bornes, nous pouvons admirer, dans le charme d'une évocation nostalgique, la lisière de la vieille forêt, limitée par un fossé peu profond devant lequel des pierres portent des chiffres gothiques. Le dessin représente dans son ensemble, comme l'indique une inscription pâlie retrouvée au dos du premier fragment, le bois appartenant à l'hôpital de Jéricho, de Bruxelles : *Figure van bosch van Jherico*. Le site se déroule divers et pittoresque. Au bas, sur la bande de terrain mordoré par la couche des feuilles mortes, nous lisons dans un coin : *Soinien*. Nous sommes par conséquent placé sous le dôme ombrageant de la forêt elle-même et nos yeux contemplent, au delà de l'orée, les propriétés voisines. Tout d'abord nous arrivons à un coin exquis, précédé d'un ruisseau : *Die gracht vanden Lande van Jherico*. Une pierre carrée surgit du sol, à l'ombre d'un haut arbre. En dessous nous lisons que « c'est de la propriété de l'hôpital de Jericho la première borne, située à 13 pieds du milieu du fossé et à 4 pieds de son creux (1). »

Le bois de Jéricho.

La ferme de *ter Cluysen*.

A une centaine de mètres nous contemplons soudain, dans le cadre d'une clairière radieuse, avec son clocheton pointu émergeant du centre de trois petites constructions, la ferme de *ter Cluysen : Het Hoff geheeten ter Cluysen toebehoirend den Godshuyse van Jherico binnen Brussel* (2). Tout à droite, au premier plan, est un site enchanteur : Une passerelle franchit le ruisseau. On s'aventure dessus en s'appuyant sur une branche attachée entre deux piquets fichus en terre, et le bord de la barrière donnant accès à *Soinien*. Si l'on pousse cette barrière, nous nous trouvons transporté dans un repli de terrain ténébreux. Une brèche coupe la légère colline et, sur la tache claire du pré voisin, se profilent les trois madriers mal équarris et

(1) *In dit is des Goidshuys van Jherico hersten pael staende in Sonien aan die noortsyde liggende des selffs goidshuys landt xiij voeten vanden middel des grechts, en iiij voeten buyten t'hol vanden grechte.*

(2) *Ter Cluysen* était à l'origine un des monastères de la forêt de Soigne. Il fut transféré en 1454 à Bruxelles et prit le nom de couvent de Jéricho.

mal assemblés d'une barrière primitive. Désormais nous longerons, sans sortir de la forêt, le bois périphérique : *Dit is Dbeghinsel van des Bossche des Goidshuys van Jherico.* Jetant un dernier regard sur la métairie à moitié perdue dans un bouquet d'arbres, nous nous engageons vers l'ouest. La futaie nous entoure de toutes parts. Plus un seul point du ciel ne brille à travers les feuillages d'automne. Les arbres se succèdent en une théorie grise ou jaune : bouleaux et hêtres, émaillés de taillis aux masses brunes légèrement teintées de vert. Entre la deuxième et la troisième borne, une autre barrière, construite entre deux tronçons rabattus de la digue, défend un chemin décrivant un arc rapide sous la frondaison, dans laquelle s'évanouit bientôt sa ligne fuyante.

Futaie épaisse.

A la quatrième borne sort du bois un large chemin qui forme le premier coude de la propriété de Jéricho. Nous dépassons la cinquième borne et apercevons une passerelle et une barrière presque semblable à celle de tantôt. La barrière défend un chemin (*een voetwegh*), qui vient du prieuré de Sept-Fontaines et se dirige vers *ter Cluysen*. La végétation se fait moins luxuriante, les arbres se rabougrissent et au loin, derrière le dos arrondi d'un coteau, le ciel filtre entre les branches. Nous voici au second coude du bois de Jéricho. Il n'y a point de borne, car la route charretière allant vers le hameau *ter Handt* indique la lisière. Le paysage est ravissant : Le vieil aquarelliste a plus finement encore colorié son dessin. Celui-ci semble tout nimbé du soleil qui pénètre jusqu'au sol à travers les hautes cimes. En face de la huitième borne, le chemin coupe court, à gauche ; il décrit un angle aigu près d'une barrière faite de trois planches unies par deux montants massifs et d'une traverse oblique. Maintenant des troncs tout noirs surgissent, à côté d'autres troncs presque blancs.

Le chemin vers *ter Handt.*

La neuvième borne indique le troisième détour du bois (*den derden omkeer des voorschreven bosch*). Jusqu'à la quinzième borne nous marchons en ligne droite, pour arriver à un hameau qui est sans doute *ter Handt*, et dont les habitations alternent avec de la verdure et des arbustes. Nous avons l'illusion d'une agglomération en miniature dont on aurait, pour ne pas les briser en les bousculant, séparé les maisonnettes par des coussins de mousse... Les arbres s'espacent avant d'atteindre le bourg infime; le ciel s'élargit et, près d'un arbre énorme, au tronc lisse d'argent, une barrière est fermée de l'autre côté d'un fossé où brille une eau unie et immaculée. Le coteau descend en pente douce vers le village: les toits de chaume s'accordent avec le sol tout doré par le regain mûr. La plaine est défendue par des arbrisseaux; leurs branches fantastiquement tordues

Le hameau.

se mêlent et constituent une haie bizarre. L'enchevêtrement végétal nous en reste devant les yeux; car cette haie marque le point terminus de l'abornement de la forêt, tout le long des terres appartenant au vieil établissement religieux bruxellois.

Cet abornement ne fut certes jamais plus étendu. Il est dû probablement aux nécessités d'un procès ou d'une contestation entre l'administration des domaines et les propriétaires riverains. Il nous évoque une forêt sauvage et poétique tout imprégnée encore de son antique splendeur sacrée. Ce dessin a une saveur profonde; son archaïque beauté a le même charme que les vieux noms de villages sylvestres gravés sur la planche d'Abraham Ortelius (1), et que le temps et l'irrespect des

La carte d'Abraham Ortelius.



Chemin entre le hameau de Ter Handt et l'abbaye de Sept-Fontaines, vers 1500.
(Dessin inédit conservé aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

hommes pour leur musique ont plus ou moins modifiés : *Soenien*, Overessche, *Hulpen*, Genival, Oheyn, Nysele, Braine-Alleur, *Owergem*, *Opwolu*, *Duysborch*, Plancenoot...

Superficie en 1563.

Vers cette époque, c'est-à-dire en 1563, la forêt de Soigne a, selon Loys Guicciardin (2), une superficie de 8,000 arpents de 400 mesures, chaque mesure comprenant 20 pieds romains. Le circuit total du domaine est de sept lieues.

Carte de Lambert Laurin, 1639.

La plus ancienne carte d'ensemble que nous possédions de la forêt de Soigne est datée de 1639 (3). Ce document manuscrit

(1) *Brabantiæ descriptio*, 1591.
(2) *Description de tous les Pays-Bas*, p. 27. Edition de Calais, 1609.
(3) ARCHIVES DU ROYAUME. *Cartes et plans manuscrits*, n° 718.

fut exécuté de 1634 à 1638 par Lambert Laurin, géomètre des domaines en Brabant. Les limites de la forêt y sont tracées à l'encre rouge. Les bois périphériques sont indiqués en jaune et en brun. La carte est dessinée avec un soin méticuleux et les hameaux, les villages, les monastères y sont montrés à vol d'oiseau, avec leurs agglomérations de bâtisses minuscules teintées de rose. Le domaine proprement dit commence au bois de Forest, prend vers l'est, passe derrière le cloître de *ter Camere*, contourne *Boyendael*, *Tenreucken*, Rouge-Cloître, remonte un peu, revient derrière Ravesteyn, encadre les parcs et le château de Tervueren, laisse à courte distance Duysbourg, forme un angle presque droit là où le géographe a indiqué, par une double théorie de tentes et deux carrés de soldats porteurs de lances, « l'armée françoise et hollandoise en 1635 », et gagne obliquement Holaert. Une pointe s'avance alors jusqu'à *ten Broecke*. Une courbe convexe se produit et nous gagnons en ligne droite Ransbeek, la Cense de *Tier le Haye*, *St Jansbergh*. D'ici à *Ter Cluyse*, caché dans cette boucle sylvestre dont nous avons tenté de dire l'aspect enchanteur, la lisière longe *de Drossart* (Cense du Bailli), la Cense de Waterloo et *Reuelinghe*.

Le massif presque isolé dont Sept-Fontaines est le point septentrional, est marqué au centre par le Chesne de Saint-Hubert. A l'est il est limité par le *Zonien broeck* (Ruisseau de Soigne). La forêt décrit alors une crique vers l'est, sur le territoire de Halsemberge, *Ter Heyde*, Lansroode. Elle va vers le nord, parallèlement à la route de Verrewinckel et projette une langue étroite, à hauteur de *Droegenbosch*. Nouvelle crique dont l'extrémité constitue le tronçon qui forme en vérité un seul massif avec le bois de Forest, encore vaste et intact.

Le bois de Forest.

Une seule grande route traverse la forêt; elle va du nord-ouest au sud-sud-est, naissant à côté de *Ter Camere* et cessant à Waterloo; ici elle rattrape la chaussée de Braine la Leu. La carte de Lambert Laurin, à « l'eschelle de cinq cens verges à vingt pied chasque verge pied de Brux^es, faisant une demy lieue à Ligne droite », est assez abîmée. Beaucoup de noms sont devenus illisibles. Mais il existe une autre carte manuscrite du même géomètre, également aux Archives du Royaume. Elle a certainement été dressée d'après la première. De proportions supérieures, elle n'est pas mieux conservée (1). Elle contient aussi moins de détails géographiques. Elle a ceci de fort intéressant, c'est qu'elle porte en marge la description des

(1) *Cartes et plans manuscrits*, n° 715.

« sengles » (1), des étangs intérieurs et des parties non boisées : pâturages, prés, drèves et bruyères.

Carte de Van Langren.

Une carte du Brabant de Florent Van Langren, gravée *(excudit)* par Giuhelmus Blaeu, et que nous avons consultée au Cabinet des Estampes, donne pour limite à la forêt de Soigne, en 1630 : Braine-Chasteau, Woulter-Braine, Hermitage, Rieuvelinge, Waterloo, *de Reessart*, Gallemart, Hulpen, Holst, Holar, Dumborge, Overyssche, *Ketel-Heyt*, Duysborch, Vueren, Stockel, *Roye Clooster*, Ouwergem, Boitsfort, *Cameren*, Boondael, Carloo, Roo et *Sevenborre*. Selon le géographe bruxellois, *Sonien Bosch* contenait de son temps « 8,263 boniers un journe, et 60 verges à 20 pieds la verge ».

Superficie en 1630.

Antoine Sanderus 1659.

Pourtant, si l'on veut connaître parfaitement la forêt de Soigne telle qu'elle existait au XVII[e] siècle, nous devons ouvrir l'édition princeps du *Regiae Domus Belgicae* d'Antoine Sanderus, paru à Bruxelles en 1659. La carte qui y est insérée nous fournit la topographie complète du *Sonien Bosch* au début de la seconde moitié du XVII[e] siècle. L'auteur des levées en fut, comme nous l'apprend le texte qui orne un cartouche ménagé à droite de ce précieux document, J. van Werden, « archer et garde corps de S. M. » La planche a été gravée à la pointe par Lucas Vorstermans, junior. La forêt de Soigne y apparaît vaste, compacte, émaillée de rares clairières. Elle s'avance, en une langue qui est bornée par le hameau du Chat *(de Catte)* et le couvent de Boitendael, jusqu'à proximité du chemin parallèle à l'abbaye de Forest. De là, la lisière est formée par *den Draijeboom* (la Barrière); *ter Cameren* (la Cambre); Boendael; la fameuse *'S Heerenhuys* ou Maison des Seigneurs; Speulcout; le village de Boitsfort; *de Pinnebeck* (Ruisseau des Eperlans); *ten Reucken* (la Bonne-Odeur). Ici, enveloppant l'antique route d'Overrysche à Bruxelles, les bois s'étendent jusqu'au hameau du Chant-d'Oiseau *(den Vogelen Sanc)* et le couvent des Dominicaines d'Auderghem, ou plutôt d'Auwergem, puisque nous adoptons dans cette description géographique l'orthographe de Sanderus.

La carte de J. van Werden.

Les vieilles appellations

La forêt contourne, sur deux faces, l'enceinte du prieuré de Rouge-Cloître, pousse dans la direction de Stockel un énorme massif où nous trouvons : *den Keltel* (le Chaudron); *de 5 buexkens* (les cinq petits hêtres); *den Bessem* (le Balai). A peu de distance un gros arbre, planté à droite de la route, indique

(1) On indiquait au moyen du mot *sengle* les subdivisions de la forêt. Nous en avons rencontré la plus ancienne mention dans le *Keurboeck van Sonien 1460*, appartenant aux Archives générales du Royaume. L'article 113 de ce manuscrit parle en effet de *plaetsen en cyngelen*.

Hochvorst. *'t Hof* ou ferme de Ravesteyn, est accolé à la futaie. Elle se prolonge, gratifie de l'ombrage de ses hauts arbres les bâtiments du *Hof Diependael* (Ferme de la Vallée profonde) et les terres récemment défrichées du *H. Geestvelt* (le champ du Saint-Esprit).

En s'unissant au parc du château ducal de Tervueren, la forêt dessine une sorte de boucle irrégulière et dentelée. Le *Beldekens gat* (Trou des Images); *des Sehen dael vyver* (l'Etang des Sept-Vallons); *het Lathouwers gat* (le trou des Scieurs de long); *den plas ter Schur* (le Marais de la Grange), sont enclavés dans cette parcelle, qu'indique, au sud, le couvent des Capucins. A l'ouest est le village de Duysborg, distant de



Le hameau de Ter Hand au sortir de la forêt de Soigne, vers 1500.
(Dessin inédit conservé aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

200 verges de l'orée. Derrière *'t Hof ter Shur* (la ferme de la Grange), à l'angle d'un carrefour, pousse un tilleul élevé que les contemporains, épris de sa végétation plantureuse et luxuriante, appelaient admirativement : *den Schoonen Boom* (le bel Arbre).

Le bel Arbre.

Dès *Kessel-heye* (Bruyère de Kessel), la forêt, avançant tout d'abord jusqu'aux premières chaumières de Overyssche, recule vers le *Moynkens plas* (marais des Moines), délimite *den Cauter van ter rist* (le Coutre de la Grappe), franchit en partie les coteaux de la Montagne de *Smey*, et ménage, à la latitude de Gruuendael, un vide circulaire croisé de routes, de deux ruisseaux méandreux venant d'Overrysche et qui alimentent les

étangs du prieuré sylvestre. Dans cette crique allongée se dressent le coquet clocher de Hoolaert et de *ter Heyde ten Bosch*. Nous y voyons la ferme de *Duinberch* (Montagne des Dunes; *de Steenberch* (le Mont de pierre); la montagne de *Smey*; *Caudael velt* (le champ de la Froide-Vallée); *den paloker*; le champ de Nille. A partir de cet endroit le chemin, jusque *ter Hulpen*, traverse tour à tour des prairies de création peu ancienne et des massifs de hauts arbres. Au nord de *ter Hulpen* la forêt s'élargit, s'amplifie, rafraîchit de son éventail verdoyant la ferme *ter Holst*, les vergers menant au territoire de la ferme *ter Brouck*. **Prairies.**

Cette métairie reçoit son nom d'un marais qu'alimente un rivelet dont le ruban liquide serpente à l'entrée de la forêt et la côtoye jusqu'au hameau de la Quewe. De l'autre côté du cours d'eau jaseur est le beau bois de Motte. Abrités par les feuillages, tournent deux moulins : *den Meulen van ter Hulpen* et *den Nysdam Meulen*. De la Quewe à la ferme de Tire le Haye, nous prenons une route que seul sépare de la forêt le ruisseau de tantôt, lequel va sous bois confondre ses eaux limpides avec les cascatelles maléfiques du *Swerten borre* (la Source noire). A proximité de la ferme *te Gallemart*, la route oblique à angle droit : un embranchement rectiligne mène à O Heyn. Une pointe effilée formée par la forêt s'arrête au *St Ians berch* (Mont Saint-Jean). Nouveau golfe rectangulaire qui se redresse vers l'ouest. **La Quewe.**

A une portée de fusil de la route de Braine la Leu, la lisière remonte, s'arrondit, entoure complètement Waterloos et la ferme de ce nom, située au midi. A cet endroit se détache une vaste bande de la forêt, constituant son extrême éperon méridional, et qui, long de 1,200 verges et d'une largeur moyenne de 400 *roeden*, pénètre fort avant dans le « roman pays ». Cet éperon est assez exactement encadré par le Reuelinge, les hameaux *ter Cluys* et *de Handt* (la Main); la ferme *te Blaerdeveldt*; *de Vranck Haye* (la Bruyère franche) ; par un affluent de la Senne; *den Meulen* (le Moulin); *Hoolenbroech* (le Marais creux); les limites de Halsemberch; Roo; *'t Jagers gat* (Trou des Chasseurs); *de Naille plas* (Mare de l'Aiguille); et la Chapelle Sainte-Anne. **Waterloos.**

Dans les bois touffus de ce puissant rameau du *Sonien Bosch*, rameau qui naît à droite de la grand'route de Bruxelles à Waterloos, se trouvent *Pasteurs plas* (Marais des Pasteurs); *'t Borreke* (la Petite fontaine); *St Huybrecht Eyck* et *St Gertruyden Eyck* (le Chêne de Saint-Hubert et le Chêne de Sainte-Gertrude); et *7 Borre*, c'est-à-dire le prieuré de Sept-Fontaines. De la Chapelle Sainte-Anne à *Krechlenbroeck* (marécage des

Grillons) et, par Lansrode à *den Stichel* (Chapitre) *van Halsenberch*, nous sommes encore dans un golfe; le centre en est occupé par de *vyvers van ter Cameren*, la prestigieuse théorie des sept étangs poissonneux d'où les cisterciennes de la Cambre tiraient des carpes incomparables : elles nourrissaient les religieuses et assuraient l'éternité de leur régime maigre (1). Presque perpendiculairement au nord, nous traversons Verrewinckel. Linckebeek montre là-bas, à 250 verges, son clocher élégant au-dessus d'un bosquet. Un ruban léger dépasse *'s Hertogen Elst* (l'Aune du Duc). Sur le territoire d'Uccle, il redescend pour dégager le domaine de Carloo, berceau des grands forestiers barons Vander Noot, et la maison *van Wansyn*. Et jusques à Boitendael la forêt festonne la route, sur laquelle vient se greffer le chemin conduisant aux hameaux et villages d'Eeckhout, d'Uckel, de Stalle, de Sgravenhage et de Calevoort.

Les étangs de la Cambre

Linckebeek.

Carrefour central

Presque au centre du parallélogramme dentelé que constitue la forêt de Soigne, un calvaire est fixé, au carrefour des routes transversales de Hoolaert à Halsenberch et de Boitsfort à la Quewe. Sa croix noire domine *Kesselaers pleyn* (la plaine des Cerisiers) et *de 7 Schachten* (le bosquet des Sept-Perches). Toute la partie vers Bruxelles, bornée par lesdites routes de Boitsfort et Halsenberch, constitue un des quatre grands massifs de la forêt. Nous y trouvons successivement, en quittant la plaine des Cerisiers et en gagnant le bois de la Cambre : *de Been delle* (la Vallée de la Jambe); *de Schooneyck* (le beau Chêne); la Hutte de *Cauter* (2); *des Honts Eyck* (le Chêne du Chien); *de Gersdelle* (le Val de l'Orge); *de Eyck met de Borsten* (le Chêne aux fentes); *de dry Eycke pleyn* (la plaine des Trois Chênes); *het Rood Stockxken* (le petit Bâton rouge); *Machils plas* (la mare de Michel); *de Menpleck* (l'Oasis de l'homme); la chapelle Saint-Hubert; *het Heylich bloet* (le Saint-Sang); *de*

Quatre grands massifs.

(1) Voici ce que nous lisons au sujet de ces lacs, dans l'ouvrage de l'abbé Mann, *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de Bruxelles et de ses environs*, t. II, p. 218, 1785 : « Rhode et Lansrode. — Rhode quoique chef-lieu d'une Mayerie fort étendue, n'est qu'un village à un quart de lieue d'Alsembergh, vers la forêt de Soignes. A l'entrée de la forêt du même côté, est une grande cense nommée Lansrode, près de laquelle est une suite d'étangs; ils ont été anciennement donnés aux religieuses de la Cambre pour leur fournir des poissons d'eau douce. »

(2) *Cauter* ou *Kouter* signifie : coutre ou soc. Toutefois, nous préférons adopter le sens que donne à ce mot M. Léon Vanderkindere. Selon ce célèbre historien, le nom de *Kauterstraet*, qui existait autrefois dans la forêt de Soigne, provient de *Kauter*, *cultura*, très probablement le territoire assigné dès l'époque franque à l'exploitation agricole collective. La *Kauterstraet* était par conséquent la voie qui conduisait à ces terres exploitées en commun. — *Deux notes à propos d'Uccle*, p. 14.

Wollen Borre (la Fontaine laineuse) ; *de Vuylbeeck* (le Ruisseau sale) ; *Ossen bueck* (le Hêtre aux Bœufs) ; *de Meyl steen* (la pierre milliaire) ; *de Kinders verdroncken* (étang des Enfants noyés) ; et *den Vogelen Sanc* (bosquet du Chant-d'Oiseaux), derrière l'abbaye de la Cambre.

Deuxième massif.

Le second massif est le bloc qui se termine à ter Vueren et part de Groenendael. L'archer Van Werden « garde corps » de Philippe IV, y a indiqué les sites que voici, en commençant au moulin à eau du prieuré : *Cruyskens bueck* (le Hêtre aux petites Croix) ; *Deven stoppel* (l'Eteule des Voleurs) ; *'t Schansken* (le petit Rempart) ; *den Dieperick* (le Bas-fond) ; *S. Anne bueck* (le Hêtre de Sainte-Anne) ; *Grippens delle* (le Vallon des Fourches ; *Wolfs vijver* (l'Etang du Loup) ; *Heylingen borre* (la Source Sainte) ; *den Blonten Vijver* (l'Etang blond) ; *Hoolaers Cruys* (la Croix de Hoolaer) ; *Reygers Bosch* (le bois des Hérons ou la Héronnière) ; *de Blancken Delle* (la Vallée blanche) ; *Dryen Borren* (les Trois-Fontaines) ; *de Paterde* (la Terre du Sentier ou la Terre du Crapaud) ; *Cruys plas* (le Marais de la Croix) ; *de Cappelle van Wellerick* (la Chapelle de Bonne-Odeur) ; *Cuypers Water* (l'Etang des Tonneliers) ; *Jesukens Eyck* (le Chêne de Jésus) ; *de Cluyse* (l'Hermitage) ; *de 3 Floschen van Roo Clooster* (les trois étangs de Rouge-Cloître) ; l'arbre majestueux nommé *den Epelaer* ; *den Droncken Man* (l'arbre isolé appelé l'Homme ivre) ; *Boxhorens vijvers* (les Etangs des Cornes du Chevreuil).

La forêt de Soigne au commencement du XVe siècle, selon la « Délinéation géographique, tant de l'ancien que du moderne Brabant », parue dans « les Trophées du Brabant », de Christophe Butkens. Edition de 1724.

Troisième massif.

Le plus vaste massif de la forêt, vers ter Hulpen et *'S Jansberch* a pour limites les routes d'Halsenberch et de Waterloos,

qui s'évasent en angles obtus. Le long du chemin, parmi les frondaisons, nous découvrons alternativement, en quittant Hoolaert : *Wolfs Appelaer* (le Pommier du Loup); *'S Putters beuck* (le Hêtre du Puisatier); *des Eynde Plas* (la Mare de la Fin); *den langen berch van Sonyn* (la longue montagne de Sonyn) *Roukeloos borre* (la Fontaine impétueuse); *de Pisconen; de Versbeeck* (le Ruisseau frais); six étangs échelonnés jusqu'en face du bois de Motte; *de Doylaghe; de Wandelie* (la Clairière du Mur; *de Raef Eyck* (le Chêne du Corbeau); *de Swerte Dorens* (les Epines noires); *de Geplanten Bueck* (le Hêtre planté); *de Loock delle* (le Vallon de l'ail); *de Spaygnaert eyck* (le Chêne de l'Espagnol); *Verkens hut* (la hutte aux Cochons).

Quatrième massif.

Le quatrième massif n'est autre que le tronçon dont le prieuré de Sept-Fontaines est l'ornement.

Solitude.

Dans la forêt on ne remarquait, en 1659, aucune construction privée. A part les maisons religieuses et les chapelles, il n'y a, s'abritant sous les feuillages, que les installations du haras, quelques chaumines à l'usage des gardes, et le Castel de Trois-Fontaines. La *Heerenhuys* elle-même, maison de chasse fameuse au temps de Charles-Quint, n'est qu'à l'entrée du bois; les rares demeures particulières de Boitsfort sont en dehors de la lisière, tout comme celles de Boyndael. Et les abords du prieuré de Grunendael restent vierges d'habitations laïques. Le château de Carloo, considéré comme le seul qui ait jamais été bâti à l'ombre des arbres du domaine ducal, est à respectueuse distance de l'orée. La forêt est maîtresse du lieu; elle règne absolument chez elle. Personne n'a encore arraché à son sol le moindre tronçon pour le faire servir à son agrément. Nul n'a porté atteinte au caractère sacré de son territoire antique.

Les villages que la forêt recouvre ont toujours leur nom savoureux d'archaïsme. Leurs appellations diffèrent très peu de celles du siècle précédent. En effet, sur la carte du duché de Brabant qui illustre le rarissime petit ouvrage *Itinerarum*

1587.

Belgicum, paru en 1587, nous trouvons les localités de : Overysche, Duysborch, Watermael, Roo, Breyne Alleu, Ohein Vuerne, Holaer, Plancenoot, noms presque identiques à ceux de la carte du Brabant d'Abraham Ortelius. Peu de grandes voies de communications sillonnent les bois. Ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle qu'on perce à travers la futaie, en utilisant, cela

Les chemins.

va sans dire, en majeure partie, le tracé de chemins anciens, la belle route que nous appelons la chaussée de Waterloo et qui, de nos jours, borde seulement le domaine si considérablement réduit. En effet, voici ce que nous lisons dans le livre de l'abbé Mann :

La chaussée de Waterloo 1698.

« 1698. — La chambre des comptes fit construire aussi vers

ce temps, un pavé pour la commodité de la forêt de Soigne; il commence à la porte de Namur, et à trois quarts de lieue de là, entre les hameaux de Langhevelt et Vivier d'Oie, il se sépare en deux branches, dont l'une tourne à gauche vers Boitsfort et Groenendael jusqu'à la Hulpe; l'autre va droite à Waterloo sur la route de Charleroi et Namur. Auparavant il n'y avait que des rouleaux de bois dans les endroits les plus mauvais de ces chemins (1). »

La carte de A.-D. Bruyn 1722.

Aux archives de la ville de Bruxelles on conserve de la forêt de Soigne une carte intéressante et inédite. Elle est dessinée à l'encre de Chine, avec une précision surprenante et une abondance de détails faites pour nous réjouir. Nous la devons à A.-D. Bruyn, géomètre et architecte des biens domaniaux de S. M. en Brabant. Il l'exécuta en 1722. Pour son travail ce géographe s'est servi cependant d'un document plus ancien, et que nous avons déjà examiné dans ce présent chapitre. L'auteur l'indique dans une note manuscrite portant sa signature, note qui, avec les mesures des parcelles de *Zonien Woude*, occupe à gauche toute une moitié du carton. Bruyn déclare que la carte dont il s'est aidé avait été dressée « non sans inexprimable peine » par Lambert Laurin, géomètre juré de Sa Majesté royale, de 1634 à 1638. Il dit l'avoir mise à jour, « renouvelée par ordre exprès et copiée ». En tête il assure qu'il donne ainsi « une vraie reproduction de la lointainement réputée forêt de Soigne, avec tous ses appendices et dépendances (2). »

8,101 bonniers.

La carte de Bruyn donne à la forêt de Soigne plus de développement que celle de J. Van Werden; en vérité, le grand massif est presque identique, puisqu'il mesure 8,101 *bunders* ou bonniers, contre 8,227 bonniers en 1632, chiffre fourni par le Fr. Augustino Wichmans (3). Mais si l'on tient compte des bois périphériques tenant à la forêt, celle-ci acquiert des proportions

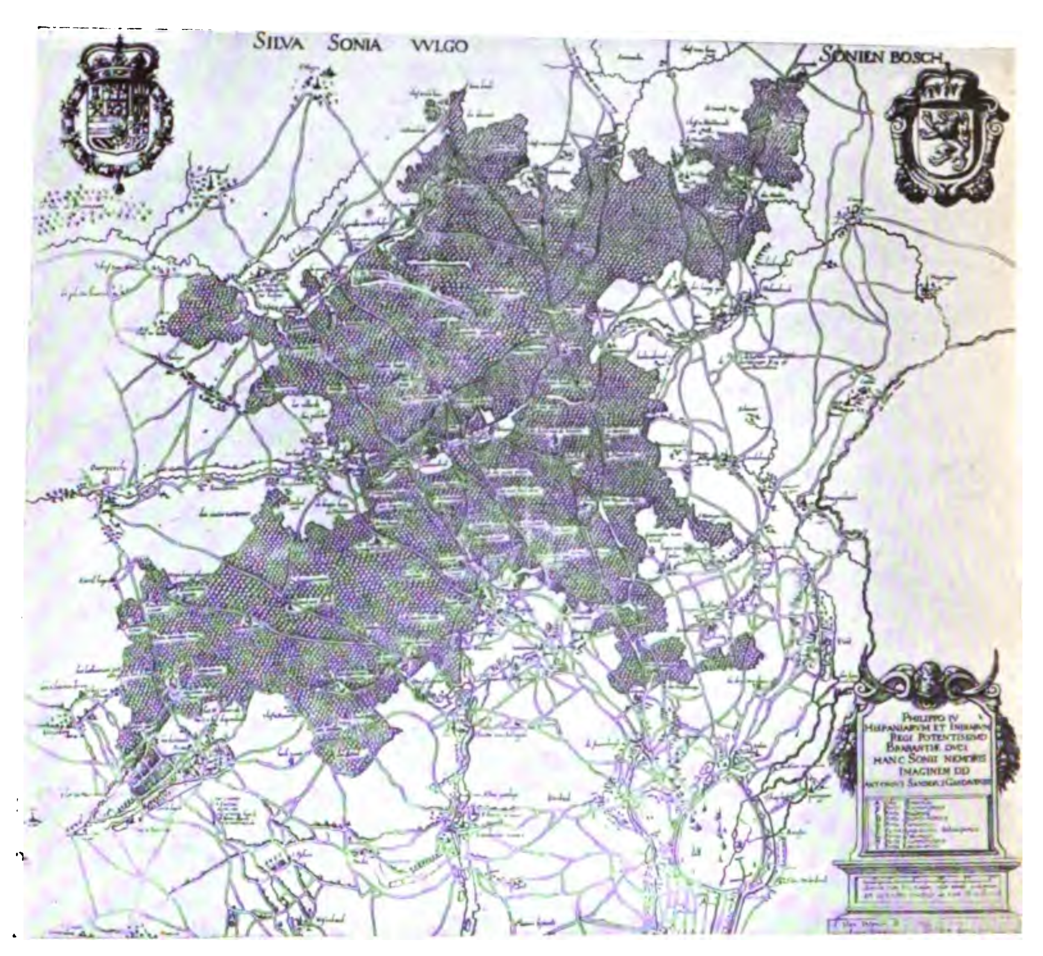
(1) *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et naturelle de Bruxelles et de ses environs*, 1785, vol. I, p. 202.

La construction du tronçon méridional de cette voie avait été décrétée quarante ans auparavant par Don Juan d'Autriche. Nous lisons, en effet, à l'article VII du *Placart touchant la livraison des bois*, publié en mars 1657 : « Avons ordonné pour y remédier d'y construire une nouvelle chaussée du costé de Waterloo, laquelle yra rencontrer celle que l'on va prolongeant du costé de l'entrée de nostre dite forest par la barrière proche de l'Abbaye de la Cambre, et sera à ces fins donné ordre pour la despèche d'un octroy nécessaire à la levée de tel nouveau droit de passage à l'issue de nostre dite forest, que sera trouvé convenir. » *Placcaerten van Brabandt*, t III, p. 203, première colonne.

(2) *Warachtige afbeeldinghe des wydt vermaerde Zonien woude met alle zyne appenditien ende dependentie.*

(3) *Brabantia Mariana.*

énormes. Ce qui fait que Boyedael, Boitsfort, Watermael et Auwergem forment une vaste clairière encadrée au nord-ouest par *Solbosch* (bois de Sol) ; *Melsdael bosch* (bois de Melsdael) et *Lint Hout bosch* (bois des Tilleuls), qui s'avancent jusque



LA FORÊT DE SOIGNE EN 1659.
Levée par L. Van Werden, « archer et garde-corps » de Philippe IV; gravée par Lucas Vorstermans junior. Parue dans la première édition de « Reglae Domus Belgicae », par Antoine Sanderus.

dans Ixelles et Etterbeek. Le dernier bois s'arrête même à peu de distance de la Chaussée de Louvain et contourne Woluwe-

A l'est.

Saint-Pierre. Plus à l'est viennent jusqu'à Stockel et la route d'Ophem : *Hoogvorst bosch* (le bois d'Hoogvorst) ; *bosch van het Clooster van Auwergem* (le bois du couvent d'Auwergem) ; *bosch van Perck* (le bois de Perck) ; *bosch van Mynheur Maes*

(le bois de Monsieur Maes); ***bosch van Mynheur van der Linden*** (le bois de Monsieur van der Linden).

Tout à l'est, entre ter Vueren et ter Hulpe, nous traversons d'abord, derrière le domaine ducal, ***Parck bosch*** (le bois de l'Abbaye de Parck); puis ***bosch Heer Serclos*** (le bois du Sieur Serclos); ***bosch van Overyss*** (le bois d'Overyss); ***bosch van St-Peeter*** (le bois de Saint-Pierre); ***Baecken bosch*** (le bois des Jalons ou le bois Cuit); ***Papen bosch*** (le bois des Prêtres) et ***bosch ten Broecke*** (bois du Marais), à peine séparé du vaste bois de Ryxcensart par la fantasque Lâsne.

Au sud, nous ne constatons aucune modification. Mais le bois de Halle prolonge le territoire arboré jusqu'à Wautier-Braine. Au sud.

Vers l'ouest le sol, entre ***Seven-Borre***, Bersel, Droegenbosch et Uccel, est tigré, si l'on peut dire, de bois innombrables qui, en s'unissant entre eux par les arbres plantés le long des routes, lient les hameaux et les villages de toute cette contrée à la forêt par des voûtes de haut feuillage. Ce sont : ***den Bruynen*** (le Brun); le bois de Meygem; le bois de Halsembergh; le bois ***de Cleet; de Steenbosch*** (le bois de Pierres); ***Begyne bosch*** (le bois des Béguines); ***uter cant bosken*** (bosquet hors du chemin); le bois de Saint-Eloy; le bois de Fronrode; ***Kersbergh bosch*** (le bois du Mont-des-Cerises); et le bois de ***ter Cameren***. Ce dernier s'étendait jusqu'au ***Drey Torekens*** (les Trois-Tourelles), où commençait le bois de ***Vorst*** (Forest) qui s'arrondissait autour de l'enceinte de l'abbaye. Les localités sylvestres ont conservé leurs mêmes noms à travers tout un siècle. A l'ouest.

Quelques appellations nouvelles sont cependant venues charger la géographie de la forêt. Explorons le premier massif de Bruxelles à Groenendael, vers l'ouest. Nous y découvrons successivement, et dans l'ordre que nous indiquons : ***Berckendael*** (le Val des montagnes); ***de Ert Brugghe*** (le pont des Pois); ***Cauwenbergh bosch*** (le bosquet de la Montagne froide); ***den Gulden Bodem*** (le Fond doré); ***Het Koopken*** (le Petit Lot); ***de Mangelinge; de verekens wech*** (le chemin des Cochons); ***de deurmer; ter Camere weyde*** (le pré de la Cambre); ***de Groote Hutte*** (la grande Hutte); ***de Drève*** (menant de ***Heerenhuys*** à la « Fontaine laineuse »); ***Disdelle*** (le Val des Chardons); ***de Quaye Geer*** (le méchant Gousset); ***de Hameringhe; des Heylinghen berch*** (le Mont sacré). Dans le second massif, entre la route de Boitsfort à Gruenendael et ter Vueren, nous trouvons : ***St-Jans Berch*** (la montagne Saint-Jean); ***de wonsteppel*** ou ***nonsteppel;*** le bois de ***Rooclooster; de Vlier erde*** (terre du Sureau); ***Meulegadt*** (le trou du Moulin); ***den Aert Stichel; de luyse Pleyn*** (la plaine des Poux); le bois de Zerciaco; ***de Netten Bergh*** (le mont des Filets); ***St-Gertruyden*** (la chapelle Sainte-Gertrude) ; ***Kiste*** Noms nouveaux.

vyver (Etang du Cercueil); *de galderen; denk peter.* Ailleurs nous trouvons, au-dessus de Waterloos : le bois de Questieuws, et à gauche de la route menant de cette commune à Bruxelles, une mare : *Haweel plas.* Un peu plus bas, dans le même massif, le champ de Rodin fait dans la forêt une tache blanche. Et, à hauteur du prieuré *van Seven borre,* nous remarquons *het goud water Cluyse Gerico* (l'eau d'or de l'Ermitage de Jéricho).

Arbres fameux.

Après cent ans aussi la plupart des arbres fameux sont restés debout. Nous retrouvons aux mêmes endroits : le Chêne aux Crevasses, le Chêne des Chiens, le Chêne de Saint-Hubert, le Chêne aux Corbeaux, le Hêtre planté, le Hêtre de Sainte-Anne, le Bel arbre. Sur le plan leur place est indiquée par un petit arbre isolé, dont le feuillage forme boule. Ceci démontre qu'il ne sont point morts en 1722. Mais nous ne trouvons pas trace des autres arbres célèbres contemporains de l'archer Van Werden. Leurs noms figurent cependant sur la carte de Bruyn, dans les sites respectifs où ils poussaient jadis : le beau Chêne, le Chêne de Sainte-Gertrude, le Chêne des Espagnols, le Pommier des Loups, le Hêtre du Puisatier, le Hêtre des Petites Croix, l'Homme saoûl. Si ces ornements de la forêt ont été abattus ou détruits par les bûcherons ou le feu du ciel, le bois n'a cependant reçu aucune compensation. En face de Roo, à un angle de la forêt, le géographe bruxellois indique *Hangheyck* (le Chêne aux Pendaisons), dont les branches continuent à servir de gibet aux malandrins envoyés au supplice par les magistrats de Halsembergh.

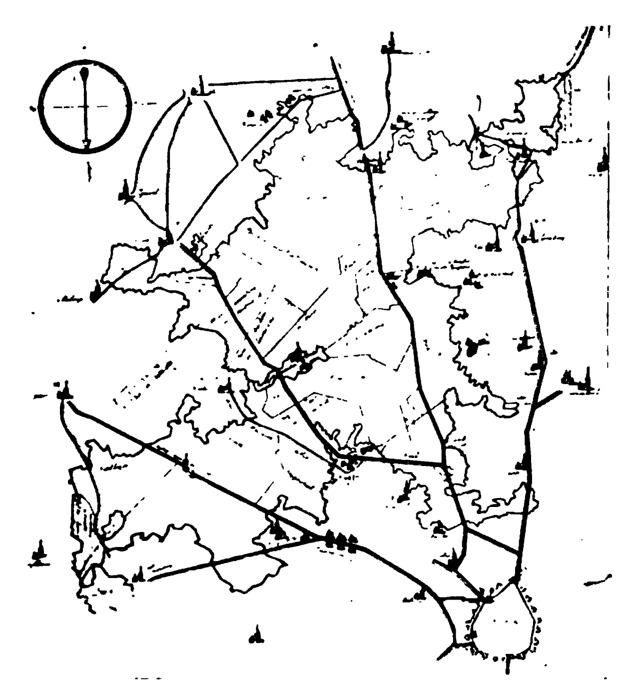
Subdivisions.

Le principal intérêt peut-être de la carte inédite de D. Bruyn, c'est le tableau qui y est annexé; il nous renseigne sur l'étendue exacte de la forêt. Pour la première fois nous possédons une distribution parcellaire complète. Le géomètre brabançon, reprenant le tableau de Lambert Laurin, indique l'endroit où commence chacune des parcelles et celui qu'elle commande. Chose précieuse, il nous apprend aussi, pour quelques-unes des coupes, la date à laquelle on en commença l'exploitation. Pour établir cette date il a recouru non seulement à des recherches, mais encore aux témoignages de « plusieurs vieillards qui durant nombre d'années ont hanté la forêt et y ont travaillé », témoignages recueillis par Lambert Laurin lui-même. Dans son estimation territoriale, Bruyn n'a pas compris les prairies ou pâturages situés dans la forêt, ni les grands chemins de communication, ni les étangs, ni les bois périphériques, parmi lesquels, chose bizarre, il comprend *de Dreve,* c'est-à-dire la large avenue qui, prolongée, devait devenir plus tard la route de Lorraine. L'auteur groupe son lotissement en deux parties :

l'une concernant les vieux bois, l'autre concernant les jeunes bois (1).

Les vieux bois.

Les vieux bois, ayant au moins cent ans, réunissent dix fragments ou layes : *de langhe Laye*, commençant à *Dessel Haye* et finissant à *den Walschen Wegh; d'Operken*, de *Het ionck operken* à *Seven Borre ; s' Jans Bergh*, de *'t Hof tirle Haye* à *Swerten Borre ; Gallemaerts Laye*, à côté de *t' hof te Gallemaert ; de Laye ter Holst*, de *la ferme ter Holst* à *Backengadt ; de Ketel Heyde* à la ferme du *Kettel ; de flos oft Epeler* de *den Epeler* à *Rooclooster; Duysbourgs Laye*, à proximité de *'t Kiste Veldt ; Grunendaels Laye*, en deçà de *'S Heeren Huys ; den Clynen singel*. Ces vieux bois recouvrent 2,480 bonniers,



La forêt de Soigne au commencement du XVII° siècle.
(Carte inédite conservée aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

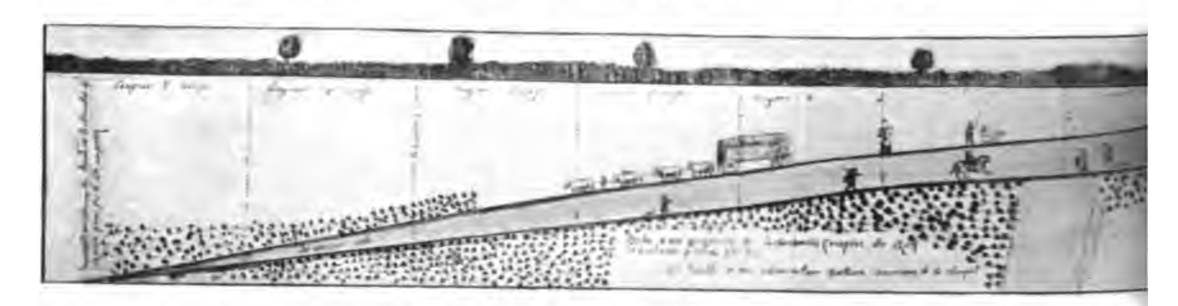
(1) *Corte declaratie vande layen begrepen synde in dese caerte figurative : Volbracht synde niet sonder onuytspreckelycken arbeyt het wydt vermaerde Sonien Woudt met syne layen begonst synde te meten by my Lambertus Laurin, ghesworen Landtmeter van Syne Koninclycke Ma^{ts} int' iaer ons Heere 1634, ende voleyndt int' iaer 1638, soo is onder Correctie goedt gevonde tot meerder claericheyt der voorschreven Layen alhier eene clyne declaratie te stellen begrypende de grootte van ieder Laye, synde int besonder onderscheyden met linien, mitsgaeders haeren ouderdom den welcken eerst, ende voor al geconfronteert is geweest ten naesten naesten by met eenighe Auderlingen die over veel jaeren int' selve woudt hebben verkeert ende gevrocht, boven dien het blyckt ook warmeer die layen soo van het oudt, als het ionck houdt begonst zyn geweest te houwen, waer van hier naer syn volgende twee taeffelen, de eerste des selver is begrypende allen het oudt houdt, synde hondert iaeren min, ofte meer, d'ander houdt onder de honderd iaeren, welcken ouderdom getrocken is uyt de Registers vande Rekencaemere alhier, welcke voorschreve Caerte by my onderschreven Landt, ende Edificie : meter van Syne Ma^{ts} Domanuale partyen in Brabant by order expres vernieûwt, ende ghecopieert desen 7 Augusty 1722.* A. D. Bruyn.

3 journaux, 90 verges (1). La parcelle du *flos* compte à elle seule 494 bonniers, 2 journaux, 82 verges; la plus petite est *d'Operken* : la petite Meule, qui a 35 bonniers, 2 journaux, 77 verges. La première coupe fut effectuée en 1628 sur la parcelle du *St-Jans berg*; deux ans après on entreprenait le même travail dans la *Langhe Laye*.

Première coupe : 1628.

Les jeunes bois.

Les jeunes bois, âgés de moins de cent ans, ainsi que l'attestent « les registres de la Chambre des Comptes d'ici », constituent un total de 33 parcelles : *het Clyn Operken*, commençant à Hoolaert et finissant à *t' Jonck houdt*; *t' groot Operken*, de *Het Clyn Operken* à *t' groot houdt van t'Operken*; Revelinghe, de Revelingen à *t' Clyn houdt van de lange Laye*; *de lange laye*, de *Seven Borre* à *den Walschen Wegh*; *St-Anna Houwe*,



Le redressement de la M

de *t' Clyn houdt van lange Laye* à *St-Anna Houwe*; *St-Anna Houwe*, contigu à *Den Corten bosch*; *een deel van S' Jans Bergh*, de *t' Hoff tirle Haye* à *Het groot houdt van S' Jans Bergh*; *een deel van Houwe van Gallemaert*, de *t' Hoff te Gallemaert* à *den jongen Houwe van Gallemaert*; *een deel van Houwe van Gallemaert*, de *t' groot houdt aen St-Jans Bergh* à *t' groot houdt van Gallemaert*; *een deel van Houwe van Gallemaert*, de *ter Heymeide* à *t' jonck houd van lange laye*; *d'Yzermans Laye*, de *Neysdam vyver* à *t'groodt houdt van ter Holst*; *den iongen Houwe te Holst*, de *t'Hoff ter Holst* à *t' groodt Houdt van ter Holst*; *den Mispelaeren berg op Palokeleer*, de *Het Nille Veldt* à *den wegh van Lacauwe*; *den Houwe van de Seven Schacten*, de *het Nille Veldt* à *den Wegh van Lacauwe*; *een deel van den Cruys houwe*, de *d'Oudt Houdt van Gallemaert* à *de Gersdelle*; *de Bunders van Groenendael*, de *Gersdelle* à *Het*

(1) « Eschelle de cincq cens verges à vingt pieds chaque, verges pieds de Bruxelles, faisant une demye lieu aligne droicte». Carte de A.-D. Bruyn. Echelle identique à celle indiquée sur la carte de Lambert Laurin.

Oudt Houdt van Dieperick; Den Cortenbosch, de *St-Anna Houw* à *Froenrode bosch ; De Vuylbeck ofte Dieperick*, de *Dunberghe* à *Vuylbeeck; Aut Reygersbosch*, de *den Houwe van Coedael* à *ten Reucken; een deel van Coudael Houwe*, limitée par *de Laye van den Reygers bosch; de Flos ofte Prince Laye*, devant *t' Houdt van Epeler; een deel van Epeler*, jusque *het groot hout van den Epeler; den Epeler*, de *D'oudt houdt van Ketelheyde* à *t'Jonck hout van Mispelaeren berg op Palokeleer; den Houwe van t' Hoff ter Schueren*, de *Het hoff van Serclaes* à *t' Groot houdt van Duysbourgh ; De jonge Ketel heye*, de *Het Vleurgat* à *t' groot houdt vande Ketelheyde ; Coudael*, de *Reygersbosch* à *den jonge Houwe van Coudel; de Cappuciene;* de *Haemeringhe*, de *Het Heyligh blout* à *de Heeghde; de Heeghde ;*



· d'Ole, exécuté en 1711. (Plan inédit conservé aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

Zonien Brouk; S' Hertogen elst; Quewenbergh; een deel van het groot houdt in de Warande.

Leur superficie.

Ces trente-trois parcelles de jeunes bois ont un total de 5,630 bonniers, un journal et 55 verges. La plus vaste, *de Heeghde*, a 454 bonniers, 3 journaux, 29 verges; la plus petite, *S' Hertogen Elst*, 1 bonnier, 2 journaux, 92 verges.

Première coupe : 1554.

Voici les dates auxquelles eurent lieu, dans les différentes parcelles, les premières tailles connues : *Het Clyn Operken* (la petite Meule), 1574; *t' groot Operken* (la grande Meule), 1603; Revelinghe, 1574; Ste-Anne, 1603 et 1625; *een deel van St-Jans Bergh* (une partie de Mont-Saint-Jean), 1628; *een deel van Houwe van Gallemaert* (une partie de la coupe de la ferme de Gallemaert), 1606; *D'Ysermans Laye* (parcelle de l'Homme de fer), 1554; *den Cortenbosch* (le Bois court), 1559; *de Vuylbeck* (le Ruisseau sale), 1568; *Aut Reygersbosch* (le vieux bois des Hérons), 1585; *den Houwe van t' Hoff ter Schueren* (la coupe de la ferme de Schueren), 1593; *Coudael* (la Vallée froide), 1574.

Pres et pâturages.

La forêt de Soigne renfermait, en 1722, huit prés ou pâtu-

rages : *de Loockdelle* (la vallée de l'Ail), *de Groote Weyde tot Gallemaert* (la grande prairie de Gallemaert), *de Cleyne Weyde tot Gallemaert* (la petite prairie de Gallemaert), *de Weyde neffens de Bunders* (la prairie près des Bonniers), *de Weyde in de Gersdelle* (la prairie du fond de la vallée de l'Orge), *de Doylage by Lacouwe, den Bempt boven den Meulen vyver tot Boitsfort* (la prairie au-dessus de l'étang du Moulin de Boitsfort), *de Bunderen van de Harasse* (les Bonniers du Haras).

Vieilles chaussées.

Les grandes voies carrossables sont au nombre de quatre : *den Walschen Wegh* (le chemin wallon) (1), *den Ouden Wegh van Gallemaert* (le vieux chemin de la ferme de Gallemaert), *den Wegh van Hoylaert* (le chemin de Hoylaert), *den Wegh van Overyssche* (le chemin d'Overyssche). A. Bruyn signale comme enclavées dans la forêt les dix pièces d'eau que voici : *den Vyver ter Hulpe* (l'étang de la Hulpe), *den Vyver tot Gallemaert* (l'étang de Gallemaert), *den Nysdam Vyver* (l'étang de Nysdam), *den Meulen Vyver tot Hoylaert* (l'étang du Moulin de Hoylaert), *den Middelsten Vyver tot Hoylaert* (l'étang central de Hoylaert), *den Oppersten Vyver tot Hoylaert* (l'étang principal de Hoylaert), *den Meulen Vyver tot Boitsfort* (l'étang du Moulin de Boitsfort), *den Dam Vyver* (l'étang de la Digue), *den Vyver ten Reucken* (l'étang de la Bonne-Odeur), *Cuypers waeter* (l'eau des Tonneliers) (2). Quant aux bois, ils sont au nombre de quatre : *de Motte, het Reygersbosch* (la Héronnière), *den Dryen Borre* (les Trois-Fontaines), *de Dreve* (l'Avenue).

Les étangs

Carte de Tobias de Sagher.

Un an avant que Bruyn achevât sa carte, son collègue Tobias de Sagher, géomètre juré des domaines de Sa Majesté en Brabant, avait exécuté une superbe copie de la carte de Lambertus Laurin (3) Cependant, A.-D. Bruyn, chargé officiellement de comparer les deux documents, ne certifie la copie conforme à l'original que le 28 juillet 1723, plus de onze mois après qu'il eut produit sa carte à lui, complétée aussi d'après celle du vieux *landmeter*, leur prédécesseur à tous deux.

Les layes au XVIIe siècle.

Sur une carte de la première moitié du XVIIIe siècle (4), nous trouvons une nouvelle division de la forêt de Soigne. Elle est moins morcelée que celle de A.-D. Bruyn, auquel ce document est postérieur. Les « layes du grand bois, selon qu'elles se

(1) Actuellement cette ancienne route est un tronçon de la chaussée de Waterloo.

(2) Ces différents lacs ont les dimensions respectives suivantes, en bonniers, journaux et verges : 10-2-95, 3-3-15, 7-2-63, 2-3-97, 1-1-63, 1-0-8, 3-3-92, 0-3-10, 2-2-92, 0-1-1.

(3) *Cartes et plans manuscrits*, n° 719.

(4) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Cartes et plans manuscrits*, n° 3001.

trouvent enclavées entre les chaussées », sont au nombre de vingt-deux. En voici la liste, avec leurs superficies respectives, en bonniers et en verges : *Cortenbosch*, 406-340; *Revelinghe*, 469-63; *Operken*, 261-81; *Hameringhe*, 30-58; *Groenendael*, 542-293; *De Bunders*, 270-74; *Cruys Houwe*, 329-172; *Clynen Cingel*, 100-92; *Gallemarde* et *Wandelle*, 1,021-340; *Mont-Saint-Jean*, 245-312; *Terholst*, 458-70; *Mispelaerenbergh*, 216-352; *Seven Schachten*, 210 381; *Dieperick*, 361-290; *Quewenbergh*, 3-22; *Reygersbosch*, 295-385; *Coedael*, 537-246; *De Flosse*, 827-117; *Ketelheyde*, 387-105; *Terwenbergh*, 132-17. Cela fait une somme de 7,664 bonniers 344 verges. Le géomètre anonyme y ajoute ensuite la *Heeghde*, « bois de Raspe (c'est-à-dire le taillis), 380-196; en terres, 74-133 ». Ensemble : 454 bonniers 329 verges. Le total est de 8,119 bonniers 273 verges, « dont, déduisant les parties aux layes de *Bunders*, Gallemarde et *Reygersbosch*, revenant à 54-122, il ne resterait que 8,065-161. Mais, ajoutant la partie des Capucins, le *Sonienbroeck* et le Parcq de Tervueren non compris dans les layes cy dessus et revenant à 35-384, le tout reviendra au montant de la carte de la forest de 1634, scavoir à 8,101 bonniers 145 verges ». Toutes les appellations de cette carte sont connues. Deux seules sont nouvelles : *Terwenberg* ou Montagne du Froment, « cy devant *'t Hof ter Schuere* », sur le territoire de Duysbourg, à gauche de la route d'Isque, en face du monastère des Capucins, et Saint-Job, dont le nom est accolé à celui de *Diesdelle*.

Noms nouveaux.

Il est malaisé d'établir la superficie exacte de la fôret de Soigne à cette époque. « Suivant la mesure la plus exacte, dit Christophre Butkens, dans ses *Trophées du Brabant*, ce vaste bois ne comprend aujourd'hui que 8,263 1/4 arpens, que les Flamands nomment *Dachwant*, dont chacun contient 60 verges de 20 pieds chacune. D'autres prétendent qu'il n'a pas plus de 8,257 arpens, dont il y en a 2,752 qui ne sont pas de haute futaye et qui ne sont pas cultivez. Enfin, d'autres disent qu'il n'a que 8,101 arpens 1/4 et 55 verges, ce qui est la mesure la plus suivie » (1).

Route de Bruxelles à Namur.

Déjà, en 1711, la chaussée de Bruxelles à Namur, des deux côtés de la route de Boitsfort, avait été nivelée. Le plan manuscrit conservé aux Archives du Royaume, à Bruxelles (2), nous montre « la Montagne du Vivier d'Oye rabaissée par ordre des président et gens de la Chambre des comptes du Roy en Brabant ». A l'extrémité septentrionale se dressent les deux petits bâtiments sans étage de la « maison du marichalle », qui a donné

(1) Deuxième volume du supplément, p. 6.
(2) N° 229.

son nom au chemin gagnant sous bois la chaussée de La Hulpe. L'étendue de la chaussée modifiée est de 65 verges. Les terres qui « on esté emportées » atteignent une hauteur maxima de 16 pieds. Ce travail important, exécuté par Bailleux, avait coûté 3,176 florins 12 patars, « sans conter 4 1/2 mois qu'il a travailliéz à grande penne, outre qu'il faut encor trois quart de verges de pavés pour l'entretien ». Mais le « très humble et très oubeissant entrepreneur de la chaussée » n'a point prodigué son dévouement avec regret. Et son ouvrage, il le « dédie à mes seigneurs de la Chambre des comptes », qui voulurent bien lui confier cette œuvre.

Les moyens modernes réduiraient à peu de chose ce travail, qui pour l'époque était fort remarquable. Quelques années auparavant on avait projeté de redresser et d'abaisser la même chaussée de Bruxelles à Namur, depuis la coupe de Revelingen près de Waterloo, et la coupe Sainte-Anne, jusqu'à la barrière de la Grande-Espinette. Le plan manuscrit (1) nous permet de constater que ce lieu avait été récemment rebaptisé; au nom ancien un autre nom avait été accolé : L'Espinette *ofte Cauters Hutte*.

Grande-Espinette.

Carte de J. Cattoir : 1746.

C'est à cette chaussée de Bruxelles à Namur que J. Cattoir donne le plus d'importance dans sa « Carte particulière des environs de Bruxelles, avec le bois de Soigne, et d'une partie de la Flandre jusques à Gand », publiée en 1746 (2). Elle porte des indications curieuses. Ainsi l'Abbaye des Cisterciennes s'appelle la Cambre, tandis que le bois qui le prolonge est tout simplement : *Tercan*, abréviation du texte flamand. Pour la première fois nous rencontrons le hameau de Langevelt; sous le vivier d'Oye nous voyons la redoute de Werboom, du nom du général autrichien, redoute que l'on devait nommer plus tard le fort Jaco, en souvenir du célèbre partisan Jacques Pastur. Près de l'angle de la route de la Cense de Lansrode à la Chapelle de *Vellerick*, la *Men pleck* (Oasis ou Place de l'Homme) est devenue *de Melck plack* (la Place laiteuse). Le chêne de Saint-Hubert est toujours indiqué, au sud d'un endroit de la grand'route dit : Aux cinq pendus. Les étangs de Rhode portent : Viviers de l'Abbaye de la Cambre; le *Jagers gat* (Trou des Chasseurs) n'a pas disparu. *Ter Cluyse* est tout simplement l'Hermitage, et le hameau *ter Handt* a été traduit en français, au masculin : Le Main!

Langevelt.

Fort Jaco.

Dans le massif couronné par le prieuré de Sept-Fontaines,

(1) N° 173.

(2) A Bruxelles, chez George Fricx, Imprimeur de Sa Majesté, rue de la Madeleine, 50. ARCHIVES DU ROYAUME. *Cartes et plans gravés*, n° 530.

l'Arbre Saint-Hubert dresse toujours sa cime chevelue. Au centre de la forêt, à droite de la chaussée de Namur, est dessinée en deux gros traits : la Croix des Chasseurs, à quelques verges au sud de l'Epinette, dont c'est l'apparition initiale dans un document géographique. Plus bas, en allant vers Waterloo, nous voyons la Croix Rouge et le Chesne de l'Espagnol. Le hameau de Laquewe est devenu La Queue de Bois, en vertu de sa situation à l'entrée de la forêt. Près de la route de La Hulpe, en dessous du prieuré de Groenendael, est la croix de Gallemaert. A l'extrême pointe méridionale à la place du *Drossaert* (Cense du Bailli), nous lisons : Roessart! Toute la partie de bois à l'occident de la chaussée de Namur, aujourd'hui chaussée de Waterloo, constitue à peu près le tiers du domaine entier. Il n'en existe plus rien; un siècle et demi a suffi pour le défricher complètement et le livrer à l'agriculture.

Le nom de Vert Chasseur, si populaire aujourd'hui, paraît pour la première fois, en flamand : *Groenen Jaeger op den Walschen Wegh* (1), sur un document inédit de 1723. C'est une carte figurative exécutée par l'arpenteur A.-D. Bruyn et représentant trois blocs de propriétés situées à l'intérieur même de la forêt de Soigne. Toutes sont à l'est de la chaussée de Genappe, c'est-à-dire la chaussée de Namur, par Waterloo *(Den grooten Cassyde van Genap naar Brussel).* La première de ces propriétés comprend deux lots, avec trois pittoresques petites habitations sans étage et deux étangs. Elle se trouve à proximité de la Grande-Espinette *(In den bosch van Zonien ontrent de Cautershutte).* La seconde comprenait un seul lot, avec un étang et trois chaumières, à hauteur de la *Vleurgaerte Hutte.* La troisième, divisée en cinq lots, était constituée par un vaste étang bordé d'arbres, une dizaine de maisonnettes rustiques, dont l'une était d'un aspect délicieux, et une prairie qui n'avait pas moins de 728 verges. Ces terres et ces bâtiments, si singulièrement enchâssés dans les bois ducaux, appartenaient à différents particuliers. Ce n'est pas le seul exemple, d'ailleurs, que nous rencontrerons de biens privés perdus dans la forêt domaniale.

Vert Chasseur.

Propriétés privées.

Les anciens plans sont d'un intérêt infiniment précieux. Le fécond géomètre Bruyn nous en a laissé un, daté de 1725, et particulièrement joli, de la chaussée de Groenendael à La Hulpe *(Syne Maj^ts Casseye comende van den Eysdam vyver lydende naer ter Hulpen).* La route surgit, au sud, d'un massif de la forêt, passe devant le moulin à « pampier » du prieuré de Groenendael, dont nous voyons intacts les bâtiments, et laisse à droite le bois de Motte, orné au centre d'une longue pièce d'eau et séparé

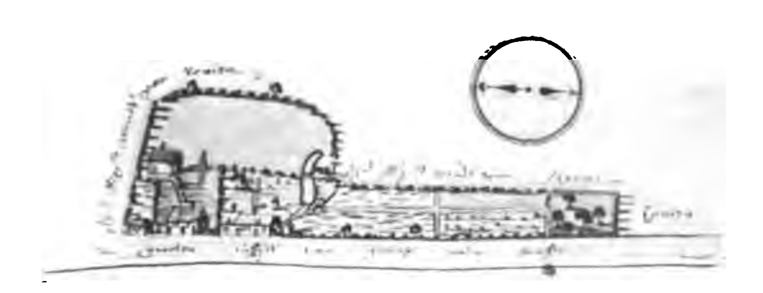
Chaussée de Groenendael à La Hulpe.

(1) *Cartes et plans manuscrits*, n° 2115.

de la route par une barrière de bois. Tout au bout de la feuille (1), la chaussée croise la voie pavée de Nivelle à La Hulpe ; dans l'angle nord-est formé par le carrefour, se dresse la maison de la *Nicolaes Massin*.

Mais la délicatesse de ce document est dépassée par un autre plan du même géomètre, et qui constitue une véritable miniature (2). C'est la *caerte figuratieff* faite, le 17 juin 1726, de la nouvelle chaussée d'Auwergem à Jesus-Eyck. Elle représente la vieille route que les anciennes cartes nous ont rendue familière et qui, méandreuse et serpentante, va de la Chapelle *Het Savelken* jusqu'à la Chapelle du Chêne de Jésus. Le chemin franchit tout d'abord le pont séparant le *vijver van*

Chaussée d'Auwergem à *Jesus-Eyck*.



Propriétés privées enclavées dans la forêt de Soigne, 1723, près de la Grande-Espinette.
(Plan inédit du géomètre A.-D. Bruyn. Archives du Royaume).

Roocloster du *vijver ten Bruxken*, fait un angle à la *Snepplijn*, traverse un second pont jeté sur le ruisseau qui alimente l'étang entourant le castel *den Dryenborren*, traverse *de Potaerde* et *de Biesplijn*, pour atteindre *de Dreve naer Tervueren*.

Un double projet de chaussée, tracé en rouge et en noir, coupe bois et prairies en lignes presque droites autour desquelles le chemin paraît s'enrouler comme les pampres d'un thyrse autour du javelot. Les détails sont d'une précision ravissante. Le castel de Trois-Fontaines, par exemple, et la Chapelle du Chêne de Jésus sont peints avec une finesse exquise : les toits d'ardoises, les murs de briques roses, les tourelles, marient leurs formes et leurs tonalités délicates. Nous contemplons ces constructions pittoresques telles qu'elles existaient alors. L'auteur du plan n'a pas oublié une petite barrière de bois fixée devant

(1) *Cartes et plans manuscrits*, n° 197.
(2) *Cartes et plans manuscrits*, n° 140.

l'avenue menant au château ducal de Tervueren: et les deux théories d'arbres de cette allée se perdent dans la perspective.

La chaussée en question fit l'objet de longues études. D. Bruyn en établit un second plan quatre années après (1), plan correspondant avec le projet, réalisé plus tard, d'une voie privée d'Etterbeek à Auderghem. Il indique les parcelles de terrain appartenant à des particuliers et dont l'expropriation sera nécessaire. Respectueux des beautés naturelles de la forêt et des terres voisines, il recommande bien de laisser subsister un petit étang dans la parcelle prise au couvent de Rouge-Cloître (*Daer t' water blijft staen*). Sur le territoire d'Auderghem aussi, l'arpenteur, en artiste avisé, respecte l'agglomération pittoresque du village et ne rectifie la ligne de la route que du côté droit, vers l'étang du prieuré du Val-Duchesse. Ce lac étend ses eaux paisibles et poissonneuses en face d'une série de coquettes demeures, placées en arc de cercle et isolées les unes des autres.

Nous voyons encore la chapelle du Chêne de Jésus, en élévation, sur un plan et un profil de la chaussée allant du petit temple sylvestre au *Bantmolen* de Sa Majesté. Ils sont probablement de la même époque. La chaussée d'Auwergem à *Jesus-Eyck* fut prolongée, après 1736, jusqu'à la *Dreve van den Heere prince van Hornes*. C'est encore à A.-D. Bruyn que l'on confia le travail. Le projet du fragment de pavé nouveau, pour ainsi dire absolument rectiligne, est daté du 3 juillet 1736; il comprend une longueur de 344 verges en majeure partie dans la orêt (2). Au sortir de celle-ci, le chemin traverse *de Dellingh van Terrest* (le Vallon de Terrest). **Pavé nouveau : 1736.**

C'est vers le milieu du XVIIIe siècle que la Chambre des Comptes décréta l'exécution du réseau de routes rectilignes qui coupent au nord-ouest la forêt en parallélogrammes nombreux. En effet, deux cartes non datées, conservées aux Archives de l'Etat (3), indiquent les terres défrichées de la *Heeghde*. Or, ici se dressait encore la haute futaie, au temps de A.-D. Bruyn. Et à l'époque où le comte de Ferraris commençait ses levées célèbres, les arbres avaient déjà été tous abattus. Les documents furent donc dessinés entre 1722 et 1768. A cette époque le hameau de Vleurgat, bordant la forêt de Soigne à l'ouest de la chaussée de Namur, compte onze maisons; *Lange Veld* en a le même nombre. Au Vert-Chasseur nous en comptons neuf et au Vivier-d'Oye également onze. Au delà on ne rencontre **Réseau de chemins.**

---

(1) *Cartes et plans manuscrits*, n° 182.
(2) *Cartes et plans manuscrits*, n° 222.
(3) *Cartes et plans manuscrits*, n°s 1925 et 1926.

que le bâtiment carré du Fort-Jaco. Des portes de Bruxelles jusqu'à une distance de 700 verges, nous marchons par conséquent en pleine solitude.

Clairières

La forêt conserve un charme paisible et recueilli; la chaussée ne traverse que trois clairières. Tout le long du pavé, en effet, la futaie s'étend encore à l'ouest sur une largeur de 80 à 125 verges environ. On prévoit même un léger agrandissement du massif. A gauche de la route, à hauteur de Vleurgat, on a réservé sous la « jeune pépinière » des « terres domaniales destinées à réduire en pépinières », dans l'angle formé par la *Koye straete* (rue de la Vache), près de l'abbaye de la Cambre. Le bois de Fondroye, naguère Fronrode, qui limite la forêt à l'altitude de Fort-Jaco, est devenu sur la première carte le bois de Frond Roi...

Rendez-vous de chasse.

Sur la seconde carte sont indiqués deux rendez-vous de chasse : à l'est de la chaussée de Waterloo, entre Vleurgat et Lange Veldt, au bout du chemin des Cochons, et au carrefour de la drève de Lorraine et de la route allant au Fort-Jaco. Toute la partie de la forêt que le document reproduit et qui est située entre la chaussée, l'abbaye de la Cambre, Boendael et Boitsfort, fait dans le domaine une chasse spéciale. Partout les bois sont défendus par des palissades, des enclos de haies vives, des flammes et des toiles. Cette enceinte enferme même les bois dépendant de la Cambre. Alors qu'on voulait prolonger la forêt vers Vleurgat, les pouvoirs compétents élaboraient aussi un projet de repeuplement du « Câton de Biafaux », au nord du chemin vers « l'Hermite », canton traversé par la route de Revelinge (1).

Limites de Hoeylaert en 1761.

Une carte du géomètre C. Everaert (2) nous a conservé l'abornement exact de la forêt, en 1761, sur le territoire de Hoolaert. Elle fut dressée, le 16 octobre de cette année, à la requête de Hieronime Tassillon, baron de Terlinden, maître de garenne du Brabant, et à l'assistance des maïeur, échevins et maîtres de sections de la paroisse et seigneurie de Hoolaert, et des anciens chasseurs de la Vénerie de Boitsfort (3), comme le

(1) ARCHIVES DE L'ETAT. *Cartes et plans manuscrits*, n° 1927.

(2) ARCHIVES DE L'ETAT. *Cartes et plans manuscrits*, n° 2320.

(3) *Ten Versoecke vanden Heere Hieronimus Tassillon, vryheere van Terlinden, warant-meester, watergrave ende pluymgrave generael des Landts ende Hertoghdomme van Brabant, in den naem van syn officie ende ter aenwysinghe der meyer, schepenen ende weyckmeesters van haere Majesteyts parochie ende Heerelyckheyt van Hoolaert, ende van St-Renier Denies, Philippus Wouters ende andere oude Jaeghers van haere Majesteyts Jaegherye van Boitsfort, hebbe ick ondergeschreven gheswooren Landt ende Edificie meter geadmitteert door des Souv. Raede van Brabant in Brussel Residerende*

dit une inscription au bas du plan. Celui-ci fut complété et modifié deux ans après; une ajoute au premier texte nous le rappelle (1). Le village est complètement entouré par la forêt. A l'est seulement il est borné en partie par les terres d'Overeyssche. Au nord, *Sognien* est limité par *des Haenen Cauter* (l'Eperon du Coq), *Cruyskens horick* et *het Blockx veldt* (Champ des Blocs ou des Sabots). A l'ouest par les quatre derniers étangs précédant le prieuré de Groenendael, *Dumberg*, *het Vlaanderen veld* (le champ de la Flandre); *de Wolfdelle* (le Val des Loups); *het Leen* (le Fief); *het Roth* (la Pourriture). Au sud par *het Nylle veldt, t' Coninguine gat* (le Trou de la Reine); *de Hut delle* (le vallon de la Hutte); *de Maleyse straete* (route de Maleyse). Au nord-est, le domaine a pour frontière *t' laken peirreleren veldt* et *t' Coedael veldt* (le champ de la Vallée des Vaches.



Propriétés privées enclavées dans la forêt de Soigne, en 1723, près de la Grande-Espinette.
(Plan inédit du géomètre A.-D. Bruyn. Archives du Royaume).

Le cours de la rivière l'Eyssche, qui va alimenter les lacs du monastère de « La Vallée Verdoyante » met une mince ligne bleue dans les tons verts, jaunes et rouges de la carte, si évocative avec le dessin de son église, de ses chaumières, de ses bois, de ses chemins et de ses allées plantées d'arbres, tous lieux portant de vieux noms typiques et charmeurs.

La carte de Ferraris: 1768.

Un laps de temps de vingt-deux années apporte des modifications notables dans la topographie de la forêt de Soigne. La

---

my getransporteert hebbende tot Hoolaert voorschrevende aldaer afgeteeckent ende gedelineert de velden, Bosschen, Straeten ende weghen in dese carte figuratieff afgebeeldt, Sonder nochtans ghedaen te hebben eenighe Metinghen. Aldus ghedaen te presentie van den advocaet Plasschaert, op den 13, 14, 15 en 16 October 1761. Quod attestor C. Everaert, geom. juratus.

(1) *Depost. Dese carte figuratieff ghecorrigeert ende de selve geadditioneert ofte vergroot tot Bewεys van Seer naer de geheele parochie van Hoolaert op de maniere als vooren, ter aenweysynge van Sr Rillaert, meyer van Boitsfort, ende jaegher van haere Maj^t ende Sr Van Wayenbergh, geseyt Dispon, insgelykx Jaegher, actum 28 July 1763. Quod attestor C. Everaert, geom. juratus.*

carte de 1768 nous en fournit la preuve (1). Cette carte, conservée aux Archives générales du Royaume, fut levée sous la direction du comte de Ferraris, général inspecteur d'artillerie, par le capitaine Cogeur, professeur à l'Ecole de Mathématiques du Corps d'Artillerie des Pays-Bas autrichiens. Ornée d'une dédicace à S. A. R. Monseigneur le duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Baar, elle fut gravée en 1770 par A. Cardon.

Gravée en 1770.

Elle porte comme inscription, dans un cartouche au blason du Brabant : « Carte topographique de la Forêt de Soigne et de ses environs. Levée en 1768, où les bois du Domaine sont distingués de ceux des Particuliers, où l'on a figuré les tailles faites dans le Domaine depuis 1765 jusqu'en 1768, ainsi que les nouvelles acquisitions faites par Sa Majesté, les Bruières ou terrains vagues, les terres labourables qui font partie de ce domaine, les Chemins, les Routes, et les Relais de la Chasse royale du Cerf. L'on y a joint les parties de Domaine nommées *Crapen bosch* et *Moorsel bosch*. » Au bas du document nous trouvons trois lignes d'écriture : « Je certifie que la presente carte est exactement dessinée d'après mes feuilles originales qui ont été levées avec la plus grande précision (2). » En dessous, à droite de deux cachets de cire rouge à empreintes armoriées, sont les signatures du comte de Ferraris et du capitaine Cogeur.

Fragments défrichés.

Nous constatons sur la carte du gentilhomme autrichien que certaines parties de la forêt ont disparu; tout le morceau, par exemple, situé entre la chaussée de Bruxelles à Namur et la chaussée d'Alsemberg, avant d'arriver au couvent de Bootendael, a été défriché. Le bois de Forest est désormais isolé, le long de la vieille route menant à l'abbaye. La nouvelle chaussée de Tervueren traverse des bois également entamés qui décrivent une grande courbe concave de la chaussée de Louvain à Stockel. Tous ces bois sont parsemés de chemins reliant les villages riverains à la chaussée : la route de Lorraine, qui conduit à la Cambre; le chemin Verd et le chemin des Trois-Maisons, dans le bois de Linthoudt; la route de l'Abbé, venant de Stockel; le chemin des Vaches. La chaussée de Wavre, coupant les étangs du prieuré de Rouge-Cloître, pour rejoindre la chaussée de Tervueren, crée un énorme triangle où nous voyons un réseau de chemins : la nouvelle route de la Chaussée, la route de la Vénerie, la route de la Barrière, la route Saint-Jean, la route de la Plaine, la route du Carrefour Saint-Jean, la route cavalière de Notre-Dame-au-Bois, la route de la Hache, la route

Routes nouvelles.

(1) *Cartes et plans manuscrits*, n° 716.
(2) Ces feuilles originales sont aux Archives de l'Etat, à Vienne.

des Capucins, la route cavalière des Capucins, la route du *Dronckeman*, la route de la Chapelle-aux-Images, la route de Duysburg, la route *Eenhertsweg*, la route des Chevreuils, la route de Terschuren, la route Doverissen, les grande et petite routes de l'Enceinte-des-Neiges.

Le massif situé entre la chaussée de La Hulpe, à partir de Boitsfort, et la chaussée de Wavre, est traversé par les chemins suivants : route des Fontaines, route d'Auderghem à Boitsfort, route du Relais des Dames, vieille route Tournante, vieille route du Tambour, route des Etangs, chemin de Welleriecken, route de la Chapelle, route du Tambour, vieille route de la Cense, vieille route des Prairies. Au delà de Hoolaert, se greffe sur la chaussée de La Hulpe la vieille route du Prieur, qui, de l'autre côté des étangs de Groenendael, s'appelle route de Saint-Cornil. Les voies qu'on a tracées dans les bois échelonnés de Hoelaert à La Hulpe vers Rixensart s'appellent : route des Neuf-Bonniers, route aux Petits-Etangs, route de la Croix-Lorraine, route de Malaise, route de Terholst; le vieux chemin de La Hulpe à Hoelaert serpente parmi elles.

La chaussée de La Hulpe à Bruxelles est reliée à la route de Groenendael à Joly-Bois, situé non loin de Waterloo, par la route de la Meute et la vieille route de la Sapinière qui, après s'être croisées au Relais de la Belle-Etoile, se prolongent jusqu'à la chaussée de Bruxelles à Namur, et par la vieille route de l'Espinette. Ces chemins communiquent entre eux par des venelles : la route de *Vandelles*, le chemin de Longue-Queue à Groenendael, la route de la Futaye, la route de Gallemaerde, la route du Chasseur. Plus haut nous trouvons la route du Roussart, jadis du *Drossart* ou du Bailli, conduisant à Joly-Bois, la route du Mort, la route de Marie-Cuyper. De l'avenue de la Sapinière aux Etangs des Sept-Fontaines, va la route tortueuse de Sainte-Gertrude. Elle est coupée par une série de voies morcelant tout le massif sud-ouest : route de Longue-Laye, route des Hermites, route de Revelinge, route du Paysan, route du Bon-Homme, route du Fort, route de la Bruyère, route du Brévière. Au delà du prieuré, dans la pointe méridionale extrême bornée par la Chapelle de Jéricho, la Cense de Ham, et la frontière du comté de Hainaut, on voit : la route de la Culotte, la route de Tuliso, la grand'route des Sept-Fontaines, la route d'Audegin.

Chaussée de La Hulpe.

Le massif sud-ouest.

La drève de Lorraine, récemment baptisée, va de l'abbaye de la Cambre jusqu'à Joly-Bois, en passant à proximité de la Belle-Etoile. Depuis cet endroit viennent y naître, y finir ou s'y croiser : la route des Ouvriers, la vieille route de l'Espinette, la route du Cerf, la route des Gardes, la route des Moines, la

Drève de Lorraine.

route de la Patte-d'Oye, la route du Haras, la route de Boitsfort à l'Espinette, la route des Bonniers, la route Tournante du Haras, la route de l'Infante, la route de Saint-Hubert, la route de Boendael, la route de la Cambre. La forêt est divisée en « sengles » qui prennent leurs noms de l'endroit qui les situe : *Swertenborre*, les *Wandelles*, *Eyndeplas*, *Terholst*, le *Coedael*, le *Dieperick*, la *Ketelheyde*, Duysburgh, l'*Epelaer*, le *Flos*, le *Reygerenboosch*, la *Heeghde*, la *Vuylbeke*, les Bonniers, le premier et le second *Kortenbosch*, Longue-haye, Revelinge.

Tout le tronçon occidental de la chaussée de Bruxelles à Namur, aujourd'hui la chaussée de Waterloo, est encore boisé, et cela à une moyenne d'une demi-lieue du pavé. Pour la première fois nous rencontrons ailleurs que sur des plans fragmentaires figuratifs les noms de Vert-Chasseur, de Vivier-d'Oye, — à l'angle de la route du Maréchal, — et de fort Jaco, qui dessine son carré à droite de la route, près du bois de Fondroye, passé Carloo.

Les relais.

Disparition des vieux arbres.

Pour la première fois aussi les relais sont indiqués sur la carte. Mais nous n'y trouvons plus trace des vieux arbres célèbres. Tous sont tombés sous la hache des bûcherons ou ont succombé à la suite de leur grand âge. Quelques lieux ont reçu des appellations inédites : la bruyère aux Loups, près du chemin de Longue-Queue à Groenendael; la Croix-Rouge, passé le relais de la Sapinière, à l'angle de la route du Chasseur et de la chaussée de Namur, non loin de la place où Lambert Laurin indiquait, en 1638, la Croix des Veneurs, et le *Naille plas*, ou Mare de l'Aiguille; le relais de la Belle Etoile, au carrefour des routes de Groenendael et de Galemaerde, là où se croisent huit voies s'enfonçant dans la forêt en tous sens.

Chaussée de Bruxelles à Tervueren : 1749.

La chaussée de Bruxelles à Tervueren avait été construite dix-sept ans avant l'achèvement de la carte de Ferraris. Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'ouvrage de l'abbé Mann, au sujet du palais de Tervueren : « 1749.—Il fit construire (le prince Charles de Lorraine) un beau pavé depuis Bruxelles jusqu'à ce château (1). » On conserve aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles (2), un plan colorié du massif forestier que traverse la « chause d'Auregem à Tervueren ». Il nous renseigne exactement sur le tracé de la large route. Depuis la deuxième commune jusqu'à la première, la chaussée coupe, longe ou limite les endroits suivants : bois et drève du Rouge-Cloître, entrée du Rouge-Cloître, la place où on tire l'Oiseau, la Chapelle, le chemin

(1) Volume II, p. 240

(2) ARCHIVES DU ROYAUME : *Cartes et plans manuscrits*, n° 142.

de Nostre-Damme-au-Bois, la chapelle aux Maisons, les maisons au Pont.

Qui nous dira comment on ne s'aperçut pas, à l'époque de la construction de la chaussée, qu'un terrain de 34 verges et demie, entouré d'arbres, était abandonné à très peu de distance? Il bordait, comme l'atteste un plan du géomètre du Conseil souverain P.-C. De Becker (1), dessiné en 1782, le chemin menant à la Plaine aux Poux *(Straete naer de Lûyse-Plyn)*, en face de la ferme appartenant au *Borg-Graeve* de Vueren. Terrain abandonné.

Les pièces d'eau que nous rencontrons, en 1768, dans la forêt de Soigne ou à sa proximité immédiate, sont extrêmement nombreuses. Tout d'abord, les étangs de Boitsfort. Dix, de grandeurs inégales, forment la lisière du bois, entre la route de l'Infante et une venelle naissant au commencement de la chaussée de La Hulpe. Sept autres, s'étageant dans la direction de la sengle de *Vuylbeke*, sont presque perpendiculaires aux premiers. Les autres sont hors de la forêt. Dans l'angle formé par la route d'Auderghem à Boitsfort, quatre petits lacs constituent une sorte de V; un ruisseau les relie à trois étangs plus vastes. Puis, ce sont les étangs de Rouge-Cloître et d'Auderghem, au nombre de trente et un, de superficies variées. Cinq des plus beaux, à gauche de la chaussée de Wavre, dessinent une courbe dans la futaie. Un rivelet les prolonge; franchissant la route de la Plaine de Stockel, entre la route de la Barrière et la nouvelle route de la Chaussée, il alimente les trois étangs du *Flos*. Pièces d'eau : A Boitsfort. A Auderghem.

Dans l'extrême coin oriental créé par le tronçon que limitent les routes de l'Etang, de la Surprise et de la Plaine, est un lac isolé. Devant le couvent des Capucins, à l'angle de la route des Capucins et d'un chemin parallèle à la route d'Overyssche, un étang évase ses deux bras, ainsi que les branches d'un catapulte. Dans le parc de Tervueren il y a sept étangs, divisés en deux groupes. Un canal relie les deux plus étendus, dont l'un entoure le château. En dehors des murailles, au nord-est, deux autres étangs existent. Les étangs de Groenendael sont exactement une douzaine. Pourtant, à partir de la vieille route du Prieur, continuant la série, onze autres étangs se succèdent sur le territoire de Hoolaert et Terheyden, jusqu'à la cense de *Smeyberg*. A Tervueren. A Groenendael.

Alimentés par *de Silverbeeck* (le ruisseau d'Argent), dix-huit étangs indiquent la frontière domaniale de la bruyère de Terholst à la cense de Galemaerde, par La Hulpe, le bois de Mot, Longue-Queue et la cense de la Ramée. Sans compter les pièces d'eau artificielles encadrant les bâtisses du prieuré de Sept- A La Hulpe.

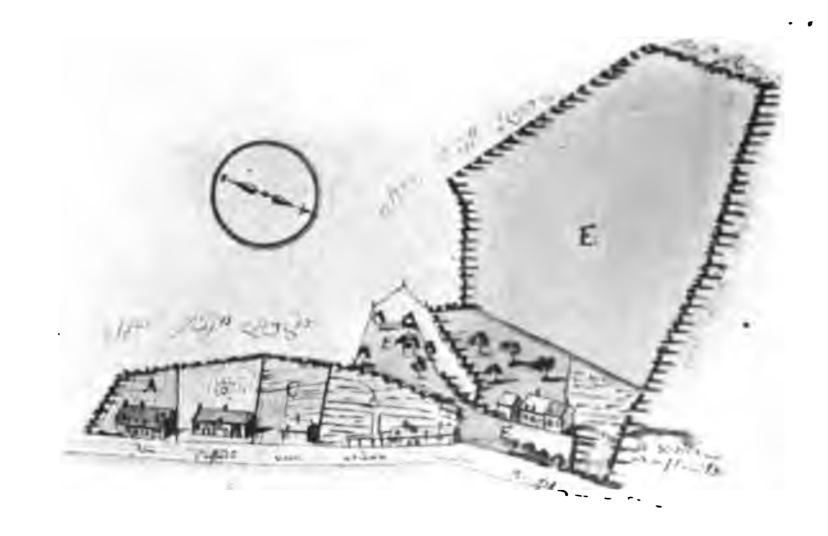
(1) Archives du Royaume : *Cartes et plans manuscrits*, n° 3007.

A Sept-Fontaines.

Fontaines, il y a huit étangs échelonnés de la route de la Bruyère à la route de la Culotte. A hauteur de la Grande-Espinette, le premier réfléchissant dans son onde les hauts arbres de l'orée, dix étangs s'alignent de la cense de Landsrode à la cense Ingendor.

Limites d'Overyssche: 1770.

J. Bodimont, *gesworen landmeter*, nous a conservé dans un de ses plans (1) un abornement de la forêt de Soigne, vers Overyssche, daté du 8 novembre 1770. Cette carte rappelle un



Propriété privée avec étang enclavée dans la forêt de Soigne, en 1723, près de la Petite-Espinette. (Plan inédit du géomètre A.-D. Bruyn. Archives générales du Royaume).

peu, par son procédé, celle du XVIe siècle évoquant la propriété du couvent de Jéricho et dont nous avons parlé au début de ce chapitre. Elle fut dressée à la demande du prince de Salm-Kirbourg, propriétaire des terres riveraines du domaine ducal. Fait avec un soin méticuleux, le document nous montre le chemin séparant les bois des labours de la ferme Terest.

Pour bien préciser les limites, l'arpenteur a indiqué sur son plan les principaux arbres et a enregistré sur les tables dressées au bas de la feuille la distance entre l'alignement des bornes de pierre et le centre des troncs pris près du sol, le diamètre de ces troncs et la mesure des troncs jusqu'au bord de la route mitoyenne de la ferme *(den voet van den cant van den selven heym)*. La frontière domaniale est ainsi indiquée au moyen

(1) N° 3006.

d'aunes *(erselteren boomen)*, de chênes, de hêtres, certains debout, certains abattus et n'ayant plus que leurs souches. A l'extrême point est nous voyons deux énormes hêtres, dont les troncs, soudés durant la croissance, constituent un seul bloc élevé. L'abornement comprend une courbe régulière de plus de 400 pieds.

Un plan dessiné après 1776 (1), ayant pour titre : *Séparatie van het Groot hout ende Schaerhout der Heeghde*, nous fournit un document précis sur la date du défrichement complet d'un fragment des bois princiers situé entre le bois de Frondroy, le Vert-Chasseur, la chaussée de Bruxelles à La Hulpe, les champs de Boitsfort et le relais de la Haute-Borne. La chaussée de Namur, la drève de Lorraine *(Eycke dreve)*, la vieille route de l'Infante traversent ce massif. Les coupes, tracées presque perpendiculairement à ces chemins, portent au crayon les indications suivantes : « Haute futaie. Tailles de 1762, 1763, 1765. » Tailles de 1762, 1763 et 1765.
Tout ce morceau majestueux de la forêt, aujourd'hui replanté jusqu'à la chaussée de Waterloo, était détruit un an avant que le comte de Ferraris commençât ses levées. Le lotissement de la majeure partie de ce tronçon forestier, entre le bois de Fraenrode et les champs de Boitsfort, le relais de la Haute Borne et la route du Maréchal, fut opéré, ainsi que nous l'apprend un document contemporain (2), les 16 et 17 octobre 1780. On la divisa Taille de 1780.
en cent quarante-deux parcelles ou *Koopen*, à côté des *Cortenbosch Bunders* et *de Vuylbeek*. Moins d'un an après, le 7 septembre 1781, on se préparait à vendre quatre-vingts autres lots de *Schaerhout* (tailles) au même endroit (3).

Certain plan (4) de l'arpenteur Hellemans nous apprend que les bois de la *Heeghde*, — qu'il ne faut pas confondre avec le La *Heeghde*.
fragment cité plus haut et portant une appellation pareille — bois prolongeant la forêt jusqu'aux terres domaniales du Chat, à Forest, et défrichées complètement quelques années auparavant, recouvraient une superficie de 45 bonniers et 2 verges (5). Malheureusement, ce vaste terrain n'a pas été, comme l'autre, repeuplé dans la suite. Les quartiers de Vleurgat et de Ten

(1) N° 737B.
(2) N° 737F.
(3) N° 737E.
(4) N° 738.
(5) En y comprenant un vaste trapèze entre la chaussée de Waterloo, le chemin des Cochons et les prairies de l'abbaye de la Cambre. Les terres domaniales du Chat, reliant la Heeghde au bois de Forest, et qui avaient été défrichées vers la même époque, recouvraient une superficie de 15 bonniers, 2 journaux et 40 verges, avec les maisons et les chaumières existantes.

Bosch y dressent aujourd'hui leurs innombrables constructions hétéroclites.

En 1777, le bois de Soigne, sur le territoire de Dworp, de Rhode, d'Alsembergh et du hameau de Ter Broeck, était limité à l'ouest par les terres de la ferme t'Helderinge, les labours et le bois du couvent de Sept-Fontaines, le bois d'Helderinghen, les terres fraîchement défrichées de *Heer Frickx*, le bois appartenant au prince de Salm. Cet abornement fut levé le 31 juillet (1). A cette époque existaient déjà, aux environs de *Jesus-Eyck*, en pleine forêt de Soigne, comme le prouve un plan de l'*edifiecemeter* J. Hellemans, daté du 14 décembre 1773 (2), une série de vingt-cinq propriétés privées — parcs et bâtisses — en y comprenant le petit temple et le jardin qui l'entourait. Quatorze de ces biens

Agglomération



La chaussée de G

étaient à droite du chemin allant à Over-Eyssche, des deux côtés du pavé de Hoolaert. Les dix autres leur faisaient face, dans l'angle de la route des Capucins. Toutes ces propriétés privées, — constituant l'embryon du village de Notre-Dame-au-Bois, — perdues si pittoresquement *in den woude van Zonien*, comprenaient, *met de cappelle, huys ende hof vanden heere pastoor*, 487 verges. La chapelle, la cure et le jardin du prêtre desservant avaient, à eux seuls, une superficie de 89 verges carrées. Désormais, le nombre de maisons et de villas dans la forêt ne cessera de croître jusqu'à nos jours.

Contestation.

Grâce à un différend qui éclata en 1779, entre J.-J. Pangaert, seigneur de Terheyden, et le *woutmeester*, ou grand forestier

(1) *Cartes et plans manuscrits*, n° 3005

(2) *Cartes et plans manuscrits*, n° 1096.

du duché de Brabant, nous possédons un abornement de la futaie située sur cette commune de Overyssche. Nous constatons qu'il est identique à la limite de 1761 ; le malentendu repose en somme sur deux bandes de bois allant de la chaussée de La Hulpe à la *Hut delle*, et de ce dernier vallon à la venelle *t' Koninginne gat*, et sur une troisième bande de terrain, au nord de *het Roth*.

Projet de Charles de Lorraine : 1780.

En 1780, le duc Charles de Lorraine s'était proposé de construire un pavé tout droit de son château de Tervueren à la chaussée de Bruxelles. Il avait chargé le surintendant de sa cour, le seigneur Gamond, de demander un devis à P.-C. De Becker, géomètre du *Souverynen Raede van Brabant*. Pour l'exécution de cette route, il fallait exproprier sept pièces de



La Hulpe en 1725. (Plan inédit du géomètre A.-D. Bruyn. Archives générales du Royaume).

terre du *Hoogh-Vorst veld*, bordant la forêt de Soigne, appartenant à des particuliers et aux comte et vicomte de Tervueren ; elles avaient une superficie totale de 1 bonnier et 13 verges. Le devis du géomètre prévoyait une dépense de 3,085 florins (1).

Nouvelles routes.

Charles de Lorraine ordonna, en 1759, la construction de « nouvelles routes à faire dans la forêt de Soigne, tant pour la comodité du public, que pour l'aisance de la chasse ». L'arpenteur Hellemans, par un ordre du 6 mars, est chargé d'effectuer les alignements des voies nouvelles, et cela sous les ordres du grand forestier, chargé de marquer les arbres se trouvant dans le tracé des voies projetées (2).

---

(1) *Cartes et plans manuscrits*, n° 225.

(2) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Chambre des Comptes*, registre n° 510, pp. 606 et suivantes.

Vingt-deux années après, le 28 juillet 1781, le même géomètre J. Hellemans exécuta le plan et le profil (1) d'une grande route de 20 pieds et d'une petite route de 7 pieds de largeur, sur environ 350 verges de longueur, à percer sur les terres défrichées de la Heeghde, entre la campagne de Boitsfort et la chaussée de Namur. « La dernière (des deux routes projetées) fera la séparation de ladite Heeghde d'avec le grand bois, et l'autre servant de chemin de vuidange séparera les deux laies de la coupe de bois de raspe de ladite Heeghde. » Le document indique aussi « l'applanissement de ces routes suivant les profils avec les ponts de pierres et conduites nécessaires pour écouler les eaux ». Ces deux voies de communication, dont les frais, selon l'évaluation de l'arpenteur, ne devaient pas dépasser 100 pistoles, ne sont autres probablement que la drève des Enfants-Noyés et l'avenue des Deux-Triages. Elles auront été créées en 1786, car une lettre du Conseil des Domaines et Finances du 5 avril au receveur général d'Hannosset, lui dit, en effet : « Que vous fassiez incessamment suppléer à la formation des routes que vous avez laissées en arrière l'année dernière, de manière à faire d'abord deux routes au lieu d'une, en observant de leur donner dans les endroits où il y aura des terres rapportées, assez de talus pour éviter les éboulements ; et comme une *route cavalière* parallèle à celle dite Route Isabelle rempliroit le double objet de la commodité des vuidanges des couppes et de la facilité des chasses Roïales, il a été résolu de faire faire cette route le plutôt possible, dont la désignation sera faite par le conseiller de ce Conseil de Limpens, à votre intervention, avec le chasseur Le Page de la part du grand Veneur (2). »

Une carte, en trois « expéditions », non datée, mais exécutée, à en juger par l'écriture, à la fin du XVIIIe siècle, nous montre, teintée en jaune, toute cette partie de la forêt appelée alors la Heeghde et dont une longue étendue unissant *Sognien woude* au bois de Forest avait été défrichée, disons plutôt rasée, avant 1768. Les deux routes dessinées par J. Hellemans y sont tracées définitivement. Elles existent. La première sépare la haute futaie du taillis, en une ligne perpendiculaire venant de la chaussée de Namur et finissant entre les deux étangs des *Kinders Verdronken*. C'est par conséquent l'actuelle avenue des Deux-Triages. La seconde route, plus large et parallèle à l'autre, est un peu plus longue. Elle va jusqu'aux labours de Boitsfort sous les deux pièces d'eau dont nous parlions tantôt; elle limite, au

Les Enfants Noyés.

(1) *Cartes et plans manuscrits*, n°s 145 et 176.
(2) ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des Comptes*, registre n° 511, folio 6.

nord, le bois du Comte du Ras. C'est sans doute la drève des Enfants-Noyés. On sait que le tronçon occidental de cette drève, depuis l'avenue de Lorraine, a été baptisé naguère : Avenue des Chalets.

Sur la première feuille de ce plan (1), d'autres voies sont projetées. Un pointillé noir continue jusqu'aux terres de Boendael, appartenant à l'abbaye de la Cambre, la route de l'Infante. Il est question d'une route à construire des jardins du Vert-Chasseur à Boendael, et du redressement du chemin des Mors, plus tard la route de Boendael, en ligne droite entre la chaussée et *Eycke Dreve* ou drève de Lorraine. Il est proposé aussi de prolonger jusqu'à Ixelles la route située entre cette dernière et la chaussée.

Nouvelle création de routes : 1786.

Dans le délai séparant l'exécution de la deuxième feuille de l'exécution de la première, tous ces projets ont été menés à bonne fin. De Vleurgat, entre la Pépinière et l'abbaye de la Cambre, où elle se greffe sur le chemin des Cochons, jusqu'à la chaussée de Boitsfort et La Hulpe, court une large avenue nouvelle, qui fait suite à l'antique route parallèle à la drève de Lorraine. A côté de la ligne étroite et tortueuse du Vieux-Chemin des Mors, on voit, spacieux et tout droit le Nouveau-Chemin des Mors. La nouvelle route de Boendael et le tronçon de l'avenue de l'Infante, longeant le bois de Mme de Villers, sorte de presqu'île perdue dans le massif domanial et relié au territoire de Boendael par une simple venelle, complète ce réseau de création récente.

C'est le 4 mai 1786 que le Conseil des Finances adressa au receveur général d'Hannosset la lettre que voici, ordonnant la formation des nouvelles routes dans la *Heeghde* : « Très cher S^r^, en réponse à votre rescription du premier de ce mois, nous vous faisons la présente pour vous autoriser à faire procéder à la formation des nouvelles routes désignées dans la carte ci-jointe de la Heeghde sub n^ls^ 1, 2, 3 et 4, et de les faire perçer aussi avant qu'il se pourra, vous prévenant que la route cavalière côtée n° 5 sur la dite carte devenant une route de vuidange, devra être formée sur la largeur de vingt pieds, et nous vous autorisons également de faire construire les ponts que vous trouverez nécessaires, conformément au devis de l'arpenteur Hellemans (2). »

Un mois et demi après, le 22 juin, le Receveur général reçoit une seconde lettre concernant le même sujet : « En réponse à votre lettre d'hier, qui était accompagnée de l'acte de la passée,

(1) N° 717A.
(2) ARCHIVES DU ROYAUME. *Chambre des Comptes*, n° 511, folio 15, verso.

pour la formation, nivellement et entretien de deux routes transversales dans la Heeghde, nous vous faisons les présentes, pour vous dire que, conformément à votre avis, nous agréons que vous fassiez exécuter d'abord, les ouvrages qui font l'objet des quatre premières parties aux prix respectifs de deux cent soixante cinq florins pour la première, de cent et nonante pour la deuxième, de cent et trente pour la troisième et de vingt pour la quatrième, auxquels on offre de les entreprendre, et que la cinquième partie soit réservée jusqu'à ce que les autres soient achevées (1). »

Modification de limites.

Le texte apposé au bas d'un plan (2) du géomètre du Conseil Souverain de Brabant C.-J. Everaert, daté du 2 mai 1782, nous donne des renseignements bien curieux sur les transactions menées entre les représentants de Joseph II, empereur d'Autriche et duc de Brabant, et la princesse douairière de Salm-Kirbourg. Celle-ci possédait sur le territoire d'Overyssche de vastes terrains. Ils formaient la lisière de la forêt, à partir du bois des héritiers Peter Van Haelen jusqu'aux champs de Martinus Dupré; de la route au *Wayenberg Haeghbosch*, du baron Termeiren; entre les deux bois du sieur Meulenberg; de ce dernier tronçon au bois de *'t Clooster van Sint-Peter ter Sieckeluyden*. Ces propriétés importantes comprenaient *Ketel-Heye Haeghbosch* (le buisson de la Bruyère du Chaudron); *den Esschenen Bosch* (le bois des Frênes); *Het Schaevelinck Haeghbosch; 't Verbert bosch*; *Terrest Haeghbosch; landen van 't hof Terrest* (labours de la ferme Terrest); et *den Rosier bosch* (le bois du Rosier. Elles suivaient le domaine ducal sur une longueur de 266 verges de 20 pieds, ou 340 verges et demie, mesure d'Overysche.

Abornement rectiligne.

La princesse de Salm-Kirbourg n'aimait pas l'abornement pittoresque du *Woude van Sognien*, qui festonnait pour elle ses terres de manière trop fantaisiste. Ce fut une des toutes premières adoratrices de la ligne droite. Elle proposait simplement à Sa Majesté de modifier la séparation de leurs biens respectifs et d'accepter désormais de commun accord une limite strictement géométrique. L'abornement nouveau est indiqué par quatorze lignes absolument droites. Constatons que la vénérable dame ne gagnait rien au change; en effet, elle donnait au monarque 2 journaux et 90 verges de plus que ne lui en cédait celui-ci.

Echange de terrains.

L'offre de la princesse douairière fut acceptée après de longs pourparlers, comme en témoignent les lignes trouvées au bas d'un

(1) *Chambre des Comptes*, n° 511, folio 23, verso.
(2) *Cartes et plans manuscrits*, n° 720.

plan (1) de l'abornement définitif exécuté par C.-J. Everaert, le 17 juin 1786. Le prince Salm-Kirbourg avait hérité, sur ces entrefaites, de sa mère. Il joignait à son titre celui de seigneur d'Overyssche. Le géomètre du Conseil Souverain a établi les limites d'une partie de la forêt (*de bepaelinge van een deel van Syne Majesteyts Woude van Sonien*), à la requête du receveur général d'Hannosset, en vertu d'une entente avec les commissaires de la Chambre des Comptes et les forestiers jurés du Brabant *(de heeren gesworene van het woutrecht van Brabant)*, conformément à une *judiciele transactie* intervenue entre les intéressés le 3 juillet 1783 L'arpenteur déclare que quarante-cinq bornes de pierre bleue ont été placées par ses soins, portant taillée en relief sur une de leurs faces — celle tournée vers la forêt — une croix bourguignonne, et une autre dessinée en creux, et de format plus petit, dans la partie enfoncée en terre. La limite des bois a une largeur réglementaire de sept pieds et demi : deux pieds et demi pour le fossé et cinq pieds pour la digue (2).

Bornes armoriées.

Si le domaine, par cette opération, augmente légèrement sa superficie, ailleurs on continue à abattre les arbres en grande quantité, à dénuder des tronçons considérables du sol. C'est précisément en ce temps-là que l'abbé Mann, sans être artiste cependant, se désolait des coupes désordonnées qu'on faisait dans la forêt. « Elle ne cesse de diminuer, disait l'auteur non sans mélancolie, par le défrichement successif de quelques-unes de ses parties. Les terres dernièrement défrichées sont celles qui sont entre les bois de l'abbaye de Forest et le chemin d'Alsembergh jusqu'au bois de Soigne; ainsi que celles qui sont entre la ville et le bois de Lint-hout, et vers Auwerghem, Watermael, Boondael et Boitsfort. Toutes ces terres nouvellement défrichées sont habitées et bien cultivées (3). »

Agrandissement de la forêt.

Défrichements.

L'historien de la ville de Bruxelles aimait profondément la forêt de Soigne. Il en parle avec une admiration émue en plusieurs endroits de son livre. « Le ruisseau le plus considérable de toute cette partie du pays au levant de la Senne que j'ai entrepris d'examiner dans cet écrit, imprime-t-il quelque part, a ses sources dans la forêt de Soigne entre Boitsfort et la chaussée de Namur. Ces sources forment jusqu'à dix-huit étangs dans le bois, avant que leurs eaux s'unissent en ruisseau

Ruisseau principal.

(1) N° 721.

(2) *Afbeeldinge des heymen van Sonien, ter breede van 7 1/2 voeten, te weten 2 1/2 voeten voor den gracht en vyf voeten voor het verhef, soodat de paelen gestelt zyn 7 1/2 voeten binnen den grond van Sonien.*

(3) Ouvr. cité, vol. II, p 136.

à Boitsfort; endroit où ces eaux, le bois et les coteaux qui l'entourent, forment des coups d'œil uniques. Le ruisseau prend ensuite le nom de Woluwe ou de la Weule à cause de tant de

Les moulins.

moulins qu'il fait tourner; et de Boitsfort jusqu'à Crainhem sur la chaussée de Louvain, il fournit de l'eau à un très grand nombre d'étangs. A Auderghem, il reçoit les eaux qui viennent des vallons de Boondael et de Watermael d'un côté, et de l'autre celles qui viennent de Ravenstein près de Tervueren, et qui forment la chaîne d'étangs de Rouge-Cloître (1). »

Rusticité de Boitsfort.

A cette époque les communes ombragées par la futaie ont encore tout leur pittoresque sauvage et leur solitude enchanteresse. Boitsfort, par exemple, dont parle l'abbé Mann, est d'une rusticité délicieuse. L'aspect de tout un quartier de son territoire nous a été conservé par un plan non signé, dessiné avec une précision qui en augmente encore la valeur documentaire (2). Depuis l'étang *ten Reucken* jusqu'au *Grooten Casteel vyver* et à une portée d'arbalète au delà, tout le long de la rivière alimentant les pièces d'eau *(De Maelbeke van Syne Maj^ts molen)*, on ne voit aucune construction. La contrée toutefois est pleine de jolis sites, où vivre solitaire devait être un ravissement. Depuis le premier étang jusqu'aux terres domaniales tenues en location par le chapelain Meeus, la forêt de Soigne est limitée par le filet bleu du ruisseau. Sur l'autre rive s'étendent les prés de Sa Majesté, du Sieur de Vilers, du comte de Duras.

La Chapelle de Jesus-Eyck et ses environs, en 1720.

Fragment du plan inédit de la chaussée d'Auderghem à Jesus-Eyck, exécuté par le géomètre A.-D. Bruyn. (Archives générale du Royaume, à Bruxelles).

Habitation ravissante.

Nulle habitation ne se reflète dans l'onde claire et susurante. Avant d'arriver au grand étang, au sud, sur un îlot carré, se dresse la *Wooninge van den H^e Cappelaen Meeûs.* C'est une jolie maison, à un étage. Sa façade est percée de huit fenêtres à meneaux. Un petit bâtiment à capuchon d'ardoises fait une avancée vers le lac. Un coquet escalier extérieur s'appuie à la

(1) Vol. III, pp. 74 et 75.
(2) *Cartes et plans manuscrits*, n° 2994.

muraille et conduit à ce pavillon. Un pont de bois franchit les fossés et mène à une drève plantée d'arbres bien taillés et qui, entre les rives parallèles de l'étang et du ruisseau, fait une large bande de verdure. En face de la nappe d'eau, à gauche du *wegh leydende naer de Rygel reye oft Bosch van Zonien*, sont trois chaumières trapues dont l'une, précédée d'un rideau d'arbres, est d'un ensemble tout à fait attrayant et pictural.

Communications.

Plus loin, c'est de nouveau la solitude : *Syne Majesteyts Bempt* et les labours de N. de Pré. Pourtant, les communications étaient fort faciles déjà à cette époque entre Boitsfort et la capitale. Et ce sont précisément ces communications, développées, cela va sans dire, dans la suite, qui déterminèrent la haute bourgeoisie et l'aristocratie bruxelloise à choisir la contrée comme lieu favori de villégiature. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle on avait créé une petite avenue nouvelle reliant, à hauteur de la *Diesdelle*, la chaussée de Waterloo à la route de Boitsfort. Cette *Diesdelle*, ou Vallée des Chardons, a maintes fois requis l'attention de la Chambre des Comptes du Brabant.

Lieu de villégiature.

Diesdelle.

Ainsi, une carte anonyme nous apprend qu'il fut question au XVIIIe siècle de redresser la chaussée de Bruxelles à Waterloo, entre l'endroit appelé : *Spielwaeterken ofte put* et la pierre milliaire de cette même Diesdelle. Si nous suivons le pavé en allant vers le sud, nous rencontrerons successivement : la maison de N. Gilein *smit*; la chaussée de Boitsfort et de Groenendael, avec à son angle septentrional une chapelle fixée sur un piquet; une grande croix enfoncée en terre; les ruines d'une maison et d'une écurie; la barrière *(plaetse alwaer den bareel is staende)*; et un renfoncement dans lequel s'engagent les eaux venant de la forêt, qui s'écoulent ensuite vers le côté opposé du chemin *(De Dellinge daer het waeter is loopende over den Cassy naer de straete leydende naer Carloo)*. Sur cette longueur de 130 verges et demie, la chaussée est très montueuse. Le redressement prévoyait un enlèvement de terres atteignant, en face de l'habitation du forgeron Gilein, une hauteur maxima de 16 pieds et demi, terres qu'on utiliserait pour surélever le niveau entre *het Cruys staende in den bergh* et *den bareel*. Le tracé de la nouvelle voie est peint en jaune sur le plan original (1). Au delà de Boitsfort, on avait projeté, à la même époque, de faire disparaître une côte longue de 30 verges *(Den aftevoeren Bergh aen Buesdael boven Boitsfort)*, sur la chaussée de Groenendael et La Hulpe. Ce plan (2) nous fournit une fort jolie vue de la forêt de *Zonien*

Redressement d'une chaussée.

(1) N° 153.
(2) N° 144.

traversée par le *Cassy-wegh leydende naer Groenendael.* Au delà de la partie de terres à enlever *(aftesnyden parteye aerdewerck)*, s'étendent, en une délicate perspective, les mamelons sylvestres, couronnés d'arbres verdoyants.

Sous la domination française.

Chose assurément curieuse et qui démontre que la superficie du domaine fut en général établie de manière assez fantaisiste, sous la domination française la forêt semble conserver ses proportions anciennes. Bien que des coupes désastreuses y aient été pratiquées, bien que des parties énormes aient été défrichées et livrées à l'agriculture, les documents contemporains fournissent les anciens chiffres.

Voici ce que nous lisons, en effet, dans la Statistique du Département de la Dyle pour l'année 1800 : « La presque totalité du département est cultivée, mais on y remarque encore la belle forêt de Soignes (1), reste de cette vaste forêt des Ardennes, qui couvrait l'ancienne Belgique. Elle contient 8,263 bonniers (ancienne mesure du pays), 16.526 arpents de Paris, environ 7,296 hectares carrés. La forêt de Soignes s'étend à l'orient jusqu'à Yssche, à l'occident jusqu'à Buyssinghen, au midi jusqu'à Ransbeck, et au nord jusqu'à Saint-Pierre-Woluwe, en s'approchant à un kilomètre de Bruxelles. Le terrain que cette forêt occupe est inégal, et présente une grande variété de sites, d'où l'on découvre alternativement, et quelquefois ensemble, des hameaux, des vallons, des étangs et de petites plaines cultivées, des collines et des ruisseaux (2). »

8.263 bonniers en 1800.

Evaluation fantaisiste.

Il suffit d'ailleurs de considérer les limites données par l'opuscule officiel pour être convaincu que l'auteur comprend dans la forêt de Soigne tous les bois périphériques, tous les bois voisins. Dans ces circonstances, l'évaluation exacte devenait difficile. D'autant plus que la forêt, naguère propriété ducale, avait été morcelée par les envahisseurs. Son territoire, essentiellement particulier durant des siècles, fut réuni aux communes adjacentes (3). C'est encore la situation actuelle.

Carte de G. De Wautier: 1810.

La première en date des cartes de la forêt de Soigne exécutées au XIX[e] siècle fut levée par G. De Wautier, « ci-devant du corps d'artillerie autrichien ». J.-B. Jouvenel la grava en l'an 1810. Cette « carte topographique de Bruxelles et de ses environs », comme l'auteur l'intitule, est « dédiée à Monsieur le Sénateur d'Arenberg, comte de l'Empire, chevalier de la Couronne de fer et de la Légion d'honneur ». Malheureuse-

---

(1) C'est la deuxième fois que *Soignes* s'orthographie de cette façon.

(2) Page 37.

(3) ALPHONSE WAUTERS : *Histoire des Environs de Bruxelles*, vol. III, p. 372.

ment, la forêt, qui occupe environ le quart de la planche, est coupée par le cadre à hauteur de Hoolaert et de la Petite-Espinette. Le vieux domaine ducal est indiqué par une épaisse ligne noire. Sa superficie est à peu près identique à celle de la carte de Ferraris. Un petit bois, devant l'abbaye de la Cambre, prolonge le massif jusqu'aux étangs d'Ixelles.

Depuis la route de Boendael jusqu'à la chaussée de Louvain, une avenue de gros arbres, formant à peu près un angle droit à hauteur de *ten Bemel*, tranche en deux le bois de Linthout, encore très vaste et qui s'étend d'Ouderghem à Saint-Josse-ten-Noode, par les deux Woluwe et Roodenbeke. Au nord du tronçon de bois bordant Ixelles, à droite de la chaussée de Wavre, en face d'un moulin à vent, dont aujourd'hui subsiste la maçonnerie, est la Chasse, actuellement la Chasse Royale. Le pavillon élégant que le prince de Lorraine y avait construit a été démoli il y a un quart de siècle à peine. Vers l'est, les arbres s'avancent jusqu'à Stockel, après avoir limité *ten Boven Berg*, sur la rive droite de la Woluwe. La Chasse Royale.

A proximité de Tervueren près de l'orée, non loin du chemin menant à Ophem, quelques hachures montrent la place du « château Charle Démoli », endroit où poussait, au XVII[e] siècle, le superbe arbre de Hochvorst. Ce castel, qui ne figure pas encore sur la carte de Ferraris, eut une existence éphémère. Près d'Ophem, au milieu de la route allant à Tervueren, nous apercevons « l'Epine », un bel arbre majestueux. Près de Duysbourg, le classique *Schoonen Boom* élève toujours sa grosse tête chevelue vers le ciel, comme au temps de l'archer Van Werden et de Lucas Vorstermans, junior. Le château Charle.

G. De Wauthier a, lui aussi, divisé le domaine en « sengles » : La Heeghde, *Cortenbosch*, *Ossenbuck*, les Bonniers, la *Vuylbeke, Dieperick*, le *Reigeren*, le *Caudael* (Vallée froide, qui, appelée longtemps *Coedael* ou Vallée des Vaches, retrouve son nom véritable). Les étangs : *De 3 Flosschen*, subsistent. Quant au couvent des Capucins, il a déjà complètement disparu. On voit les pelouses régulières et symétriques de son admirable parc. Les deux fragments de la forêt à l'ouest de la chaussée de Waterloo, l'un entre la première *Heeghde* défrichée, Bootendael et Langevelt, l'autre entre ce hameau et Carloo dit Saint-Job et Vivier-d'Oye, n'ont pas été entamés par la cognée des bûcherons. Et *Cortenbosch* (le Bois court), qui donne un suprême démenti à son nom, avance aussi jusqu'à Glatzbeek, à 500 mètres à peine de la chaussée d'Alsembergh. Sengles.

Le même géographe, qui habitait, à Forest, une belle maison de campagne située au sud de l'ancienne abbaye, non loin de la rive droite de la Senne, a laissé des environs de Bruxelles une Grande carte de Wautier.

énorme carte manuscrite, infiniment féconde en renseignements et qui permet, par exemple, d'étudier la forêt de Soigne dans ses moindres détails. Ce merveilleux document, conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale, a été exécuté peu de temps après la bataille de Waterloo. Les levées auront certainement réclamé plusieurs années de labeur infatigable.

Limites ouest.

La forêt naît à l'ouest de l'abbaye des Cisterciennes, qui est précédée du « bois de la Cambre ». La limite depuis la maison de « un Maréchal », jusqu'au delà de la « ci-devant Couronne », reste à droite de la chaussée, si nous regardons vers le nord. Puis, de l'autre côté du pavé, elle va jusqu'à proximité de la petite ferme dite *Koeyvoet* (pied de la Vache), et d'où, par *Leykstraete* (rue du Cadavre (1), on gagne les « ci-devant Récollets de Boitendael, à M. Tiberghem ». Revenant à l'est, la forêt passe derrière la chaussée, découvrant le hameau de Langeveld. Repassant la grand'route, le bois s'arrête au chemin de Saint-Job à Forest. Mais le domaine proprement dit cesse au tiers de l'étendue : le reste est formé par *den Dicken Bosch* (le Gros Bois), et *Grooten Bosch* (le Grand Bois). Jusqu'au Vivier-d'Oye, les bornes suivent une pépinière et *Cluys-bosch* (bois de l'Ermitage).

La forêt contourne le hameau de Vivier-d'Oye, dessine un rectangle sous l'amorce de l'actuelle drève du Maréchal. A cet

Sablonnière.

endroit, dans le haut nous trouvons une sablonnière, dans le bas un « ci-devant Etang ». Maintenant, franchissant une deuxième fois la chaussée, la limite au niveau du Castel de Carloo, « au Prince de Ligne », descend presque en ligne droite, puis remonte obliquement jusqu'à l'entrée du hameau de Glatzbeek. La forêt redescend vers le sud-est, longe le *Rommeleer* (Tapageur), *Bremenbosch* (le bois des Genêts), *Jouffrouwen bosch* (le bois des Jeunes filles), *Ellenboghe* (le Coude), *Schlages*, *Krechtenbroeck*, Lansrode; à hauteur des *Vyvers van ter Caemer*, à l'orée de la forêt, est la chapelle Sainte-Anne, au sud de la venelle conduisant à l' « anciennement *Cauters Hut*, actuellement Grande-Espinette ». L'abornement décrit bientôt un feston horizontal, fait une pointe autour du chemin allant à la cense

Pilori.

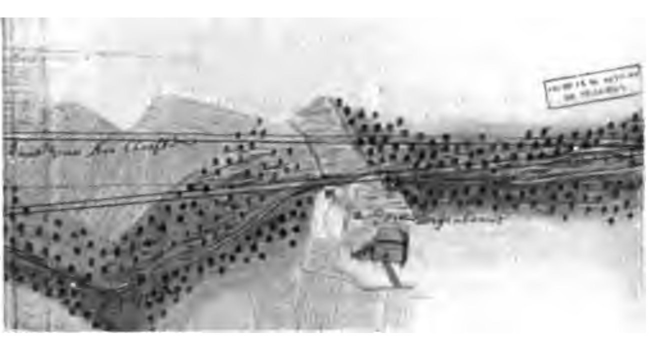
Ingendor et à gauche duquel se dresse un pilori. A partir de cet endroit la futaie pousse un rameau jusqu'au bois de Hal, en

(1) Selon M. Léon Vanderkindere la *leykstraete* ou le *lykweg* sont considérés comme des voies ayant un caractère public : ce sont les chemins des cortèges funéraires. En Ostfrise, nous apprend l'éminent historien, le *nothweg* (équivalent du *leichweg*) devait être assez large pour permettre que la voiture portant le corps pût passer, sans qu'une fiancée ou une autre femme revêtue d'une mante fût froissée. — *Deux notes à propos d'Uccle*, pp. 13 et 14.

bordant Elderinge, la « Bruière dit *Groot Heyde,* hameau sous Tourneppe », et la province de Hainaut.

Remontant, à peu près parallèlement à la route de Wautier-Braine au « ci-devant Prieuré de Sept Fontaines », la lisière suit les prairies des censes de Ham, d'Audegin et le Tuliso. Un large golfe, entre la Chapelle : « Notre-Dame d'Hal » et le Culot et la route allant à l'ancien *Pastuers Plas,* dégage la cense et le hameau l'Ermite, « anciennement Fermier Gobbe ». A quelques cent mètres au sud nous lisons ces mots, tracés au crayon à côté d'un plan de ferme : « Cense d'Abeiche, où le Prince d'Orange fut porté blessé ». Marchant vers l'est, nous trouvons une seconde crique, sur le territoire de le Chenois ou Reve-linge. L'Ermite. Limites sud.

La forêt fait une avancée et redescend en pente légère jusqu'à Waterloo, dont les maisons sont ombragées par les arbres de l'orée. Celle-ci encadre, à gauche de la chaussée, la « Grande Chapelle bâtie en 1685 par Charles II, gouverneur général des Pays-Bas, prince Espagnol». Plus bas, en dehors du massif, à la bifurcation du chemin menant au « reste de la cense de Waterloo depuis la bataille de 1815 », se dresse le « vieux Château du général Jaco, bâti en 1698, où il est mort ». A droite de la chaussée, les principales constructions du village sont indiquées par des fanions : « Le petit Paris, le Cheval Blanc, le Soleil, Jean de Nivelles, l'ancien Hôtel de Ligne, le duc de Wellington, prince de Waterloo, où a été porté le prince d'Orange blessé. » Waterloo.



La Prison de Trois-Fontaines et ses environs, en 1726.
Fragment du plan inédit de la chaussée d'Auderghem à Jesus-Eyck, exécuté par le géomètre A.-D. Bruyn. (Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

La futaie creuse un vide, repasse la chaussée près du château du général Jaco, et enveloppe la grand'route jusqu'au chemin de Sar-Moulin, hameau de Joly-Bois. Au Roussart se détachent deux fragments de taillis qui s'arrêtent à la cense de Tierle Haye. De là jusqu'au « Bois dit le Mot, dépendance de la forêt de Soigne », l'abornement en général rectiligne est indiqué par Galmar, La Ramée, Longue-Queue : « château et chapelle ». Ici, profond cul-de-sac, encadrant la chaîne des Limites est.

trois étangs de la *Levers Beeck*. La *Sylver Beeck* (Ruisseau d'Argent), qui continue à faire tourner le « Moulin délaissé ci-devant du Prieuré », limite la forêt jusqu'au chemin de l'Hesse, par La Hulpe.

La Hulpe.

Ayant pour centre le chemin de Nivelles à Louvain, la forêt crée sur le territoire de cette commune de La Hulpe un fragment quasi carré, vaste presqu'île qu'un bras peu large relie au massif épais entre la route de la Croix-Lorraine et la route des Petits-Etangs. Les bois, passant au-dessus de cette dernière, sont traversés par la route des 3 Bonniers et la chaussée de Hoolaert à La Hulpe. Ils enveloppent, en demi-cercle, *Nille-Velt, den Paloker* et *Ter heyde*. De Hoeylaert à la ferme Terrest et à la chaussée de Wavre, le domaine précise successivement, en lignes absolument droites, le « Champ dit *t' Siekes* », le « champ dit *den Caudael* », le « hameau dit *Vlierbeek* », le « bois dit *t' Rosiebosch* », le « champ dit *den Couter van Terrest* ». Ce sont là les anciennes terres de la princesse douairière de Salm-Kirbourg.

Limites nord-est.

Au nord de la chaussée, la forêt s'arrête, au bord de la feuille, en une ligne horizontale longeant le *Terrest Velt* et descendant de manière oblique, jusqu'à *het Nieuwhuys*. Nous retrouvons la limite plus haut, près de Tervueren. Tout d'abord dentelée, elle passe derrière les jardins et les labours de Revesteyn, suit, jusqu'à la chaussée d'Ouwerghem, la droite du chemin; au delà, elle enveloppe la route de Stockel, fléchit, revient vers la chaussée, contourne les anciennes propriétés de Rouge-Cloître. Tout ce tronçon est serré par les bois épais de Hoogvorst et de Rouge-Cloître. La forêt ceint alors les terres du prieuré supprimé, jusqu'au « chant des Grenouilles », à droite de la chaussée de Wavre. Elle redescend sur le territoire de Boitsfort jusqu'à la *Crippens Delle*, avance et encadre les six étangs alimentés par la *Vuylbeek*. Puis les bornes remontent jusqu'à la chaussée de La Hulpe.

A l'angle de la forêt, près d'une venelle allant en ligne droite à Boendael, nous voyons la « ruine de l'Edifice dit *S' Heeren Huys* ». De cet endroit, en courbe, la futaie s'approche du

Le *Dieweg*.

Dieweg, dessine deux dentelures à angle droit, drape véritablement la route d'Ixelles à Boendael, et finit, en nouvel angle droit, en face d'une carrière ouverte au milieu des labours de la Cambre.

Il y a quelques mois à peine, M. Léon Vanderkindere a consacré à ce *Dieweg* une fort attachante étude (1). Le célèbre his-

(1) *Deux notes à propos d'Uccle*, p. 3 à 15. Extrait des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, décembre 1904.

torien constate que, sur le territoire d'Ixelles, le chemin a conservé son nom primitif, depuis son point de départ, c'est-à-dire depuis le hameau de Boendael; il ajoute qu'à Uccle il est parvenu à le lui restituer dans sa plus grande partie, car, il y a quelques années, on l'avait décoré du titre d'avenue de l'Observatoire. M. Vanderkindere établit, de façon admirablement claire et judicieuse, l'étymologie de cette appellation, auparavant assez obscure pour beaucoup : « *Dieweg* est l'abréviation de *Diet-weg*, *Died-weg*, c'est-à-dire la *via populi, via publica.* » En effet, le sens du mot *diet : populus*, est bien connu. « De *Diet*, peuple, est venu *dietsch*, la langue populaire (le flamand)... » Le *dieweg* est donc un chemin public; on le retrouve, sous des formes ortographiques différentes, dans le Limbourg, en Saxe, en Westphalie, en Scandinavie. L'éminent auteur que nous citons remarque, en terminant, que « l'existence d'un *dieweg* à Uccle est un témoignage frappant de l'antiquité de la localité ».

Tout autour de la forêt sont des parties boisées qui ont été récemment livrées à l'agriculture. Wautier de Beren, comme il s'appelle lui-même sur la carte, les a levées soigneusement. De la chaussée de Waterloo, Vleurgat, et le chemin menant à la porte de Hal, jusqu'au delà de la chaussée d'Alsembergh, le bois « dit *Seven Bunder* », le *Spytigen Duvel*, par *het Katte wye* (Prairie du Chat) et *de Moetter* (champ de la Mère), ce sont les « terres défrichées de la Heeghde » et le « bois dérodé de Berckendael ». Au hameau de Langeveld, entre la forêt de Soigne, la chaussée de Waterloo et la ferme du Pied de Vache *(Koeyvoet)*, autre bois dérodé. Quatrième partie défrichée, entre la forêt et le chemin de Boendael, à proximité de la *S'Heeren Huys*. Entre la Cambre et la chaussée de Wavre, une notable superficie du *Sol bosch* a été dérodée en 1802. Trois parcelles de Soigne, absolument détachées, sont perdues, comme des îlots, sur le territoire de Boitsfort, au nord de la chaussée de La Hulpe. Parcelles labourées.

L'ancien officier autrichien devait avoir longtemps hanté la forêt; il l'aimait d'une affection profonde. Car il a orné sa carte de remarques topiques au sujet des lieux les moins connus et des voies de communication les plus délaissées Dans le massif de la *Heyde* ou *Heeghde*, il indique une sablonnière au coin du chemin unissant la chausséé de Waterloo au *Dieweg*, chemin qu'il dit « très fréquenté ». La longue avenue, aujourd'hui la drève du Caporal, naissant à la Cambre et suivant parallèlement la drève de Lorraine jusqu'au *Ossen Buck*, est « peu fréquentée ». Au carrefour de la chaussée de La Hulpe et du chemin allant de « l'anciennement *Kesselaere Pleyn* » à Hoeylaert, on Lieux peu connus.

rencontre, à droite un « Pin planté dans un bac », à gauche un « Ban de Repos ».

Un petit chemin, parallèle aussi à la chaussée de La Hulpe, et s'amorçant à la route vers Notre-Dame-au-Bois, n'est « pas fréquenté ». Un chemin du Caudael, traversant sur toute sa longueur, du nord-est au sud-ouest, le fragment borné par le bois des Rosiers, est « impraticable ». La route, aujourd'hui si mouvementée de Notre-Dame-au-Bois vers Duysbourg, est, elle aussi, « peu fréquentée », tout comme un méandreux chemin qui la coupe, dans la direction de Tervueren. Quant à la route conduisant à la barrière de ce dernier village, c'est tout simplement un « mauvais chemin ». Une autre, plus orientale, vers Owergem, est « difficile ».

Etangs et ruisseaux.

Beaucoup d'étangs et de ruisseaux, aujourd'hui disparus, paraissent encore sur la merveilleuse carte de Wautier de Beren. D'autres, que nous ne découvrons sur aucune carte antérieure, même parmi les plus anciennes, sont portés à notre connaissance. Dans l'enceinte de l'ancien prieuré de la Cambre, il y a deux grandes pièces d'eau, s'unissant en angle droit. Dans le coin ouest septentrional de la « Sengle de la Heeghde », à la naissance de l'actuelle drève du Maréchal, il y a un « ci-devant étang ». A l'angle obtus que fait la chaussée de Waterloo entre le « ci-devant Fort Jaco » et le « ci-devant Saint-Hubert, actuellement la Petite-Epinette », un filet vert précédé d'une croix, signale la « Source ci-devant dite *de Nonne Borre* » Sous la Petite-Espinette, dans les fourrés de la « Sengle le second *Kortenbosch* », est « l'anciennement *Cassel Plas* » : Mare de Cassel. Plus bas, à gauche de la chaussée, est « l'anciennement *Mempleck*, eau ».

A peu de distance de la Croix des Veneurs, bordant le chemin qui vient de la Grande-Espinette, jadis *Cauter Hut*, la *Naille Plas*, « ci-devant eau », coupe la chaussée comme un large cimeterre effilé. Avant d'arriver à la route de Waterloo, tout au sud du domaine, est « l'anciennement *Pastuers plas* ». Contre la route de la Meute et le chemin de Groenendael à Longue-Queue, au bout de la venelle allant à la *Sylver Beeck*, en passant près du « ci-devant Relais de Chasse », est « l'anciennement *Eynden Plas* ». Au fond de la crique labourée d'où part, vers Malayse, la route des Petits-Etangs, nous retrouvons

Les *Floos*.

Reukeloos Borre (la Source impétueuse). Les « Trois Floos » subsistent toujours, intacts, avec le rivelet qui les unit aux étangs de Rouge-Cloître. Sous Notre-Dame-au-Bois, un carré montre la place du *Cuypers Waeter* (Eau des Tonneliers), avec le minuscule ruisseau qui l'alimentait jadis, passant sous le chemin de Hoeylaert. Au nord de la route de Boitsfort à la cha-

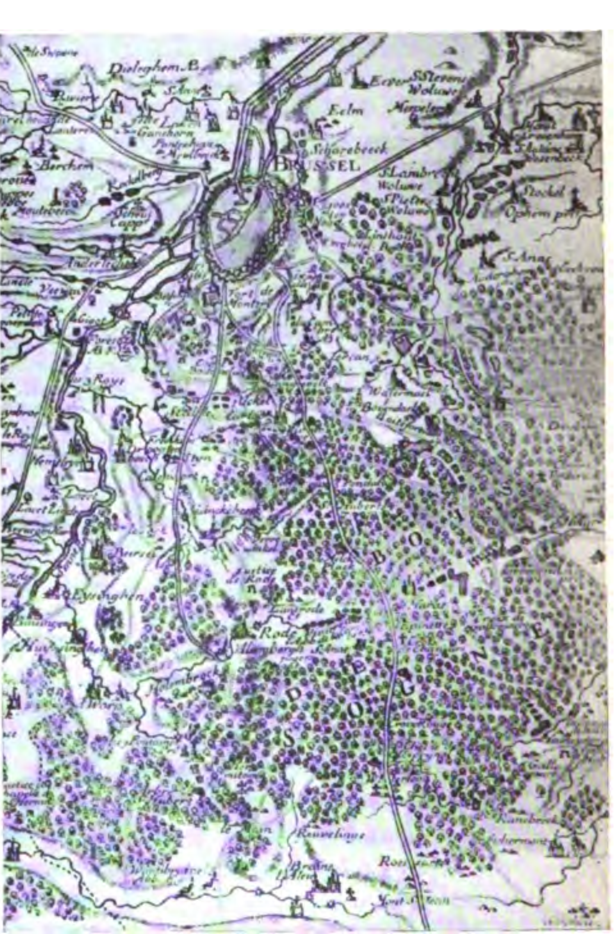
pelle de *Wellrieken*, de chaque côté d'un chemin de traverse, s'étendent encore deux pièces d'eau : « Anciennement le grand et le petit *Cruys Plas* ». Le *Blonten Vyver* (Etang blond) aussi existe, tout comme *Wolfvyver* (Etang du Loup), presque à hauteur de la Croix de Hoolaert. A l'ouest du chemin de l'Epinette à Boitsfort, à courte distance de *Het Rood Stocxken* (le Bâtonnet Pourri devenu le Bâtonnet Rouge), est la source de la *Vuylbeek* (le Ruisseau Sale).

Celui-ci va vers le nord, alimente les étangs de Boitsfort, après avoir confondu une première fois son filet liquide absolument clair en dépit de son nom, avec le flot d'un grand lac sylvestre, le seul de la série située sur le territoire de cette dernière commune qui soit dans la forêt même. Le double étang des Enfants Noyés est déjà à sec. Ils sont appelés désormais « ci-devant ». Du plus grand, celui du midi, surgit un ruisseau qui a sa source près de la drève de Lorraine, à 100 verges plus bas : c'est *Wollen Borre* (la Source laineuse). Presque au même endroit, venant de la gauche de la drève, est un second ruisseau, ayant deux sources. Il disparaît sous terre au bord du petit vallon dont le coteau septentrional est encore couronné par le vénérable et majestueux *Ossen Bueck* (le Hêtre aux Bœufs). C'est *t'Heylich Bloet* (le Sang Sacré). La *Vuylbeek*.

Wautier de Beren, qui fut incontestablement l'homme de son époque le plus familiarisé avec les détours de la forêt, et auquel rien du caractère ni du pittoresque de Soigne n'a échappé, a scrupuleusement enregistré sur sa carte les endroits non arborés. Après la bataille de Waterloo il y avait encore dans l'ancien domaine des plaines nombreuses, traces d'impitoyables coupes de jadis, et que depuis lors on a replantées complètement Le géographe fournit aussi des indications sur les essences de certains massifs. Tout un tronçon à l'ouest de la chaussée de Waterloo, cerné par les bois du Frondroy ou Fronrode, le *Rommeleer* et le *Bremenbosch*, n'est que sapin. Au nord une importante superficie est « vague ». En face de la *Mempleck*, à droite du pavé vers Bruxelles, se dresse la « haute futaye ». Endroits non arborés.

Dans le massif où se trouve Sept-Fontaines, nous trouvons deux larges places « vagues », au bas du triangle formé par les routes allant d'Alsembergh à l'Ermite, ancien hameau de *ter Cluysen*, et vers le prieuré aboli. Vers Elderinge, autre espace vague. Au carrefour des deux voies en question est une « pépinière en sapin ». Près de la cense de l'Ermite, à droite de la chaussée vers Alsembergh, est une « pépinière d'hêtres ». Sous la crique où se serrent les bâtiments du monastère de *Seven Borren*, on rencontre un vaste trapèze dénudé; il en est

de même de la pointe sylvestre au-dessus du chemin de Braine-l'Alleud, où ne croissent, dans le bas, que des sapins. Au nord des deux premiers étangs de Groenendael, près de la lisière, il existe également des bosquets de sapins. A peu près à mi-chemin de la chapelle de *Welriecken* à Notre-Dame-au-Bois commence une grosse bande « vague », qui s'étend jusqu'au centre du *Caudael*, au delà de la route de Hoeylaert.



La forêt de Soigne en 1746.

D'après la « Carte particulière des environs de Bruxelles », dressée par J. Cattoir.

Tronçons incultes.

A gauche de la route de *Welriecken*, et la bordant, est un second ruban « vague » continuant le premier, en un arc de cercle, jusqu'au chemin vers Awergom et vers la chaussée de Tervueren. Un parcelle arrondie, commandant la première chaîne des étangs de la *Vuylbeek* (Ruisseau Sale), nom de la Woluwe sous la futaie domaniale, et une autre parcelle qui la prolonge dans la direction de Boitsfort, sont : « non Soigne ». Des deux côtés du chemin de Groenendael à Boendael au-dessus du premier étang de la *Vuylbeek*, avant d'arriver aux anciens étangs des Enfants-Noyés, on voit deux bandes de terrain « cultivé en 1807 ». Au-dessus de ces étangs disparus, au nord du ruisseau qui les unissait aux étangs de Boitsfort, nouveau parallélogramme « non Soigne ». Tout un lot du *Epelaer*, au nord du chemin de Notre-Dame-au-Bois vers Duysbourg, est également « vague ». Le dernier fragment

septentrional défriché se trouve à hauteur de la Cambre, à droite de la chaussée de Boendael à Ixelles.

La forêt a gardé entre 1815 et 1820 beaucoup de ses noms anciens. Nous en avons déjà cité un grand nombre à propos de la carte de Wautier. Voici les autres : *Ossen Pleyn* (Plaine aux Bœufs); la Croix-Rouge; le Chêne des Epagnols, « à gauche du vieux chemin »; le Chêne Sainte-Gertrude; le Chêne Saint-Hubert; *Geplanten Bueck; Wandelle* et *Loock Belle*, vallons indiqués par un pointillé; *de 7 Schacten; Putters Buyck* et *Cruyskens Buyck*, qui, par une singulière corruption, deviennent de : Hêtre du Puisatier, et de : Hêtre des Petites-Croix, le Ventre du Puisatier et le Ventre des Petites Croix; Bruyère des Loups; *Raes Eyck; Wolfs appelaer* et *Dieperick*. Entre 1815 et 1820.

Il est quelques noms inédits : « Anciennement *Cassel Plas* », dans le massif qu'orne l'eau du *Mempleck; Bornken* (la Petite Source), entre la *Ossen Pleyn* et la Croix-Rouge, à gauche de la chaussée de Waterloo à Bruxelles; la Fontaine de Ticton, juste à l'angle que décrit la route de Lorraine, à l'extrémité de la forêt, pour gagner le hameau de Joly-Bois, sous Waterloo. Ce n'est cependant pas la première apparition de cette source sur une carte. Elle n'est autre, en effet, que l'ancienne Source noire *(Zwertenborre)*. C'est aussi la source du ruisseau d'Argent, la délicieuse *Sylverbeeck*, affluent de la belle Lasne, romantique ruban limpide de La Hulpe; le ruisseau d'Argent court vers Galmar, parallèlement à quatre étangs alimentés par un petit bras naissant à hauteur de cette cense fameuse. Noms inédits. Le Ticton.

Dans le fond du golfe creusé entre la chaussée d'Alsemberg et le chemin vers Waterloo, est *de Wenael Eyck*, chêne inconnu avant cette époque. La forêt est encore énorme. Le massif ouest est intact. Le domaine est plus profondément paisible. Tout le long de la chaussée de Waterloo, les habitations ne sont pas beaucoup plus nombreuses que cent années auparavant. C'est à peine si le hameau de Hoolaert compte quelques chaumières neuves. La forêt est même moins peuplée que jadis : les couvents supprimés par Joseph II sont déserts. Au lieu de centaines de moines et de religieuses, les gothiques bâtiments abritent des particuliers et leurs familles. Certains monastères sont déjà détruits en partie. Leur disparition totale se prépare. Et derrière ce qui subsiste de l'abbaye de Groenendael, nous lisons : « Ci-devant Haras, ruines ». Forêt moins peuplée. Ruines des monastères.

L'œuvre destructive qui anéantira tous les monuments antiques a commencé. Bientôt des murs seuls, des fragments infimes des vénérables cloîtres se dresseront lamentablement sous la haute futaie chantante. Quelques années après, sur la carte de Mme Monborne, « lithographiée à la plume par les Carte de Mme Monborne : 1825.

frères Willaume, à Bruxelles. », parue en 1825, le territoire forestier conserve sa superficie ancienne. Mais c'est la fin de sa véritable splendeur. La Société Générale pour favoriser l'industrie nationale, qui s'est efforcée principalement de se favoriser elle-même, s'empressera de réduire en un rien de temps cette superficie de moitié ! Les trois étangs du *Flos* existent toujours, tout comme celui formant un triangle au nord du couvent des Capucins. Il en est de même du petit lac parallélogramme à gauche de la route vers Tervueren, à la limite de la forêt, au-dessus de la route de la Surprise.

Par contre, trois des étangs de l'ancienne abbaye de Rouge-Cloître, et qui prolongeaient ceux du *Flos* en une chaîne majestueuse jusqu'au prieuré, sont desséchés. « Notre-Dame-au-Bois » a le titre de hameau; il met dans la large tache émeraude de Soigne une grosse virgule jaune. Pour la première fois nous rencontrons la « Chapelle du *Bellekens Gat* », au sud du parc de Tervueren, à cinquante mètres de l'orée, vers les terres de la cense de Terschueren. Près de Duysbourg, « l'arbre dit le Beau » continue à pousser au milieu du carrefour en étoile.

La Société Générale : 1822.

L'année 1822 avait été une date fatale dans l'histoire de la forêt de Soigne. C'est, en effet, le 28 août de cette année que parut l'arrêté royal relatif à la création de la Société anonyme en faveur du développement de l'industrie, dont la gestion devait être pour le domaine boisé un véritable désastre (1). Le but de cette compagnie, essentiellement financière d'ailleurs, était de « favoriser les intérêts de l'agriculture, des fabriques et du commerce, et d'avancer en tout temps, à un intérêt modéré, les sommes nécessaires pour alimenter et étendre ces branches importantes de l'industrie nationale » (2). Les statuts stipulaient que le fonds de la Société se composerait de 50 millions de florins, dont les « domaines en nature que le roi a assignés, évalués à 20 millions ». Et cela contre un revenu net de 500,000 florins, à servir au monarque.

Cession de la forêt.

La Société Générale des Pays-Bas, comme on l'appelait officiellement, avait la libre administration des domaines; elle en perçut les revenus et les produits à compter du 1er janvier 1823 inclus, et en supporta aussi les charges, qui ne furent, semble-t-il, pas bien lourdes. L'arrêté du roi Guillaume-Frédéric d'Orange-Nassau laissait toute latitude pour l'aliénation de ces propriétés, ainsi que pour la fixation des époques, la forme et les conditions des aliénations; la compagnie tiendrait cependant en réserve un

(1) L'arrêté, daté du château du Loo, fut imprimé dans le n° 245 (lundi 2 septembre) du *Journal de Bruxelles*, partie officielle.
(2) *Pasinomie*, 1822-1824, p. 123.

tiers de la forêt de Soigne. Ce tiers, désigné par le roi, ne pouvait être aliéné qu'après que tous les autres biens l'auraient été. Encore ne serait-ce que dans les deux cas suivants : s'il arrivait que le produit des aliénations des autres domaines n'atteignît pas la somme de 20 millions de florins; si, quoique la somme fût atteinte, le roi autorisait l'aliénation sur la proposition du Conseil général.

Droit d'aliénation.

Dans le premier de ces deux cas, le projet d'aliénation serait porté préalablement à la connaissance du roi, par la direction de la Société, qui lui soumettrait en même temps un tableau des capitaux provenus des aliénations des autres biens. Toutes les parties des domaines dont il était fait mention, sans en excepter le tiers de la forêt de Soigne, qui, à la dissolution de la Société, n'auraient pas pu être réalisées, devenaient la propriété des actionnaires.

Privilèges des actionnaires.

Jusqu'au payement de 20 millions de florins constituant le prix des biens nationaux, il serait payé au roi à titre d'intérêts, le 31 décembre de chaque année, depuis 1823, jusqu'à la fin de 1849, une somme de 500,000 florins. La Société était tenue d'observer quelques autres obligations secondaires. Parvenue à l'époque de sa dissolution, elle avait à verser dans la caisse de l'Etat, pour prix intégral de tous les domaines « et pour en tenir lieu », une somme capitale de 20 millions de florins.

Le roi Guillaume.

Dans *Pasinomie* (1), nous trouvons en note, au sujet de cette cession, le mémoire adressé au Congrès national de Belgique, le 16 février 1831, par M. de Stappers, inspecteur de l'administration forestière sous le gouvernement hollandais. L'auteur s'est attaché à démontrer que les domaines cédés au roi Guillaume et rétrocédés bientôt par celui-ci à la Société Générale dans les conditions que nous avons énumérées, valaient réellement 38 millions de florins, alors qu'on les évaluait à seulement 10 millions. Selon ce haut fonctionnaire, la magnifique forêt de *Soignies*, contenant 11,718 bonniers métriques, avait été évaluée à raison de 468 florins le bonnier, fonds et superficie.

Mauvaise évaluation.

Un calcul rapide permet d'établir qu'en abattant dix arbres de 50 florins par bonnier, — ce qui n'est pas excessif — la forêt était payée complètement. Le gouvernement, questionné par la première section de la deuxième Chambre des Etats généraux à propos des bases sur lesquelles les plantations avaient été évaluées, répondit que l'évaluation des bois « est faite d'après les produits des coupes ordinaires et annuelles dans chaque forêt et le taux moyen des dernières années ». Des députés avaient remarqué cependant que les évaluations des arbres des

(1) Deuxième série, n° 7, pp. 116 et suiv.

domaines à céder ne comprenaient pas la haute futaie. Et la forêt de Soigne en possédait abondamment. En vérité, elle ne contenait pas 11,718 bonniers, ainsi que l'affirmait M. de Stappers, mais bien 10,010 bonniers, 26 perches, 60 aunes, en y comprenant 1,671 bonniers de bois détachés et périphériques; ce sont les chiffres de la carte de l'arpenteur forestier De Roy, conservée aux archives de l'administration des eaux et forêts.

10,010 bonniers.

Dissolution de la Société : 1842.

La Société Générale des Pays-Bas n'accomplit pas sa durée légale de vingt-sept années. Elle fut dissoute en 1842, comme en fait foi la convention conclue avec le gouvernement belge. En vertu de ce traité, daté du 4 novembre, et approuvé par la loi du 3 février 1843, la Compagnie anonyme abandonnait à l'Etat tous ses biens situés sur territoire néerlandais. « En déduction de la somme de 32 millions de florins des Pays-Bas due par la Société Générale, il sera tenu compte par le gouvernement belge à la dite Société d'une somme de 16,500,000 florins. »

La somme de 15,500,000 florins, dont le groupe financier demeurait débiteur, fut soldée par la Société au gouvernement de Léopold Ier de cette manière : elle cédait la forêt de Soigne, dans laquelle on comprenait toutes les routes et chemins qui la traversent, et notamment la chaussée de Mont-Saint-Jean à Tervueren, — exécutée en 1832 et 1833, — pour une somme de 8,100,000 florins, et s'engageait à effectuer plusieurs versements annuels en numéraire. La cession était faite « avec garantie contre tout trouble et éviction, et la forêt livrée exempte de toute hypothèque et tous privilèges, à l'exception toutefois des servitudes et droits d'usage dont elle est grevée en ce moment et qui consistent, notamment, dans le droit qu'a la maison d'Arenberg à la délivrance annuelle de 191 mesures 1/3 de bois de chauffage, dans un libre passage en faveur de MM. le comte de Meeus, le comte de Bethune, Baesen et Mme Neef » (1).

Nouvelle chaussée de Mont-Saint-Jean : 1833.

Droit de la famille d'Arenberg.

La forêt réduite de moitié.

Remarquons que le comte de Meeus était à ce moment gouverneur de la Société Générale. La forêt ne comptait plus alors que « au-delà de 4,300 hectares », selon le texte de la convention de 1842. Pendant la seule période qui s'écoule de 1827 à 1836, les aliénations portèrent sur plus de 7,021 hectares, pour la somme de 16 millions de francs. 6,000 hectares environ furent convertis en terres agricoles. Une partie, rachetée depuis, a été reboisée, notamment sur le territoire de La Hulpe. 1,000 hectares étaient restés à l'état de bois; ils furent dans la suite convertis en futaie sur taillis et en sapinière.

Au sujet du droit d'usage dont jouissait la famille d'Arenberg jusqu'en ces dernières années, nous trouvons quelques détails

(1) *Pasinomie*, 1843, p. 35.

curieux dans le rapport inédit de la Commission d'Aménagement de la forêt de Soigne, commission instituée, en 1900, par M. le baron van der Bruggen, ministre de l'Agriculture. Aucun document en possession de l'administration n'est de nature à éclaircir sur l'origine de ce droit, qui paraît remonter à une époque très reculée, car il est déjà trace de contestations élevées à propos de son étendue, dès le commencement du xvie siècle. Autrefois, cette servitude comportait : 135 mesures de bois à brûler, 120 sacs de charbon, 700 fagots. Elle a été convertie de commun accord, à partir de 1830, en une délivrance annuelle de 95 stères, dont 67 p. c. de bois de chauffage. Ce droit a été racheté, le 29 juin 1899, pour la somme de 28,697 fr. (1).



Massif nord-ouest de la forêt de Soigne. Milieu du xviiie siècle.
Plan inédit des routes nouvellement tracées sous le gouvernement autrichien (Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

Carte de Vandermaelen : 1840.

En 1840, sur la carte topographique des environs de Bruxelles, à l'échelle de 10,000, gravée par Ph. Vandermaelen, tout le massif ouest de la forêt a déjà disparu ; il ne reste plus un arbre debout à gauche de la « chaussée de Charleroy et de Namur à Bruxelles ». Les bois de Frondroy et le *Groot Bosch* mêmes ont été dérodés. Non seulement les bûcherons de la Société Générale ont abattu la futaie vers Uccle et Alsembergh, mais aussi à droite de la chaussée, entre la drève du Caporal, le chemin de Boendael et la chaussée de Boitsfort. Tout autour du hameau du « Verd Chasseur », il y a un grand vide ; le hameau de Langeveld aussi est totalement dégagé de tous côtés.

La partie nord de la forêt, de la chaussée de Boitsfort au tronçon méridional de la drève de Lorraine, s'appelle le triage de Fleurgat. Nous y retrouvons la « drève des Cochons » qui

(1) Loi du 5 octobre 1899. *Moniteur* du 6 octobre 1899.

devient la drève de Lorraine à hauteur du Repos des Chasseurs. Depuis le cabaret « La Couronne », tout le bois a été sacrifié en ligne droite jusqu'aux propriétés de la Cambre. L'autre fragment situé au nord de la chaussée de Boitsfort, qui aujourd'hui sépare la forêt de Soigne du bois de la Cambre, est un tronçon du Triage de Boendael.

1842. La carte de 1842, représentant la forêt « telle qu'elle a été cédée par la Société Générale au gouvernement belge, ainsi qu'il résulte du traité du 5 novembre », nous fournit des renseignements complets au sujet de la division du domaine sous le gouvernement de la Compagnie anonyme. Au bas de la planche, gravée sur pierre par J. Delfosse, nous lisons : « Je soussigné, Géomètre Forestier, domicilié à Bruxelles, déclare qu'à l'intervention de M. le comte de Mêeus, gouverneur de la Société Générale pour favoriser l'Industrie nationale, j'ai dressé le présent plan de la forêt de Soignes (1), contenant quatre mille trois cent quatre-vingt-six hectares, y compris la nouvelle route de Tervueren à Waterloo. De tout quoi j'ai rédigé le présent procès-verbal. A Bruxelles, le 24 janvier 1843. J.-B. De Roy. »

Carte de De Roy.

Les bois sont partagés en seize triages : Fleurgat, Boondael, l'Infante, Saint-Hubert, la Grande-Espinette, le Ticton, la Belle-Etoile, Groenendael, le Fond Saint-Michel, la Pépinière, Boitsfort, le Tambour, Rouge-Cloître, Therrest, Notre-Dame-au-Bois, Tervueren. La Société Générale ne s'était pas contentée de défricher des lots considérables de la merveilleuse forêt. Elle en avait aussi vendu de vastes parcelles. Sur le plan de J.-B. De Roy nous rencontrons des propriétés particulières enclavées dans la futaie. Une large bande aliénée va de la nouvelle chaussée de Tervueren à Mont-Saint-Jean, jusqu'à la drève de la Meute, en croisant la drève dite Pont-de-Pierre et la drève des Croisades — deux noms nouveaux du Triage de Groenendael. Vers Hoeylaert, devant l'ancien prieuré, est un bien de la baronne de Blondel. Cette dame de l'aristocratie a acquis, en outre, une parcelle énorme au nord du monastère. A l'ouest de la chaussée de Wavre à Bruxelles, « Monsieur De graef » possède une langue sylvestre parallèle à la drève du Relais des Dames, et croisant le chemin d'Auderghem à *Blankendelle*. Enfin, au bord de la chaussée de Wavre, dans l'angle de la route vers Rouge-Cloître, est la propriété de « M. Duchaîne ».

Propriétés particulières.

Domaine privé du Roi. Entre le Triage de Notre-Dame-au-Bois et le parc et le village de Tervueren est « le domaine privé de Sa Majesté le Roi des Belges », dans lequel est compris l'ancien couvent des Capucins.

---

(1) C'est la première fois que, sur une carte officielle, *Soignes* s'orthographie de cette façon.

C'est le tiers de la forêt que s'était réservé le roi Guillaume, en vertu de la convention du 28 août 1822. Au delà de la nouvelle chaussée de Tervueren à Mont-Saint-Jean, la forêt ne va plus que jusqu'au hameau de Notre-Dame-au-Bois; seuls l'ombragent les arbres du Triage d'Isques, à l'est. D'ici à la chapelle de Bonne-Odeur, la limite est indiquée par la drève de *Welriekende.* Sur une longueur de 800 mètres la chaussée nouvelle est tout à fait découverte; elle descend alors au midi, en perpendiculaire, va à l'ouest, suit la drève dite *Haeken Staeken* (les Perches, ressouvenir des *Zeven Schachten*, les Sept-Perches), et borde, jusqu'à la drève de la Meute, la chaussée de Bruxelles à Boitsfort et à La Hulpe.

Recul des lisières.

A 200 mètres passé la route de la Longue-Queue, seconde perpendiculaire vers le sud. La lisière, formant angle droit, rattrape la route de Mont-Saint-Jean, après avoir décrit une petite courbe; en plein champ, désormais, la vieille drève du Chasseur s'aperçoit à une courte distance. Les bornes reculent alors le long du pavé jusqu'à la barrière et se prolongent jusqu'au hameau de la Grande-Espinette, en ne quittant pas la droite de la nouvelle drève de Brassine. Le village de Waterloo, autour duquel, vingt années auparavant, la futaie s'arrondissait encore, créant une clairière au milieu de laquelle se dressait la rustique agglomération, est lui aussi isolé. Ses premières maisons sont à une demi-lieue de la lisière.

Waterloo dégagé.

On constate que les ravages sont incalculables. En dix-sept années, l'exploitation de la forêt par la Société Générale a réduit de moitié le territoire du domaine national. Des chemins nombreux, créés en général sans nécessité absolue, ont encore augmenté la superficie défrichée; dans le Triage de la Pépinière, par exemple, s'amorce à la chaussée de La Hulpe, en face de la drève du Relais des Dames, un réseau de trois routes en éventail. Ces routes se divisent bientôt, avant de s'unir à un embranchement de la drève de l'Infante, en dix voies, qui embrassent une surface maxima d'au moins 500 mètres. Même singularité dans les Triages de la Belle-Etoile et de la Grande-Espinette. Treize routes parallèles et monotonement semblabes relient l'avenue de Groenendael, la drève de Saint-Corneille et la drève de Lorraine à la nouvelle drève de Brassine.

Ravages organisés.

Multiplicité des chemins.

Voici une carte de l'Etablissement géographique fondé par Ph. Vander Maelen, due à J. Juvenne, dessinateur topographe. Elle aura été exécutée vers 1860, car la nouvelle route de Waterloo à Tervueren et le tracé de l'aqueduc souterrain des eaux de la ville de Bruxelles y figurent; nous y remarquons aussi l'avenue du Bois de la Cambre, plus tard l'avenue Louise.

Carte de Juvenne : 1860.

Le bois de l'abbaye des Cisterciennes supprimée, devenue le dépôt de mendicité, n'existe pas encore comme promenade. On n'a pas commencé la transformation de cette partie de la forêt de Soigne, qui est toujours le Triage de Vleurgat, cette fois jusqu'à la route de Boitsfort. Déjà, depuis le chemin de Boendael, la limite de la forêt recule jusqu'à l'avenue des Gendarmes, qu'elle suit jusqu'à l'avenue du Fort-Jaco. Ici elle recule davantage et continue vers le nord, à droite de l'avenue de Lorraine.

Etangs de Boitsfort.

Les cinq petits étangs sylvestres de Boitsfort, alimentés par l'ancienne *Vuylbeecke*, sont appelés le *Vyvers bron*. De la barrière du chemin de Boitsfort à Auderghem, à la chaussée de Wavre, et du chemin dit du Relais des Dames, les bois sont défrichés. Les ruines du castel des Trois-Fontaines, si longtemps cachées par les hauts feuillages, sont à l'entrée d'une plaine déserte. Les trois étangs du *Flos* sont effacés de la carte; le petit étang, qui précédait les deux grands lacs situés au sud-est de l'ancien prieuré de Rouge-Cloître et qui subsistent actuellement, n'est plus visible. Leur disparition est donc récente, puisqu'ils figurent sur la carte de M[me] Monborne, parue en 1825. Au nord de la chaussée de Bruxelles à Auderghem et Tervueren, la forêt ne s'étend plus que jusqu'à une distance de 400 mètres environ, en ligne horizontale, à partir de la route de Stockel. Quant au bois périphérique de Linthout, il suffit de lire le texte de la carte pour ne plus douter de sa disparition totale: Plaine de Linthout. Le *Solbosch* a partagé sa destinée.

Disparition du *Flos*.

Le bois de la Cambre.

Pendant une vingtaine d'années, les massifs de la forêt ne subissent aucun assaut. Elle a depuis lors conservé sa superficie presque intacte, si l'on estime que le bois de la Cambre continue à faire corps avec elle. C'est le 13 mai 1861 que M. Frère-Orban, alors ministre des finances, déposa sur le bureau de la Chambre un projet de loi autorisant l'Etat à concéder à la ville de Bruxelles la partie de la forêt de Soigne destinée à devenir le bois de la Cambre. Cette « sengle » avait une contenance de 110 hectares, le Triage de Fleurgat tout entier La loi fut votée peu de temps après. Pour transformer la futaie sauvage en promenade publique, les magistrats communaux firent appel à des architectes. Ils confièrent le travail à M. Keilig, auteur des plans de l'admirable parc dont s'enorgueillit la capitale et dont la disposition voulue, l'arrangement peut-être trop régulier mais de superbe allure, forment avec la forêt de Soigne toute proche une antithèse si charmante. Ici c'est le taillis presque impénétrable et la broussaille, là ce sont le jardin, les parterres, le gazon et les fleurs exquises ceinturant un étang circulaire. Les premiers attirent le rêveur et

1861.

110 hectares détachés.

Antithèse pittoresque.

l'amant de la nature inviolée; les seconds plaisent aux promeneurs et servent de cadre aux élégances les plus ravissantes de la société mondaine dont les équipages y circulent. Si les vieilles routes comme le chemin des Cochons et le *Dieweg*, allant vers Uccle, ont ou bien disparu, ou bien subi des modifications sensibles, par contre de larges voies macadamisées, des avenues cavalières, se croisent en tous sens. Elles n'ont point le pittoresque charmeur et farouche des venelles d'antan, perdues sous les frondaisons et serpentant à travers la futaie vierge; mais elles offrent des perspectives majestueuses et vastes, imposantes et orgueilleuses. La végétation depuis quarante années a poussé dans le bois de la Cambre avec une si luxuriante diversité, que ce parc trop ordonné au début a acquis aujourd'hui un caractère somptueux. On lui pardonne volontiers de n'être qu'un tronçon arraché à l'auguste forêt sacrée; car sa beauté grandissante nous procure une joie profonde, et sa poésie vespérale surtout, dans le silence du recueillement, est intense et inoubliable.

Promenade mondaine.



Massif nord-ouest de la forêt de Soigne au XVIII[e] siècle.
Tracé définitif des routes construites par le gouvernement autrichien.
(Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

Poésie du soir.

Aujourd'hui la forêt de Soigne a exactement une contenance de 4,082 hectares 90 ares 18 centiares. Depuis sa rétrocession à l'Etat par la Société Générale, elle avait dû subir des amputations nombreuses. On y tailla tout d'abord un large ruban, où courent à présent les voies du chemin de fer du Luxembourg. Les hippodromes de Boitsfort et de Groenendael et le réservoir des eaux du Bocq, sur le territoire de cette première commune,

La forêt actuelle : 4,082 hectares.

Dernière emprise.

ont encore réduit son territoire boisé. La dernière emprise fut faite pour permettre la construction de la merveilleuse avenue de Tervueren, voie large et aristocratique, digne complément de cet admirable et antique domaine; et n'est-elle pas un agréable trait d'union entre la capitale et la haute futaie, qu'elle a appris à beaucoup de citadins à chérir et à respecter? La nouvelle issue décrétée vers la route royale de Mont-Saint-Jean à Malines, par la drève de *Welriekende*, en reliant à la ville une des parties les plus pittoresques de cette magnifique promenade, familiarisera davantage la population avec les beautés d'une forêt que les principales capitales de l'Europe, Paris, Londres et Vienne, par exemple, nous envient à juste titre.

CHAPITRE II

L'histoire

La promenade préférée des ducs — La forêt préhistorique : Ses premiers habitants. — La période gallo-romaine. — Les légendes : Saint Hubert à Tervueren ; Charlemagne à Uccle ; Jésus-Christ en Brabant. — La forêt consacrée au soleil. — Antoine de Bourgogne. — Jean IV. — Philippe de Saint-Pol. — Aventure de Philippe le Bon. — Philippe le Hardi et Jean sans Peur. — Maximilien d'Autriche.— La « trayrie » des arbalétriers à Tervueren. — Philippe le Beau. — Charles-Quint. — Un cortège de douze mille cavaliers. — Marie de Hongrie. — « L'Estackette ». — Le délassement des bourgeois de Bruxelles — Philippe II. — La Révolution — Complot contre le duc d'Albe. — Albert et Isabelle. — Marie de Médicis. — « Les chansons ». — La guerre de la succession d'Augsbourg : Jacques Pasteur. — L'affaire de Waterloo : 18 août 1705. — L'électeur Maximilien de Bavière. — L'archiduchesse Marie-Elisabeth. — Charles de Lorraine et Marie-Anne. — Guerre de la succession d'Autriche : Louis XV. — Un raid de Joseph II. — Les Patriotes. — La guerre des Paysans : Charles de Loupoigne. — La bataille de Waterloo. — La Révolution de 1830 : Charles Rogier.

Le joyau du duché.

Le passé de la forêt de Soigne est indissolublement lié à celui du Brabant. L'histoire du bois domanial et l'histoire du duché lui-même se confondent. Dès la plus haute antiquité la forêt appartenait à l'Etat, représenté par le souverain ; *Sonienbosch* fut donc toujours un bien ducal et il est vraisemblable qu'il n'a jamais été donné en fief. Les tout premiers ducs de Brabant le considèrent déjà comme un bien propre ; la forêt est désormais la meilleure source de leurs revenus. Edmond Poulet nous apprend que Henri II, voulant sauvegarder le patrimoine et les intérêts de sa postérité, et animé aussi de sentiments religieux, ordonna par son testament, écrit en 1247, notamment « de prendre chaque année cinq cents livres de Louvain sur ses revenus, et de les distribuer aux nécessiteux à titre de restitution et d'aumône. Elles doivent être prises sur les revenus de Louvain,

Bruxelles, Tirlemont et sur *Sylva nostra Sonia*, la forêt de Soignes (1) ». Egalement par son testament daté de 1260, le successeur de ce prince, Henri III, « ordonne de prélever annuellement mille livres sur la forêt de Soignes, et autant sur les revenus de la terre de Brabant : *ad restituendas injurias nostras* (2) », c'est-à-dire pour réparer les injures, les torts qu'il aurait pu causer durant son règne.

Nos monarques, depuis les temps les plus reculés, ont donc toujours aimé la forêt; elle constituait le plus beau et aussi le plus utile joyau de la Couronne. S'ils en tiraient des revenus considérables, tous recherchaient, d'autre part, le calme et la fraîcheur de ses ombrages, la joie cynégétique de ses chasses extrêmement giboyeuses et le recueillement inspirateur de ses monastères merveilleux. C'était leur bien préféré, celui dont ils s'enorgueillissaient sans cesse. Ils avaient rédigé pour son administration des ordonnances spéciales qui pendant des siècles restèrent inviolées. Ses taillis, ses futaies, ses méandreux chemins leur procuraient des plaisirs si précieux et si constamment variés, qu'ils s'en sont toujours réservé l'absolue jouissance... Soigne fut la propriété essentielle de nos ducs. Pour augmenter sa magnificence ils ne reculaient devant aucun sacrifice. Les seules parcelles qu'ils en aliénèrent jamais, furent au bénéfice des moines et des religieuses. Mais c'était pour y créer des couvents, des abbayes et des chapelles; la multiplicité de ces maisons chrétiennes sous les frondaisons chantantes et mystérieuses précisait le caractère sacré de la forêt. Les sentiments si profondément pieux des vieux maîtres du glorieux duché de Brabant s'intensifiaient davantage dans sa mystique splendeur.

Période préhistorique.

Il est scientifiquement démontré aujourd'hui que la forêt de Soigne et la forêt Charbonnière, à laquelle elle se rattachait, étaient habitées par l'homme préhistorique. De minutieuses explorations accomplies depuis une vingtaine d'années dans le Brabant par des anthropologistes tels que MM. Georges Cumont et Zanardelli, les docteurs Victor Jacques et Lucien Tiberghien, ont prouvé de façon péremptoire l'existence de stations dans le voisinage des étangs subsistants ou disparus du massif et près des sources qui les alimentent ou les alimentaient. En ces endroits, ainsi que le fait remarquer judicieusement le très distingué ancien président de la Société d'Archéologie de Bruxelles, l'homme primitif trouvait en abondance du gibier et

(1) ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. Mémoires couronnés : *Mémoire sur l'ancienne Constitution brabançonne*, t. XXXI ; 1862-1863.

(2) *Ibidem*.

du poisson (1). Les établissements découverts jusqu'à présent, et qui présentent le caractère néolithique, semblent suivre les lisières de la forêt de Soigne comme elle était au commencement du règne de Charles-Quint. MM. Jacques, Tiberghien et Zanardelli ont surtout dirigé leurs recherches vers les bornes orientales et méridionales du domaine, alors que M. Cumont se préoccupait d'étudier la partie occidentale. C'est au hameau de Verrewinckel, sous Uccle, que ce savant a tout d'abord recueilli, épars, sur une vaste superficie autrefois couverte par la futaie, de multiples objets en silex de Spiennes. Plus au sud, toujours aux confins de la forêt actuelle, sur le territoire de Rhode Saint-Genèse, parmi des terres encore arborées au XVIII[e] siècle, il a ramassé ensuite d'autres objets de silex, en quantités bien plus considérables. Stations néolithiques.

Selon M. Cumont, la station de Verrewinckel peut être considérée comme une dépendance de l'importante station de Rhode Saint-Genèse. Les deux endroits ne sont distants l'un de l'autre que de 1,500 mètres. Ces vestiges de sociétés antiques ont été relevés sur des versants inclinés vers le sud ou le sud-ouest, et à proximité des sources. A Verrewinckel on a trouvé plus de huit cents ustensiles en silex de Spiennes, en grès, en phtanite, en roche verdâtre, en roche quartzeuse : haches, pointes de flèches, polissoirs, grattoirs, couteaux, percuteurs, marteaux, broyeurs, nucléi, éclateurs, scie, poinçons. La commune de Rhode Saint-Genèse a donné, elle, près de 3,600 pièces préhistoriques façonnées dans les matières pareilles et comprenant même une dizaine de silex taillés de l'époque quaternaire. Tous ces silex néolithiques se répartissent en : haches, pointes de flèches, percuteurs, marteaux, broyeurs, pics, poinçons, forets, alènes, éclateurs, ciseaux, poignards, lames, couteaux, grattoirs, scies, polissoirs, lissoirs, nucléi. Les quelques instruments plus anciens dont nous parlions plus haut, et trouvés notamment au sud de la forêt de Soigne, attestent clairement que l'homme a habité dès la dernière grande époque géologique les plateaux du Brabant et particulièrement celui sur lequel la vénérable forêt se dresse. Tous les autres objets témoignent de l'occupation de ces mêmes localités à une date postérieure, l'époque des haches polies. Cette occupation a dû être longue, n'aura pris fin qu'aux approches de l'âge du bronze ; cela ressort péremptoirement de l'existence d'un fragment de hache en silex, perforée, qui pourrait bien être contemporaine de ce temps-là. A cette période,

Verrewinckel.

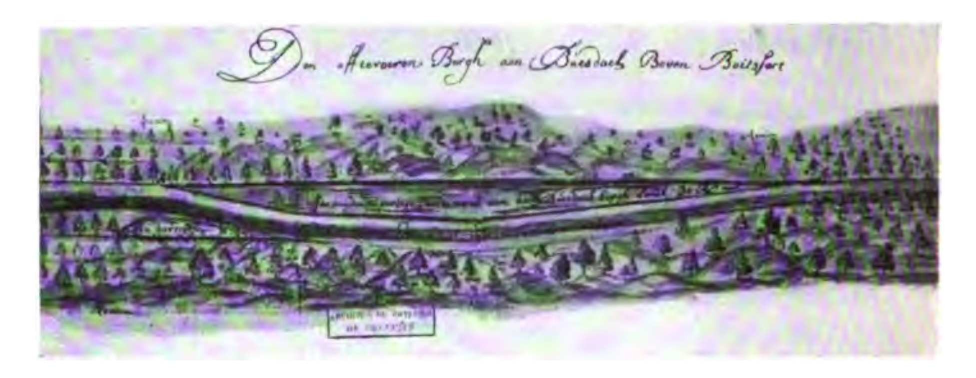
Rhode Saint-Genèse.

(1) GEORGES CUMONT : *Stations néolithiques de Verrewinckel et de Rhode Saint-Genèse*. Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 1892-1893, p. 5.

dit M. Cumont, « tout le plateau couvert actuellement par la forêt de Soigne était parcouru par l'homme préhistorique, à la poursuite du gibier, car il n'est pas rare de trouver des instruments préhistoriques dans le sol de cette forêt (1) ». Contentons-nous de signaler à ce propos un admirable objet, sorte de gouge ou ciseau, poli avec soin et aiguisé à ses deux extrémités, découvert naguère dans la direction de Groenendael, en déracinant un arbre. Il nous a été donné de l'examiner dans les riches collections de M. Georges Cumont.

Mœurs néolithiques.

L'étude de tous ces monuments est abondante en considérations, en déductions précises. Il est permis d'en conclure que le silex était d'ordinaire colporté à l'état brut et taillé sur place.



Projet de nivellement de la montagne de Buesdael, à Boitsfort. Milieu du XVIIIe siècle.
Plan inédit. (Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

Les matériaux provenaient de la Hesbaye et du Limbourg, de Spiennes et d'Obourg, en Hainaut. Et nous pouvons nous figurer le pittoresque spectacle de nos lointains et barbares ancêtres traversant les épaisses frondaisons de Soigne, pour regagner, après de difficiles et longues étapes, les rives des sept étangs de Rhode Saint-Genèse, ou les bords de la source de Linkebeek, où se dressaient leurs cabanes et leurs tentes. Le dos plié sous la charge des blocs obtenus chez des tribus amies, blocs de pierre dure enfermés sans doute dans de grossiers paniers ou des sacs de peau, ils apportaient à la famille la matière précieuse dont elle façonnait les armes nécessaires à sa défense, nécessaires à sa vie, et que la contrée ne pouvait leur fournir. L'aller n'était pas moins difficile que le retour ; le

(1) GEORGES CUMONT : *Stations néolithiques de Verrewinckel et de Rhode Saint-Genèse*. Extrait du *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 1892-1893, p. 37.

voyageur devait se charger, en effet, des marchandises qu'il offrirait aux peuples avec lesquels il traitait. En échange des fragments de silex, il donnait probablement des cornes de cerfs et des défenses de sangliers, bêtes fauves qui pullulaient alors en Soigne, et aussi des fruits, car les pommiers et les néfliers poussaient en abondance dans la forêt immense. Pendant toute l'expédition, dont la durée devait être longue à cause des difficultés du chemin, le danger auquel s'exposait l'homme primitif était grand. En plaine il pouvait aisément se défendre, gagner des hauteurs, se cacher dans des cavités ; mais sous les frondaisons sylvestres sans cesse il était exposé aux attaques des animaux féroces qu'il craignait plus que la ruse de ses semblables. Combien de drames ne se déroulèrent point à l'ombre des chênes et des hêtres post-diluviens, que de luttes atroces aux péripéties soulignées par des cris terribles dont tremblaient les mystérieuses profondeurs émeraudes !. .

Relations commerciales

C'est tout ce passé obscur et effarant que nous évoquent les objets rassemblés par les anthropologistes dans le *Sonienbosch* et à ses frontières. Si nos ancêtres se fournissaient d'armes et d'instruments dans les célèbres ateliers de Spiennes ou du Limbourg, d'où ils les apportaient parfois dégrossis pour les achever et les polir dans leurs villages, il leur arrivait d'employer des ustensiles de provenance bien plus lointaine et qui probablement se colportaient de proche en proche. D'après la nature de ces objets, les premiers habitants de notre forêt domaniale étaient en relations, par l'intermédiaire de multiples stations, avec les peuplades contemporaines installées en Suisse, sur les rives du Rhin, de la Meuse et du Rhône. C'est ce qui explique notamment la présence de haches, de javelots en roche verte ou de formes chez nous inusitées. Tout un système d'échange, toute une organisation commerciale existait donc déjà à cette époque reculée, jalons timides mais significatifs d'une civilisation qui était encore loin de vouloir sortir de la barbarie. Des traces d'établissements de l'époque néolithique ont encore été relevées à Genval, à La Hulpe, à Rixensart, à Auderghem, à Boitsfort. Ici, l'exploration a été accomplie, aux bords des étangs, par M. Victor Jacques, qui a découvert, parmi beaucoup d'objets, des hachettes, des tronçons de meules en grès bruxellien, ce qui démontre à l'évidence que les aborigènes travaillaient en certaines circonstances les matériaux locaux. D'autres pièces en cette pierre ont été trouvées à La Hulpe, à Groenendael, par M. Lucien Tiberghien. Mais l'homme de la période néolithique n'a utilisé cette matière que pour des objets assez grands, le silex restant réservé aux instruments plus délicats, plus précieux, plus fragiles.

Boitsfort.

En étudiant la station préhistorique de Boitsfort (1), M. Victor Jacques a tracé un parallèle entre celle-ci et la station de Maubroux, près de Genval, explorée par MM. Tiberghien et Zanardelli. A Boitsfort il existe des traces de nombreux établissements néolithiques. Mais le plus considérable est celui situé au sud-ouest du grand étang, sur un promontoire sablonneux assez escarpé, limité par les premiers arbres de Soigne. Autrefois donc une tribu était fixée là, en pleine forêt. Le vaste étang, qui n'était alors qu'un immense marécage, lui procurait du poisson, et les nombreuses sources jaillissant dans la contrée alimentaient le clan d'eau potable. Ce village devait être en rapports continus avec le bourg de Verrewinckel. En effet, aujourd'hui un chemin traversant la futaie en ligne presque droite et appelée : drève Entre-les-Montagnes, met les deux endroits en communication facile; vu la conformation topographique des terrains que traverse cette voie, il est permis de supposer qu'elle est construite sur le tracé d'un chemin antique.

Genval.

Le site où se dressait le village néolithique de Genval a une analogie curieuse avec celui où était installée la tribu de Boitsfort. Car à l'endroit nommé Maubroux c'est au confluent de la Lasne et de la *Silverbeek*, sur une haute terrasse du promontoire formant la pointe des deux vallées, que les vestiges de l'âge de la pierre ont été découverts.

L'outillage de ces deux stations est franchement robenhausien, pour nous exprimer comme les spécialistes. Il consiste en haches polies, en grattoirs, en lames et lamelles, en pointes de flèches. Mais ces dernières sont moins belles, moins bien façonnées qu'à la lisière occidentale de la forêt. Par contre, à l'orient on a retrouvé des tessons de vases se rapportant à l'époque qui nous occupe. Ces fragments appartiennent à une poterie grossière, noirâtre ou grisâtre, souvent épaisse d'un centimètre et dont la pâte contient des débris de quartz ou de roches dures. A Genval et à Boitsfort le caractère de la poterie était identique. Les tronçons de cette seconde station sont informes, alors que ceux provenant de la première permettent de démontrer que les vases dont ils constituent les restes étaient sphériques et avaient le col rabattu (2). C'est de Genval encore que nous tenons des perçoirs et des poinçons de silex, objets inconnus dans les autres sites sylvestres néolithiques. Des pièces, assez rares cependant, dont l'une a été ramassée à Boitsfort et les autres à Verrewinckel et Rhode Saint-Genèse, révèlent la coquetterie des

Poterie préhistorique.

(1) VICTOR JACQUES : *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, II; 1899-1900.

(2) *Ibidem*, pp. 13 et 26.

hommes de ces époques éloignées, qui aimaient la parure comme tous les peuples sauvages ou arriérés. Ces pièces, bijoux élémentaires et barbares, sont des pendeloques de forme triangulaire, ayant l'aspect d'une petite hachette plate et parfois taillée dans une plaquette de schiste. Un trou, percé du côté de la queue, permettait de suspendre la pendeloque au cou, au moyen d'un fil. Le rôle de cet objet peut avoir été double : on serait autorisé à le considérer aussi comme une amulette. Partout enfin on a mis au jour des morceaux de meules en grès et des broyeurs en grès ou en silex.

Bijoux primitifs.

Au sujet des trouvailles faites à Boitsfort, M. Victor Jacques émet certaines considérations personnelles, mais qui sont tellement intéressantes que nous ne résistons pas au désir de les reproduire intégralement ici : « Les habitants du village proprement dit, assure ce savant, sabotiers, bûcherons, gens vivant de la forêt, n'appartiennent pas à la race germanique, comme pourrait le faire supposer le patois flamand qu'ils parlent. Leur type ethnique est tout à fait différent : les cheveux sont très foncés, la tête est plutôt brachycéphale, pour autant que l'on puisse en juger sans avoir fait de mensurations ; les traits du visage, ceux des femmes notamment, ne rappellent en rien les populations flamandes des hameaux voisins. Pour nous, les habitants de Boitsfort, isolés depuis des siècles dans une clairière au milieu de la forêt, constituent un noyau de l'ancienne population à laquelle M. Houzé a donné le nom de Pré-Aryens : ce sont les descendants directs des néolithiques qui ont abandonné sur le promontoire du grand étang leurs armes et leurs instruments de silex... » Il serait, à notre humble avis, téméraire, quant à présent, de partager cette opinion de l'érudit professeur de l'Université libre de Bruxelles Aussi longtemps que des explorations nouvelles n'auront pas fait surgir des vestiges de civilisations postérieures, il sera prudent de ne voir là qu'une hypothèse aussi ingénieuse que séduisante. Si les forestiers de Boitsfort descendent de ces obscurs néolithiques, leurs ancêtres ont dû laisser là, où de père en fils à travers des milliers d'années ils vécurent, des traces de leur existence, traces révélant le développement de leur intelligence, et l'appropriation de plus en plus raisonnée de leurs facultés. Seuls des ustensiles par exemple de l'âge du bronze, voire de la période romaine, recueillis en ces lieux, en nous convainquant des lents degrés successifs de l'évolution de l'homme primitif, seraient de nature à confirmer l'opinion de l'éminent anthropologiste qu'est le docteur Jacques. Car si la station de Boitsfort fut un établissement temporaire, l'hypothèse de l'ascendance tombe d'elle-même. Or, selon M. Georges Cumont, Rhode Saint-Genèse seul

Descendants des néolithiques.

fournirait les preuves d'une longue occupation. Néanmoins toutes les stations sylvestres réprésentent également le type de la plupart des stations néolithiques de la moyenne Belgique.

Ce village de Rhode Saint-Genèse devait être en relations suivies avec une station moins importante fondée, à trois quarts de lieue de là, sur un promontoire situé à l'extrémité nord-est de

Tourneppe.

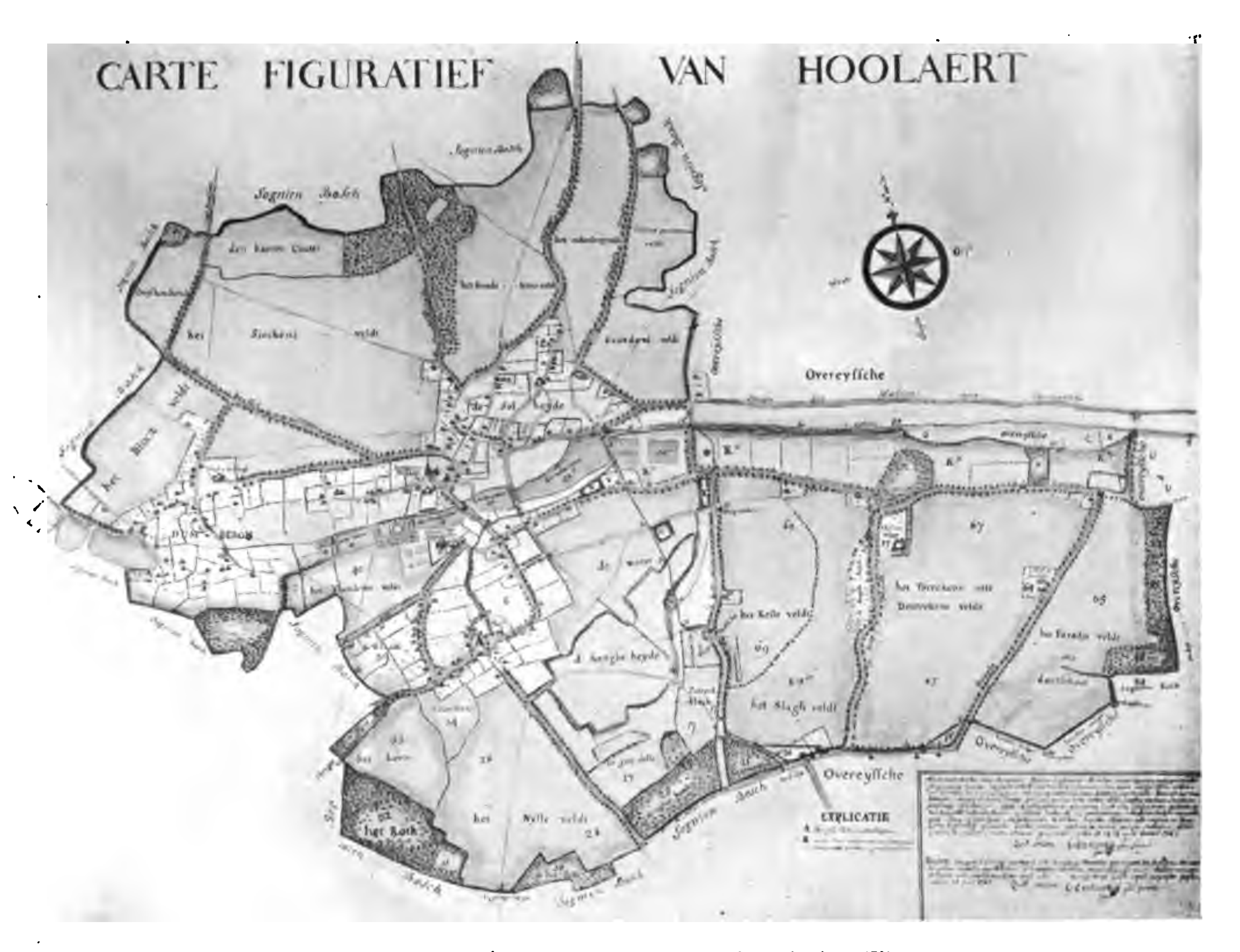
la commune de Tourneppe, aux confins d'Alsemberg. M. Georges Cumont a également exploré, pendant deux ans et demi, cet établissement qui, d'après ses déductions, a dû n'être que passager (1). Sur ce promontoire, appelé *Meigemheyde* parce qu'il était autrefois recouvert de bruyères, le savant archéologue a trouvé de nombreux ustensiles en silex de Spiennes de l'âge néolithique, et quelques-uns en silex noir translucide d'Obourg. Si l'on n'y a recueilli ni haches ni autres objets polis, on a trouvé par contre, en cet endroit, plus de deux cents grattoirs, nucléi, perçoirs, tranchets, lames, percuteurs, broyeurs, pointes de flèches et lames. M. Cumont croit que Meigemheyde n'aura servi de refuge temporaire qu'à des individus peu nombreux qui, lorsque la région fut devenue moins riche en gibier, conformément aux instincts nomades des hommes préhistoriques, auront émigré vers des contrées plus favorisées. De là les faibles traces du passage des néolithiques aux environs de Tourneppe. Notons au sujet de cette localité une observation curieuse faite par M. Cumont. Celui-ci a remarqué que le néolithique de Rhode Saint-Genèse a utilisé pour la confection de ses polissoirs du quartzite cambrien qui affleure près de Tourneppe, et à gauche de la route menant de ce village à Alsemberg. Cette roche convenait parfaitement au polissage des haches (2).

De l'ensemble de ces découvertes remarquables et qui concernent, comme on le voit, le territoire entier de Soigne, il résulte que la forêt était autrefois hantée par des groupes d'hommes, peu denses naturellement, vivant en des localités assez distantes les unes des autres, d'ordinaire proches des lacs et des ruisseaux, de manière à s'assurer du poisson quand le gibier faisait défaut : lorsque la chasse avait été infructueuse, la pêche suppléait au manque de nourriture par des produits plus certains. Représentons-nous l'existence de ces êtres arriérés, en leurs bourgs de huttes, de tentes, autour de foyers dont toute trace, au cours des siècles, a été effacée de la surface du sol par le soc de la charrue, ce soc qui aura dispersé aussi et anéanti

---

(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XVII, 1898-1899, pp. 221 à 227.

(2) *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, t. XVIII, 1899-1900, p. CVIII.



Abornement de la forêt de Soigne sur le territoire de Hoolaert en 1761.

Carte originale inédite de C. Everaert, géomètre. (Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

les ossements travaillés et les restes de poterie. A moitié vêtus de peaux de bêtes, le corps peint probablement de terre d'ocre, ils passent des heures patientes à aiguiser, au moyen de sable mouillé, les arêtes de leurs haches et de leurs couteaux de silex. Puis ils s'en vont aux profondeurs de la forêt ou sur les coteaux dominant la plaine, guettant la proie qui passe et lui jetant d'une main assurée et experte le javelot ou la flèche dont la pointe de pierre blessera l'animal qu'ils achèveront à coups de marteaux... Les femmes et les jeunes gens sont restés au village avec les enfants. Tandis que les aînés chassent, les cadets pêchent dans les rivières ou les lacs aux bords desquels les maisons de branchages s'alignent; armés de harpons, ils prennent des poissons. D'autres, sur des meules dormantes, broient, au moyen d'un mortier de roche, le grain pour le réduire en farine. Puis, vers le soir, les anciens revenus de leur expédition, les familles se réunissent autour du foyer. Un brasier s'allume, au-dessus de la flamme ou cuira le gibier; dans des bols de terre façonnés à la main et durcis au feu, les convives boiront l'eau de la source voisine. Puis le silence viendra, la nuit enveloppera dans son manteau les êtres et les choses. Les dernières lueurs du brasier s'éteindront avec les dernières lueurs du soleil. Tous les hommes sommeilleront, tandis qu'un de la tribu, posté en gardien à l'entrée du village, prêtera l'oreille au bruit amorti causé dans le hallier par le suprême et tardif passage d'un cerf ou d'une biche qu'il songera à poursuivre demain...

Evocation d'un village néolithique

Période romaine.

Si l'on n'a pas mis au jour, à Boitsfort (1) ni à Rhode Saint-Genèse, des vestiges de civilisations postérieures aux temps néolithiques, on a cependant trouvé trace, plus au sud, aux limites actuelles du domaine boisé, de nombreux établissements romains. En premier lieu on a découvert, il y a trente-cinq ans, à Hoeylaert, un autel votif curieux, démontrant que cet endroit, alors au centre de la forêt, fut occupé, peu de temps après l'invasion de nos provinces par les légions de César. Cet autel votif fut trouvé, assez profondément enfoncé dans le sol, en juillet 1870, pendant la reconstruction de l'église de cette

Autel votif de Hoeylaert.

(1) On ne peut tirer argument, en faveur de la thèse du docteur Jacques, de ce fait qu'on a découvert à Boitsfort, en mai 1904, une jarre belgo-romaine dans les travaux de la tranchée du *Jagersveld*. Il serait tout aussi dangereux de déclarer que Genval a été une station romaine parce qu'on y a trouvé, la même année, une grande monnaie en bronze à l'effigie de Lucille, fille de Marc Aurèle et femme de Lucius Verus, et portant au revers une figure de Vénus debout tenant une pomme et ramenant son vêtement sur son épaule.

commune (1); il fut édifié en cet endroit, ainsi qu'en atteste l'inscription presque intacte, pour reconnaître les bienfaits accordés par des divinités appelées *Matronae Cantrusteihiae.* C'est l'unique monument de l'espèce recueilli en Belgique; il en a été étudié de semblables sur les bords du Rhin. Or, le rapprochement est curieux : Hoeylaert est la dernière commune brabançonne où l'on parle le flamand; passé cette localité commence la région wallonne. Il faut ajouter à cette constatation ce fait que la stèle est taillée dans un bloc de grès provenant des environs de Maestricht. Les gallo-romains de Hoeylaert étaient donc en relations avec les peuples du Limbourg. La route suivie par ces gallo-romains était celle peut-être que les primitifs polisseurs de silex avaient tracée plusieurs milliers d'années auparavant pour accomplir leurs difficiles voyages. Ces *Matronae Cantrusteihiae* honorées par les primitifs habitants de Hoeylaert n'étaient autres que des *deae matres*, déesses mères, divinités locales qui devaient très probablement leur nom aux *Condrusi*, rangés par César parmi les peuples d'origine germanique ayant expulsé les Celtes de notre territoire (2).

Son inscription.

Cet autel de Hoeylaert porte l'inscription latine que voici : *Matronis Cantrusteihiabus Caius Appianius Pacatus pro se et suis* (votum solvit) *l* (ubens) *m* (erito).

Cette stèle votive aura très probablement été remplacée plus tard par le premier autel chrétien, fort ancien, car on a trouvé là où elle fut recueillie des fondations antérieures à l'église reconstruite, église au vocable de saint Clément, datant du début des temps gothiques, c'est-à-dire du XIIe siècle. Un autel, peut-être même un édifice chrétien, aura été substitué au monument du culte révolu, dressé là, en plein bois, par des Belges ayant imité les habitudes des envahisseurs. En effet, « pourquoi aurait-on cherché au loin une pierre votive de l'époque romaine pour la transporter à grands frais et à grande peine à travers la forêt de Soignes, dans le seul but de la jeter dans les fondations de l'église de Hoeylaert (3) ». L'auteur auquel nous empruntons cette opinion, dit un peu plus loin que « l'autel de Hoeylaert prouve que les Belges de l'époque romaine, adoptant les mœurs, les usages et la langue de Rome, avaient approprié le culte de la métropole à des divinités

(1) Rapport adressé à M. le ministre de l'Intérieur sur une inscription trouvée à Hoeylaert (Brabant), par MM. Jaminé et H. Schuermans. *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. IX; 1870.

(2) *Bulletin des Commissions Royales d'art et d'archéologie*, 1870. H. SCHUERMANS : *Les Matronae Cantrusteihiae.*

(3) *Ibidem*, p. 387.

topiques d'origine probablement rhénane, en souvenir du pays qui avait donné naissance à leurs ancêtres... Caius Appianus Pacatus était sans doute un soldat vétéran, ou bien un affranchi de quelque grand personnage du nom d'Appianus... Peut-être, d'après une idée suggérée par M. Galesloot, qui est allé voir l'inscription à Hoeylaert, cet *Appianus* était-il quelque percepteur des revenus de la forêt de Soignes qui aurait été dès lors un domaine du fisc, comme elle l'est restée jusqu'à nos jours » (1). Percepteur romain de la forêt.

Le regretté archéologue ajoutait, en terminant son étude sur cette intéressante trouvaille : « ... L'existence d'un autel belgo-romain à Hoeylaert démontre l'existence d'habitations ou d'un établissement rural ou forestier, ayant existé aux environs, aux premiers siècles de l'ère chrétienne : maintenant que l'attention est appelée sur ce point, on trouvera probablement quelque jour les substructions de ces habitations, comme on retrouvera aussi la nécropole où reposent les cendres de ceux qui y ont vécu, et, remuée, la terre complétera les déductions tirées de notre inscription (2). » Nous ne sachons pas que depuis lors les hypothèses de l'auteur se soient vérifiées. Mais si l'on n'a pas jusqu'à présent rencontré de sépulture dans ce coin extrême de la contrée flamande de notre province, on a été plus heureux dans la région wallonne qui la prolonge immédiatement, de l'autre côté de ce large bras de verdure que la forêt de Soigne semble tendre vers Rixensart... Depuis bien longtemps des vestiges de stations gallo-romaines ont été relevés à Rixensart et à La Hulpe, localités où les traces de stations néolithiques sont nombreuses, comme on sait : Ici on a trouvé deux tumuli, à l'extrémité septentrionale du grand étang ; là, au milieu des bois périphériques de Soigne, d'habitude au bord d'affluents de la Lasne ou de la Lasne elle-même, vingt ou vingt-cinq de ces tertres artificiels ont été observés. En les explorant, on a découvert des ossements calcinés et des cendres (3). Le petit nombre de ces tombeaux semble démontrer que les établissements de Rixensart et de La Hulpe ont été passagers et d'ailleurs peu considérables, si l'on remarque aussi l'absence de monuments quelconques. Les tumuli de Rixensart et de La Hulpe.

Le souvenir de saint Hubert évoque la forêt au VIIIe siècle. C'est à Tervueren que mourut le prélat en l'année 727, le Saint Hubert.

(1) *Bulletin des Commissions Royales d'art et d'archéologie*. H. SCHUERMANS : *Les Matronae Cantrusteihiae*, pp. 388-390.

(2) *Ibidem*, p. 390.

(3) JULES TARLIER et ALPHONSE WAUTERS : *Géographie et histoire des communes belges*, t. II. Canton de Wavre. Additions et corrections, pp. 282-283.

30 août, selon Jean Robertz et Willebrod Bosschaert, chanoine de Tongerloo, le 3 novembre selon Molanus (1). S'il faut en croire le frère Wichmans, le patron des chasseurs y rendit l'âme à l'époque où il accomplissait une tournée dans son diocèse de Brabant. La femme du futur évêque de Liége, la princesse Floribane, fille du comte de Louvain, lui avait apporté en dot une maison bâtie à l'endroit où s'élèverait plus tard le château de nos ducs. C'est par une circonstance fortuite que saint Hubert décéda à Tervueren. Il n'y était jamais venu auparavant et sa vie n'est pas autrement liée à l'histoire des bois de Soigne.

Une délicieuse et naïve légende conte que l'ancien duc d'Aquitaine, venu en Brabant pour consacrer une église nouvelle à



Limites de la forêt de Soigne, le long des terres du prince de Salm-Kirbourgh, à Overyssche, 1770. Plan inédit de l'arpenteur J. Bodimont. (Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

Louvain, ait remonté en bateau la Fure, ce petit ruisseau étroit qui, prenant sa source près de Tervueren, donne son nom au village, et se jette dans la Dyle. Déjà malade, et abattu par la fièvre, il s'était endormi dans la barque. Il fut éveillé au milieu de la nuit, mit pied à terre à quelque distance du bourg, et gagna sa maison à cheval, soutenu par deux serviteurs. Il se coucha aussitôt ; le jour vint : c'était dimanche. Hubert ne se portait pas mieux ; son fils Floribert accourut à son chevet. Le printemps emplissait la forêt de mille murmures; le chant des oiseaux et le bramement des cerfs arrivaient jusqu'aux oreilles du patient. Ils lui rappelaient les lointains exploits de sa jeunesse et sa conversion, après un merveilleux incident de chasse...

Floribert, son fils.

(1) Cités par Antoine Sanderus et Christophre Butkens. Celui-ci n'a fait que démarquer l'auteur de *Chorographia Sacra Brabantiæ*. Il semble pourtant très vraisemblable que saint Hubert soit mort le 29 ou le 30 mai de cette année 727.

Les bruits d'ailes des cygnes se poursuivant sur les eaux des lacs s'harmonisaient avec la musique de la brise parmi les feuilles nouvelles et dont le manteau, dans le cadre des fenêtres, là-bas, s'épaississait chaque matin autour des troncs tout verdis par l'humidité des vents septentrionaux. Saint Hubert, souffrant, laissait entrer en lui, tel un baume, toute cette poésie profonde et consolante de la forêt. Son âme, jadis païenne, était restée attentive à la vie des choses, à la palpitation de la nature. Sa religion était plus tendre même à cause de l'attention qu'il prêtait aux moindres objets. Et il devinait mieux que les autres les splendeurs du mystère universel, car il y avait été longtemps plongé jadis avant d'embrasser le christianisme. Il savait la forêt vaste et prestigieuse, pleine de silence et d'ombre. Il la vit, en imagination, l'admira sans s'y promener et, dans sa songerie, il eut sans doute l'intuition du caractère sacré qui effacerait un jour son passé profane. Tout le charme des bois le berçait; le balancement continuel des hautes cimes qu'il apercevait de sa couche était comme des gestes tutélaires et célestes. Et saint Hubert, un peu mélancolique à l'idée qu'il ne connaîtrait point cette forêt où tant de monastères allaient surgir, s'endormait pour jamais, en priant le Seigneur, et les yeux remplis de toute la beauté sylvestre qui magnifiait de son réveil la contrée d'alentour.

Mort de saint Hubert : 727.

Saint Hubert protecteur de Soigne.

La tradition veut que saint Hubert ait pris la forêt de Soigne sous sa protection : nul forfait ne se commet dans les bois où le duc d'Aquitaine, selon certains auteurs, allait poursuivre le gibier, bien qu'il ne paraisse jamais les avoir parcourus, sans que là-haut, l'ancien évêque de Liége n'en soit informé. En vertu d'une légende antique, rapporte l'abbé Auguste Mertens, saint Hubert, « ung jour par les boys et forest chassant », accrocha son olifant aux branches d'un arbre mystérieux. Ce cor y est toujours; il veille dans la solitude immense sur le voyageur attardé. « Malheur à qui y tramerait un complot malfaisant; une formidable sonnerie de trompe ébranle la forêt et jette le nom du coupable à tous les échos d'alentour. Ce fut grâce à cette sécurité que le saint y assure que, le vendredi 6 décembre 1426, le duc Jean IV, à la chasse du daim dans la forêt, près de son castel, échappa aux mains des hommes appostés pour l'assassiner et l'enlever (1). » Le baron de Reinsberg-Düringsfeld, dans ses *Traditions et Légendes de la Belgique* (2), s'occupe également de cette attachante question de folklore : « C'est grâce à l'intervention miraculeuse de saint Hubert que la sécurité la

(1) *Etude sur l'église de Tervueren*. Appendices, p. 108.
(2) 1870, p. 243.

plus parfaite a toujours régné dans les environs de Tervueren.

Le cor mystérieux. Un meurtre allait s'y commettre, un malheureux voyageur était au moment d'y périr sous les coups d'un assassin, lorsqu'une formidable sonnerie de trompe se fit entendre et le patron des chasseurs apparut, à cheval, accompagné de sa meute. Le brigand, terrifié, s'enfuit, et renonça à la vie coupable qu'il menait, et depuis lors aucun crime ne souilla plus la forêt qui semblait protégée tout spécialement par saint Hubert. »

Charlemagne à Uccle. Certaines circonstances de la vie de Charlemagne permettent à des historiens de supposer que l'empereur traversa la forêt de Soigne. Voici ce que rappelle à ce propos l'abbé Mann : « Année 804. — Léon III, élu pape en 795, vint trouver Charlemagne pour la deuxième fois. Ils se rencontrèrent près de Soissons, à Quiercy, et y passèrent les fêtes de Noël. De là, l'empereur mena le pape à Aix-la-Chapelle. On assure qu'ils passèrent à Bruxelles et y restèrent quelques jours, pendant lesquels le pape, assisté de Gerbald, évêque de Liége, consacra l'église Saint-Pierre, à Uccle (1). » A Tournai, une légende très populaire a conservé le souvenir de ce voyage de l'empereur d'Occident à travers les forêts hennyère et brabançonne. En effet, lorsque les habitants de cette ville, réunis en repas de fête, mangent du lapin, ils le font selon des rites traditionnels dont l'institution remonterait à *Charlemane dins l'forêt d'Souanne.*

Légende du Christ. Le vaste territoire de la forêt de Soigne devait fatalement servir de berceau à beaucoup de légendes. La plus ancienne et la plus exquise, datant de ce treizième siècle qui vit naître la puissance des premiers ducs de Brabant, est rapportée par Thomas de Cantimpré. Avec une crédulité reflétant l'ardent enthousiasme de cette foi qui est le sceau du moyen âge, il nous raconte les faits dans une langue simple et colorée, dont la traduction n'a pas détruit la saveur : « En Brabant, on a veu la très-devote Elisabeth de Gravia, laquelle un jour, accompagnée d'une autre, de semblable vertu et dévotion (que je ne nomme, à cause qu'elle est encore vivante, et supérieure de deux mille béguines), de Nivelle allant à Lenlos, distant d'environ deux lieues, se trouvèrent près d'un bois, avoir perdu leur chemin, et ne voir personne pour estre adressez à le recouvrer : ainsi donc, elles se prennent à pleurer. Cependant un jeune homme de très rare beauté les approche, les salüe, et leur demande où elles prétendoient aller. L'une de ces saintes filles me dit, qu'il estoit couvert d'habits blancs, avec la chevelure annelée, et res-

(1) T. I, p 9.

plendissante comme l'or. Elles demandent le chemin de Lenlos, il les assure de les mener, elles le suivent avec joie et liesse très grande, et telle reverence, qu'elles n'eurent l'asseurance de lui parler d'avantage. Puis, lorsqu'elles virent le village, il disparut soudain; et elles se ressentirent avec des grands regrets, de n'avoir autrement parlé à cette guide céleste : et puis avec larmes, bénédictions, et actions de graces, d'une si signalée faveur, louèrent la Divine Bonté. D'avantage, aussi, depuis, elles ne se souvenoiêt jamais de cette grace celeste, sans estre ensemble, excitées à plus grande ferveur, au service de notre Seigneur (1). »

Au temps du duc Henri III, c'est-à-dire vers 1250, la lisière de la forêt de Soigne s'arrêtait à une lieue peut-être de la ville de Nivelles. C'est donc probablement à un tournant du domaine arboré que l'évêque de Cambrai place le théâtre de la délicieuse apparition du Christ. Quant au village de Lenlos, il n'existe plus sur aucun document. Les siècles auront certainement déformé l'orthographe de ce nom si musical, au point de le rendre méconnaissable. 1250

Un jeune écrivain, mort prématurément, et qui a consacré à la forêt quelques pages érudites auxquelles nous ferons d'utiles emprunts, se demande s'il ne faut pas voir dans la vie des bois la source de la défiance, de l'espèce de superstition des habitants des bourgs sylvestres : « La croyance aux sortilèges, la foi dans certaines légendes (l'auteur en question signale parmi celles-ci, sans les exposer cependant : les Enfants noyés, le Rond chêne de la drève de Lorraine, la légende du prince Charles, la légende concernant la maison Depage à Boitsfort, c'est-à-dire *het Spoekhuis* ou *het Kabouter-mannekenhuis*), la crainte des lieux hantés, sont-elles autant de résultats de l'ignorance et de l'abrutissement de l'homme des bois? Car tel était l'état moral de l'habitant de la forêt de Soigne, malgré les nombreux couvents qu'elle contenait; ceux-ci eurent aussi une certaine influence sur l'habitant, mais cette influence, que je pourrais appeler matérielle, fut sans effets salutaires. Ainsi, ce fut l'esprit religieux qui présida à l'institution des divers pèlerinages de la forêt de Soigne, qui établit l'usage des « saints du chemin » en plaçant des niches aux arbres; le passant les invoquait comme protecteurs de sa route. Ce fut encore l'influence religieuse du moyen âge qui organisa les chapelles de la Vénerie ducale à

Superstition des forestiers.

(1) *Le Bien Universel ou les Abeilles mystiques*. Tr. Fr. Vincent Willaert, 1650, p. 395.

Boitsfort, à Trois-Fontaines et à Tervueren (1). » Georges Verhaegen constate cependant que ces quelques résultats de la présence des monastères dans la forêt furent sans action bienfaisante sur les populations : « Les sociétés de moines occupés du perfectionnement moral, de prières, de sciences, et même de culture, n'empêchèrent pas l'habitant de rester insouciant de son bien-être, superstitieux, ombrageux, ignorant et entêté dans son ignorance (2). »

Antiquité de Soigne.

Tous les auteurs qui ont étudié l'ancienne Belgique ont consacré à la forêt de Soigne des notices considérables. Antoine Sanderus a écrit sur ce sujet quelques pages très documentées, où il résume l'opinion d'un grand nombre d'historiens (3). Il constate que ces bois ne sont qu'un fragment de la forêt Charbonnière, elle-même un tronçon de la forêt des Ardennes. « Entamée peu à peu par la hache, elle devint propre à être habitée, à recevoir des habitations sur son sol. Elle renferme de petites montagnes et des vallons agréables, de verdoyantes prairies et de poissonneux étangs. » L'étymologie du mot *Soigne* a donné lieu à beaucoup de controverses. La version la plus vraisemblable est celle qui attribue son origine à *Son* ou *Zon*, c'est-à-dire Soleil, puisque dans les monuments les plus anciens le bois est appelé *Zonien bosch* ou *Soinien bosch* : bois du Soleil.

La forêt consacrée au soleil.

Il est probable que la forêt du temps des païens était dédiée à l'astre éclatant. Il est permis de supposer aussi qu'elle aura pris le nom de la rivière qui la côtoyait ou la traversait jadis. La Senne, autrefois, s'appelait *Soine* ou *Zeune*. Un nom identique s'appliquerait judicieusement aux bois et au cours d'eau principal de la contrée où ils se dressent. Les premiers peuples peuvent avoir logiquement consacré tout le pays choisi par eux au bienfaisant globe de feu qu'ils adoraient. Tacite, d'ailleurs, en parlant des mœurs des Germains, assure qu'ils consacraient les forêts et les bois aux dieux, dont ils donnaient le nom au lieu le plus secret des massifs impénétrables.

L'origine du mot *Soigne*, dit Georges Verhaegen (4), doit être attribuée, selon beaucoup d'écrivains, au mot *sun*, *son*, *zon*, soleil. « Tacite rapporte que les habitants de la Gaule Belgique faisaient de la forêt de Soigne une forêt sacrée : *dicatum soli lucum dicebant*. De là sont venues les expressions retrouvées

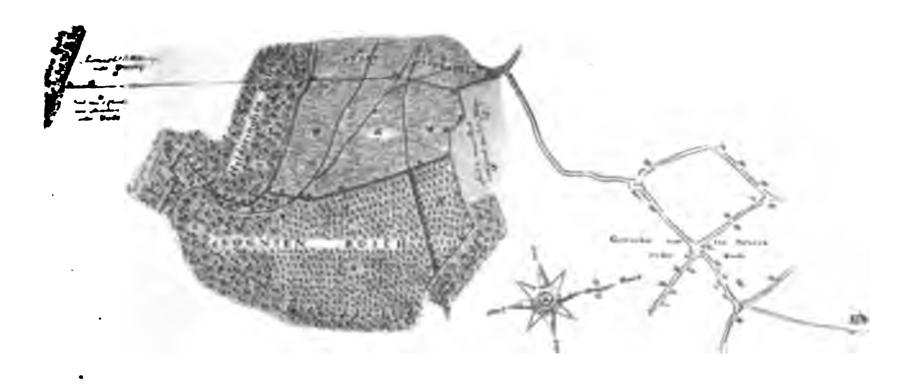
(1) Georges Verhaegen : *La Forêt de Soigne*. Dans la *Revue de Belgique*, t. XV, 1873.

(2) *Ibidem*, pp. 35 et 36.

(3) *Regiae Domus Belgicae*.

(4) *Revue de Belgique*. Livraison du 15 septembre 1873 : *La Forêt de Soigne*, p. 30.

à diverses époques de l'histoire, *zungia sylva*, *zungien bosch*, *zonia*, *soinia*, *sonia sylva*, *soinien*, *sonien*, *zuyningen bosch*, forêt de *sony*, forêt de *soigne*. » Sur toute l'ancienne superficie de la forêt de Soigne, on n'a découvert aucun monument mégalithique, aucun vestige non plus de la civilisation druidique : ni autels, ni dolmens, ni cromlechs, ni menhirs, ni pierres destinées aux sacrifices humains. Cette absence de monuments anteromains est due sans doute au culte sacré du soleil, au sentiment spécial des peuplades qui vivaient à l'ombre des bois profonds et mystérieux. Il est difficile d'avancer quoi que ce soit sur le *Sonienbosch* au delà du moyen âge. Il est même impossible de déterminer approximativement l'étendue de la forêt Avant les Croisades



Abornement de la forêt de Soigne, en 1777. Territoire de Tourneppe, Rhode et Alsembergh.
Plan inédit. (Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

avant les premières croisades. Sous les premiers ducs de Brabant, elle était encore immense. Et il est fort vraisemblable que la futaie recouvrait à cette époque les territoires qu'occupent aujourd'hui le parc et le palais de Bruxelles, les communes d'Ixelles, d'Etterbeek, de Woluwe-Saint-Pierre et de Woluwe-Saint-Lambert, de Stockel, de Tervueren, de Duysbourg, de Rixensart, d'Overyssche, de Wavre, d'Ottignies, de Lasne, de Couture-Saint-Germain, de Plancenoit, de Braine-l'Alleud, de Waterloo, d'Ohain, de La Hulpe, de Groenendael, de Hoeylaert, de Boitsfort, d'Auderghem, de Watermael, de Rhode Saint-Genèse, d'Uccle, de Forest, d'Alsembergh, de Saint-Gilles, et s'étendait jusqu'à Anderlecht et Koekelberg.

Au VIe siècle, paraît-il, la forêt de Soigne s'étendait encore jusqu'à l'entrée de Bruxelles. Les derniers arbres poussaient là où s'élève aujourd'hui l'église Saint-Jacques sur le Caudenberg. Dès le XIIe siècle, elle appartenait à nos ducs; ils en

VIe siècle.

XIIe siècle.

tenaient une partie en fief des rois ou empereurs d'Allemagne(1). Ils en confièrent, dès le début, la surveillance au *woudmeester*

Grand forestier.

ou grand forestier, qui présidait le banc de Woluwe. C'est celui-ci qui connaissait des délits commis sur le domaine sylvestre. La forêt était le lieu favori des excursions de nos ducs. Elle jouissait d'une réputation universelle; dans les cours étrangères, la célébrité de son charme faisait l'objet d'entretiens parmi les seigneurs adorant la chasse et parmi les dames adorant la poésie...

Antoine de Bourgogne.

Le duc Antoine de Bourgogne avait une vive prédilection pour le château de Tervueren, dont la situation à l'entrée de la forêt lui plaisait infiniment. En 1407, il y séjourne presque quotidiennement, le quittant pour chasser en Soigne ou pour faire une rapide apparition à Bruxelles. Il héberge dans le palais, entouré d'étangs, une nombreuse et joyeuse compagnie : *Mynheer die hertoghe van Borgougnen ende veel andere ridders ende jonckers*. Il s'éprend aussi de Boitsfort, alors infime bourgade, où il reste toute une semaine, au cœur de l'hiver, du 16 au 22 décembre. L'année suivante, ses nombreux déplacements ne lui permettent pas de donner libre cours à sa soif d'excursions sous les hauts arbres. Cependant, en mars, il est à Boitsfort, en avril et au début de mai à Tervueren. A la fin de juillet, il séjourne de nouveau à Boitsfort; en août, il réintègre Tervueren, où nous le retrouvons après chacun de ses voyages, après chacune de ses campagnes, jusqu'en 1415. Il chasse régulièrement tous les matins; à midi il est à table, faisant honneur à la venaison en société des seigneurs de sa cour. Souvent, ne se préoccupant pas des distances franchies par les chevaux entraînés à la suite des meutes, il s'éloigne et s'attarde. Il loge alors à Genappe, à Hal et, en maintes occasions, à Boitsfort. En septembre 1415, il ne quitte pas la forêt pendant toute une quinzaine; il consacre à la chasse tout son temps et loge tour à tour dans ce dernier village et à Tervueren. Le 3 octobre, on signale sa présence au prieuré de Val-Duchesse. C'est la seule visite dans un des monastères de la forêt qu'enregistre l'itinéraire publié par Gachard et Piot dans leur *Collection des Voyages des Souverains des Pays-Bas* (2). Ce fut d'ailleurs la dernière. Trois semaines après, le 25 octobre, le duc trouve la mort sur le champ de bataille d'Azincourt.

Boitsfort.

Jean IV.

Son successeur, Jean IV, hérite de l'amour de son père pour le vieux domaine boisé. Il continue à demeurer à Tervueren tout le temps que lui laissent les affaires du duché. Lui aussi adore les exercices cynégétiques; il s'y adonne avec un tel

(1) ALPHONSE WAUTERS : *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 371.
(2) Vol. IV. Supp., p. 597.

emportement que nous le voyons chasser sans interruption dans la forêt de Soigne durant quatre jours, du 26 au 29 mai 1417. Il poursuit les bêtes sauvages en plein été. Il chasse du 23 au 26 juin et du 4 au 10 juillet. Il ne se confine pas comme son devancier dans une partie de ses biens; il étend le terrain de ses exploits jusqu'à Wavre, Braine-l'Alleud et Genappe, alors à l'entrée de la forêt. Il ne néglige pas de se reposer à Boitsfort, où il passe beaucoup de journées agréables. Le 1er octobre, par exception, il va à la Cambre. A partir de cette époque, il néglige Tervueren pour Boitsfort, où il s'installe des semaines entières, à la fin de 1419 et au commencement de 1420. Pourtant, à partir de cette époque jusqu'à sa mort, survenue le 17 avril 1427, c'est derechef Tervueren qu'il choisit. Pas plus que son prédécesseur, il ne rechercha le silence des cloîtres, auquel, toutefois, il accordait toute sa protection et toutes ses largesses.

Philippe de Saint-Pol.

Philippe de Saint-Pol conserve Tervueren comme lieu de résidence. Mais il témoigne une faveur spéciale à Genappe, où on le rencontre fréquemment et plusieurs jours de suite. Mais il chasse peu et la chronique ne parle d'aucun de ses exploits. Le successeur de Philippe de Saint-Pol, Philippe le Bon, néglige la forêt. Il la connaît peu, tellement peu qu'il s'y perd dans des circonstances fort amusantes. Un jour, au palais de Bruxelles, le duc de Bourgogne avait eu une dispute violente avec son fils, le comte de Charolais. Le jeune prince s'était montré si irrespectueux que le monarque l'avait poursuivi l'épée à la main. Pour faire passer sa colère, en proie à un grand accès de fureur, le duc quitte en coup de vent la cour. Ayant gagné la forêt, dont les fraîches frondaisons l'attiraient, il s'égara, tandis que tombaient les ombres du soir. Philippe erra longtemps. Il aperçut une lueur. Elle filtrait à travers la porte d'une masure occupée par un pauvre charbonnier. Philippe frappa. Le besogneux locataire, reconnaissant son souverain, le conduisit à travers bois dans la maison d'un des valets de la vénerie, à proximité du château de Trois-Fontaines. Le duc se coucha sur un lit misérable. Les gens de la cour, prévenus durant la nuit, vinrent le chercher le lendemain à l'aurore.

Philippe le Hardi.

C'est probablement pour avoir le plaisir de traverser ces superbes bois de Soigne dont ils avaient souvent entendu parler, et dont leurs descendants deviendraient les possesseurs en leur qualité de ducs de Brabant et de Bourgogne, que Philippe le Hardi et Jean sans Peur, à quinze années d'intervalle, venant de France par Mons, prirent le chemin de Hal pour gagner la ville. Le premier arriva dans la capitale le 27 août 1401, le second le 25 février 1416. Celui-ci contempla les arbres sous leurs féeriques atours d'hiver, blanchis par le givre; celui-là

Jean sans Peur.

admira les futaies dans la majestueuse séduction de leur parure estivale. Philippe le Hardi, lui, était déjà venu une fois à Bruxelles, mais nous pensons qu'il ne vit point la forêt en cette circonstance. Le père et le fils n'avaient plus que trois ans à vivre; on sait que le héros de Poitiers mourut dans cette même cité de Hal jusqu'aux murs de laquelle la forêt de Soigne s'étendait encore.

Maximilien d'Autriche.

Maximilien d'Autriche, à peine installé chez nous, s'éprend de la forêt. Il continue à la hanter après la fin inopinée et tragique de son épouse Marie de Bourgogne. Les comptes de Louis Quarré, receveur général des finances, conservés aux archives du département du Nord à Lille, contiennent des renseignements précis sur les excursions du vainqueur de Guinegate (1). Le 7 juin 1484, dit l'Itinéraire auquel nous faisons allusion, l'archiduc, qui avait passé la semaine précédente à Bruxelles, « alla à la Vurre, à la trayrie des arbalétriers de Louvain, Bruxelles, et autres villes, disner audit lieu, et avec lui et à sa table, monseigneur le bastard de Bourgogne, monseigneur Philippe de Clèves, monseigneur de Nassau et autres : par quoy fut fait crue (2) ». Cette trayrie de Tervueren avait été établie un demi-siècle auparavant par le duc Jean IV. Autrefois les habitants des deux villes brabançonnes, jaloux les uns des autres, se portaient une haine réciproque et dangereuse. Le prince créa une coutume en vertu de laquelle les anciens rivaux après s'être donné de part et d'autre des gages démontrant qu'il n'y aurait plus désormais ni querelles, ni disputes, tireraient pour une certaine récompense avec des arbalètes façonnées à l'antique. Louys Guicciardin, dans sa *Description des Pays-Bas*, en parle en ces termes : « Vueren est sur l'entrée et le commencement du bois de Sonien... En ce mesme lieu, par l'ordonnance du duc de Brabant qui vouloit nourrir paix et amitié entre les deux citez de Louvain et Bruxelles, ordonna un jeu de pris à qui le mieux tireroit au but de certaines sortes d'arbalestres faites de bois à la vieille mode; et ce affin que sans querelles, ils passassent le temps alègrement entre les deux parties » (3).

La « trayrie » de Tervueren.

(1) GACHARD : *Collection des Voyages des Souverains des Pays-Bas*.

(2) Le mot crue est employé ici dans le sens de « extra ». C'est-à-dire que le repas fut plus copieux qu'à l'ordinaire.

(3) P. 154. Edition de Calais, 1609 Ch Van Hulthem ignorait cette édition. Dans son catalogue il dit que la première traduction française du fameux ouvrage du gentilhomme florentin, due à Beleforet, parut à Paris en 1612. On sait que l'édition originale en italien fut imprimée à Anvers, en 1567, par Guil. Silvius. Celui-ci publia quelques semaines après une traduction française de l'ouvrage, sans nom de traducteur. La deuxième édition française parut également à Anvers, en 1568, comme Alexandre Pinchart l'a démontré dans ses *Archives des Arts et des Sciences*.

Onze jours après, le 18 juin, Maximilien chassa dans la forêt de Soigne. Il alla loger au château de Genappe, encore situé à cette époque à peu de distance de la lisière. Le 30 juin, au commencement de l'après-midi, il partit de Bruxelles pour aller chasser. Le soir, à Tervueren, « il festoya le duc de Clèves, messire Inglebert de Clèves, son frère, monseigneur Charles et mademoiselle de Gheldres, et plusieurs autres chevaliers, escuiers, dames et demoiselles que icellui seigneur feit illec venir, pour estre au banquet : pour quoy y eult plusieurs platz de crue, et grant desroy par tous offices ». Le futur empereur d'Autriche chasse le gros gibier dans la forêt de Soigne, les 6, 11, 12, 17, 21, 24 et 25 juillet. Les 13, 16 et 22 juillet, s'étant probablement attardé sous les frondaisons, il va loger à Tervueren. Ce qui démontre combien les bois l'attiraient, c'est l'empressement qu'il met à s'y rendre dès qu'il se retrouve en Brabant. Ainsi, le 7 septembre, au retour d'un voyage d'un mois en Hollande, venant d'Anvers par Malines, avant même d'entrer à Bruxelles, il va directement à Rouge-Cloître. Le lendemain, il se repose à Tervueren, et le 9, toute la journée, il chasse en forêt. Le 10 il est à Bruxelles et, le 11, pour récompenser leur zèle, sans doute, au cours de la chasse, « au disnez, il fist festoyer en son hostel ses braconniers de six platz de crue, et, au soupper, ses faulconniers d'un plat de crue ». Dîners de chasse.

S'il s'adonnait à la chasse avec une véritable ivresse, le prince n'oubliait cependant pas les exigences de son haut pouvoir. Il savait concilier comme pas un ses devoirs avec ses plaisirs, assignant à chacun d'eux les heures les plus favorables. En 1486, le 12 juillet, mis en bonne humeur par la nouvelle de son élection en qualité de roi des Romains, nouvelle qui lui était parvenue la veille, il partit pour Tervueren dès le matin. Il organisa une grande chasse dans la forêt, et dîna à l'abbaye de Groenendael. Avant la nuit il était de retour à Bruxelles et « il fit festoyer l'embassade de Bretagne au disner : pour quoy furent fait deux platz de crue ». L'archiduc chassait par tous les temps. Nous le retrouvons dans la forêt jusqu'en plein hiver : les 28 et 29 septembre, et les 5, 6, 16 et 17 décembre, logeant tour à tour chez le prieur de Groenendael et à Tervueren.

Philippe le Beau n'aimait pas moins que son père la forêt de Soigne; mais ce qui l'y attirait, c'étaient moins les plaisirs de la chasse que l'austère recueillement des couvents, alors dans tout l'éclat de leur prospérité majeure. Le compte manuscrit de Jean Naturel, conseiller et maître de sa Chambre, nous relate quelques-uns des déplacements du gendre d'Isabelle de Philippe le Beau.

Castille durant l'anné 1497 (1). Le prince a épousé depuis quelques mois à peine l'infante Jeanne d'Espagne. Le 21 janvier, il va à Groenendael; les deux jours suivants, il se repose à « la Vure ». Le 6 mars, il retourne prier à Groenendael. Il passe les trois dernières journées de juillet à Tervueren. Les 1er et 2 août, les 3, 5 et 11 septembre, il fait de nouveau ses dévotions parmi les moines de Groenendael. Le 3 octobre il est à Tervueren; le jour d'après il est à Groenendael; le 18 du même mois il va plus loin, à l'abbaye de Sept-Fontaines. Le 23 octobre et le 15 décembre, les religieux de Groenendael le reçoivent derechef. Sa dévotion semble diminuer un peu avec l'âge. Le Deuxième voyage de Philippe le Beau en Espagne, publié par Gachard, contient à ce propos quelques lignes, dans les pages relatant le séjour à Bruxelles des envoyés du roi de France. C'est à Bois-le-Duc, où il se trouvait avec sa suite, que le souverain apprit l'arrivée de ces ambassadeurs : « Et fist le Roy telle diligence qu'il fut à Bruxelles au disner le jour de la Nostre Dame my aoust : auquel lieu les François dessus nommez estoient desjà arrivés; et le suyvist l'empereur; et fust, deux ou trois jours après, à la Wure et aultres maisons de Bruxelles, pour chasser et prendre son passe temps. »

Charles-Quint.

La prédilection de Charles-Quint pour la forêt est notoire. Ce fut un promeneur et un chasseur incomparable. Après la charge colossale de ses lourds travaux, il n'est rien qui lui plaisait tant que le court séjour à l'ombre des futaies, que la musique des cors au fond des taillis, que le cortège féerique de sa cour harmonisant le velours, le brocart et la soie des costumes avec l'or et l'émeraude des feuilles mortes ou des verdures printanières. Il faut lire les comptes de Pierre Borsot, le conseiller et le maître de sa chambre (2), pour se rendre compte de la fréquence des excursions en forêt du grand empereur. Ces comptes pourtant n'embrassent que quelques années. Mais ils nous apprennent que Charles tout enfant aimait déjà Soigne d'une passion instinctive qui devait s'aviver à tel point que, sous son règne, les bois deviennent le théâtre indiqué et presque exclusif des plus belles fêtes ducales. Le fils de Philippe le Beau vient à peine d'entrer dans sa dixième année, lorsqu'il accomplit ses premiers exploits cynégétiques, et cela avec une ardeur qui laisse deviner l'impétuosité de l'âge adulte. En 1509, le 7 mai, et les 3 et 11 août, il est à

L'Estacquette.

Tervueren. Le 20 août l'archiduc va chasser à « l'Estacquette », où il dîna avec sa tante, Marguerite de Savoie. Le mois suivant,

---

(1) *Bibliothèque Goethals-Vercruysse,* Courtrai.
(2) Archives du Département du Nord, a Lille ; publiés par Gachard.

c'est-à-dire le 5 septembre, nous le trouvons à proximité du couvent des Dominicains. Il chasse à « Val-Duc ». Sacrifiant à la tradition inaugurée par son prédécesseur Jean IV, il



LA FORÊT DE SOIGNE EN 1769.
Carte levée par le comte de Feraris, général inspecteur d'artillerie, et le capitaine Cogeur.
Gravée en 1770 par A. Cardon. (Cabinet des Estampes).

assiste, le 9 juin 1511, à Tervueren, à la « trairie » des arbalétriers de Louvain et de Bruxelles. Sa foi s'exprime de bonne heure. Le 15 décembre 1514, il se rend au cloître de Groenen- Dévotion de l'empereur

dael. Le 27 janvier suivant, la veille de sa réception officielle dans sa capitale, il se repose à Tervueren, où il revient du 21 au 24 août après avoir fait ses Joyeuses Entrées en Hollande. Désormais, jusqu'à sa majorité, il chassera rarement, délaissant la course et les hallalis pour le silence et la méditative solennité des monastères sylvestres. En effet, nous le rencontrons parmi les moines à des époques rapprochées : le 17 septembre à Groenendael, les 7 et 8 novembre 1515 à Sept-Fontaines; en 1516, les 7 et 8 avril à Sept-Fontaines : le 23 septembre, les 20 et 21 octobre, le 14 novembre à Groenendael; le 13 novembre à Sept-Fontaines; en 1517, les 26, 28 et 29 mars, les 9 et 10 avril à Groenendael. En 1520, les quatre jours qui suivent le retour de son voyage en Espagne, les 16, 17, 18 et 19 juin, il s'enferme à Groenendael pour y prier. Cette abbaye est celle qu'il choisira désormais pour y faire ses dévotions. Il y va les 6 et 7 septembre 1521, les 17 et 18 mars, les 15, 16, 17, 18, 19 et 20 avril 1522. En revenant une nouvelle fois d'Espagne en 1531, il s'y transporte sur-le-champ, le 14 février ; en avril, à Pâques, il y reste toute une semaine, du 5 au 12, et réintègre sa cellule le 21 juin.

D'autres renseignements se trouvent dans les « Voyaiges faictz par Charles, cincquiesme de ce nom, recoucilliz et mis par escript par Jean De Vandenesse, contrerolleur, ayant suiviz sa majesté en tous lesdicts voyaiges ». L'empereur ne sépare pas les plaisirs de la chasse de ses devoirs religieux :

Repas dans la forêt.

« Le premier jour d'octobre 1544 sadicte majesté fut disner aux Sept-Fontaines, qu'est ung cloistre en la forest de Soigne, où la royne sa sœur luy donna le disner et le passe-temps de la chasse; il vindrent tous coucher à Bruxelles (1). » La cour a pris l'habitude de se transporter tout entière dans la forêt les jours où y va le souverain. Jamais les avenues ne virent équipages si somptueux, cortèges plus prestigieux. Quelques semaines après, « le mardy, 28, à neuf heures du matin, Sadicte majesté, les roynes, seigneurs et dames montarent à cheval et furent à la chasse en une maison qu'est en la forest de Soignes, où la royne régente leur donna le disner et leur fait avoir le passe-temps de la chasse. Après laquelle fut faict une escarmouche, de cinquante contre cinquante, fort bonne : laquelle achevée, chascun s'en revint en la ville (2) ».

Marie de Hongrie.

La sœur de Charles-Quint, qui recherchait passionnément ces plaisirs pittoresques, y participa avec une satisfaction sans égale. Elle suivait les péripéties de ces exercices charmants et

---

(1) GACHARD : Ouvrage cité, p. 294, vol. II.
(2) P. 297.

mouvementés avec une attention vraiment angoissée, ne se souciant pas de la fraîcheur des sous-bois et du danger auquel elle s'exposait en se mettant absolument en nage, comme nous dirions à présent. Ce jour-là Marie de Hongrie avait été plus imprudente que d'ordinaire. Elle tomba malade en revenant au palais de Bruxelles : « Laquelle nuict la royne régente print la fièbvre continue, qui luy dura six jours. »

Le 8 novembre, l'empereur alla passer la nuit à « Greunendale ». Le 7 avril 1545, « Sadicte Majesté partist de Bruxelles, vint coucher à la Veuere, qui est en la forest de Soignes ». Le 22 août, après un voyage en Allemagne, « Ses Majestez vindrent par ensemble à la Vure, où ilz sont demeurez jusques au 25e, qu'ilz sont arrivez à Bruxelles ». Un mois auparavant la nouvelle était parvenue à Bruxelles de la mort de la femme de Philippe II, « la princesse d'Espaigne », survenue quatre jours après ses couches. Le deuil que Charles-Quint adopte pour sa belle-fille n'interrompt pas les réunions dans le bois : « Le 9 dudict moys de septembre la royne régente donna à disner à Sa Majesté à l'Estackette, qu'est en la forest de Soignes, et à toute la Compaignie, avec le passe-temps de la chasse; et puis revindrent coucher audict Bruxelles. » Il est vrai que la veille Charles-Quint avait appris que sa fille, la duchesse Camerin, avait donné le jour, à Rome, à deux fils, dont l'un fut Alexandre Farnèse.

Situation de l'*Estackette*.

L'*Estackette* était une construction bâtie sur le territoire de Watermael, dans le massif septentrional de la forêt, non loin de Boendael. En effet, dans un des procès-verbaux de la commission chargée, en 1547, par Charles-Quint, de procéder à l'abornement complet du domaine, nous lisons que la 81e borne a été placée tout près du petit bois appelé *Cleynen Trist* ou *Elsenbosch*, entre la maison de *Stacketsele* et de *Groote Hutte,* plus tard la Grande-Espinette. *(Den LXXXIen pael staet west opten anderen hoeck over die strate, opten hoeck vân bosch dijen vân Cameren toebehoirende, genoempt den Cleynen Trist oft Elsenbosch, tusschen thuys van den voirscreven Stacketsele ende de Groote Hutte* (1). Le fameux endroit où, dès son enfance, l'empereur allait chasser, se trouvait exactement à l'entrée de Watermael. Les renseignements fournis par le registre des Archives l'établit de façon absolument péremptoire *(Den Jersten pael wesende gecruyst staet daer die prochie van Watermale beghint opten hoeck van huyse vân Staketsel, tusschen derve*

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Chambre des Comptes,* n° 491, fol. 22.

van die vander Cameren voirscreven, ende derve van meesteren Willemen Pensaert, president (1).

C'est aussi en pleine chasse, le dernier jour de septembre, qu'on informa le souverain de la mort du cardinal-électeur de Mayence, Albert IV de Brandebourg.

Rentrant en Brabant, d'un voyage de deux années, Charles-Quint descend tout d'abord à « la Vuere ». Le surlendemain il va prier à Groenendael; le 22 il dîne à « Rouge Cloistre et coucher à Bruxelles le reste du moys ». Le dernier jour de mars 1549, « stil de Rome », l'empereur ne quitta point Bruxelles. Il

Philippe II.

avait envoyé à la rencontre de son fils, don Philippe, à travers la forêt de Soigne, de façon à le joindre près de Wavre, les plus illustres seigneurs et prélats de sa maison. « Le lendemain matin, c'était un lundi et le premier avril, le prince quitta Wavre, bien content d'être enfin arrivé à la dernière étape de ce long et fatiguant voyage, accompli au cœur d'un hiver âpre et rigoureux; il alla dîner à Tervueren, village qui possède un château ou palais fort agréable, entouré de nombreux fossés et d'étangs où l'on entretient une foule de cygnes. Il touche à la célèbre forêt de Soignes, à deux lieues de Bruxelles. La sérénissime reine Marie de Hongrie et de Bohême, avec ses dames et sa cour, y attendait le prince son neveu, qu'elle alla recevoir à la première porte du château presque au moment qu'il y arrivait. Le prince mit pied à terre avant d'arriver à la porte, et s'avança à pied vers la reine : on ne pourrait se figurer les marques d'affection, de respect et de courtoisie qu'ils échangèrent entre eux. On avait préparé pour le prince un banquet somptueux, non moins amusé par la joie de la reine que par l'allégresse et la gaieté de tous les convives (2).

Le 6 septembre, Philippe vint loger une nuit à Tervueren, après avoir passé quelques heures à Groenendael, où son père l'avait présenté au prieur. En avril 1550, « Sa Majesté alla de Bruxelles le premier de ce moys disner et coucher à Grunnenthal, qui est un cloistre en la forest de Soingni, s'y arrestant presques à la veille de Pasques, qu'elle s'en revint à Bruxelles, où elle Sa Majesté demoura jusques au dernier jour de ce moys,

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Chambre des Comptes*, n° 491, fol. 25, verso.

(2) *Le Très heureux voyage fait par Très-haut et très puissant prince don Philippe, fils du grand empereur Charles-Quint, depuis l'Espagne jusqu'à ses domaines de la Basse Allemagne, avec la description de tous les Etats de Brabant et de Flandre.* Ecrit en quatre livres par JUAN CHRISTOVAL CALVETE DE ESTRELLA. Traduit par JULES PETIT. Bruxelles, Fr. J. Olivier, 1873. Vol. I, p. 163.

qu'elle retourna avec le prince audict Grunnenthal, lieu fort plaisant et salubre (1) ».

La fête que Charles-Quint donna, en 1556, dans la forêt est classique. Elle dépasse tout ce qu'on peut imaginer de prestigieux et de splendide. Sept souverains participèrent à une chasse où l'on tua du gibier en quantités considérables. Etaient présents, sans compter l'empereur : Philippe II, son fils, roi de Naples ; Maximilien, roi de Bohême, et son épouse : l'infante Marie d'Espagne; Marie de Hongrie, reine-douairière et gouvernante des Pays-Bas; Eléonore, reine de France, veuve de François Ier; et Muley-Hassem, roi de Tunis. Dans la suite de ces monarques on remarquait les ducs et les duchesses de Savoie et de Lorraine, et une multitude d'autres princes, de marquis, de comtes, de barons et de chevaliers de maisons célèbres, qui avaient entre eux, s'il faut en croire les chroniqueurs du temps, plus de douze mille chevaux. Vers le soir, le merveilleux cortège, tout empourpré par les lueurs du couchant, s'arrêta au prieuré de Groenendael. Les princes descendirent de cheval et se reposèrent sous un chêne énorme, à l'entrée de l'abbaye. Aussi longtemps que l'arbre vécut, il resta l'objet de l'admiration des promeneurs. On l'appelait le Chêne des Sept têtes couronnées.

Sept souverains.

Cortège de 12.000 cavaliers.

Philippe II garde un souvenir ému de ces heures écoulées dans la forêt. Après l'abdication de son père, arrivant d'Espagne, il tient à revivre ces moments qui lui rappelleront sans cesse les dernières années du règne de l'illustre empereur. Le 28 juin 1556, il dort à Rouge-Cloître et le lendemain « à la Vue ». Le 1er novembre 1558, Philippe II apprend la mort de son père. Il visite pendant la semaine différents cloîtres du Hainaut, et le 10 il est « Grunendale, cloistre en la forest de Soigne, où Sa Majesté demeura jusques le tout fusse prest pour lesdits obsèques ».

Ce n'étaient pas seulement les princes et les grands seigneurs qui parcouraient le bois. La forêt paraît se démocratiser; chacun veut jouir des charmes gratuits autant que délicieux qu'elle procure. Le populaire en connaît le chemin et il prend un goût non moins profond que ses maîtres à parcourir le domaine en tous sens. C'est à cette époque que Guicciardin écrivait ces lignes : « L'estenduë de ce bois embrasse plusieurs villages, et ensemble le chasteau des trois Fontaines, avec si grand nombre d'abbayes et monastères, que c'est un plaisir et merveille : de sorte qu'au temps d'Esté il y a plusieurs gentilshommes et citoyens, desquels

Les bourgeois de Bruxelles.

(1) **Jean Vandenesse** : ***Journal des Voyages de Charles-Quint***, **publié par Gachard, p. 396.**

les uns par plaisir, les autres s'estans vouez, voyagent, l'espace de trois semaines ou un mois, avec leurs femmes et suite, par ce bois très plaisant, visitans les monastères avec grande dévotion, et non sans sentir une consolation inestimable en leurs esprits (1). »

Les troubles religieux.

Les événements tragiques de la révolution dirigée entre l'Espagne mit brusquement fin à cette habitude qu'avait prise les Bruxellois d'organiser de joyeuses parties familiales dans la forêt de Soigne. Celle-ci fut tout le temps des troubles le théâtre de scènes plus ou moins dramatiques. Les chemins y devenaient peu sûrs, et même tout à fait dangereux. Les promeneurs désertèrent ses sites enchantés; les cloîtres et les monastères, attaqués par les hérétiques, furent incendiés et dévastés. Les moines aussi et les religieuses s'enfuirent; la forêt ne retentit plus que du cliquetis des armes, et du bruit des insurgés abattant des arbres pour alimenter leurs feux. En 1568 se déroula dans la forêt un incident peu connu et qui, sans la trahison d'un soldat, aurait épargné à notre patrie les horreurs perpétrées par le Conseil de Sang; car du coup on supprimait l'artisan essentiel de la honteuse tragédie qui marqua le gouvernement d'Alvarez de Tolède. Voici les faits, dans la sécheresse de style avec laquelle un historien de l'époque les raconte : « Quelques gentilshommes refugiez et bannis, sachans que le duc d'Alve devoit aller passer sa semaine Saincte au cloistre de Groenendal dans le bois de Soigne, pour mieux y faire ses dévotions, arrière tout le bruit de la Cour, délibererêt de l'y attraper. Les entrepreneurs furent les sieurs de Risoir et de Carlo frères, de la maison de Noot, et quelques autres gentilshommes, lesquels avoyêt envirô six cens chevaux et cincq cent hommes de pied, qui le plus du temps se tenoyêt secrettement au Chasteau du sieur d'Ohain, près de là. Mais comme le Duc estoit prest d'y aller, leur entreprise fut descouverte par un de leur trompette mesme, autrefois serviteur du sieur de Ligues, et fut le Duc arresté : car s'il y fust allé, il estoit sans doute atrappé (2). »

Attentat contre le duc d'Albe : 1568.

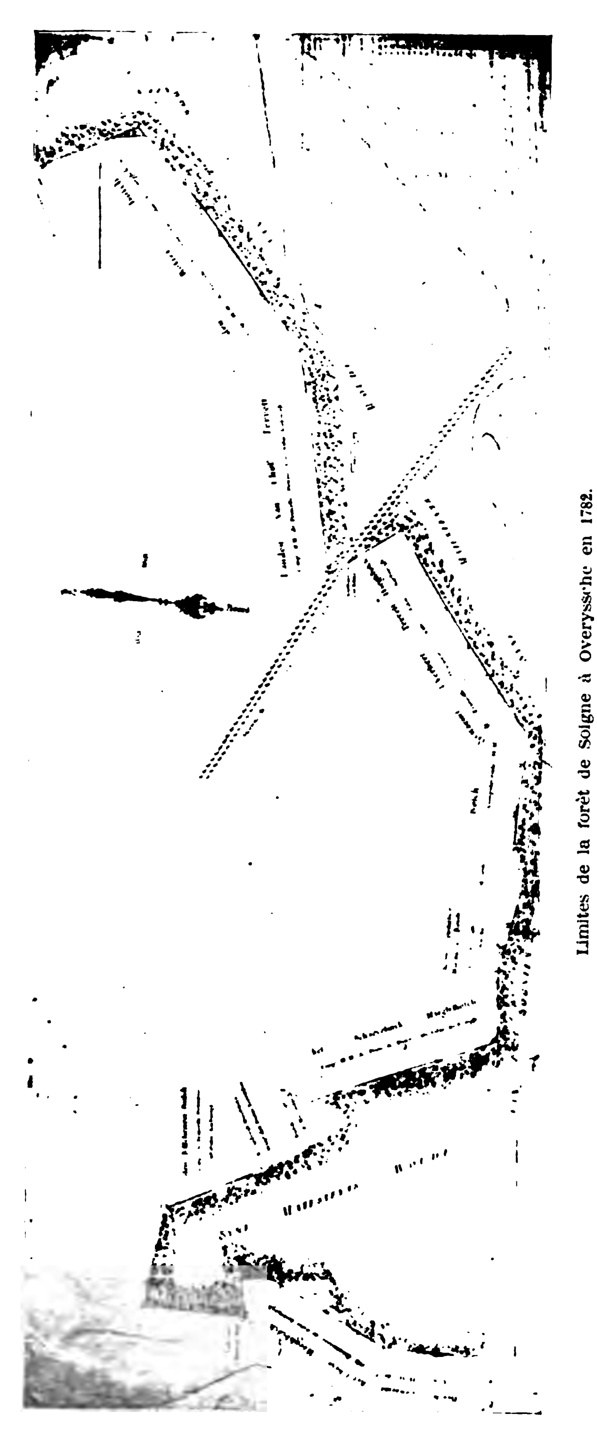
L'ancêtre des barons de Carloo, les organisateurs de cette ambuscade malheureuse et cependant si bien préparée, Wautier van Careloe, s'était illustré, un siècle auparavant, dans les fonctions de grand forestier du duché de Brabant.

(1) Edition de Calais, 1609, p. 27.

(2) JEAN-FRANÇOIS LE PETIT, greffier de Bethune en Artois : *L'Histoire des Pays-Bas*, t. I, livre II, p. 323. Edition Jean Vignon, Saint-Gervais, 1604. Cet épisode de notre histoire semble avoir fourni à Victorien Sardou l'idée de son drame : *Patrie*.


Albert et Isabelle.

Avec le gouvernement d'Albert et Isabelle s'inaugure une ère de prospérité et de paix. La vie de la capitale reprend son cours ordinaire; l'inquiétude disparaît, le souvenir des mauvais jours s'émousse. Insensiblement le peuple et la noblesse reprennent le chemin de la forêt de Soigne, où l'on répare tant bien que mal les ravages causés par les bandes d'hérétiques et par les maraudeurs. Par une attention qui démontre assez combien il avait déjà appris à aimer le domaine ducal, l'archiduc, revenant le 28 février 1600 d'Espagne, où il était allé épouser la fille de Philippe II, parcourut avec sa jeune femme la forêt, avant de pénétrer dans Bruxelles. Ils la traversent sur sa plus vaste étendue, alors que le gel et la neige la paraient féeriquement, comme pour plaire à ces deux princes dont le règne brillant allait voiler dans le cœur des Belges, sans jamais les effacer toutefois,



Limites de la forêt de Soigne à Overyssche en 1782.
Plan inédit de l'arpenteur C.-J. Everaert. (Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

tant d'évocations affreuses et sanglantes. « Leurs Altezes disnèrent à demy chemin de Bruxelles, en ung villaige dict Waterlo. Quelques seigneurs, avant que de venir et entrer à Bruxelles, les vindrent rencontrer; entrèrent en coche en Court (1). »

Marie de Medicis.

Grâce aux gouverneurs, lorsque Marie de Médicis arrive à Bruxelles, s'échappant de Compiègne où Louis XIII, son fils, l'avait envoyée en exil, la forêt de Soigne a retrouvé tout son lustre d'autrefois. La veuve d'Henri IV en fait tout de suite l'objet de ses excursions favorites. Le correspondant bruxellois de la *Gazette de France* fait part aux habitants de Paris des promenades de la souveraine : « Le 27, la Reine mère donna la collation dans la forest (sa promenade favorite) à la princesse Marguerite, à la princese de Pfalsbourg, aux duchesses d'Ornano, et d'Havrec, et autres Dames : puis les fit dancer aux Châsons, où les demoiselles d'Arsi et Minieux firent merveilles (2). » Quel était ce lieu portant le nom délicieux de

« Les Chansons ».

« Les Chansons » ? Nous n'avons pu l'établir; nous avons été moins heureux dans nos recherches que pour « l'Estackette », aux environs de laquelle Charles-Quint chassait souvent et où sa sœur, la reine-régente Marie de Hongrie, donnait des dîners en son honneur.

La guerre de la succession d'Augsbourg entre l'Espagne et l'Autriche transforme la forêt de Soigne en un champ de

Le cornette Jacques Pastur.

bataille, que domine l'étrange et passionnante figure de Jacques Pastur, un des plus admirables héros qu'ait portés la terre brabançonne, si prodigue cependant en hommes illustres. Ses aventures extraordinaires n'ont jamais tenté la plume d'un historiographe. Quelques rares notices lui ont été consacrées. Mais sa vie n'a pas été mise en pleine lumière. Pourtant, son nom est indissolublement attaché à toute une époque troublée; les mémoires du temps nous narrent ses exploits avec une abondance de détails qui témoignent du respect et de l'admiration qu'inspirait sa conduite à tous ses contemporains. Pastur naquit au début de la seconde moitié du XVIIe siècle, à Braine-l'Alleud; ses parents étaient probablement des forestiers; on ne possède toutefois sur les siens aucun renseignement précis. Sa jeunesse est enveloppée dans un mystère impénétrable.

(1) *Voyage de l'archiduc Albert en Espagne*, par messire GILES DU FAING, publié par Gachard, p. 559.

(2) *Recueil des Gazettes*. Nouvelles relations extraordinaires et autres récits des choses avenues toute l'année 1634, dédié au Roy par THÉOPHRASTE RENAUDOT, conseiller et médecin de Sa Majesté, maistre et intendant des bureaux d'adresse de France; n° 68 du Journal. Lettre datée de Bruxelles le 1er juillet, parue le 8 du même mois, p. 278.

Lorsque le personnage surgit pour la première fois, c'est sous les dehors d'un cornette sans emploi.

La compagnie libre de Soigne.

Par une patente décernée le 8 octobre 1691, l'ancien porte-étendard Jacques Pastur fut chargé de lever, en sa qualité de capitaine, une compagnie d'infanterie wallonne libre (1). Le cornette réformé du « Terce de feu Mre de Camp Bondy », devait réunir deux cents « testes, gens de pied wallons, naturels et sujects des Pays de pardeça des plus aguerriz, dispots et expérimentez à la guerre ». Le nouveau corps, créé pour « affrachir la forest de Soigne des Insultes et courses françoises », comprenait le capitaine, un lieutenant, un fourrier, quatre sergents, quatre caporaux et cent nonante-deux soldats. Jacques Pasteur, ou plutôt Jacques Pastur, comme il signe lui-même au bas des conditions du contrat (2), leva la compagnie à ses frais. Sa Majesté cependant lui fournit les habits et les armes et s'engagea naturellement à verser les « primes qu'ils jouyront pour solde ». Pastur répondait, par contre, des désordres que ses hommes pouvaient occasionner; ceux-ci étaient contraints de faire le service « de Sa Ma^té par tout où il sera commandé lorsqu'il ne sera pas nécessaire audit Bois ». Mais au capitaine revenait tout le butin. Cependant, un tiers des prises excédant 300 florins, appartenait au monarque.

Premier combat : 4 juin 1693.

Les *Relations Véritables* du 9 juin 1693, journal où nous puiserons la plupart des renseignements qui vont suivre, impriment en huitième page : « Le major Jacob Pasteur commandant les Fusiliers commis à la garde de la forest de Soigne, battit le 4 de ce mois entre la Hulpe et Waterloo avec 60 de ses Fusiliers un Parti ennemi de 130 Suisses, soutenus de 200 chevaux, qui étaient commandez pour faire quelqu'exécution. Il en tua cinq ou six dans la première décharge, et les Suisses se voyant enveloppez dans l'embuscade se rendirent sans faire autre résistance que de tirer quelques coups sur lesdits fusiliers, qui amenèrent ici le même soir tout le Parti ennemi d'Infanterie prisonnier avec le Capitaine et les autres Officiers qui le commandoient. »

Dans la seconde quinzaine d'août, l'armée française vient camper en deçà de Nivelles, la gauche près de cette ville, et la droite à Bois-Seigneur-Isaac. Elle est commandée par le maréchal de Luxembourg en personne. Le numéro du 28 août des *Relations Véritables* parle des ennemis, « dont les maraudeurs

(1) Archives générales du Royaume. *Papiers d'Etat et de l'Audience*; registre 1004, n° 141.

(2) Archives générales du Royaume. *Papiers d'Etat et de l'Audience*; registre 1004, n° 143.

qui commettent des grands brigandages, pillent et saccagent les Chateaux et Abbaies aux environs de Nivelles sans respecter
Janvier 1694. les Sauvegardes ». Le 5 janvier, le même journal écrit : « Un parti ennemi de 31 fantassins de la garnison de Mons aiant ces jours passez fait une exécution au village de Heembeeck sur le canal, à une lieu de cette ville, et y enlevé quelques chevaux de censiers avec le Bourguemaitre et Echevins du lieu pour assurance des Contributions, fut rencontré dans le Faubourg de Hall, où le parti crut aller rafraîchir, par le Major Jaques Pasteur qui étoit allé en course de ce coté-là avec une parti de ses Fusiliers, et aïant crié qui vive, et les ennemis aïant répondu France, on leur lacha quelques coup de fusil, ensuite de quoi les ennemis demandèrent quartier et furent faits prisonniers à la réserve de 4 qui se sont sauvez par la fuite. »

L'hiver se passe sans incidents. Le printemps revenu, les
Mai 1694. escarmouches recommencent : « Un parti ennemi de 60 à 70 fantassins de la garnison de Namur étant vendredi matin dans la Forest de Soigne et y aïant dételé plusieurs chevaux des charrettes qui y chargeoient du bois, le major Jaques Pasteur qui étoit en cette Ville monta aussitot à cheval, fut joindre une partie de ses fusiliers, et fit tant de diligence qu'il atteignit près de Wavre ceux qui conduisoient lesdits chevaux à Namur, qui furent repris, et les Français conduits ici samedi prisonniers, le Partisan ennemi aïant pris une autre route avec la pluspart de ses gens pour se retirer en seureté (1). »

Au début de juillet 1694, l'armée des alliés étant entrée en campagne, son Altessse Electorale de Bavière établit son camp à Neer-Ische. Le 3 août nous lisons dans les *Relations Véritables* : « Le major Jacques Pasteur commandant des Fusiliers commis à la garde de la Forest de Soigne, amena ici vendredi 60 prisonniers d'un parti ennemi de 100 fantassins qu'il avoit battu entre Fraisne et Gosselies. Et samedi ledit commandant en amena encore plus grand nombre d'un autre parti que ses gens avoient défait. » La semaine suivante, le héros se distingue d'une façon plus éclatante : « Un parti ennemi de 50 hommes du Corps du Maréchal de Boufiers, commandé par le Sr de Massiac, Lieutenant des Grenadiers du Régiment de la Reine, et deux autres Lieutenants du même Régiment, s'étant avancé dans le bois de Villers, pour tâcher d'attraper quelques fourageurs de l'armée des Alliez, fut environné par le Major Jaques Pasteur, qui se trouvoit de ce côté-la avec 150 fantassins et 22 dragons, et les aïant attaqué par quatre endroits, et après un combat assez rude, le Sr de Massiac aïant eu son cheval tué sous lui, et

(1) *Relations Véritables*, numéro du 4 mai 1694.

voiant plusieurs de ses gens tuez et blessez se rendit, et fut ici mené prisonnier avec tous ses gens vendredi matin, le Major Jaques Pasteur aiant été blessé au bras dans cette action. »

Le lundi 6 septembre de cette année la forêt de Soigne fut le théâtre d'une nouvelle bagarre : « Un détachement ennemi de 500 chevaux avec quelque infanterie a exécuté ledit jour divers villages pour les contributions. Le même jour le comte de Guiscard, Gouverneur de Namur, s'est avancé à Wavre avec 500 chevaux pour soutenir le Partisan la Haye qu'il avait envoié avec un bon parti dans la Forest de Soigne, et y aiant dételé 60 chevaux de charrettes qui y chargeoient du bois, le major Jaques Pasteur y accourut avec une partie de ses Fusiliers, chargea les Ennemis, reprit le butin et les poussa hors de la Forest, ledit Major aiant eu deux chevaux tuez sous lui. » L'officier téméraire s'expose sans cesse; dans toutes les rencontres il est à la tête de ses soldats, donnant l'exemple d'une audace incroyable et bravant la mort avec la bravoure d'un condottière de la Renaissance italienne. 6 septembre 1694.

En reconnaissance de ses services, par un arrêté du 22 novembre 1694, Maximilien de Bavière honora Jacques Pastur d'une patente de « sergeant-mayor » d'infanterie wallonne (1). Cela redouble son ardeur : « Le 20 de ce mois de juin (1695) un détachement de 3 ou 400 Français et entre autres 100 hussars de la Garnison de Mons, s'est approché de cette ville par des chemins couverts et entré dans le faubourg d'Ixelles, dans le même tems qu'un autre détachement s'est avancé du coté de Waterloo pour tenir en haleine les Fusiliers commis à la Garde de la Forest de Soigne : les Ennemis y pillèrent quelques maisons, ce qui n'étoit pas difficile se fiant sur le droit de la Contribution qu'ils paient. Le major Jaques Pasteur y étant accourru avec sa Compagnie de Dragons, qui est en quartier à Etterbeek joignant ledit faubourg d'Ixelles, chargea les Ennemis avec tant de valeur qu'il les chassa et nonobstant l'inégalité du nombre les poursuivit jusques audelà de Braine-la-Leu; et chaque poste occupé par ses gens dans la Forest a été si bien deffendu qu'aucun n'ait été forcé; s'étant trouvé par tout avec beaucoup de distinction et même mêlé parmi les Ennemis jusques à avoir reçus différens coups qui ont fendu son chapeau et rompu ses habits. Le prince de Berghe gouverneur de cette Ville (2), qui étoit monté à cheval fit sortir quelque monde pour soutenir ledit Major, qui amena quelques prisonniers en cette Ville. Il y a eu dans cette action le Major des Hussars tué et un

Promotion de Pastur.

Combat de Waterloo 20 juin 1695.

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Audience*; registre 1005, n° 213.
(2) Bruxelles.

lieutenant colonel blessé et conduit à mort à Nivelle et deux autres officiers blessez dangereusement, et plus de 3o soldats tant tuez que blessez, sans que nous aions perdu un seul homme, le frère du Major Pasteur seul aiant été blessé de deux coups de carabine. »

Cependant, ces constantes défaites que lui inflige le capitaine brabançon ne décourage pas l'ennemi. Sans cesse les avant-postes de l'armée française reviennent à la charge; sans cesse aussi ils sont taillés en pièces. Les *Relations Véritables*, à la date du mardi 29 novembre, impriment : « Le major Jacques Pasteur, commis à la garde de la Forest de Soigne, amena ici avanthier au soir le Partisan de Beauregard de Mons prisonnier, avec 3o soldats de son parti, qui étoit composé de 35 grenadiers, commandez de ladite garnison, le reste aiant été tué sur la place près de Genap, où ledit parti s'étoit avancé pour entrer dans ladite Forest, et tacher d'y enlever les chevaux des charrettes qui y vont charger du bois. » Les ennemis, campés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, continuent leurs incursions belliqueuses, leurs pillages et leurs razzias dans le sud du Brabant. Des mesures radicales deviennent indispensables. Et c'est au cœur de l'hiver, le vendredi 9 décembre, que Maximilien, gouvernant les provinces belges au nom de l'Espagne, se détermine à les exécuter : « On a résolu de mettre garnison dans quelques châteaux du Wallon-Brabant pour réprimer les courses des partis ennemis dans la Forest de Soigne et le voisinage de cette Ville. » Cette mesure porte bientôt des fruits : « Ceux de la garnison du château de Grai près de Wavre battirent jeudi (28 janvier 1696) à Limale, le Partisan la Haye de Mons, qui avoit enlevé quelques chevaux du coté de la Forest de Soigne avec son parti de 28 fantassins, dont ils en tuèrent quelques uns et firent 22 prisonniers, le Partisan aiant eu le bonheur de se sauver avec un seul soldat de son parti. »

Genappe : 29 novembre 1695.

8 janvier 1696.

En avril, le major Pasteur rentre en scène. Cette fois il est à un pas de la mort : « Le Cornette Henri, fameux Partisan de Charleroi, étant sorti le 27 du passé avec 40 dragons de ladite Garnison, vint le lendemain jusques à Vos-Capelle à mi chemin de Bruxelles à Louvain, où il fit un lieutenant colonel et un capitaine Suisses des troupes Alliées prisonniers, avec lesquels il crut s'en retourner à sa garnison. Le Major Jacques Pasteur en étant averti, marcha à l'instant pour couper chemin aux Ennemis à leur retraitte, avec 29 ou 3o Dragons qu'il put amasser à la haste, et les aiant atteint près du Moulin de Tombecq, les attaqua vigoureusement en rase campagne quoi qu'inférieur en nombre ; mais le malheur, d'avoir eu à la première décharge des Ennemis son bras gauche cassé au coude d'une balle de mous-

Affaire de Tombecq : 27 avril 1696.

queton, son cheval blessé, le cheval du Lieutenant De-Jean tué sous lui, ainsi que celui de son Sergeant, et ceux de 4 autres de ses Dragons, un de ses soldats tué et deux blessez, les autres se retirèrent, que le Cornette Thibau qui étoit de la partie rallia avec beaucoup d'adresse, et étant retourné à la charge attaqua si brusquement les Ennemis qu'il les défit entièrement après une très rude escarmouche, en fit quelques prisonniers, et poursuivit les autres dans leur fuite avec tant de bravoure, qu'il fit ledit Cornette Henry prisonnier avec un Maréchal de logis et 28 dragons qu'il amena le lendemain en cette Ville avec un butin de 36 chevaux; le Major Jacques Pasteur a aussi été porté en cette Ville où on le fait panser avec tout le soin imaginable dans l'espérance qu'il restera avec le bras en état de continuer ses services. » Pastur blessé.

Trois semaines suffisent pour remettre le héros sur pied. Ses exploits merveilleux lui valent la confiance du prince et des



Limites de la forêt de Soigne à Overyssche. Modifiées en 1786.
Plan inédit de l'arpenteur C.-J. Everaert. (Archives générales du Royaume, à Bruxelles).

chefs des armées alliées. Il monte rapidement en grade et s'apprête à participer d'une façon plus active et plus conséquente aux événements qui vont suivre.

Le 15 avril 1696, le roi, voulant reconnaître les services que lui rend Jacques Pastur, l'élève au grade de maître de camp. Pastur maitre de camp : 15 avril 1696.
Le souverain ayant fait lever un « terce » de neuf compagnies de dragons « en pied d'arquebusiers à cheval de quarante hommes », en confie le commandement au major d'infanterie. Dans sa patente, le monarque ne tarit pas d'éloges à l'adresse de Pastur. Il juge qu'il est indispensable de donner la charge à quelque personnage « idoïne et qualiffié; Pour ce est-il » que

le prince est « confiant entièrement et à plain » en les « vertuz, valeur, leauté et bonne diligence » de Pastur (1).

15 mai 1696. Un mois après, le 15 mai, les *Relations Véritables* annoncent : « On bat ici la caisse pour le Régiment de Dragons que le Mestre de Camp Jacques Pasteur lève depuis peu pour faire des courses dans le pays Ennemi, et y étendre les contributions. Ledit Régiment sera composé de trois escadrons, dont le premier sera commandé par ledit Mestre de Camp, le second par le Major de la Torre, et le troisième par le capitaine Thibaut. Ledit Mestre de Camp se guérit de la blessure qu'il a receu au bras dans la rencontre qu'il a eu du côté de Wavre avec un parti ennemi, et on espère qu'il n'en sera pas estropié. » Le 30 mai, l'armée de l'Electeur, prête à entrer en campagne, quitte Louvain pour aller camper à Issche. Elle contourne la forêt de Soigne pour s'établir le 10 juin entre Wavre et Limale. A quelque temps de là, le mardi 23 octobre, le Gouverneur alla passer la revue du régiment du maître de Camp Jacques Pastur, rangé hors de la Porte de Hal. Durant plusieurs mois les escadrons avaient causé, au cours d'expéditions nombreuses, des pertes considérables aux Français.

Avec décembre, les belligérants ayant pris leurs quartiers d'hiver, les environs de Bruxelles redeviennent plus sûrs. Le lundi 10, l'électeur de Bavière et son épouse, accompagnés des seigneurs et dames de la cour, se risquèrent, après une longue absence, à chasser le sanglier dans la forêt de Soigne. Ils ne rentrèrent à Bruxelles qu'à la tombée de la nuit. Dès les premiers

17 avril 1697. beaux jours la forêt revoit les soldats de Pasteur. Le mercredi 17 avril, le major traverse les bois jusqu'à Waterloo et va accomplir un extraordinaire coup de main contre la place de Binche. Cependant les ennemis, bien que l'armée alliée campât à Genappe, Braine-le-Château, Hal et Lennick-Saint-Quentin, envoient des éclaireurs jusque dans les massifs sylvestres : « Le Mestre de Camp Jaques Pasteur, aiant appris qu'un Parti de 150 François s'étoit glissé dans la Forest de Soigne le 31 du passé (mai), amassa ses gens qui étoient à la main et fut charger les Ennemis quoi que trois fois plus forts que lui, avec tant de bravoure, qu'il dégagea plus de 60 prisonniers qu'ils avoient faits dans l'armée des Alliez, et reprit 30 chevaux qu'ils avoient enlevé dans ladite Forest, et les aiant chargé à diverses reprises dans la poursuite depuis Waterlo jusques à l'Abbaye de Villiers, en tua quelques uns, blessa plusieurs autres, et fit quelques prisonniers, sans avoir eu que trois des siens blessez dans ce rencontre. »

---

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Audience* ; registre 1006, n° 79.

La présence des fusiliers ne met cependant pas à l'abri des brigands les voyageurs qui s'aventurent sous les frondaisons domaniales. Ainsi, le 21 juin 1696, les *Relations Véritables* rapportent que le secrétaire du prince Louis de Baden, parti de Bruxelles pour rejoindre son maître alors au camp de Genappe avec le roi d'Angleterre, eut le malheur de tomber de nuit entre les mains de quelques voleurs. Ceux-ci fouillèrent leur victime, la dépouillèrent « de son argent et de ses hardes, à la réserve de ses dépêches qu'il avoit caché dans une de ses bottes ». Le traité de Ryswyck signé, la paix proclamée au milieu des cérémonies d'usage, les gouverneurs reprennent les plaisirs que la longue guerre entre la France et l'Espagne avaient interrompus : le mardi 26 novembre, deux mois après la fin des hostilités, l'Electeur Maximilien va chasser le sanglier dans la forêt de Soigne, avec quelques seigneurs de la cour. Fin de la campagne.

Le 19 février 1703, plus de six années après le licenciement des fusiliers de Jacques Pasteur, le gouverneur, au nom du roi, décide la création d'une nouvelle compagnie de gens de guerre *(van Volkeren van Oorloghe)*, qui séjourneront nuit et jour dans la forêt de Soigne. Ils faciliteront le travail des bûcherons, empêcheront les délits, l'enlèvement illicite du bois et protégeront les marchands dans leur travail. Pour couvrir les frais que la levée de cette compagnie accasionnera au trésor, on arrête que aussi longtemps qu'elle restera en activité, il sera perçu sur chaque cheval ayant traversé la forêt de Soigne, la moitié de plus du droit ancien, et cela aux barrières que voici : la grande chaussée, Vleurgat, Diesdelle, *Kauters hutte*, la route d'Ixelles, la route d'Etterbeek et la route de Boitsfort (1). Nouvelle compagnie forestière : 1703.

Nous retrouvons Jacques Pasteur, avec le grade de colonel, en 1704. La guerre a éclaté à propos de la succession d'Espagne. Il est au service de l'armée des Deux Couronnes et devient un des meilleurs soutiens de ce même maréchal de Villeroi dont les soldats, naguère, le craignaient tant. A la tête de cent dragons et de cent grenadiers, il accomplit des prodiges. Il est à moitié tué par exemple, le 26 juin, dans une rencontre avec sept escadrons hollandais ennemis, autrefois ses alliés, entre Gheel et Tongerloo. Il se conduisit là plus bravement que jamais. Pendant sa retraite, disent les inépuisables *Relations*, ses officiers le prièrent de se retirer, à cause du sang qui coulait abondamment de sa plaie. Il était tellement faible qu'il ne pouvait presque plus se tenir en selle. Mais il refusa d'écouter les siens. Pour comble de malheur, son cheval culbuta et le héros faillit Pasteur colonel : 1704.

(1) BIBLIOTHÈQUE ROYALE. *Section des Manuscrits : Recueil d'ordonnances*, n° 15331.

être écrasé sous lui. Se relevant il gagna une petite chaumière et rejoignit ses hommes en reculant de haie en haie, « de bled en bled », échappant ainsi à ceux qui le poursuivaient, quoi qu'il fût couvert de blessures. Mais il en réchappa derechef.

Les bois délaissés.

La forêt est une fois de plus délaissée par les princes, par les nobles et par le peuple. Le hasard seul, pour ainsi dire, y amène l'Electeur. Le 1er octobre 1704, ce dernier, revenant de Metz en compagnie de son frère, l'Electeur de Cologne, s'arrête à Waterloo, « où il y avoit une grande foule de carosses remplis de noblesse ». Suivi de ce somptueux cortège, le prince traversa Soigne pour arriver à Bruxelles vers le soir. Le samedi 11 octobre suivant il passa une journée et une nuit au château de Tervueren, ce qui ne lui était plus arrivé depuis longtemps. Le lundi 4 novembre, l'Electeur y revient; le lendemain il « tient la Saint-Hubert » à Tervueren. Le mercredi 15 janvier, l'Electeur chasse le cerf dans la forêt de Soigne et couche à Tervueren.

Bravoure de Pasteur.

Sur ces entrefaites, Jacques Pastur parcourt le pays, en irrégulier hardi, complètement guéri de ses blessures. La forêt de Soigne, apaisée, ne lui offre plus aucune surprise. Aussi cherche-t-il au loin les sensations violentes qu'il n'y peut trouver désormais. On raconte que passant par hasard, et tout seul, entre Valenciennes et le Quesnoy, il battit et fit prisonnier, avec le concours de quelques paysans munis de fusils et qu'il avait déterminés à monter en selle, un parti ennemi de vingt-cinq cavaliers (1). Son prince, lui, se reprend à aimer Tervueren, aux environs duquel il chasse le vendredi 20 mars, et où il reste pendant trois jours, ce qui ne s'était jamais produit. Le mercredi 22 avril Maximilien chasse encore en forêt; le mercredi 29, « S. A. E. donna aux Dames le divertissement de la chasse du Cerf dans le Parc de Tervueren, et ensuite celle du Héron dans la Forest de Soigne ».

Enfant trouvée.

Quelques semaines auparavant, un garde avait trouvé dans la futaie une fille nouveau-née. L'Electeur, prévenu de ce fait au retour d'une partie de chasse, adopte le mioche, au nom de son souverain. Dans un registre des Archives générales du Royaume, à Bruxelles, est transcrite l' « Authorisation à la Chambre de pourvoir à la nourriture d'un enfant femel exposé dans la forest de Soigne ». Cet acte est curieux : « Le Roy en son Conseil, sur la remonstrance faite par Philippe de Malineus, woutmaistre de Brabant, que le forestier Pierre Rousseau, demeurant à Waterloo, luy avoit fait rapport le vingt-troisièsme de mars dernier que le jour précédent vingt-

(1) *Relations Véritables*, année 1705, n° du 17 mars.

deuxièsme dito au soir, certain Lambert Fontigny résidant audit Waterloo lui auroit dit qu'il avoit veu sur le chemin d'Esté de la grande chaussée au delà de la Hutte de St-Hubert un enfant femelle exposé, ledt forestier a fait baptiser ledt enfant par le Pasteur de Linckebeke : Sa Maté considerant la conséquence et ce que mérite la charité pour pourvoir à l'aliment de ce pauvre enfant, a par advis de son Conseil, à la délibération de son Vicaire général de ces pays, authorisé et authorise par cette les Président et gens de la Chambre des Comptes pour pourveoir à la nourriture, entretien et habillement de cet enfant, le plus menasgerement que faire se pourra et ce tant et si longtemps qu'il ne sera en estat de gaigner sa vie; dont le payement se fera de trois en trois mois par le Consr Receveur général des Domaines de Brabant présent ou autre à venir au quel Sa Maté ordonne ainsy qu'à tous autres qu'il appartiendra de se régler selon ce. Fait à Bruxelles le 12 de marz 1705. » (1) Qu'est devenue cette fillette; a-t-elle vécu; quelle fut sa carrière? Le prince continua-t-il à s'intéresser à elle; lui dut-elle un avenir brillant? Nul ne le sait. Les archives ne fournissent point de détails ultérieurs sur l'existence de cette « enfant de la forêt de Soigne », et nous ignorons quelle a dû être sa destinée. Adoption par le roi.

Sept jours après l'adoption de la fillette trouvée, la forêt est le théâtre d'une scène dramatique; nous en trouvons le récit fidèle dans les *Relations Véritables* du mardi 19 mai : « Le 10 de ce mois le Sr du Tilleul sous lieutenant au Régiment du Baron du Mont allant en recrue pour son capitaine, et passant par un bois avec un sergeant du même régiment sans autres armes que l'épée au coté, furent rencontrez et faits prisonniers par cinq soldats ennemis du parti du nommé Franqueur, qui les conduisirent fort avant dans le bois, d'où l'un des cinq soldats ennemis se détacha pour aller chercher le reste du parti qui avoit été défait par un des notres, et les autres se couchèrent sur l'herbe et s'endormirent à la réserve d'un qui veilloit. Le Sr du Tilleul lui arracha son pistolet, lui cassa la tête, prit son fusil, tua le second, et de la crosse le troisième qui se levoit, tua le quatrième qui ne voulut point se rendre, et le cinquième venant rejoindre ses camarades se rendit à discrétion, et fut mené à Nivelle où étoit la garnison dudit régiment, d'où il a été conduit prisonnier en cette ville. L'action est d'autant plus hardie et surprenante, que cet officier n'a que dix-huit ans, et qu'il a su prendre si adroitement son tems pour se délivrer des mains de ses ennemis, qui avoient bien eu soin de lui oter dix-huit ducats qu'il avoit, mais pas la précaution de se bien garder avec le Le lieutenant du Tilleul : 10 mai 1705.

(1) Registre no 510, folio 240

sergeant, non plus que de leur faire donner la parole comme prisonniers, ce que le soldat qu'ils ont fait prisonnier a avoué. »

Guerre de la succession d'Espagne.

Deux mois après, à la fin de juillet, les corps de Marlborough et du maréchal d'Overkerque opèrent un mouvement au sud de la forêt, qu'ils contournent pour essayer vainement de traverser la Dyle, entre Neer-Issche et Florival. Le 15 août ils installent leur quartier-général entre Genappe et Gembloux, tandis que l'Electeur de Bavière établit le sien à Over-Issche, à l'entrée du bois de Soigne. C'est donc en pleine forêt que va se dérouler un des plus attachants épisodes de la campagne.

L'armée anglo-hollandaise.

L'armée anglo-hollandaise s'était ébranlée le 15 août; les jours précédents elle avait reçu des vivres longtemps attendus. Quittant le camp de Meldert et de Bossuyt, dans le but d'entreprendre une attaque simulée contre Bruxelles, comme les chefs en avaient répandu le bruit, les régiments marchent jusqu'à Corbaix d'une seule traite. Ils s'y reposent. Le lendemain à Genappe ils passent la Dyle, que Maximilien ne leur dispute plus. Le 17 ils s'établissent en deçà de la Lasne, la droite tournée vers La Hulpe, et la gauche atteignant Genval, vers Bois-Seigneur-Isaac.

L'Electeur, prévenu des mouvements de l'ennemi, jugea tout d'abord indispensable de pourvoir à la sûreté de Bruxelles. Dès le 16 août, il avait appuyé la droite de son armée à la forêt de Soigne, à gauche de la Dyle, le ruisseau d'Issche indiquant le front. Il détacha le lieutenant-général Grimaldi avec deux brigades d'infanterie et douze escadrons de dragons, et lui donna l'ordre de prendre position à Vivier-d'Oye. C'est « l'endroit où les deux chaussées de Waterloo et de Hulpe, qui vont par la forêt de Soigne à Brusselle, se joignent ensemble; ce passage étant le plus aisé à garder, parce qu'on ne le peut tourner dans la forêt, aiant à la gauche des étangs, et à la droite des ravins et des fonds impossibles à passer, de sorte qu'il n'y a que la route de la chaussée à garder ». Le colonel Jacques Pastur avait reçu, lui, du prince une mission difficile et bien à la hauteur de sa réputation : Depuis le 14 il était établi à Waterloo, pour y surveiller la chaussée et observer les ennemis. Ces derniers s'étaient étendus jusqu'à Braine-la-Leu; l'après-midi du 17 août, conformément aux prévisions, un détachement considérable attaqua le poste de Waterloo. Le colonel Pastur occupait la tête de la foret de Soigne avec son régiment de dragons; sous ses ordres se trouvaient aussi le régiment de Bretagne, le second bataillon de Béarn, commandé par le chevalier de Montandre, propre colonel de ce régiment, et 500 hommes d'infanterie. Vers 6 heures du soir, le duc de Marlborough fit attaquer ce poste.

Affaire de Waterloo : 17 juin 1705.

LA FORÊT DE SOIGNE EN 1810. Carte levée par G. de Wautier, gravée par J.-B. Jouvenel. (Cabinet des Estampes).

Les nôtres se défendirent avec beaucoup de valeur, pendant une heure et demie. Mais le colonel Pasteur, accablé par le nombre des assaillants, fut obligé de battre en retraite : les ennemis, sur plusieurs colonnes, pénétraient sous bois par la droite de la chaussée. Leur intention était de prendre Pastur de flanc et de dos. Mais le colonel déjoua habilement cette manœuvre; il se retira à une demi-lieue de là en très bon ordre, accablant les Anglais et les Hollandais de continuelles et meurtrières décharges. Les ennemis, si bien reçus, ne cessèrent pas seulement la poursuite, mais ils jugèrent dangereux de conserver plus longtemps le village de Waterloo. Jacques Pastur averti de leur départ reprit le même soir ce poste, et avec une telle rapidité qu'il fit dans le bourg plus de cent prisonniers. Il avait en outre tué et blessé un grand nombre de combattants, « que les ennemis ont en partie retiré selon le rapport des déserteurs et des paisans dudit lieu, en laissant quantité d'autres sur la place ».

La marche en avant de l'armée ennemie débuta le 18 août, à l'aurore; elle commença par la droite entre la Lasne et l'Issche. La tête parut sur les hauteurs d'Over-Issche, au delà du ruisseau; elle grossit rapidement. Bientôt s'avança une colonne de cavalerie, sur la rive droite de la rivière. Une imposante masse d'infanterie, partie de La Hulpe, pénétrait en même temps dans la forêt, par la chaussée. L'Electeur rangea son armée en bataille depuis Soigne jusqu'à Neer-Issche.

En voyant la gauche ennemie évoluer vis-à-vis de La Hulpe, il jugea parfaitement bien que Marlborough et Overkerque pourraient introduire un corps de troupes par le chemin du prieuré de Groenendael à Boitsfort. De là ils gagneraient les derrières de la forêt; une fois le passage forcé vers la plaine de Watermael, ils s'avanceraient sur la hauteur dominant Bruxelles. Le généralissime sut prévenir leur dessein; il adressa l'ordre au lieutenant-général de Grimaldi, toujours à Vivier-d'Oye, d'occuper et de défendre le poste de Boitsfort avec les troupes qu'il commandait. En même temps l'officier supérieur recevait avis qu'un gros détachement ennemi sous les ordres de Churchil, qui devait être suivi d'un autre corps plus considérable, galoppait vers le prieuré de Groenendael. On envoya sur-le-champ un détachement, conduit par le maréchal de camp et quartier-maître général de Verboom, au delà de Boitsfort, pour faire tête aux ennemis au débouché de Groenendael. Son avant-garde rencontra ces derniers comme ils commençaient à défiler. Une escarmouche eut lieu aux abords de l'antique monastère. Les ennemis avaient déjà rempli la chaussée et une partie des bois en deçà de Groenendael.

But de l'ennemi.

Combat de Groenendael : 18 juin.

Les Flamands, soutenus par la brigade irlandaise de milord Clar, envoyée à leur rescousse par Maximilien, défendirent le passage victorieusement. Pendant cela, de Grimaldi et le baron de Capres, maréchal de camp, s'avançaient en toute diligence avec la brigade du chevalier de Lede, pour les soutenir au besoin. En même temps, le prince ordonnait au maréchal de camp d'Archi de marcher avec ses dragons ; à de Merci et Selve, brigadiers d'infanterie de Bavière et de France, de suivre avec la brigade de Picardie; et au brigadier d'infanterie d'Espagne d'Alvelda, de se maintenir avec la brigade du jeune Grimaldi dans les retranchements qu'on avait exécutés récemment au Vivier-d'Oye, et que, selon des avis apportés par des émissaires, l'infanterie de Marlborough était déjà parvenue à détruire en partie. Les avant-gardes ennemies avaient été accueillies de telle façon que les commandants étrangers estimèrent prudent de ne pas pousser plus loin la tentative. Les soldats se retirèrent en désordre.

Retraite de Marlborough.

Dans l'après-midi de cette mémorable journée du 18 août, tous les ennemis avaient rallié leurs drapeaux. Tous n'est pas exact. Car Pastur et les autres chefs engagés en même temps que lui avaient fait un nombre considérable de prisonniers. Le maréchal de camp Verboom s'était particulièrement distingué au cours des escarmouches à l'ombre des hauts arbres. Les détachements lancés par lui dans la forêt, à droite et à gauche des adversaires, s'étaient emparés de beaucoup de soldats britanniques et aussi des chasseurs de Churchil et du lieutenant général hollandais Salisch, qui conduisaient les meutes de leurs maîtres. Le général de Grimaldi, par une attention infiniment galante, les envoya tout de suite à son prince l'Electeur Maximilien.

Le mouvement accompli, après l'échauffourée de Groenendael, par l'armée de Marlborough et d'Overkerque, démontra que l'intention de ceux-ci n'était pas d'opérer contre Bruxelles ce jour-là. Ils espéraient que le gros des régiments belges et français se serait porté vers le défilé du cloître, pour couvrir la capitale. Il leur eût été loisible alors de commencer une attaque mûrie et longtemps étudiée. Désabusé, l'ennemi essaya, avant le soir, de livrer bataille; il se déploya depuis la Dyle jusqu'à la lisière de la forêt. Quelques centaines d'hommes descendirent même jusqu'à proximité de l'Issche, aux environs du château de Huldenberg. Mais une abondante décharge d'artillerie les dispersa; des gardes françaises et suisses les mirent complètement en déroute. Maximilien occupait des positions très favorables; ne parvenant pas à en déloger ses troupes ni à les attirer dans la vallée pour les combattre, Marlborough, d'Overkerque et Dopft

ne s'obstinèrent point. Le 19 août, au matin, ils partirent avec armes et bagages, sans rouvrir les hostilités. Le soir ils campaient sur une ligne, de la Lasne à la Dyle, entre Laurensart et Limalle. C'est dans ce premier village que toute l'armée ennemie traversa la rivière, sur six ponts, construits hâtivement. Ainsi se termina, sans grande effusion de sang, cette affaire pleine de péripéties. Elle avait failli transformer la forêt de Soigne en un vaste champ de bataille et cela exactement cent et dix années, jour pour jour, avant la défaite de Napoléon au même endroit.

C'est la dernière fois que nous voyons le général Pastur dans ce domaine boisé où il conquit si souvent une gloire éclatante. Après le désastre de Ramillies, en véritable condottière, assoiffé d'aventures et de joies violentes, à la tête de ses mercenaires, il court là où règne le danger. Son épée est toujours au service du prince qui se plut à récompenser ses exploits et le combla de faveurs.

Mais tous ces honneurs rendent l'ancien petit paysan orgueilleux. Il faut croire qu'en 1706 l'Electeur Maximilien l'a anobli. Dans les comptes de son corps de dragons de l'année suivante, nous trouvons quelques lignes d'une écriture volontaire et arrondie : « J'ay Receu de Monsieur Donpierre, major de Mon Régiment, La Somme de Trois cens quarante cincq livres monnoye de France, pour mes appointements de Colonel et d'Aumosnier pendant le mois de Mars 1707. » En dessous, une signature autographe anguleuse et irrégulière : « Le chevalier de Pastur ». Chaque mois le paraphe se renouvelle, inséparable du titre, et cela jusqu'en décembre 1712 (1). C'est pendant cette année 1712 que le « brigadier Jaques Pasture » pille et brûle les villages du « païs de Tertolen », sans que les détachements lancés à sa poursuite parviennent à le rattraper. Le peuple brabançon ne cesse de l'admirer, de l'aimer. C'est en souvenir du héros que les habitants d'Uccle donnent le nom de fort Jaco, ou fort Jacques, à la redoute que, pendant les journées d'août 1705, l'Electeur Maximilien avait fait construire par le général Verboom au-dessus du Vivier d'Oye, pour assurer la défense de cet important point stratégique de la forêt de Soigne (2).

Pasteur anobli : 1706.

Le « fort Jaco ».

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Contadorie et Pagadorie*, nos 628 et 629.

(2) Dans les premiers temps du régime néerlandais ce travail d'art se voyait encore : « Vivier d'Oies, hameau sous Uccle, à une lieue de Bruxelles, sur la chaussée de Waterloo. Un peu au-dessus, à droite de cette chaussée, on découvre quelques ruines qui sont les restes de l'ancien fort Jaco, célèbre partisan espagnol, longtemps redoutable aux Français. » *Bruxelles ancien et moderne et ses environs*, par P.-J. BRUNELLE, prote d'imprimerie, 1819, p. 250.

Bientôt tout rentre dans l'ordre, à Bruxelles du moins. Pastur, versatile autant que valeureux, va alors prendre du service en France. En 1718 il est maréchal de camp de Louis XV; le roi l'a créé chevalier de l'ordre de Saint-Lazare. A partir de cette date on n'entend plus parler de lui. Mais ses occupations guerrières ne lui font pas oublier sa patrie. Il a la nostalgie de la forêt de Soigne. Et c'est dans ce village de Waterloo, où il connut la fièvre de ses plus beaux exploits victorieux et qui fut le berceau de sa gloire, qu'il vient passer ses dernières années. Sa vie s'éteint à l'ombre des vieux arbres de la lisière domaniale. Sur la carte manuscrite de Wautier de Beren, conservée au Cabinet des Estampes, l'ancien officier de l'artillerie autrichienne a tracé de son écriture précise cette ligne laconique, à peu de distance de l'orée, à gauche de la chaussée vers Bruxelles : « Vieux château du général Jaco, bâti 1698, où il est mort. » L'année de son trépas nous est inconnue. Sa fin est entourée d'un mystère qui rend plus attachante encore la merveilleuse figure de l'ancien fusilier des bois.

Pastur maréchal de camp de Louis XV : 1718.

Mort de Pastur.

Tandis qu'on continue à se battre dans le nord de la Belgique, le gouverneur retourne de temps à autre chasser à Tervueren, sans cependant résider au château. Pendant plus d'un quart de siècle la forêt de Soigne reste paisible. Les chasses princières s'y redonnent avec un nouvel entrain. Parmi les plus fervents amateurs de sport de cette époque, il faut citer surtout l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante. Elle chasse de préférence le héron et le cerf, non seulement dans la forêt de Soigne, mais encore dans le bois de Mariemont. Le 29 juillet, âgée de plus de 60 ans, elle tue de sa propre main un cerf qui pesait 360 livres. Ce fut sa dernière apertise : la princesse mourait moins d'un mois après.

Les chasses.

Marie-Elisabeth.

Dès les premiers temps de son séjour de Bruxelles, le prince Charles de Lorraine et sa femme, l'archiduchesse Marie-Anne d'Autriche, sont séduits par les sites pittoresques de la forêt de Soigne. Les gouverneurs-généraux arrivent le 26 mars 1744; deux semaines après, le 7 avril, incomplètement installé dans son palais, le beau-frère de Marie-Thérèse se rend à « Tervure, accompagné du Prince de Hornes, grand Ecuyer de la Cour, et de quelques cavaliers ». L'été venu, alors que son mari — qu'elle ne devait plus revoir — est à l'armée du Rhin, la gouvernante entreprend une promenade dans le domaine ducal et visite un monastère sylvestre : « S. A. S. fut hier matin se promener au Couvent des R. R. P. P. Capucins, situé dans la Forêt de Soigne, d'où Elle se rendit pour la première fois au château de Tervueren, séjour jadis des anciens Duc de Brabant, où Elle dîna,

Charles de Lorraine.

Marie-Anne d'Autriche.

et revient sur le soir en cette ville (1). » Ce fut sa seule excursion dans les bois. La pauvre archiduchesse mourut, comme on sait, à la suite de l'opération césarienne, le 16 décembre suivant, à peine âgée de 26 ans, après une maladie de plusieurs semaines. Sa mort : 1744

La guerre entre la France et les Alliés, placés sous les ordres du duc de Cumberland, transforma de nouveau la forêt en un vaste théâtre de combats. Le mardi 1er septembre 1745, le feld-maréchal comte de Konigsegg, commandant les troupes autrichiennes, arrivé la veille à Bruxelles, alla visiter les avenues et débouchés de la forêt que menaçaient les régiments du lieutenant-général comte d'Estrées, venant d'Ath. Le 15 novembre se produit une escarmouche, que raconte la *Gazette de Bruxelles :* « S. A. S. le prince de Waldeck aiant eu avis lundi dernier, qu'un détachement du Régiment de Grassins, envoyé par le marquis d'Armentières, commandant de la Ville d'Ath, étoit passé Nivelle pour s'approcher de la forêt de Soigne, pour exiger de nouveaux blancs, et de nouvelles contributions, détacha la nuit de lundi au mardi le colonel Cornabé, son adjudant général avec quelques troupes réglées, les Houssards Bavarois, et quelques détachemens des compagnies franches pour enlever ce détachement ennemi qui avoit pénétré jusqu'à Moriensart, où ils avoient déjà conduits trois mayeurs des villages voisins; le colonel Cornabé en a ramené mercredi le soir cinquante-six prisonniers ennemis sans compter les blessés, de ceux qui s'étoient retirés dans ce château. » La campagne de 1745 s'achève. Pourtant, le maréchal de Saxe forme le secret dessein d'assiéger Bruxelles dans une saison peu favorable d'habitude à pareille entreprise, alors que déjà les troupes ont gagné leurs quartiers d'hiver respectifs. L'histoire nous dit que Bruxelles se rendit le 20 février 1746, à 6 heures du soir.

La guerre entre la France et les Alliés 1745

Première escarmouche : 15 novembre.

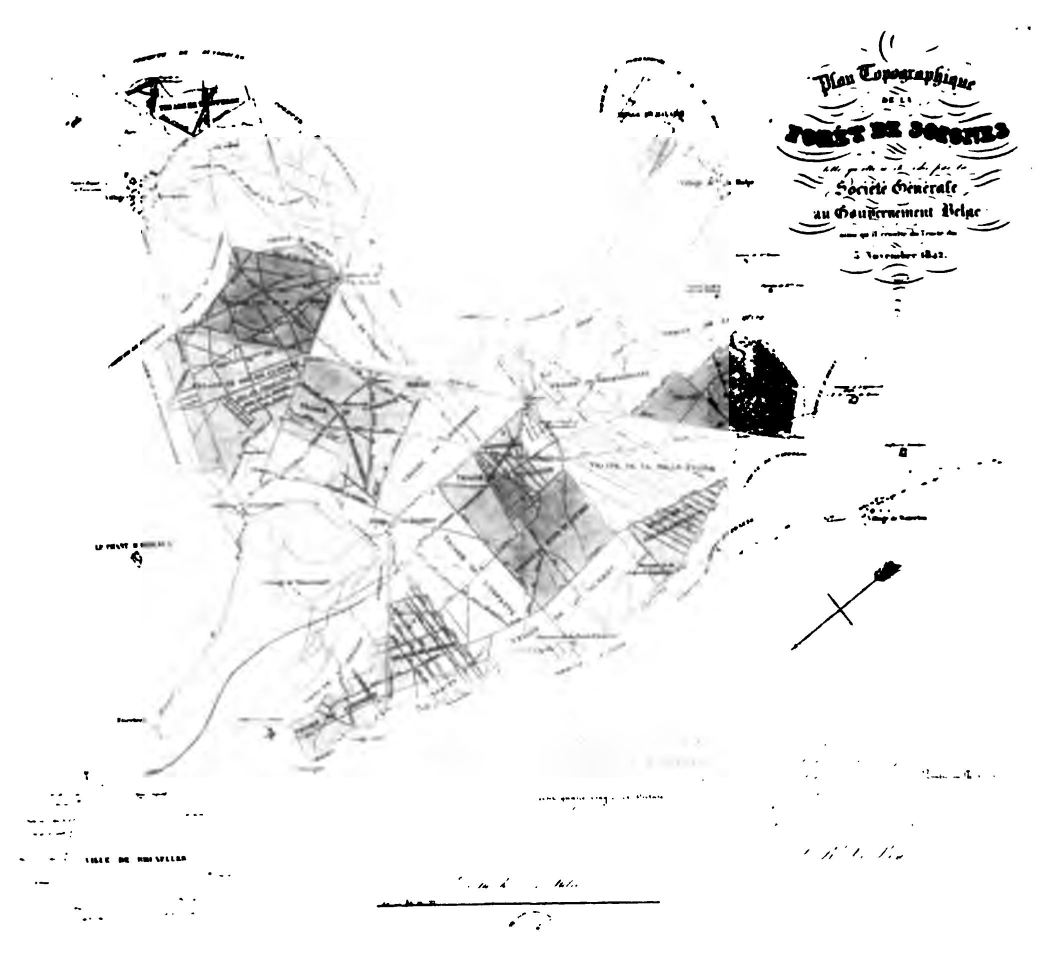
Prise de Bruxelles : 20 février 1746.

Pendant l'investissement de la capitale, les villages situés sur le territoire de la forêt de Soigne furent occupés par des corps nombreux. Cinq escadrons des dragons de Beaufremont logeaient à la Cambre; quatre escadrons de Penthièvre cantonnaient à Watermael; les trois Woluwe étaient aux mains de douze escadrons de Noailles, de Basset et de Berry; quatre escadrons des Royal Cravattes logeaient à Wesembeek. Dans Tervueren on comptait dix escadrons de carabiniers. Depuis le 28 janvier jusqu'à la prise de la ville, les bois avaient été sillonnés sans cesse, en tous sens, par des détachements français; en effet, le maréchal de Relingue, resté à Genappe avec des renforts, établit

Occupation militaire de la forêt

(1) *Gazette de Bruxelles*, supp. du mardi 25 juin 1744.

des communications constantes avec le lieutenant-général de Clermont-Gallerande, qui avait installé son quartier à l'abbaye



LA FORÊT DE SOIGNE EN 1842. Carte levée par J.-B. De Roy, géomètre-forestier. (Cabinet des Estampes).

de la Cambre (1). Leurs messagers se servaient principalement de la chaussée de Namur.

C'est aux lisières de la forêt de Soigne que vint camper une des trois divisions de l'armée française, au début de la campagne de 1746. La droite des deux lignes formant ce corps était à Tervueren. En avant de cette aile droite se trouvaient, à Tervueren même et à Ophem, quatre régiments de hussards. A Auderghem et à Vleurgat vinrent cantonner deux brigades d'infanterie et

(1) *Journaux des sièges de la campagne de 1746 dans les Pais-Bas*, p. 26.

un régiment de dragons. Ils assuraient, derrière la droite, les communications vers Bruxelles et masquaient la forêt de Soigne (1). La première colonne de la droite, comprenant seize bataillons et vingt-deux escadrons, placés sous les ordres du lieutenant-général de Clermont-Gallerande, arrivait de Maubeuge. Elle avait traversé la forêt par Waterloo, venant de Binche. Mais toutes ces troupes ne restèrent dans la forêt ou à sa proximité que pendant quelques jours : le 9 mai, Louis XV, arrivé à Bruxelles récemment, donna ordre à ses soldats de marcher sur l'ennemi, posté aux environs de Diest.

Après la prise d'Anvers et de Lierre, l'armée du maréchal de Saxe rétrograda sur Bruxelles. La Maison du Roi campa, dès le 25 juillet, le long de la chaussée de Louvain, faisant face aux bois. Les alliés se rassemblaient au delà de Jodoigne, où le prince Charles de Lorraine les avait rejoints. Quatre cents volontaires de l'infanterie française furent envoyés dans la forêt de « Soignies » avec mission d'en chasser les hussards, qu'on assurait s'y être embusqués; mais on ne les retrouva point. Le théâtre des combats se transporta ailleurs cette année-là; Rocoux mit un terme à la campagne. Mais elle recommence avec les premiers beaux jours. Le 31 mai, Louis XV arrive derechef à Bruxelles. Six cents dragons à pied gardaient Nivelles et la forêt de Soigne, depuis Waterloo jusqu'aux portes de la capitale (2). Le maréchal de Saxe et le maréchal de Noailles allèrent au devant du roi jusqu'au milieu de la forêt.

Le maréchal de Saxe.

Louis XV.

Dès le 2 juin, quatre bataillons des gardes françaises allèrent cantonner depuis Uccle-Stalle et Forest, « sur la haute Senne », jusqu'à Auderghem et Tervueren. Mais le mouvement de la cavalerie française avait laissé la haute Dyle à découvert. Des hussards alliés, enhardis, parurent sur la chaussée de Louvain; les incursions ennemies cessèrent bientôt. Les gardes suisses reçurent, le 18 juin, l'ordre de s'allonger vers Vossem, et les gardes françaises celui d'occuper la « haute Seine et l'entre-deux de la Forêt de Soignies ». Quatre jours après, Louis XV alla visiter l'abbaye de Parc. A cet effet, pour couvrir la route qu'il suivrait, la brigade des gardes partit au petit jour; quatre cents cinquante hommes de cette brigade restèrent jusqu'à 4 heures du soir dans la forêt de Soigne, où des détachements autrichiens pénétraient incessamment. Depuis la Cambre jusqu'à Ophem, les bois étaient surveillés par le régiment de Beausabre. Il ne

(1) CHEVALIER D'ESPAGNAC : *Journal historique de la dernière campagne de l'armée du Roi*, p. 8.

(2) *Relation de la Campagne en Brabant et en Flandres de l'an 1747*, p. 56.

se produisit aucun incident. Le souverain parvint sans difficultés au monastère.

Escarmouche : 28 août 1747.

Tandis que Louis XV promenait ses armes victorieuses dans le Limbourg, le domaine ducal continuait à être le théâtre d'exploits violents. Le 28 août, à l'entrée de la forêt, vers la chaussée de Louvain, une escarmouche mit aux prises une compagnie à cheval de la garnison de Bruxelles et un détachement de hussards autrichiens, qui avaient traversé la Dyle. Les Français battirent tout d'abord une petite troupe de cinquante antagonistes, faisant plusieurs prisonniers; mais, ayant été attaqués par le gros des nationaux, ils voulurent se replier sur les troupes escortant un convoi; ces dernières confondirent amis et adversaires et firent feu sur les uns et sur les autres. Les Autrichiens profitèrent du désordre pour s'enfuir. Le maréchal de Saxe, mis au courant de cette aventure, et voulant assurer les rapports réguliers entre Bruxelles et Louvain, envoya, le 30 août, à Cortenberg, un détachement de deux cents hussards et quatre cents volontaires à pied, avec mission de préserver la forêt de Soigne des courses des soldats alliés. Ces détachements eurent d'ailleurs fort à faire : « Nos volontaires avoient tellement donné la chasse dans la Forêt de Soignies aux Hussards ennemis, qui s'y étoient nichés, que la plupart abandonnèrent leurs chevaux pour se sauver plus aisément par le fourré du bois (1). »

Poursuite dans les fourrés.

Le 6 octobre, l'armée du maréchal de Saxe longeait la forêt à l'orient; elle se dirigeait sur les garnisons du sud, lorsqu'un parti de 500 hussards belgo-autrichiens se glissa dans la forêt. Ils y tiraillaient et y causaient de grands ravages. Encouragés par leurs succès, ils s'avancèrent jusque sur la chaussée de Bruxelles. Mais on lança à leurs trousses, le 8 octobre, les compagnies de Fischer et de Rosemberg, un parti de volontaires à pied, et cent dragons ou uhlans du régiment de cavalerie légère de Saxe. Le comte d'Estrées envoya en même temps des détachements par Genappe, pour prendre de revers la forêt. Mais les hussards, prévenus sans doute des mesures prises pour les surprendre et pour les envelopper, se sauvèrent avant l'arrivée des détachements. Trois jours après, le régiment des Croates vint occuper Watermael, dans la forêt de Soigne; les Autrichiens ne parurent plus sur le territoire du domaine ducal jusqu'à la fin de la campagne.

Retour de Charles de Lorraine : 23 avril 1749.

Après l'évacuation de notre territoire par les armées étrangères, le prince Charles de Lorraine rentre à Bruxelles le mer-

(1) *Relation de la Campagne en Brabant et en Flandres de l'an 1747*, p. 170.

credi 23 avril 1749. Pourtant, lui, qui devait faire de Tervueren sa résidence favorite et lui donner une prospérité inoubliable, il visite tout d'abord le château de Boitsfort, le samedi 3 mai, comme nous le rapporte la *Gazette de Bruxelles*, dont le rédacteur est revenu de l'exil (1). Le supplément du vendredi 9 mai, du même journal, écrit : « S. A. R. le duc de Lorraine et de Baar, notre gouverneur général, alla mardi dernier se promener au Château Royal de Tervueren; Elle trouva sur son passage à Audergem les Paysans rangés sous les Armes, dont une partie étoit à Cheval, proprement habillés : ils avoient fait dresser au milieu de ce village, un Arc de Triomphe; arrivé à Tervueren, les Habitants y étoient aussi sous les Armes pour recevoir S. A. R.; ils ont donné en cette occasion les témoignages de leur Joie, et ressenti les premiers fruits de la Paix, qui rend à tous les Pays-Bas un Prince chéri. »

Réception à Audergem.

Le mardi 3 juin, Charles de Lorraine inaugure la série de ses fameuses chasses au cerf dans la forêt de Soigne, chasses qui devaient durer plus de trente ans. Une fois installé à Bruxelles, le duc gagne presque quotidiennement la forêt, traquant tour à tour le faisan, le chevreuil et le sanglier, dînant avec les seigneurs de la cour à Boitsfort ou à Tervueren, et parfois à Over-Issche. Aucun événement regrettable ou malheureux ne se produit dans la forêt durant sa régence. Les gens y vivent paisibles, car les guerres ont cessé et la quiétude n'a pas été un seul instant troublée.

Les chasses du duc.

Quelque temps avant l'achèvement du règne de Charles de Lorraine, selon une anecdote assez répandue, les Jésuites belges auraient demandé à Marie-Thérèse la donation d'un petit bois situé à proximité de Bruxelles et qu'on appelait la forêt de Soigne. L'impératrice, qui demeurait à Vienne, ne connaissait pas les environs de notre capitale; elle pensa qu'il s'agissait d'un bosquet de valeur peu considérable. Aussi, son étonnement fut-il grand lorsqu'elle apprit la vérité. « Ce récit, remarque Alphonse Wauters, est faux de tous points. Le consentement de l'impératrice ne suffisait pas pour l'aliénation du domaine du Brabant; le concours des Etats était indispen-

Légende de la vente de la forêt.

(1) Ce journaliste avait craint sans doute d'être inquiété par les Français, car, la veille de la reddition de Bruxelles, il s'était empressé de prendre le large. Il ne rentre dans la capitale qu'avec le prince de Lorraine. Voici les lignes manuscrites qu'on lit sur la feuille de garde du volume réunissant, reliée, la collection de l'année 1749, volume conservé à la Bibliothèque Royale : « Nota que depuis le 28 janvier 1746 on n'a plus imprimé des Gasettes à Bruxelles jusqu'au 7 mars 1749 ce pourquoi elles manquent. Monsieur Claudinotte, faiseur de La Gazette estoit fugitive. »

sable, et, dans cette circonstance-ci, il aurait certainement fait défaut (1). »

Joseph II : 1781.

A la mort de Marie Thérèse et de Charles de Lorraine, Joseph II prend le chemin de la Belgique pour se faire couronner comme duc de Brabant à Bruxelles. Il atteint la capitale en traversant la forêt. Il avait passé la journée du dimanche 22 juin à Tervueren, où il s'était arrêté « pour se soustraire aux démonstrations officielles et à l'influence du monde dont ses ordres expres n'auraient probablement pu le préserver (2) ». Il quitta le château des ducs à 11 heures du soir, sans escorte. Selon certains écrivains, l'empereur aurait accompli, nuitamment, un véritable raid sous les frondaisons ténébreuses : « L'Empereur, monsieur le comte, est enfin à Bruxelles; il y est arrivé la nuit du 21 au 22 après avoir parcouru la forêt de Soigne sur un cheval de poste avec lequel il est entré à Nivelle; c'est de cette ville qu'il est venu à Bruxelles, où il est arrivé excédé de fatigue (3) ». Ce récit est inexact, sans doute, car Joseph II n'a point pénétré dans la ville du Brabant wallon. Il doit cependant avoir un fonds de vérité, car la rapide course nocturne du fils de Marie-Thérèse à travers les bois n'a pu être inventée.

« L'Edit de Tolerance ».

La fin du règne de Joseph II est marquée par des incidents houleux. Les habitants des villages sylvestres sont plus montés que les autres contre celui qui signe l'Edit de Tolérance. Les représentants du pouvoir sont fort mal reçus partout. A la fin de novembre 1788, le brigadier Philippe Schoonheyt, et les deux soldats du « Convoy » Streuss et Vander Linde « allant en acquit de leur office, ajourner des particuliers qu'ils avoient calangés pour mesus commis dans la forêt, ont été insultés dans le village de Boitsfort, par des habitants de l'endroit attrouppés au son d'un tambour, qui leur ont jetté des pierres dont heureusement ils n'ont pas été atteints, mais qui les ont obligés de prendre la

Bagarre à Boitsfort 1788.

(1) *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. III, p. 374.

(2) EUGÈNE HUBERT : *Le Voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas*, p, 62.

(3) Dépêche du comte d'Adhemar, ministre de France, au comte de Vergennes. ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, A PARIS *Correspondance des Pays-Bas*.

Une dépêche du nonce Busca au cardinal-secrétaire d'Etat Pallavicini, conservée aux Archives du Vatican, raconte l'arrivée du souverain dans des termes presque identiques. Nous en empruntons également le texte au professeur Eugène Hubert :

Al dopo pranzo, facendo diqua cercare li cavalli di posta audiende a fare un giro per la gran selva di Soigne, contigua al detto Castello, e sortendo a un piccolo villaggio detto Vaterloo, diede di là una scorsa alla città di Nivelles.....

fuite pour échapper au danger auquel ils se sont vus exposés ». Le Comité pour l'administration des Forêts et Bois Domaniaux s'alarma de ces faits séditieux, qui avec la guerre des Paysans se renouvelleront, mais terriblement; d'autant plus qu'on avait déjà « pris des informations sur des excès de même nature, commis depuis environ deux ans, nommement par des habitans de Boitsfort qui ont brisé les portes de la prison de Trois Fontaines (1) ».



Le Chêne de Jésus.
Gravure parue dans « Chorographia Sacra Brabantiæ » d'Antoine Sanderus. Edition de 1659.

Révolution brabançonne : 1789.

Un an après, les Brabançons rompent leurs chaînes. En effet, la Révolution éclate à Bruxelles le jeudi 10 décembre 1789; la nuit suivante, la garnison autrichienne, commandée par le général d'Alton, quitte la capitale, sans opposer de résistance aux Patriotes. Dans leur retraite vers le sud les soldats massacrent les curés et les villageois; les hommes du régiment de Bender se distinguent particulièrement dans ces actes barbares; d'Ixelles à Genappe, par la forêt de Soigne, ils tuent tous ceux qu'ils rencontrent : mais quatre cents de ces soudards impitoyables sont désarmés par les citoyens de Hal (2). Au premier appel des Etats de Brabant, ce sont les habitants d'une partie de la forêt de Soigne, ceux de Boitsfort, qui viennent offrir leurs services. Ils « paroissent aussi bien exercés que des militaires vieillis sous les armes ». Ils se rassemblent sur la Grand'Place et s'y rangent le matin, sous les yeux des membres du Congrès Souverain : « Les villageois d'Ohain, de Houilleberg, de Duysbourg et de Tervueren,

Massacre dans la forêt.

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Chambre des Comptes*, n° 514.
(2) *Gazette des Pays-Bas*, numéro du 20 décembre 1789.

avec ceux de Vossem et de Neereyssche, au nombre de plus de quatre mille hommes tous bien armés et exercés, ont également mérité des applaudissements de toute la ville. » Parmi les personnages qui s'empressent d'adresser leur souscription à « la liste des Dons patriotiques pour l'augmentation de l'Artillerie », nous voyons figurer M. de Beugem de Capelle, *woutmaître*, ou grand forestier du Brabant sous le précédent régime.

Léopold II.

Mais l'insurrection est étouffée. La domination autrichienne est restaurée. Le règne éphémère de l'empereur Léopold II commence. Le feld-maréchal de Bender, tandis que les troupes rentrent à Bruxelles, établit son quartier général à la Cambre dès le 1er décembre. La paix cependant ne sera pas longue. Sous la domination française, la forêt de Soigne redevient le théâtre d'événements particulièrement tragiques et infiniment pénibles pour tous ceux qui aiment la Patrie : Beaucoup de

Guerre des Paysans : 1798.

héros de cette guerre affreuse appelée des Paysans y trouvèrent la mort, après y avoir tenu longtemps le maquis. On sait que la loi organique de la conscription fut votée définitivement le 5 septembre 1798 : elle eut pour résultat d'irriter vivement les esprits libres de nos provinces annexées et devenues départementales. Dès le 26 fructidor, s'il faut en croire le journal

Les « Brigands ».

Le Rapporteur de l'an VI, « une troupe de Brigands armés avait établi son quartier général dans la forêt de Soignes ». Celle-ci, d'ailleurs, avait servi de refuge, dès les premiers jours de l'occupation française, à des bandes armées, hostiles au régime nouveau. La révolte ayant grandi et fortifié trouve des adeptes jusqu'aux environs de la capitale; en brumaire de l'an VI, elle avait gagné tous les cantons du Brabant wallon et s'étendait sur la forêt de Soigne en entier. A telles enseignes que la municipalité française d'Isque, constamment menacée par les patriotes belges, se vit contrainte de se sauver à La Hulpe. Tout autour de la forêt, comme une voix de détresse aux appels irrésistibles, le tocsin retentit dans les villages qui ceignent les bois.

Dans les moindres localités on maltraitait les fonctionnaires et les acquéreurs de biens nationaux. Parfois aussi, aveuglés par leur soif de vengence, les « brigands », comme on les appelait, allaient jusqu'à se livrer à des représailles inutiles et regrettables. Des réfractaires, qui tenaient la campagne et la futaie pour se soustraire aux recherches des agents de la République, tournent bientôt leur légitime ressentiment contre des compatriotes innocents. Ils désarment des gardes forestiers et menacent de les tuer. Mais ce ne sont là que des actes isolés, qui ne se répètent heureusement pas. Un procès-verbal de l'administration centrale de la Dyle nous apprend que, durant la

nuit du 20 au 21 juillet 1799, les bandes de la forêt de Soigne s'enhardissent jusqu'à paraître aux portes de Bruxelles. Ils traversent les communes de Woluwe et enlèvent les agents municipaux et trois dragons; puis ils rentrent sous bois et gagnent Boitsfort. Ici les brigands s'emparent de Zinner, le si artiste inspecteur des forêts, auquel nous devons le parc de Bruxelles, et de deux gardes. Poussant devant eux leurs prisonniers, les révoltés prennent vers le sud. Un de leurs affiliés, venus à toute rapidité de Bruxelles, les rejoint. Il annonce que l'infanterie et la cavalerie arrivent pour les châtier. En effet, le détachement conduit par Rouppe, commissaire du Directoire près du département de la Dyle, et qui devait devenir bourgmestre de Bruxelles sous le régime français, a tôt fait de rejoindre les rebelles.

Enlèvement de Zinner.

Nos héros traversaient en ce moment un fourré, à une demi-lieue de Boitsfort, tout près de la romantique chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Odeur, placée à cette époque déjà lointaine à la bifurcation des chemins de traverse menant l'un de Boitsfort à Hoeylaert, le second de Groenendael vers Notre-Dame-au-Bois. Les patriotes, qui avaient sagement quitté la chaussée de Boitsfort à La Hulpe, pour se jeter en pleine forêt, parvinrent à s'échapper, grâce à la nature mouvementée du terrain. Embarrassés par leurs prisonniers, ils s'étaient empressés, dès la première alerte, de rendre la liberté à Zinner et à ses gardes. Pourtant, les soldats français les traquent, les délogent de Notre-Dame-au-Bois et les forcent à se replier sur Tervueren, où les fugitifs fusillent un jeune paysan qui ne voulait pas embrasser leur cause.

Combat de Notre-Dame-au Bois. 21 juillet 1799.

Pendant une semaine ils continuent à parcourir la forêt, reprenant leurs exploits de guérillas. Mais un traître a juré leur perte. Un soir, la petite bande, forte d'une quarantaine d'hommes, campait dans un petit bois de Neer-Yssche, au canton de Tervueren. Une douce fraîcheur tombait de l'épais feuillage des hauts arbres. Ce crépuscule de juillet dégageait une langueur mélancolique et les poudreux compagnons buvaient distraits et songeurs, à lentes gorgées, l'eau-de-vie que leur chef Charles Jacquemin, dit Charles de Loupoigne, du nom de son village préféré, leur servait, pour les récompenser sans doute d'une journée bien consacrée au service de la chère indépendance.

Charles de Loupoigne

Un grand bruit éclate soudain dans le silence, que seul rompaient jusqu'alors les suprêmes chants des oiseaux bocagers. C'est un cliquetis d'armes : le bois est cerné. Il faut vaincre ou mourir! Tous combattent désespérément, tandis que l'ombre des grands arbres s'allonge, les drape comme dans un linceul

La bande exterminée.

préalable et voile l'éclat vermeil du sang qui coule sur les fanes d'or et se confond avec leur masse chaude. Trente-cinq braves expirent sous les coups ennemis. Cinq sont épargnés et menés triomphalement à Bruxelles par l'armée. Précédant le bataillon, comme le rapporte Auguste Orts (1), un officier portait la tête coupée du chef, le valeureux Charles de Loupoigne, tombé un des premiers sur ce champ de bataille sylvestre.

La tête du Patriote exposée sur la Grand'Place.

La tête de Charles Jacquemin, personnage ambigu mais héros incontestablement valeureux, fut exposée chez Nicolas-Jean Rouppe, ainsi qu'en témoigne un placard collé le lendemain de la « victoire » sur tous les murs de la capitale, et ensuite attachée durant trois heures, horrible dans son masque grimaçant et rougi par les blessures, à un poteau au milieu de la Grand'-Place. De nombreuses personnes, qui avaient été en rapport avec Charles de Loupoigne, vinrent reconnaître ses traits. Un procès-verbal officiel nous a conservé leurs témoignages : « Et a, nous apprend le dit procès-verbal, le citoyen Jacques Rowies, garde forestier, demeurant à Boitsfort, canton d'Uccle, également ici présent, déclaré qu'il reconnaissoit cette même tête pour être celle de l'individu qui commandoit la horde de brigands, par laquelle il fut arrêté avec son fils, dans la journée du 3 de ce mois, et qu'alors lui adressoit ces mots : *C'est moi, Charles de Loupoigne, sur la tête duquel on a mis tant d'argent*, en le menaçant de mort. »

La mémoire de Jacquemin, qui se faisait d'ordinaire appeler Cousin Charles, est restée vivace dans la pensée des populations du roman pays et des villages forestiers. Insensiblement, comme celle de Jacques Pastur, sa figure devient légendaire et s'enveloppe de ce mystère attirant et un peu singulier qui nous séduit tant chez les héros vers lesquels vont nos sympathies instinctives. Il aimait son pays ; l'ayant vu heureux sous le gouvernement autrichien, il s'était promis de le garder à l'empereur François II. Les ombrages de la forêt de Soigne, où il mourut en vaillant, la poitrine et la cuisse traversées de balles, nous parlent de lui après un long siècle ; ils nous évoquent le masque un peu sauvage et farouche de cet homme digne d'inspirer un chantre, et qui était lié, assurent certains historiens, avec le chouan Georges Cadoudal.

La forêt de Soigne fut hantée quelque temps par des débris dispersés de la bande de Charles Jacquemin. La masse de taillis et de futaies entremêlés qui débordait vers Bruxelles, jusqu'au delà de l'abbaye de la Cambre, et recouvrait même l'actuel parc du Cinquantenaire, au bout de la rue de la Loi, était parsemée de

(1) *La Guerre des Paysans*, p. 357.

gorges, de vallonets, de ruisseaux, de hameaux, d'étangs, de couvents, de ruines aussi, mille endroits propices où les ennemis du régime républicain trouvaient des refuges excellents contre leurs oppresseurs. « Une auréole sombre et mélodramatique, a écrit Auguste Orts, ajoutait son prestige au mystère naturel des vastes forêts. » Mais les suprêmes excès des révolutionnaires belges, des combattants de la guerre des Paysans sur la terre brabançonne, furent vite réprimés. Et quelques mois suffirent pour permettre aux forestiers et aux gardes de reprendre, sans appréhensions nouvelles, possession de leur merveilleux et éternellement tragique domaine.

En 1815 la forêt de Soigne s'étendait encore jusqu'à Waterloo; des défrichements considérables ont transformé en labours tout une partie du célèbre champ de bataille; celui-ci n'était pas absolument, à la chute de l'Empire, *la Morne plaine*, dont parle Victor Hugo. C'est sous bois que se déroulèrent certaines péripéties notables de la lutte. Le 17 juin, à la pointe du jour, après avoir laissé le 3e et le 4e corps de son armée, ainsi que la cavalerie du général Papol, sous les ordres du maréchal Grouchy, chargé de suivre et d'observer les Prussiens, Bonaparte marcha vers les Quatre-Bras, avec sa réserve et le 6e corps, pour harceler les Anglais. On sait qu'il poursuivit les régiments britanniques avec son avant-garde jusqu'à la nuit. L'empereur ne s'arrêta qu'à l'entrée de la forêt de Soigne, où les Anglais lui opposèrent une résistance qu'il désespéra de surmonter ce jour-là. L'artillerie française les canonna, les harcela aussi longtemps que le jour le lui permit (1). Le lendemain matin, vers 10 heures, l'armée française se trouve rassemblée en avant de « Planchenois », sur des hauteurs parallèles à celles qu'occupaient les troupes anglaises, que l'on découvrait en position sur les plateaux situés en avant de la forêt de Soigne, à laquelle elles étaient maintenant appuyées... Waterloo : 1815.

En général, excepté sur le grand plateau que l'on regardait comme le centre de l'armée anglaise, on voyait peu de soldats ; mais ne devait-on pas supposer, comme on en acquit la certitude pendant le combat, qu'ils étaient cachés dans les gorges qui séparaient les plateaux de la forêt de Soigne elle-même (2)? Si Napoléon eût été victorieux, c'est à travers les fondrières sylvestres que les alliés en grand nombre auraient dû opérer leur retraite; et celle-ci se serait effectuée de façon désastreuse. Les hauteurs de la route de Genappe à Bruxelles, où se tenaient les

(1) De Rocca : *Relation fidèle et détaillée de la dernière campagne de Buonaparte.* Bruxelles, 1816, pp. 36-37.
(2) *Idem.*, pp. 39-40.

régiments de Wellington, devenaient le théâtre principal de la débâcle : « S'il nous eût vaincus sur ce point, et se fût emparé de notre position et de la grand'route, il coupait entièrement à notre aile droite la retraite sur Bruxelles, et rejetait notre aile gauche sur les Prussiens ou les forçait à battre en retraite à travers les chemins creux et presque impraticables de la forêt de Soigne (1). »

Le carnage de Waterloo est la suprême tragédie à laquelle la lisière de l'antique domaine ait servi de cadre (2). Depuis lors, comme épouvantée par l'horreur éternelle qu'évoquent le village et la lande, la limite a reculé progressivement vers le nord. Aujourd'hui, de l'orée, on aperçoit à peine le bourg dans la distance. Sous le gouvernement néerlandais, toute frissonnante encore des clameurs guerrières, des cris d'effroi et de la fanfare des charges homicides, la forêt redevient ce qu'elle fut toujours, un lieu incomparable d'excursions. Les promeneurs y accourent en foule; les premiers cabarets, les premières guinguettes y sont créés et attirent, le dimanche surtout, les artisans de la capitale et la bourgeoisie. La réputation d'agrément du domaine se répand jusques en Hollande. Les sujets de Guillaume I[er] demeurant au delà du Moerdyck entreprennent le voyage de Bruxelles

Régime néerlandais.



Les Trois-Tilleuls à Boitsfort. Le 6 mai 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

(1) *Relation anglaise de la Bataille de Waterloo.* Traduite en septembre 1816, par AMBROISE TARDIEU, p. 15.

(2) On n'ignore pas qu'après Waterloo, les Pays-Bas firent cadeau au duc de Wellington de plusieurs centaines d'hectares de forêt et de terres, aux environs du champ de bataille.

pour visiter les bois et nouer en même temps des rapports avec leurs nouveaux compatriotes.

Les excursions sylvestres.

Il nous est resté mainte relation de ces voyages pittoresques, longs et difficiles, car les voies ferrées n'existaient pas encore. Ce qui frappe surtout les étrangers, c'est la modicité des prix auxquels sont tarifés les plaisirs sylvestres : « Nous poursuivîmes notre chemin et arrivâmes au bois de la Cambre, qui offre au promeneur des chemins propices. Dans ce bois il faisait délicieux et frais; nous y trouvâmes des milliers de fleurs diverses, des fraisiers, des rosiers, des bosquets de mûriers... On rencontre à Boitsfort une auberge joliment située. On y est nourri, on y boit moyennant une somme légère. J'en fournirai un exemple. Il y a environ quatre ans je me trouvais avec deux amis dans ce cabaret. Nous nous attablâmes à trois. Tout d'abord nous bûmes un litre de lambic, et chacun un petit verre de rhum; ensuite nous dinâmes, arrosant notre repas d'une délectable bouteille de vin de France. Nous prîmes le café, de la liqueur, et on nous réclama pour le tout neuf francs seulement... A Boitsfort on mange à l'étage, dans une coquette chambre, d'où l'on découvre un tableau plus splendide et plus étendu que celui dont on jouit au rez-de-chaussée (1). » J. Gautier, l'écrivain du *Conducteur dans Bruxelles*, signale lui aussi la faveur grandissante qu'obtient la forêt auprès de la population de la capitale. C'est surtout Boitsfort qui attire le monde : « En été, ce village est toujours rempli de promeneurs qui, après s'être fatigués dans la forêt, vont boire d'excellents vins chez Rowis ou à la Maison Blanche (2). » Aujourd'hui les promenades dans la forêt sont entrées tellement dans les mœurs que les guinguettes se sont multipliées et forment autour du domaine, quand reviennent les beaux jours, une ceinture, si l'on peut dire, de chansons et de gaîté.

---

(1) *Wy vervolgden onzen weg en kwamen aan het bosch La Cambre, dat den wandelaar geschikte voetpaden oplevert In het bosch was het aangenaam en koel; wy vonden aldaar duizenderlei soort van bloemen, aardbezienplanten, rozestruiken, braambezienboschjes, enz, enz...... Men vindt in Boitsfort eene zeer aangenaam gelegene herberg. Men wordt in de herberg van Boitsfort voor weinig geld, zeer goed van spys en drank voorzien. Tot bewys dient. Ik was met twee vrienden, ruim vier jaren geleden, in deze herberg. Wy waren drie in getal, namen by onze komst* un litre lambicq, *en ieder* un petit verre *(een glaasje rum)*, *voorts een* diné, *dat viermaal werdt aangeregt, met eene flesch goeden Franschen wyn, daarna een'kop koffy en een glas likeur, waarvoor wy betaalden in alles* 9 francs. *Men spyst in deze herberg, boven op eene fraaye kamer, vanwaar me nog schooner en uitgestrekter gezigt dan beneden heeft.* C. VAN DEN VYVER : *Wandelingen in en om Brussel*, 1823, pp. 109 et 110.

(2) Edition de 1824, p. 391.

Révolution belge : 1830.

Pendant la Révolution de 1830, rien de sensationnel ne se produit à l'ombre des feuillages d'automne. Cependant, l'un des plus valeureux héros de septembre parcourut la forêt au début des hostilités. Louis Hymans a raconté que le matin même où les Hollandais entraient dans la ville, c'est-à-dire le 23, Charles Rogier, jugeant impossible la résistance, en était sorti par une autre porte. Il était arrivé au milieu de la forêt de Soigne lorsqu'il perçut le bruit du canon. Le peuple de la capitale se défendait. Le futur ministre revint immédiatement sur ses pas (1). Le soir même il était de retour et prenait sa place parmi les volontaires, où il retrouva le baron Emmanuel Vanderlinden-d'Hoogvorst, chef de la garde bourgeoise de Bruxelles, la veille encore grand maître des forêts ; celui-ci, malgré le danger, n'avait pas voulu quitter son poste pour suivre l'illustre Liégeois.

Charles Rogier : 23 septembre.

Théodore Juste a consacré à ce fait un paragraphe de la *Révolution Belge :* « Au hameau de Saint-Hubert, dans la forêt de Soignes, il (Rogier) rencontra M. Jottrand, rédacteur du *Courrier des Pays-Bas*, compromis et proscrit comme lui. Tous deux se rendirent à travers champs au village de Couture-Saint-Germain, dans la ferme de l'ancienne abbaye d'Aywiers, à une lieue environ du mont Saint-Jean. Il était alors 2 heures de relevée. Une heure après, le fermier, rentrant du jardin, dit que le bruit du canon se faisait entendre dans la direction du nord-ouest. M. Rogier sortit pour s'en assurer et sa détermination fut prise à l'instant : il déclara que, puisque, selon toute apparence, on se battait à Bruxelles, il voulait y retourner sur l'heure. Le fils de la maison *(sic)*, P.-J. Godefroid, un brave jeune homme, déclara à son père qu'il accompagnerait leur hôte et qu'il irait, lui aussi, faire le coup de fusil. Ils partirent et traversèrent de nouveau la forêt de Soignes ; vers 7 heures du soir, ils étaient à Bruxelles (2). »

Enrôlement des forestiers.

Comme quarante ans plus tard, les cultivateurs des villages forestiers furent les premiers à prendre leur fusil pour aller s'enrôler à Bruxelles sous le drapeau tricolore. Dès l'aurore, le 23 septembre, les cloches de la ville et des faubourgs, répondant au bourdon de la collégiale, appelaient les patriotes au secours de la ville occupée par les soldats hollandais. Durant la nuit, le général Pletinckx et d'autres braves avaient parcouru à cheval les campagnes du Brabant wallon et les communes situées sur le territoire de Soigne. Le tocsin tonna dans tous les clochers ; dès l'aube, des bandes sillonnaient les bois,

(1) *Bruxelles à travers les âges*, vol. II, p. 323.
(2) Vol. II, p. 123.

marchaient en hâte vers Bruxelles. Elles accouraient de Nivelles, d'Uccle, de Hal, de Gosselies, de Genappe, de Waterloo, de Braine-l'Alleud.

Parmi les gars de Seneffe se trouvaient, en blouse et munis d'armes grossières, les frères Dechamps, plus tard cardinal-archevêque de Malines et ministre d'Etat... Quelques jours après, lorsque ces vaillants, un peu moins nombreux qu'au départ, retraversaient les bois pour prendre le chemin de leurs demeures, la patrie avait conquis son Indépendance. Leur passage laissa sur les routes, sous les futaies et dans les clairières une atmosphère de paix, de joie, de quiétude qui n'a plus été rompue. Les uns après les autres la plupart des vieux arbres témoins de nos navrantes épopées nationales ont, eux aussi, succombé, pareils à des héros longtemps debout... Lorsque les derniers seront morts, le domaine rajeuni paraîtra plus accueillant et plus délicieux encore, car dans les hauts feuillages le vent chantera d'une voix à jamais claire et consolée.

Les frères Dechamps.

La forêt rajeunie et paisible

CHAPITRE III

La Flore

Assiette géologique — Les grands forestiers ou *woudmeesters*. — Les lieutenants de la forêt. — La *Heerenhuis*. — Les gardes-forestiers — Le droit coutumier : *Ceurboecken* et ordonnances. — Le maitre des bois abattus par le vent ou *wintvellingmeester;* le détenteur du marteau ou *haickmeester*. — Les marchands jurés. — La prison de Trois-Fontaines. — La peine du Coffre. — Le tribunal de la foresterie : à Woluwe et à Bruxelles. — Les brûleurs de charbon. — Les ventes de bois. — Commission d'abornement. — L'administration du domaine : de Charles-Quint à la Révolution de 1830. — Les coupes extraordinaires : contestations entre le Conseil des Finances et la Chambre des Comptes — Les essences. — Les arbres fruitiers. — Les ravages des garnisons du Brabant. — Hécatombes de chênes — Les repeuplements sous le régime autrichien — Anarchie parmi les forestiers. — La domination française : Napoléon Ier. — Les arbres fameux : le Chêne de Jésus ou *Jesus Eyck;* le Chêne diabolique ou *Duyvels Eyck*; le « Siège de Saint-Pierre » ou *Sint-Peeters Stoel;* le Tilleul de Jean Ruysbroeck; le Chêne des Sept Têtes couronnées; le Patriarche des hêtres; les Trois Tilleuls; le Tilleul de Boendael; le Hêtre de la Source de l'Empereur.

La forme et le gisement de la colline sur laquelle est bâti Bruxelles, la langue de terre qui unit la capitale aux parties élevées du pays, et la nature du sol, démontrent que la ville occupe l'extrémité d'un ancien banc marin. La forêt de Soigne est assise sur une contrée où domine un sable plus ou moins mélangé à la terre franche, à l'argile et au calcaire. On ne rencontre nulle part, à l'état pur ou sans mélange, aucune de ces matières, assure l'abbé Mann. Ce n'est que dans les environs du prieuré aboli de Sept-Fontaines, là où la forêt était encore intacte dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, qu'on a trouvé des sables purs. En maint endroit, à une profondeur variée, sous le sol d'argile mêlée de sable, on relève un banc de sable multicolore, mais où le jaune, le blanc et le brun constituent le ton majeur. C'est particulièrement du côté de Groenendael, Assiette géologique. Sables.

entre la Cambre et Watermael, aux environs d'Auderghem et près de Langeveld, que ce phénomène se vérifie. Des moellons parsèment la couche de sable, épaisse d'au moins vingt mètres. Dans ces pierres, de même que dans le sable, on trouve des débris de coquillages. Ailleurs, on découvre des gisements de grès calcareux et de marne : à proximité de Rouge-Cloître on exploita longtemps une de ces carrières.



Les Trois-Tilleuls à Boitsfort. Le 24 septembre 1802. Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

Ce coin de la forêt présentait même, il y a un siècle et demi, un caractère particulièrement pittoresque. Des moineaux et des hirondelles par milliers se nichaient au fond d'une multitude de petits trous qu'ils pratiquaient dans la partie la plus molle de la tranchée perpendiculaire ouverte par les travailleurs. Toute cette partie en était « percée et criblée comme un rayon de miel (1) ». A la fin du XVIIIe siècle, les carrières exploitées sur le territoire de la forêt de Soigne étaient fort nombreuses. Outre celles de Rouge-Cloître, on peut citer celles qui se trouvaient sur la hauteur de la colline entre Ixelles et Watermael, dans le bois de Linthout, alors attenant au *Zonien Woudt*, près de Notre-Dame-au-Bois, sur la route de Wavre, près du couvent de Groenendael, au hameau de Langeveld

Carrières.

(1) ABBÉ MANN : *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs.* Troisième partie, p. 31.

et dans le voisinage du château de Carloo, sur l'ancien chemin de Namur, aujourd'hui la chaussée de Waterloo. La plupart de ces carrières avaient de vingt à trente mètres de profondeur.

Vers Botendael, les pierres sablonneuses surgissent à ras des chemins encaissés et des chemins creux; elles s'enfoncent à une profondeur qui atteint parfois vingt mètres Beaucoup de ces pierres sont légèrement ferrugineuses. On les rencontre aussi, en quantités étendues, dans le bois de la Cambre, vers Langeveld, à Watermael, entre Auderghem et Notre-Dame-au-Bois, dans les environs de Tervueren. Il existait même une carrière de ces minerais tout proche de l'endroit que sous le gouvernement de Charles de Lorraine on appela le relais de la Belle-Etoile, non loin de la route de la Meute. De cet endroit, jusqu'à Boitsfort, en creusant le terrain on met à jour d'abondants grès fistuleux. Entre le Fort-Jaco, la chaussée de Waterloo et la route de Boitsfort, il existe des couches considérables de cailloux, tout comme entre ce dernier village et Watermael et sur les coteaux élevés, entre Groenendael et la Belle-Etoile, entre Notre-Dame-au-Bois et Tervueren.

Pierres ferrugineuses.

Couches de cailloux.

Sous Charles-Quint et Philippe II, les Espagnols ont largement exploité le sous-sol pour la recherche de la limonite. Ils la fondaient et l'affinaient sur place à l'effet d'en obtenir un fer doux et malléable, très apprécié dans certaines industries. Aujourd'hui, l'emplacement de mainte bure est encore parfaitement visible, surtout aux environs de Groenendael. Le terrain y a été bouleversé de la pire façon, la couche limoneuse est allée au fond et le sable, mêlé de cailloux, a été ramené à la surface. D'autre part, les nombreux fourneaux parsemés dans la forêt, y ont laissé d'épais dépôts de scories impénétrables aux racines des arbres; la consommation du bois, préalablement réduit en charbon pour cette fabrication de fer, a dû être énorme et aura mis la forêt à forte contribution.

Limonite.

Le plateau qu'occupe la forêt est coupé par des ravins se dirigeant dans des directions diverses. Les eaux de ces ravins sont tributaires du bassin de la Dyle et du bassin de la Senne. Ils sont d'ordinaire peu profonds; pourtant ils sont assez étendus et assez nombreux dans certains triages pour constituer de sérieuses difficultés à l'établissement de bonnes voies de communication.

Les bassins.

Nous avons vu que le terrain sur lequel repose la forêt de Soigne appartient au groupe tertiaire, représenté en notre contrée par les systèmes oligocène et éocène. Le sable est donc en certains endroits mélangé à une assez forte proportion d'argile; en d'autres, il passe à l'argile jaune. Il prend aussi parfois un aspect grossier rappelant le gravier. Mais, en

Nature du sol.

général, le sol est argilo-sablonneux, tantôt argileux mêlé de cailloux, tantôt sablonneux sur les plateaux ou sur les crêtes et versants mal exposés. Il est d'excellente qualité, frais et profond dans le premier cas, trop compact et parfois imperméable dans le second, sec et pauvre dans le troisième. En quelques points, le sable accompagné de grès ferrugineux est si pauvre, que sans travail préparatoire seul le pin sylvestre peut y croître. Lorsque le sol est bien couvert et reçoit chaque année un bon lit de feuilles mortes, il s'améliore et reste meuble et frais. Tel est, d'ordinaire, le cas pour les peuplements de hêtre d'âge moyen. Mais si la superficie est mal abritée, si le massif tarde à se former, comme cela arrive dans les jeunes plantations, les graminées, les joncs dans les sols humides, et la bruyère dans les terrains plus légers, apparaissent bientôt, retardent la bonification du sol et contrarient beaucoup les repeuplements. Dans les pineraies on constate souvent un envahissement par la myrtille et par la fougère. En résumé, dit la Commission d'aménagement dans son rapport inédit du mois de septembre 1900, Soigne repose sur un bon sol forestier, suffisamment riche en matières minérales, et ne demandant qu'un couvert abondant et bienfaisant pour conserver ou augmenter ses propriétés productives.

Myrtilles et fougères.

Dans le chapitre précédent nous avons vu que, au moyen âge, la forêt s'étendait encore, selon plusieurs historiens, jusqu'à Bruxelles, et atteignait même les confins d'Anderlecht. Ce sont là, naturellement, de simples hypothèses que le manque de documents, de preuves péremptoires ne permet pas de vérifier. Mais si ces documents font défaut, il est cependant possible, d'après certaines données, d'étayer ces hypothèses au moyen d'une démonstration scientifique. Ainsi, l'étude de la flore des alentours de Bruxelles peut suppléer à la pénurie de renseignements écrits. On sait que feu M. Léo Errera a exploré naguère les bas-fonds du Parc; au cours de ces explorations, le regretté professeur de l'Université libre a découvert, outre quelques plantes communes dont il fournit la liste, deux espèces peu répandues dans nos environs : l'*Anémone Ranunculoïdes*, recueillie en abondance, et le *Corydalis solida*, dont il n'a trouvé que quelques pieds (1). Or, Louis Piré et Félix Muller nous apprennent (2) que les ranunculoïdes se rencontrent, aux bords des ruisseaux particulièrement, sur les territoires de Nivelles et d'Anderlecht, et que le *solida* est commun sur les

(1) *Bulletin de la Société royale de Botanique de Belgique*, t. XVI, 1877, pp. 160-161.
(2) *Flore analytique du centre de la Belgique*, 1866, pp. 8 et 15.

coteaux sablonneux de Beersel, Uccle et Forest, voire de Louvain, par Vieux-Héverlé. Il est singulier que ces plantes croissent précisément aux endroits qui paraissent former les limites anciennes du domaine boisé. Le territoire actuel de Soigne ne possède aucune de ces deux espèces végétales; mais, n'est-il point permis d'attribuer cette absence au régime appliqué à la forêt en ces deux derniers siècles? Depuis la domination autrichienne, le *Sonienbosch* est exploité de façon méthodique; le système de coupes et de repeuplement en vigueur est de nature à contrarier la venue de certaines plantes. On serait autorisé à croire que c'est là la cause de la disparition des deux espèces dont il s'agit de la forêt de Soigne; car, vraisemblablement, elles ont dû y vivre autrefois, surtout le *Corydalis solida*, qui devait trouver sur les plateaux sablonneux du massif le terrain qui lui convient le plus. Ne serait-il pas surprenant, sans cela, de rencontrer la même flore en des localités si lointaines les unes des autres et dont la forêt constitue pour ainsi dire le centre, le trait d'union?

Georges Verhaegen fait remarquer de façon fort judicieuse que les ducs de Brabant furent les promoteurs de l'agriculture sur les limites de la forêt de Soigne (1). En effet, ayant établi çà et là des moulins, nos vieux princes exemptèrent des droits de tonlieu les paysans qui y feraient moudre leurs grains; ils donnèrent ensuite des terres en fief à ceux qui s'établissaient dans les agglomérations naissantes. De plus, les cultivateurs étaient autorisés à ramasser dans la forêt le bois mort nécessaire à leur chauffage. Telle est l'origine de beaucoup de villages sylvestres, notamment Ohain, Plancenoit, La Hulpe, Couture-Saint-Germain, Rixensart, Mont-Saint-Jean, dont les premières fermes, les premières habitations se dressèrent dans des clairières produites par des défrichements effectués aux confins du territoire boisé. D'autres villages, d'autres hameaux, surgis au milieu même de la futaie, Boendael, Saint-Job et Auderghem, par exemple, mirent de plus nombreux siècles à se développer, à s'étendre. Si Boitsfort et Watermael grandirent avec rapidité, c'est tout simplement parce que la vénerie ducale y avait établi ses quartiers définitifs, ce qui engendrait en ces lieux un mouvement considérable. Origine de l'agriculture.

De tout temps la forêt de Soigne a été placée sous une administration spéciale, qui avait à sa tête le *Woutmeester*, ou grand forestier du duché de Brabant. Les princes d'ailleurs, aussi bien que les seigneurs de la Cour, retiraient de grands avantages de ces bois, qui produisaient, comme nous l'avons *Woudmeester*

(1) Article cité, pp. 32-33.

constaté déjà, le bénéfice le plus sûr du pays entier. Antoine Sanderus, au sujet des charges principales du duché, parle de Boitsfort, « où il y a un receveur establi, et un chapelain; plus le grand Forestier dit *Wout-meester* at aussi sa juridiction dans le dit bois, pour ce qui concerne les amendes et fourfaitures de ceux qui couppent du bois ou autrement font contre les statuts du *Cuerboeck*. Et son Lieutenant soloit aussi avoir une demeure, guerre loing dudit Boitsfort, nommé *het Heerenhuys*, où il y avoit une certaine longue galerie, dans laquelle l'Empereur Charles le cinquiesme, le Roy Philippe second, et les Roynes se mettoient pour voir passer la chasse ».

Het Heerenhuys.

S' Heeren huys (Maison des Seigneurs ou Maison des Princes) et l'*Estackette*, dont nous avons parlé dans le précédent chapitre, étaient un seul et même bâtiment. Cette deuxième appellation lui venait de l'enceinte palissadée, c'est-à-dire défendue par des *staecketten*, dans laquelle on organisait les chasses de la Cour et spécialement celles de Charles-Quint. De tout temps, paraît-il, avait existé à Boendael un pavillon. Mais c'est en 1504, selon Wauters, que fut bâtie une grande maison de plaisance, qui coûta plus de seize cents livres. La galerie formée de poutres et ornée de riches tapisseries où les princesses, comme nous l'avons dit déjà, se mettaient à l'abri pour voir passer la chasse ducale, s'étendait à proximité de la *Heerenhuys*. Le temps endommagea cette galerie. Au milieu du XVIe siècle on la reconstruisit en pierre, sur des souterrains voûtés, et on l'orna d'un vaste puits. Mais, après la mort de Charles-Quint, la vénerie négligea cette délicieuse demeure sylvestre. Abandonnée, elle se lézarda. Les hérétiques, durant la guerre de religion, l'incendièrent. Il n'en resta bientôt plus que des ruines. Sous la domination française on en voyait encore des tronçons de maçonnerie. Aujourd'hui, il serait impossible d'en découvrir la moindre trace. Les champs aux bords desquels la maison se dressait, au nord de la forêt de Soigne, ont conservé le nom de *S' Heeren huys* (1).

Après le titre de Grand Veneur, celui de Grand Forestier était le plus envié par les membres de la noblesse. « L'autorité du grand forestier d'aujourd'hui, dit de Cantillon, s'étend sur les bois et sur les forêts; mais quoiqu'il reçoive sa commission du prince lui-même, il dépend de la Chambre des Comptes pour la coupe et pour la vente des arbres (2). » Le plus ancien de ces officiers dont il soit fait mention, est le maître des Forêts Jeghers T' Sarnds, nommé le 13 juillet 1404. Ses comptes

(1) *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. III, pp. 333 et 334.
(2) *Les Délices du Brabant*, vol. I, p. 69.

finissent le 13 juillet 1405. D'après de Cantillon, qui donne la liste des *woutmeesters*, les deux premiers seigneurs ayant porté le titre de « Grand Forestier » sont Philippe Hinckaert, nommé par commission le 14 juillet 1416, et son descendant le chevalier Henri-Philippe Hinckaert, nommé par patentes le 17 décembre 1459. Il se passe plus de deux siècles avant que le titre soit repris, et pour une suprême fois, par l'écuyer Philippe de Malinez, Grand Forestier par patentes du 17 juin 1663. Selon Christophre Butkens, pendant trois siècles, de 1404 à 1704, il y a trois personnages ayant porté le titre de Lieutenant Maître des Forêts; un seul a celui de Grand Maître des Forêts; tous les autres sont simplement « Maître des Forêts en Brabant ». Grands forestiers.

Philippe Hinckaert était fils de damoiselle Margarite de Malines. Bien qu'il n'obtînt sa commission qu'en 1416, il était en fonctions depuis le 14 décembre 1405; il les conserva jusqu'au 13 décembre 1418. Le chevalier Henri-Philippe Hinckaert acheva son mandat à la foire de la Saint-Jean, 1461. Parfois, ces hommes considérables conservent les forêts et les joyaux des ducs : Thierry de Eetvelde, nommé Maître des forêts le 1er octobre 1507, était déjà Conseiller et garde-bijoux du prince. C'est l'unique fois que les deux offices soient cumulés. Parmi les plus célèbres forestiers, on cite les membres de la famille Vander Linden. L'écuyer Ferdinand, nommé en juillet 1570, vit renouveler sa charge par Albert et Isabelle en 1600, le 20 novembre. Il résigna le 24 décembre 1629, en faveur de son fils, l'écuyer Philippe. Par conséquent, il était resté pendant près de soixante ans à la tête de l'administration des Forêts du Brabant. C'est le Nestor de la foresterie ducale. Philippe Hinckaert. Les Vander Linden. Le Nestor des forestiers.



Les Trois-Tilleuls à Boitsfort. Le 28 décembre 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

Le dernier Maître des Forêts signalé par la liste des *Trophées tant profanes que sacrés*, s'appelle don Lorenzo del Marmo chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, nommé par patentes du roi Charles II, données à Madrid le 21 octobre 1680. Le 1er janvier 1704, Philippe V délivra à Charles de Malinez des « patentes d'adjonction et survivance », qui restèrent sans effet. Au sujet de cette anomalie, Butkens imprime : « Notez que par acte du Conseil d'Etat commis pour le gouvernement général des Pays-Bas Espagnols du 24 de novembre 1706 est déclaré que la patente que don Lorenzo del Marmol, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, a obtenu de Sa Majesté Charles II, en date du 21 d'octobre 1680, doit avoir son effet tant au regard de la déservitude, des absences et infirmitez du *Woutmaître* Philippe de Malinez (père de Charles) qu'au principal et de l'office de *Woutmaître* en chef après le trépas d'icelluy, nonobstant toutes collations, ordres, ou décrets donnez au contraire, noté et assenté à la Contadorie des Gens de guerre de sadite Majesté le dernier jour de l'an 1706. Le susdit acte a été vérifié au Conseil des Finances le 26 de novembre précédent (1). »

Tous ces seigneurs, dont le titre en français différait quelque peu, étaient toutefois indistinctement *woutmeester*. C'est leur véritable titre officiel, celui qu'indiquent les actes et les comptes à travers plusieurs siècles. Ils logeaient à Bruxelles, alors que leurs lieutenants et les gardes qu'ils commandaient résidaient à Boendael, en cette célèbre Maison des Seigneurs *(Heerenhuis)*, complètement disparue. Là où elle se dressait s'étendent aujourd'hui des champs, car la forêt y a été défrichée

Compagnie forestière.

au XVIIIe siècle. Le nombre des soldats chargés de la police de la forêt variait selon les époques et les événements. « Il avoit anciennement un Capitaine, deux Caporaux et une Compagnie de vingt soldats, dont le nombre fut restraint à quatorze hommes par un Arrêt, rendu au Conseil des Finances en date du 19 octobre 1706 (2). » Butkens reproduit la lettre par laquelle de Francken, au nom du Conseil des Finances du Roi, notifie la décision à ceux de la Chambre des Comptes : « Très cher S^r^ et Espeal Amy, La compagnie du *Woutmaître* de Brabant ayant esté réduitte depuis le 17 de janvier 1703, à un caporal et quatorze soldats, et que le Capitaine auroit vingt-cinq florins, le caporal quinze et les soldats huit florins par mois, chacun à raison de douze payes par an, nous vous faisons cette pour vous en advertir, et qu'ils leur resteroit deux payes écheuës

(1) *Les Trophées du Brabant*, IIe vol. du supp., p. 255.
(2) De Cantillon : *Les Délices du Brabant*, vol. I, p 69.

au mois de septembre passé; vous ordonnant au nom et de la part de Sa Majesté de leur en dépècher livrance en forme après reveüe préallable faite de la Compagnie, et que cela soit observé à chaque payement qui se fera à la dite compagnie qui sera de deux en deux mois. A tant Trescher S[r] Espeal amy. Dieu vous ait en sa sainte Garde (1). »

Cependant, la petite compagnie fut parfois légèrement renforcée. Ainsi, en marge d'une carte manuscrite de la forêt de Soigne, conservée aux Archives générales du Royaume (2), et dont nous avons déjà parlé dans le premier chapitre de cet ouvrage, nous trouvons une liste des « Forestiers a Cheval et a Pied, et leur demeure actuelle », dressée dans la première moitié du XVIII[e] siècle. Nous ne résistons pas à l'envie de la copier, d'autant plus que tous ces vieux noms ne sont pas sans évoquer avec charme une période déjà lointaine, aux mœurs abolies. Au-dessus de Vleurgat : Cornelis Van Haelen, à cheval; Eugène Van Haelen, à cheval (3); Eugène Everard, à pied. Boindal : Jean-Baptiste Matton, à cheval. Diesdelle : Jean-Baptiste Léonard, à cheval. Uccle : Pierre Labarre, à pied. Linckebeke : Jean Hauwaert, à pied. Verwinckel : Pierre Hauwaert, à pied. Torneppe : Gabriel de Mol, à pied. Au-dessus de *Loperken* : Pierre-Nicolas Hauwaert, à pied : Tercluysen ou l'Hermite : Pierre Van der Camme, à pied. Revelinghe : Jean-Baptiste Cools, à pied. Waterloo : Gille Pierrot, à pied. Ransbeke sous Ohain : Jean de Breucq, à pied. La Hulpe : Jean de Ridder, à pied; Jean De Voster, à pied. Hoolaert : Clément Rouis, à pied; Pierre Eggericx, à pied; Jean Eggericx, à pied. Issche : Henri Mertens, à pied. Tervueren : Erneste Desponti, à cheval. Stockel : François Everard, à pied. Audergem : Henri Pierret, à pied. Boitsfort : Henri Stacquet, à pied. Cela fait un total de vingt-six gardes, cinq à cheval et vingt et un à pied. La liste parle aussi de huit « ouvriers jurez », six résidant à Hoolaert, deux à Roo.

Forestiers à cheval et à pied.

« Ouvriers jurez ».

Nous avons vu, en parlant de l'histoire de la forêt, que pendant les guerres la surveillance et la garde du domaine furent confiées à des régiments entiers

Tribunal de la Foresterie.

Le *Woutmeester* fut de tout temps le chef du Tribunal de la Foresterie. Voici en quels termes en parle l'abbé Mann, qui vivait à l'époque où ce tribunal siégeait à la Maison du Roi : « ... Le *Wout*-Maître a sous lui un lieutenant, sept juges, un

(1) II[e] vol. du supp., p. 253.
(2) N° 3001.
(3) Ce garde fut pensionné en avril 1786. Il était presque nonagénaire et comptait cinquante-cinq années de service.

greffier, un avocat et un procureur d'office... Le Grand Forestier, son lieutenant et le greffier sont nommés par le Souverain. Les sept juges, qui sont aujourd'hui des jurisconsultes et qui autrefois étaient des marchands, sont alternativement à la nomination du Grand Forestier et du Receveur général des domaines. Le Tribunal connoit en matière civile et criminelle de tous les dégats qui se commettent dans les forets du Souverain. En matière criminelle, c'est le Grand Forestier qui poursuit les coupables, à l'exception des crimes relatifs à la chasse dont la connoissance appartient au Grand Veneur. En matière civile, ce Tribunal prend connoissance de toutes les contestations qui s'élèvent relativement à la vente et à l'achat des bois et forets du prince : on appelle de ses sentences au Conseil du Brabant : il tient ses séances le vendredi à 10 heures du matin (1). »

Parlant des attributions du président de ce tribunal, le savant historiographe de la ville de Bruxelles ajoute : « Le Grand Forestier ne règle point seul la coupe des bois : elle ne peut se faire sans l'intervention de la Chambre des Comptes, qui nomme pour cela des commissaires. Les marteaux qui servent à marquer les arbres qui doivent être abattus, sont déposés en la Chambre des Comptes. Le Grand Forestier a, sous ses ordres, vingt-neuf gardes de bois dont six à cheval. Pour la garde des bois et forêts du Souverain en Brabant, est aussi employée une compagnie de soldats dont le Grand Forestier est le chef : elle est composée d'un brigadier, d'un caporal et de quatorze soldats; leur solde est payée par les Finances du Prince; c'est le grand Forestier qui les engage et qui dirige leurs services, qui consistent à garder les bois et forêts du Souverain, et à empêcher qu'il ne s'y commette aucun désordre (2). »

On conserve aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles, un petit volume d'un vif intérêt. Il est intitulé :

Premier *Keurboeck.*

Keurboeck van Sonien 1300. Ecrit en caractères gothiques, à majuscules rouges, sur parchemin, il porte en tête du premier feuillet un long texte flamand (3). Il contient les règlements et

(1) Vol. II, p. 134.

(2) Vol. II, pp 135 136.

(3) *Dit syn die ordinantien vanden Koren en van vonnessen diemen houden sal in de banc te Wolfuen van den woudrechte van Sonie ende van anderen bosschen die den woudrechte van Zonien staen. Ghemaect ende geordineert bi Reynieren Hollant ter tyt rentmeester van Brabant, Janne Clutinc woudmeester ende bi den gheswoernen coepmannen van den woudrechte Dats te wetene : Jan diemen heet Mach. Willem van Essele. Jan Camerman. Godevaert Raes. Vranke Kerstinen. Vrancke Tchybaus. Jan Loenis. Jan diemen heet Hanneman. Daneel de Sadelmaker diemen heet Vetpels. Wide Hanebeen. Janie Backer. Heynric Hanarts en Heinric van Vretbosch. Ende altoes op een verbeteren van hen. ende van den ghenen daer si haer hooft aen halen.*

les Keures qui étaient observés par les magistrats du tribunal forestier de Woluwe. Ils furent faits et ordonnés par Reynieren Hollant, maître des rentes, et par Janne Clutinc, maître des forêts. C'est le plus ancien recueil connu de droit coutumier concernant le domaine ducal. Le millésime apposé sur la couverture date, à en juger d'après la calligraphie soignée des caractères, de la fin du XVIII[e] siècle. Pourtant ce vieux code fut rédigé en 1371. Butkens, dans sa liste des *woudmeesters*, ne donne pas le nom de Janne Clutinc. Le second grand-maître des forêts dont il parle, est Philippe Hinckaert. Celui-ci entra en fonctions en 1416. Or, c'est à ce noble seigneur que nous devons d'avoir conservé le *Keurboeck* en question, qui n'est qu'une copie du livre original. L'exemplaire des Archives nous donne l'époque précise à laquelle fut exécutée cette copie. Une des ordonnances commence ainsi : *Wert geordineert ende overdragen inden jaere ons heeren C. XIIIj en XVIj. bi Philips Hinckaert, woudmeester van Brabant, ende Johannes Vanderelst ten tyde rent meester van Brabant...* (Fut ordonné et reporté en l'année 1417, par Philips Hinckaert, grand forestier du Brabant, et Johannes Vander Elst, en ce temps maître des rentes du Brabant.) 1417.

Philippe Hinckaert, à peine appelé par le duc à présider le banc de Woluwe, s'empressa donc de confirmer les articles édictés un demi-siècle avant par son prédécesseur. Le petit volume dont il se servit pour prononcer ses sentences ne comprend que seize pages. Les condamnations qu'elles indiquent sont fort curieuses. Certaines reflètent bien la rigueur et la cruauté judiciaires du moyen âge finissant. Un ouvrier embauché par un des marchands chargés de la coupe des arbres, était tenu, sous peine d'une amende de quarante-cinq sous ou *stuivers*, de rester à son service. Cependant, si le maître refusait de le payer endéans les quatorze nuits, le travailleur pouvait aller s'engager ailleurs, jusqu'au moment d'entrer en possession du montant de son salaire. On punissait par contre de la même amende le marchand qui envoyait femme, enfant ou autre parent, dans son triage pour y ramasser du bois ou du charbon (*om kolen of om hout)*. Il était défendu de recueillir du bois ou du charbon dans la forêt, le dimanche et les jours d'audience *(of op bancvierten)*, sauf avec une autorisation spéciale du *woudmeester*. Un singulier article est celui qui stipule dans quelles conditions les marchands étaient tenus de véhiculer dans la forêt le bois à brûler. Cet article exigeait des *coopmanen* qu'ils liassent sur leurs chariots les deux *likarde* qu'ils étaient autorisés à y mettre; ces *likarde*, qui, selon nous, sont probablement des perches, devaient y rester jusqu'au moment

Les peines.

Le charriage du bois.

de leur rupture. A l'une des extrémités il fallait qu'elles fussent écorcées sur une longueur de deux pieds. Celui qui chargeait sur des chariots ainsi disposés d'autres bois que des bois à brûler était passible d'une amende de quarante-cinq sous (1). La signification du mot *likarde* est assez obscure. Karel Stallaert, dans son *Glossarium*, donne ce mot, orthographié *lyckaerde* d'après le *Keurboeck* de 1460 que nous analyserons plus loin, mais sans aucune indication de sens. Celui que nous donnons à ce substantif ancien est assez suffisamment motivé, pensons-nous, par le contexte de l'article où il figure, pour qu'on ne puisse songer à le taxer d'arbitraire.



Chêne gigantesque près de la «Vuylbeeck», à Boitsfort, 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

Amendes aux marchands jurés.

Les marchands jurés faisant partie du tribunal ou banc de Woluwe, payaient une amende s'ils n'assistaient pas aux séances. Les gens qui chargeaient du bois dans la forêt, en l'absence des marchands ou de leurs représentants, le jour ou la nuit *(het waė voe der sonnen of na d'sonnen)*, étaient passibles d'une amende de quarante-cinq sous. Même peine au roulier qui plaçait en même temps du bois et du charbon sur son chariot. Amendes identiques infligées à ceux qui portaient hors de la forêt du charbon de bois dans des sacs, sans pouvoir justifier qu'ils en étaient propriétaires *(ghetoenen datse syn waren)*. Les accusés qui comparaissaient

(1) *Soe wie inden bosch vaert, hi mach ij lekarde op sinen waghen leggen ende die sal hi op sinen wagen binden ende daer op bliven tot dier tijt dat si breken, ende die sal hi scellen op deen eynde ij voete lanc ende wie ander hout eide onder bernhout, hi waers om 45 stuyvers zwerte*

devant la *Vruente* ou tribunal et qui désiraient partager, pendant le procès, le repas des gens de loi, devaient donner quinze tournois pour chaque repas. Moyennant cette somme ils recevaient plusieurs mets *(Broet, bier, poetaege ende een gerechte van vissche of van vleesche ende kese ende die ghenoech)*. Au prix de six tournois, le prisonnier avait du feu et une couche excellente *(Ende d'op sal hi hebben het vier ende syn liggen wel ende lovelec)*.

Punitions corporelles.

L'homme qui arrachait les crochets enfoncés dans certains arbres des bois ducaux, pour en provoquer la coupe, était passible d'une amende de soixante réaux, ou encourait le risque de se voir enfoncer le crochet dans la joue *(Soe wat man die den haec aen tserthoge laye af houwet, men soude hem den haec in sine kinnebacke setten, ofte LX realen)* (1). Défense formelle de couper du bois la nuit dans Soigne et dans les autres bois ressortissant du droit forestier. Un homme surpris à scier du bois payait quarante réaux. Et voici un article singulier entre tous. Il édicte des peines à charge des bûcherons qui, occupés à leur besogne, attachent quelque vêtement à un arbre (*Soe wat manne die hout af hieuwe eneghe cledere omden boem ghebonden hadde hi waers om XL realen)*. Si l'on était surpris à tailler dans *Zonie*, sans la permission du propriétaire des coupes, on encourait : le jour une amende de dix réaux, la nuit une amende de vingt réaux. Pour avoir frappé *in Zonien* un homme du poing *(met der vust)*, on payait cinq réaux; si l'on blessait quelqu'un sans nécessité *(sonder nucsel)* : dix réaux. Défense était faite de prendre des plantes quelconques; arracher un chêne ou un hêtre exposait, si l'on était surpris le jour, à une amende de quinze réaux, la nuit à une amende de vingt-cinq réaux. Pour s'être attaqué à un arbre à tan, on ne payait que cinq réaux. Quarante-cinq réaux d'amende étaient infligés à celui qui pénétrait sous bois *met isere en met stale :* avec fer et acier. Le malheureux ébranchant des bouleaux *(dat bessem rys)* payait quarante-cinq sous. Si l'on trouvait en forêt des animaux — c'est-à-dire du bétail — qui n'étaient pas inscrits, ces bêtes étaient confisquées au profit du seigneur *(verbuert, ende den heere syn evene)*.

Confiscation du bétail.

Obligation du *Woudmeester*

Le maître des forêts devait chaque année, à Pâques, donner aux marchands jurés un uniforme neuf. Si cette formalité n'était pas remplie, ces derniers étaient autorisés à interrompre leur service. (*Sal de woudmeester den coemanen haer cleder geven altoes te Paesschen, ende waer hi die niet en gave soe en selen*

(1) Les arbres munis d'un crochet devaient être respectés par les haches des bûcherons.

si niet meer dienen noch vonnessen wysen voer dier tyt dat sise hebben.)

Après cela le *Keurboeck* s'occupe des amendes encourues par ceux qui contredisaient, au tribunal, les magistrats de Woluwe. *(Soe wie de coemanne wederseide te Wolfuen in de banc hi sal verbueren aen elken vanden XIII coemannen LVI tournoysen ende aen elken vorster vie oec aldaer ware LVI tournoysen. Ende aenden woudmeester oyc alsoe vele als aen alle dandere)*

Election des marchands jurés.

Et plus bas, immédiatement après, nous lisons que dorénavant, en vertu d'une décision de Philippe Hinckaert, on n'élira plus de marchand juré sans que celui-ci ait réuni l'unanimité des voix de tous les autres. *(Dat men en gheenen ghesworen coeman kyesen noch maken en sal sonder weten ende consent van allen den gheswoeren coeplieden ghemeynnichler.)*

Mesureurs de charbon.

Viennent ensuite des articles réglementant la vente à Bruxelles du charbon de bois provenant de la forêt de Soigne. Ils nous apprennent l'existence des mesureurs de charbon jurés *(gheswoeren coelmeters)*. Les marchands de braises parcourant la ville devaient attacher au-dessus de leur véhicule un drapeau d'étoffe noire : *een banniere van swerten lakene*. Les contrevenants s'exposaient à une peine légère : quarante-cinq sous. S'il arrivait à un des prévenus, comparaissant devant le tribunal forestier de Woluwe, de prendre la parole après l'ouverture de la séance sans la demander au maître des forêts, il était condamné à payer quarante-cinq sous. *(Soe inde banc te Wolfuen sprake na dat tgedinghe ghebonnen ware sonder orlof te heisschene anten woudmester.)* Interdiction absolue d'enlever les bois brisés par la tempête. Ce bois devait être amoncelé en tas là où il était tombé. *(En sal niemen van tsophoute noch van Wintvalle houte speeken noch velgen noc colen nochander oerboerhoute maken op die boete van XLV stuivers swerte, maer men sal van alsulken hout bernhout maken ter stat vaert valt.)*

Droit forestier.

Les trois dernières pages du précieux petit registre sont consacrées à une partie du droit forestier : *een partye van den Woudrechte van Zonien*. L'article 5 dit orgueilleusement que le volume contient tout le droit de la forêt, exprimé de la façon la plus belle : *Zonie recht steet al daer op mette scoenste wittichste betoene*. Le texte résume les privilèges et les devoirs des marchands jurés. En tête du chapitre, nous apprenons que le grand maître des forêts faisait la semonce et que le jugement appartenait aux marchands jurés, excepté dans les affaires ayant trait à l'abattage des grands arbres, au renversement et au déplacement des haies et à tout ce qui ressortissait de ces objets : *Soe mach een woudmeester mâne ende die coemans*

wisen uitgenomen trunc boeme ende slechtinge ende slômeringe van hagen ende van dat daer toebehoert.

Quarante-trois ans après, en 1460, est édicté un nouveau *Coerboeck van Sonyen* (1). Il porte pour titre : *Hier na volgen die ordinantien ende cuere vanden Woudrechte van Brabant, alsoe die gemodereert gemaect en bevolen syn van wegens myns genedig heer Shtogen van Bourgonen ende van Brabant voertaen te werden onderhouden by syne genaden woudmeesters en gesworen cooplieden die inder tyt wesen sullen, gedaen inden jaer ons heer Dusent vierhondert ende tsestich* (2). C'est de cette époque que date la création de la seconde Chambre du tribunal forestier, qui siégea durant plusieurs siècles dans une salle de la *Broethuse* ou Maison de Pain, aujourd'hui la Maison du Roi, sur la Grand'Place de Bruxelles. Le nouveau *Coerboeck* modifié est plus complet, plus précis aussi. Il comprend cent quarante et un articles, alors que le précédent n'en comptait que quatre-vingt-six, dont deux articles intercalaires postérieurs à sa rédaction. L'article initial promulgue : Dorénavant le maître des forêts et les marchands jurés se réuniront à Woluen trois fois par an, « et pas davantage », le premier mercredi après Pâques closes : *na beloken Paesschen;* le premier *goensdaegh* après *Sente Remeysdach;* et le premier mercredi après *derthiendach* (3).

Coerboeck de 1460.

Seconde Chambre du tribunal forestier.

L'article 2 ordonne aux magistrats d'ouvrir ces séances *(goudaeghe of jaergedingen)* à 9 heures du matin dans le banc susdit. Ils devaient juger les affaires intéressant directement le prince, et trancher les différends entre parties. Le marchand ou *cooplied* absent encourait une amende de quarante-cinq sous. La moitié de cette somme allait au prince, la seconde moitié se partageait entre le *woudmeester* et les autres marchands jurés. Le premier mercredi qui suivait chacun de ces *goudage*, le tribunal devait se réunir en *dyngbanck* (4) avant la neuvième heure du matin, *te Bruessel opten broethuse.* Il examinait et tranchait toutes les questions, toutes les affaires que n'avait pu aborder le tribunal de Woluen. Le *woudmeester*, s'il faisait

(1) Archives du Royaume : *Chambre des Comptes*, n° 481.

(2) « Ci-après suivent les ordonnances et cueres du droit forestier de Brabant, comme elles ont été faites et ordonnées avec modération sur les instances de notre gracieux seigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, et qui seront observées désormais par ses dignes maîtres des forêts et par ses marchands jurés. Fait en l'année de notre seigneur mil quatre-cents et soixante. »

(3) La fête des Rois s'appelle en flamand *Derthien-dag* ou « treizième jour », parce que cette fête se célèbre le treizième jour après la Noël.

(4) Séance de plaidoiries.

défaut, encourait une peine de quarante-cinq sous. Le vendredi la cour forestière s'assemblait ordinairement à la Maison de Pain.

Les peines comminées dans ce *Coerboeck* sont à peu près pareilles à celles du plus ancien code connu, celui du XIV[e] siècle remis en usage par Philippe Hinckaert, le deuxième grand forestier de Brabant indiqué sur la liste de Butkens. Quiconque faisait appel à l'intervention du tribunal *(syn bethoen doen sal na der bank recht)* devait être accompagné d'au moins deux témoins masculins : *twee getuygen manspersoenen*. Les marchands siégeant à Woluen touchaient, à chacune des trois grandes assemblées de l'année, une somme de deux réaux. Le *clerck* recevait de même. Les marchands avaient le privilège de laisser paître pendant toute l'année, sur les prairies enclavées dans *Zonyen*, deux vaches; le *onderwoudmeester*, ou lieutenant de la forêt, avait le droit d'en envoyer paître quatre. S'ils ne profitaient pas de ce privilège, ils recevaient du receveur ou *rentmeester* respectivement un et deux sacs d'avoines : *eenen sack en twee sacken evenen*. L'auteur d'un meurtre commis dans la forêt n'était pas jugé par le tribunal de Woluen, mais déféré aux magistrats de la *Raatcamer* ou Chambre du Conseil. Tout individu qui menaçait quelqu'un de son couteau ou de son épée encourait une amende de cinq réaux. Dix réaux pour frapper et blesser un autre, sans raison, au moyen d'un bâton ou d'une arme tranchante. Celui qui tirait sur un passant, sans le blesser, était passible de soixante réaux d'amende; mais si la victime était atteinte par le projectile, la peine était *tot Sheeren willen :* à la merci du duc. Vingt réaux à payer par celui qui bandait son arc en visant quelqu'un, mais sans faire partir la flèche. Si les marchands avaient à connaître de délits non prévus par le *coerboecke*, ils agissaient selon leur conscience et examinaient prudemment les causes *(saken met vroet en waen)*.

Les témoins.

Rémunération des jurés.

Les voies de fait.

La sévérité des hommes de justice, des jurisconsultes de l'époque tend à fléchir parfois. On ne paye, pour arracher des plantes dans le bois, que trois réaux le jour et six la nuit. Pourtant le délinquant réparera les dommages causés par son acte. Celui qui aura dressé le procès-verbal touchera le tiers du montant de l'amende. On paye la même somme que jadis pour abattre un chêne la nuit, et cinq réaux de plus le jour. Deux réaux revenaient au forestier constatant le fait. Les bûcherons qui étaient reconnus coupables de ces délits étaient bannis de la forêt durant trois années. S'ils y rentraient avant ce délai, on leur coupait le pouce de la main droite : *op te verboen des duym van Synre rechter hant*. Les attelages qui avaient servi à trans-

Bannissement.

Le pouce coupé.

porter le bois enlevé hors des layes *(buyten den layen in sheer hout)* étaient confisqués au profit du duc : *Wagene, kerren en peerde.* Ces attelages étaient vendus à l'encan. Mais les juges sont impitoyables pour ceux qui touchent aux arbres des « sengles » princières : *Soe wye den haeck afhouwet aan shtogen laye of enigen boem die gehaect was, dien soude men den geloejenden haeck in syne Kynneback setten of hy soude verboeren tot sheere behoef sonder verdrach tsestich royale* (1). L'amende est restée identique, mais la peine corporelle est bien plus terrible.

Confiscation.



Le Vieux Tilleul de Boendael, d'après une photographie inédite.

Une série d'articles concerne la réglementation de la coupe et de la vente des bois, et des proportions que ces derniers devaient avoir. *(Die lange velgen salmen maken van gelycker groetten na die yseren schampelgoene die daer af syn inde camere vanden Rekeningen.)* Par conséquent, si les marchands ne se conformaient pas aux modèles de la Chambre des Comptes, ils étaient passibles d'une amende de quarante-cinq sous. Pourtant, le marchand pouvait donner aux bois destinés à la confection des jantes les proportions qu'il jugeait utiles, et cela sans méfaire. Les bras de charrues, les axes, les timons

Coupe et vente des bois.

(1) « A quiconque arrache le crochet dans la laye ducale ou de n'importe quel arbre crocheté, on enfoncera dans sa joue le crochet ardent, ou il payera au profit du prince, sans délai, soixante réaux. »

des véhicules devaient être faits de bois d'excellente qualité : *goedenlovelyken houte*. Quarante cinq sous aussi à l'ouvrier qui emportait sur son véhicule plus de bois appelé *helfhout of beytelhout*, que ne le pensait son maître. Les *coelbernders* ou brûleurs de charbon étaient tenus de fabriquer leur charbon de bois sur une superficie de soixante à soixante-quatre pieds.

Les charbons de bois.

Chaque marchand abattant des arbres dans la forêt et en débitant les bois, devait donner à ses produits une marque spéciale *(dat elc bysonder zal moeten hebben)*. Tout charretier qui présentait du bois en payement du droit de barrière, ou qui prétendait s'acquitter ainsi, payait trois livres d'amende. Peine identique pour celui qui payait au moyen de bois ne lui appartenant pas, de la bière, du pain, du fromage et d'autres victuailles.

L'article 100 nous donne le nombre des charbonniers ou mesureurs de charbon jurés : *Sullen syn acht geswoerd coelmeters*. Il était interdit à ces huit hommes de vendre eux-mêmes de la braise sous peine d'une amende de dix livres. Celui qui coupait des branches de bouleau pour en fabriquer des balais : *bessem rys*, sans payer un droit de location au receveur versait cinq livres. Cependant l'autorisation légale ne donnait qu'à une seule personne le pouvoir d'arracher ces branches dans certains massifs *(sekeren genoemden plaetsen en cyngelen)*. Il était formellement interdit de couper de jeunes pousses de bouleau : *jonge schoeten*. Personne, pas même le grand forestier ni le maître des rentes, n'était à même d'accorder la permission de recueillir ces pousses.

Fabrication de balais.

Le pâturage.

D'autres articles visent le pâturage dans la forêt, qui comptait alors de nombreuses prairies. Ces articles n'existent pas dans le *Keurboeck* antérieur. Les bêtes que les habitants voulaient faire paître *(die beesten totter weyden op Zoenien)* devaient être inscrites dans trois registres conservés au *Broethuys*, et cela à des jours annoncés par le *woudmeester* ou son lieutenant ou *stedehouder*. Après la Saint-Jean *(Sint Jansmisse)* on n'enregistrait plus les têtes de bétail ou les chevaux, sauf en vertu d'une faveur spéciale accordée par le premier magistrat forestier. Pourtant les vaches, cochons, brebis et chevaux ne pouvaient en aucun cas être conduits sur les coupes jeunes ou dans les endroits où les pousses n'avaient pas atteint assez de maturité. Les bêtes qu'on y surprenait étaient confisquées au profit du duc, vendues, et une partie du produit versée entre les mains du dénonciateur. Les particuliers ne pouvaient davantage laisser aller leurs animaux au milieu des pâturages dont les couvents et autres établissements monastiques, par la « grâce du prince ou de privilèges », avaient la jouissance. Les

moutons, eux, ne pouvaient sortir des prés ni des vieux bois. Les moutons.
Les cochons « appartinssent-ils à des communautés religieuses », à d'autres ecclésiastiques ou à des particuliers, ne pouvaient circuler que dans les bois du prince ayant leurs arbres arrivés à l'époque de leur pleine croissance. Les cochons.

Celui qui arrachait du gazon, des herbages, payait une amende de six réaux. Toutefois, le maître des forêts et le maître des rentes permettaient aux pauvres de couper des fougères sous la haute futaie, si cependant celle-ci ne contenait pas de pousses d'arbres, et dans le but essentiel d'en faire des litières *(om stroessel daer af te maken)*. Herbages.

Plus loin, à l'article 125, nous lisons que toute personne qui attrait quelqu'un devant la *vroente*, ou tribunal, devra se charger de la nourriture et de l'entretien du prisonnier. Un homme qui faisait enfermer un délinquant pour toute somme qui lui revenait, devait payer son entretien à la prison. Ce n'est autre que le régime moderne que la contrainte par corps. Contrainte par corps.
Les forestiers informaient le *woudmeester* des méfaits commis, aussitôt après leur constatation. Si ces agents dissimulaient la moindre circonstance du délit, ils étaient révoqués et *gecorigeert* selon l'importance de la faute. Devoirs des forestiers. Le règlement les obligeait à se trouver tous les jours dans la forêt. Des amendes frappaient les gardes qui achetaient du bois, qui envoyaient en ramasser leur femme, leurs enfants ou un de leurs proches. Pour chaque procès-verbal ou *clage*, le forestier ou *vorster* touchait deux *groote Brabants*.

Le *Coerboeck* de 1460 inaugure le système des frais de déplacement. Frais de déplacement. Le forestier obligé de sortir de son rayon pour aller procéder recevait, à l'aller et au retour, quatre gros par mille. *(En moet hy daer omtrecken buyten der stat Bruessel of buyten der stat of plaetsen dan hy bevonden wordt, en men hem den genen dien hy beclagen soude wyst, soe sal hy hebben van elker mylen gaens en comens boven synen salarys van den clagen vier groote Brabants, die welke de gene die int ongelyc wert bevonden beyde gelden sal.)* Nul marchand, nul forestier ne pouvait remplir : *onderwynden*, leur office, sans avoir prêté serment à Bruxelles en la Chambre du maître des rentes. Prestation de serment. L'article 140, avant-dernier du *Coerboeck*, déclare que le *woudmeester* fera lire à haute voix mot à mot : *van woerde te woerde*, une fois par an à Woluen, un des *goudagen* à son choix, et deux fois par an au *Broothuys te Bruessel*, tous les articles du livre. Celui-ci fut achevé le 29 octobre.

Durant plus d'un siècle ce *coerboeck* continua à être appliqué, sans subir de changement essentiel. C'est à peine si, dans une copie, nous rencontrons quelques corrections de détail. Le

Ordonnance de Philippe II : 1564

10 février 1564, Philippe II publie une ordonnance en 129 articles qui complète le code de 1460. L'original de ce document était déposé à la Trésorerie des chartes de la Chambre des Comptes. La copie contemporaine qu'en possèdent les Archives du Royaume forme un épais volume intitulé : *Kuer-boeck van Zonyen gemaeckt inden Jaere Anno* (sic) *1564* (1). Il existe une traduction française littérale de l'ouvrage faite au commencement du XVIII[e] siècle. Nous y lisons, sur la première page : « Livre des Amendes. Règlement *(Cuer-boeck)* de *Zonien* (Soigne), fait et statué en février 1564. — Faute pour faute, mauvais sens pour mauvais sens, rectifié néanmoins là où il n'y avait pas de doute. »

Exposé des motifs.

Le préambule pompeux qui ouvre le livre, et où le roi d'Espagne fait suivre son nom de tous ses titres, nous dit les raisons qui déterminèrent le fils de Charles-Quint à édicter des mesures judiciaires nouvelles et à changer les vieilles selon les nécessités de son temps : « A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, Salut, comme nous trouvons que notre Forêt et Bois de Zonien, lequel est un des plus notables membres de nos domaines de notre Duché de Brabant, a été endommagé depuis plusieurs années en deça et n'est pas en tel Etat qu'il convient, et que cela est arrivé en partie parce que les anciennes ordonnances, et particulièrement l'ancien Réglement, fait du tems de nos Ancêtres l'an 1460, sur la Régie dudit Bois, n'ont pas été suivies ou observées, ce qui peut être arrivé par Altération des Gens, négligence des officiers, cavillation des parties, qui ont voulu interprêter et glossér le même Reglement à leur goût. Pour ce est-il que Nous, voulant y pourvoir, avons fait revoir et visiter bien et aulong ladite ordonnance et Reglement *(Keurboek)* par certains commissaires, à ce ordonnés, ouis sur ce nos waut-maitre et marchands jurés de Zonien ; et eu de plus sur cela l'avis de Nos très chers et féaux Les Chancelier et Gens de notre Conseil en Brabant, Président et autres de notre chambre des Comptes au même notre Pais de Brabant, Nous, à la délibération de notre très chère et aimée sœur, l'Archiduchesse de Parme, Plaisance, etc. Gouvernante de nos Pays en deça, avons ordonné et statué, ordonnons et statuons par ce les points et articles suivants, pour être observés et suivis à toujours comme du règlement *(Keurboek)* par forme d'Edit perpétuel. »

Le tribunal.

Désormais le tribunal ne siège plus que deux fois par an à *Wolven*, aux mêmes époques que jadis, et une fois par an à Bruxelles, lors de la fête des Rois, « en notre maison dite la Maison Ducale, située en cette notre ville ». Pourtant, le *waut-*

(1) *Chambre des Comptes*, n° 485.

maître, ou son lieutenant, et les marchands jurés, continuent à se réunir au *Broodthuys*, « présentement en françois : maison du Roy », chaque mercredi qui suit les assemblées, à l'effet de traiter les causes restées en suspens et faire « droit sur le domaine et entre les parties ». Tous les quatorze jours, à partir du mercredi initial, ils « tiendront jour de plaids : *genecht*, a peine d'un florin carolus ». Et quand le mercredi sera une fête, « le jour de plaids se tiendra le premier jour ouvrier immédiatement suivant ». Les sentences étaient appellables « pardevant les dits Chancelier et gens de notre Conseil en Brabant ». Lorsque le grand maître des forêts, son lieutenant et les marchands allaient à *Zonien*, à la réquisition de parties, pour visiter des moyeux, rayons, fosses à charbons, pour entendre des témoins ou procéder à une exécution, chacun des marchands, « jusqu'au nombre de deux, qui le fera », recevait des parties, pour ses dépens et ceux de son cheval, chaque jour vingt sous, au lieu de quatre vieux gros, le *waut*-maître trente-deux sous « s'il y va luy-même », et son lieutenant vingt-trois sous.

Jours de « plaids ».

Naguère on déférait au Conseil de Brabant les individus coupables de « quelque violence, ou meurtre, ou force dans le Bois de Zoigne ». Maintenant ces affaires criminelles sont « commises » aux marchands eux-mêmes, qui « s'en retiendront la connaissance, comme ils trouveront appartenir selon les circonstances et la distinction des causes ». Les amendes n'ont pas diminué. Qui « estropiât un autre, il en seroit à vingt huit florins de Rhin ». Pour tous dommages et forfaits, « les coupables et endommageurs recompenseront et payeront le maître chirurgien, arrivant qu'on ait besoin de Lui ».

Absence de jurisconsultes.

L'absence de jurisconsultes au tribunal devait fréquemment créer aux magistrats des difficultés et engendrer leur embarras. Le cas s'étant présenté souvent, Philippe II tâche d'y apporter remède : « Si dans certaines causes, ils ne seroient pas assés sages pour les terminer par eux-mêmes, ils pourront terminer ces causes par avis des Maîtres en droit, qu'ils voudront prendre à leur assistance aux frais du tort. » Les particuliers qui, pour être « enseignés, soit touchant appellation », obligeaient les marchands jurés habitant hors de Bruxelles, c'est-à-dire ceux de « Nyvelle, Meerdael, Richensart, Bricquyt et autres », de se rendre dans la ville, payaient quatre florins du Rhin.

Les amendes.

Les amendes sont toujours aussi élevées pour ceux qui renversent un chêne ou un hêtre hors des « layes »; le *windtvellinckmeester* ou maître des bois abattus par les vents, faisait tailler ces arbres en morceaux, vendus ensuite au profit du

prince. Mais la justice ne tolère aucun délai. Elle est vraiment expéditive. « Tous ceux qui par les waut-maitre, sous waut-maitre, gardes de bois et autres officiers seront trouvés sur le fait, coupant quelques arbres ou bois, ledit waut-maitre exécutera ou fera tout à l'heure exécuter réellement pour cela tous les délinquants, s'ils ne nantissent pas la dite peine, sans aucune dissimulation ou délai. » Les auteurs de ces méfaits,



Le Hêtre de la Source de l'Empereur, à Auderghem.
Cliché de feu M. G. Clautriau, assistant à l'Institut de Botanique (Université de Bruxelles).

non solvables, « seront mis sur l'échaffaut, et bannis hors du bois pour le terme de six ans, sans y pouvoir aucunement entrer, à peine d'être fouettés publiquement et à la vue de tout le monde, pour la première fois, et pour le terme de douze ans pour la seconde fois, à peine de confiscation du pouce droit, et à toujours pour la troisième fois, à peine d'être exécuté par la corde ».

Exécution capitale.

La punition corporelle n'est pas abolie : « Quiconque coupât le crochet à, ou dans notre Laye, à quelques arbres, qui seroient crochetés, on lui mettroit le crochet ardent dans ses machoires. » Les arbres crochetés étaient ceux, grands ou petits, qui, par ordre du monarque, étaient marqués annuelle-

ment « pour ornement de la dite Forêt, dans les layes ordinaires et extraordinaires »; les acquéreurs des coupes en répondaient, après la taille des fragments achetés par eux. L'amende bizarre encourue par le bûcheron qui liait des habits à un tronc, subsiste. Chose plus incroyable, si le délinquant était pauvre, on le fouettait publiquement. Banni pour douze ans des massifs, il perdait l'oreille droite en cas de récidive. A la troisième contravention, il était mené au gibet.

Déprédations par les pauvres.

L'article 44 est une page dont le raccourci pittoresque évoque un vrai tableau de la forêt livrée aux déprédations du populaire. Il nous éclaire avec éloquence sur certaines mœurs de l'époque. Ce n'est pas seulement un écrit judiciaire, c'est encore un récit vivant et coloré, d'une observation incontestablement artiste. Nous ne résistons pas au desir de le copier intégralement : « Comme il est venu à notre connaissance, qu'attendu qu'on a jusqu'ici permis aux Pauvres, tenant leur résidence, tant dans notre ville de Bruxelles, que dans les franchises et villages, situés dans, et environ de notre forêt de Zogne, de pouvoir ramasser du bois sec gisant par terre, lequel bois, les mêmes pauvres, comme aussi leurs femmes, enfans et famille, sous pretexte de ladite permission, portent au Logis, ou vendent et font et commettent journellement de plus en plus (parmi la multiplication et augmentation des mêmes pauvres, qui y viennent demeurer et résider de divers quartiers et Provinces) différens dommages et dégats dans notre dite Forêt; coupant le Bois jeune et croissant, et forant d'autres arbres, ou y faisant d'autres trous, et les faisant languir, mourir et dessécher par de la Poudre à Canon, ou d'autres méchantes inventions, dont ils portent le bois dans notre dite ville de Bruxelles en grande quantité, les uns avec des Brouettes, et les autres sur leur tête, tant pour leur chauffage que pour les vendre, et en faire leur profit; Et qu'ainsi il est à appréhender et à craindre que sous prétexte de pauvreté, des vagabonds n'aillent dans notre dite ville de Bruxelles et dans les dehors, et ne volent, pillent, dévalisent, dépouillent nos bons sujets, et ne commettent d'autres délits et forfaits. Et que, quoique ces pauvres soient par nos officiers de notre dite Forêt, calangés, ils n'ont pas le moyen, parmi leur pauvreté, de payer les amendes y composées, de sorte qu'il n'est pas bien possible de recouvrer sur iceux des amendes dans lesquelles ils sont tombés, ce qui tourne à desavantage non seulement de nous et notre dite Forêt, mais aussi à dommage et grand intérêt des marchands achetant le bois des tailles ordinaires et extraordinaires de la même forêt, lequel les dits pauvres avec leurs femmes et enfans volent et emportent de jour et de nuit, ce qui ne nous

convient pas de tolérer. Si nous avons ordonné et statué, que dez à présent à l'avenir aucuns des dits pauvres ne pourront aller en notre forêt de Zogne, pour y amasser quelque bois sec, à moins que ces pauvres ne soient nés dans ce notre Pais de Brabant, ou n'aient auparavant demeuré pendant trois ans consécutifs dans notre ville de Bruxelles avant date de ce, dont les dits pauvres, avant qu'eux, leurs femmes, ou enfants pourront amasser du bois sec dans ladite Forêt, seront tenus de livrer au waut-maître deux certificats de leur paroissien, de manière qu'aucunes personnes étrangères ou foraines, n'ayant pas demeuré pendant trois ans dans ladite ville de Bruxelles, et qui, dez à présent à l'avenir viendront demeurer en ladite ville, ne pourront jamais chercher quelque bois sec à notre Forêt de Zogne; comme dit est, à la peine susdite la première fois, d'être bannis à perpétuité hors de la forêt de Soigne, pour la seconde fois, d'être fouettés, et pour la troisième fois, avoir une oreille coupée et être bannis hors de notre Pais de Brabant sous peine de Mort. Et celui qui foreroit lesdits arbres, ou y mettroit de la Poudre à Canon, ou autre matière, par où les dits arbres pourroient fondre, déssécher et périr, perdra son oreille pour la premiére fois, et pour la seconde fois être exécuté par la corde. »

Bénéfice des indigents.

Le bois sec.

Si certains malheureux obtiennent l'autorisation de ramasser du bois sec, il y a cependant des restrictions apportées à la jouissance de ce privilège. Ils ne pouvaient charrier du bois hors de Soigne, avec des brouettes, que quatre fois par an, et durant la période allant du premier jour de novembre au dernier jour de février. Néanmoins, il leur était permis en tout temps de « sur leur tête et sur leurs épaules, chercher et porter le dit bois sec, ce que nous avons accordé de grace spéciale pour l'entretien et sustentation des Pauvres nés en Brabant ». La troisième contravention à cette ordonnance entraînait la « confiscation du corps », en d'autres termes la peine capitale.

Les indigents pouvaient pénétrer dans la futaie ou le taillis nantis tout au plus d'un couperet du poids maximum d'une livre et demie, manche compris, et d'une longueur totale de cinq pouces. Les magistrats étaient également sévères pour les bourgeois qui envoyaient des valets recueillir du bois de chauffage dans la forêt. Les maîtres payaient une amende de trois florins, et les domestiques étaient bannis pour un an. Ces derniers, s'ils rompaient leur ban, « seroient mis un mois à pain et eau aux Trois Fontaines, ou dans le coffre (1) ».

(1) *Ende soo verre hy dien ban braecke eene maendt gestoet te worddene te waeter ende te broode tot Dryenborre oft inde kiste.*

C'est la première fois qu'un *Keurboeck* nous renseigne sur l'existence d'une cage où l'on enfermait les prisonniers. Cette peine existait cependant depuis au moins deux siècles. En effet, dans un volume des Archives générales du Royaume, nous lisons ces lignes particulièrement intéressantes : « *Item uutgegeven ende betailt dat Reynier maken dede een kiste te Pkiers dair men die gevangen in leggen soude die op Zonie misdaden, ende oic so plegt mense noch dair in te leggen alsy misdoin op Zonie cost gelyc dat wercliede Daer af rekenden mit alle stoffen van yzerwerke ende van dachueren xxiiiz mottoenen.* (Dépensé et payé parce que Reynier fit faire un coffre à Pkiers pour y mettre les prisonniers qui commirent des méfaits en Soigne, car on a encore l'habitude de les y enfermer lorsqu'ils agissent mal en Soigne, le coût que les ouvriers comptèrent, avec tous les matériaux de la ferronnerie et les salaires, 23 moutons et demi (1). »

La peine du coffre : 1378.

Reynier Holl ou Hollant, qui ordonna la confection de cette cage en fer, sur laquelle Louis XI paraît avoir pris exemple lorsqu'il punit le cardinal de la Balue, n'est autre que le Receveur général du Brabant qui, avec la collaboration du Grand Forestier Janne Clutinc, rédigea le plus ancien *Keurboeck* connu. Le texte de son compte démontre clairement qu'il ne fut pas l'inventeur de ce genre de châtiment, et qu'il ne faisait que sacrifier à un vieil usage. Quand à Pkiers, l'endroit, écrit en abrégé, où on fabriqua la fameuse *Kiste*, il est probable qu'il s'agit ici du village de Parc entre Louvain et Tervueren, et qui au XIVe siècle s'écrivait Parck. Il est moins vraisemblable qu'on ait voulu désigner Perck, autre village brabançon, aux environs de Vilvorde.

Dégâts causés par la vénerie.

L'article 52 du *Keur-boeck* de Philippe II prévoit les dommages causés par les hommes de la Vénerie de Boitsfort : « Comme feu notre Père et Seigneur l'Empereur, de glorieuse mémoire, à l'Ame de qui Dieu veuille faire Grâce, a ordonné par l'article 4 de l'ordonnance faite par sa majeste en Mars 1543, au fait des Chasses de Brabant à Boitsfort, que ceux de la même vénerie, outre leur traitement ordinaire auroient annuellement pour leur chauffage, et autrement point, chaque d'eux, autant de bois, que contient le même article, avec condition que les dits chasseurs ou compagnons chasseurs seront obligés de se contenter de la même Livrance, sans le pouvoir vendre, afin qu'ils n'ayent pas d'occasion de faire quelque dommage à la

(1) *Chambre des Comptes*, registre n° 2362. *Vun an Seny Laurency anno XIII^c LXXVII.*

forêt de Zoigne, à la peine reprise au même article, et vu qu'il est venu à notre connaissance que non obstant cette ordonnance les dits chasseurs s'émancipent journellement de vendre leur dit bois aux marchands ou à d'autres personnes, et s'émancipent journellement de faire au lieu d'icelui, chercher encore leur chauffage dans le bois de Zoigne, par leurs femmes, enfants ou servantes, ce qui est directement contraire à ladite ordonnance; Si est-il que Nous, voulant y pourvoir, ordonnons et commandons à notre wautmaître de faire sévèrement observer ladite ordonnance de l'an quarante trois.......... »

Les souverains ont toujours eu une préférence pour le massif de Soigne appelé *de Heeghde*, et parfois *het Coninxlant*, ou « Pays Royal », aujourd'hui en grande partie disparu, ainsi que nous l'avons constaté en étudiant la topographie du domaine. Comme ce massif était celui qui se trouvait le plus proche de la ville, les citadins y allaient de préférence, et y occasionnaient des dégâts incessants : « Sur notre bois nommé *de Heeghde*, se coupent divers arbres et bois, tant grands que petits, sous prétexte de mays..... En si grand nombre et multitude de personnes, que les officiers de notre dit bois ne sont pas puissants de les saisir ou prendre, et ce qui pis est, disent des injures et font des menaces, parmi tous lesquels excès nos dits bois sont si fort vuidés, gâtés et defigurés, que dans les temps à venir nous en aurions fort peu de profit, à moins que Nous n'y pourvissions. »

Arbres de mai.

Désormais des punitions rigoureuses frapperont les délinquants, « fussent-ils gens nobles de notre maison ». Il sera dorénavant interdit de couper dans la forêt, ou de porter hors d'elle, sous prétexte d'arbres de mai, « ni autrement, sinon seulement pour ornement d'églises et de processions, et cela seulement des petits rameaux d'a côté..... ». Plus loin nous lisons : « En cas que quelques uns des dits transgresseurs ou autres s'émancipent de toucher les dits officiers à leurs corps, de les battre et blesser, Nous voulons que pour ce ils soient bannis de notre forêt de Zoigne leur vie durant, et perdent en outre leur main droite..... »

Main coupée.

Les charretiers.

Une série d'articles s'occupent des charretiers qui endommagent les arbres en roulant sans précaution dans les jeunes tailles, et des riverains de la forêt, « tant ecclésiastiques que laïques », qui reculent les fossés de leurs champs. Des placards du 5 décembre 1523, signé H. Hujoel, et du 26 janvier 1545, signé Boudewyns, avaient naguère réglementé la question des limites. Mais peu d'années avaient suffi pour faire tomber en désuétude ce règlement. Beaucoup de voisins se permettaient aussi d'aller en forêt s'approvisionner de sable, d'argile, de marne, et de « tirer des pierres du fonds ». Certains marchands

n'étaient pas moins malhonnêtes qu'eux. L'ordonnance énumère, en effet, des amendes contre ceux qui ne donnaient pas à leurs bois, destinés à la vente, la longueur officielle, et aux fagots une grosseur parfaite. Ceux-ci « on ne pourra pas remplir avec des feuilles ou autres ordures, mais devront se faire de bon bois ». Fagots.

Les obligations de l'ouvrier envers son patron sont toujours aussi draconiennes; et on frappe non moins sévèrement le brûleur de charbon qui aura glissé dans ses sacs de braises « quelque terre, ou autre gravier ou vilainie ». Dans le dessin



Les Bâtiments de la Vénerie ducale à Boitsfort.
Gravure parue dans « Regiae Domus Belgicae », d'Antoine Sanderus. Edition de 1659.

de la marque dont les marchands devaient orner leurs bois, la croix de Bourgogne ne pouvait figurer. Il y a toujours huit mesureurs de charbon jurés, qui ont conservé leurs attributions anciennes. Ils étaient particulièrement chargés de porter la marchandise chez les acquéreurs, servant en somme d'intermédiaire entre la clientèle et les fabricants. Leur salaire était fixé par un barème, selon l'importance de la course et la hauteur de l'étage qu'ils devaient atteindre avec leur charge.

Le pâturage est organisé tel qu'auparavant; nous apprenons par cette occasion l'existence du *Veterboeck*, livre où on inscrivait les bestiaux. Les taureaux, vaches, veaux, bœufs, chevaux et poulains portaient au col une sonnaille, sous risque d'être confisqués et vendus. De plus, les chevaux devaient avoir des entraves. Les moutons ne peuvent plus paître en forêt sous Philippe II. C'est à peine si on tolère que « les Maisons Dieu et pareillement toutes personnes particulières » fassent pâtu- *Veterboeck.*

rer des « brebis d'engrais, à tuer pour leur refection et dépens de bouche ». Encore ne sortiront-elles pas du Bois-long, vieux au moins de quarante à cinquante ans. Les cochons eux étaient autorisés, aux mêmes conditions, à se nourrir dans les bois de cinquante à soixante ans, s'ils avaient une clochette attachée au cou. Mais *de Heeghde* était complètement réservée au prince; nul n'avait le droit d'y mener brouter le moindre animal. Partout il était défendu d'abattre, de ramasser ou d'emporter des glands, faines, nèfles et pommes sauvages.

La publication de ce *Cuerboeck* avait été faite le 16 mars 1564, « stile de Brabant, à la bretecque de la Maison royale de notre gracieux Seigneur nommée *Broothuys* », par Josse Wouters, premier huissier ordinaire du Conseil, après qu'un garde-bois eut crié par trois fois : *actum ut supra.*

Abus commis par les indigents.

L'autorisation de laisser les pauvres ramasser en Soigne le bois mort jonchant les chemins, devait fatalement engendrer des abus. Longtemps on ferma les yeux. Mais les officiers et les gardes furent alarmés par l'audace croissante des villageois, qui non seulement outrepassaient leurs droits en s'emparant aussi des plus considérables *wintfellinghen* destinés à être vendus au bénéfice du souverain, mais allaient jusqu'à fendre du bois vert dans les massifs; ils signalèrent les faits à la Chambre des Comptes. On sait que seuls les habitants nés dans le duché étaient autorisés à chercher au *Sonienbosch* les branches mortes nécessaires à alimenter en hiver leurs foyers. Or, de nombreux étrangers hantaient maintenant la forêt et y commettaient des dégâts énormes. Par conséquent, la Chambre des Comptes rédige un édit, signé du président I Le Roy, le 11 mars 1619, interdisant à ces étrangers la fréquentation du domaine et défendant sévèrement aux pauvres des bourgs sylvestres de violer les articles du *Keur-boeck* ayant trait à l'antique privilège dont ils jouissaient. Non seulement ils ne pourront plus s'approprier du bois vert ou du bois brisé par le vent, mais ils devront dorénavant s'abstenir formellement de grimper sur les arbres. Et voici les peines qu'ils encourront s'ils transgressent l'ordonnance (1) : La première fois ils seront bannis de Soigne; la seconde fois ils seront fouettés : *gheghees-selt;* la troisième fois on leur coupera une oreille : *voor de derde reyse te verlieren d'eene oere;* et s'ils recommencent c'est le bannissement à vie du duché de Brabant.

La forêt interdite aux étrangers : 1619.

En toute circonstance les pauvres, occupés à ramasser du bois mort, devront montrer aux forestiers une attestation de leur

(1) *Placcaerten, ordonnantien ende Edicten van de Hertoghen van Brabandt*, t. II, p. 111, deuxième colonne, Bruxelles, 1775.

curé ou de leur maïeur constatant leur indigence. Forts de cette attestation, certains campagnards, estimant qu'il leur serait plus facile de vivre en exploitant illicitement la forêt que de travailler la terre, finissent par devenir de véritables marchands. Les *arme ghebreckelycke luyden* se sont émancipés, ont quitté leurs métiers pour organiser maintenant des expéditions quotidiennes en Soigne, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants. Ils amoncellent le bois et vont le vendre à la ville. La futaie est tellement appauvrie qu'un bonnier ne produit plus que la moitié de son rendement antérieur. Les rentes domaniales s'en ressentent et Philippe IV devient inquiet, comme bien on pense. Les délinquants sont si nombreux dans les villages sylvestres que les officiers du *Woudmeester* et leurs gardes sont impuissants à les empêcher de méfaire. Pendant que les hommes enlèvent le bois, leurs épouses confectionnent des balais, au grand dommage des jeunes plantations qu'elles piétinent. Puis les brasseurs, les boulangers, les aubergistes délibérément viennent à leur tour faire dans la forêt leurs approvisionnements... Vente illicite des bois.

Pour mettre fin à ces exploits intolérables des *deughenieten ende ledichganghers*, Philippe IV, par l'intermédiaire de l'Infant Ferdinand, capitaine général des Pays-Bas, revise, le 6 novembre 1634, les articles du *Keurboeck* réglementant la matière, tout en sauvegardant les droits que l'édit de 1564 avait confirmés aux pauvres du Brabant (1). Les amendes sont sextuplées, aussi bien pour les indigents que pour les autres transgresseurs. Ceux qui ne pourront payer l'amende seront fouettés en place publique et bannis du duché; si on les retrouve encore sur le territoire, ils payeront cette audace de leur vie. Le Grand Forestier, son lieutenant, les autres officiers et leurs gardes, au risque de perdre leurs fonctions respectives, auront pour devoir de confisquer tout le bois qui serait exposé en vente sur le Marché-aux-Herbes de Bruxelles, — *op de Gersse-merckte* — ou en d'autres lieux. L'amman de la même ville avait été chargé de procéder aussi de son côté, avec la pareille rigueur, et de dresser procès-verbal aux coupables. Rappelant derechef que les indigents étaient autrefois autorisés à aller ramasser dans le bois des branches mortes, les jours où ils en avaient besoin pour leurs feux, l'ordonnance stipule ensuite que, à l'exclusion de tous autres citoyens, ces pauvres pourront pénétrer dans la forêt seulement trois fois par semaine pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février, à savoir le lundi, le Amendes sextuplées : 1634.

(1) *Placcaerten, ordonnantien ende Edicten van de Hertoghen van Brabandt*, t. II, pp. 122 à 126.

mardi et le mercredi, et deux fois par semaine, le lundi et le mardi, durant les autres mois de l'année. En hiver il leur sera permis d'utiliser des brouettes pour le transport de leur *drooch hout*, en été ils seront tenus de l'emporter dans leurs bras ou sur leurs épaules. On ne pourra plus ébrancher des bouleaux sans l'autorisation spéciale du *woudmeester* et les balais qu'on en tirera devront être portés et vendus au marché par la personne en faveur de laquelle le privilège a été accordé, sans cela elle s'exposera à être fouettée sur la place publique de son village. Des forestiers seront postés aux quatre principales portes de Bruxelles; ils seront chargés de confisquer le bois introduit illicitement dans la ville, d'arrêter les porteurs et de les remettre entre les mains du grand Forestier, en attendant que leur procès soit instruit.

Ebranchage des bouleaux.

Pendant plus de deux siècles, jusqu'à la Révolution française, l'ordonnance de Philippe II servit de code forestier, en Brabant. Un document des Archives générales du Royaume (1), datant du règne de Joseph II, et ayant trait à la formalité de la désignation des tailles à « rendre soit en pâturage, soit aux Romoniers ou faiseurs de balais », déclare, en effet, que le commissaire, conseiller du gouvernement, se conformera « sur ce point, comme sur tous les autres semblables, au prescrit du *Keurboeck* ». Cependant, à l'aurore des événements qui allaient secouer l'Europe et instaurer un régime nouveau, le cœur des juges ne paraît point s'ouvrir à l'indulgence.

Sous Joseph II.

Sentences rigoureuses.

La rigueur des sentences ne le cède en rien à celle des temps médiévaux. On peut s'en assurer en lisant le procès-verbal de la quatorzième séance du Comité autrichien (2), dont les délibérations sont consignées dans le registre manuscrit cité plus haut : « Le greffier Paradis a l'honneur d'informer le comité, de la part du Wautmaître, que le 17 de ce mois, les forestiers Jean François Schoonheyt et Simon-Joseph Olivier, ont trouvé dans le premier canton de garde de la Heeghde le nommé Jacques Panneels, habitant d'Ixelles, avec un fagot, dans lequel il y avoit treize bâtons verts, dont le plus gros d'environ un pouce, que les forestiers aiant remarqués un endroit, où on avoit coupé quelques brins de cette grosseur, ont reconnus au moien du recollement des bâtons de fagots, que le délit avoit été commis par le nommé Panneels, qu'ils ont conduit en arrêt civil à la porte de Laecken, faute de pouvoir donner caution

---

(1) ***Protocole du Comité établi pour l'administration des Bois et Forêts du Domaine et des Bois et des Maisons Religieuses supprimées en Brabant.*** Séance du 14 novembre 1788, p. 5.

(2) Tenue le 23 janvier 1789.

requise par le Tribunal, a par décret du 23 du courant, permis au Wautmaître de relâcher le prisonnier, dont la détention de sept jours a été jugée suffisante pour expier son délit. » Ce pauvre diable avait passé une semaine en prison pour un délit passible, en 1371, plus de quatre siècles auparavant, d'une amende de dix réaux!

Administration de la forêt.

La forêt de Soigne a toujours fait l'objet d'instructions spéciales. Grâce aux nombreux volumes manuscrits et inédits qui les contiennent, il est aisé d'établir l'histoire de l'administration du domaine depuis des temps assez reculés. Un petit volume sur parchemin contient quelques-uns des plus curieux de ces documents inestimables (1). C'est tout d'abord une ordonnance du 20 avril 1491, émanant de Maximilien, roi des Romains, et de Philippe, archiduc d'Autriche, au temps du *woudmeester* Dierick Van den Heetvelde. Celui-ci avait droit au tiers du montant de ses exploits *(den derden penninck van zynen exploicten)*. Il devait tenir la main aux règlements récemment rédigés sur le pâturage en *Zonien*. On lui disait de remettre à la Chambre des Comptes son *Coerboeck*, pour le collationner avec l'original qu'on y conservait. Il ne pouvait céder des arbres qu'en vente publique, après les avoir préalablement fait marquer. Il fallait que les arbres, destinés aux réparations des bâtiments de la Cour et des Moulins, fussent marqués de même, en présence du Contrôleur des Travaux.

Ordonnance de Maximilien : 1491.



A SON EXCELLENCE
MONSEIGNEUR
FRANCOIS-PHILIPPE,
PRINCE DE RUBEMPRE
ET D'EVERBERGHE,
CHEVALIER DE LA TOISON D'OR, GRAND VENEUR AU DUCHÉ
DE BRABANT, DU CONSEIL D'ESTAT DE L'EMPEREUR
POUR LE GOUVERNEMENT DES PAYS-BAS &c. &

François-Philippe de Rubempré
Grand veneur du Brabant. Elu en 1645.
Gravure parue dans les « Trophées de Brabant », de Christophre Butkens. Edition de 1724.

Marquage des arbres.

Les articles suivants font double emploi avec certains articles du Code forestier, ou en sont l'interprétation. Le *Woutmeester* n'était pas autorisé à accorder la permission de couper du

(1) Archives générales du Royaume : *Chambre des Comptes*, n° 483.

gazon, des pousses, à moins d'une somme à percevoir, et dont Dierick Van den Heetvelde était responsable. Lui et le *rentmeester* devaient visiter la forêt au moins une fois par mois. L'ordonnance veut que le grand forestier choisisse un adjoint ou *stadthouder*, qui le remplacera en toute circonstance et prêtera serment devant la Chambre des Comptes. Plus loin est indiqué le nombre des gardes chargés de la police de la forêt. Ils sont douze seulement. *(Dat opten voirschreven bosch ende woude van Zonien zullen wesen xij vorsters oft serganten.)* Chacun de ces hommes avait le droit de faire paître dans la forêt deux vaches, leur appartenant en propre. A la fin de l'année ils recevaient trente-deux sous pour la confection d'une robe ou tabard dont on leur donnait le modèle. *(Sullen oic hebben, tot behoef van een tabbairde elck van hen die some van xxxij stuvers.)*

Visites de la forêt.

Douze gardes.

C'étaient les deux mêmes magistrats qui nommaient les marchands de bois jurés et recevaient leur serment. Les négociants acquéreurs des coupes ne pouvaient pas revendre leurs lots en gros, si ce n'était à des collègues. Les sacs des marchands de charbon devaient contenir een *halff mudde*, ou une demi-mesure. Pour éviter les fraudes, que l'emploi des deux marteaux à marquer eût pu engendrer, le Conseil des Finances avait décidé de confectionner deux boîtes en cuir qu'on plaça dans le local de la Chambre des Comptes; elles étaient munies de deux serrures, dont une clef était conservée dans le local et l'autre confiée au *Woutmeester*. *(Dat gemaickt zullen wordden twee custoden van leeder in mannieren van bussen, dair inne die Voirschreven haicken gesloten sullen wordden ende ins Cameren van den Rekenningen bewairt Ende tot elcken vanden Voirschreven custoden gemaickt sullen wordden twee sluetelen daaraf den eenen zyn en berusten zal inder selver Cameren van den Rekenningen. Ende den anderen sal gegeven ende bewairt wesen by den woudmeester van Brabant.)*

Marteaux à marquer.

Lors des coupes annuelles ou extraordinaires, les deux instruments étaient extraits de leurs gaines de cuir; le marquage avait lieu en présence de témoins et du *woudmeester;* puis les marteaux, ramenés à Bruxelles par le *haickmeester*, étaient renfermés avec le même cérémonial. L'ordonnance stipule aussi que les chasseurs de la Vénerie de Boitsfort *(Gesellen en Jageren van Boutsfort)* recevront chaque année douze mesures de bois. Par contre, ils devront désormais s'abstenir de prendre le moindre arbuste dans la forêt, sous peine d'une amende double à celle prévue par le *Coerboecke;* ils ne pourront plus posséder que deux vaches. Les couvents de Soigne, ayant à leur service des gardiens ou messiers *(preeters)* circulant sur le domaine, devaient les présenter au grand forestier, devant lequel ils

Amendes aux veneurs.

prêtaient serment. L'ordonnance de Maximilien est datée d'Anvers *(In onser stadt van Anwerpen.)*

Wintvellinge.

La seconde *Instructie* du volume concerne les *wintvellinge*, c'est-à-dire les arbres et branches brisés par le vent. Nous y lisons tout d'abord que les monastères de la forêt, en vertu de certains privilèges qu'ils disaient tenir de plusieurs princes, enlevaient autour de leurs établissements respectifs des quantités considérables de bois mort ou vert. C'étaient surtout les couvents de Gruenendaele et de *Zevenborre* qui usaient largement de ce prétendu privilège; ils sortaient même des limites indiquées. Le règlement nouveau ordonne, au nom du duc, que pour mettre fin à des abus incessants, il est désormais interdit à quiconque, fût-il religieux ou laïc, de ramasser, d'enlever dans la forêt le moindre *wintvelling*. Les marchands jurés de la Chambre des Comptes alloueront à ceux qui établiront leurs droits la quantité de bois à laquelle ils peuvent prétendre.

Abus des religieux.

Le *wintvellingmeester* devait faire vendre régulièrement le bois recueilli, après s'être entendu avec le grand forestier et le receveur général. D'ailleurs, la fraude devint presque impossible : la Chambre des Comptes décida la fabrication d'un marteau à l'aide duquel on marqua le bois aussitôt après sa chute. Il eut comme dessin une double croix de Saint-André. On le conservait aussi à la Chambre des Comptes. Quant aux chênes trouvés parmi les débris, on appliquait sur l'écorce le *tymmerhaicke*, ou marque distinguant le bois de charpente destiné aux ouvrages de la Cour. Le « maitre des bois brisés par le vent » annonçait dans tous les villages voisins de la forêt la vente des *wintvellinge*, à laquelle il était procédé le vendredi suivant à Bruxelles. La vente aux enchères se faisait avant-midi, au dernier feu de la chandelle *(zyn genechte aldair zal houden, met hoegen ende dbernen vanden keerssen)*, par cent mesures à la fois. Il fallait que les lots achetés fussent enlevés dans la semaine suivant l'opération.

Vente des bois brisés.

Ce règlement spécial, qui ne porte point de date, est suivi d'un autre règlement du 16 décembre 1521, concernant le même sujet. Il fut fait par la Chambre des Comptes, qui avait au préalable entendu Van den Heetvelde, *woudmeester*, Jan Breme, *wintvellingmeester*, Joes de Vleminck, *haicmeester*, et Willem Zegers, *meester tymmerman* (maître charpentier) de l'empereur Charles-Quint. On l'édicta pour mettre définitivement fin aux abus commis au sujet du recueillement des bois brisés, abus qui portaient un préjudice considérable à la Couronne. Il s'occupe non seulement du marquage des *wintvellingen*, mais aussi de la coupe ou abatage des arbres et du choix des *oirboirhoute* ou bois pouvant être utilisés dans les ouvrages de sculpture des

Règlement de 1521.

édifices de Sa Majesté. Tout d'abord il est prescrit de rechercher le *oirboirhoute* dans tout le bois réuni après le mauvais temps.

Les ecclésiastiques des monastères de Soigne ne pourront prendre, pour leur provision annuelle, que le bois trouvé à terre, et que leur indiquera le fonctionnaire ou officier compétent, d'accord avec le receveur général. S'ils se permettent de ramasser leur provision d'hiver avant l'époque indiquée, la marchandise sera saisie et vendue au bénéfice du duc de Brabant, et les délinquants punis à l'égal d'une personne non privilégiée. Chaque fois qu'il aura fait grand vent, le *haicmeester* et le maître charpentier se rendront dans la forêt; ils y marqueront les branches et arbres arrachés ou brisés en y brûlant une croix de Saint-André. Ils feront équarrir les bois sur place et transporter ensuite dans les bâtiments qui leur seront indiqués.

Salaire du marqueur.

Le marqueur ne pouvait distraire aucun produit de l'ébranchage : il devait se contenter d'un salaire annuel de 28 florins du Rhin *(Rinsgulde)*. Les officiers qui n'observeraient pas ce règlement seraient poursuivis, en vertu du *Kuerboecke*.

Abornement.

Ce n'est pas seulement l'administration de la forêt elle-même et la répression des délits qui requièrent l'incessante attention de la Chambre des Comptes. L'abornement du domaine lui fournit d'autres causes de soucis. Des contestations surgissent nombreuses; des volumes entiers nous ont conservé les procès-verbaux des commissaires chargés d'aller sur place examiner la vérité des prétentions élevées par les propriétaires riverains. C'est principalement sous Charles-Quint que ces différends surgirent; et nous voyons qu'en maints endroits, au profit des plaignants, les petites pierres bleues furent rapprochées de la lisière et le classique fossé reculé sous les feuillages En octobre 1523, on limite, par exemple, exactement le massif de *Sevenborre*, vers le sud, et certains tronçons à proximité de Rouge-Cloître. L'on trace définitivement les limites du domaine, en septembre, octobre et novembre 1532, à *Tercluysen*, à *Brachen* (Braine), Reutlinghen, *Waterloos oft Weydsdelle*, Tourneppe, Ohain, Ransbeke, Galmarden, *der Huelpen*, Nysdam et Hoolaer.

Commission d'abornement : 1547.

Un copieux registre des Archives générales du Royaume (1), intitulé : *Bepaelinge gedaen Inden Woude van Zoenien int Jaer XV^c XLVII*, nous renseigne d'une façon parfaite sur les travaux de la Commission chargée par l'Empereur de délimiter les forêts de Soigne et de Zaventerloo. Le manuscrit contient la copie authentique des procès-verbaux de cette Commission,

(1) *Chambre des Comptes*, n° 491.

instituée le 1[er] septembre 1546. Une préface de vingt-quatre pages rédigées en flamand et en français résume les opérations et nous éclaire sur les délimitations auxquelles il avait été naguère procédé. La Commission était composée de Willem Pensaert, président de la Chambre des Comptes, Peeteren Van Waelhem, et Nicolaesen Oudaert, Conseillers du Brabant, Jeromme Van Hamme, Conseiller et Maître de la Chambre des Comptes, et Jannen Boote, secrétaire du Conseil de Brabant. La préface rappelle qu'en 1520 et 1530 on avait nommé déjà des commissions chargées de *bepalen onse wouden en bosschen van Zonyen*.

Usurpations.

Diverses usurpations avaient été commises au préjudice de l'Empereur; pour empêcher que le territoire du domaine fût diminué insensiblement, dans des proportions considérables, la Commission nouvelle devait reprendre l'œuvre commencée par la précédente et la parachever dans le délai le plus court. Le grand maître des forêts, son lieutenant, un ou deux gardes et l'arpenteur officiel accompagneraient les magistrats dans leur longue mission. Ils placeraient des bornes tout autour du domaine, excepté aux rares endroits où leurs prédécesseurs s'étaient autrefois transportés. Ils devaient suivre les instructions données, l'an 1530, par Marie de Hongrie et annoncer quatorze jours, ou au moins huit jours à l'avance, le dimanche matin, dans les églises paroissiales ou sur la place des villages, où la foule se trouvait rassemblée, quand aurait lieu la revison de l'abornement dans les différentes communes. On priait ceux qui croyaient être lésés de produire leurs réclamations sur place, lors des séances de la Commission. Les décisions devaient être enregistrées et une copie affichée sur la porte des églises paroissiales, pour empêcher toute contestation à l'avenir, sous prétexte d'ignorance de la part des riverains.

Revision des limites.

Les commissaires convoquaient spécialement les particuliers, les collèges, les couvents qui étaient intéressés dans le bornage de la forêt, pour assister aux opérations. De manière à aplanir les difficultés qui durant des siècles avaient surgi, les commissaires se rendraient dans les bois jusqu'à nouvel ordre toutes les six semaines ou tous les deux mois, pour s'assurer si la limitation récente était respectée et si nulle fraude ne se commettait par les voisins.

La commission ayant fonctionné en 1530 était composée, d'après le registre, comme suit : Jehan Hannaert, seigneur de Lyekercke, chevalier, conseiller et maître des requêtes du Conseil privé, trésorier de l'Epargne; maître Josse Aemsoen Vander Borre, conseiller ordinaire; maître Jehan Crickengys, maître des Comptes; maître Pierre de Waelhem, conseiller et

avocat fiscal; et maître Henry de Haue, secrétaire en Brabant. Là où la situation des bornes paraissait douteuse, les riverains étaient tenus d'établir par des preuves péremptoires de qui ils tenaient leurs terres en héritage, en dot ou en don. S'ils ne possédaient point de papiers réguliers, on les invitait à déclarer sous serment que les champs ou bois leur appartenaient. Lorsque le cultivateur ne pouvait invoquer aucune preuve évidente et refusait de prêter le serment solennel, on confisquait les biens sujets à litige. Après six semaines, ces parcelles retournaient à l'Empereur. Sur les terres ayant soulevé des contestations, aucun chêne, aucun grand arbre ne pouvaient être coupés avant toute entente définitive. Les propriétaires qui avaient des papiers étayant insuffisamment leurs prétentions seraient entendus par la Commission, qui déciderait de la limite de leur bien, sans qu'appel pût être interjeté de leur résolution.

Ce règlement, destiné à guider les commissaires, est le même qui avait été rédigé à Malines, le 8 juillet 1530, par l'Empereur, « à la délibération de Madame sa tante Régente ». Mais des instructions supplémentaires le complètent. En l'année 1547, on s'occupe tout d'abord des « bonnaiges » de la *Hoechde*, à proximité de laquelle se trouvaient les propriétés des couvents de Forest et de la Cambre. Beaucoup de bornes avaient été enlevées dans ces parages, d'autres étaient fixées légèrement en terre. Jadis, on avait l'habitude en ces lieux d'indiquer les limites au moyen de vieux arbres taillés et marqués par le *haeckmeester*. Ces arbres bordaient généralement le fossé. Là où il n'y avait ni fossé ni arbres, on enfonça des pierres bleues, en vertu d'une décision prise par la Reine Régente Marie de Hongrie, à Byns (Binche), le 5 juillet de cette année 1547.

Bornages de la Cambre et de Forest.



Château de Trois-Fontaines. Prison de la forêt de Soigne.
Gravure parue dans « Régiae Domus Belgicae ». Édition de 1659.

C'est du 21 juillet qu'est datée la *Citacie* aux membres de la Commission de 1547. Signée par J. Boote, elle stipule aussi, comme le règlement ancien, que les instructions de l'Empereur seront lues dans les églises paroissiales et les résolutions affi-

chées sur la porte de ces mêmes temples *(Soe zuldi copie van deser commissie met uwen exploicte plecken oft affigeren aen die Kerckdueren daer ghy de publicatie ende general citatie zult hebben gedaen).*

Fossé autour de la forêt.

Les commissaires ont quelque difficulté à remplir leur tâche. Ils observent, tout au début de leur travail, que le fossé entourant le domaine a certains petits tournants rapides, qui exigent l'emploi d'une grande quantité de bornes. Comme cela coûterait cher, « avecq perdition de tempts aux groz fraiz et despens de Lad. Ma[t] Imp[le] », le 17 août une ordonnance de Marie de Hongrie, signée Vereyken, nous apprend que la Commission, « en aucuns lieux où les dits tournans sont de petite extendue et importance faict asseoir lesdites bornes tout droict, abolissant les dits petits tournans ». Désormais, en toute circonstance semblable, les magistrats seront autorisés, « du consentement des particuliers, à tirer la corde toute droicte ». En 1550, le 20 juillet, Charles-Quint nomme une commission chargée d'examiner certains différends qui n'ont pas pu être aplanis par celle de l'année 1547. Elle comprenait : Peeteren Van Waelhem, Dierich Noppeuns, Nicolase Busleyden, Willeme Vander Noot, Janne Quesnoy, Nicolase Oudaert, Charles Quarre, conseillers ordinaires, et Joachim Gillis, avocat fiscal.

Commission de 1550.

La Commission de 1547 avait commencé ses travaux le 8 août. Accompagnée du lieutenant de la forêt, Adriaen Arnouts, elle se transporta ce jour-là derrière l'abbaye de la Cambre. Les proclamations initiales avaient été faites quinze jours avant, en les églises d'Uccle et de Watermaele. L'arpenteur Janne Meys enfonça la première borne derrière le couvent, vers *het Coopken*, au coin de la route courant entre le mur du monastère des Cisterciennes et le labour appelé *het Ruytersvelt*, ou Champ des Cavaliers. La Commission continua ses opérations pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre. Elle les reprend à l'automne de l'année 1550 et les continue en 1551. La délimitation donne lieu à des contestations dont certaines exigent plus d'un siècle pour être aplanies. Il s'agissait surtout des terres du seigneur d'Yssche, des *heeren van Lere*, des *Jouffrouwen van Watermale* et du prieuré de *Sevenborre* (1). Les

Première borne

Contestations.

(1) Le registre n° 493 de la Chambre des Comptes, comprenant 294 pages manuscrites serrées, contient le détail des contestations qui surgirent au sujet de l'abornement Ce registre est intitulé sur sa première feuille : *Hier nae volgen die designacien van plaetsen ende verbaelen die gemaict zyn vanden differenten die geoccureert zyn den commissarisen gecomitteert totter bepalingen vanden bosch van Zonien en Zaventerlo int besoigneren vanden voirschreven bepalingen vanden voirschreven bosch.* Nous y trouvons le compte rendu des délibérations de la commission statuant sur les différends et la façon dont la plupart furent tranchés.

pierres enfoncées dans le sol autour de la forêt étaient sculptées de deux croix de Bourgogne *(Met ij bourgonsche cruysen)*.

Visite des bornes : 1573.

Une commission, dont faisaient partie Quarre, Sterck et Absolaens, procéda, du 22 juillet 1573 au 23 janvier 1574 (style de Brabant), à la visite des bornes. De nouvelles contestations surgissent à ce sujet entre des particuliers et le *woutmeester*.

Procès.

Elles viennent augmenter un nombre considérable de procès pendants depuis beaucoup d'années devant la justice ducale. Mais le Conseil de Brabant est saisi finalement de toutes ces affaires interminables. Il les tranche en une seule séance, le dernier octobre 1575. Les délinquants poursuivis appartiennent à tous les mondes. Il y a parmi eux des nobles, des ecclésiastiques, des cultivateurs, voire de simples paysans qui tenaient des terres en location (1). Les défendeurs sont condamnés à des

Condamnations : 1575.

amendes plus ou moins fortes et supportent tous les frais de la longue procédure. Parmi les condamnés, indistinctement accusés d'usurpation, on trouve les seigneurs Jacop de Raine, Jehan du Chaisne et Gustave van Huldenberghe, punis à des amendes de trente-six, six et douze carolus d'or; les agriculteurs Bertrand Thys et Peeter Thys doivent payer six florins du Rhin et dix-huit carolus, le second pour s'être approprié un fragment de terrain au lieu dit *Bontrichaen*. Nous trouvons parmi les prévenus un ancêtre de Jacques Pastur, le célèbre fusilier des bois : Christiaen de la Pasture, condamné à dix-huit carolus d'or. Toujours du chef d'usurpation, le Conseil inflige à l'Abbesse et aux religieuses de la Cambre *(die Abdisse ende aendere vanden Goidshuyse van Cameren)* deux amendes de

Amendes à des religieux.

dix-huit et de douze florins du Rhin. De plus, les Cisterciennes rétabliront dans le plus bref délai les anciens fossés. Elles payeront au demandeur le prix des arbres qu'elles ont abusivement abattus sur les parcelles ayant donné lieu à litige, depuis le 7 août 1551, époque à laquelle la cause fut introduite.

Le monastère de Rouge-Cloître *(die vanden goidshuyse van Roodencloostere)* est condamné à dix-huit carolus d'amende pour usurpation d'une parcelle de terre située au pré de *Bolenberch* en forêt de Soigne. Le procès entre le *woutmeester* et la veuve Peeter Huyge est plus compliqué. Cette dame avait reculé les bornes de sa propriété, avait creusé un étang sur le tronçon illégalement annexé à son bien, et avait en outre ouvert entre ses labours et la forêt trois communications. On la condamna à

---

(1) Archives générales du Royaume : *Chambre des Comptes*, registre n° 501 : ***Register vande Vonnissen gewesen inden Raede van Brabant belangende de Bepalinge van Zoenien.***

une amende de douze carolus, aux frais, et, subsidiairement, à combler le petit lac, à rétablir les anciennes limites et à fermer les passages ménagés à l'orée du domaine. Elle fut cependant autorisée, à titre personnel, à s'en servir pour l'allée et la venue de ses chevaux et de ses véhicules, uniquement lorsque les travaux de ses cultures l'exigeraient. Un autre procès intéressant est celui qui éclata entre le grand forestier d'une part, Philipus et Elisabeth Speeckaert, et les enfants de Bernaerdt Speeckaert et Catheryne Vander Spyck, d'autre part, au sujet d'une parcelle de bois située à l'est de l'étang du *Dieperick*, et dont ces derniers prétendaient jouir. Ils furent déboutés par le Conseil de Brabant et condamnés aux dépens. De nombreuses actions intentées par des propriétaires au *woutmeester* sont déclarées non recevables, au cours de cette active séance du 31 octobre 1575.

Certaines personnes et communautés, poursuivies et condamnées antérieurement, s'étaient pourvues en appel; parmi elles se trouvaient les moines de Rouge-Cloître, punis à une forte amende le 6 février 1573. Le Conseil de Brabant les déboute, et leur fait supporter le coût de la procédure. La dernière cause dont s'occupa le 31 octobre 1575 le Conseil de Brabant concernait le couvent de Forest. La communauté était prévenue de toute une série de délits. D'abord elle avait modifié les bornes du domaine ducal à proximité d'un carrefour appelé *de Hayette;* puis elle avait coupé trois arbres qui poussaient au bois *thauwken van Vorst*, près de *Weytsvelde*. L'abbesse et les religieuses furent condamnées solidairement à payer trois amendes de dix-huit, de vingt et de trente-six florins du Rhin, et à restituer les arbres abattus par leur ordre. Le chariot et les chevaux qui avaient servi à les véhiculer furent confisqués au profit de l'Empereur.

Condamnes en appel.

L'abbesse de Forest.

C'est sous le règne de Charles-Quint que fut organisée régulièrement l'exploitation de la forêt de Soigne. Jusqu'alors on n'avait adopté aucune méthode précise. On coupait le bois selon les besoins de la Cour et selon que la Chambre des Comptes jugeait les tailles productives. Celles-ci dépassaient rarement cinquante bonniers. Les marchands jurés du tribunal forestier, à la prière du *woutmeester*, se rendaient dans la forêt, examinaient et mesuraient les parcelles. A ce sujet nous possédons un document curieux. Un volume des Archives (1) contient l'appointement donné par la Chambre des Comptes, le 15 novembre 1518, sur la demande de plusieurs de ces *cooplnyden* d'être indemnisés de leurs frais de déplacements et de vacations dans

Exploitation de la forêt.

Indemnites aux marchands : 1518.

(1) *Chambre des Comptes*, n° 507.

le bois. Les magistrats objectent que Philippe le Bon, le 5 mars 1453, accorda, en guise de salaire, à chacun des marchands jurés, le droit de faire paître deux vaches dans la forêt de Soigne. En échange, ils devaient se trouver en tout temps à la disposition du maître des forêts. Par conséquent, leurs griefs sont non avenus. Et le Conseil reproduit *in extenso* l'acte du duc de Bourgogne dont il tire argument.

Ordonnance du 12 octobre 1545.

En même temps qu'il s'occupait de donner au domaine des limites exactes, Charles-Quint s'occupait d'en modifier l'administration. Par une ordonnance du 12 octobre 1545, l'Empereur décide que dorénavant la coupe annuelle sera de cent bonniers : « Salut et dilection. Comme il soit venu à nostre congnoissance, que combien par le dernier mesuraige fait de nostre bois et forest de Sogne, il appert que icelle forest est grand et comprend le nombre *de huyt mil deux cens cincquante sept bonniers*, y comprins chemins et places vuides, et que selon ce l'on devroit proceder à la coppe de nostre dit bois. Touteffois la coppe ordinaire dicelluy bois n'auroit esté jusques à present que *de cincquante quattre bonniers par an*, tellement que à copper ledict bois à quatre vingtz ans, qui est l'eaige à laquelle on a prins communément lesdictes tailles, l'on nen coupperoit esdicts quatre vingtz ans plus que la moictié du totaige de nostre dicte forest. » Mais la forêt ne se « treuve en taille ny compte à nostre prouffit. Sinon daucunes coppes extraordinaires quavons auculneffois fait faire, et exceptez aucuns quartiers que avons fait garder à plus longues années pour nostre deduit de la chasse, laquelle reste et surplus de bois. Selon l'apparence y en est qui pourroit estre pourry et gasté ».

Coupe annuelle : cent bonniers.

Bois abondants.

Il y a possibilité de tirer de l'argent de tous ces bois abondants, et leur vente permettrait de « soulager nos subjectz de Bruxelles et d'autres lieux à l'environ, de la chéreté de bois qui y est présentement ». Le souverain charge la Chambre des Comptes d'aller en compagnie des officiers « faire la visitation de nostre dict bois de Sogne, ensemble de la valeur et nature d'icelluy; aussi prendre information quel prouffit interest ou dommaige nous aurions en augmentant la coppe ordinaire, et du tout nous faire rapport ».

Visitation du domaine.

Rapport de la Chambre des Comptes.

L'Empereur examine attentivement ce rapport et prend une décision immédiate, après avoir reçu l'avis du Conseil des Finances : « Après aussi que l'ordonnance par nous faite au mois de février de l'an XV^{c} seize sur l'augmentation des coppes et mesuraige de noz bois de Heegde et autres quartiers en Sogne, a été veue et visitée. Et Considéré ce qui en ceste partie faisoit à considérer, Nous... voulons et ordonnons par ces présentes que doresnavant on vendra pour coupper chacun an en

nostre dict bois et forest de Soingne, *le nombre de cent bonniers de bois*, y comprins bons et mauvais, chemins et places vuydes, ou lieu de *cincquante quatre bonniers quon a accoustumé y prendre*. Du nombre desquelz cent bonniers seront prins par chacun an vingt bonniers audict lieu de la Heegde, et mis à Raspe qui se coppera à *leaige de seize ans*. Et si ledit lieu de la Heegde ne comprenoit tant que pour furnir *sceulx vingt bonniers par an pour seize ans*, faisans *seize vingtz bonniers*, on le prendra au lieu plus prochain et convenable pour le povoir enclore et affranchir en une pieche par fossez à succession de

Coupes de jadis : 54 bonniers.



Castel de Trois-Fontaines en 1802.
Dessin de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

temps. Ce que vous ordonnons de faire, et que les chemins y passant soient mis dehors ou dung costé, pour tenir les bestes dehors. En deffendant par cestes doresenavant de permettre aller à pasture audict bois de la Heegde aucunes bestes à cornes, chevaux, porcqz, brebis, ny aultres bestes quelzconques, soient des cloistres ou d'autres particuliers, ayans droit et privilège, non obstant leurs privilèges et sans prejudice d'iceulx, quant à nostre grand forest et bois de Soingne. *Et les autres quatre vingtz bonniers pour le parfurnissement de ladicte coppe ordinaire* seront prins et designez de la haulte fustaille et grand bois en deux ou trois lieu à la comodité des inhabitans de nostre dite ville de Bruxelles et d'autres villes, franchises et places scituez alentour de ladite forest. »

La *Heegde* interdite au bétail.

Charles-Quint recommande que lors des mesurages on prenne tout d'abord les dimensions exactes des places entièrement

Places vides.

vides, et ensuite celles des « portions bonnes et mauvaises à vendre ». C'est à cette ordonnance que nous devons la subdivision de la forêt en parcelles, et l'appellation particulière des sengles. La Chambre des Comptes devra tenir un registre où chaque année « sera spécificquement déclaré aussi bien la grandeur des places vuydes que des parties vendues, ensemble le quartier où chacune est gisante, affinée et aboutée des lieux prochains. Donnant et mectant à chacun lieu son nom (si nom ont). Sinon vous leur donnerez quelque nom ou tiltre pour cy apres estre congneuz par nos successeurs en office. Laquelle coppe de cent bonniers par an en la faisant et continuant quatrevingtz ans, revient en tout à *huyt mil bonniers* Et portant la mesure et grandeur de nostre dite forest *huyt mil deux cens cincquante sept bonniers*, y comprins places vagues, chemins, côme dit est, par ainsi toute ladite forest sera coppée et taillée en quatrevingtz ans une fois. Exceptez deux cens cincquante sept bonniers, qui demoureront pour aucunes places que avons fait ou pourrons faire garder pour nostre deduit et passetemps de la chasse à plus longues années ou autrement selon nostre ordonnance de l'an seize dessus mentionnée ».

Subdivisions.

Révolution de quatre-vingts ans.

Surveillance de la *Heegde*.

En terminant, le monarque recommande spécialement la surveillance de la *Heegde* et ordonne que cette surveillance soit confiée à deux forestiers nouveaux : « Et pource que nostre dit *bois de Heegde* doit estre plus continuellement et soingneusement gardé que le bois de la haulte fustaille, Nous vous ordonnons *commectre deux sergeans* qui auront charge de en particulier prendre la garde et soing dudit bois affin qu'il ne soit adommaigé par gens ny par les bestes. Dont lesdits sergeans seront tenuz de respondre. Et quant ils n'auront que faire sur ladite Heegde, ils seront autorisez de aussi povoir exploicter par tout nostre dite forest de Soingne comme les autres sergeans... (1) ».

Commission des coupes.

La commission, choisie au sein de la Chambre des Comptes, est constituée sans délai. Le 15 octobre elle commence ses travaux et se rend pour la première fois en forêt. Elle choisit pour la coupe de bois de *Raspe* ou taillis, dans la *Heegde*, à l'est du bois de l'abbaye de Forest, un tronçon de douze bonniers, où la dernière taille avait été effectuée en 1517. Au lieu d'avoir des arbres de seize ans, le souverain en obtiendrait de vingt-huit. La forêt n'avait cependant pas la richesse qui la caractériserait plus tard; elle était très pauvre en maint endroit. On y voyait en abondance des pommiers sauvages et d'autres arbustes peu importants, qui attestaient le déplorable état des peuplements.

Arbres fruitiers.

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Chambre des Comptes*, registre n° 508.

Louis Guicciardin parle d' « arbres fruictiers de toute sorte ». Il nous donne aussi un renseignement sur ce que produisaient les ventes de bois sous Charles-Quint : « Au reste, tous les ans la coupe de ce bois se fait de cent arpents, qui rapportent de prouffit au Roy d'environ 50,000 florins, qui viennent à la concurrence de vingt et cinq mille escuz ; et ainsi au bout de quatre vingts ans, le bois estant tout taillé et couppé recroist et est tout renouvellé, comme au paravant, ayant les arbres aussi grands et gros et touffuz que lors de la première coupe (1) ». Nous constatons par conséquent qu'on opérait par tire et aire et de proche en proche, système qui resta en vigueur pendant plusieurs siècles.

Coupes excessives.

Si avant Charles-Quint la forêt avait été exploitée de manière raisonnable, il n'en fut pas de même sous le règne de ses successeurs. Ceux-ci, dès que l'état des finances du duché était critique, ne trouvaient qu'un seul moyen d'en rétablir l'équilibre : Ils ordonnaient une vente d'arbres de la forêt de Soigne. Le 12 mars 1591, le bureau des Finances du roi décide d'effectuer une coupe extraordinaire, pour combler un déficit de 8,000 livres de quarante gros dans la caisse de Nicolas Hellinckx, receveur général de Brabant. Cependant la Chambre des Comptes observe que « pour faire une couppe extraordinaire on debvroit du moyngs mesurer vingt bonniers, ou plus, et que a les vendre ne s'y trouveroit apparent prouffit pour sa Ma[té], à cause qu'il y at beaucoup de boys vendu par la dernière couppe, et que les marchands se trouveroient surchargéz ».

La Chambre des Comptes estime que l'opération ne peut se faire dans des conditions favorables; elle demande, pour subvenir aux besoins du trésorier général, d' « assigner sur le Reste tant notable que doibt Guillaume de Rouck, par son compte des arbres abatuz en l'an XV[c] LXXV, sur les biens des prelatz et prelatesses » au quartier de Bruxelles. Le Conseil des Finances ne croit pas nécessaire de répondre à cette dernière proposition. Le 9 avril il charge le grand forestier de procéder sans retard au marquage de onze bonniers, en rappelant, pour s'excuser, que la dernière coupe ordinaire n'a été que de soixante bonniers, au lieu de cent. L'acte authentique, sur parchemin, conservé aux Archives du Royaume, est signé : F. de Granvelle-Perrenot, T. de Drieucwairt, G. de Mérode et G. de Grobendoncq (2).

Mesures de police.

Charles-Quint tenait à mettre le domaine à l'abri des incursions des malfaiteurs. Dans une ordonnance du 11 mai 1548

(1) Ouvrage cité, p. 27.
(2) Registre n° 508. *In fine.*

nous trouvons le détail de certaines mesures de police prises à la fin de son règne. « Comme il soit venu à nostre cognoissance que plusieurs foulles et degastz se font et cômettent journellement en nostre bois de Soingne; nonobstant que pour y remédier nous ayons fait publyer diverses ordonnances, lesquelles ne sont en tous leurs pointz observées ny entretenues, procédant tant par la négligeance des forestiers, sergans de nostre dit bois que ne le fréquentent et ne font les calenges des transgresseurs de nos ordonnances avec telle diligence qu'il convient; comme aussi à cause du petit nombre d'iceulx sergans, lesquelz obstant la grande extendue de nostre dit bois ne scèvent bonnement avoir par tout l'œil et bon regard », l'Empereur, ayant consulté le *wouttmaistre*, les officiers de la forêt, le président de la Chambre des Comptes, déclare que « doresenavant le nombre des sergans d'iceluy bois sera augmenté avec accroissement de leurs gaiges et traittement comme il s'enssuit asscavoir : que Adrien Arnoults, a présent lieutenant de nostre dit woudtmaistre, entretiendra *deux chevaulx ;* et Jehan de Wouwe, qui sera tenu resider à Hoelaer et Pierre Salz à Hulpen entretiendront chacun deulx ung cheval, revenans ensemble a quatre chevaulx au pris de quatre pattars par Jour pour chacun des quatre chevaux. Et ce oultre et pardessus l'ancien nombre *de douze sergans* a piet qui auront chacun un pattart par jour, pour tenir leur résidence es lieux et places cy après spécifiées. Asscavoir : A la *Vuere*, Jehan Biesloec; à *Duysbourg*, Anthoine Perck; à *Waterloos*, Jehan de Santreyn de Jonge; à *Cluse*, Jehan de Beer; à *Linkebeke*, Jehan de S[t] Jans; à *Uccle*, Jacob de Beer; à *Boondale*, Hacqinno Vanden Berge; à *Botzfort*, Jehan de Coster alias Sacharyas; à *Ondergem*, Jehan Van Loo; à *Bruxelles*, Heinrich Sanniels; à *Elsen*, Rollant Loeck; et à *Halsenberge*, celui que le S[r] de Berssele, usant la faculté à lui donnée par noz prédecesseurs ducs de Brabant, vouldra dénommer ».

Sergents des bois : **Deux à cheval ;** **Douze à pied.**

Salaire des sergents.

Plus loin, le monarque s'occupe des salaires de chacun de ces forestiers : « Lesdits sergans seront payez et contentez du jour qu'ilz auront renouvellé leur serment par les mains de nostre receveur de Brabant au quartier de Bruxelles présent et avenir, et des deniers de sa recepte. Et ce oultre et pardessus les six florins carolus que d'ancienneté ils sont accoustumez d'avoir pour une robbe, et pour la garde des portes au moiz de may et durant l'octave du S[t] Sacrament; laquelle robbe audit pris leurs avons semblablement accordé, tant à ceulx de cheval que de piet, ayant regard qu'il leur côviendra habandonner toutte négociation et services des S[rs], vassaulx et cômunaultez, veullant aussi qu'ilz ayent et joyssent des autres émolumens accous-

tumez. Meismement la pasture de deux bestes à corne, lesquelles ilz seront tenuz faire inscrire au Veterbouck sans les laisser aller aux josnes bois et taillis en desoubz leaige de vingt-ans, à peine de confiscation des dictes bestes et de fourfaire une année de leurs gaiges. »

Après avoir restauré ce privilège du pâturage accordé jadis aux forestiers par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, Charles-Quint dit qu'ils bénéficieront de tous les avantages inhérents à leur charge « pourvueu que lesdits sergans, afin qu'ilz s'acquittent bien leaulment en leur service, seront tenus faire leur dit serment suyvant la forme concente nouvellement sur la desserviture de leurs officies » (1).

Serment des sergents.

Le volume où nous avons trouvé cette ordonnance contient aussi la formule du serment que les sergents de la forêt de Soigne et leurs lieutenants devaient prêter, au moment de leur entrée en fonctions, devant la Chambre des Comptes réunie à Bruxelles. C'est un texte flamand, intitulé : *Forme vanden eede vanden Vorsters op Zonien.* Le nouveau garde jurait sur sa foi de chrétien et sur tout ce qu'il tenait de Dieu *(ende zweert by uwen Kerstenheyt ende by al dat ghy van Goode houdende zyt)*, de servir avec dévouement et sincérité l'empereur en sa qualité de duc de Brabant; de faire toute diligence pour découvrir les auteurs des méfaits perpétrés dans le rayon commis à sa surveillance, et cela conformément aux articles du *Kuerboeck;* de tenir la main à la stricte observance, par les marchands, des règlements sur les coupes ordinaires et extraordinaires, et sur les *wintvellingen;* de dresser procès-verbal aux délinquants, de les arrêter et de les conduire en prison *(zult calengeeren, die mesdadighe arresteren, vangen ende in gevankenisse brengen);* de prendre note des bêtes à cornes ou autres paissant dans la forêt, sans être régulièrement inscrites, où trouvées dans les jeunes tailles; de faire, sans délai, rapport de ses constatations au receveur général ou au *woudmeester*, en ayant soin de ne rien omettre des circonstances de la contravention; de conserver la résidence qui lui a été assignée; de s'efforcer qu'aucun dommage ne soit occasionné au gibier; de prévenir sur-le-champ le *warantmeester* ou son *stadthoudere* (lieutenant), à qui appartient la connaissance des actes de braconnage, chaque fois qu'il aura surpris toute personne tirant ou ayant tiré du gros gibier *(eenich wilt root oft zwert)*, des lièvres, lapins ou perdrix, ou ayant pris quelque pièce avec des chiens ou au piège *(oft met honden, garen, stricken, bussen oft*

Formule.

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME : *Chambre des Comptes,* registre n° 509

booghen oft anderssins gevangen te hebbene); de ne point remplir aucune charge pour le compte des couvents, des seigneurs ou des particuliers; de ne jamais acheter, directement ou indirectement, des parties d'arbres dans les coupes ordinaires et extraordinaires; de ne pas pratiquer le commerce du bois; de ne posséder nul véhicule, nuls chevaux, employés au charriage dans la forêt; de se mettre à la disposition des parties qui requerront son témoignage et d'agir sincèrement avec elles. Le serment se terminait par la phrase sacramentelle : Ainsi m'aide Dieu et tous ses saints. *(Alsoe moet U God helpen ende allen zynen Zeyligen.)*

Première prestation : 1547.

Ce serment fut prononcé pour la première fois par Jan de Wagene, garde de la forêt, le 27 août 1547; celui-ci avait obtenu d'entretenir à ses propres frais un cheval, sans pouvoir à l'avenir exiger cependant aucune compensation spéciale de ce chef. *(Op last tzyn coste tonderhouden een peert sonder by reden van dyen in toecomende ty de te moegen heysschen eenige recompense ten laste ons heeren des Keysers.)* La formule de 1547 n'était que le développement de celle du serment que prêtait, devant la Chambre des Comptes, le « capitaine prévost receveur et gruyer de Dampvillers, ou pays de Luxembourg ». Si on en a développé le texte original enregistré en 1541, en raison même des fonctions multiples des forestiers de Soigne, on en a cependant négligé quelques passages typiques. Celui-ci, par exemple, qui était d'une égalité démocratique inhabituelle en ces temps éloignés : « Que a tous et à chacun dont serez requis et dont la cognoissance à vous apptiendra, ferez et administrerez droit et bonne justice tant aux poures que aux riches. »

C'est seulement le 13 juin 1548 que la régente Marie de Hongrie décida que dorénavant le serment rédigé dix mois auparavant serait celui dont à l'avenir il fallait faire exclusivement usage. Le 15 juin, deux jours après la promulgation, le lieutenant Adriaen Arnouts, les deux gardes à cheval et les onze gardes à pied, confirmés dans leurs offices respectifs par Charles-Quint le 11 mai précédent, prononcent devant les magistrats le serment et jurent d'en observer la teneur. Mais le garde du canton d'Alsembergen, Govaert de Keutere, nommé, en vertu d'un ancien privilège, par le seigneur de Berssele, est installé le 3 août. Tous ces gardes n'étaient pas précisément des hommes instruits. Beaucoup étaient absolument illettrés; en guise de signature ils n'apposent dans le registre de la Chambre des Comptes, qui servit à cet usage jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'au 8 février 1611, que des croix, des carrés coupés de diagonales, des triangles entrelacés, voire d'autres signes plus ou moins géométriques, plus ou moins gauches aussi.

Gardes illettrés.

Les charbonniers de Soigne n'étaient pas plus scrupuleux à cette époque que ne le sont certains marchands de houille de nos jours. Ainsi, le 3 juillet 1615, la Chambre des Comptes se voit forcée de rappeler ces commerçants à la stricte observance des articles du *Keur-boeck* qui réglementent leur négoce. Les braises n'ont plus la grosseur voulue et les sacs dans lesquels on les livre sont devenus de plus en plus petits. Pour mettre fin à ces abus portant préjudice aux habitants de Bruxelles, les magistrats brabançons font confectionner deux sacs-types, comme nous dirions aujourd'hui, au chiffre de Leurs Altesses, et qui devra servir désormais de modèle aux *Cool-vercoopers*. Le premier de ces sacs fut confié au Tribunal de la Foresterie : *inde Camere vanden Woutrechte,* le second resta à la garde de la Chambre des Comptes. Ces sacs avaient une aune et demie et un demi-quart de hauteur et une aune et un huitième de largeur. Les charbonniers de Soigne et des autres bois du duché devaient confectionner leurs sacs d'après ces spécimens et les faire marquer au chiffre des infants, sans quoi on confisquerait le combustible dont ils seraient remplis. Les sacs falsifiés devaient être brûlés sur la Grand'place et les contrevenants tenus de payer une amende d'un florin par colis. Les maîtres charbonniers jurés, *gheswörene Coolmeesters*, étaient chargés de tenir la main à l'application de l'ordonnance nouvelle, sous peine d'être punis personnellement, même s'ils laissaient véhiculer dans de mauvais sacs du bois sec, de la terre végétale, ou d'autre saleté : *oft andere vuylicheyt.* Pris en faute, les fonctionnaires en question payeraient *de pene van twelff guldens.* La Chambre des Comptes recommanda spécialement au *Woudmeester* ce règlement, qui fut publié le jour de grand marché à la bretèque

Le commerce du charbon de bois.

Les sacs.



Castel de Trois-Fontaines.
Lithographié d'après le dessin original de Paul Vitzthumb, par A. Boens.

de la Maison du Roi, siège du Tribunal de la Foresterie, et à toutes les portes de Bruxelles (1).

Les magistrats brabançons se sont toujours montrés fort sévères aussi envers les marchands qui brûlaient leur bois à l'intérieur même de la forêt. Ils avaient failli à mainte reprise causer la destruction de massif entier. Très souvent à cause de leur imprudence des incendies avaient éclaté qu'on avait éteints après d'inouïes difficultés. Un article du *Keur-boeck* de 1564 édictait des peines sévères contre les transgresseurs qui, en cas de récidive, étaient mis sur l'échafaud et exécutés par pendaison. En 1619, le 17 septembre, à la suite d'un sinistre qui avait anéanti environ cinquante hectares de futaie, on avait renouvelé cet article auquel une large publication avait été donnée par la Chambre des Comptes. Cependant les excès continuaient. Dans l'espoir d'y mettre un frein, on rappelle une seconde fois, le 17 février 1620, les terribles punitions auxquelles s'exposent les marchands de charbons, punitions qui comprennent désormais la marque au fer rouge. Non seulement on poursuivra à partir de cette année les brûleurs de bois, mais encore toutes les personnes, soudoyées par eux, déclarant faussement que leurs braises sont faites de branches provenant d'autres forêts que Soigne : *dat die selve kricken die sy innebrenghen syn ghebrant van hout ghecocht op particuliere Bosschen oft erffven* (2).

Incendies en forêt.

50 hectares détruits : 1619.

Le 4 avril 1554, Charles-Quint publie un règlement sur la police des bois : *Placcaet aengaende de Bosschen*. Il est édicté contre les personnes qui abîment ou arrachent les plantations, qui font paître du bétail sur le domaine des religieux ou sur les biens des particuliers et signale les amendes dont elles sont passibles. Les échevins du banc auquel ressortit leur village taxeront, eux, les dégâts occasionnés par les bêtes et par leurs conducteurs. Les peines prévues par cette sorte de code, qui vise naturellement les bois périphériques de Soigne, sont à peu près pareilles à celles dont fait mention le *Keurboeck* de la forêt. Comme pour celle-ci on poursuivra les individus qui auront coupé du bois, des herbages et commis des dégâts de toute nature. Une des condamnations les plus curieuses était pour le coupable de devoir porter une pierre à la procession de sa paroisse : *een steen te draghene voor processie van den Prochie, onder de welcke d'overtreder van dese Ordonnantie woont oft gheapprehendeert sal worden*. Les derniers articles de cette

Police des bois périphériques.

Peine singulière.

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. II, p. 110, deuxième colonne, et p. 111, première colonne.

(2) *Ibidem.*, p. 118, première colonne.

ordonnance précisent les droits et les devoirs des messiers des maisons pieuses et des gardes particuliers : *Preters ende bosschudders*, obligés de prêter serment entre les mains des échevins avant d'entrer en fonctions. Ces échevins, accompagnés des officiers dont il s'agit, devaient, au moins trois ou quatre fois par an, visiter les maisons des particuliers, surtout de ceux ne possédant aucune propriété arborée, pour s'assurer s'ils n'avaient pas emmagasiné du bois de provenance suspecte (1).

Au lendemain de la mort de son père, l'empereur Charles-Quint, Philippe II publie à son tour, le 6 mai 1560, sous forme d'un Edit Eternel, et cela à la prière de sa sœur, la gouvernante Marguerite de Parme, une ordonnance, longuement motivée, qui protège contre les gens mal intentionnés les bois des ecclésiastiques et des particuliers. Cette ordonnance, à peu près semblable à la précédente, dont elle est d'ailleurs inspirée, comprend quinze articles. Elle défend à quiconque de mener ou de faire paître des chevaux, des poulains, des vaches, des veaux, des cochons, des moutons, dans les bois des prélats, des couvents, des autres religieux, des seigneurs et des bourgeois, que ce soit de nuit ou de jour; de modifier les fossés ou les bornes de ces propriétés en les comblant, en les reculant; de prendre du bois vert destiné à n'importe quel usage : *t'ware om te verberrene, oft te verbesighene, te vercoopene, te verplantene, oft om yet anders daer mede te doen* (2), sans l'autorisation formelle des propriétaires; de couper les herbages, les épines et les mûriers. Les articles énumèrent les peines qu'encourent les délinquants, peines qui vont d'une amende de dix *stuyvers* jusqu'au bannissement, jusqu'à la mise au pilori et même jusqu'à l'amputation de la main. Ceux qui ne pouvaient payer l'amende étaient, la première fois, mis durant huit jours au pain sec et à l'eau, durant quatorze jours s'ils récidivaient, et bannis s'ils recommençaient une troisième fois. Moins d'un demi-siècle après, un relâchement s'étant produit insensiblement dans l'application du règlement, Philippe II juge indispensable de le renouveler, par un *placcart* daté du 8 novembre 1596, et dont les vingt-deux articles spécifient les condamnations que la justice peut infliger aux délinquants. Ces « statuts » seront une deuxième fois renouvelés, le 21 novembre 1623, par l'infante Isabelle; la gouvernante utilisera le même texte en augmentant d'un les articles rédigés par son grand-père (3). L'observance de ces dispositions avait une répercussion considérable sur

Protection aux ecclésiastiques : 1560.

Délinquants amputés.

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 189 à 192. Bruxelles, 1664.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 105, deuxième colonne.
(3) *Ibidem*, pp. 112 à 115.

l'économie générale de Soigne. En effet, plus les bois voisins du domaine ducal étaient purgés de malfaiteurs, plus il était facile aussi de concentrer la surveillance des autorités sur la forêt elle-même.

Registre de la orêt.

Pour connaître dans ses moindres détails l'administration de la forêt durant le siècle et demi qui suit cette période, il faut lire un énorme volume intitulé : *Registre des affaires du bois de Soigne.* Il va jusqu'à l'année 1773. Cet épais et précieux in-folio, dans lequel la Chambre des Comptes faisait transcrire tous les actes concernant la forêt, comprend six cent vingt-quatre pages, rédigées tour à tour en flamand, en français, voire en espagnol (1). C'est dans ce registre que nous puiserons les renséignements essentiels formant la suite de ce chapitre.

Moines privilégiés.

L'archiduchesse Isabelle renouvelle en 1615 le privilège, signé en 1450 par le duc de Bourgogne, permettant aux moines de Groenendael de tirer de la forêt de Soigne le bois nécessaire à l'entretien et la réparation de leur vivier de Nysdamme. Le privilège n'est cependant continué que pour une période de cinquante ans. Le vivier en question avait une superficie de sept bonniers. En 1620 les « désordres qui se commettent journellement dans la forest de Soigne, tant par les pauvres gens qu'aultres », obligent la gouvernante à rappeler les articles du *Keurboeck* et à ordonner, par les soins du grand forestier Vander Linden, la « publication et affixion d'icieux, tant en ceste ville » que dans la forêt même et dans les villages qui l'entourent. L'attention était surtout attirée sur les articles quarante-quatre à cinquante, punissant les individus qui emportaient sur leurs épaules ou sur des brouettes du bois vert ou du bois mort, destiné à la vente ou à leur usage personnel. Car une importante portion des villageois riverains se livraient à un véritable commerce, qui même, par la force de l'habitude, fut réglementé plus tard.

Vivier de Nysdamme.

Prix élevés du bois :

Il est vrai que ce commerce alors illicite rapportait gros. En effet, dans la première moitié du XVIIe siècle, le prix du bois avait atteint des proportions inconcevables. Le gros registre conservé aux Archives générales du Royaume nous fournit à ce sujet des renseignements complets. Les cent fagots vendus en 1590 ou 1591 deux patards et demi coûtaient en 1630 quatre florins et demi. On payait jusqu'à vingt-cinq patards, et parfois davantage le bois à brûler provenant des dégâts occasionnés par le vent dans la forêt de Soigne, alors qu'en 1606 pareille quantité revenait à deux patards et demi.

1590-1591 ;

1606.

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME : *Chambre des Comptes*, n° 510.

Nous apprenons d'autre part que, à la fin du règne de l'infante Isabelle, le bois était devenu tellement cher — le prix en avait monté du tiers en quelques semaines — que l'archiduchesse avait pris à l'entrée de l'hiver, le 5 décembre 1623, des dispositions pour mettre fin à cette lamentable et inquiétante situation. La gouvernante décrète des mesures protectionnistes, notamment l'interdiction provisoire d'exporter du bois hors du territoire ducal. Cette situation n'était pas due à l'établissement d'un monopole, c'est-à-dire d'une sorte de trust des combustibles, mais à cette circonstance que, durant la saison précédente, les briquetiers, les brûleurs de chaux et les brasseurs avaient fait une extraordinaire consommation de bois. Dorénavant ils ne pourront plus employer cette matière que pour allumer leurs *hovens, fourneysen ende ketelen* (1). Ils seront punis s'ils emploient pour leur industrie autre chose que de la houille. En dernier lieu, par l'article V de son ordonnance, la gouvernante des Pays-Bas décide que, à partir de la prochaine Saint-Jean, le bois à brûler provenant de Soigne et des autres forêts brabançonnes ne pourra être vendu plus cher que le quart en moins du prix atteint à la Saint-Jean dernière. A la suite de l'ordonnance, ceux de la Chambre des Comptes donnent la liste des bois différents avec le prix auquel ils seront taxés à partir de la date susdite (2). Un an et demi après, en août 1624, le bois a derechef augmenté de valeur et cela à la suite d'un accord survenu entre plusieurs marchands. Le chancelier du Brabant et la Chambre des Comptes, à la requête du roi voulant pourvoir aux besoins de ses bons et pauvres sujets, ordonnent que ces particuliers, en conformité du placard récent, « ayent à vendre le bois par eux gardé, à peine qu'a faute de ce ledict bois sera vendu par les officiers des lieux où il sera trouvé » (3).

Exportation des bois interdite : 1623.

« Trust » des bois.

En janvier 1625, a lieu une coupe extraordinaire de 200 bonniers; en février 1626, seconde coupe extraordinaire de 300 bonniers. Celle-ci ne produit pas plus que les 200 bonniers de la période précédente, les bois ayant été vendus hors de la saison propice, alors que le charriage est difficile et que la provision de la coupe ordinaire de septembre n'était pas épuisée. De là, de vives doléances exprimées par la Chambre des Comptes, qui avait appréhendé le cas et s'était vainement efforcé de prévenir la déplorable opération. Malheureusement, les observations sont inutiles. Aussi longtemps que Soigne compte des arbres,

Coupes extraordinaires: 500 bonniers.

Protestation de la Chambre des Comptes.

(1) Fours, fournaises et chaudières.

(2) *Placcaerten van Brabandt*, t. II, pp. 116 et 117.

(3) *Ibidem*, p. 118, colonne deuxième.

les Conseillers des Finances estimeront qu'on peut en faire de l'argent... L'avenir est le moindre de leurs soucis. Que leur importe qu' « il ny a plus guères de grand bois de reste qui soit en âge compêtent pour coupper! ». La Chambre, elle, estime que « pourtant faut arrester les excès, aultrement d'Icy à peu d'années il faudra prendre deux bonniers pour un et redoubler l'ordinaire pour seullement satisfaire aux charges ordinaires; d'aultant plus que désia l'on a recognu le manquement, au dernier layage, de dix bonniers mesurez au quartier de Galmarde pour la Cour et privilegez n'ayant rendu qu'environ 10 V.



Porte de Laeken.
Prison des braconniers de la forêt de Soigne sous le gouvernement autrichien.
Dessinée par Paul Vitzthumb en 1793. (Cabinet des Estampes).

Livrées au lieu qu'il en desvroit rendre le double; et de suyte tout le quartier de la Noire Espine est apparent de rendre encores moings ».

Les magistrats rappellent que Charles-Quint et Philippe II ont eu « en telle recommandation la garde et la conservation de la forest de Soigne, que nonobstant les grandes et oppressantes nécessitez qui se rencontrèrent par deça, notamment les années 1505 et 1559, ils ont seulement engagé les villages et Seigneuries avecq partie du domaine de Brabant, mesmes chargé ladite forest de rentes, comme les Registres en font foy; mais ils ne sont oncques mal traicté par excessives couppes extraordinaires comme à présent ». La forêt est « demeurée conservée en son enthière splendeur et lustre jusques à la fin de l'an 1624 ». La Chambre a cependant espoir de remédier aux dégâts : « Les

La forêt chargée de rentes.

engagements faictz en l'an 1626 et qui se font journellement et qui se pourront faire encores cy après semblablement, se pourront rachepter au temps advenir. Mais si par des extraordinaires on réduict une fois la forest en raspe ou bois de taille, s'en sera faict pour tous jours comme dict est; et ne pourra au grand jamais plus retourner en haulte fustaye ne rendre à la moictié près la prouffict qu'elle a faict cy devant ». Et la Chambre des Comptes conclut en disant que « en tous cas, pour suppléer à la nécessité, il vauldra mieulx engager le domaine que de faire plus aulcune couppe extraordinaire ».

Coupe de 1121 chênes : 1631.

En février 1631, les Augustins de Bruxelles sont autorisés à couper les bouleaux dont ils ont besoin pour la construction de leur temple. A la fin de juin on exécute une coupe importante; le procès-verbal nous dit qu'elle comprenait 1,121 chênes, 23 pommiers, 14 cerisiers et 3 hêtres. On les vendit en 57 lots pour une somme totale de 18,401 livres. Comme on le voit, le nombre des arbres fruitiers était encore considérable. Certaines parties du domaine ressemblaient absolument à des vergers.

Pour les pontons.

Le 13 juillet, le *woutmeester* marque 63 chênes destinés à la fabrication des pontons, à Malines. A la fin de l'année, de septembre à novembre, on effectue une vente de bois énorme. On abat les arbres sur une superficie de 51 bonniers, 2 journaux et 84 verges; l'opération rapporte un total de 83,482 livres artois. Cependant, pour le « secours des nécessitez publicques », en avril 1632, le trésorier général et le commissaire des finances proposent une autre coupe extraordinaire. Cette fois la Chambre des Comptes s'alarme; elle s'assemble sans retard et prend une résolution énergique : Elle refuse la taille sollicitée, invoquant la pauvreté grandissante de la forêt. Elle écrit une longue lettre aux deux hauts fonctionnaires, souhaitant qu'ils veuillent se « prévaloir de tout autre moyen extraordinaire plus tôt que de toucher à ladite forest. Néantmoins, si excuse ne se peult, moyennant leurs patentes, une descharge, abeyrons ace qu'il plaira .. »

Conflit administratif : 1632.

Les magistrats, dans leur réponse datée du 13 avril, exposent les causes qui les font agir ainsi. Il fallait « trouver par ceste voye XXX ou XL milles livres ». Bien « qu'environ XX bonniers se pourroient suffire, néantmoins l'affaire bien examinée, trouvons des grands inconvéniens à l'effectuer pour des raisons cydevant en semblables occurences bien amplement représentées ». Ceux de la Chambre des Comptes remarquent qu'autrefois l'on ne coupait pour l'ordinaire que cinquante bonniers de gros bois, « pardessus vingt bonniers de raspe », et ce jusqu'en l'année 1545, « où l'Empereur ordonna de couper chacun an encores XXVI bonniers dudit gros bois ou de haulte

futaie pour venir en tout à la quantité de cent bonniers par an. Bien entendu qu'on y comprendroit tous chemins et places vuides, ce qui depuis nat esté gueres bien observé: mais à ce quon peult remarcquer, l'on a prins les meilleurs endroits, et les plus peuplez, oultre ce que de temps a aultre l'on a prins quelque extraordinaire ».

2,000 bonniers coupés.

Ce système de coupes supplémentaires ayant à la fin « embrassé environ deux mille bonniers a aussy grandement reculé la foret de tout moyen adonner du secours. Le haras l'endommaige, et l'excessive quantité d'arbres croissans que depuis seize ans lon a couppé pour augmenter les *Wint Vallinges* la rendu claire comme un verger. Aussy la réserve aux environs de Tervueren surcharge pareillement le surplus. Et surtout les dernières et superflues grandes couppes extraordinaires l'ont mise si basse et tellement desnuée qu'il y a bien peu de gros bois de reste... De sorte que bientost l'on n'en trouvera que de bien jeusne et despleuplé dont les deux bonniers vaudront a peine aultant qu'un du passé. Et pourtant sur ordonnance de la Junta du XXV de décembre XVI^{c} XXVI qu'on ne coupperoit pour l'ordinaire que quarante bonniers de gros bois pardessus ce qu'il falloit pour la Court, et privilegiez, et toutefois cela at esté excédé d'an en an soubs ombre que le *Rentmeester General* navoit de quoy satisfaire aux charges de sa Recepte ». La Chambre des Comptes laisse au Conseil de Finances le soin de « juger quel moyen y a dy prendre maintenant aulcun extraordinaire, sans donner subject aux *Rentmeesters* de se plaindre et augmenter par trop la cherté du bois en ceste Ville pour l'advenir ».

« Claire comme un verger ».

Mais on n'écoute point les doléances légitimes de la Chambre des Comptes. Plus de quatre mois s'écoulent. Le 18 septembre 1632 « Isabel Clara Eugenia, par la grâce de Dieu Infante d'Espagne », décrète l'ordonnance que voici : « Chers et bien aimez. Comme pour trouver moyen de secourir la nécessité publique de ceste estroictesse de deniers, nous avons par advis de ceux des Conseils d'Etat et des finances de Sa Ma^{té} jugé a propos de faire procéder à une couppe extraordinaire de bois de la forest de Soigne. Nous avons bien voulu vous en advertir, Vous ordonnans d'augmenter la coupe ordinaire qui selon le pied coustumier se doit faire en mois de septembre en ladite forest d'autres vingt bonniers extraordinaires et ce es endroits que trouverez appartenir au plus grand soulagement et advantage d'Icelle forest... »

« Estroictesse de deniers ».

Cependant, lorsqu'il s'agit d'accorder à des pouvoirs publics le droit d'abattre quelques arbres indispensables à leurs services, la gouvernante oppose des objections. Ainsi, « ceulx du

magistrat de ceste ville ayent tres humblement supplié Son Al^{ze} Ser^{me} de » leur accorder seize « chesnes des plus grands et cent cinquante chesnaulx des plus gros sous la forest de Soigne, pour les employer aux barrières et aultres ouvrages par eulx tracez à la meilleure conservation de ladite ville », l'archiduchesse, par une lettre du 12 octobre 1632, constate « combien que semblables ouvrages soient purement à la charge d'icelle ville ». Toutefois la princesse « accorde aux suppliants et de grâce spéciale par ceste, et sans le tirer en conséquence, huict desdits seize arbres chesnes par eulx pretenduz à l'effet susdit ». Quant aux « huict arbres et les cent cinquante chesnaulx restans », la cité les désignera « en divers lieux, au moindre intérest, moyennant et en payant le pris »... Et c'est le *haeckmeester*, ou détenteur du Croc, François Parys qui marque les troncs.

Arbres donnés à la ville de Bruxelles.

Le 26 avril 1633, Isabelle autorise Ferdinand de Boisschot, Chancelier de Brabant, à couper vingt arbres « pour s'en servir aux bastimens qu'il fait pour l'aggrandissement de sa maison ». Deux mois avant, le 19 février, le commis des Finances Maes avait reçu la permission de faire enlever à son profit seize arbres *boules*. Et cela parce « qu'il est constraint d'abattre le pan d'une muraille de sa grande sale et salette en bas, par où il a de besoing quinze ou seize arbres boules pour servir d'estanceons pour construire les somiers »... Le 22 août de la même année, le Père Recteur de la Société de Jésus de Bruxelles, obtient vingt arbres, car « l'exercice des escolliers se doibt exhiber ceste année une action publicque et y sont besoing quelques boles pour achever le théâtre ».

Bois pour un théâtre d'écoliers.

La gouvernante est sensible; elle écoute les prières de ses sujets. Deux habitants de Tourneppe, Bartholomé Hanssens et Guillaume Mons, avaient été condamnés chacun, pour avoir coupé quelques arbres, à une amende de 125 florins ou à être « fouetez de verges ». Ils sollicitent de la veuve d'Albert la remise de leur peine. Et comme les coupables n'ont « aulcuns moyens au monde que ce qu'ils gaignent au travail de leurs bras et que toutte leur vie ils se sont bien et honorablement comportez », au nom du Roi, elle les tient quittes de la moitié de l'amende.

Délinquants graciés.

A cette époque, les néfliers sont encore fort nombreux dans le domaine, car, en avril 1633, on donne des ordres spéciaux pour punir ceux qui s'attaquent aux *mispelers*. Mais ce ne sont plus seulement les humbles qui transgressent les lois. On ouvre, en avril 1633, une instruction contre Louis le Comte, seigneur d'Orville et Saint-Remy-Gest, lieutenant général de la Vénerie, qui a fait enlever des quantités importantes de

Néfliers.

bois à son bénéfice. Les bûcherons qui ont accompli cette besogne sur son ordre sont arrêtés et déférés au tribunal de la forêt, en vertu des articles de l'antique *Keurboeck*. Les religieux mêmes se mettent de la partie. Un jour, le prieur et les moines de Sept-Fontaines abattent quarante jeunes arbres autour de leur monastère. On les poursuit. Mais ils adressent une supplique à l'archiduchesse. Ils se plaignent de ce que le *woutmeester* prétende les « calingie, ce que leur est impossible de satisfaire pour le peu de revenu qu'ils ont ». Ils demandent, par conséquent, que la princesse veuille leur « quitter ladite amende à l'occasion de leur pauvreté, et seront obligez de prier Dieu pour la prospérité de Sa Majesté, de Sa ser^me^ Infante ». On les gracie, sur l'avis du chevalier Vander Linden, grand-maître des forêts; mais ils payeront double s'ils « retombent », c'est-à-dire s'ils récidivent.

Moines poursuivis.

Bêtes à cornes.

Les hommes ne sont pas les seuls ennemis des bois. Les bêtes à cornes paissent en telle quantité dans les jeunes coupes que la Chambre des Comptes rappelle aux délinquants les anciennes ordonnances. Les officiers du haras sont prévenus que, si par exception ils sont autorisés à laisser s'engager du bétail sous les arbres, ils ne peuvent dépasser un maximum de dix ou douze têtes, portant une marque distinctive. Ailleurs, un troupeau de moutons est engraissé aux dépens de la Couronne ducale (1).

Faveurs aux dames de la Cour.

La gouvernante a des faveurs particulières pour les dames de sa Cour. Le 17 novembre 1633, la princesse de Barbançon peut faire enlever « quelque quantité de plantes de faux et de charme afin de pouvoir faire en son jardin en cette ville cinq berceaux de la longueur d'environ quattre vingtz à cent piedz ». Presque à la même époque, un procès manque d'éclater entre la Couronne et le curé et les marguilliers de Notre-Dame d'Alsenberge. Ceux-ci avaient fait couper quatre chênes et un hêtre dans un bois leur appartenant, bois voisin de la forêt de Soigne. Procès-verbal avait été dressé et les religieux condamnés à l'amende. Pourtant ils n'étaient pas sortis de la propriété périphérique, car, quelques jours avant sa mort, l'archiduchesse Isabelle les gracia, considérant que le *Keurboeck* avait été mal appliqué en l'occurrence.

Conduites des fontaines.

Les fontaines des jardins de l'ancienne Cour étaient alimentées par des sources situées sur le territoire d'Etterbeek, non loin de la forêt. C'est, du moins, ce qui ressort d'une lettre du

---

(1) ... *Datter opden Jongen houwe van Sevenborre in Zonyen een cudde Schoepen onderhouden ende gevet wordt tot groote bederffenisse vande selve plaetse.*

contrôleur des ouvrages de S. M. Cor. de Backer, qui sollicite et obtient l'autorisation de faire marquer et enlever en Soigne douze beaux chênes très droits, de manière à pouvoir remplacer les conduites de bois de la première prise d'eau (*aen eersten ontfanger van fonteyne Tetterbeecke).* Il s'agissait de fabriquer une nouvelle rigole sur une longueur de deux cents cinquante pieds. (*Te maecken de lengde van twee hondert vyftich voeten vuytgehoolde goten van seven duymen int viercant.)*

Un large pont reliait la grande île des étangs de Tervueren à la rive. Souvent on répare le tablier au moyen de chênes provenant de la forêt. En mars 1634, un particulier est autorisé à enlever six cents plançons, c'est-à-dire arbrisseaux, pouvant être replantés ailleurs. Au comte de Vertin, grand veneur, il est permis d'enlever cent jeunes arbres pour sa terre d'Everberghe. Les gens du haras de Groenendael coupent trente *boles* « pour faire une palissade à la garenne des lapins ». Gilis Huyge se voit octroyer douze grands hêtres pour la confection des machines devant lancer des bombes et des grenades (*het hout werck tot de bomben om grenaeten ts schieten).* Machines de guerre.

On permet aussi de temps à autre, aux religieux de la capitale, de recueillir dans la forêt des chariots de rameaux; aux receveurs des domaines de couper des chênes pour la réparation des moulins à eau; aux fabriques d'églises de prendre des lilas (*Sessemenboomen)* pour la décoration de leurs temples. Cependant, chaque fois le marquage doit être fait par le *haeckmeester*, ou détenteur du marteau. La vénerie de Boitsfort coupe des chênes pour fabriquer des couches aux gens de la chasse royale; « ceulx de l'haras » enlèvent quelques « plançons de charme, espines et neffliers ». Les églises de la province même, celle de Vilvorde, par exemple, viennent charger en forêt des mais sur des véhicules. En avril 1632, les Capucins de Tervueren obtiennent huit chariots de bois blanc pour réparer les digues de leur étang. La « Grande Gulde » de Bruxelles y prend les haies et les arbres nécessaires à l'ornementation de son jardin. La paroisse de « Worpe » obtient des arbres pour construire un nouveau chevalet à sa grosse cloche. On abat des chênes pour réparer les écuries de Trois-Fontaines, et pour une écurie nouvelle devant servir au fermier du droit de barrière (*weghgelt*) de la chaussée de Namur. Rameaux.

Après la mort de la gouvernante, la Chambre des Comptes, alarmée des dépenses inutiles auxquelles elle est obligée de faire face, adresse aux Conseillers des finances une longue lettre. Elle leur expose les raisons qui la fait agir. « Si la constitution des affaires en l'estat présent requiert le retranchement de touttes despenses superflues et inutiles, a plus forte rayson

se doibvent faire cesser les nuysibles et dommageables, entre lesquelles tient le premier rang celles du Haras, dont feu le Ser^me^ Archiducq a voulu avoir le plaisir; et pour même respect feu la Ser^me^ Infante l'a fait continuer. Mais puis qu'il a plu a Dieu les appeller aux récréations éternelles, ne pouvons plus temporiser d'advertir voz S^ries^. » Et les magistrats expliquent que la forêt n'a point eu de plus grand ennemi que les bêtes. Le haras a causé de tout temps des dommages au domaine. Non seulement il a occasionné des dépenses élevées, mais la quantité de bois qu'exigent ses installations et son entretien va grandissant. Cent cinquante bonniers sont consacrés à son besoin propre. Il réclame en « oultre 3,000 livres qu'on y met encore tous les ans en gaiges ».

Haras de Groenendael.

Mais « le pire de tout est l'inecstimable dommaige qu'ont faict et font les jumentz et poullains en pasturant parmy le bois, mangeans la cime des jettons et nouvelles recrutes; ce que à la longue pourroit reduire une grande partie de la forest en ung désert de buyssons tellement augmentez en nombre depuis quelques années. Enca qu'il suffit pour juger du reste combien qu'aulcuns l'ont volu pallier et exécuter soubs des frivoles prétextes avec espoir de y faire et mettre des ordres et reglements qu'on n'a point trouvé praticables tant s'en fault qu'ilz seroient esté observez, et c'est cela principalement que rend ceste depense nuysible et dommageable ». Depuis vingt ans qu'existait le haras, il avait englouti quatre-vingt mille livres. Et si l'on voulait mettre en ligne de compte les poulains qui en sont sortis pendant cette période, on « trouvera qu'ilz ont esté de peu de service et par conséquent une chere mesnagerie, sans comparaison toutteffois de l'estime qu'on doibt faire du plaisir des princes ».

Dépense nuisible : 80,000 livres.

Chère « mesnagerie ».

Les magistrats parlent ensuite de l'avenir de la forêt commise à leurs soins et à leur conservation. Ils constatent la difficulté qu'ils ont à payer les rentiers et à acquitter les autres grandes charges ordinaires et extraordinaires devant sortir de « l'annuelle disponible de ladite forest ». Elle est réduite à un état d'extrême pauvreté par les extravagantes grandes coupes, par les ravages « que y font journellement les soldats et une infinité d'habitants des villaiges situez au dedans et es environs de ladite forest, et aussy les forains en grand nombre qui viennent de bien loing pour en faire leur prouffit ». La Chambre des Comptes demande des règlements nouveaux contre ces derniers, les dégâts commis par les militaires ayant déjà fait l'objet de mesures spéciales récentes. Elle émet aussi l'espoir que le nouveau gouverneur des Pays-Bas, le prince don Ferdinando, « n'affectera point le maigre plaisir du harras à si grande

Soldats ravageurs.

despence et domaige ». Sans retard, les magistrats supplient ceux des Finances de saisir l'occasion immédiate pour que le haras « soit cassé au plustost, et que les maisonnaiges, granges et estableries, avec nombre competent de bonniers de terre, se puissent appliquer au labouraige et donner en ferme publicque pour ung terme d'années au prouffit du domaine comme inséparable d'icelluy, et que le surplus des terres soit semé de glands et rejoint à ladite forest » (1).

Le parc de Tervueren

Abordant un second ordre d'idées, la Chambre des Comptes exprime aussi ses doléances au sujet des « vaches sauvaiges au parcq de la Vure », dont l'entretien constitue une autre dépense nuisible et dommageable. Et nous apprenons que la vaste muraille qui enclot encore le merveilleux parc a été construite par les princes défunts, moins pour limiter les jardins que pour empêcher le bétail de courir partout. Une partie du parc, d'ailleurs, devait avoir un aspect lamentable; la splendeur qui le caractérise aujourd'hui n'évoque nullement l'état désolant qui le particularisait dans le second tiers du XVIIe siècle. Les vaches s'y multipliaient d'année en année, rendaient infructueux vingt bonniers ou hectares de terres labourables qui jadis se donnaient en ferme, et ravageaient, foulaient et réduisaient « à néant tout le plantis ».



Haras de Groenendael.
Gravure parue dans « Chorographia Sacra Brabantiae », d'Antoine Sanderus. Edition de 1659.

Avant de terminer leur lettre, les membres de la Chambre des Comptes formulent un dernier grief. C'est toujours de Tervueren qu'il s'agit : « En oultre sy entretient grande quantité de vollaille acquaticque et domestique de touttes sortes. » Elle propose catégoriquement la suppression de ces dépenses, ce qui produirait une économie annuelle de huit mille livres. A cette

(1) Ceci nous donne un renseignement sur la façon de repeupler les terrains après les coupes.

missive, le Trésorier général et commissaire des finances Van Groenendael répond, le 6 avril 1634, quelques lignes laconiques. Le Conseil des Finances a décidé de maintenir l'ancien état de choses jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur don Ferdinand. La lettre contient quelques indications à propos de mille arbres — « boles et blancq bois » — abattus dans la forêt, amoncelés à Groenendael et que la Chambre des Comptes doit faire transporter dans le jardin de la Maison des Pages, à Bruxelles. Il y y est dit aussi que pour la quantité « du poisson à livrer vous vous aurez à regler suivant le billet du greffier Olivarez cy joinct ». Mais le document n'a pas été enregistré à la suite de cette correpondance; nous ne savons par conséquent pas s'il s'agit de poissons destinés à la table de la Cour ou aux viviers de la forêt.

Au lieu d'écouter les plaintes de la Chambre des Comptes, les Finances semblent même vouloir la narguer. Selon les Conseillers, le parc de Tervueren, loin de présenter l'état lamentable qu'on leur expose, est, au contraire, très planté, trop planté même dans certaines de ses parties. Ils jugent qu'il y a dans le cadre des murailles toutes neuves beaucoup d'arbres superflus et empêchant la croissance normale des autres. Ce serait donc profit et service que d'y mettre la cognée. Le Conseil des Finances prie, par conséquent, le 12 juin, un membre de la Chambre des Comptes d'aller sur place examiner ce qu'il y a lieu de marquer pour la vente.

Coupe dans le parc.

A cette prière, le grand forestier chevalier Vander Linden, le *haeckmeester* Parys, le « recepveur de Mayer et Chastellain de Ter Vueren », se rendent sur les lieux. Leur mémoire est daté du 27 juillet. Ces messieurs constatent tout d'abord que lors des coupes faites de 1619 à 1628, on n'a jamais ébranché les « chesnes et faulx » qui se trouvaient dans les tailles, et cela par ordre exprès des archiducs. Ceux-ci avaient défendu aussi de toucher aux nombreux pommiers, cerisiers et néfliers sauvages ornant le parc. Pourtant « il semble que la croissance de la raspe seroit en aulcuns endroicts esté retardé », car les bois sont fort avancés et de belle venue. Mais il n'est point nécessaire encore de procéder à une coupe. Rien ne presse, et ce serait causer un dommage à Sa Majesté que de réaliser quoi que ce soit pour l'instant. La plus jeune taille est de trois ans à peine et les autres de quatorze ans au maximum. En abattant un seul vieil arbre, on détruirait beaucoup de plants; le charriage, lui aussi, entraînerait des dégâts. Organiser la coupe en ce moment serait peut-être la « ruyne totale dudict parcq, quy d'ailleurs a cousté beaucoup au premier achapt, et plus encores pour l'encolurre d'une muraille nouvelle faicte les années der-

nières ». En terminant, les délégués déclarent que l'on pourrait tout au plus marquer trente-cinq gros chênes, en pleine maturité, bordant les routes, mais qu'il faudrait prendre des soins spéciaux pour les abattre et les emporter, les chemins que les princes défunts « ont faict reserver pour leur servir d'ombraige » n'ayant que dix ou douze pieds de largeur.

Si le bureau des Finances examine l'éventualité de vendre les arbres du parc de Tervueren, c'est qu'il faut absolument de l'argent. Finalement, les prières du Roi devenant instantes, les Conseillers ne trouvent rien de mieux que de tailler une fois de plus dans cette malheureuse forêt de Soigne, qui seule procurera au monarque l'or dont il a besoin pour ses guerres et pour ses expéditions. Le 28 juillet 1634, le Trésorier général écrit à la Chambres des Comptes qu'on lui a ordonné de « recouvrer une notable somme des deniers pour en secourir les nécessitez présentes de la Campagne et que entre aultres moyens convenables à ceste effect l'on a suggéré une couppe extraordinaire dans la forest de Soigne ». En vertu de cette ordonnance du Souverain, la Chambre des Comptes doit délibérer et examiner s'il est possible de vendre pour vingt mille florins d'arbres, « sans notable lésion », comme le dit savoureusement la lettre. Pauvreté des finances.

La Chambre des Comptes se réunit sur-le-champ et répond le lendemain, 29 juillet. Elle s'était empressée de demander, au préalable, l'avis du grand forestier et du receveur général Van Ophem. Le premier déclare la coupe malaisée; le second, au contraire, « ny trouve point de difficulté ». La Chambre des Comptes parle de l'opinion du « Recepveur, dont ne se fault esmerveiller pour avoir toujours adhéré et assisté ceulx quy vouloient reduire ladite forest en bois de raspe sans se soucier de la conservation d'ycelle ». La réponse, inspirée par le *woutmeester* chevalier Vander Linden, constate que dans dix ou douze ans tout le bois d'usage sera « consumé et qu'il ne faille commencer à prendre et coupper l'ordinaire dans le jeusne bois, nonobstant qu'on ne prendroit aulcun extraordinaire pour peu qu'il soit, car l'extraordinaire y prins par cydevant a esté par trop excessiff; et est incroyable de combien les couppes se trouvent délivrés et vuidés de bois à cause de ce que sy firent journellement pour les ingénieurs, pour des particuliers, pour les cloistres, pour les églises, pour réparations des chemins, pour les édifices et pallisades oultre la foule que y ont faict les soldatz et vagabonds ». Le receveur Van Ophem

La lettre remarque que la vente des coupes produit plus que dans le passé, preuve de la pénurie de bois dans le pays entier. Et les bourgeois de Bruxelles payent la mesure trois florins, prix qui montera encore. Elle rappelle la décision prise le Pénurie de bois.

22 décembre 1626 par la junte, de modérer les coupes ordinaires à l'effet de « récompenser les précédens pour donner temps à la recreute ». Malgré cette résolution, on a souvent excédé l'ordinaire et pris quelque extraordinaire, de façon que la « forest ne trouva jamais en aulcun temps passé en si piteux estat qu'elle est pour le présent ». Et les magistrats donnent aux « Seigneuries » des finances « ce véritable advertissement affin qu'elles puissent cognoistre avecq nous qu'il n'y a aulcun moyen dy prendre à présent aulcuu extraordinaire pour petit qu'il soit ».

Ceux des finances ne se laissent pas convaincre par ces lignes alarmées. Le dernier du mois de juillet, donc le surlendemain, ils adressent à la Chambre des Comptes une lettre pour lui demander comment elle entend la coupe extraordinaire : « Nous avons voulu estre esclairciz avant que prendre résolution sur ce suiect de ce que vous entendez par couppe extraordinaire, ensemble combien des bonniers l'on est accoustumé de coupper au pied du règlement et combien l'on en a couppé les années passées ».

Avis de la Chambre des Comptes.

La réponse de la Chambre des Comptes ne se fait pas attendre. Nous la copions textuellement, car elle fournit des renseignements d'un intérêt essentiel : « Tres honnorez S^rs^, par la 1re de vos S^ries^ du 13 de juillet (1), avons recognu qu'elles n'ont point entier appaisement de ce que leur avons représenté touchant la décadence de la forest de Soigne, et pour leur en donner plus d'esclaircissement et prenant l'affaire par son origine, leur plaira scavoir que ladite forest contient en tout avecq la Heechde ou bois de raspe, suyvant le premier et aussy le dernier mesuraige, la quantité de 8260 bonniers comprins les grands chemins et places vagues; surquoy déduict 500 bonniers pour la Heechde et seullement 260 bonniers pour les grands chemins resteroit en bois de haulte fustée 7500 bonniers que, à l'advenant de cent ans de recroissance, seroit pour l'ordinaire 75 bonniers par an au lieu de 80 bonniers portez par le dernier règlement de l'Empereur du mois d'octobre 1545 et reviendroit en 88 ans depuis écoulez jusques et comprins l'an passé *1633* à la quantité de 6600 bonniers. Et ayans reveu tous les comptes de mesme temps trouvons y avoir esté couppé, tant pour les marchands que pour la Court et privilégez, 7818 bonniers que seroient 1200 bonniers d'excressence par dessus grand nombre de bonniers prins et employez pendant les troubles pour les fortiffications de ceste ville et 150 bonniers desrodez pour l'haras, revenant ensemble a plus de 16 années d'anticipation.

Mesurage de la forêt en 1634 : 8,260 bonniers.

(1) Erreur de transcription. Elle est du 31 juillet.

Surquoy se pourroit demander comment l'on y trouve doncques à présent encores du gros bois en âge compétant. Mais cela est à cause que par cydevant l'on y a couppé pêle-mêle du bois qui estoit trop jeusne comme de mesme a faict le comte de Warfuzé, et a le veoir à présent à l'oeuil en l'estat qu'il est ne s'en peult juger aultrement sinon qu'après que le peu de gros bois qu'il y a dereste sera couppé, le plus vieil n'aura que 75 ans ou environ de sorte qu'au lieu de le charger davantaige il est besoing de le soulager et moderer d'ordinaire à 65 bonniers, comprins la Court et privilégez pour par cours d'années le remettre; aultrement il en yra comme avons représenté à vos S[ries] par une précédente. »

Coupe extraordinaire de 1684.

Le Conseil des Finances passe outre. Il décide d'effectuer la coupe extraordinaire. Les bois vendus sont ceux de *Sint-Jans Bergh* ou Mont-Saint-Jean, de Groenendael, de la *Lange Laye*, de la laye de Gallemaerde. La Chambre des Comptes, qui a dû céder bien malgré elle, s'efforce cependant de sauver la déchéance presque inévitable du domaine. Peu de temps après la coupe extraordinaire, elle adresse aux Conseillers des Finances une lettre où sont indiquées les causes du dépeuplement de la forêt et les moyens d'y remédier.

Propositions nouvelles.

Il y est rappelé que les règlements faits pour préserver la forêt des dégâts ont été plutôt édictés pour conserver les bois que pour permettre de jouir des amendes frappant les transgresseurs. Mais les ordonnances, peu observées, insensiblement négligées aussi, n'ont presque plus de force. Il eût fallu les entretenir, les renouveler. Les « status du *Keurboeck* sont amplement bien faits et ny a rien à redire, mais sont fort mal gardés, car la commiseration d'ung costé y a introduit des non-observances, et la malice d'autre part y a bien sceu adjouster le larcin et convertir l'aumosne en marchandise. De sorte que semblablement il fault réparer ce bastiment et promptement à peyne de le perdre, car les marques de sa ruine sont trop apparentes pour le dilayer ». Anciennement les princes, par dévotion et par pitié, avaient accordé aux indigents la liberté de ramasser pour leur chauffage du bois mort et de le véhiculer sur des brouettes. Nous apprenons même que les ducs, « pour soulager les pauvres à monter leurs brouettes la roideur du chemin en sortant du village de Ste-Croix y ont fondé ung cheval perpétuel avec son entretien et nourriture ».

Récolte des glands.

Alphonse Wauters rapporte que la forêt, au delà du ruisseau de Tourneppe, était en partie commune à tous les hommes de Saint-Pierre, où, si l'on veut, à tous les sujets de l'église de Cologne; ils pouvaient, paraît-il, y couper du bois et y recueillir des glands en toute liberté. Il leur était seulement interdit de

couper des chênes et des hêtres. Cependant pour récolter des glands ils devaient payer une redevance dont le tribunal de la foresterie fixait le taux.

Vente publique du bois mort.

Beaucoup de besogneux avaient aussi obtenu l'autorisation de vendre publiquement du bois mort au Marché aux Herbes. D'autres allaient le vendre en cachette. Finalement, tous faisaient leur métier de ramasser des branches; lorsqu'ils n'en trouvaient pas sur le sol, ils en arrachaient et coupaient de jeunes arbres. Les habitants des villages situés dans et aux environs de la forêt les imitaient. Ils initiaient les leurs à cette besogne illicite, et les dégâts s'accumulaient : « Le dommaige qu'ilz font



La Maison du Cornet à Uccle. Siège supposé du Consistoire de la Trompe.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb, exécuté en 1827. (Cabinet des Estampes).

est inestimable, car c'est une formilière qu'augmente toujours et ne cesse jamais; et ny a si petit enfant qui n'apporte son fayseau en ceste ville pour vendre ou livrer à des brasseurs, boulengiers, taverniers et autres. Tels mesuages qui se sont establiz par tout es environs en bien grand nombre, oultre la foule qu'ilz y font eulx mesmes à la desrobée. »

Fainéants et vagabonds.

Mais les plus grands ennemis de la forêt, sans parler des soldats, sont une « infinité de faisnéants et vagabonds de plus forts et robustes ». Ils viennent de partout, attirés par « la susdite libertine vente de bois », s'installent dans une commune de la lisière et pillent le domaine. Ils s'emparent de toutes sortes de bois et le convertissent en menu charbon, « mettans toutte la forest en danger de feu ». Les forestiers sont impuissants contre

de tels débordements. « L'argent de telles rapines est employé à juroigner. » Et les vrais nécessiteux ne « peuvent plus trouver aulcun bois mort par terre ».

Néanmoins ces derniers et « leurs enfants, tant dedans que dehors la ville, prennent en la forest ce que leur vient le plus à la main, dont estans calengez et parfois miz en prison. Voyla les jeusnes gens diffamez et la Vergoigne perdue s'addonnent à la vie desbauchée, sentremeslans pour en peupler un monde de gens misérables. Au lieu que cydevant quand le bois n'estoit point de tel pris et qu'il ne valloit la peyne ne le temps, ilz n'employoyent qu'ung jour ou deux par sepmaine pour prendre leur chauffage nécessaire et le reste à travailler pour gaigner la journée et mettoient leurs enfans a servir dans les honnestes maisons; mais à present ny en a plus des nouvelles et sont tellement acoquinez d'aller au bois que les menaces, les calenges ne la prison ne servent plus de bride ». Et le seul moyen de mettre un terme à ces rapines et de ramener les malfaiteurs à une existence plus honnête, est d'empêcher radicalement la vente du bois ramassé et la possibilité d'en tirer de l'argent.

Châtiment des soldats ravageurs.

Si les civils endommageaient la forêt, les militaires y occasionnaient des dégâts encore plus considérables. Car bien que le souverain eût défendu expressément aux soldats, « tant d'Infanterie que Cavallerie, de l'armée de sa majesté, estans en garnison ès villes de Bruxelles, Vilvorde, Malines, Louvain, Diest, Leeuw, Herentals, Thierlemont, Nivelle, Namur, et autres villes, de ne couper ou prendre aucun bois es Forests de sa Majesté », les soudards continuaient à fréquenter le domaine, à le mettre en exploitation réglée ; ils y pénètrent avec des véhicules traînés par des chevaux et qu'ils ramènent à leurs quartiers lourdement remplis de bois de différentes essences. Le cardinal-infant, le 5 mars 1636, estime que ces abus ont assez duré : il publie un édit énergique. Non seulement les soldats ne pourront plus sortir de la ville sans autorisation spéciale de leurs capitaines, mais ceux-ci seront privés de leurs charges et bannis du duché s'ils tolèrent plus longtemps ces délits ou s'ils les encouragent d'une façon quelconque (1). Peu d'années après, le 28 décembre 1654, il faut une seconde fois rappeler à l'ordre les soldats brabançons et leur répéter que s'ils contreviennent à l'ordonnance, ils seront « chastiez de trois traicts de corde » pour la première fois et « à peine de la vie » pour la deuxième fois. Quant aux maîtres de camp, colonels, capitaines, enseignes, et autres officiers « qui le leur auront commandez et seront

(1) *Placcaerten ende ordonnantien van de Hertoghen van Brabandt*. Réunis et mis en ordre par Jean-Baptiste Christyn, t. III, p 199. Bruxelles, 1664.

interessez en ladicte couppe d'arbres », désormais, « ils seront incontinent privez de leurs charges, et condamnez de payer le quadruple de l'intérêt aux propriétaires (1) ».

Autres dommages.

Le registre des Archives du Royaume que nous avons un instant délaissé nous apprend que la Chambre des Comptes met aussi au rang des « foules par lesquelles ladite forest se trouve si vague et si despeuplée que à présent ung bounier de la pluspart ne rend a beaucoup près pas la moitié en quantité de ce qu'il souloit », la réparation des chemins, l'entretien des palissades, les ouvrages de la Cour, les dons qu'obtiennent les « ungs et les aultres ». Il est absolument nécessaire de modifier cet état de choses. On avait déjà eu l'intention de le faire au temps « de certain rapport de feu le conseiller fiscal Craesbeke » présenté aux Finances en septembre 1630. Quatre années ont passé; tout le monde a donné son avis. Le document a été distribué aux magistrats; mais on attend toujours la réponse du receveur général Van Ophem, alors que le grand forestier donna la sienne au bout de quatre jours.......

Invité à communiquer sa réponse, le receveur général tergiverse. Les membres de la Chambre lui ont, l'un après l'autre, rendu visite en sa maison : « N'en avons sceu obtenir aultre chose sinon des promesses qu'il nous envoyeroit la copie au plustot, ce que touttesfois na servy que d'amusement sans effect, et semble qu'il n'ose le faire venir au jour ne à notre cognoissance; et considerant combien ladite forest a paty par les longues menées et que le remède ne se peut plus dilayer sans trop notable dommage avons fait le projet cy-joinct soubz le titre d'addition et renouvellement des statutz du susdit *Keurboeck*. En quoy touttesfois ny a rien de nouveau et ne tend qu'a reduire le tout en bon ordre à l'ancien pied...... » La Chambre des Comptes ne cache pas qu'elle craint des difficultés dans la restauration catégorique des anciennes ordonnances. Des plaintes surgiront; mais il faut absolument supprimer la cause des désordres et « deffaire la trouppe vagabonde ».

Addition au *Keurboeck*.

La lettre se termine par un court paragraphe concernant les bêtes à cornes que les moines de Groenendael ont été autorisés de tout temps, en vertu d'antiques privilèges, à faire paître dans les bois. A la suite de remontrances, les religieux s'abstiendront de mener le bétail dans les jeunes tailles et s'attacheront à prévenir tout dégât ultérieur. Une enquête de la Chambre des Comptes avait démontré que le prieur outrepassait singulièrement ses droits. Par conséquent, les officiers de

(1) *Placcaerten ende ordonnantien van de Hertoghen van Brabandt*. Réunis et mis en ordre par Jean-Baptiste Christyn, t. III, p. 201. Bruxelles, 1664.

la forêt seront chargés d'empêcher le retour des abus aux environs du monastère.

Le bois consommé par la « Court, Consaulx et previlegez » était énorme. La livraison annuelle (nous prenons celle de 1640) comprenait 457,600 livrées de gros bois, 8,824 sacs de charbon, 8,700 fagots et 68,300 fagotins ou *heytssel*. Cette quantité devient même insuffisante et le livreur officiel, Olimaert, demande une nouvelle coupe de trois bonniers pour satisfaire aux nécessités de la Cour. C'est en mai ; bien que le bois « est plein de sève et de feuilles et ne serait point propre au bruslâge », le Conseil des Finances ordonne « de proceder oultre sans plus de remise ». Et la taille se fait de nouveau dans la laye de Galmarden, abondante en bois blanc. **Bois consommé par la Cour : 1640.**

D'un autre côté, on tâche de réaliser des améliorations puériles. Le 2 juin 1640, le Conseil prie la Chambre des Comptes de ne plus accorder dorénavant « aulcuns arbres soit des faulx ou blancq bois pour ornemens d'églises ou aultrement, mais seulement des rameaulx ». Et cependant, à peine un mois après, les magistrats, par ordonnance spéciale des Conseillers des Finances, se voient contraints de faire marquer vingt bouleaux au bénéfice du couvent de Sainte-Claire, à Bruxelles... **Améliorations puériles.**

La même année, à la suite d'une requête qu'ils adressent aux Finances, les gardes de la Vénerie du Brabant, remplaçant ceux « que l'on a dernièrement congédiés », sont autorisés à dresser procès-verbal et à « calenger » les individus qu'ils surprennent en faute dans la forêt, après avoir au préalable prêté serment entre les mains du chevalier Ferdinand Vander Linden, grand forestier. Le haras de Groenendael n'a pas été supprimé; il continue à exiger des frais constants. Le 14 février 1641, pour la fabrication d'une nouvelle palissade du parc qui l'entoure, on coupe 400 « bolles et trembles, douze chesnes de moyenne grandeur et ung grand chesne ». **Droit de police des veneurs.**

Le 27 décembre 1644, le Conseil des Finances écrit à ceux de la Chambre des Comptes « pour vous dire de nonobstant les festes vous assembler et aviser quelle couppe extraordinaire se pourra faire es bois de Sa Ma^{té} domaniaux et confisquéz, nous envoyant votre rescription pour après-demain, jeudy ». Les magistrats cette fois n'essayent plus de protester. Ils savent qu'on ne les écoutera pas. Ils répondent le 29 décembre que la coupe extraordinaire, dont les deniers en provenant serviront aux nécessités présentes, sera de vingt-cinq bonniers. Mais ils remarquent cependant que les dégâts dans le domaine ne cessent nullement. Ils parlent notamment de la « grande liberté que s'attribuent les soldats es bois de Sa Ma^{té} en y couppant tout sans respect, ou distinction, et vendant le bois en grande **Coupe extraordinaire de 1644 : 25 bonniers. Soldats pillards.**

quantité et peu de chose aux bourgeois de ceste ville et de Vilvorde ».

Ces circonstances laissent craindre qu'on ne vendra jamais le bois des coupes extraordinaires, ou tout au moins qu'il n'atteindra que difficilement sa valeur. La situation de la forêt permettra seulement de faire mesurer vingt-deux bonniers de haute futaie. Quant aux chênes, l'on « n'en peult coupper nulles pour le présent ». La Chambre des Comptes essaye pourtant de détourner dans la mesure du possible, de la forêt de Soigne, la hache des bûcherons. Elle propose d'effectuer une coupe de cinq bonniers dans les bois de Nivelles et de Hazoy, aux environs de l'abbaye de Villers. Mais il ne faut pas songer à tirer quelque chose des bois de Buggenhout, et des bois de Roues, ces derniers confisqués au préjudice du comte de Warfuzé.

Pénurie de chênes.

Le haras : Terres improductives.

Les magistrats profitent de cette correspondance pour attirer une fois de plus l'attention des Conseillers des Finances sur les frais occasionnés par le haras et sur les terres improductives réservées à son usage. Déjà les Finances avaient décidé en principe d'abolir l'établissement inutile. Mais d'autres ordres avaient été donnés sous prétexte que l'intention de Sa Majesté était de le maintenir. La Chambre des Comptes pense que le roi consentirait à abolir la jumenterie s'il « estoit deucement informé ».

Commission de la forêt : 1650.

Dix ans après, en 1650, la Chambre des Comptes nomme une commission chargée d'examiner la situation de la forêt et d'établir quelle est la croissance des différentes parcelles, leur valeur en bois et le nombre de bonniers que désormais à chaque exercice on pourra exploiter. Cette commission était composée de Cornille de Backer, Ignatie Le Roy, Guillaume Ciemans, *Raeden ende Rekenmeesters;* Vits, receveur général; Vander Linden, grand forestier; de Greve, greffier. Accompagnés de quelques-uns des plus anciens gardes et ouvriers, ils explorent le domaine en tous sens, les 16, 17 et 18 août. Le rapport des commissaires, long de six pages rédigées en flamand, est assez optimiste; il constate l'existence de nombreux vieux bois, dont l'exploitation méthodique serait excellente, et estime que les jeunes bois donnent des promesses. Les délégués indiquent quelles sont les « sengles » par où les coupes devraient commencer. Ils demandent qu'on punisse, d'autre part, les soldats de la garnison de Hal, qui commettent dans la parcelle du *Cleyn Oeperken* des ravages scandaleux. *(Ende dat de Soldaeten ende andere moetwillige van het Garnisoen vande stadt Halle sulchen bederff ende duverye daer inne gecommittert hebben, dat het quaed om geloven is.)*

Dégâts de la garnison de Hal.

On interdit, en janvier 1652, aux muletiers de Son Altesse de pénétrer dorénavant dans la forêt de Soigne, et cela pour mettre fin aux dégâts qu'ils y occasionnaient. Dans la seconde quinzaine de novembre, une commission, présidée par le chevalier Vander Linden, explore les jeunes coupes. Elle remarque la pénurie de chênes en beaucoup d'endroits. A la suite de son rapport, la Chambre des Comptes décide de semer, chaque année, mille glands dans différentes parties des coupes que voici : Sainte-Anne, Landtsrode et *Jonck Oeperken*. En mars 1655, à cause des rigueurs de l'hiver, on procède pour les besoins de la Cour — laquelle, si on la laissait faire, brûlerait, semble-t-il, toute la forêt en une saison — à une coupe extraordinaire de huit bonniers. Les muletiers, eux, recommencent à faire parler d'eux; les excès dont ils se rendent coupables sont tellement fréquents, qu'en 1658 on rédige un décret spécial à leur intention. Désormais les délinquants, par ordre de S. A. S., seront arrêtés sur-le-champ et écroués à la disposition de l'alcade de la Cour (1). Les événements belliqueux de la fin de l'année 1667 rendent la fréquentation de la forêt de Soigne extrêmement difficile. Les gardes y sont exposés sans cesse aux attaques des avant-gardes de Turenne, qui occupe Charleroi, où Louis XIV en personne s'est installé avec toute sa Cour. Les marchands ne s'aventurent pas sans appréhension dans les bois. Les soldats français s'avancent jusqu'aux lisières de la forêt et essayent d'y

Abus des muletiers : 1652.

Semis de glands.

8 bonniers pour la Cour : 1655.

1667.



Scène de chasse aux environs du château de Huldenberghe.
Fragment d'une gravure parue dans « Castella et Praetoria nobilium Brabantiae » du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

(1) *Ye e mandado ya esto otras veres y se repetira aora et orden con may or aprieto y paraque su complimento sea mas effectivo, se puede dar orden paraque a los mulieros que ce hallare contravemendo a et placcarte se les arreste y entregue en poder del alcalde de corte parague sean castigados.*

accomplir des courses. Aussi, la Chambre des Comptes adresse-t-elle à ceux des Finances une longue lettre où, tout en préconisant des moyens pour organiser sans danger « le mesurage et sayage de la couppe ordinaire de la forest de Soigne » elle s'occupe de « la seureté des officiers y vaquans contre la garnison de Charle Roy ». Le receveur général de Bruxelles, consulté, est d'avis que pour mettre les officiers, les marchands et les ouvriers à l'abri des tentatives des ennemis, il sied de garantir « ladite forest par quelcque gens d'armerie en faisant dresser en aucunes places quelcques redoubtes ou forteresses, la faisant subsister par quelque enchargement à faire sur chasque mesure de bois, ou bien de permettre à tous officiers, marchands et voituriers qui la debvront fréquenter de demander passeport ou saulf conduicts à charge de Sa Majesté ».

Contre les incursions ennemies.

Le *wout*maître, lui, émet l'opinion qu'il n'y « auroit a prendre que l'un de ces deux partis, ou de la contribution aux ennemis ou des armes, si ce n'estoit qu'un troiziesme fusse jugé décent et praticable, à scavoir de laisser excempts de logemens les terres du prince de Lislebonne, lieutenant général du Maréchal de Turenne, comme par exemple celle de Braine Lalleu (1), voisine de ladite forest, où aultrement il y auroit capacité de loger cent chevaulx et autant d'infanterie dans le chasteau pour la couvrir de ce costé là, et qu'en eschange cheulx de Charle Roy laissassent le paisible et libre commerce aux officiers, marchands et aultres ». Quant à la voie de la contribution, ce serait la plus frayeuse pour le Roi et la plus avantageuse à l'ennemi; on devrait y soumettre les communes de « Hoyland, Hulpe et autres voisines, ce qui altereroit la disposition ». En ce cas, pour la subsistance des soldats, il fallait frapper d'une taxe d'un *soulz* chaque mesure de bois.

Le prince de Lislebonne.

La Chambre des Comptes propose, pour la coupe ordinaire, de morceler le *Cortenbosch*. Pourtant, pour assurer le travail des mesureurs, elle demande que Son Excellence mette à sa disposition « cent hommes de pied et cinquante à chevaulx de gens de guerre », pendant quatre jours, pour empêcher que cette besogne soit troublée par les incursions des ennemis.

Difficultés pour opérer la coupe annuelle.

Le grand forestier répond le 21 septembre au maître des comptes Ciermans. Il écrit que touchant le moyen des armes, son Excellence « m'ayant faict appeler le 15 du mois passe sur ce que les parties ennemies avoyent faict alarme la mesme nuict

(1) Jacques Le Roy disait en 1690, dans son *Théâtre Profane du Brabant Wallon*, p. 99 : « François de Lorraine, prince de Lislebonne, possède à présent les seigneuries de Braine l'Alleu et de Plancenoy, que sa femme lui a porté en dote. »

à l'entrée de la foret sur la Garde icy voisine à la barriere du Vleugegat, me commandoit de luy faire une forme pour empescher les courses ». Le 18 du même mois, le *wout*maître avait déclaré au gouverneur qu'il était partisan des hommes d'armes. Selon lui, la coupe ordinaire devait se faire dans le *Cortenbosch*, à Terdael, « quasi sur une mesme linie », et dans les *Heeghdes*. « Et peut estre l'on pourroit mesurer moings qu'à l'ordinaire si l'on rencontroit la seurté de travailler le bois couppé des *Herlacques* et d'aulcuns arbres mal tombez lors que l'on at crusé les passages au commencement de cette guerre. » Le receveur général Hannosset estime que le seul moyen de mettre la forêt à l'abri des courses de la garnison française de Charleroi est de la faire garder par 400 ou 500 soldats bien armés. Cependant, une lettre du trésorier général et commis des Finances E.-V. Heynegom, ordonnant le 25 novembre, au nom du Conseil, de faire procéder à la coupe ordinaire, laisse à la Chambre le choix du moyen le plus sûr pour assurer la besogne et éloigner les bandes ennemies.

Méfaits des compagnies espagnoles.

Chose assez singulière, au moment où on discute les moyens de mettre la forêt à l'abri des incursions des soldats ennemis de la garnison française de Charleroi, on se plaint aussi des méfaits que commettent les compagnies espagnoles de la garnison de Bruxelles. Celles-ci vont chercher dans les massifs de pleins chariots de bois. Tellement que la Chambre des Comptes, d'accord avec le commandant de place, pour éviter le retour de ces abus, offre de distribuer aux régiments le combustible dont ils ont besoin pour leur chauffage. Mais les « gens de guerre » ne cessent pas leurs ravages. A la fin de novembre, la saison ayant d'ailleurs été particulièrement froide, on constate qu'on a rasé déjà dix bonniers dans les *Heeghdes*, et une partie du *Cortenbosch*. « Il est à craindre qu'il sera bientost faict avecq les meilleures layes du bois de Soigne, écrivent les magistrats à ceux du Conseil des Finances, par soy cogneu de tout le monde et réputée, pourvue des plus belles pièces du domaine de Sa Ma[té] aux Pays-Bas, car les soldats de Louvain, Vilvorde et Hal, et tous les habitants et villageois d'alentour, suivront incontinent les traces de ceux qui n'ont rien à craindre... »

Pour prévenir les désordres.

Le Conseil des Finances essaye de trancher la question qui menace de s'éterniser : « Pour prévenir à ces désordres, les feux et lumières soyent livrez par les Estats de Brabant aux gens de guerre qu'on logera dans cette ville. » Quand on songe que les deux régiments espagnols cantonnés « es faux bourgs » comprenaient trente-sept compagnies, on se doutera de la quantité d'arbres que ces militaires abattaient quotidiennement dans la forêt. Pour les quatre mois d'hiver, la garnison exige

des autorités 10,608 mesures de bois. Mais c'est là chose impossible, objecte la Chambre des Comptes, qui propose de désigner par semaine, aux divers régiments, un demi-bonnier du bois de raspe de la Heghde, à condition cependant que les militaires respecteront à l'avenir les marchands et n'apporteront aucune entrave à leur commerce. Les choses traînent; on tergiverse. Au milieu de décembre, « il y a plus de quarante bonniers de la Hayde par terre », et les soldats « se sont avancez jusques à la Diesdellinge pour y abattre une allée de six rangs de chesnes et les cabinetz de leurs Al[ses] Ser[mes] qui devroient méritoirement servir à leur Illustre mémoire ».

40 bonniers abattus par les soldats.

Il faudra vendre à vil prix la coupe ordinaire; le receveur général sera dans l'impossibilité de payer les gages du Conseil de Brabant, de la Chambre des Comptes, des officiers, et d'acquitter plusieurs rentes à percevoir sur la recette, le tout formant un total de 200,000 florins. L'anarchie devient absolue dans le domaine. Le *Woutmeester* prévient la Chambre des Comptes que, « soubs la prétexte de la milice plusieurs vagabons sortent avec l'espée et autres armes parmy les gens du prevost de gardes, augmentans le désordre... »

Anarchie absolue.

Malfaiteurs armés.

Le 2 janvier 1668 le Conseil des Finances prend une mesure énergique. Il charge le Grand Drossart du Brabant, les gouverneurs et commandants de Louvain, Bruxelles, Malines, Vilvorde et Nivelles d'interdire formellement aux soldats de se rendre dans la forêt Tous ceux qu'on y surprendra seront arrêtés et conduits en prison. Les personnes passant les barrières avec du bois, seront obligées d'en indiquer la provenance. Pourtant cette mesure est inefficace. Les abus perdurent : « Le mal vat cy avant et s'augmente en sorte, que ladite forest est entièrement abandonnée à l'insolence des militaires, vagabonds et à la lye du peuple, qui là vont abattre journellement en nombre de six, sept, voire huict cents personnes ». Déjà ils ont abattu plus de soixante-dix bonniers dans la Heghde, sans y comprendre les bois des autres endroits; ils amènent le produit de leurs rapines à Bruxelles, où les délinquants le vendent à bon marché. Car le *woutmeester*, Ph. de Malinez, ayant saisi quelques uns des chariots entrant en ville, a reçu des ordres de « Son Ex[ce] de les promptement relacher; au moyen de quoy le mal est devenu quasi incurable ». Et les soldats « menacent de couper nez et oreilles aux forestiers », à tous ceux qui veulent s'opposer à leur travail et à leur passage aux barrières.

800 bandits dans la forêt.

Fait plus incroyable, « les soldats même de la garde font conduire chez eux les charrettes et chariots des marchands entrans en ceste ville, après avoir payé le tribut ». Jamais « les guerres passez ne nous ont représenté l'ombre de ce désordre».

Abus scandaleux.

La Chambre des Comptes, de plus en plus alarmée, mais non désespérée, supplie le Conseil des Finances d'obtenir du gouverneur général qu'il évite la ruine complète de « la plus originale et la plus proufitable des domaines de Sa M^{té} de pardeça, et intitulée en ses placcarts la Perle de ses domaines, qui a esté conservée avecq tant de soin par les princes et gouverneurs de ces pays comme la prunelle de leurs Ieux ». « La perle des domaines ».

Les soldats de Bruxelles, rentrant en ville, molestent les forestiers placés aux portes pour les calenger, les menacent de leurs armes et les blessent grièvement. Ceux de service dans les corps de garde obligent les marchands à leur céder une partie du bois, qu'ils introduisent en ville et à leur servir un pourboire ou *drinckgelt* lorsqu'ils repassent avec leurs voitures à vide. Les hommes du baron d'Itter forcent les paysans de Braine la Lieu et des villages voisins à leur donner chevaux et véhicules pour transporter les arbres coupés par eux. Pour comble de malheur, Montal, gouverneur de Charle Roy, annonce qu'il ne laissera « pas ameublir aucun bois en ladite forest si ce n'est qu'on lui paye un tiers de l'import total ». Forestiers blessés par les soldats.

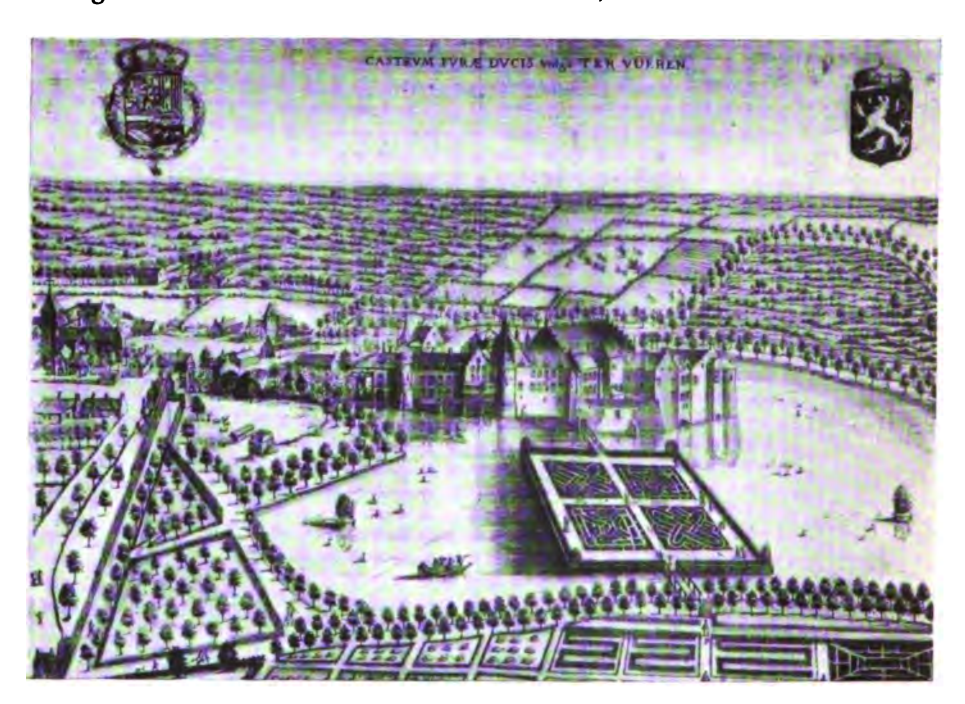
Le Conseil des Finances est résolu à en finir; il décide, le 18 janvier, la publication d'un placard édictant des peines corporelles contre ceux qui commettront dorénavant des délits. Le Superintendant de la Justice militaire procède à cette publication. Les peines sont sévères : les soldats pris en faute seront « chastiez par trois traicts de corde » pour la première fois, et pour la deuxième fois « seront bannis hors du pays à paine de la vie ». Les officiers qui les auront instigués seront dégradés « sans aucun espoir de grâce ». Mais les forestiers, dans un dénûment complet, n'ayant plus touché leur solde depuis longtemps, ont la plupart quitté leur poste, pour aller gagner quelque argent à la construction des fortifications. Le *Woutmeester*, pour les faire revenir et assurer ainsi l'application des articles du *Ceurboeck*, demande au Conseil des Finances un crédit de 404 florins à leur distribuer en secours. Décision du Conseil des Finances : 18 janvier 1668. Soldes des gardes non payées.

La situation s'améliore. Les fonds toutefois n'affluent pas de façon bien considérable. Pour en trouver, on veut introduire des économies dans les finances ducales; ainsi, don Franscisco des Moura et Corterval, marquis de Castelrodrigo, capitaine général et lieutenant-gouverneur des Pays-Bas, révoque et met à néant, le 17 février, tous les actes d'exemption des droits de barrières de la chaussée de Waterloo, c'est-à-dire le Chemin Wallon, traversant Soigne. Si la forêt a été notablement réduite par la soldatesque, le Conseil des Finances ne songe pas cependant à la respecter lui-même. Le 6 juin, il ordonne la coupe de deux mille chênes vers Waterloo, sur les côtés du chemin des Wallons Coupe de 2,000 chênes : 6 juin 1668.

et de la route d'Isque, chênes destinés aux palissades des fortifications de Bruxelles.

Bois pour les fortifications.

Les travaux de défense de la capitale exigent d'autres coupes encore. Le 21 juin, on fait marquer des arbres pour la confection de 12,000 palissades de 14 pieds de longueur, destinées à garnir et à armer les nouveaux bastions, ravelins et courtines.



Château de Tervueren.
Gravure parue dans « Regiae Domus Belgicae », d'Antoine Sanderus. Edition de 1659.

Le 18 septembre, on réclame 2,000 palissades supplémentaires. En janvier 1672, ceux des Finances font marquer la partie de la Heeghde située « à l'autre costé du grand chemin du bois allant vers Groenendael ».

Coupe extraordinaire de 1692.

Jusqu'en 1692, l'exploitation de la forêt est menée de façon normale. Le 23 novembre de cette année, le Conseil des Finances décrète une coupe extraordinaire de quinze bonniers, que facilitera le concours du capitaine Pasture, dont la compagnie vient d'être augmentée de 200 hommes. La Chambre des Comptes regrette de devoir se soumettre à cet ordre; elle remarque que le bois de 80 ans est devenu introuvable, que le plus âgé n'a que 60 ans, que pour régulariser les coupes comme dans les temps anciens, il faudrait rester seize ans sans toucher au domaine,

que deux bonniers ne produisent pas ce qu'un seul procurait autrefois aux finances du roi. D'un autre côté, pour des raisons purement stratégiques, on interdit formellement d'abattre le moindre arbre au sud-ouest de la capitale. En effet, une ordonnance de Maximilien-Emmanuel, datée du 30 décembre 1693, dit expressément : « Comme Il convient au service du Roy que le Bois de Raspe et les arbres dans le voisinage de cette ville de Bruxelles demeurent dans l'Estat auquel Ils sont aprésent sans que l'on en puisse faire aucune Couppe, Nous interdisons pour, et au Nom de Sa Ma[té] à tous propriétaires, fermiers, et autres de pouvoir abattre ou couper aucuns arbres, ny Bois de Raspe, depuis l'Abbaye de Forest iusques à celle de la Cambre..., sans la participation du général de Bataille le S[r] du Fay (1) »

Mesure stratégique.

A l'automne de 1695, alors que Bruxelles vient de subir le désastreux bombardement du maréchal de Villeroy, la pénurie de combustible est grande; la population, rendue inquiète par la venue de l'hiver, adresse au gouverneur des Pays-Bas des requêtes pour lui demander de réduire le prix du bois à un patagon la mesure. Seule une coupe extraordinaire permettra aux bourgeois de la ville de se procurer le chauffage : la coupe ordinaire est presque épuisée. Par conséquent, le Conseil des Finances fait marquer dix bonniers de bois de haute futaie et trente bonniers de bois de raspe ou taillis.

Pénurie de bois : 1695.

Le bombardement a causé des ravages énormes; pour reconstruire les maisons renversées et brûlées, on abat une quantité importante de chênes. La Chambre des Comptes a néanmoins protesté, les arbres soumis au marquage dépassant de beaucoup la quantité dont on avait besoin. C'est un coup presque irrémédiable porté à la forêt, dépeuplée en 1671 et 1672 pour les nécessités des travaux de fortifications. Selon les magistrats, il eût été plus économe, si pas plus pratique, de commander du bois en Westfalie, à Munster, au pays de Namur, à Dave et à Villers. Dans sa réponse, la Chambre s'excuse de discuter l'ordre du Conseil des Finances, « en acquict de notre serment et les obligations qu'avons pour la conservation du Domaine Royal ». Les commissaires, députés pour procéder au marquage, seront couverts contre les ennemis par le major Pasture. Quelques jours après, le 17 octobre, le Conseil des Finantes décide d'anticiper sur la coupe de l'année prochaine et fait abattre cent et dix bonniers de bois à brûler.

Coupe superflue.

(1) BIBLIOTHÈQUE ROYALE. *Section des Manuscrits* : *Recueil d'ordonnances*, n° 15318.

Chênes pour le théâtre de l'opéra : 18 mars 1697.

Paul Bombarda, trésorier de S. A. E. se voit accorder, le 18 mars 1697, dix chênes pour « la construction du bastiment a représenter l'opéra », car dans la quantité mise antérieurement à sa disposition, on ne trouverait pas de quoi « faire des grands poutres pour l'achever ». Le 26 avril, Bombarda obtient encore 42 arbres boles. En décembre de la même année, la Chambre des Comptes, émue des fraudes commises par les charbonniers, rédige une ordonnance pour y obvier.

La Chambre des Comptes demande, en 1702, au Conseil des Finances, de ne faire marquer et vendre que 65 bonniers, mais non 75, comme on le faisait depuis de nombreuses années. On ne l'écoute pas; ceux des Finances exigent les 75 bonniers, bien que cela ne soit pas indispensable, et stipulent que les « forestiers et manouvriers qui y assisteront, auront vingt sols par jour, au lieu de quinze, sans défrayement ». Le 22 novembre on décide de tirer de la forêt, pour les esplanades du château-fort d'Anvers, « noeuf mille et deux cents pieds de planches de trois pouces d'épaisseur et trois mille six cents septante-cinq pieds de gistes de six pouces carrez ». En janvier 1703, un différend surgit entre le *woudmeester* et le receveur général des domaines de Brabant, au sujet des arbres abattus par les malfaiteurs. Le Roi, le 16 janvier, déclare que le produit de la vente de ces matériaux revient au dernier, bien que d'ordinaire le grand forestier s'en soit toujours adjugé le bénéfice, et cela en dépit des deux ordonnances de 1697 et 1698.

Bois pour le château-fort d'Anvers.

La *Heeghden* défrichée : 1703.

Le 28 juin 1703, le Conseil des Finances vote de déroder et de transformer en terres labourables le bois « dit Heeghden joignant à la forest de Soigne », et charge l'arpenteur Joseph Laboureur de dresser une carte du massif condamné. Quelques jours après, à la requête du capitaine-marquis de Bedmar et du comte de Bergeyck, Conseillers des Finances, la Chambre des Comptes est tenue d'abattre « huictante beaux arbres chesnes », destinés à la confection d'affûts de canon. Le 27 mars 1704, les PP. Minimes de Bruxelles obtiennent l'autorisation de désigner pour 1,500 florins de chênes nécessaires à la construction de leur église. Le même jour, les magistrats de la ville se voient accorder le bois devant « couvrir la tour de Saint-Nicolas ». Le 2 juin, la Chambre des Comptes confirme au prieur de Rouge-Cloître, la jouissance des digues « ou terrain à l'entour des Viviers nommez Flossez, de la grandeur de deux bonniers, trois journaux ». A la fin de l'année, on abat pour 40,000 florins de chênes destinés à la citadelle d'Anvers.

Lieutenant forestier rappelé à l'ordre : 1705.

Le Conseil des Finances est obligé, le 15 octobre 1705, de rappeler à l'ordre le lieutenant forestier de Brabant, Emile-François de Lindick, qui néglige complètement les devoirs de

son office; il le somme d'accomplir chaque semaine sa tournée dans la forêt et d'être régulièrement à son poste le vendredi au Tribunal de la Foresterie. On interrompt même le payement des gages de cet officier.

Le 25 février 1706, le receveur général Jean-Nicolas Rubens, au nom du Conseil, accorde au Magistrat de Bruxelles « 100,000 pieds de gîte » de différentes essences, pour rebâtir le « quartier du derrière de la Maison de Ville ». Après la Toussaint, on procède à des plantations dans les places vagues du domaine, à la suite d'une visite minutieuse entreprise en forêt par l'auditeur Schockaert. En mars 1708, on songe à abattre des chênes jusqu'à la concurrence de 25,000 florins, somme devant être employée au payement des entrepreneurs et des ouvriers occupés aux fortifications de Bruxelles. La Chambre des Comptes proteste : Depuis quelques années, les coupes ont été excessives et les dons aux particuliers et aux religieux trop fréquents. Pour produire 25,000 florins, il faut scier huit cents chênes. La forêt n'en compte pas beaucoup plus ayant la croissance normale : « Oultre que le chesne est reputé pour une partie du fond, et que pour cela il at tellement esté considéré des princes propriétaires de ces pays, que pour abattre un chesne extraordinaire il falloit une patente soubs le grand scel. »

Repeuplement des places vagues : 1706

Seule la laye Sainte-Anne est encore peuplée de chênes ; presque partout ailleurs on les a renversés et vendus. En terminant sa lettre au Conseil des Finances, la Chambre des Comptes le prie de consulter le Conseil d'Etat. Celui-ci donne son avis : Il sied de couper le plus de chênes là où l'on causerait le moins de dommages ; pour compléter la somme exigée, il propose une coupe extraordinaire d'autres essences. Un an après, en mai, nouvelle coupe extraordinaire de chênes, à laquelle la Chambre des Comptes ne procède qu'absolument contrainte, ayant vainement essayé d'établir aux yeux des Conseillers des Finances qu'ils allaient ainsi au désastre. Ces derniers, pour procéder au marquage, exigent la nomination d'un délégué choisi parmi eux. De là, plainte de la Chambre des Comptes au Roi; elle rappelle que, depuis 1406, c'est un de leurs commissaires qui procède à cette formalité avec le *haekmeester*. Ce serait méconnaître leurs droits que de vouloir modifier l'ancien état de choses. La Chambre des Comptes obtient finalement gain de cause.

Rareté des chênes.

Protestations de la Chambre des Comptes.

En mars 1714, autre coupe extraordinaire de chênes pour une valeur de 20,000 florins, dans les parages de la drève d'Isabelle, après inutile représentation de la Chambre des Comptes. C'est à Bruxelles que se faisait la vente des arbres. Voici, à ce propos, ce que nous lisons dans le *Théâtre Profane* de Leroy :

Vente des arbres.

« A l'opposite de l'hôtel de Ville, on voit la Maison du Roi, qu'on nomme *Broot-huys*, c'est à dire, maison au pain, qui fut bâtie de pierres bleues en 1618, par ordre des archiducs Albert et Isabelle; mais ses plus riches ornements ont été gâtez au bombardement. On y fait ordinairement la vente des bois de la forêt de Soigne, à laquelle président le grand forestier, deux commissaires de la Chambre des Comptes et le receveur du Roi en Brabant au quartier de Brusselle. On y exerce la justice des eaux et forêts, des pêches et des chasses (1). »

Le marquis de Prié : 1717.

Le fameux et cruel marquis de Prié rédige, en 1717, un placard pour la conservation de la forêt, où sont rappelés les règlements anciens, tombés en désuétude. Il est fait défense formelle aux soldats de se rendre, sous n'importe quel prétexte, dans le domaine; ceux qu'on y surprendra seront arrêtés et conduits en prison. Les pauvres pourront, comme par le passé, aller couper du bois, mais sans employer la hache. Le ministre plénipotentiaire de l'Empereur d'Autriche pour le gouvernement des Pays-Bas, si inflexible lorsqu'il s'agissait des délits commis par des particuliers et par des soldats, était d'une indulgence extrême à l'égard des fonctionnaires et employés outrepassant leurs droits. Ainsi, chose inconcevable, il ne poursuit pas, et les confirme même dans leurs fonctions, les gardes forestiers Clément Rouys, Jan de Ridder, Jean Egrix et Jean de Venster qui, le 5 février 1723, à minuit, avaient commis un double homicide sur les frères Guillaume et Eloy Semal, « à l'occasion de la visite faite de leur maison », dit enigmatiquement l'ordonnance du Conseiller d'Etat, datée du 1er octobre 1724, jour anniversaire de la naissance de Sa Majesté. Le marquis de Prié appelle cela « imposer silence perpétuel » à tous ceux qui essayeraient de nuire aux quatre forestiers coupables.

Son indulgence pour des forestiers meurtriers.

Forestiers-cabaretiers.

L'origine des bagarres éclatant parfois entre gardes et paysans était due à ce fait que les femmes des premiers exploitaient des cabarets « vendans vins et bierre », cabarets qui étaient le théâtre ordinaire de querelles. En 1732, certains de ces forestiers sont condamnés à des amendes de 25 florins, pour avoir contrevenu à un placard du 10 juillet 1628 défendant à « tous baillis, écoutettes, mayeurs, sergeans » de servir à boire. Les condamnés adressent une requête à Marie-Elisabeth, gouvernante générale, qui les gracie et accorde à leurs épouses le droit de tenir le débit en leur nom.

Ouragan désastreux : 26 mars 1752.

La forêt de Soigne fut ravagée en 1752 par un ouragan formidable, qui sévit durant toute la journée du 26 mars. Le nombre

(1) L. II., p. 24.

des arbres arrachés et renversés était considérable. On procéda le 19 avril suivant au marquage de soixante chênes qui avaient été brisés dans différents cantons. Contrairement à ce que stipulait le *Keurboeck*, et par mesure spéciale, dérogeant à la coutume antique, c'est le *wout*maître Van Beughem de Cappelle qui présida à cette formalité et à qui fut remis pendant un jour le marteau conservé à la Maison du Roi.

Une « régulative » du 21 juillet 1753, signée du marquis Botta Adorno, dit que les deux commissaires assistant de façon régulière, le vendredi, aux séances du Tribunal de la Foresterie, au



Château de Tervueren.
Gravure parue dans « Les Délices du Brabant », de De Cantillon. Edition de 1757.

Broothuys, toucheront dorénavant six florins par réunion. Désormais, il n'y aura plus qu'un seul commissaire chargé des informations dans les causes criminelles et civiles. Le 27 octobre de la même année, on vend un tiers du bois des Capucins, comprenant en majeure partie des chênes, « et les deux tiers restans successivement d'année en année ». Le 13 septembre 1762, on donne au *haeckmeester* ou Porte-Crocq de la forêt de Soigne des instructions qui confirment les fonctions de ses prédécesseurs ; on fixe derechef ses gages et ses émoluments. Le 3 juillet 1770, le lieutenant-*wout*maître de Brabant, J. de Fiennes, obtient, précédent unique, l'éméritat : On continuera à lui servir, sa vie durant, un « gage fixe de 558.10 fl., y attaché de cent journées de vacations à raison de 10 florins chaque ». C'est Charles-Théodore de l'Escaille qui lui succède, le 7 juillet 1770. A cette occasion, le Conseil des Finances rédige un règle-

Vente du bois des Capucins : 1753.

Forestier émérite.

14

ment nouveau précisant les devoirs du lieutenant des forêts (1). Il sera tenu de visiter le domaine pendant cent jours de l'année; d'intervenir aux mesurages et layages des coupes; il aura la haute direction des gardes et ouvriers jurés; il visitera au moins une fois par an les bornes de Soigne, consacrant à cette formalité vingt jours, car « il est important que les bornes autour de la forêt, pour autant qu'elles existent encore, ne soient ni déplacées, ni altérées, et que celles qui sont arrachées ou enterrées soient rétablies, pour empêcher les empiêtements »; il vérifiera si les ouvriers, occupés dans différents cantons, « arrachent les planchons, font des fossets et plantent les arbres avec la connoissance, l'attention et les précautions requises »

Le registre énorme où nous avons puisé les renseignements essentiels qui précèdent, va jusqu'au 26 février 1772 Pendant quatorze années, la Chambre des Comptes néglige de transcrire les actes concernant la forêt. Elle en reprend l'habitude le 15 février 1786; mais ce n'est que pour un an. Le deuxième registre s'arrête, en effet, au 10 février 1787 (2). Pendant cette période, la forêt de Soigne avait failli être cédée à des particuliers, qui auraient loti les bois pour les défricher et pour les vendre. C'est le successeur de Marie-Thérèse qui, dès sa venue à Bruxelles, en 1781, avait eu le désir, heureusement irréalisable, de faire cette opération.

Projet de vendre la forêt de Soigne : 1781.

« Joseph II aurait voulu vendre les domaines, sous prétexte que l'exploitation en régie des propriétés nationales lui semblait très onéreuse. Mais le Conseil privé fit remarquer que l'intérêt public exige que l'Etat conserve certaines propriétés, des forêts par exemple. D'ailleurs, on lui fit remarquer que le duc ne pouvait vendre ni hypothéquer une fraction quelconque des biens domaniaux en Brabant, sans l'autorisation préalable des Etats de la province (3). » La catastrophe évitée, la Chambre des Comptes s'occupe activement de gérer la forêt, avec un dévouement et un désintéressement sans pareils. Le 15 février 1787, elle charge le lieutenant de l'Escaille de supprimer « les palissades qui forment l'enclos d'un quarré dans le canton de la Heegde, qui étoient ci devant destiné pour les plaisirs de feu S. A. R^le^ ». Ces palissades seront employées à

---

(1) Remarquons que, au XVIIIe siècle, la place de lieutenant-*wout*maître fut pendant longtemps un tour de rôle appartenant aux archers de la noble garde du Palais ducal de Bruxelles.

(2) Registre n° 511. N° 1749 de l'Inventaire des Archives restituées par la Cour de Vienne.

(3) EUGÈNE HUBERT : *Le Voyage de Joseph II dans les Pays-Bas*, p. 189.

former un « nouvel enclos aussi étendu que possible aux lisières », de manière à rendre difficile aux malfaiteurs l'accès du domaine.

Pépinière de Fleurgat : 1787.

C'est aussi de ce jour que date la création de la pépinière de Fleurgat. Jamais les magistrats n'ont eu si grand soin de la forêt que pendant les dernières années de la domination autrichienne. Ils prient, par exemple, le *waut*maître « d'observer que l'on n'élague pas trop, mais autant que la belle croissance l'exige, à l'effet de donner à l'administration supérieure tel appaisement que le cas exigera... » Nous sommes loin des coupes extraordinaires effectuées durant plus de deux siècles. A présent, la Chambre des Comptes, n'étant plus harcelée par les pressantes demandes d'argent du Conseil des Finances, s'occupe de repeupler la forêt, de lui restituer son lustre primitif, de la rendre plus belle même qu'autrefois. Elle donne aux gardes des ordres spéciaux, elle établit le principe des élagages dans chaque canton par les officiers respectifs de ces cantons.

Nouveau système de repeuplement : 1780.

En 1780 déjà on avait adopté un plan général qui consistait à « placer alternativement un orme, un bois blanc, un hêtre, dans les lignes des marchés; un orme, un bois blanc et un frêne dans les longues laies ». Mais six ans après, l'expérience ayant démontré, sans doute, l'inefficacité d'un système absolu, on laisse aux forestiers le loisir « de consulter les différentes nuances de terrains pour y planter les arbres qui y conviennent le mieux, observant néanmoins de garder pour principe de planter des ormes pour pied borniers, c'est-à-dire aux angles, et de placer ceux-ci de préférence sur les routes, plutôt que dans les lignes de séparation des Marchés ». Mais les temps sont troublés. Les coquins endommagent sans cesse les « cingles ».

Incendie de la forêt : 13 avril 1786.

Le 13 avril 1786 des criminels mettent le feu à la forêt; les flammes dévorent plusieurs bonniers et ne sont éteintes qu'après deux jours d'efforts courageux. Le Conseil des Finances offre une récompense de deux cents pistoles à celui qui aidera à découvrir les coupables.

Nomination d'inspecteurs : 1786.

C'est à la fin de ce mois d'avril que les six forestiers à cheval encore en service sont remplacés par quatre inspecteurs; les gardes à pied sont cependant maintenus. En même temps est édicté un « Arrangement général pour la Foret de Soigne ».

Division en cantons.

Elle est partagée en trois cantons, pour les plantis, et en dix-neuf cantons de garde; le *wout*maître et son lieutenant se concerteront au sujet de la désignation des tailles. Les quatre inspecteurs à cheval prélèveront sur leurs gages de 500 florins de quoi acheter et entretenir leur cheval. Parmi les six gardes

Gardes « jubilarisés ».

à cheval, cinq étaient devenus très vieux; on les « jubilarisa »,

comme dit le document officiel, c'est-à-dire qu'on les mit à la retraite. L'aîné, Charles-Eugène Van Haelen, avait plus de 80 ans; entré en fonctions en 1731, il comptait cinquante-cinq années de service. Ce Nestor des forestiers reçut une pension de 167 florins. La compagnie du *wout*maître, ou Compagnie du Convoi, comprenant un brigadier, un caporal et treize hommes, fut réduite à un brigadier à cheval : Pierre de Villers (1), et trois soldats à pied. Tous les gardes et les soldats de cette « brigade interne » devaient savoir lire et écrire.

Médaille des forestiers.

Le règlement du 29 avril fixe à dix-neuf le nombre des gardes, un par canton. Chacun portait une médaille en argent (2). Voici quelques renseignements sur l'uniforme des quatre inspecteurs et du chef de la Compagnie interne :

Leur uniforme.

« ... sçavoir, le manteau, la houze et les cappes des pistolets; vous ferez ajouter un double galon sur le collet et les parmens de l'habit, en verd (3) » Les trois soldats auront « une uniforme de cette couleur, avec un étroit galon sur le collet, le parement, à l'angloise, et deux boutons pour la fermer ».

Création d'un étang : 1786.

Le Conseil des Domaines décrète le 21 juin la « formation d'un étang dans la Heegde, dont la dépense est évaluée à quarante deux florins ». Le 28 octobre, il décide de « régler autant

(1) Promu inspecteur des forêts le 28 octobre 1786.

(2) Voici la lettre, adressée le 5 juillet, par le Conseil des Finances, au lieutenant *Wout*maitre de l'Escaille, et qui nous révèle l'existence de cette médaille : « Tres Cher S[r] et Spéal ami, en réponse à votre lettre du 3 du courant, concernant les médailles d'argent aux armes de S. M., dont les forestiers de la forêt de Soigne sont revêtus, nous vous faisons les présentes pour vous autoriser à faire faire aux frais de S. M. : douze de ces médailles, savoir onze pour les nouveaux forestiers, et une pour le brigadier, lesquelles vous évalués à quatorze florins par pièce; et nous vous autorisons également à faire faire trois médailles plus petites, aussi aux armes de S. M. : pour les trois soldats de la brigade interne, à condition qu'elles soient reproduites à leur mort, comme il est d'usage pour celles des forestiers. Au surplus, comme à la mort des huit forestiers jubilarisés, il y aura huit médailles de trop, vous pourrez à cet époque en disposer en faveur des Caporaux de brigade à nommer parmi les gardes de la Gruerie Royale qui auront mérité ces places. »

Que sont devenues ces médailles? Frappées à vingt-trois exemplaires, elles constitueraient aujourd'hui des documents numismatiques d'un prix inestimable en raison de leur rareté, indépendamment de leur valeur artistique.

(3) Le vêtement des inspecteurs devait avoir un aspect plutôt ridicule, car on fut contraint de le modifier à la fin de juillet 1786 : « Comme les galons qui se trouvent sur les manteaux des inspecteurs de la forêt de Soigne forment une bigarure qui leur attire des insultes du public, nous avons donné les ordres pour que ces manteaux soient dégalonnés..., de faire substituer à ces galons, un galon d'or sur le Collet. »

que possible les couppes extraordinaires des chênes surannés et dépérissans, de manière à ce que l'une année parmi l'autre cette couppe rende pendant les six premières exploitations, environ 24,000 florins ». Mais cette résolution est judicieusement mûrie. Le Conseil ne veut point abattre des arbres pour se procurer de l'argent, puisqu'il prend aussi toute une série de mesures dispendieuses pour le repeuplement. Il estime tout d'abord que « pour tirer parti de la quantité d'au delà 600,000 plantes de jeunes charmes qui sont actuellement dans la forêt, on devra les planter dans des endroits à part, avec des chênes, et éviter de les mêler avec des hêtres, parce que la croissance de ceux-ci est plus hâtive que celle des charmes, qui vont mieux d'un pas égal avec les chênes ». Chênes surannés.

Le document ajoute que le repeuplement des endroits dénudés devra se faire « en y plantant les arbres à demeure à environ 6 pieds de distance, autant que possible en quinconce, ce qui portera une quantité probable de six millions d'arbres; et le repeuplement total étant de la quantité d'environ 1500 bonniers de vagues ou clairières, qui se trouvent dans la forêt, dont l'opération se fera en 6 portions à peu près égales, qui se suivront aussi rapidement que la croissance et le produit des nouvelles pépinières le permettront ». A ce travail sera consacrée une somme annuelle de 36,000 florins, dans laquelle sont compris les 12,000 florins du budget ordinaire. Quant aux jeunes tailles, le devoir essentiel des officiers était de les repeupler succesivement, « en aidant la recroissance naturelle ». Repeuplement des endroits dénudés. Six millions d'arbres.

Le gouverneur général adopte, le 2 janvier 1787, un règlement nouveau sur l'exploitation des arbres abattus, renversés et cassés par le vent, appelés autrefois *Wintvellingen*. A l'avenir, ils devront être vendus en différents marchés, sans qu'il fût question, comme jadis, de les faire façonner pour les réduire en bois de mesure. Dans le courant du même mois, les membres de la « Jointe établie pour les affaires de la Forêt de Soigne », explorent le domaine en tous sens; ils prennent des dispositions supplémentaires pour l'amélioration de la culture, pour l'augmentation et le développement des pépinières; ils ordonnent le rétrécissement de chemins de vidange trop larges, situation dommageable aux finances ducales. La Jointe suspend, au cours de ses visites, des gardes qui par leur relâchement étaient cause de sérieux dégâts commis dans les futaies et dans les bois de raspe, c'est-à-dire dans les taillis. Il sied de remarquer que ces agents se trouvaient en présence de difficultés grandissantes. Pour s'éviter trop d'ennui, ils fermaient l'œil sur des larcins, de façon à ne pas attirer sur eux et leur famille le ressentiment de ceux qu'ils surprenaient en flagrant délit. Arbres abattus; règlement de 1787. Améliorations.

Attentats contre les forestiers.

Les fonctions des forestiers n'étaient pas, en effet, toujours exemptes de dangers. Ils étaient exposés à la vengeance sournoise et méditée de malfaiteurs souvent cruels. C'est surtout dans les derniers temps de la domination autrichienne que les forfaits commis par les transgresseurs de lois se multiplient. Il est vrai qu'une véritable anarchie règne parmi ceux-là mêmes qui sont obligés de faire observer les ordonnances. Nous trouvons à ce sujet des détails édifiants dans un volume des Archives générales du Royaume. C'est le protocole contenant



Château de Tervueren en 1768.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb, d'après un tableau. (Cabinet des Estampes).

les matières relatives à la police de Soigne, dont avait eu à connaître le Comité établi pour l'administration des Forêts et Bois domaniaux (1). Nous y lisons, à la date du 2 novembre 1788 : « Le woutmaitre a informé le comité que Gilles Swalus, garde sermenté pour la forêt, lui a fait rapport en forme de plainte que le 31 octobre dernier, à 11 heures et demie du soir, le feu a été mis à sa maison, au village de Rhoo, et qu'il soupçonne de ce crime la femme du nommé Jean Swalus, dit *Swader*, qui aïant été calengée par lui, quelques jours auparavant, l'avoit menacé en présence de trois témoins de brûler sa maison ».

Incendie criminel.

(1) *Chambre des Comptes*, registre n° 514.

Rixe entre gardes.

Au cours de la séance où il fut parlé de ce crime, il avait été question d'une rixe avec effusion de sang dont l'auberge de *Jean de Nivelles*, à Waterloo, avait été le théâtre. Les gardes de ce canton y étaient pour quelque chose, sans doute, car Ransonet, alors Conseiller du gouvernement, chargea le grand maître des forêts, De Beughem de Cappelle de Heembeeck, de faire un rapport sur cette affaire, « suffisamment circonstancié pour que l'on puisse juger de la peine qu'il s'agira de décerner contre les gardes ». Ces derniers ne jouissent d'ailleurs plus que d'une confiance fort relative auprès des autorités. Le 14 novembre, le Comité charge le lieutenant *waut*maître du Brabant, de l'Escaille, de dresser une liste des employés nommés *gruyers*, admis à prêter serment pour la garde de la forêt, et alors encore en service. Cette liste devait contenir des renseignements sur la conduite et les mœurs des agents visés, « car les plaintes qui reviennent de toute part au Commissaire sur le compte de ces gens là, exigent qu'il soit informé de tout ce qui peut les faire connaître, soit en bien soit en mal ».

En même temps, les magistrats s'occupaient d'améliorer la police sous les frondaisons. Ceux des forestiers responsables des coupes et qui conduisaient les ouvriers, expliquaient le défaut de surveillance en déclarant qu'ils ne pouvaient pas et constater les délits et diriger le travail. On avait examiné une proposition selon laquelle certains des ouvriers seraient appelés à remplir le rôle de piqueur et partageraient les fonctions des forestiers ordinaires. Il était assez naturel qu'on se souciât des mesures à prendre pour enrayer l'anarchie qui gagnait toute l'administration. Les grands et les petits s'accordaient dans l'inconduite. Savourez ce détail tout à fait joli : « Il est revenu au Conseiller commissaire de la forêt, que jeudi dernier 23 de ce mois, l'inspecteur de Villers a été rencontré ivre, à Groenendael et à Boitsfort, et aïant la raison et les sens tellement aliénés, qu'il auroit perdu son chapeau. » L'enquête établit la véracité des faits. Cependant, ce haut fonctionnaire aux allures de soudard d'opéra-comique n'avait pas perdu son chapeau au cours de sa promenade titubante : on le lui avait tout simplement volé dans un cabaret de Boitsfort, où il se commettait avec des pochards de basse condition. L'inspecteur de Villers fut réprimandé publiquement à la séance du Tribunal forestier par le *waut*maître.

Inspecteur ivrogne.

Désunion du Comité des forêts.

Le désaccord régnait aussi au sein du Comité des forêts. Le lieutenant *waut*maître de l'Escaille allait plus loin que les autres. Il s'insurgeait ouvertement contre ses chefs. Il prenait la défense des « gardes de la gruerie sermentés », dont il avait été chargé d'établir la moralité, de façon à pouvoir prévenir

désormais leur inconduite et les délits qu'ils occasionnaient en dépit de leur situation officielle. Mais en communiquant la liste des vingt-huit hommes encore utilisés pour les besoins de la vénerie, il néglige d'y joindre les renseignements demandés par le grand forestier « afin de savoir à quoi s'en tenir sur le degré de confiance que peuvent mériter les employés dont il s'agit ». De l'Escaille assure dans un rapport que « ces braves gardes ont beaucoup d'ennemis parce qu'ils ont toujours bien fait leur devoir ». Le lieutenant ne s'arrête pas là. Il ne craint pas d'introduire un tiers dans le débat, avec la maligne intention de le desservir. Ce tiers n'est autre que Zinner, l'architecte du parc de Bruxelles, et qui venait d'être nommé directeur de la forêt de Soigne.

Zinner.

Voici comment s'exprime de l'Escaille : « Les gruyers ou Gardes de bois sermentés sont au contraire non seulement de très bons et fidèles piqueurs, mais ils sont aussi des très bons contrôleurs qui connoissent toute la forêt, qui sont aussi à même, par leur indépendance, de contrôler les forestiers, les inspecteurs et même le Directeur Zinner lui-même, qui ne s'écarte que trop souvent de ses instructions, comme il est arrivé quantité de fois l'année passée pendant les plantations et les élaguages, et qu'il est prouvé par mes rapports, sur lesquels il conviendroit que le Gouvernement disposât et donnât des exemples avant le commencement des plantations. »

Le lieutenant conclut en estimant qu'il y a lieu de conserver l'ancien état de choses, la ci-devant Jointe des Bois ayant agi sagement en nommant les gardes assermentés surveillants ou piqueurs des ouvriers en l'absence des forestiers. Bientôt de l'Escaille instigue les forestiers, se fait l'instrument de leur animosité ouverte envers le *waut*maître. Il détermine ceux qui, pour des écarts, ont été suspendus ou frappés d'amendes, à se plaindre au Conseil du Gouvernement. De l'Escaille va jusqu'à rédiger les requêtes protestataires de ses subordonnés. Le fait s'étant reproduit, la conduite du lieutenant fait l'objet d'une instruction. Le *waut*maître déclara que ce n'était pas la première fois qu'il avait eu des plaintes à formuler contre son adjoint « pour s'être fait l'agent des forestiers; procédés qui ne peuvent tendre qu'à les entretenir dans leur insubordination ».

Attitude du lieutenant de l'Escaille.

Instruction à sa charge.

Le lieutenant se voit infliger une réprimande. Mais, invité à assister aux séances du Comité dont il fait partie, il ne donne pas signe de vie. Pendant près d'une année, du 28 novembre 1788 jusqu'au 9 octobre 1789, les procès-verbaux des assemblées enregistrent l'absence de ce fantasque officier. Il semble que sur ces entrefaites de l'Escaille ait gagné à sa cause le grand forestier de Brabant lui-même, de Beughem de

Cappelle. En effet, le compte rendu de la trente-quatrième et suprême séance du Comité dit laconiquement : « Le commissaire y a communiqué son huitième rapport concernant nombre de procédures contre des emploïés de la forêt de Soigne, que le Wautmaître et le Lieutenant Wautmaître soutiennent ». Ces lignes terminent le volume. Aucune signature ne les suit. Les pages suivantes sont en blanc. La domination française a instauré un régime nouveau. Des événements plus graves vont noyer ces incidents et résoudre du coup tous les problèmes...

Mésintelligence entre de l'Escaille et Zinner.

Dans les derniers temps la mésintelligence la plus vive régnait entre de l'Escaille et Zinner. Celui-ci avait contredit le lieutenant, son chef hiérarchique, au sujet des ouvrages relatifs aux rigoles qui se faisaient dans les cantons confiés aux soins du directeur des plantations. Une plainte ayant été introduite à sa charge, Zinner avait écrit, au commissaire du Gouvernement Ransonet, une lettre pour se justifier. Le Comité, mis au courant, avait regretté la plainte tardive du lieutenant, « la prétendue insubordination » de Zinner n'ayant pu être réprimée à temps. Cela ne trancha pas la question. Zinner adressa à de l'Escaille une missive que celui-ci considéra comme injurieuse. Le Comité, de nouveau saisi de l'affaire, après avoir examiné toutes les pièces, « a jugé que la dite lettre de Zinner ne contient rien qui blesse l'honneur et la considération du Lieutenant Wautmaître; mais il n'a pas trouvé cet employé moins repréhensible d'avoir écrit au lieutenant Wautmaître dans des termes qui n'expriment point assez le respect qu'il doit avoir pour tous ses supérieurs; en observant néanmoins que si quelque chose pouvoit excuser la faute de Zinner, ce seroit le mépris avec lequel le Lieutenant Wautmaître affecte de le traiter en toute occasion et les mauvais propos qu'il essuie habituellement de la part des employés subalternes spécialement attachés au Canton de cet officier; mais comme toutes ces considérations peuvent ne point paroitre suffisantes au Lieutenant Wautmaître, pour se désister de la satisfaction qu'il croit avoir lieu d'exiger, le Comité estime qu'on ne peut pas lui interdire la voie ordinaire de la justice, pour obtenir à la charge de Zinner telles réparations qu'il auroit à prétendre, tant pour lui, que pour ceux de ses subalternes, qui peuvent se croire compromis dans la dite lettre de Zinner... »

Zinner blâmé.

de l'Escaille désavoué.

Une enquête fut ouverte cependant. Elle établit que personne avant cela, si ce n'est de l'Escaille, n'avait porté plainte contre Zinner, ni élevé le moindre doute sur sa capacité et sur ses connaissances en fait de plantations et d'autres ouvrages confiés à ses soins. Le rapport du commissaire du Gouvernement traite

de « déplacée » l'indisposition du lieutenant envers le fonctionnaire. L'incident s'arrête ici. Nous en ignorons l'épilogue. Ce que nous savons, c'est que le lieutenant de l'Escaille aura fait école. Son insubordination sert d'exemple à ses inférieurs : Nous voyons, en décembre 1788, l'inspecteur de la forêt de Soigne Montoisy présenter au Conseil du Gouvernement une requête demandant la remise d'une amende à laquelle l'a condamné le tribunal forestier pour désobéissance au *Waut*maître.

Inspecteur condamné.

Ce mois de décembre amena dans le domaine des ravages énormes. L'hiver fut extrêmement rigoureux. A cause du grand froid les vols de bois étaient fréquents dans divers cantons. Pour arrêter la propagation de ces dégâts, il fallut organiser des patrouilles. Les habitants ne se gênaient pas pour s'assurer le chauffage sans bourse délier. Ils abattaient délibérément des arbres. Le 24 décembre, à 6 heures du matin, une des patrouilles surprit à l'endroit dit *Koninckx Bercken* (montagne du Roi), dans *Reygerenbosch*, ou bois des Hérons, deux individus de Boitsfort, Pierre et Gilles de Vroegh, occupés à scier un hêtre. La même brigade trouva, dans un lieu voisin, seize autres hêtres nouvellement coupés.

Vols de bois.

Les ravages, durant la guerre qui va suivre, prendront des proportions excessives. Cependant, ce merveilleux domaine, que les coups les plus terribles ne parviennent pas à détruire, ne disparaîtra point. Sa beauté séduira les envahisseurs, qui, instinctivement, l'entoureront d'une sollicitude intéressée. « Les arbres des forêts, ceux qui bordent les routes (c'est-à dire ceux qui ont échappé aux dévastations révolutionnaires), sont bien formés, de la plus forte et de la plus belle venue. Parmi les arbres forestiers de ce département, les espèces les plus communes sont : le frêne, l'orme, le hêtre, le chêne, le tilleul et le peuplier. Le chêne : *quercus robur*, tient ici le premier rang... Il s'en trouve de très beaux dans la forêt de Soigne (1). »

Sous la première République.

C'est ce qui frappe tout de suite le gouvernement de la première République. Sans délai il se hâte d'utiliser ces matériaux auxquels les événements donnent une valeur particulière. Voici ce que dit le prote P.-J. Brunelle, dans son intéressant petit livre sur Bruxelles, en parlant de la forêt de Soigne : « Son administration, sous le gouvernement autrichien, était parfaitement soignée; ses allées et ses dégagements étaient magnifiques, les coupes réglées de manière à ne préjudicier en rien à la végétation. Sous le gouvernement français la dévastation fut complète : d'abord la fabrication des rames pour les bateaux plats, destinés à la descente en Angleterre, en a été le premier prétexte;

(1) *Statistique du département de la Dyle*, 1800, p. 37.

et, en dernier lieu, la coupe de vingt-deux mille chênes propres à former des palissades pour les villes qu'on voulait défendre contre les Alliés, a achevé la ruine de cette belle forêt, qui offrait partout les plus magnifiques promenades (1). »

Coupe de 22,000 chênes.

Ce n'est pas le seul écrivain qui ait rendu hommage aux efforts et aux sacrifices faits par la Maison d'Autriche pour embellir le domaine et pour en augmenter les revenus. Un fonctionnaire français, à la veille de l'Empire, en parlait de la manière suivante : « Le département de la Dyle est couvert de plusieurs bois, parmi lesquels on distingue quatre forêts. La forêt nationale de Soignes, et les bois de Heverlé, Merdael et Molendael, appartenant à la maison d'Aremberg. J'ai fait connaître ailleurs toute l'importance de la belle forêt de Soignes; non seulement elle fournit le chauffage et le bois de construction de Bruxelles, dont la consommation est considérable, mais elle pourvoit aussi aux besoins de la Hollande. Il avait été fait des coupes extraordinaires dans la forêt de Soignes, pendant les quatre premières années de la domination française; mais on a diminué celles des années suivantes, et maintenant elles sont rétablies dans l'ordre ordinaire. Les forêts nationales sont aussi bien conservées qu'il

Opinion de Doulcet-Pontécoulant : an X.

Début de la domination française.



Château-Charle à Tervueren, 1770-1783.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

est possible, avec le trop petit nombre de préposés établis à leur garde (le nombre de ces préposés a été augmenté). Les délits forestiers sont maintenant poursuivis par les tribunaux avec tout le zèle qu'on peut en attendre; mais l'inutilité de leurs efforts atteste l'insuffisance de nos lois pénales sur cet objet.

(1) Ouvrage cité, p. 246.

Les dévastations qui se sont commises l'année dernière dans la forêt de Soignes ont une cause particulière, qui tient à la nature des choses et aux localités. Il est nécessaire d'entrer à cet égard dans quelques détails. Cette forêt renferme dans son intérieur plusieurs communes et hameaux, qui ont peu ou point de territoire. Elle est entourée aussi d'autres petites communes, dont les habitants peu aisés, à défaut d'autre travail, sont accoutumés à vivre d'un salaire journalier qu'ils se procurent dans la forêt même. L'ancien gouvernement y occupait chaque année, pendant cinq mois de l'hiver, huit cents à mille ouvriers à élaguer et repeupler la forêt aux endroits désignés. L'élagage se faisait à trois époques différentes de la révolution des coupes de cent ans. A l'âge de 15 à 20 ans, on émondait les jeunes arbres de leurs branches inutiles ou qui prenaient une fausse direction. On repeuplait les espaces vides avec de jeunes plants trop serrés ailleurs. On doit remarquer que la nature du sol de la forêt de Soignes, qui se couvre de broussailles dans les premières années et qui empêche les semis et recrûs de profiter, nécessite l'opération du repeuplement.

Les ouvriers des bois.

Repeuplement.

» Le deuxième élagage se faisait environ vingt ans après le premier. On ébranchait de même les arbres, on rajeunissait leur cime, on éclaircissait les parties trop épaisses, on abattait les arbres mal-venans, ceux que le vent avait brisés, etc. La troisième opération, qui avait lieu vingt-cinq ans après la deuxième, consistait à couper les fourches, les branches cassantes, courbées, défectueuses, surabondantes. C'est par de semblables procédés que l'ancienne administration forestière de ce pays était parvenue à élever la plus belle forêt qu'il y eut en Europe, sous le rapport du produit et de la beauté des arbres. Les bois provenant des élagages rapportaient annuellement 60,000 francs, et comme les frais ne montaient qu'à la moitié du produit, il en résultait chaque année, pour le trésor public, un bénéfice de 30,000 francs. Ce bénéfice était tel, que, répété trois fois dans le même canton, dans une révolution ordinaire de cent ans, il rapportait autant que la coupe même. L'usage établi avait des résultats plus avantageux encore; les ouvriers, qu'on employait aux élagages, n'avaient ni le désir, ni le besoin de commettre des délits forestiers. Si l'on n'était pas assez convaincu de cette vérité par le raisonnement, on en trouverait la preuve établie sur des faits.

Soigne la plus belle forêt de l'Europe.

» Dans les premières années de la domination française, les élagages ont été suspendus, dès lors la forêt éprouva toutes sortes de dévastations. Elles cessèrent, du moins en partie, lorsqu'on reprit ces travaux. On concevra difficilement que l'administration actuelle des forêts n'ait cru devoir tenir aucun

Elagages suspendus.

compte des leçons de l'expérience, et qu'elle ait exposé ce beau domaine à de nouvelles dévastations pendant l'an X, en supprimant les élagages, malgré les représentations qui lui ont été adressées. J'ai vivement réclamé auprès du Gouvernement contre cette innovation funeste, et je me suis plu à répéter que tout espèce de changement est à éviter là où l'ancienne méthode est consacrée par le succès. Aucun peuple au monde n'entend mieux que les Belges la culture des bois; il faut donc emprunter d'eux une pratique qui leur a si bien servi, au lieu de naturaliser ici une routine qu'aucun succès ne recommande (1). »

Bonaparte et la forêt de Soigne.

Bonaparte fut ému par la lecture de ce rapport, si remarquablement impartial. Dès ce jour il s'intéressa au domaine boisé brabançon. Il n'oublie pas les plaintes du préfet de la Dyle; et quand il arrive à Bruxelles, l'année suivante, il se renseigne tout de suite sur l'état de la forêt de Soigne. Lorsque, le 5 thermidor, le premier Consul reçoit, au palais de Bruxelles, les différents pouvoirs constitués, les hauts fonctionnaires et le clergé du département, les critiques de Doulcet-Pontécoulant lui reviennent à l'esprit : « Il fit part au Conservateur des forêts des nombreuses et vives réclamations qui s'élevaient contre le système qu'il avait adopté; écoutant avec affabilité les raisons alléguées par ce fonctionnaire public, il parut cependant lui faire entendre par l'air de sa physionomie, dont tous les traits ont leur expression caractéristique, que dans l'importante partie qu'il administrait, l'intérêt local avait de si intimes rapports avec l'intérêt public, que les vœux unanimes de toute une contrée devaient avoir une influence positive sur la conduite administrative d'un conservateur forestier (2). »

Les reproches de Napoléon restent cependant sans effet. Il est vrai que le Conservateur des forêts n'était pas seul respon-

---

(1) *Extrait du mémoire statistique du département de la Dyle*, adressé par le préfet, M. DOULCET-PONTÉCOULANT, au ministre de l'Intérieur, en l'an X; pp. 180 et suivantes.

(2) BARTET : *Voyage du Premier Consul à Bruxelles*, an XI, p. 116.

Il faut croire que Bonaparte, devenu empereur, estima ne plus avoir les mêmes raisons de recommander le domaine à la sollicitude des conservateurs forestiers, car sous son gouvernement on tira de Soigne des quantités considérables de matériaux. Ainsi en témoigne un entrefilet paru huit mois après le sacre de Napoléon Ier, dans le *Journal de l'Empire*, de Paris. Le 6 avril 1805 cette feuille imprimait la correspondance suivante, datée d'Anvers : « Il continue de nous arriver une énorme quantité de bois de construction pour le service de la marine militaire : l'esplanade en est couverte. Ces bois viennent en grande partie des départements de la Meurthe, de la Moselle et des bords du Rhin; on les transporte par ce fleuve en Hollande, d'où ils descendent ensuite par les canaux intérieurs; ils nous en arrive beaucoup aussi de la forêt de Soigne. »

sable de la situation à laquelle le futur empereur voulait porter remède. La direction supérieure restait inactive. Aussi les doléances du préfet se reproduisent-elles souvent : « La surveillance et la conservation des forêts nationales étaient placées dans les attributions des préfets, dans les deux premières années de mon administration. Celles du département de la Dyle étaient encore régies d'après les usages établis par le gouvernement autrichien ; et j'avais cru sage de ne rien changer à un régime dont l'expérience et le succès garantissaient les avantages. Les forêts ont été depuis placées dans les attributions d'une administration particulière, avec laquelle j'ai souvent différé d'avis sur les innovations qu'elle a introduites, et surtout sur l'abandon de quelques anciens usages d'une utilité reconnue, sans pourtant cesser de rendre justice au zèle et aux lumières du conservateur qui les a dirigées. Je ne répéterai pas ici les observations consignées dans ma correspondance, sur une branche d'administration que l'on paraît avoir voulu placer hors des attributions directes des préfets (1). »

Eloge du régime autrichien.

Sous le premier Empire.

Sous l'empire français, le département de la Dyle formait, avec les départements de l'Escaut, de Jemappe, de la Lys et des Deux-Nèthes, la vingt-quatrième conservation des eaux et forêts. Elle avait à sa tête le baron Ferdinand Del Marmol. Le nouveau régime n'avait pas modifié les attributions des gardes : « Les agens forestiers sont chargés de la surveillance et conservation des forêts domaniales, communales et des établissements publics; de toutes les opérations qui précèdent et suivent les ventes, telles que ballivages, martelages, récollements, etc. Ils constatent, par des procès-verbaux, les contraventions commises contre les lois et ordonnances du régime forestier, et les poursuivent devant les tribunaux. Ils dirigent et surveillent les plantations (2). » A la veille de Waterloo, c'est le baron Vander Linden d'Hooghvorst qui est à la tête de l'administration des forêts. Il reste en fonctions sous le gouvernement hollandais.

Superficie en 1815 : 12,385 hectares.

La statistique officielle donnait à cette époque à la forêt de Soigne une superficie de 9,849 bonniers ou 12,385 hectares, chiffre exagéré, car il comprenait les bois périphériques. On sait le coup fatal que lui porta la Société Générale pour le développement de l'Industrie. Aujourd'hui l'antique et toujours admirable *Sonien bosch* forme un cantonnement ressortissant à

(1) *Exposition de la situation administrative du département de la Dyle.* Au 1er germinal an VIII, et au 1er germinal an XIII. Mémoire remis par M. Doulcet-Pontécoulant, préfet du département de la Dyle, à son successeur M. de Chaban, et au Conseil général du département. An XIII, p. 72.

(2) *Almanach de la Belgique,* 1815, p. 43.

l'inspection de la capitale; on l'a divisé en cinq brigades et en dix-huit triages.

Le Chêne de Jésus ou *Jesus Eyck.*

Soigne possédait autrefois de nombreux arbres rappelant des légendes ou des faits historiques. Le plus célèbre fut le *Jesukens Eyck* ou Chêne du Petit Jésus. Il croissait à l'endroit où se dresse aujourd'hui l'église de Notre-Dame-au-Bois. Cette partie du domaine était jadis plantée de nombreuses essences; le sol était couvert de buissons d'où émergeaient des chênes puissants. C'est un de ceux-ci qui reçut le nom de *Jesus Eyck.* On le distinguait ainsi d'un autre chêne fameux, situé non loin de là, et qui, frappé par la foudre, montrait une longue crevasse perpendiculaire. C'était le *Duyvels Eyck*, ou Chêne Diabolique. Le peuple le craignait, s'éloignait de ses ombrages fatidiques; les paysans et les gardes, en passant sous ses frondaisons, se signaient pour écarter le danger. Selon un vieil auteur, absolument digne de foi, on voyait deux chênes célèbres à proximité du Chêne de Jésus. Le premier, *le Duyvels Eycke,* dont nous venons de parler, s'appelait aussi La Main de Fer, c'est-à-dire *die Ysere Handt.* Le peuple et les forestiers attribuaient à ses feuillages un pouvoir maléfique. Le second portait le nom de *S. Peeters stoel,* ou Chaise de Saint-Pierre. Sous cet arbre venaient s'agenouiller les fidèles, qui demandaient à l'apôtre sous l'égide duquel il était placé, la rémission de leurs pêchés. Et nul ne quittait le lieu, écrit notre auteur, sans avoir retrouvé le repos et la quiétude. Le nom de ce chêne lui venait de la disposition de ses branches maîtresses qui, surgissant du tronc, formaient une sorte de dossier; et l'arbre entier contractait la silhouette d'un vaste trône majestueux. En 1752, ces deux *ecken* existaient encore et étaient même en pleine croissance (1). Le Chêne de Jésus, lui, faisait l'objet de la vénération des cultivateurs. Bien avant même qu'il portât ce nom, les voyageurs l'admiraient et l'adoraient.

Duyvels Eyck.

Sint Peeters stoel.

Légende du Chêne de Jésus.

C'est un habitant de Bruxelles, Pierre Vanden Kerckhove, qui développa par un acte de piété cette adoration universelle. Nous possédons plusieurs versions sur cette histoire charmante. Voici tout d'abord celle d'Antoine Sanderus. Le brave citadin avait acheté dans une vente publique une statuette de la Vierge, qu'il conserva dans sa demeure. Peu de temps après il tomba malade; espérant obtenir du ciel la guérison, il ordonna à son épouse d'aller suspendre la sainte image à l'arbre de Jésus, devant lequel souvent tous deux s'étaient arrêtés, car le patient, en sa qualité de marchand de bois, fréquentait la forêt à l'époque

(1) BARTHOLOMEUS SEGERS : *Den Pelgrim van Sonien-Bosch naer de H. Maghet Maria van Jesus Eyck.* Brussel, 1752, pp. 20 et 27.

des coupes. La femme ne put réaliser le désir de son mari. Elle dut s'aliter, atteinte, elle aussi, de la peste; alors elle appela à son chevet son fils Philippe et lui fit promettre d'accomplir le souhait de son père affaibli. Le jeune garçon partit le jour même ; il fixa au tronc de *Jesukens Eyck* la statuette enfermée dans une niche minuscule.

1636. C'était en 1636. L'image était à moitié cachée par les feuilles et les branches. On ne l'apercevait presque pas et elle attirait



Pavillon du prince d'Orange à Tervueren, 1823-1879.
Lithographie parue dans le « Voyage Pittoresque » de De Cloet, en 1825. (Cabinet des Estampes).

peu l'attention des promeneurs et des forestiers. Durant six années, blottie dans sa chasse de bois, la petite Vierge négligée n'entendit monter vers elle que de rares prières. Mais une pauvre femme, Anne Erigiers, touchée par son abandon, l'avait prise en affection. La sainte la récompensa de sa sollicitude. Elle la guérit d'une fièvre maligne qu'elle avait contractée dans l'humidité des bois. L'attention de Anne Erigiers ne connut dès cet instant plus de bornes. Elle entoura la Vierge des soins les plus dévots. D'autres guérisons merveilleuses furent opérées au pied du vieux Chêne de Jésus. La nouvelle s'en répandit dans la
1642. contrée. Et en 1642, le jour même de la Visitation, Regnier Assels, curé de Tervueren et chanoine de Parcq, se rendit pro-

cessionnellement dans la forêt, suivi de plusieurs prêtres et d'un grand nombre de fidèles. En marchant sous la voûte épaisse des verdures, ils chantaient des hymnes sacrés et des chants composés en l'honneur de la Mère du Christ (1). Le curé trouva prosternée au pied du chêne Anne Erigiers. Il la releva et l'exhorta à continuer avec zèle son ministère. Il lui confia ensuite la garde du lieu.

Depuis cette époque, la dévotion des hommes ne fit qu'accroître. Chaque jour des pèlerins venaient en cortège, ou isolés, prier la Vierge Marie. Les miracles opérés en cet endroit sylvestre se multiplièrent. Les chroniqueurs nous en ont relaté quelques-uns. Une jeune fille de 4 ans, Dympna Gielis, d'Ophem, avait été frappée de cécité en ramassant avec sa mère du bois dans la forêt. Une épine s'était enfoncée dans son œil. Elle vécut ainsi neuf années. Un jour, animée d'un soudain espoir, elle alla s'agenouiller devant le chêne de Jésus et recouvra la vue. Le fait fut constaté, raconte un historien, par quatre médecins de Bruxelles, convoqués spécialement par le très illustre archevêque de Malines, Jacques Boonen. C'est grâce à la générosité de ce prélat que la Vierge miraculeuse obtint un cadre monumental. Du consentement de l'évêque on construisit tout d'abord, contre le chêne, un autel d'un joli aspect décoratif; au centre, on plaça la statuette. Au-dessus fut construit un toit en pente vive que surmonta un pignon terminé par une croix en fer forgé. Une muraille entoura le lieu, le transformant en une chapelle à ciel ouvert et où les hauts arbres maintenaient, en plein été, une ombre fraîche et délicieuse. Des deux côtés s'ouvraient des portes dans le cintre desquelles on apercevait l'infinie et féerique perspective des taillis ensoleillés ou couverts de givre, selon la saison. L'énorme tronc de *Jesus Eyck* dominait la nef en plein vent, et le manteau émeraude et brun de ses branches puissantes drapait de façon tutélaire le temple recueilli.

Les pèlerins.
Miracles.
Construction d'un autel.

Les guérisons surprenantes et les faits extraordinaires opérés à cette place se voyaient en assez grand nombre peints et relatés sur des tableaux ornant la chapelle. Une de ces œuvres rappelait l'histoire que voici : Un jour sept soldats suivaient à travers la forêt un marchand chargé d'or qui se rendait à Namur. Il s'était arrêté pour offrir un présent à la Vierge. Un des guerriers enleva le cadeau précieux. Mais soudain, au moment où ils allaient fuir tous les sept, ils demeurent immobiles, cloués au sol, avec leurs chevaux. Ils ne parvenaient plus à se mouvoir. Ils restèrent ainsi, assure la légende, jusqu'à

Soldat puni.

(1) ANTOINE SANDERUS : *Regine Domus Belgicae.*

l'instant où celui qui avait commis le vol sacrilège restitua le don enlevé; le coupable offrit en outre, pour témoigner sa satisfaction, le fer d'un des sabots de son cheval, fer qui se voyait encore en cet endroit à la fin du XVIIe siècle. L'image reçut, dans la suite, la visite de nombreux soldats des garnisons de Bruxelles, de Vilvorde et de Hal.

La chapelle : 1650.

Pendant longtemps le chanoine de Parcq administra à ses frais la chapelle, appelée communément *Onse Lieve Vrou in Jesus Eyck* (Notre-Dame dans le Chêne de Jésus). L'arbre vénérable mourut on ne sait exactement en quelle année. Mais la chapelle grandit. Le 20 avril 1650, comme le rappelle une inscription qui subsiste, l'archiduc Léopold posa la première pierre de l'oratoire. La petite église fut dédiée à Notre-Dame. Le temple ne cessa de s'enrichir. Trente-huit ans après, quatre de ses fenêtres furent ornées de vitraux, montrant les armoiries d'abbés de Parcq. En 1751, la chaire de vérité vint encore enjoliver l'aspect du sanctuaire sylvestre; les fonts baptismaux datent de cinq ans après. En 1700, la chapelle du Chêne de Jésus fut érigée en paroisse. A partir de 1754 elle est desservie définitivement par un curé.

Erigée en paroisse : 1700.

Des maisons s'étaient élevées les unes après les autres autour du temple. Elles formèrent bientôt une agglomération qui, au commencement du XIXe siècle, sous la domination française, après avoir été longtemps un simple hameau, fut érigée en commune, sous le nom charmant de Notre-Dame-au-Bois. Devenue aujourd'hui dépendance d'Overrysche, la localité est restée un des plus ravissants sites de la forêt de Soigne.

Autre version de la legende.

L'histoire détaillée de la chapelle du Chêne de Jésus est racontée de façon assez différente dans une brochure rarissime dont nous avons trouvé un exemplaire aux Archives de la ville de Bruxelles (1). L'auteur, Bartholomeus Segers, chanoine de l'abbaye de Parck et curé de Notre-Dame-au-Bois, relate avec une érudition remarquable les origines du temple qu'il desservait. Le chêne avait reçu autrefois le nom de Jésus à cause d'une statuette du Seigneur fixée dans un creux de son tronc. Mais l'arbre se développant, croissant sans cesse, la sainte icone avait été cachée et bientôt complètement engloutie dans l'aubier : ... *dat dit Jesuken met lanckheyt van tijde, nu in de eyck gewassen ende gestopt was.* Le Chêne de Jésus était un lieu de ralliement pour les veneurs et les forestiers. C'est à son pied que les membres de la Chambre des Comptes se donnaient rendez-vous lorsqu'ils devaient préparer des coupes dans le

(1) *Den Pelgrim van Sonien-Bosche naer de H. Maghet Maria van Jesus Eyck*, 1752.

massif oriental du domaine. Ils conservèrent cette coutume jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, époque à laquelle existait encore non loin de là le Chêne du Diable, parfois appelé aussi La main de Fer : *Die ijsere handt*. La futaie enveloppant le Chêne de Jésus avait été de tout temps célèbre non seulement par ses beaux arbres et par ses animaux sauvages : *seer plaisantig is, soo van schoone boomen, als wel van wilde dieren*, mais surtout par les bandits et les voleurs de grands chemins : *Bosch roovers*, qui choisissaient les impénétrables fourrés voisins pour leur quartier général. A l'abri des branches serrées et des feuillages, ils guettaient leurs victimes passant sur la route de Namur. Endroit mal famé.

Cela dura jusqu'au milieu du XVIIe siècle. En 1632, un marchand de graisses de Bruxelles, Peeter Vanden Kerckhoven, acheta, sur la Grand'place de cette ville, une statuette de la Vierge qu'il s'était promis d'accrocher à un arbre de la chaussée d'Overeyssche; il parcourait souvent cette chaussée, en se rendant au hameau de Malaise où il possédait un bien laissé par son père. Il espérait que l'image de Marie éloignerait de cet endroit les malfaiteurs dont à chaque voyage il appréhendait l'attaque. Mais il garda la statuette pendant deux ou trois années dans sa demeure; comme en témoigna dans la suite le cousin du marchand, Abraham Vanden Kerckhoven, organiste de l'archiduc Léopold, les enfants avaient pris l'habitude de jouer avec la petite sculpture de bois peint. Lorsqu'il se sentit mourir, l'oublieux chrétien se rappela sa promesse d'autrefois. Voulant l'accomplir avant de rendre l'âme, il chargea sa fille Elisabeth d'aller accrocher l'image à un des chênes de la route de Namur. Statuette de la Vierge.

Après la mort de Peeter, survenue le 10 novembre 1635, sa fille, ne sachant comment il fallait agir pour pouvoir exécuter la suprême volonté de son père, conserva encore pendant six mois la statuette. Finalement, son frère Philips ayant fait les démarches nécessaires, le seigneur van Ophem, receveur général de Brabant, et Mertens de Neck, *stadt-knaep*, ou écuyer de la ville de Bruxelles dans la forêt de Soigne, lui accordèrent l'autorisation de fixer la figurine sur la fourche des deux branches maîtresses du *Jesus-Eyck*. Cette cérémonie eut lieu en 1637. Le moine N. Pickaert, au soin duquel fut confié l'entretien de la statuette par l'abbé de Parck Joannes Masius, fit préserver l'image par une niche de bois. Mais bientôt, les fidèles venant nombreux implorer la Vierge, il construisit autour du chêne un enclos en planches et en argile, et couvert d'ardoises. La première messe y fut célébrée le dimanche 12 octobre 1642, par permission spéciale de Mgr Jacques Boonen, archevêque de Malines. L'abbé de Parck officiait en Première messe : 1642.

personne. Peu de temps après, Son Excellence don Francisco de Melo, gouverneur général des Pays-Bas, se rendit dans la forêt avec sa femme et sa famille. Ils prièrent devant la Vierge, l'implorèrent, et une des filles du personnage fut soudain guérie d'une fièvre intense dont depuis des mois elle souffrait indiciblement.

La célébrité de la modeste chapelle était parvenue jusqu'aux oreilles de l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche. En 1648, gagnant Bruxelles par la forêt de Soigne, pour prendre possession du gouvernement général des Pays-Bas, il s'arrêta dans le petit temple et y resta agenouillé pendant une demi-heure. Le prince revint souvent dans la forêt de Soigne. Il prit l'arbre sous sa protection et décida de construire en ces lieux une chapelle plus digne. Le 20 avril 1650, il plaça la première pierre du monument. Cela donna lieu à une cérémonie admirable. L'abbé de Parck, Libertus de Pape, vicaire général des Prémontrés en Brabant, arriva en cortège, à travers bois, avec toute sa communauté. Sous la voûte bougeante des hauts arbres, accompagnés par les musiciens de la Cour, les religieux chantèrent le *Te Deum laudamus*, tandis que la foule autour d'eux se prosternait sur les feuilles mortes, tout humides encore du dernier hiver...

Construction de la chapelle : 1650.

Le Tilleul de Jan Ruysbroeck.

Un autre arbre fameux fut le tilleul de Jan Ruysbroeck, *Tillia Rusbrochij*, comme dit la légende d'une planche gravée par Lucas Vorstermans junior, et représentant le monastère de Groenendael. C'est sous cet arbre que le philosophe se retirait pour méditer; il était situé dans un massif à quelque distance du cloître. « Quelques personnes encore en vie, dit Pomerius, rapportent qu'un jour le prieur, étant éclairé par Dieu, s'était retiré dans la forêt, ainsi qu'il avait coutume de faire fréquemment. Là, ayant pris place sous un arbre, en un lieu écarté et secret, il éprouvait et il goûtait les célestes suavités. Or, il s'oublia complètement et demeura plus longtemps que d'habitude. Les frères que la longue attente et l'absence du prieur inquiétaient fort, le cherchèrent en vain par tout le cloître, puis s'en furent vers la forêt. Or, un frère qui lui était très attaché et qui l'avait cherché partout avec le plus grand soin, aperçut de loin un arbre revêtu de hautes flammes ardentes, qui paraissait allumé et brûlant entièrement. Le frère s'approcha doucement de cet arbre et aperçut le saint homme de Dieu assis et goûtant les suprêmes ravissements de la suavité divine (1). »

(1) R. P. GABRIEL : *La vie de Maître Jean Ruysbroeck*. Traduit du flamand par Lucien De Busscher. *Revue Blanche*, février 1896.

L'arbre devint parmi les moines l'objet d'une grande vénération. Lorsque le monastère s'agrandit et annexa à son territoire des fragments de bois assez considérables, ils isolèrent le tilleul. Au XVIe siècle il se trouvait dans l'enceinte de l'abbaye, précédant le parvis de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à l'extrémité des jardins, sur la hauteur d'une colline. Il était vieux déjà quand la communauté, durant les guerres de Religion, fut contrainte de quitter le couvent. Lorsque les Augustins revinrent, sous le règne d'Albert et Isabelle, ils furent infiniment heureux en retrouvant le vénérable tilleul plein d'une vie nouvelle. On eût dit qu'il était rendu à une seconde jeunesse; une sève abondante coulait sous son écorce antique; ses rameaux étaient plus beaux que jamais et plus épais ses feuillages Il s'était encore élevé : sa cime était plus haute, plus près du ciel.

Vieillesse du tilleul.

Dans un poème enflammé, Sanderus a chanté la gloire de cet arbre (1). Il produisait des miracles. Au temps de l'historien, une habitante de Bruxelles, Mlle Anna Smits, souffrait de douleurs au pied; elle était condamnée à ne plus jamais sortir. Elle se fit transporter auprès du tilleul, toucha du membre malade le tronc et guérit promptement. Le jour même elle marchait comme par le passé. Quant au tilleul, de plus en plus vieux, chargé d'ans, aride, plein de crevasses et tout usé, il ne tenait pour ainsi dire plus au sol que par sa seule écorce. Pourtant une deuxième fois il commença, au printemps, à reverdir en rameaux et en branches. Mais il dépérit insensiblement, tel un vieillard dont la vie s'éteint et que rien ne peut sauver. Un incendie qui l'endommagea hâta sa fin. Au XVIIIe siècle le tilleul a disparu. Aucun ouvrage n'en parle désormais.

Ses vertus.

---

(1) *Votum ad Tiliam Ruysbrochii :*
Fabula fatidicas dixisse oracula quercus
Nempe fidem certam quam Jovis arbor habet.
Non ego Phebæo deducam haec somnia monte,
Credite, mentiri nostra Thalia timet.
Posteritas audi : Tilia est, quae nescia falli,
Ex fama, judicia relligionis erit.
Illa etenim si fors vicinos gliscit in agros
E Batavûm in faustis hæresis orta plagis,
Illa inquam veluti venturæ praescia pestis,
Succiduâ, marcet languida facta coma.
Si tamen alma fides, niveis invecta quadrigis,
Rursum io, læta voce, triumphe canat ;
Protinus in flexos convertit ad aethera ramos,
Inclamans celsum Belgia tolle caput.

Le chêne des Sept Têtes Couronnées.

C'est près de l'entrée du monastère, à l'intérieur des murs, que se dressait le chêne dit des Sept Têtes Couronnées (*Quercus sub qua fuerint pariter 7 Coronata Capito*). On sait que, au retour d'une chasse merveilleuse donnée dans la forêt, Charles-Quint se reposa au monastère avec



Pavillon de Tervueren vers 1830.
Gravure. (Cabinet des Estampes).

sa suite. Il s'assit sous le chêne au milieu de ses invités : Philippe II, son fils; Maximilien, roi de Bohême, avec son épouse Marie, fille de l'Empereur; Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas; Eléonore, reine de France, veuve de François Ier, et Muley-Hassen, roi de Tunis. Cet arbre historique vécut plus longtemps que le tilleul de Ruysbroeck. On l'admirait encore au XVIIIe siècle. G. Fricx, dans sa *Description de la Ville de Bruxelles*, signale le « chêne

---

O arbor! neque te Boreas neque leaserit Eurus
Dissiliat si quæ falx tibi bella parat.
Si caper aut petulans morsu te vellicat hædus,
Votivam fuso sanguine spargat humum.
Sed voveo tibi perpetuus coelo affluat humor,
Humor quem sacri copia roris alat.
Surge coronato ludens per nubila gyro,
Fœlices ramos nil nisi secta, gravet.
Relligio jam non metuet stygis horrida monstra,
Umbram etenim sese quâ tueatur habet.

Chorographia Sacra Insignis Canonicae B. Mariae et S. Joannis Baptistae in Viride Valle, 1659, p. 16.

prodigieux » de Groenendael (1). Il a dû disparaître pendant la tourmente révolutionnaire. J. Gautier ne cite plus que le lieu où il poussait jadis. Il parle, en effet, de l'emplacement du chêne sous lequel déjeunèrent Charles-Quint et ses hôtes (2). S'il faut en croire le premier de ces auteurs, on avait gravé, sur le chêne même, des vers commémorant l'événement fastueux dont il avait été témoin (3).

Le Patriarche des hêtres de Soigne.

Boitsfort s'enorgueillissait jadis de posséder un arbre magnifique; au commencement du régime républicain, derrière la maison de campagne du duc d'Ursel, « se voyait le patriarche des hêtres de la forêt de Soigne : il était haut, droit et touffu, et d'une grosseur telle que trois grands hommes pouvaient à peine l'embrasser; sa belle tête chevelue étendait au loin son ombrage. Le gouvernement français le fit abattre et fit aussi dévaster la forêt. Boitsfort perdit beaucoup, par cette opération, de ses vues pittoresques et de la beauté de ses sites » (4).

Les Trois Tilleuls de Boitsfort.

C'est également sur le territoire de Boitsfort que se trouvaient les Trois Tilleuls, magistrale gerbe de troncs énormes, aux feuillages étendus, et dont l'ensemble prodigieux dominait tous les autres arbres de ce coin du domaine. Le dessinateur Vitzthumb, dans un de ses deux remarquables albums conservés au Cabinet des Estampes, a reproduit, à la sépia, les trois arbres jumeaux, en pleine saison automnale et en hiver, les branches squeletteuses et épaissies par la neige immaculée. Les Trois Tilleuls fameux ont eux aussi disparu, dans les mêmes circonstances, probablement, que le hêtre majestueux. Ils ont partagé l'inévitable destinée de tous ces arbres vénérables, aux appellations suggestives, dont les cartes anciennes de l'archer Van Werden, de Lambert Laurin et de A.-D. Bruyn nous fournissent la liste abondante.

---

(1) 1743, p. 212.

(2) *Voyage dans les Pays-Bas*, 1824, p. 31 ; le *Conducteur dans Bruxelles et ses environs*, 1824, p. 396.

(3) *Quod sim sacra jovi, dicor bene Regia quercus,*
Imperium in superos scilicet unus habet :
Dumque suam dixit, reliquis caput altior una
Arboribus tanto nomine digna tuli.
At septem patula reges complexa sub umbra
Imperio major jam jovis esse queo.
Gaudebant illi nostris se subdere ramis
Succubuit foliis prona carona meis
Nil mihi jam tecum est, Rex Jupiter : ardua septem
Quæ Regum possum subdere colla mihi.

(4) P.-J. Brunelle, prote d'imprimerie : *Bruxelles ancien et moderne et ses environs*, 1819, p. 242.

Le Vieux Tilleul de Boendael.

Il existe cependant encore un de ces arbres fameux, et même un de ceux qui évoquent avec le plus de charme la brillante époque du XVI[e] siècle : à Ixelles pousse toujours le « Vieux Tilleul de Boendael », à proximité de l'église de ce hameau; bien qu'à présent il soit situé au centre d'une agglomération populeuse, à une assez grande distance de la forêt, son passé est lié à l'histoire de Soigne. En effet, il servait déjà de rendez-vous de chasse sous le règne de Charles-Quint, alors que Boendael et ses environs étaient englobés dans le *Sonienbosch* (1). Cet antique tilleul, à grandes feuilles, propriété de la commune d'Ixelles, a une dizaine de mètres de hauteur; à moitié de cette hauteur, il a près de 1[m]50 de circonférence. Malheureusement, cet arbre solitaire et séculaire, en dépit des soins attentifs dont l'administration communale l'entoure, est condamné à disparaître dans un temps rapproché. Son feuillage devient pauvre. Le tilleul est entièrement creux et une grande ouverture a été masquée dans son tronc par une maçonnerie de briques, qu'il a fallu entourer de plusieurs cercles en fer.

Le Chêne de la *Vuylbeeck*

Non moins vénérable que le tilleul de Boendael était un chêne formidable dont la ramure énorme dominait encore, au commencement du XIX[e] siècle, toute la végétation d'un massif proche de la *Vuylbeeck*, près de Boitsfort. Paul Vitzthumb nous en a laissé un dessin inédit, exécuté en 1802. Pour évoquer toute l'ampleur de ce chêne, l'artiste a rassemblé près de son tronc colossal un groupe de promeneurs, qui semblent minuscules sous sa merveilleuse frondaison. Il avait certainement une trentaine de mètres de hauteur et ses branches noueuses et pesantes, dont les pittoresques méandres se perdaient parmi le feuillage épais, s'étendaient au loin et ombraient toute la clairière voisine de ce Ruisseau Sale dont il ornait les bords. Ce chêne gigantesque, vieux de trois ou quatre cents ans, le dernier, sans doute, des colosses de la forêt antique, doit avoir été sacrifié sous la domination française. Il est permis de supposer qu'il fit partie de l'hécatombe de vingt mille chênes dont Bonaparte ordonna la coupe en Soigne à l'effet de construire les navires de la flotte appelée à tenter la fallacieuse descente en Angleterre... Si le prodigieux chêne de la *Vuylbeeck* a partagé la destinée de tant d'arbres puissants, il n'aura survécu que peu de mois à l'époque où le dessinateur bruxellois copia, à l'encre de Chine, sa majestueuse silhouette; car c'est en 1803 que Napoléon commença l'équipement de son escadrille de Boulogne.

---

(1) *Bulletin de la Société centrale forestière de Belgique*, 9[e] année, 8[e] livr., août 1902, p. 523 : *Relevé des arbres remarquables*.

Si la forêt de Soigne ne possède plus un seul de ses arbres historiques, elle en compte cependant beaucoup aujourd'hui qui sont dignes d'attirer l'attention pour des raisons diverses. Certains intéressent par leur grand âge, d'autres par leur croissance plus ou moins singulière. Et, parmi ces derniers, il en est un qui jouit d'une popularité considérable. C'est du Hêtre de la Source de l'Empereur que nous voulons parler, hêtre séculaire qui a fourni à Jean-Baptiste Degreef le sujet d'un de ses plus impressionnants tableaux. Feu M. Léo Errera s'en était occupé dans la toute dernière de ces claires et attachantes études qui ont fait de lui un des premiers botanistes des temps présents. Cette étude du regretté professeur, si prématurément enlevé à la science, a pour titre : *Conflits de préséance et excitations inhibitoires chez les végétaux* (1). Après avoir consigné une série d'observations faites sur de nombreux végétaux supérieurs, le savant auteur retient ce point : « ... la possibilité même du relèvement de grosses branches d'arbre, dures, lignifiées, et qui se remettent, en ce cas, à manifester de l'accroissement en longueur dans des régions où, normalement, il ne s'en produirait plus. On sait qu'une chose analogue s'observe dans tout chaume de graminacée qui se redresse; les nœuds, arrivés au terme de leur croissance, recommencent à s'allonger par suite de l'excitation géotropique. Mais pour les troncs ligneux un tel relèvement représente une bien autre dépense de travail. Un hêtre de la forêt de Soignes, près Bruxelles, en offre un bel exemple; son gros tronc a été graduellement déchaussé à la base par l'effet d'une source voisine et s'est courbé en conséquence pour conserver à peu près la direction verticale (2) ». Et l'auteur explique ainsi ce phénomène du hêtre géotropiquement relevé, qui aura frappé beaucoup de promeneurs mais qu'aucun cependant n'aura essayé de pénétrer : « C'est, sans doute, la couche de cambium qui joue dans ces courbures tardives le rôle principal... » Pourtant, cet arbre n'a pour lui que la singularité de sa croissance. Aucune légende n'est attachée à son imposante ramure, qui n'évoque nul événement mémorable d'autrefois.

Le Hêtre de la Source de l'Empereur.

---

(1) Extrait des *Bulletins de la Société royale de botanique de Belgique*, t. XLII, 1905.
(2) *Ibidem*, pp. 33 et 34.

CHAPITRE IV

La faune

Jadis et aujourd'hui. — La chasse des ducs de Brabant. — Les garennes domaniales. — Les ordonnances sur la chasse. — Les gruyers ou *warantmeesters*. — Les grands veneurs ou *opperjagers*. — La maison de Boitsfort. — Les grands fauconniers. — Les prisons pour braconniers : Trois-Fontaines et la porte de Laeken. — Les haras : Groenendael et Tervueren. — Le pâturage : Privilèges et réglementations; *Veterboeck* ou registre du bétail. — Le Tribunal du Cor ou Consistoire de la Trompe. — Destruction du gibier sous Joseph II. — Repeuplement du domaine. - Les Patriotes et la conservation de la chasse. — Les loups et les renards. — Le dernier grand veneur : Alexandre Berthier, prince de Wagram. — Léopold Ier. — La société des chasses à courre. — La situation présente.

La forêt de Soigne réunit sous ses ombrages tous les éléments de la faune brabançonne. Les insectes d'ordres divers y pullulent, depuis les coléoptères aux carapaces brillantes jusqu'aux aptères furtifs et peureux. La classe des mammifères y est représentée surtout par le lièvre, le lapin et le chevreuil. Les oiseaux y sont rares. La haute futaie très étendue ne retient pas les chanteurs ailés ; ils nichent dans les taillis, le long des routes et des avenues, où leurs ramages, à la belle saison, est d'une discrétion délicieuse. Au fond des bois, on ne les entend guère, car ils ne font qu'y passer, d'un vol rapide. Les migrateurs y sont inconnus aujourd'hui. Cependant, autrefois, les hérons venaient en bandes s'installer aux bords des paisibles lacs monacaux. Ils hantaient de préférence certaines parties de la forêt moins sillonnée par les promeneurs et, partant, plus désertes. Des endroits nous rappellent par leurs noms que ces grands oiseaux hiératiques se plaisaient à l'ombre de leurs arbres, *Reygerenbosch* par exemple, ou bois des Hérons. Le gros gibier, à l'exception du chevreuil, a complètement abandonné la futaie depuis environ un siècle. Les appellations de plusieurs places démontrent clairement que les bêtes féroces

Insectes.

Mammifères.

Les oiseaux.

Les hérons.

Gros gibier.

étaient également nombreuses jadis sous les frondaisons. Les Nerviens ont dû poursuivre dans le domaine, alors attenant à la forêt Charbonnière, le loup et l'auroch; et l'olifant antique, bien avant le cor moyenageux, aura secoué de sa fanfare mélancolique et stridente les calmes profondeurs des feuillages mystérieux.

Bêtes féroces.

Dans les temps reculés, cela n'est point douteux, la forêt servait donc d'asile à une grande variété d'animaux sauvages, dont certaines espèces ont complètement disparu non seulement de nos régions mais, pour ainsi dire, de la surface terrestre, tel l'*urus* ou auroch que nous citions tantôt, espèce de taureau sauvage à cornes recourbées que nos ancêtres, bien avant l'invasion des Romains, chassaient à l'aide d'épieux et de chiens. On y rencontrait aussi l'ours, l'élan, le loup, le lynx, le chat-tigre, le renard, le cerf, le chevreuil, le sanglier, et, parmi les oiseaux, notamment l'aigle et l'épervier. Le daim a habité le massif jusqu'à la veille de la Renaissance seulement, alors que le cerf y a vécu jusqu'à la Révolution française. Les bois qui, selon une tradition assez motivée, proviendraient du dernier cerf tué dans *Sonienbosch*, par Charles de Lorraine, quelques jours avant sa mort, c'est-à-dire en juin 1780, ornent encore la salle de la *Maison Haute*, à Boitsfort, ancien lieu de réunion des hommes de la vénerie ducale (1). C'est pendant la période révolutionnaire suivante que le chevreuil disparut à son tour; mais le prince d'Orange, en 1815, repeupla Soigne de chevreuils et de faisans. On sait qu'aujourd'hui ces premiers y abondent de nouveaux, grâce aux soins du comte de Flandre qui, lorsque la chasse retourna à la Couronne, lâcha quelques-uns de ces animaux dans les frondaisons devenues désertes et silencieuses.

L'auroch.

Le dernier cerf tué : 1780.

Au XVIe siècle.

Le témoignage de Louys Guicciardin nous permet d'évoquer *Sonie* au temps de Charles-Quint. Elle était encore singulièrement peuplée. Non seulement l'auteur de la *Description des Pays-Bas* nous parle des forêts de notre pays, mais encore de la façon dont on s'y prenait pour attraper le gibier : « Et abondent ces bois et forests en toute sorte de venaison : les cerfs, dains, chevreaux, sangliers, lievres, connils, tessons de toute espèce, et jusqu'aux lirons et hérissons, n'y manquans point : ainsy sont en abondance, ayans la chair fort bonne; mais non si aggréable et savoureuse qu'en Italie : et mesmement les lièvres. Il n'y a point faute de loups, de renards, ny de faines : mais pour obvier à cecy, le pays est fertil en bons chiens, prompts à poursuivre ces bestes; comme ils en ont de toute autre

Chiens de chasse.

(1) GEORGES VERHAEGEN : *La Forêt de Soigne. Revue de Belgique*, 1873, p. 41.

sorte pour la chasse, de quelque espèce que ce soit; bien que les meilleurs viennent d'Angleterre. Il est vrai que pardeça, y a une espèce de chiens et bracques (que nous appelons à cause de leur sagacité et force de l'odorat Seyngi). Il y a deux sortes de ces chiens, à sçavoir de moyens et de fort petits : les uns et les autres sont beaux, ayants les oreilles qui leur pendent presque jusqu'à terre; et sont tous les deux de ce naturel, que dez qu'ils voyent ou sentent la proye blecée, ou non, ils en poursuyvent si courageusement et obstinément la trace, soit par bois, hayes, vallons ou coustaux, et montaignes, ou autre part quelle que ce soit; que jamais ils ne l'abandonnent jusqu'à ce qu'ils l'atteignent, et la descouvrent au Veneur : et c'est pourquoy par deça



Villa de Tervueren.
Dessin de G. de Bruyn, gravé par Harrewyn, paru dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae ». Edition de 1694.

les forestiers et Vanasseurs cerchent à quelque prix que ce soit, de ces chiens pour en envoyer ez pays estranges : néanmoins il ne semble point qu'ils puissent prouffiter et faire engeance et race ailleurs qu'en cette contrée (1). »

Plus loin, le gentilhomme florentin revient sur ce même sujet : « Voyez encore cette autre race de chiens allans à l'eau : jadis pour cest effect on s'aydoit des barbets, qui servoyent très-commodément : mais ores on a trouvé une autre sorte de chiens en Hollande, qui fait perdre le crédit et le renom aux barbets : car ils sont plus grands et plus renforcez, gaillards au possible, bien fenduz de gueule, et ayans le poil court; si bien que suyvants le canard en l'eau, ou autre gibier, ils y vont si

(1) Edition de Calais, p. 29.

gayement et agilement, que soudain ils l'emportent, ou à tout le moins, avec le temps, ils le lassent de telle sorte, qu'en fin il est contrainct de se rendre (1). »

Chasse ducale.

Les ducs de Brabant, comme tous les princes de l'ancien régime, partageaient leur vie entre la guerre, l'amour et la chasse. Mais la chasse prenait la majeure partie de leur temps. Ils s'étaient réservés exclusivement la jouissance de la forêt de Soigne, et ils y avaient édifié, pour la facilité de leurs plaisirs, des pavillons coquets, pittoresquement enfouis sous les verdures ou dressées au bord de l'eau. Et pour assurer la conservation du domaine et empêcher la destruction des animaux qu'il abritait, ils avaient chargé des seigneurs de leur Cour de l'organisation de la police sur toute son étendue : « Quant aux droits de chasse, soit de vénerie au fauconnerie, et de la pêcherie ez rivières, las, estangs, et autres eaux vives (n'ayant que la mer qui soit franche) cela appartient ordinairement au prince, aux villes franches et aux seigneurs, et gentils-hommes, selon l'estendue de leurs finages, jurisdictions et seigneuries; sauf toutesfois le pays de Brabant, où il n'y a réservé que les cinq bois, de Sonie, Zaventerloo, Groetenhout, Groeten Heist et Meerdael (où personne ne peut chasser), chacun pouvant au reste et courir la proie et voler l'oiseau. Mais que ce ne soit avec rets et cordes; y ayant sur cela (comme dirons ci-après) un privilège tout exprès. Sur tous ces gruries, droits de chasse et de pêcherie le prince tient en chacune province ses officiers, gruyers et gardes de forests, qui en font le profit pour le prince; et la pluspart de ses officiers sont gens de qualité : ainsi qu'en Brabant le marquis de Berghe, qui a la surintendance sur la venerie, et choses principales icelle concernans : Et pour ce porte il entre ses titres celuy de Grand veneur de Brabant. Les forests plus belles et principales du pays appartiennent aussi au Prince; qui s'en sert non seulement pour le plaisir et deduit de la chasse; ains pour en faire de bons deniers par la coupe du bois, qu'on vent au peuple pour son chauffage (2). »

Bois réservés

Surintendance de la vénerie.

Un autre écrivain du XVIe siècle, l'auteur du petit in-folio : *Itinerarium Belgicum*, rapporte, lui aussi, qu'il existe en Brabant des forêts et des bois abondants en bêtes sauvages de nombreuses espèces. Les plus remarquables d'entre ces forêts portent les noms suivants : *Grootenhout*, *Grooten heyst*, Meerdal, Zeventerloo. Mais la plus célèbre de toutes est la forêt de Soigne. Elle renferme en son enceinte, dont l'étendue est de sept lieues militaires, des villages et des monastères. A l'excep-

(1) Edition de Calais, p. 30.
(2) LOUYS GUICCIARDIN : p. 54.

tion de ces cinq bois (réservés au déduit particulier du prince), le droit de chasse est accordé à tout le monde (1). Cependant, s'il faut en croire Gramaye, Jean Ier, le valeureux vainqueur de Woeringen, aurait permis aux Bruxellois de chasser dans la forêt de Soigne. Mais avant Charlemagne, les Brabançons, jouissant des privilèges inséparables de leur vieille tradition de liberté, eurent, comme on dit, le droit de chasser poil par poil et plume par plume, contrairement, ainsi que le rappelle A.-L. Galesloot (2), à l'usage des autres provinces, où la chasse n'était autorisée qu'aux nobles exclusivement, et dans quelques-unes à de rares bourgeois. La chasse est libre.

Un édit des archiducs Albert et Isabelle, du 31 août 1613, vint réglementer définitivement la chasse, tout en résumant de façon presque complète les ordonnances promulguées par les souverains antérieurs. L'édit ne comprenait pas moins de 116 articles. Comme cette législation rigoureuse et sévère était particulièrement protectrice du gibier, celui-ci pullulait dans des proportions inconcevables. Pourtant, Charles de Lorraine, lui aussi jaloux de la conservation du gibier, et cela par égoïsme de chasseur fervent, voulut à son tour, par des mesures nouvelles, réglementer la chasse. Il nourrissait l'espoir de mettre fin aux procès et aux délits innombrables engendrés par les anciennes coutumes. Mais les Etats de Brabant s'étonnèrent, à juste titre, des moyens que le gouverneur général des Pays-Bas voulait adopter pour conserver le gibier, alors que les habitants des villages encerclant la forêt de Soigne se plaignaient constamment de voir chaque année leurs champs ravagés par la surabondance des cerfs, des sangliers et autres grands animaux sauvages. Edit de 1613. Abondance de gibier.

Cela se passait en 1753. Une quarantaine d'années plus tard, les griefs des cultivateurs tombèrent soudain. Les représentants provisoires de la ville de Bruxelles, élus en novembre 1792, après l'invasion des armées françaises, en déclarant que la chasse était entièrement libre, permirent à chacun de faire disparaître la cause des dégâts incessants. Le gibier fut massacré avec un bel ensemble ; d'un excès on tomba dans un autre. La forêt de Soigne fut bientôt déserte, tant les chasseurs y tra- 1753-1792. Massacre du gibier.

---

(1) *Sunt in ea nemora et saltus, quae multiiagis ferarum generibus abundant : quorù maximè insignia vocantur vernaculè, Grootenhout, Grooten heyst, Meerdael, Zaventerloo, et omnium maximù Soenien, septem miliarium ambitu Pagos et Monasteria in se compraehendens. Venatio et aucupium, si haec quinque dicta nemora excipias (quae Principis privatis voluptatibus inseruiunt) omnibus liberum est. — 1587.*

(2) *Recherches historiques sur la maison de chasse des Ducs de Brabant*, p. 9.

quaient aussi bien les classiques « rouges et noires bêtes » que celles de petite taille. Il est vrai que les gruyers n'étaient plus là pour empêcher les ravages et mener en prison les délinquants.

Ordonnance de Charles-Quint : 1545.

S'il faut en croire l'ordonnance bien connue de Charles-Quint réglementant la chasse, ordonnance datée de la fin de février 1545, la charge de gruyer aurait existé de tout temps. La commission de gruyer la plus ancienne, conservée aux Archives du Royaume, en date du 10 avril 1361, fut délivrée à Arnould de Gand. La charge de gruyer, ou *warant-meester*, c'est-à-dire « maître des garennes », était vénale : Elle s'achetait du prince à deniers comptants. Cet officier avait la garde des établissements religieux et connaissait aussi exclusivement des délits de chasse commis sur leurs terres, dans leurs franches garennes et aussi dans celles du prince Autrefois la police de la pêche était exercée par un officier spécial : le *watergreeffe;* la police de la chasse aux oiseaux appartenait au *pluymgreeff*. Or, par un acte du 22 décembre 1456, Philippe le Bon décrète que les triples offices de *Warantmeesterschap* ou de gruerie, de *Watergreeffschap* et de *Pluymgreeffschap* seront désormais réunis et remplis par un seul personnage appelé *Warantmeester* ou gruyer. Le premier titulaire, nommé le même jour par le duc de Bourgogne, fut Peeter vander Eycken, qui, déjà *warantmeester* depuis plusieurs années, succéda en qualité de « comte d'eau et de comte de plume » au messager à cheval du prince, Segher vander Rimen (1). Celui-ci avait démissionné et remis ses pouvoirs et les bénéfices y attachés entre les mains du chancelier du Brabant, Goessen vander Rijt.

Le premier gruyer : 1361.

Police de la pêche et de la chasse.

Consistoire de la Trompe.

Le Consistoire de la Trompe, établi à Boitsfort, servait de siège commun au Gruyer et au Grand Veneur de Brabant. Ce dernier avait également juridiction en matière de chasse. La création du Consistoire de la Trompe bouleversait quelque peu l'ancien ordre de choses; aussi les Etats de Brabant s'y opposèrent-ils ouvertement. Ce qui fait que vers 1530 Charles-Quint se vit obligé d'abolir ce tribunal forestier. Quelques années après, les Etats de Brabant limitèrent notablement les pouvoirs du gruyer, tandis que se reconstituait, sur des bases nouvelles, le Consistoire de la Trompe. Durant deux siècles et demi cette institution subsista sans se modifier sensiblement. Elle fonctionnait encore à la Révolution française, quoique les Etats de Brabant n'eussent cessé de protester, de se plaindre et

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 494 et 495 : *D'Officien van Watergraef ende Pluymgraef van Brabandt, ghevuecht tot het Officie van Warantmeester.*

de réclamer contre les privilèges accordés au tribunal et aux deux puissants seigneurs, le Grand Veneur et le Gruyer, à qui il appartenait d'en nommer les juges.

Abus du Consistoire.

A la suite de difficultés avec Charles de Lorraine, en 1756, le Conseil et les Etats de Brabant, ouvrant une enquête sur les abus extrêmement fréquents du droit de chasse, découvrirent que les juges du Consistoire de la Trompe suivaient toujours l'édit de 1613, émanant des archiducs Albert et Isabelle, et ne se souciaient point de l'ordonnance de 1545, celle de Charles-Quint. Ce double pouvoir se plaignit et obtint gain de cause. Le Gruyer fut prié de se conformer dorénavant, pour l'instruction des procès, à l'ordonnance en question, qui avait conservé presque intactes les franchises accordées aux Brabançons par la Joyeuse Entrée de Jeanne et Wenceslas, le 3 janvier 1355. Chose plus singulière, l'édit de 1613 n'avait jamais été publié dans le Brabant, et n'avait donc eu en vérité aucune force de loi.

Autorité du Gruyer de Brabant.

Anciennement, disent De Cantillon et Butkens, le Grand Gruyer avait non seulement en garde les terres et les immunités des ecclésiastiques, il avait encore l'inspection sur les franches garennes du pays. Les instructions lui donnaient l'autorité de choisir dans chacun des quatre quartiers de la province quelques hommes de fief avec un clerc, auxquels il remettait le jugement, tant de ceux qui violaient les ordonnances en matière de chasse, que d'autres qui poussaient leurs terres et leurs bois au delà des anciennes limites. Les officiers et les gens qu'il prenait à son service dans l'exercice de sa charge, devaient être agréés par le Grand Veneur. Leurs prérogatives se touchaient de trop près pour qu'il n'en résultât pas des difficultés et des inconvénients. Les premières instructions du Gruyer furent plusieurs fois changées, surtout l'an 1518, par l'empereur Charles-Quint. En 1633 et 1675, la mésintelligence recommença et régna jusqu'en 1688, année où elle fut entièrement assoupie par un règlement dressé dans le Conseil Privé et approuvé par Charles II, roi d'Espagne et duc de Brabant (1).

Devoirs du Gruyer.

Voici ce que nous lisons, sur le même sujet, dans Antoine Sanderus : « Il est que le Gruyer Maistre des Garennes dois six à sept ans en ça, at esté, et est seul officier, et garde ordinaire de par le Ducq, de toutes les Franches Garennes, du pays et Duché de Brabant, et d'Oultre-Meuse, des noires et rouges bestes, comme Sogny, Meerdael, Grootheyst, Saventherloo, Grootenhaut, et des Conins de Turnhout, Mel, Saventherloo, les

(1) *Les Délices du Brabant*, vol. I, p. 75 *Les Trophées du Brabant*. Supplément, vol. II, p. 244.

fosses de Bruselles, la Heechde, Neufbois, de Morsloo et autres plusieurs tant au marquisat d'Anvers en la mayerie de Bolducq, au Roman pays de Brabant, et ailleurs à l'environ. Et aussi des perdrix, faysans, et autre sauvage. Lesquelles Garennes, ensemble celles des Vassaux tenus en fiefs dudit Ducq icelluy Seigneur et ses prédecesseurs, ont voulu Seigneurieusement estre gardés par ledict Gruyer, les Lieutenants, gens et Officiers. Et entre autre par extraict du troisième article comprins en certaine déclaration et déposition, à l'ordonnance de feu très-noble Monsieur le Ducque Philippe de Bourgoigne, en l'an mil quatre cents soixante trois, faites par Messeigneurs le Chancelier, et gens du Conseil et des Comptes en Brabant, sur les haulteurs, droict, seigneuries et préminences du Duc de Brabant, et de l'office de Gruyer en icelluy pays, laquelle déposition est attaiché au commencement du quayer des Comptes, des exploicts d'icelle Gruerie, reposant en la Chambre des Comtes à Bruxelles (1). »

Il ressort aussi des instructions anciennes, qu'au Gruyer appartenait la connaissance de toutes amendes « et fourfaictures perpetrez esdiltes franches Garennes, et Forest de sa Majesté », et sur les autres terres brabançonnes, à l'exclusion de celles qui possédaient le droit de haute justice. Il poursuivait d'autorité ceux qui transgressaient les placards et les ordonnances de la Vénerie et de la Gruerie, « tant pour la conservation de la grande chasse, et tout gibier courrant et vollant, que pour le regard des eaus, et rivières, à cause des Estats de Water-grave et Plum-grave, qui sont anexez à celluy dudit Gruyer l'an 1453, le 22 de Mars (2), ayant auparavant este Estats separez, estant en cette qualité Souverain Officier en Brabant, en matière criminelle pardevant le Conseil Souverain, quand il y a confiscation de corps et biens, et en cas civil, pardevant les sièges de la Trompe, tant de la grande que menue chasse ».

Protection aux prélats.

Le Gruyer devait en outre la protection « au nom du Roy » à tous les Prélats et « Prélatesses, maisons de Dieu, hospitaux, leurs serviteurs et familiers, et de leurs censes et biens, ensemble luy compete la cognoissance des amendes que sur iceux se comectent, tant criminels que civils, selon aussi les instructions à luy donné au préalable, les Estats du pays ouy en procès contradictoire ».

---

(1) *Regiae Domus Belgicae.* (En français dans le texte.)

(2) Ici Sanderus doit faire erreur. Nous avons vu par les *Placcaerten van Brabandt* que ces trois fonctions furent réunies sur la tête d'une seule personne, par une ordonnance du 22 décembre 1456.

Le Gruyer était responsable des amendes infligées aux coupables et devait en rendre compte devant la Chambre des Comptes. Le duc pour la répression des délits avait « establiz quatre sièges, à la requisition des dites Estats, en chefs villes de Brabant, le Consistoire du Corne, ou de la Trompe, où les délinquants sont convenibles en premier instance, entier en leurs appels à la Court Souveraine ». Mais comme le Gruyer exerçait sa justice en matière de chasse, et conservait en même temps les bieus des églises, dans le Brabant entier, « et que de temps à autres, les excès sont acreuz, on lui a donné cy devant des gardes gaigez, ainsi que se veoit que l'an 1565, on a donné acte à Jan vander Noot, pour lever un lieutenant, et six à pied, le 24 d'octobre ». De façon à pourvoir et à obvier avec plus de certitude aux « excez, foulles et desgats qui se font et commettent journellement, tant au bois de Soigne que es bois particuliers et aillieurs sur le Pays et Duché de Brabandt, sur les sauvaigines et volliles que plusieurs s'avancent de tirer et prendre tant de jour que de nuict (1) », la duchesse de Parme ordonne au même gruyer Jehan Van der Noot, le 18 décembre 1565, de lever, choisir et retenir au service de Sa Majesté « quatre hommes à cheval, et six de piedt, les plus dispostz, qualifiez et cognoissans les contrées dudict bois de Soigne, quil sçaura trouver... » Cette compagnie devait être licenciée le 1er avril. Cependant le 2 mai suivant, la gouvernante maintient les dix gardes du Gruyer en fonctions pour un nouveau terme de trois mois, car la forêt n'avait pas été complètement purgée des malfaiteurs qui y sévissaient. Après ce délai, il est vraisemblable qu'on rendit permanente la compagnie. Au bout de quelques années, les « dégasts et destructions » se multiplient de manière tout à fait inquiétante. Le duc d'Albe, devenu sur ces entrefaites gouverneur général des Pays-Bas, s'en alarme, et, pour remédier à la situation, charge, le 23 juin 1573, messire Charles Baron de Berlemont, grand veneur de Brabant et de Flandre, de lever un lieutenant, douze hommes à cheval et vingt-quatre hommes à pied. Cette nouvelle compagnie devra se trouver « tant de jour que de nuict audict bois de Soigne et ailleurs où besoing sera... (2) » Sous le gouvernement de l'Infante, la compagnie fut quelque peu réduite. En effet, nous voyons que l'archiduchesse Isabelle confie, le 24 novembre 1636, à « messire *Louys le Comte, de Dorville*, Chevalier Lieutenant grand Veneur, Gruyer et Maistre des Garennes de Brabant », la formation d'une garde forestière de six hommes

Responsabilité du Gruyer.

Gardes gagés : 1565

Compagnie du Gruyer.

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 515 et 516.
(2) *Ibidem*, pp. 517 et 518.

à cheval et de quatorze à pied (1). Les premiers étaient autorisés aussi à dresser procès-verbal à charge de ceux qui coupaient ou emportaient du bois dans la forêt de Soigne. Le premier lieutenant de la compagnie fut Charles-Philippe-Alexandre le Comte, de Dorville, capitaine réformé et frère du Gruyer de Brabant.

Pouvoirs étendus du Gruyer : 1572.

« Par où se voit, constate Antoine Sanderus, qu'à mesure des desordres, on a d'ancienneté commis des gardes, sous le commandement du Gruyer, maistre des Garennes comme Souverain Officier cause dessudits charges ». Non seulement le Gruyer assumait « la garde des cerfs, biches, sangliers, chevreux, et toute sauvagine courrante et vollante, comme la garde des ayres des nobles oyseaux, qu'il at aussi à l'exclusion du grand fauconnier », mais il obtenait encore, en vertu d'une sentence rendue le 3 juin 1572 par le Conseil privé, « la cognoissance des excès commis sur les eaux, et rivières, estant d'autre nature, que la Venerie, comme est la garde des biens des Ecclésiastiques, et le gibier vollant, avec la menue chasse ».

Les attributions.

Nous savons de manière précise que, à l'origine, le Gruyer ou *warantmeester* ne connaissait que des délits commis sur les franches garennes et sur le territoire de la forêt. Plus tard, le 28 août 1515, Charles-Quint, à la veille de monter sur le trône d'Espagne, chargea également ces officiers de la visite et de la surveillance des monastères et de leurs biens, avec droit de juridiction et administration de la justice sur ces propriétés. A cet effet, le prince fait reviser et compléter le règlement ancien. Ainsi refondus, les *statuyten* comprennent trente-trois articles (2). Dorénavant tous les méfaits commis sur les terres, bois et prés des maisons pieuses en territoire ducal, ressortiront au Gruyer. Celui-ci avait le droit de loger en ces abbayes, une fois par an, — à moins que des homicides y eussent été perpétrés — durant deux nuits, avec trois chevaux, cinq valets à pied, et un messager de la Chancellerie, tous servant par commission et après prestation de serment devant la Chambre des Comptes. Les chevaux devaient être traités « comme à l'auberge ». Le Gruyer avait aussi à s'assurer si là où existaient des chapelles appartenant aux monastères, le service divin était régulièrement célébré. Un malfaiteur arrêté dans un couvent ou sur ses dépendances, appartenait au Gruyer; si un bâtard mourait dans une ferme d'un des monastères ou dans la maison même, le *warantmeester* était contraint de faire entrer le souverain en

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 524 et 525; *Ordonnance et commission pour la conservation de la Sauvagine et des Bois.*
(2) *Ibidem*, pp. 495 à 500.

possession de l'héritage. Lorsque des couvents ne parvenaient pas à récupérer une créance, ils priaient le Gruyer de faire vendre les biens du débiteur, et cette formalité judiciaire s'accomplissait avec le concours des hommes du fief. Le serviteur quittant son service sans autorisation du chef de la communauté, payait une amende de trois réaux. C'était le Gruyer encore qui frappait d'amendes ceux qui menaient paître leurs animaux sur les terres des religieux, ceux qui en reculaient les fossés où y abattaient du bois.

Répression du braconnage.

Les autres articles ont trait aux délits de chasse que le *warantmeester* avait dans ses attributions de réprimer. Pour prendre des perdreaux, on payait soixante réaux; pour un lièvre dix réaux; pour un lapin pris avec des filets, avec des pièges ou tirés au moyen de l'arc, on payait soixante réaux. Le délit commis la nuit mettait le coupable à la merci du duc, qui en disposait. Les cultivateurs pouvaient faire surveiller leur blé par des chiens « non nobles »; si ces chiens massacraient quelque gibier, le propriétaire ne serait pas emprisonné, si toutefois, au préalable, il en avait informé la Vénerie de Boutsfoort, ou le *warantmeester*. Il n'était point permis de traverser les chasses ducales avec un arc bandé ou non bandé, à moins de ne jamais quitter les grands chemins. On payait soixante réaux pour tuer un cerf, une biche, un sanglier, un cygne sauvage, un héron, ou un *velt haen*, c'est-à-dire un coq de bruyère. Des peines sévères frappaient les individus qui maltraitaient ou tuaient un *edelen hondt*, ou chien de chasse. La mort volontaire d'un « oiseau noble » était taxée dix réaux. Le duc dispo-

Les amendes.



Le château-ferme de Ravensteyn.
D'après une photographie inédite.

sait de la vie de celui qui défrichait des bruyères, des bois, mettait en exploitation des terres incultes ou reculait des fossés, « au dela des limites que la charrue pouvait atteindre : *voorder dan den ploeg gaen mach* ». L'avant-dernier article exige que le Gruyer ne choisisse comme officiers que des hommes capables et dignes, et cela avec l'assentiment du Grand Veneur. Cependant, il avait le droit de remplacer d'autorité ceux qu'il jugeait inaptes à remplir les devoirs de leur charge. Chaque année le *Warantmeester* devait remettre ses comptes à la Chambre en détaillant les amendes perçues par lui pendant l'exercice écoulé.

Pour permettre au Gruyer de remplir ses fonctions avec tout le zèle désirable, nous avons vu qu'on lui avait donné, au commencement du XVIIe siècle, vingt gardes avec un lieutenant, compagnie qu'il avait sollicitée, « afin de garder les bestes sauvages du bois de Soigne ». Par la même occasion on déclarait : « Quant à la nature de l'Estat du Grand Veneur, duquel le Sr Dorville est Lieutenant Général, il a la faculté de faire les chasses par tout le Brabant, avec les chiens de la Venerie, suivant sa commission, et instruction. Si at pardessus ce, la cognoissance des amendes, qui se commettent au regard des chasses dans les franches forests, seulement par prévention dudit Gruyer, et non autrement ».

Compagnie du Grand Veneur.

La jouissance de cette prévention fut octroyée au Grand Veneur en 1571, « avec 16 gardes, qui sont esté augmentez jusques à vingt », par les archiducs Albert et Isabelle, gardes qu'il « at encore pour conserver la chasse de la forest de Soigne, sans préjudice toutefois des autorités du Gruyer, selon qui at esté déclairé l'an 1606, entre le Grand Veneur, et ledit Gruyer par sentence rendue entre parties ».

En résumé, le Maître des Garennes, « dont en Thiois il porte le nom, à sçavoir *Warant-meester*, doibt avoir cognoissance, jurisdiction, et correction de tous ceux, qui chassent, ou autrement font contre les ordonnances du Duc de Brabant, en ses Garennes, et les doubberies appartenantes et appendences d'icelles, soit que lesdits délinquans soient manans et habitans soubs les vassaux, villes, et soubs le Duc de Brabant. Semblablement doit ledict Gruyer avoir la cognoissance, jurisdiction, et correction, de ceux, qui s'advanchent affranchir leurs terres, bois, ou Seigneuries, comme franches Garennes, lesquels à la vérité ne sont franches, et n'ont droict de franche Garenne, et contre ceux, qui s'avanchent extendre et amplier leurs Garennes, hors leurs anciennes limites ».

Les garennes.

Il devait défendre, « sur grosses peines, que nul s'advance de faire, ou laisser faire nouvelles Garennes autres, que celles

que sont prinses par la Joyeuse Entrée. Mais quant au cas, ou délicts advenues sur les franches Garennes de Nobles et Vassaux, à lesquels ont esté franches du temps comprins en ladite joyeuse entrée, et qui ont jurisdiction en leur Seigneurie,... ledit Gruyer, ne doibt d'iceux cas avoir cognoissance ou correction, n'estoit qu'à la requeste desdits Nobles, saulf que lesdits Seigneurs et Nobles se doivent regler selon les amendes, que Sa Majesté ordonnera sur les violateurs de ses propres Garennes, sans charger leurs subjects d'autres amendes, auquel cas lesdits manans et subjects des Nobles, se pourront retirer envers le duc de Brabant, ou son Gruyer, comme Souverain Officier desdits Garennes de Brabant ».

Quant aux nobles « aiant franche Garenne, et toute justice, le Gruyer en aura la cognoissance, punition et composition des délinquants en icelles garennes. Mais si avant que touche d'en saison deue prendre conins, par furons hors franches Garennes et leur dent vieres appertenaces, et dependances, sa Majesté ferat bien de permettre à un chascun ce faict sans mesprendre vers Sa Majesté ou autre Vassal. Et quant aux subjects demeurans auprès et en les franches Garennes tenans soubs eux filets et harnas pour prendre conins, ou autre sauvagine, ledit Gruyer se reglera en cela selon l'instruction, que luy en serat délivré de par Sa Majesté ».

L'état de Gruyer a toujours été desservi par des personnes distinguées en noblesse et en mérite. Le droit de protection qu'ils possédaient sur le clergé brabançon et particulièrement sur celui de la forêt de Soigne, leur venait de très anciens privilèges. octroyés par des papes et des empereurs, et accordés notamment à la requête de certains prélats. Ils devaient punir tous les délinquants, fussent-ils « manans et habitans sous le Duc ou ses vassaux ». Qualité du Gruyer.

Nous avons constaté que, après des difficultés diverses, les premières instructions du Gruyer de Brabant furent plusieurs fois redressées, particulièrement en 1518, par l'empereur Charles-Quint. Celui-ci, voulant remédier à la situation embrouillée, pour la « plus grande sûreté et conservation de ses prééminences, seigneuries et jurisdictions, et qu'audit Gruyer et tous ses autres sujets fut faite bonne justice, ordonna que le Gruyer comparoitroit, et feroit comparoitre les parties à Boetsfort, devant le Grand Veneur ou son Lieutenant, et y constitua un Tribunal de sept hommes de fief et un clerc ou greffier, savoir, Thierry van Veldenraet, garde des joyaux, Jean Van Nieuwenhuyse, Conseiller et receveur de Brabant au quartier de Bruxelles, Roel Absolons, licencié es loix, Bartholomé de Bruheren, Anthoine Van Wemmele,

Instructions du Gruyer : 1518.

Tribunal de Boitsfort : 1518.

Henri Foyte, Victor Offhuys; et pour clerc, Simon van de Bauwette » (1).

Ces hommes de fief et leur clerc étaient obligés de s'assembler à Boitsfort toutes les fois qu'ils en seraient requis par le Grand Veneur et son lieutenant, par le Gruyer et son lieutenant, ou par le surintendant chevalier Jean de Schoonvorst, Maïeur de Louvain. Si, à la suite d'une vacance, on nommait un homme de fief ou le clerc, ils devaient tout d'abord, raconte l'auteur des *Trophées du Brabant*, prêter entre les mains du Grand Veneur ou de son lieutenant, le serment de faire bonne et prompte justice entre parties. Lorsqu'une des parties comparaissant devant eux, « se voudroit plaindre, soit par appellation ou autrement, elle se pourroit adresser au Chancelier et gens du Conseil ordonné en Brabant, lesquels seroient obligés et tenus de définir et décider la cause en deux mois après qu'elle seroit portée devant eux, à faute de quoy, l'appointement ou sentence du Grand Veneur et hommes de fief tiendroit lieu et pourroit être mise à exécution, nonobstant ladite appellation ».

Comparution des parties.

C'est donc en 1518 que Charles-Quint créa ce tribunal de Boitsfort, plus connu sous le nom de Consistoire de la Trompe. En effet, cette année-là, le 3 juillet, l'Empereur publie un nouveau règlement sur la gruerie du Brabant; car il était devenu indispensable de renouveler les ordonnances anciennes, puisque les fonctions du *warantmeester* étaient devenues plus que malaisées : Les hommes de fief que le Gruyer devait choisir dans les quatre quartiers du duché pour collaborer avec lui à l'œuvre de justice, refusaient de siéger et s'excusaient constamment. Les plaignants ne parvenaient pas à se faire entendre et les particuliers comme le prince étaient grièvement lésés dans leurs intérêts. Pour remédier à cet état de chose, l'Empereur arrête que désormais le Gruyer fera comparaître les parties devant le Grand Veneur « à Boitsfort dans le village de Watermaele » et devant les hommes de fief du Tribunal du Cor, tribunal qui, nous l'avons dit, se composa de la façon suivante : Dirycken, gardien

Composition du tribunal.

(1) Le clerc du Tribunal de la Foresterie et du Tribunal du Cor était tenu, après avoir été nommé par arrêté royal ou impérial, de prêter serment entre les mains du Chancelier de Brabant. Nous avons retrouvé trace d'une de ces cérémonies dans un manuscrit du XVI[e] siècle. Ce document a trait à des contestations qui surgirent au sujet de l'*officie vander clerkscape vander collegien vanden warantmeesterscape ende leenmânen vanden Hooren in Brabant*, accordé à Wautier Van Duffel par Charles-Quint, le titulaire Symon vander Bauwetten étant tombé malade et ayant dû renoncer à « la clergie des hômes de fief de la Corne ». ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES. Farde intitulée : *Office de clerc de la Foresterie, 1525*.

des joyaux, Ian van Nieuwenhuyse, *rent-meestere* du Brabant, Roel ou Alsoloens, licencié en droit, Bartholomeese van Bruhezem, Antonissen van Wemele, Henderick de Foyte et Victorien Offhuys; le premier clerc fut Simeon Vande Bauwetten. C'est cette cour spéciale qui connaîtra à partir de ce moment de toutes les affaires portées devant elle et ressortissant à la gruerie, et qui les tranchera selon les instructions en usage. L'appel des causes devait être introduit endéans les deux mois suivant le jugement, près du chancelier du duché, car le Conseil de Brabant prononçait en dernier ressort (1).

Jusqu'à la fin de l'année 1519, le Consistoire de la Trompe n'eut point de sceau spécial. Le tribunal se servait d'habitude du cachet personnel du Grand Veneur, de celui du Gruyer, ou d'un des sept hommes du fief, lorsque ces deux officiers étaient absents. Certains actes n'étaient même pas scellés du tout, parce qu'il arrivait que les *leenmannen* ne possédaient pas de cachet propre. Ils se contentaient donc d'apposer sur les documents, selon leur fantaisie, leurs signatures ou d'autres marques : *heure signetten, mercken, oft andere figuren, naer hun goedt duncken*. Pour mettre fin à cette situation, pour donner aussi à tous les actes un caractère d'indiscutable authenticité, Charles-Quint, à la demande expresse des intéressés, après avoir consulté à ce propos le chancelier Ieronimus vander Noot, le Conseil et la Chambre des Comptes, octroie et accorde le 19 décembre de cette même année 1519, au Tribunal du Cor, un sceau commun (2), dont ils scelleraient toutes les sentences et actes par eux dépêchés, étant ledit sceau une trompe avec ses accoutrements, surmontée des armes du duché de Brabant (3). Dans la circonférence était écrit : *Sigillum Hominum feudalium de Cornu Ducatus Brabantiae.*

Sceau du Consistoire de la Trompe.

Les guerres et les troubles qui, dans la suite, bouleversèrent le pays, engendrèrent des désordres de tous côtés. Boitsfort, situé dans la forêt de Soigne, était devenu trop périlleux pour être commodément fréquenté. L'Empereur établit par conséquent un tribunal similaire dans chacune des chef-villes de Brabant : Louvain, Bruxelles et Anvers. Comme le Gruyer et

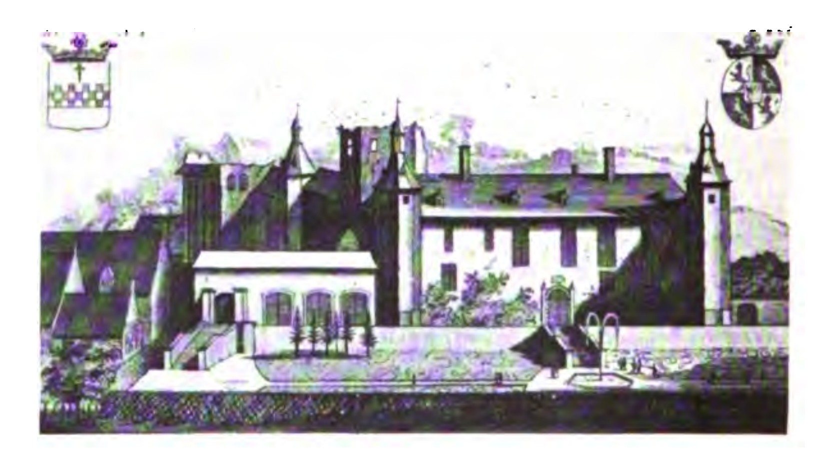
(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 504 à 507. *Reglement op het Waraudtmeesterschap.*

(2) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 507 et 508. *Acte by de Welcke geaccordeert wordt aen den meester-Iaeghere, Warantmeestere ende Mannen van Leene, vanden Horen eenen gemeynen segele.*

(3) ... *Eenen gemeynen zeghele, in den welcken in 't middel sal staen eenen horen oft trompe gheacconstreert met riemen ende coppelen, alsoo dat behoort, hebbende boven den horen die wapene van Brabandt metten Hertochdomme.*

ses officiers ne suffisaient pas pour assurer le bon ordre et faire observer les règlements, et que, d'un autre côté, les gardes à cheval et à pied qu'on avait donnés au Gruyer, par ordonnance du 18 décembre 1565, « pour avec iceux être faits les exploits et devoirs, appartenans à son état », s'acquittaient trop négligemment de leurs devoirs, il fut décrété par le placard du 30 avril 1571, que le Grand Veneur, son lieutenant et ses autres officiers entreprendraient aussi « les poursuites, exécutions et punitions, contre les délinquants et transgresseurs des susdits

Négligence des gardes.



Château de Rixensart.
Gravure de Harrewyn, parue dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy
Edition de 1694.

règlements (par prévention sur le Gruyer, ses officiers et commis) et les adjourneraient devant lesdits tribunaux et sièges établis pour être fait bonne et prompte justice ».

Chasse aux transgresseurs.

En juin et en août 1573, on ordonna au Grand Veneur de Brabant, de lever, au service de Sa Majesté, douze hommes à cheval et vingt-quatre à pied, pour veiller jour et nuit sur les « transgresseurs et délinquans, les calenger, appréhender si besoin étoit, et faire tous les devoirs et exploits à ce servans, tant au Bois de Soigne, qu'aux Bois particuliers, et au plat pays, par tout le Brabant, où ils les pourront attraper. Et pour ce que les tueurs des Gibiers et destructeurs de la Chasse pourroient être mieux et plutôt punis, on décerna des Amendes et des peines ».

Dénonciateurs récompensés.

Les autorités accordèrent de bonnes récompenses à ceux qui dénonceraient les coupables. Il était permis à quiconque de les appréhender et de les amener prisonniers au Grand Veneur, ou à son lieutenant. On stipula que le Grand Veneur et le

Gruyer, leurs lieutenants, leurs commis et leurs officiers étaient en la protection particulière du Prince. Ceux qui leur feraient résistance alors qu'ils étaient dans l'exercice de leurs fonctions « seroient punis par les juges commis au fait de la chasse, comme infracteurs des ordonnances et autrement, selon l'exigence du cas : ce qui fut réitéré par l'Edit des Sérénissimes Archiducs Albert et Isabelle, du dernier août de l'année 1613 ».

Premier Gruyer : Arnold van Gent, 1361.

Nous savons que la plus ancienne charge de Gruyer portait la date du 10 avril 1361. Le titulaire, Arnould de Gand ou Arnold van Gent, fut confirmé dans ses fonctions, s'il faut en croire Butkens, par lettres patentes en 1406. Le sixième de ces *warandmeesters*, *watergraven* ou *pluymgraven*, comme ils se nommaient, fut Hubert vander Noot, célèbre par ses trois femmes, les belles Marguerite de Schoonhove, Catherine Pipenpoy et Ninon de Borneval. Il avait été nommé le 12 janvier 1479; son frère Pierre vander Noot lui succéda en 1487. Celui-ci maria son fils à dame Philippote de Watermaele, la châtelaine d'un des principaux châteaux encadrant la forêt de Soigne. Parmi les autres gruyers célèbres, on cite souvent le chevalier Thiery ou Dierickx de Bourgogne, seigneur d'Herlaer, prévôt général de l'hôtel de l'empereur Charles-Quint, maïeur de Vilvorde et du « pays de *Vueren* et alentour », gentilhomme de la reine douarière Marie de Hongrie. La gouvernante des Pays-Bas, dont il fut le grand favori, le nomma le 28 octobre 1546. Lui et sa femme, Jacqueline Van Royen, issue des comtes de Ressengien, ont été enterrés à Vilvorde en 1562 et en 1565, au milieu du chœur principal de l'église, dans le magnifique tombeau de leurs parents, Charles de Bourgogne, grand fauconnier du Roy d'Espagne et Prévot général des Pays-Bas, et Catherine de Alest. Il eut pour successeur, le 25 avril 1565, un autre membre de la famille de Carloo : Jan vander Noot; à la mort de celui-ci, survenue en 1582, la charge est confiée à Philips van Donghelberghe, décédé en 1619.

Hubert vander Noot : 1479.

Thierry de Bourgogne : 1546.

Les seigneurs d'Orville.

Puis le titre, pendant près de trois quarts de siècle, devient l'apanage de la famille le Comte, seigneurs d'Orville (1). Le chevalier Louis le Comte, premier châtelain de Trois-Fontaines, dans la forêt de Soigne, Lieutenant Grand Veneur du Brabant, devient *watergrave* le 16 mars 1615. Il mourut le 22 mai 1651. On voit son tombeau et celui de sa femme, Anne Hellinckx, décédée le 13 août 1647, en l'église de la Chapelle, à Bruxelles. Leur fils Charles-Philippe-Alexandre, vingtième gruyer et

(1) La liste des gruyers de Brabant, de 1467 à 1664, liste comprenant quinze titulaires, figure dans le troisième volume des *Placcaerten van Brabandt*, p. 530.

second châtelain de Trois-Fontaines, lui succède le 16 janvier 1644. Mais il ne prête serment qu'à la mort de son père. Cependant, après lui, pendant dix-sept années, Balthazar-Joseph-Moreau de Bayonville, Lieutenant Grand Veneur, s'installe au château de Trois-Fontaines. Il y demeure de 1663 à 1680. Le 6 août on nomme en effet *pluymgrave* Jacques-Louis-Madoets, seigneur de Boitsfort, ancien capitaine d'infanterie, échevin, surintendant et trésorier de la Ville de Bruxelles. Il était, par sa mère, le neveu de Louis le Comte, chef de la dynastie, et par conséquent cousin de Charles-Philippe-Alexandre le Comte. Les deux derniers gruyers, figurant sur la liste de Christophre Butkens, sont l'Anversois Simon van Soust de Berckenfeld, élu le 23 mai 1708, et son fils Frédéric-Auguste, en faveur duquel il démissionna le 6 mars 1714. Après celui-ci devient *warantmeester* certain Van Santen, qui ne se distinguait précisément pas dans l'accomplissement de ses devoirs. Il négligea son office et cessa d'habiter le castel de Trois-Fontaines, comme ses devanciers en avaient eu l'habitude. Il est question de ce fantasque officier dans le document que voici : « Les Trésorier général et conseillers, commis des Domaines et finances de l'Empereur et Roy, Très cher Seigneur et Espeal amy, nous vous faisons cette pour vous advertir, qu'ensuite de la résolution de son Altesse Sér^{me} nous avons ordonné au gruyer de Brabant Van Santen, de remettre incessament les clefs de la prison de Trois Fontaines, de la forest de Soigne, entre les mains du geolier, afin qu'il puisse y recevoir les prisonniers; comme aussy d'entrenir ledit prison à ses frais ainsy que ses prédecesseurs ont été obligéz de faire (1). »

Les van Soust.

Gruyer fantasque : Van Santen.

Cette lettre est adressée par le Conseil des Finances à la Chambre des Comptes le 4 mai 1731. Mais le Gruyer ne s'exécute pas tout de suite. Et le Conseil, six semaines après, le 18 juin, écrit à la Chambre une nouvelle lettre où il est dit notamment qu'il a été « ordonné au gruyer Van Santen de satisfaire endeans trois jours » au sujet des recommandations qui lui ont été données « à l'égard de la clef et entretien de la prison de Trois Fontaines, faute de quoy il sera ordonné aux fiscaux d'agir à sa charge (2) ». Le chevalier de Wynants était à cette époque *Wout*maître.

S'il était des gruyers qui remplissaient leur emploi avec une dignité contestable, par contre d'autres traitaient ceux sur lesquels s'étendait leur surveillance avec une sévérité excessive. On

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME. *Chambre des Comptes*, n° 510, folio 290.
(2) *Ibidem*, folio 291.

cite particulièrement le zèle presque terrible du Gruyer de Brabant Simon van Soust, un des prédécesseurs immédiats du gruyer Van Santen, dont nous avons parlé plus haut. « Plusieurs bourgeois et inhabitants de la dite Ville et de sa Banlieue » s'étaient plaints à son sujet avec tant d'insistance auprès de ceux du magistrat que ces derniers s'étaient adressés au roi pour lui faire part de leur requête (1). Cet officier « ayant nouvellement obtenu la charge de Gruyer de Brabant, les traite avec la dernière rigueur, les uns au fait de la chasse, et les autres au sujet des columbiers qu'ils ont dans leurs maisons, ou demeures, moulins à eau ou autres bâtimens, les faisant adjourner à tout bout de champ devant le Consistoire de la Trompe et payer de grosses amendes pour le moindre oyseau qu'ils tirent dans le detroit de la Banlieue entre la Rivière la Senne, sans faire distinction si c'est un oyseau passager, ou point, qu'on a tiré, ou cru de tirer, calengeant aussy tous ceux qui tiennent des pigeons dans la Banlieue, sans réfléchir s'ils sont des pigeons privez ou fuyards. » Les édiles communaux protestent contre cette manière d'agir et prennent la défense des nombreuses victimes du Gruyer intraitable en invoquant l'article 87 de l'ordonnance de Philippe IV, datée du 22 mars 1631, qui se rapporte aux droits « de ceux du plat pays ». Puis ils s'appuyent aussi sur un acte particulier du 12 octobre 1680, signé par Charles II, déclarant que les bourgeois et habitants de Bruxelles peuvent « tirer toutes sortes des oyseaux passagers, et de rivière dans le détroit de la Banlieue, entre la Senne, sans pouvoir être calengez ». De plus, les plaignants remarquent que les habitants de la banlieue n'ont jamais dépendu d'aucune autre juridiction que de celle de Bruxelles et que les bourgeois qui ont forfait de manière quelconque ont toujours été actionnés par l'amman de la ville ou par son lieutenant. Le magistrat termine en demandant au roi d'interdire désormais à Simon van Soust de molester les bourgeois et habitants de la cité et de la banlieue, forts d'un droit dont depuis plusieurs siècles ils jouissaient en pleine liberté, conformément aux textes des Joyeuses Entrées.

Gruyer draconien : Simon van Soust.

Protestation des magistrats de Bruxelles.

La fonction de gruyer subsista durant presque tout le XVIIIe siècle. Le gouvernement autrichien la jugea utile et la conserva. Elle ne fut abolie qu'après 1790, sous le gouvernement de la première République.

Suppression de la gruerie.

En l'espace de trois siècles, depuis 1404 jusqu'en 1714, De Cantillon, qui a démarqué Butkens, signale vingt-quatre seigneurs ayant occupé ce poste. Tous portaient indifféremment

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES. Farde intitulée : *Quelques pièces touchant la chasse.*

Les vander Noot.

le titre de Grand Gruyer du Brabant. On y rencontre trois vander Noot : Hubert en 1479, Pierre en 1487, et le chevalier Jean, le 25 avril 1565. Cette famille a toujours fait l'objet des faveurs de nos ducs : un vander Noot, Quintin, avait été nommé Maître des Forêts en 1522, le 16 juillet.

Les Grands Veneurs.

Comme les fonctions de Gruyer du Brabant, celles de Grand Veneur étaient confiées à des seigneurs, mais d'une noblesse plus haute. Les plus puissants personnages du duché s'en disputaient le titre, que le prince accordait toujours à un de ses familiers, pour lui témoigner sa bienveillance et son affection. « En Brabant, dit Louys Guicciardin, y a un Grand Veneur qui est estat d'authorité et fort honorable, et plus en un lieu qu'en un autre : iceluy est commis sur la Chasse Royale (1). » Un autre écrivain, De Cantillon, écrit ceci : « Le Grand Veneur à la surintendance de la Vennerie, avec pouvoir de se nommer un lieutenant-général et autres officiers, de créer les gardes, de connaitre de leurs abus et malversations aux sièges de Venerie établis dans les Chef-Villes du Duché, et de punir les délinquants, soit par suspension ou destitution de leurs offices, selon la teneur des Ordonnances du Souverain sur la chasse, à l'observation desquelles il doit tenir la main (2). »

C'est encore dans Christophre Butkens que nous trouverons des renseignements détaillés sur les droits, sur les devoirs, sur l'existence même des grands veneurs, et sur ce qui donna lieu à la fondation de la vénerie ducale brabançanne (3). Les souverains s'étaient souvent alarmés de l'énorme quantité de gibier que détruisaient, dans la forêt de Soigne surtout, des personnes de qualités diverses. Il survenait à ce sujet des mésintelligences nombreuses, des querelles violentes. Plusieurs s'épuisaient en frais au delà de leur portée. Les artisans et les cultivateurs, abandonnant leurs métiers et leurs champs, devenaient vagabonds, voleurs et meurtriers Cette situation occasionnant des inconvénients et des désordres incessants dans l'Etat, les princes, pour y mettre fin, firent les premières ordonnances sur la chasse, tant pour s'en réserver le plaisir, « que pour prévenir toutes les fâcheuses suites que cause l'abus de ce plaisir immodéré ». Pour que ces ordonnances fussent dûment observées, ils en confièrent l'exécution aux gentilshommes les plus distingués de leurs Cours, et constituèrent des tribunaux particuliers, où les abus et forfaits seraient examinés, jugés, et punis selon l'exigence du cas.

---

(1) Edition de Calais, p. 159.
(2) *Les Délices du Brabant*, vol. 1, p. 61.
(3) *Les Trophées du Brabant*. IIe vol. du supplément.

Il ressort des anciennes chartes, d'anciens documents, et notamment des recherches entreprises en 1463 et en 1533 par les Chanceliers, les membres du Conseil des Finances et de la Chambre des Comptes du Brabant, en vertu de l'ordre exprès de Philippe le Bon et de Charles Quint, « sur leurs hauteurs, droits, prééminences, et seigneuries : qu'aux Souverains de ce pays appartient, d'ancienneté dans tout le Brabant, la grande chasse, qui est celle des bêtes fauves et noires, de même que le droit de chasser en personne, et faire chasser par leurs Grands Veneurs et commis, perdrix, phaisans, et autres sauvagines, dans les terres et seigneuries des Vassaux tenues en fief ». 1465-1533.

Pour y organiser des chasses, les ducs avaient ainsi retenu certaines forêts, bois et garennes, et une bande de terre large d'une demi-lieue, encadrant ces terres réservées, district « où les sauvagines vont faire leur viandis : sçavoir, Soigne, Grootheyst, Saventerloo, Grootenhout et spécialement une étendue de pays dans le voisinage de la Ville de Bruxelles, résidence ordinaire des dits Princes, leur Cour et de leurs Gouverneurs et Capitaines généraux, laquelle étendue se sépare par la rivière la Zeune, d'entre les portes de Laecken et de Schaerbecke, Limites de la chasse ducale.



Château de Braine-l'Alleu.
Gravure de Harrewyn, parue dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy Edition de 1694.

jusques à la ville de Vilvorde, et depuis laditte ville passant au-dessus de Saventerloo; jusques au bois de Moorsloo, et dudit bois revenant par Tervueren au long du bois de Soigne, à l'abbaye de Forest et ladite rivière la Zeune, jusques à la porte d'Obbrussel, autrement d'Halle ».

Ce vaste territoire constituait les franches forêts, garennes, et plaines, réservées exclusivement au plaisir du souverain et à ses successeurs. Il n'était permis à aucun vassal ou particu-

lier de quelque condition qu'il pût être, d'y chasser, ou faire chasser, sous prétexte par exemple qu'ils eussent acheté une terre ou une seigneurie avec haute justice, ou en se fondant sur certains privilèges spéciaux

Mécontentement des propriétaires riverains.

Les propriétaires riverains de la forêt de Soigne ne pouvaient par conséquent pas chasser sur leurs terres situées à la proximité immédiate des bois. Cette particularité donna souvent lieu à de longs différends. Un placard du Chancelier et du Conseil de Brabant, approuvé par la Chambre des Comptes, le 9 mai 1531, et confirmé par un autre placard du 10 octobre 1670, disait clairement : « Spécialement tout le district qui est séparé par la Rivière de la Senne d'entre la porte de Schaerebeecke et de Laecken, jusques à la Ville de Vilvorde, de depuis la dite ville passant à dessus de la franche gareune de Saventerloo jusques au bois de Moirseloo et ainsy que généralement toute la ditte forest de Soigne, et les environs d'icelle à une demie lieue en rondeur. » Le comte d'Erps, dont les terres se trouvaient à l'est du domaine, au sud du chemin de Louvain à Nosseghem, ne pouvant chasser en plaine, avait protesté à mainte reprise contre la défense qui lui était faite, et qui était contraire, assurait-il, à la Joyeuse Entrée. Cependant plusieurs gentilshommes, ceux de Grimberghem, par exemple, en 1617, et le commandant de Pitzenbourg, en 1618, avaient été condamnés par le Consistoire de la Trompe pour n'avoir point tenu compte de cette défense, et cela en vertu de la Joyeuse Entrée de Charles Quint, renouvelée par Philippe II. Les réclamations des nobles s'étant reproduites, les Etats de Brabant avaient nommé une commission chargée d'examiner la question et d'en faire rapport, de concert avec le Grand Veneur, ou *opperjaeger*, et le *warantmeester*. Après mûre considération, les magistrats, le 17 mars 1621, décidèrent que les placards anciens étaient formels et nullement en désaccord avec la teneur des Joyeuses Entrées. Pour leur rendre toute leur force, ils ordonnèrent de les republier. Ce qui fait que le curé Van der Peeren, comparaissant en 1755 devant le Consistoire de la Trompe, fut condamné, sur la proposition du lieutenant veneur T' Kint, à 60 *ceurialen* d'amende. Mais s'étant pourvu en appel devant le Conseil Souverain, il fut acquitté *(... is het selve vonnis geretracteert)*. Pourtant, le Grand Veneur ayant adressé une requête à Charles de Lorraine, où il lui démontrait le préjudice que lui causerait la généralisation de pareille juridiction, le prince maintint l'amende par un décret du 18 mars de la même année (1).

Gentilshommes condamnés : 1617-1618.

Prêtre condamné.

(1) BIBLIOTHÈQUE ROYALE : *Section des manuscrits*, registre nos 12644-12645.

A la suite des innombrables plaintes introduites par écrit ou verbalement par les Brabançons au sujet des difficultés qu'ils rencontraient au sujet du droit de chasse, les archiducs Albert et Isabelle avaient ordonné le 17 mars 1621, dans l'espoir de trancher une bonne fois les différends, de publier l'édit donné à Bruxelles le 31 août 1613, édit qui n'avait pas été publié au duché de Brabant, parce qu'il contenait d'autres articles incompatibles avec les privilèges stipulés dans les Joyeuses Entrées. L'ordonnance constate que, en vertu de cet édit, « les habitants du Brabant peuvent chasser toutes sortes de sauvagines et gibier dans les seigneuries des seigneurs particuliers, et qu'ils en peuvent librement jouir en la saison ; qu'ils peuvent aussi prendre lièvres ou lapins avec filets et furons, quand ils les trouveront sur leurs propres terres, hors les franches forêts, bois, garennes et leurs lisières qui appartiennent à Sa Majesté; et qu'ils peuvent tenir chiens servans à la chasse et s'en servir pour chasser sans fourfaire pour cela peine ou amende (1) ».

Les chiens de chasse.

Il était toutefois défendu expressément à ceux qui demeuraient autour de la forêt de Soigne, ou aux lisières des garennes, de tenir des chiens de chasse; il leur était permis seulement d'avoir des chiens mâtins, pour la garde de leurs maisons, du bétail, et du grain. Mais ils devaient leur faire « accourcir le jarret, et en tout tems porter le billon d'un pied et demi en longueur ». Il leur était également interdit d'avoir chez eux « aucuns filets, tonnelles, lacs, cordes, ou semblables instruments pour prendre aucunes bêtes fauves ou noires, et autre même gibier, vollant ou courrant, ou de porter ou avoir des armes à feux, ne fut par ordre à cause de quelque danger, et en ce cas ils doivent mettre leurs armes en mains de l'Officier du lieu, pour y être gardé, et de ne s'en servir que quand il leur sera commandé ».

Privilèges des gentilshommes.

Cependant les gentilshommes et « autres honnêtes gens privilégiez des villes et pays de Brabant », ne possédant ni terres ni juridictions, pouvaient aussi chasser en due saison, et hors des lieux défendus « le même gibier, et bêtes mordantes, avec levriers, chiens courrants, et la grande trompe, ce qu'on appelle noble chasse, autrement poil à poil, et plume avec plume ». A ceux-là revenait la liberté de garder chez eux ou de mener à leur suite des chiens de chasse, de circuler avec des armes, par les campagnes, hors des grands chemins. Pour prévenir les dégâts que commettaient des particuliers, sous prétexte que la noble chasse par privilège leur était permise, on ordonna qu'en

(1) BIBLIOTHÈQUE ROYALE : *Section des manuscrits : Mélanges pour servir à l'histoire administrative et financière des Pays-Bas*, p. 111.

Trompe commune.

chaque village ou communauté il n'y aurait qu'une trompe, laquelle, dans les seigneuries et communes appartenant au prince, serait gardée par les commis du Grand Veneur, ou par ses substituts. Dans les villages de vassaux ayant droit de chasser, la trompe serait confiée aux soins des vassaux eux-mêmes, ou à leurs commis. Les privilégiés voulant goûter le plaisir de la chasse devaient aller « sous la conduite de telle trompe et pas autrement ».

Toutefois, comme la chasse permise aux vassaux et privilégiés leur devait seulement servir de passe-temps pendant la saison, et pour prévenir les dégâts que certains d'entre eux faisaient « dans les grains et fruits de la terre, au grand détriment des pauvres sujets, et que par un exercice de la chasse trop continuel, et immodéré, on dépeuple et détruit le gibier », il fut ordonné que personne ne pourrait chasser, ou mener des chiens « hors lesse, soit pour chasser ou autrement », et cela depuis le 1er mars jusqu'à la mi-août, inclusivement.

Saison de la chasse.

Nous avons constaté que le Grand Veneur et le Grand Gruyer prenaient également soin de la chasse et veillaient à ce que les ordonnances fussent ponctuellement observées. Le plus distingué des deux était le Grand Veneur, qui, appartenant à une illustre noblesse, était d'ordinaire revêtu des plus importantes charges du duché. Non seulement il assumait le gouvernement de toute la vénerie, mais il avait le droit de « faire chasser les venaisons, chacun en leur saison, et le départir où il est besoin et trouvera convenir : de prendre bon et soigneux regard à l'entretennement et observation des ordonnances et placcarts publiés et à publier sur le fait de laditte Vennerie, sans les laisser enfraindre par qui que ce soit, et de procéder contre les transgresseurs et désobéissants, selon le contenu d'icelles ordonnances, sans aucune faveur, port, ou dissimulation, et à cette fin faire adjourner les délinquants pardevant lui, ou son lieutenant-général, aux sièges de la Vennerie à ce établis dans les chef-villes de Brabant, et d'y commettre les hommes de fief et greffiers, et à la mort d'aucun d'iceux, mettre des autres en leur place ».

Vénerie Royale de Boitsfort : 1543.

Bien qu'il résidât à Bruxelles, le Grand Veneur avait la jouissance de la maison de Boitsfort, là où habitaient de toute ancienneté les compagnons de la vénerie. C'est en 1543 qu'elle prit le nom de Vénerie de la Cour. On la substitua cette année-là à celle que l'empereur Charles-Quint avait érigée en 1520. Elle se composait de vingt-huit veneurs. Le duc établit aussi à Boitsfort, pour la commodité des gens de la vénerie, une chapellenie, desservie longtemps par un chanoine régulier de Saint-Augustin de l'abbaye de Caudenbergh, à Bruxelles.

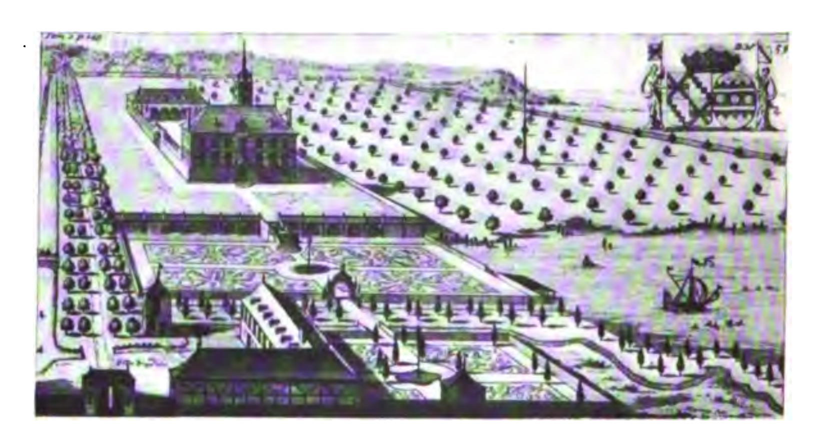
On ne s'ennuyait pas au château de Boitsfort. On y mangeait surtout beaucoup. Ainsi, dans le Carême seulement, on consommait douze cents harengs. Cette statistique est de 1407. Ne croyez pas, cependant, que les veneurs faisaient maigre d'ordinaire. Loin de là : car ils se réservaient tant de bons morceaux de la venaison prise à la chasse, que le duc Antoine se vit obligé de les rappeler à une plus exacte et plus respectueuse conception du partage... Mais on ne tint aucun compte des recommandations du prince. Et plus tard, les lieutenants veneurs continuèrent non seulement à jouir du privilège de ces *droictures*, comme ils disaient, mais gardaient aussi pour eux tout le gibier pris hors de la saison de chasse, à l'absolu détriment de la Cour. Les « droictures ».

Les gens de la vénerie, sous prétexte qu'ils vivaient loin de la ville, dans la solitaire profondeur des forêts, ne négligeaient rien, d'ailleurs, pour rendre leur existence agréable. Ils utilisaient une partie considérable de bois. La quantité ayant été réduite sous Maximilien d'Autriche, les officiers et valets de la vénerie, pour se chauffer, se livraient dans la forêt de Soigne à des déprédations regrettables. Ils abattaient des arbres en plein été pour allumer, par pure désœuvrement, des feux énormes, alors qu'ils chassaient. L'hiver, au retour d'une expédition, à la lueur des vastes âtres flamboyants, on faisait bonne chère; la compagnie buvait à larges rasades la délectable bière de Bruxelles. Les veneurs de Boitsfort avaient encore le droit de pâture dans la forêt; le lieutenant pouvait y envoyer six vaches et ses subordonnés deux chacun. La fête de saint Hubert était célébrée avec éclat dans la maison de Boistfort. La journée, pieusement commencée, s'achevait par un repas copieux. Le matin, le duc, le grand veneur et ses officiers, d'autres chasseurs de distinction, assistaient, tout équipés, à un service divin dit en la chapelle. Puis ils partaient en chasse, en un cortège somptueux, mouvementé, merveilleux de couleur; au bruit des fanfares mélancoliques et troublantes, ils traquaient le sanglier, dont la saison coïncide avec la fête du patron des chasseurs. La Saint-Hubert à Boitsfort.

Le château de Boitsfort, habitation du grand veneur et de son lieutenant, était situé au milieu d'un grand étang, desséché il y a une quarantaine d'années, et à l'emplacement duquel conduit *l'Hertogs Dreef*, dans ce qu'on appelle aujourd'hui le vieux Boitsfort. Dans les derniers temps, ce lac dépendait de la campagne connue sous le nom de *la Villa*, devenue la maison communale (1). L'entrée du château ou de *l'hostel de Boitsfort* Château de Boitsfort.

(1) Georges Verhaegen : *La Forêt de Soignes. Maison de chasse des ducs de Brabant à Boitsfort*, C. Muquardt, 1876, p. 12.

se trouvait probablement du côté de la drève du Duc, dans la façade orientale. La demeure contenait des appartements destinés à recevoir les princes les jours de chasse. Les caves recevaient la venaison et servaient de lardier. La porte de la chapelle de la vénerie, petit bâtiment bas d'étage, regardait le manoir. C'est sur ses fondations qu'on édifia plus tard *la Villa.* Près du château, au sommet du coteau, longeant la drève du Duc, à l'endroit dit *Jagersveld*, se dressait la remise aux instruments de chasse : rets, filets, pièges, pieux. Le prince Charles de Lorraine utilisa une partie des constructions comme écurie, l'autre



Villa de Stalle.
Dessin de G. de Bruyn, gravé par Harrewyn,
paru dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae » du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

comme magasin pour les toiles utilisées au cours de ses exploits cynégétiques. De là son nom de *Laekens Schuer*, ou grange aux Toiles. Elle subsiste actuellement. Une route en pente vive, autrefois *de Houdenberg* (Vieille Montagne), maintenant *de Guldenberg* (Montagne dorée), unissait la remise au château. C'est en contre-bas de ce chemin qu'on avait creusé l'abreuvoir des meutes, bassin encore visible au pied de la *Hertogs Dreef*, au milieu d'un enclos. Le chenil et l'écurie du *opperjaeger*, chargé d'entretenir les chevaux du duc, se trouvaient à proximité du château. Il est vraisemblable, dit G. Verhaegen, auquel nous empruntons ces renseignements curieux, que l'auberge de la Maison Haute, naguère la « Maison des Veneurs », occupe la place des anciens chenils.

La « grange aux toiles ».

La « Maison Haute ».

Cette Maison Haute, si connue des excursionnistes, a une histoire intéressante. Elle fut construite par le veneur Cafmeyer, à son retour de Madrid, où il était allé offrir à Charles II, de la part de son prince, une meute de chiens courants. « On raconte

que, pour venir en aide à la construction de ce bâtiment, les veneurs de Boitsfort et même le grand veneur prince de Rubempré et d'Everberghe, contribuèrent chacun pour une fenêtre de la façade; probablement, c'étaient les fenêtres de l'étage, qui sont ornées des écussons aux armes de Rubembré et d'autres, de chaque côté de l'écusson de don Juan d'Autriche qui orne la fenêtre du milieu. Les girouettes qui surmontent le toit sont découpées en forme de têtes de sanglier. Ce bâtiment, assez joli d'extérieur, est le seul qui nous rappelle aujourd'hui la vénerie de Boitsfort La héronnière, « het Rygel huijs », qui fut bâtie en 1648 par l'archiduc Léopold, n'est actuellement qu'une simple maison de paysan. Son nom est le seul souvenir qu'elle ait conservé. Cette maison se trouve dans les prairies qui longent la Woluwe, le long et sous la grande route d'Auderghem (1). » L'auteur que nous citons signale que le créateur de la Maison des Veneurs ou *Hoog huijs* est enterré dans l'église de Watermael, où il a admiré son tombeau : « Une grande dalle, dans le pavement, le recouvre. On y lit cette inscription surmontée de l'écu et de la trompe de la vénerie : Hier legt begraeven—den compeer van Carolus den—tweeden, coninck van Spanien, Dom Michel de — Cafmeyer, in zyn leven — Jaeger te peert, sterf den — 9 august 1713, ende zyn — huys vrouwe, Caecilia — Rouys, sterf den 26 aug. — 1703. Bidt voor de Zielen. »

La Héronnière.

Vers la fin du gouvernement de Charles de Lorraine, dit un document de la Chambre des Comptes, aux Archives du Royaume, document consulté par G. Verhaegen, le château de Boitsfort, laissé aux soins d'un concierge, se ressentait des injures du temps et de l'abandon où il était laissé. Le duc chassant de préférence à Mariemont et à Tervueren, ne se servait que rarement de la maison de Boitsfort. Le Grand Veneur n'y venait jamais, son lieutenant non plus. On laissait aux veneurs Depage, Charles et Jacques Rocries ou Rowis — famille dont des membres occupent des emplois à la vénerie pendant près de deux siècles — le soin de conduire les chasses. Jacques Rocries occupait les appartements délabrés où logeaient jadis nos souverains. « Le 22 juin 1776, l'inspecteur des bâtiments royaux déclara que le château était en très mauvais état et qu'il devait crouler sous peu. L'ordre de démolition et de vente des matériaux suivit cet avis à quelques jours de distance. »

Le château de Boitsfort délaissé.

Sa démolition : 1776.

La création de la vénerie de Boitsfort remonte à Jean Ier. C'est le vainqueur de Woeringen qui, deux siècles et demi avant Charles-Quint, fonda, à la fin du XIIIe siècle, la première chapellenie en ce lieu sylvestre.

(1) GEORGES VERHAEGEN : *La Forêt de Soignes. Maison de chasse des ducs de Brabant à Boitsfort*, C. Muquardt, 1876, p. 15.

Guillaume de Zeyn, premier grand veneur : 1399.

Messire Guillaume, comte de Zeyn, conseiller et sénéchal de Brabant, est le premier Grand Veneur qui se trouve nommé. A lui et à son épouse Catherine de Schoonvorst, la duchesse Jeanne donna en propriété, « leur vie durante, les offices de la Vennerie, et les petits chiens du Pays de Brabant, la maison de Boetsfort, les viviers (1), rentes, et revenus en bled et en argent, et autres droits sur les abbayes », et cela par lettres patentes dépêchées le samedi après la Saint-Jean-Baptiste, en l'année 1399. Guillaume de Zeyn resta en fonction jusqu'en 1406.

Le Nestor des grands veneurs.

Voici quelques autres gentilshommes qui portèrent avec éclat le titre de Grand Veneur : le chevalier Jean Hinckaert, seigneur d'Ohain, du 13 juillet 1418 au 9 novembre 1430, et de 1431 à 1467. Il avait, par conséquent, dirigé la maison de Boitsfort pendant près d'un demi-siècle. Son fils, Philippe Hinckaert, chevalier et vicomte de Tervueren, conseiller et chambellan de Charles le Téméraire, lui succéda, mais se retira en 1472. Charles-Quint mit à la tête de la vénerie Jean de Berghes, dont Guicciardin a fait l'éloge : « Les seigneurs de Berghes sont de race ancienne et sang noble et illustre : d'ou sont sortiz plusieurs excellents personnages, tel qu'est le marquis Iean qui vit ores; leqel pour ses vertuz estoit chery par l'Empereur Charles le Quint, et maintenant est aymé Grandement par le Roy catholique Philippe, et est chevalier de la Toison d'Or, et Gouverneur du Hainaut, grand Veneur de Brabant : et riche en rentes et revenuz (2). » A sa mort, survenue en 1531, lui succède le comte Henry de Nassau (3), généralissime de Charles-Quint, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or.

Le prince de Rubempré: 1645.

Puis viennent Jean de Witthem, baron de Bautersem, seigneur de Beersel, Rhode, Alsemberghe, Braine, nommé le 14 décembre 1577; Antoine de Rubempré, le 22 juillet 1581; le prince Philippe-Antoine de Rubempré, comte de Vertain, baron d'Ever-

(1) « Les viviers ducaux de Boitsfort étaient très importants C'étaient tous les étangs que nous y voyons aujourd'hui (Molenvyver, Damvyver, Reuken, etc) Une particularité assez remarquable est celle-ci : Deux rangs de pieux en chêne surmontés de la couronne ducale en fer bordaient ces étangs ; les uns, sous l'eau, déterminaient le niveau de la vase ; les autres, à fleur d'eau, indiquaient la jauge réglementaire ; une couronne semblable surmontait la porte de l'ancien moulin de Boitsfort, démoli en 1867. L'ancien étang de la maison de chasse (desséché aujourd'hui) avait ses digues garnies d'épaisses planches de chêne. » GEORGES VERHAEGEN, op. cité, p. 22, en note.

(2) P. 139.

(3) La liste des Grands Veneurs du Brabant, de 1530 à 1664, publiée dans le troisième volume des *Placcaerten van Brabandt* (pp. 529 et 530) est incomplète. Elle ne comprend, en effet, que dix titulaires.

berghe, chevalier de la Toison d'Or, le plus illustre peut-être des Grands Veneurs du Brabant. Elu le 10 octobre 1645, il ne prêta serment que le 4 avril 1656, entre les mains de S. A. S. Léopold, archiduc d'Autriche, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas. Son fils et son petit-fils remplirent également les mêmes hautes fonctions dans le duché, ce qui fait que durant quatre générations la famille de Rubempré conserva la direction de la vénerie brabançonne et de la maison de Boitsfort.

Dans un mémoire adressé au roi, par le comte de Vertain, ce Grand Veneur célèbre prie le monarque de rétablir dans son ancienne splendeur la vénerie de la Cour, qui avait considérablement déchu. Le gentilhomme propose d'y introduire de nouveaux officiers; il demande que la vénerie « soit remise et entretenû aupied qu'elle estoit du Temps desdits Ser^mes Archiducqz et Cardinal, Infante ». Ce document, conservé dans la section des manuscrits de la Bibliothèque royale (1), nous fournit des renseignements curieux sur la maison de Boitsfort sous le règne des anciens souverains. En 1524, elle comptait vingt-huit personnes choisies par Charles-Quint, « pour estre la Venerie de sa chambre, et par après annexée à celle de Brabant et renouvellée par la Reyne de Hongrie... Laquelle at esté confirmée par les Ser^mes Archiducqz de glorieuse mémoire l'an 1600, dont les gages desdits veneurs en nombre de vingt-cincq ont depuis esté augmenté en conss^on de leurs travaulx et cherté du temps». A cette époque, il y avait cinq piqueurs, aux appointements de 54 florins. Voici le nombre des autres gens, avec leurs gages : quatre valets de limiers, 36 florins; six valets de levriers, 20 florins; deux valets de meute, 36 et 28 florins. Ces derniers avaient à leur charge quarante chiens courants, « lesquelz doivent estre journellement nettoyez et peignez ». Il y avait encore « cinq garçons aprenants aux gages de 36 florins, lesquels doivent penser les chevaux de picqueurs et les mener », plus un « valet de chien lequel pour nourrir à ses frais et péril 20 chiens courants pour la chasse du sanglier dans les toiles et pour le renard, avoit pour gages 120 florins ». On comptait enfin le « M^re des toiles », 300 florins, et son assistant, 250 florins. Sous la direction du comte de Vertain, les Etats voulurent encore réduire le personnel de la vénerie ducale. Une partie de celui-ci avait été détachée à la cour de Bruxelles. Le peu de surveillance du domaine encourageait les riverains à commettre des délits.

Composition de la Vénerie.

Et l'on se plaint alors de « la liberté qui se prend par les habitants et voisins de Vostre forest de Sogne, environnée de plus de 30 villages et hameaux ». Cette liberté est excessive, car le

Veneurs maltraités.

(1) Registre n°s 12644-12645.

prince de Vertain parle de veneurs qui, « dans la fonction de leurs offices ont esté maltraittez a coups d'espée et de Bastons». Et le chef de la maison de Boitsfort, en présence des « personnes qui s'avançent de venir à main forte tirer et chasser », craint fort que le gibier ne disparaisse complètement si on n'apporte aucun remède à la situation. Le Grand Veneur remarque, en terminant, que l'économie faite par le nouveau système n'est que de « deux cents escus par an qui se peuvent perdre en un jour, par les abus ». Le Grand Veneur, le prince de Rubempré, gagnait 1,200 florins par an, et son lieutenant 659 florins. Le budget total de la maison de Boitsfort étaitalors de 7,670 florins. Etaient compris dans cette somme, outre les gages de tout le personnel, les dépenses faites pour l'achat de peaux de veaux destinées à la confection des ceinturons; des cordes servant à mener en laisse les meutes; des voitures transportant le gibier; des rations de fourrage quotidiennes accordées aux chevaux du lieutenant de la vénerie et des piqueurs (1).

Conflit entre le Grand Veneur et le Gruyer : 1633.

Nous avons constaté que les fonctions de Grand Veneur et de Gruyer se touchaient souvent de très près. Il devait fatalement en résulter des inconvénients. En 1633, des mésintelligences s'étaient glissées entre eux au sujet de l'exercice et des prérogatives de leurs charges. Elles finirent par troubler complètement l'harmonie qui avait toujours régné parmi les officiers du duc.

Le Lieutenant de la vénerie, messire Charles-Philippe-Alexandre le Comte, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques, seigneur d'Orville et Saint-Remy Gest, nommé par le Grand Veneur le 13 octobre 1633, avait obtenu la survivance de la charge de son père, gruyer et lieutenant-général de la vénerie. A ce sujet étaient survenues des difficultés. Un procès éclata entre le Grand Veneur et les le Comte. Le père et le fils s'adressèrent en Espagne. Le second obtint confirmation de la survivance de Gruyer, par patentes du 12 janvier 1644; par d'autres lettres patentes, datées du 17 août de la même année, il reçut aussi l'agréation du roi pour la survivance de la lieutenance générale de la vénerie, que lui avait donnée le comte de Vertain, Charles-Philippe de Rubempré, Grand Veneur depuis le 11 avril 1622.

Cumul.

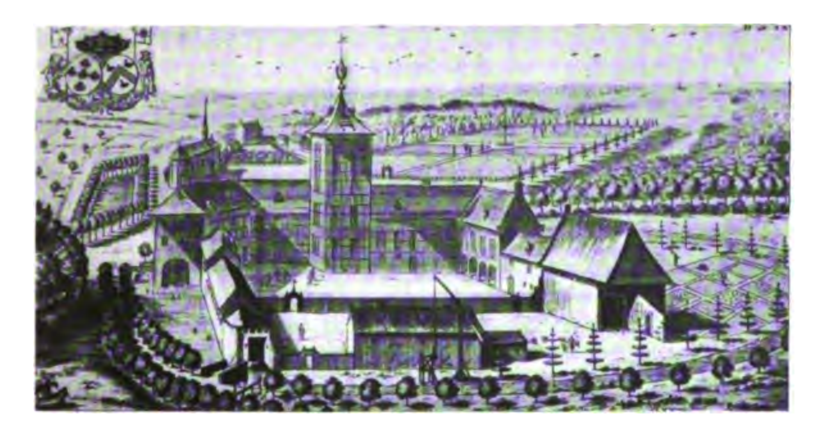
Louis le Comte père étant décédé le 28 octobre 1651, Charles-Philippe le Comte commença à occuper le double emploi de lieutenant-général Grand Veneur et de Gruyer de Brabant.

Procès.

Il eut à soutenir un procès contre le seigneur de Bayonville,

(1) BIBLIOTHÈQUE ROYALE. *Section des manuscrits* : *Mélanges pour servir à l'histoire administrative et financière des Pays-Bas*, pp. 109 et 110.

qui croyait avoir droit à la lieutenance générale, en vertu de promesses que lui avait faites le gouverneur des Pays-Bas. Une autre action fut introduite en 1675, à la mort de Charles-Philippe-Alexandre le Comte, par son neveu Jacques-Louis Madoets. Il y eut de longs débats, tant au Conseil privé de Sa Majesté qu'au Conseil de Brabant, toujours à propos de la lieutenance de la maison et vénerie royale de Boitsfort, dont le duc de Villa-Hermosa, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, avait disposé par provision en faveur des deux plaignants. Il avait agi de cette manière au préjudice des droits du Grand Veneur, lequel avait lui, de son côté, disposé de la charge sujette à litige, par adjonction à Charles-Philippe-Alexandre le Comte, en faveur de son frère messire Antoine-Ignace de Rubempré, comte d'Aubigny, par commission du 26 mai 1665. Le neveu du lieutenant-général obtint gain de cause. En effet, Jacques-Louis Madoets, Grand Gruyer de Brabant, prit enfin des mains du Grand Veneur la lieutenance de la maison royale de Boitsfort, en vertu de l'accord intervenu entre eux devant le Conseil privé, le 9 juin 1688. Par cet accord,



Château de Carloo.
Dessin de G. de Bruyn, gravé par Harrewyn,
paru dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

la collation du titre avec les gages et les appointements y attachés fut confirmée au Grand Veneur.

Les mésintelligences entre le Grand Veneur et le Gruyer ne furent donc tranchées qu'en 1688, par un règlement élaboré au Conseil privé, à la requête du gouverneur et capitaine général des Pays-Bas, alors le marquis de Grana. Celui-ci avait pris fort à cœur la réconciliation des parties. Le règlement en question fut agréé et confirmé par Sa Majesté catholique, sur la Règlement de 1688.

présentation faite par le prince de Rubempré et d'Everberghe, Grand Veneur, par un acte que reproduisent les *Trophées du Brabant* (1).

Prétentions du lieutenant de la Vénerie

L'office de lieutenant de la vénerie ducale ne libérait pas toujours le titulaire des charges inhérentes à sa qualité de bourgeois de Bruxelles. Ainsi, en 1708, le lieutenant Jacques Liagre avait demandé au roi de déclarer qu'il n'était pas « sujet au guet et garde bourgeoise». Le Conseil de Brabant ne croit pas que le suppliant puisse se prévaloir de pareil privilège et que d'ailleurs il est tout à fait impossible de l'exempter de ses devoirs de citoyen, puisqu'il « tient boutique ouverte en cette ville, et que de ce chef il est aussy bien sujet aux charges communes que tous les autres Bourgeois et inhabitants de la ville,

(1) Voici le texte de cet acte, qui figure dans le IIe volume du Supplément : « Ayant été remontré à Sa Majesté de la part de son Grand Veneur, le prince de Rubempré et d'Everberghe, qu'ensuite de l'Acte que Sa Majesté auroit été servie d'accorder (à sa très humble remonstrance) le 16 décembre 1686, pour que justice luy fut faite es différents qu'il auroit dû soutenir pour le maintien de sa charge de Grand Veneur, aussi bien que pour le soutient des Droits et authoritez de Sa Majesté, il seroit convenu avec Jacques Louis Madoets, Gruyer de Brabant, des poincts et articles repris en l'accord et transaction passé le 9 juin de l'an 1688, et approuvé de par Sa Majesté en son conseil privé le 22 du même mois et an; mais comme ce nonobstant ledit Grand Veneur apprehenderoit d'être remis à l'advenir dans des nouvelles difficultez et procédures, si ledit Gruyer moderne venoit à mourir, à délaisser sa charge, ou quelque autre à l'obtenir par adjonction ou survie avec clauses préjudiciables au susdit accord, il a très humblement supplié saditte Majesté de vouloir corroborer en personne, pour autant que de besoin, par son royal adveu ledit accord et transaction selon sa forme et teneur, de la manière qu'il se trouve aggréé, approuvé, et ratifié par son dit Conseil privé à la délibération de son Lieutenant Gouverneur et capitaine général de ses Pays-Bas, afin que le tout ait lieu et demeure à l'avenir, par forme de règlement et instruction d'office, pour arrêté, fermo et stable, sans pouvoir être changé ni altéré en préjudice dudit Grand Veneur, ni au détriment de sa charge, et des droits, authoritez, prééminences, et prérogatives y appartenantes. Sa Majesté le tout considéré a bien voulu aggréer, approuver, ratifier et confirmer, comme elle agrée, approuve, ratifie et confirme par le présent acte, ledit accord et transaction passé entre le suppliant et ledit Gruyer de Brabant, comme il se trouve approuvé par son Conseil privé le 22 de juin de l'an 1688, sauf son droit en tout, voulant cependant sa Majesté que tant pour le présent que pour l'avenir, cecy serve pour règlement d'office et instruction en ce regard, et que tout y demeure stable, afin qu'il y ait bonne observance et intelligence entre ledit Grand Veneur et le Gruyer de Brabant, comme le requiert le plus grand service de Sa Majesté : En chargeant à son Lieutenant Gouverneur et capitaine général de ses Pays-Bas, et ordonnant à ses Consaux et à tous autres qu'il pourra toucher ou appartenir de se règler et conformer selon ce. Fait à Madrid sous le nom et cachet de Sa Majesté le 23 du mois de février de l'an 1695. »

qui exercent quelque stil, art ou metier publicq, nonobstant memes qu'ils soient reteneuz en service de la Cour ». Et dans leur missive au monarque, datée du 1er août, les conseillers assurent qu'il n'y aurait pas assez de monde « pour faire le guet et garde » si on écoutait tous ceux qui, étant dans une situation analogue au lieutenant de la vénerie, réclamaient une dispense inadmissible. Pour sa défense, le lieutenant Jacques Liagre rappelait que ses prédécesseurs avaient toujours été placés « sous la protection et sauvegarde de Sa Majesté » et par conséquent jouissaient de la franchise et de l'exemption de la garde et du guet. Lui-même, d'ailleurs, avait auparavant obtenu cette exemption pendant douze années (1).

Ce n'est pas seulement entre le Grand Veneur et le Gruyer que devaient surgir des différends au sujet de leurs attributions respectives, mais aussi entre ce dernier officier et le magistrat bruxellois : Les ducs, dans leurs édits, avaient bien stipulé que la correction et la punition des transgresseurs des ordonnances sur la chasse et la pêche appartenaient au *opperjaeger* ou au *warantmeester*, selon la nature des délits qu'ils avaient à examiner. Partant il n'était pas permis aux gens de loi « ou aultres officiers de Villes, ne à aultres de quelque vocation, estat, ou authorité qu'ilz fussent », de « prendre court ou cognoissances des transgresseurs d'icelles ordonnances et moins de postposer, retarder ou empescher leurs corrections par ceulx qui en ont la charge ». Toutefois, par l'organe de ses bourgmestre et échevins, Bruxelles avait cru pouvoir s'ingérer en 1519 dans la juridiction du Gruyer de Brabant Guillaume le Tourneur, pour réclamer « ung nommé Jehan de Pape, et ce soubs couleur de ce ci, que elle entendit que ledit Jehan de Pape fust Bourgeois de ladite ville ». Ayant été informée de cet incident, Marguerite de Savoie, gouvernante des Pays-Bas, ordonna le 20 octobre de cette année, aux édiles, au nom du roi, de « doresenavant ne riens faire ou attempter pour qui que ce fust, en faveur de la Bourgeoisie dudict Bruxelles, ne soubz couleur de libertez, franchises, exemptions, ou autres quelconques préeminences au préjudice d'icelles ordonnances, et des instructions baillées audict Gruyer, à peine de l'indignation du Roy, et d'estre tenus et reputez pour désobeissans et pour telz puniz (2). » Humblement les magistrats, au reçu de cette lettre,

Les bourgeois de Bruxelles et la gruerie : 1519.

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES. Farde intitulée : *Quelques pièces touchant la chasse.*

(2) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, p. 503 : *Deffense en faveur du Gruyer de Brabant contre le Bourgmaistre et Eschevins de Bruxelles.* Il est question de l'incident du gruyer Guillaume Le Tourneur et de Jehan de Pape, bourgeois de Bruxelles, dans un document des ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES, farde intitulée : *Consistorie van den Horen.*

s'empressent de présenter leurs excuses à la duchesse douairière : Si la chose est advenue c'est « plus par simplesse et non pensant mesprendre, que de propos délibéré, et pour la plus part à leur desçeu... ». Le bourgmestre et les échevins supplient la gouvernante de leur pardonner « ce qu'ils pourroient avoir meffaict » et promettent « en l'advenir obéir, et eulx regler selon les dictes ordonnances ».

Les édiles bruxellois rappelés à l'ordre : 1536.

Cependant la question n'était pas résolue. D'autres conflits surgirent bientôt, tellement que Marie de Hongrie se vit contrainte, le 16 juin 1536, non plus de rappeler à l'ordre les édiles bruxellois, mais de faire « veoir et visiter en Conseil, l'instruction de Warant-maistre de Brabandt, et les aultres pièces, tiltres et enseignemens concernans le different estant entre les estats dudit pays de Brabant, d'une part et le dict Warant-maistre, d'autre part, pour raison de l'exercice dudit office ». Par conséquent, la reine douairière ordonne, pour apaiser le désaccord qui semblait ne jamais devoir être aplani, de corriger et de réformer « ladicte instruction selon que conviendra ». En vertu du nouveau règlement (1), le Gruyer ne pourra plus attraire ou faire attraire devant ses juges aucun sujet des quatre chef-villes du duché. Lorsqu'il voudra « faire callenge » dans une de ces localités, il choisira trois hommes de fief au quartier où le délit aura été commis, lesquels entendront les parties « sans cognoissance judicielle » Sur les terres des vassaux, « tant spirituels que temporels », ayant haute justice, le Gruyer ne pourra plus prétendre non plus connaître des délits, car ces vassaux devaient continuer à « paisiblement jouir de leur droict et possession immémoriale ». En terminant la rédaction de cet *acte provisionele*, la gouvernante générale des Pays-Bas remarque que en tous autres lieux le *warant-meester* exercera ses pouvoirs comme ses prédécesseurs ont été accoutumés de le faire, tout en déclarant que pour ce qui concerne d'autres prérogatives, celles-ci ne « porteront préjudice auxdits Vassaulx n'y aux villes ».

Abus commis par le Gruyer : 1623.

On pourrait croire que pour jamais la question est réglée. Il n'en est rien, car près d'un siècle plus tard, sous le règne de l'infante Isabelle, le 18 juin 1623, de nouveau les « trois Estats de Brabant sont contraints en acquit de leur debvoir de remonstrer à vostre Alteze les plaintes qu'ils reçoivent, de ce que le Gruyer de Brabant, et son Commis s'advancent de donner trouble aux Seigneurs particuliers d'aulcuns Villages y ayants haulte, moyenne, et basse jurisdiction, au libre exercice et

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 514-515 : *Acte provisionele contre le Warantmaistre de Brabant touchant la jurisdiction.*

deduict de leur droit de chasse endeans les limites d'iceux leur villages, dont eulx, et leurs encestres ont tousjour esté en paisible possession... » Cet officier et ses hommes prétendaient derechef que ces gentilshommes ne pouvaient tirer aucun gibier dans leurs communes et les actionnaient sans cesse devant le Consistoire de la Trompe. C'est là porter un préjudice à leurs vieilles franchises. Aussi les Etats s'empressent-ils de supplier l'infante Isabelle, en leur qualité de gardiens de ces privilèges, de maintenir « lesdicts Seigneurs particuliers en leur dicte paisible possession de chasser endeans les limites de leur jurisdiction... (1) ». Deux semaines après la réception de cette requête, soit le 20 juin, la gouvernante, ayant demandé l'avis du Grand Veneur, arrête que les gentilshommes qui pretendent « avoir privilège contraire aux intentions du Gruyer de Brabant, les pourront alleguer devant ceulx du Consistoire de la Trompe (2) ».

Sous les archiducs Albert et Isabelle.

Ajoutons, pour terminer cette étude sur les prééminences du Gruyer, que l'archiduc Albert, par un placard de l'année 1613, avait décidé que les officiors du Gruyer de Brabant se trouvaient sous la sauvegarde et la protection spéciale du roi et ne seraient actionnables « au faict et exploict de leurs offices » que par devant le Consistoire de la Corne, ou bien par devant le Conseil de Brabant. Le 5 mars 1626, l'infante Isabelle renouvelle l'édit de feu son époux, à la suite de difficultés que les officiers en question ont eues avec certains magistrats, certains seigneurs, certains bourgeois (3).

Procès du Gruyer contre le lieutenant de la Vénerie : 1606.

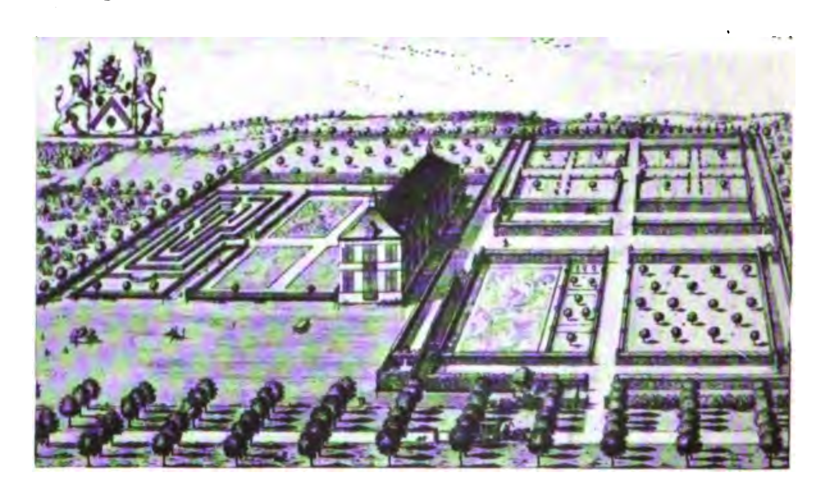
Le Grand Veneur et ses lieutenants n'étaient pas tenus de rendre compte des amendes perçues par eux du fait de la chasse. Cela avait mécontenté le Gruyer de Brabant qui intenta en 1606, devant le Conseil de Brabant, un procès au lieutenant de la Vénerie, Anthoine de Zoete, à l'effet de lui faire enlever ce bénéfice. Mais par sentence rendue le 19 décembre de cette même année, le défendeur fut autorisé à toucher comme d'ordinaire le montant de ces amendes, à condition d'en rendre compte et d'en fournir le reliquat. Le *opperjaeger*, seigneur de Vertain, n'avait même pas été informé de cette action judiciaire; il ne connut le jugement que longtemps après son prononcé. Il en appelle par conséquent au Conseil de Brabant et remarque que la mesure est de nature à porter préjudice à son état et atteinte à ses prééminences. Il ajoute que de tout temps il a « laissé les compositions et amendes au prouffit de

---

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, p. 522.
(2) *Ibidem*, p. 523.
(3) *Ibidem*, p. 523.

ses lieutenans pour les rendre plus actifs et affectionnez au service de leur Alteze... » Le Grand Veneur demande que si on ne lui donne raison, on s'abstienne du moins de le « molester » et qu'on se contente de réclamer à ses lieutenants le compte des amendes qu'il leur abandonne pour l'exécution de leurs exploits, par prévention du Gruyer. C'est dans ce sens que le différend est tranché, le 13 janvier 1613 : Le « lieutenant sera tenu dorénavant de prester serment pertinent, et bailler caution à l'appaisement des dits des Comptes (1) ».

La constante prédilection qu'ont eue pour la giboyeuse forêt de Soigne, à travers les siècles, les comtes de Louvain et les



Villa de Watermael.
Dessin de Harrewyn, gravé par lui-même,
paru dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

ducs de Brabant qui en sont issus, démontre de façon péremptoire leur passion pour la chasse. Au moyen âge, un chevalier accompli devait également, pour être tout à fait digne de son titre, pratiquer les exercices du corps et s'adonner à la vénerie et à la fauconnerie. Nos ducs excellèrent dans ces vertus gymniques. Pour eux, la chasse fut de tout temps le délassement favori. De bonne heure ils s'entourèrent de veneurs expérimentés, qui les accompagnaient dans leurs opérations cynégétiques, les dirigeaient ou en ordonnaient les mouvements.

Sous la duchesse Jeanne.

Pourtant, ce n'est que sous le règne de la duchesse Jeanne que la vénerie ducale fut organisée sur des bases définitives. La vénerie, nous l'avons vu, avait son siège au village de

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 521 et 522.

Boitsfort, dans un château de sobre aspect, dressé au milieu d'un vaste étang qui, il y a un demi-siècle, subsistait encore. Cette maison, et celle de Trois-Fontaines, tout comme le château de Tervueren, abritaient fréquemment nos souverains à l'époque de la chasse au gros gibier, « ceste doulce saison que toute nature se resiouist, et que les oisillons chantent mélodieusement en la verte forêt, et la rosée gette ses doulces larmes qui reluisent sur les feuilles, pour la clarté du soleil », comme dit le *Livre du Roy Modus et de la Royne Racio.*

Sans distinction aucune, les établissements religieux de la forêt et de ses environs devaient donner, une fois l'an, l'hospitalité aux veneurs et à leurs meutes, alors que ces officiers parcouraient le pays en chassant ou en excursionnant. Les couvents de femmes n'étaient pas dispensés de ces visites singulières et désagréables autant que bruyantes. Certaines abbayes même étaient astreintes à garder pendant plusieurs mois les chiens du prince. C'est ainsi que l'abbaye de *Liliendael* soignait et entretenait les limiers pour les cerfs ; ceux destinés à la traque des sangliers étaient nourris dans les fermes abbatiales du roman pays, limitant la forêt de Soigne. Cette coutume curieuse, à laquelle les moines et les religieuses étaient également soumis, indisposait beaucoup ceux-ci (1). Le spectacle splendide, mais tapageur et véhément, des chasseurs et de leur meute, faisant irruption dans l'enceinte des prieurés et des couvents, n'était pas pour réjouir les saints hommes, que requerraient des tableaux d'un caractère plus intime. On les arrachait brutalement à leurs méditations et à leurs occupations pieuses. Les fortes dépenses forcées, qu'entraînait l'hospitalité obligatoire à tout ce monde élégant et tumultueux, étaient une cause de mécontentement plus grande encore. Aussi les plaintes s'élevèrent-elles bientôt avec acrimonie. Et sous le règne de Charles-Quint, les religieux refusèrent de recevoir les veneurs du monarque. Toutefois ils finirent par devoir céder et continuèrent, comme par le passé, à payer cette sorte de tribut irrégulier et, selon eux, arbitraire. Le droit de gîte possédé par les veneurs officiels fut aboli au milieu du XVIIe siècle, sous l'archiduc Léopold d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas.

Meutes hébergées par les couvents.

Refus des moines.

(1) L'abbaye de la Cambre et de Forest s'acquittaient envers la vénerie d'une redevance bizarre, et qui mérite d'être signalée. La première devait lui fournir, le jour de l'an, douze petits gâteaux aux herbes, — *cruytkoecken*, — et la seconde six grands gâteaux de même espèce, plus six paires de chaussons de laine blanche, dont trois devait monter jusqu'aux genoux.

Ce fut, comme on sait, la duchesse Jeanne qui s'attacha le premier grand veneur dont les archives nous aient conservé le nom. Il s'agit ici du comte Guillaume Van Zeyn, seigneur de Rhode Sainte-Agathe. Ce gentilhomme était apparenté à la souveraine, puisque sa mère était petite-fille de Henri II, duc de Brabant. C'est à ce titre que la duchesse Jeanne l'appelle son cousin, dans l'acte de la donation de la vénerie. Le comte Van Zeyn était tenu, en vertu de sa charge, d'organiser et de diriger les chasses de la Cour et d'en fournir de venaison les cuisines. Le duc Antoine de Bourgogne, fils de Philippe le Hardi, rédigea, en 1407, le règlement qui a conservé le détail du fonctionnement de la maison de chasse ducale. A sa tête était un maître veneur; il ordonnait et conduisait les chasses à courre du souverain. Il avait sous ses ordres deux veneurs à cheval et huit valets. A partir de Charles-Quint, les veneurs obtinrent des livrées fixes : une de drap vert pour la chasse du cerf, une autre de drap gris pour la chasse du sanglier. Antoine de Bourgogne allait souvent occuper une modeste chambre à la maison de Boitsfort; il courait le cerf jusqu'à la fin de juillet. Il en tua cinquante-huit pendant les seules saisons de 1406 et 1407, ce qui donne une idée de la nature giboyeuse de la forêt de Soigne au xve siècle. Au fond des bois, le même duc Antoine avait créé un haras, d'où il tirait d'excellents chevaux de chasse. A la mort du prince, tué à la bataille d'Azincourt, ils furent tous vendus et le haras supprimé par son successeur.

Réglement sur la chasse : 1407.

Livrées des veneurs.

Jean IV.

Jean IV fut un Nemrod plus passionné que son père; lui aussi avait choisi la forêt de Soigne pour principal théâtre de ses exploits, auxquels une mort prématurée devait mettre brusquement fin. Il chassait le cerf avec une meute de vingt et un couples de chiens courants et de quatre limiers. Un jour, cette meute poursuivit, et le mit à mort, un magnifique cerf jusque dans les étangs du prieuré de Groenendael. En cinq années, ce prince et ses veneurs avaient tué dans la forêt de Soigne quatre-vingt-quatre cerfs. Plus de la moitié de ces animaux trouvèrent le trépas dans les différents étangs de la forêt, notamment dans un des *Flos vyvers*, qui se trouvaient à l'est de l'ancien couvent de Rouge-Cloître. Pourtant, à l'effet de repeupler la forêt, Jean IV, effrayé sans doute par ses propres carnages, interdit formellement la chasse des biches.

Philippe le Bon.

Philippe le Bon cultiva peu l'art de la vénerie. Il connaissait moins bien la forêt que son jeune et fol prédécesseur, Jean IV. Charles le Téméraire, son fils, ne semble pas avoir davantage parcouru la forêt de Soigne en s'adonnant au sport de la chasse. Et cependant n'est-il pas l'auteur d'une ordonnance spéciale pour la vénerie du Brabant? Mais le sympathique héros de

Nancy aimait mieux la fauconnerie. Comme l'a écrit Olivier de la Marche : « Son passe-temps estoit de voler à esmerillons. »

La chasse du sanglier durait d'octobre à décembre. Celle au loup avait lieu au cœur de l'hiver, lorsque la neige avait revêtu les bois de son manteau blanc diamanté et que, sous le pas des montures et des valets, les chemins gelés criaient dans le silence des frondaisons désolées, dont l'aboiement des meutes brisait le calme mélancolique. Les loups hantèrent la forêt de Soigne jusqu'au début de la domination française. Sous Charles-Quint, en dix-huit ans, on en avait tué quarante-deux. On sait la passion que la chasse inspirait à Marie de Bourgogne, qui mourut victime de cette passion. Son auguste époux, Maximilien d'Autriche, chaque fois qu'il venait à Bruxelles, ne manquait pas de chasser dans la forêt de Soigne, en compagnie de son grand veneur, l'illustre Jean de Berghes, chevalier de la Toison d'Or. Dans la correspondance de ce prince, qu'elle soit datée de « nostre chasteau de la Vueren », de Fribourg ou de Vienne, il est constamment question des chasses auxquelles il prenait part; il y dit l'orgueil que lui procurent les exploits extraordinaires.

Chasses aux sangliers et aux loups.

Maximilien d'Autriche.

Il recommandait aussi instamment que la chasse fût bien gardée. Ainsi, Maximilien, ayant appris que des abus multiples avaient été commis dans le *Sonienbosch* et dans les autres bois domaniaux par des particuliers audacieux, ordonne, le 10 novembre 1512, à son grand veneur et à son gruyer, de faire publier sans retard, dans toutes les communes du Brabant, qu'il est dorénavant expressément interdit à quiconque de chasser ou de prendre n'importe quel gibier de poil ou de plume (1). Le délinquant payera une amende de soixante *rijders* d'or pour un cerf et pour un sanglier, de cinquante pour une biche. Quand le délinquant était noble, il payait, si on le surprenait chassant le cerf, une amende de cinquante *rijders;* le manant, lui, ne devait verser que trente *rijders*, mais on le menait à la prison, par-dessus le marché, où il restait aussi longtemps que l'empereur en exprimerait le désir. Les gentilshommes entretenant des meutes pour courir le lièvre ou le renard, ne pouvaient se livrer à leur sport à proximité de la forêt de Soigne ou des autres bois contenant du gros gibier. Les forestiers et les hommes de la vénerie, tout comme les simples particuliers, ne pouvaient porter des arbalètes ou des armes à feu, ou mener des chiens aux abords de *Sonien* ou en d'autres « warandes ». Le Gruyer et le Grand Veneur, chacun dans sa sphère, l'un pour la forêt, l'autre

Ordonnance de 1512.

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 500 à 503 : *Placcaert verbiedende te jaghen ofte vangen eenigherhand wilt, Rijgheren te sporen, etc.*

pour les garennes, devaient enfermer les délinquants dans les prisons des seigneuries les plus proches du théâtre des méfaits, en attendant qu'il fût statué sur leur sort. Les accusés pouvaient être entendus en débat contradictoire devant le chevalier chancelier Van Eskanbeke et de Bierbeke et les autres membres du Conseil de Brabant.

Philippe le Beau.

Philippe le Beau fut le digne héritier de son père. Jadis on admirait, fixée au fond d'une chapelle du prieuré de Groenendael, la ramure d'un cerf que ce prince élégant avait tué de sa propre main. Tout à côté on avait accroché, vingt ans auparavant, les bois d'un autre cerf tombé sous les coups de Maximilien d'Autriche. Charles-Quint conserva à son service, jusqu'au 20 janvier 1531, messire Jean de Berghes, qu'on pourrait à juste titre, comme le dit judicieusement A.-L. Galesloot, appeler le Nestor des Grands Veneurs de Brabant. Il avait, en effet, rempli ses fonctions pendant le règne de quatre souverains, période embrassant un total de plus de cinquante années.

Marie de Hongrie.

La sœur de Charles-Quint, la reine Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas, aimait la chasse avec frénésie. Tout en ayant son grand veneur, Philippe de Lannoy, autre chevalier de la Toison d'Or, cette musicienne exquise prit elle-même la direction de la vénerie du duché de Brabant, qui fut sous sa régence plutôt la vénerie de la Cour de Bruxelles. Elle rédigea personnellement un long règlement qui devait la régir.

Charles-Quint.

Quant à Charles-Quint, nul plus que lui n'est célèbre dans l'art seigneurial et royal de la vénerie. Il aimait la forêt de Soigne d'un amour jaloux; dès son enfance il adorait le séjour de Tervueren; la proximité des bois giboyeux satisfaisaient ses penchants impétueux et hardis. Cette adoration pour la forêt allait tellement loin qu'il voulait en avoir l'aspect multiple continuellement devant les yeux, alors même que les affaires du gouvernement le retenaient à la Cour.

N'a-t-il pas fait peindre par Bernard Van Orley les plus beaux sites sylvestres du *Sonien-bosch?* C'était une série imposante et prestigieuse de toiles ornant le vieux palais; elles ont été détruites dans l'incendie du 4 février 1731. L'empereur y était représenté parmi les nobles de sa maison, au milieu de scènes cynégétiques pleines de mouvement et de pittoresque. Le souvenir des principales chasses de Charles-Quint laisse d'ailleurs dans la pensée la vision de tableaux presque surnaturels et féeriques. Le fond des hautes futaies sur lesquelles ces tableaux se dessinaient et vivaient, éblouit et inspire la nostalgie de ces scènes somptueuses. Toute la Cour, sans en excepter les dames, venait admirer la chasse. Elle s'abritait sous une longue galerie précédant la *Heerenhuys*, et à proximité de laquelle

passaient, dans un tumulte séduisant, les équipages lancés à vive allure à la poursuite du cerf. A la fin de la journée, le monarque sur les Etats duquel jamais ne se couchait le soleil se retirait au prieuré de Groenendael. En chrétien fervent, il y faisait ses dévotions.

Une de ses chasses les plus fameuses fut donnée, le 28 octobre 1544, à l'occasion de la venue d'Eléonore, reine de France, épouse de François I[er] et sœur de Charles-Quint. La chasse finie, un splendide tournoi eut lieu à l'ombre même des vieux arbres du monastère. Celui-ci recevait fréquemment la visite du monarque. Il y restait pendant des jours, confondu avec les religieux, partageant leurs occupations pieuses. On raconte qu'au cours d'une de ces retraites, il abattit d'un coup d'arquebuse un héron qui, les pieds dans l'eau, se rafraîchissait au bord d'un des étangs. Longtemps on admira en cet endroit une petite colonne surmontée d'un échassier en bronze, que les religieux y avaient dressée pour commémorer l'événement. Ce petit

Chasse fameuse : 28 octobre 1544.

Monument commémoratif.



Château de Wesembeek.
Dessin de J. van Croes, gravé par V. Causé,
paru dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694

monument a disparu ; mais on montre toujours au promeneur la place où, frappé par le projectile royal, mourut le bel oiseau migrateur. En 1556, pendant l'été, le Grand Empereur, qui avait abdiqué de sa couronne mais non pas de ses plaisirs favoris, offrit une chasse qui réunit sept têtes couronnées. Au retour, l'auguste compagnie s'assit sous un chêne, à l'intérieur de l'enceinte du prieuré de Groenendael. Nous avons parlé de cet arbre, visible sur une vieille gravure exécutée par Lucas Vorstermans, au commencement du XVII[e] siècle, et qui orne la

monographie consacrée par Antoine Sanderus au célèbre monastère de Jean Ruysbroeck.

La chasse aux toiles et aux filets.

Mais ces chasses avaient toujours quelque chose de cruel; souvent elles prenaient le caractère d'une boucherie. Marie de Hongrie, elle, sut concilier ses instincts de Diane moderne avec les principes d'humanité. Elle instaura le système de chasse au moyen de toiles et de filets. Cette princesse aimait tellement ces exercices que le jour lui paraissait trop court pour la satisfaire; ainsi une nuit elle organisa une chasse aux environs de l'*Estackette*, à Boendael, en l'honneur du duc de Lorraine. Elle se fit aux flambeaux. Jusqu'au matin les hauts arbres et les feuillages s'illuminèrent de lueurs bougeantes et fantastiques.

La reine douairière de Hongrie avait renouvelé, le 3 mars 1543, l'ordonnance ancienne qui régissait la vénerie de Brabant et la maison de Boitsfort. Le 28 juin 1600, les archiducs Albert et Isabelle, au début de leur gouvernement, confirment à leur tour cette ordonnance, grâce à laquelle nous connaissons par le détail l'organisation de la vénerie depuis le milieu du XVIe jusqu'au commencement du XVIIe siècle (1). Le lieutenant était obligé d'occuper la maison de Boitsfort avec deux valets et trois chevaux; la vénerie comprenait encore : quatre veneurs à cheval, cinq valets de limiers à pied, deux valets de la meute, huit meneurs de lévriers et trois jeunes valletons. Ils avaient des gages allant de cent livres de quarante gros jusqu'à vingt livres, « sans aultre prouffict quelconque, soit qu'ils servent dedans la Forest de Soigne ou dehors... » La reine entendait que dorénavant la vénerie tout entière la suivrait dans quelque pays ou province où elle se rendrait, « que ce soit dehors ladicte Forest de Soigne, et des orrières d'icelle ». Les officiers et gens de la vénerie recevaient le bois et le charbon nécessaires à leur chauffage, avec défense formelle de les revendre « afin qu'ils n'ayent occasion de faire aucune desgast audict bois de Soigne ». Ils pouvaient aussi faire paître en forêt un certain nombre de vaches, à condition de les faire inscrire au *Veterboeck*.

Les meutes de Boitsfort.

On entretenait à la maison de Boitsfort douze couples de chiens pour les cerfs, huit limiers, vingt-huit lévriers, et huit couples de chiens « tant pour le noir que pour les toilles ». Toute la venaison que les veneurs à cheval prenaient sur le territoire

---

(1) *Placcaerten van Brabant*, t. III, pp. 508 à 514 : *Ordonnance de la Vénerie de Brabant et de la Maison de Boutsfort, faicte et renouvellée par la Royne Douagière de Hongrie, de Bohême, etc., Régente et gouvernante pour l'Empereur es pays de pardeça. 3 martij 1543. Item l'aggréation et confirmation des Archiducqs Albert et Isabel y ensuivie. 28 junij 1600.*

sylvestre devait être portée par eux à la maison de Boitsfort, où le lieutenant leur remettrait leurs « droicts ». Il est dit aussi que les « veneurs auront et leveront les peaulx de Cerf et Biche chascun à son tour, à charge toutesfois qu'ils seront tenuz de faire à leur despens chascun an un coller ». Quels étaient ces « droicts » des veneurs dont il est fait mention plus haut? Les autres paragraphes de l'ordonnance vont nous l'apprendre. La reine décide « que decy en avant l'on ne decoupera ou defera aucunes bestes rouges que en la manière que s'ensuit, à sçavoir que leschine du cerf ne soit plus large que cincq pouls au plus large que l'on le vouldra prendre, et des autres bestes comme des cerffs de quatre poincts, brocquars et biches quatre pouls et que ils (les valets) ne pourront prendre aucune chose des cuysses, espaulles, fillets ny d'autres pièces, mais auront seulement les cols et aussi le sieu, comme ils ont eu jusques ores... ». Les hommes de la vénerie recevaient aussi une partie de toutes les espèces de gibier qu'ils aidaient à prendre, à forcer. Les ramures des cerfs devaient être portées hors des bois par les valets des limiers, au lieu appelé *Ter jaegheren*, à Boitsfort, où se dressaient les chenils; là on les délivrait à la meute.

Les « droits » des veneurs.

En hiver, lorsque en Soigne on chassait le loup, les hommes de la vénerie recevaient une gratification de un patar. Les étrangers, c'est-à-dire les paysans, qui participaient à ces expéditions, avaient chacun un gros de Brabant. La chasse au cerf commençait la veille de l'Ascension et finissait le jour de la Saint-Lambert; la chasse au sanglier débutait la nuit de la Toussaint et se fermait la veille de la Saint-André. La saison de la chasse aux biches allait du lendemain de la Saint-André au mardi avant le Carême. Pendant celui-ci on ne chassait pas : les veneurs étaient alors tenus d'aller « une fois ou deux fois la sepmaine au bois, pour dresser eulx et leurs chiens ». Chose curieuse, sept ou huit couples de chiens courants étaient nourris à Vilvoorden par un valet qui recevait pour sa charge dix-huit livres par an « avecq le drap d'une robbe ». Cette ordonnance de Marie de Hongrie, datée de Gand, est confirmée en entier par les Infants; ils n'y apportent que quelques modifications, visant surtout les gages du Grand Veneur, de son lieutenant et des valets de Boitsfort. Les archiducs suppriment cependant trois postes de valets. Désormais aussi un receveur spécial sera attaché à la vénerie, qui sera responsable de sa gestion devant la Chambre des Comptes. Ce receveur touchera les revenus de la vénerie dans les quartiers du ressort de Bruxelles, alors que les receveurs de Louvain, de Thilemont, de Jodoigne et de Nivelles seront chargés, de leur côté, de recevoir les revenus

Gratifications en hiver.

Les époques des chasses.

Meute entretenue à Vilvorde.

concernant leurs districts respectifs et de les faire parvenir immédiatement à leur collègue de Boitsfort.

Mesures prises par le duc d'Albe.

Le xvi[e] siècle fut désastreux pour la vénerie brabançonne. Sous le duc d'Albe on ne chassa plus du tout. Le personnel de la vénerie est presque complètement licencié. Les chemins, les bois étaient devenus si peu sûrs, que le receveur, de crainte d'être assassiné par les soldats qui hantaient la forêt, devait se faire accompagner par une très nombreuse escorte. La maison de Boitsfort est l'objet constant des attentats des maraudeurs sylvestres appelés *vrijbuijters* (1). Si le duc d'Albe ne pratique pas personnellement l'art de la vénerie, il se préoccupe cependant de défendre les avantages de ceux qui s'y adonnent et particulièrement des gentilshommes dont les biens sont situés aux environs de Bruxelles. Aussi, le 23 août 1571, Alvarez de Tolède, au nom de Phillippe II, publie une « déclaration » au sujet de la chasse dans les bois périphériques de la forêt de Soigne, sur les terres rayonnant à une demi-lieue autour de celle-ci et sur les garennes domaniales. Cet acte vise surtout le braconnage des bêtes rouges et noires et édicte des punitions graves contre ceux qui pour les prendre utiliseront des armes à feu, des lacets, des filets. Ces individus seront arrêtés et remis sur-le-champ entre les mains du seigneur de Berlaymont, gouverneur de Namur et Grand Veneur du Brabant. Celui-ci toucherait pour chaque délit dont il aurait eu à connaître une somme de deux cents carolus d'or; le dénonciateur recevrait de quinze à cinquante carolus, selon l'importance du cas.

Les *vrijbuijters*.

---

(1) Le château de Boitsfort avait été reconstruit quelques années auparavant, en 1570 et 1571. Le compte des dépenses qu'il avait occasionnées fut clôturé le 10 janvier 1572. Les frais s'élevaient à 9,408 livres et 12 *stuyvers*. Le 3 juin 1600, à peine arrivé à Bruxelles, l'archiduc Albert décide « que la Maison de Boitsfort, où souloit résider le lieutenant de la vénerie de Brabant soit rebastye pour le service de la chasse ». La mauvaise qualité des pierres, des briques et du bois de charpente, utilisés dans l'édification de l'immeuble primitif, avait sans doute facilité sa destruction rapide par les malfaiteurs ; car le prince, en nommant le receveur spécial chargé des payements, lui recommande « d'avoir bon et soigneux regard sur l'employ des materiaulx, que pour ledit bastiment seront achaptez et livrez ». Les travaux de « rediffication » durèrent jusqu'à la fin de septembre 1601 ; ils furent dirigés par maitre Mathieu Bollin, « ingéniaire », comme nous l'apprend le registre n° 27385 de la Chambre des Comptes.

Cette seconde reconstruction coûta 14,716 livres et 19 sols. Les comptes furent ratifiés par la Chambre le 6 mars 1602. Un siècle après, en 1698, 1699, 1700 et 1701, des travaux d'agrandissement et des réparations importantes sont effectués au château de Boitsfort; les comptes du receveur Jean-Nicolas Rubens, seigneur de Rameye, clôturés le 13 août 1703 par la Chambre, signalent une nouvelle dépense totale de 30,113 livres, 1 sol, 1 gros (registre n° 27386).

payables par le receveur général des finances (1). Cette ordonnance a pour résultat de rejeter tous les malfaiteurs dans la forêt de Soigne elle-même, qui devient durant des années le quartier général d'une horde de brigands. Nous apprenons qu'en 1584 ces coquins s'enhardissent; ils pillent le château de Boitsfort et y mettent le feu. Non contents d'avoir livré aux flammes l'antique demeure, ils s'attaquent bientôt à ceux qui y résident d'ordinaire. Ainsi, trois années après l'incendie, une bande de ces individus profite de la fin de la guerre de religion pour accomplir de suprêmes rapines; ils attaquent les veneurs faisant une ronde pour surveiller les braconniers. Tous les officiers et leurs gens, au nombre de six, succombèrent sous les coups impitoyables de leurs agresseurs. Le lieutenant de la vénerie, Corneille Back, n'échappa point au massacre (2). **Massacre de six veneurs · 1587.**

Albert et Isabelle rendirent à la vénerie ducale son lustre de jadis; ils relevèrent de ses cendres la maison de Boitsfort, où ils se réservèrent des appartements luxueusement garnis. La chasse revint en honneur; les princes s'y adonnèrent avec une belle ardeur, servis par une meute imposante qui comprenait entre autres vingt-quatre couples de chiens courants, dix grands lévriers, quatre limiers pour les cerfs. Mais le plus grand chasseur de l'antique duché de Brabant restera sans conteste l'infant d'Espagne don Ferdinand, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas de 1634 à 1641. Il augmenta le nombre des veneurs, multiplia les chiens de ses meutes différentes. Il porta la maison de Boitsfort à un tel degré de célébrité, que des souverains étrangers y envoyaient certains de leurs sujets pour être initiés aux secrets de l'art de la vénerie. Mais pendant son court règne de sept années il avait dépensé, pour l'entretien de sa maison de chasse, des sommes tellement considérables, que son successeur refusa de supporter plus longtemps les frais d'une si incomparable vénerie. **Les meutes des Infants.** **Don Ferdinand.** **Ecole de Vénerie.**

Depuis cette époque la maison de Boitsfort ne connut plus que de rares jours prospères; dans les vastes massifs de la forêt de Soigne ne retentirent pour ainsi dire plus les appels

---

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, pp. 516 et 517 : *Declaratie op 't Placcaet, ghemaeckt op 't stuk vander Iacht binnen den Lande ende Hertochdomme van Brabant.*

(2) Voici ce que dit l'auteur du supplément des *Trophées de Brabant*, de Butkens : « Le sr Corneille Back, écuyer, commis en vertu des susdites lettres patentes du grand veneur pour lieutenant général de ladite vénerie et maison de Boetsfort, lequel faisant sa fonction fut misérablement tué par les *Vreybuters* dans le bois de Soigne, le 24 octobre 587, et fut depuis ledit état exercé par le fils du seigneur grand veneur, jusques en l'an 1599 », p. 2.

des cors et l'annonce fiévreuse des hallalis vainqueurs. Cela dura dix années. L'archiduc Léopold d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand II, réveilla de ses fanfares joyeuses la forêt de Soigne endormie; servi par son grand veneur, le comte Charles-Philippe de Rubempré, dont le premier tome des *Trophées du Brabant* nous a conservé les traits, il réunit une meute capable de rivaliser avec celles des plus illustres princes du duché. Les dépenses s'élevèrent à des sommes si fantastiques qu'il fallut renoncer à l'espoir d'y faire face. La situation des

Archiduc Léopold.



Château d'Everberg.
Dessin de J. van Croes, gravé par Harrewyn,
paru dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

gens de la vénerie, de brillante était devenue médiocre; bientôt elle fut tout à fait précaire. En 1688, les gages de ces modestes forestiers n'avaient plus été payés depuis treize années. Cela n'empêchait pourtant pas les seigneurs de la Cour de réclamer à tout instant leurs services.

Meutes vendues.

La maison de Boitsfort périclita tout à fait; elle ne possédait plus de chevaux; les meutes furent vendues par ordre du duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bas, malgré la protestation motivée du prince de Rubempré, qui plaidait la « réputation de nostre bon roi et maistre ». Vinrent les guerres désastreuses de Louis XIV; la forêt fut ravagée, le gibier traqué, massacré avec un cruel et stupide plaisir par la soldatesque, la maison de Boitsfort de nouveau renversée. Mais en 1698, l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel, la fit rebâtir. Il donna des chasses aux loups, son sport favori. Ces carnassiers étaient devenus tellement nombreux que durant l'hiver de 1696 à 1697, on fut obligé d'organiser contre ces bêtes féroces onze battues. En même temps, l'électeur lâchait dans la

L'Electeur de Bavière.

forêt, pour la repeupler, une bande de cerfs vivants que lui avait envoyés l'électeur de Mayence. Ils avaient eu à peine le temps de faire souche, que les vainqueurs de Ramillies, sous les ordres de Marlborough, pénétrant sous bois, s'amusèrent à les traquer sans merci, causant la ruine de la chasse princière.

Charles de Lorraine.

L'arrivée de Charles de Lorraine rendit à celle-ci un suprême et long éclat, dont la splendeur légendaire a été conservée et sera transmise encore à bien des générations du Brabant par le souvenir vivant qu'ont laissé les exploits du gouverneur général dans les villages sylvestres. Un auteur consciencieux et érudit (1) soupçonne qu'il a détruit à lui seul, pendant les trente années de son règne, autant de gibier que tous ses prédécesseurs réunis. Il se livrait à la chasse à courre jusqu'à la fin de juillet, de préférence aux environs des lieux pittoresquement appelés *de Ketelheyde, den Neppelaer, den Tervenberg*. Mais elle n'avait plus l'allure vive et le mouvement haletant des anciennes chasses fameuses. Le cerf n'avait presque plus sa liberté d'allure, puisqu'on le prenait dans des toiles et qu'il ne lui était possible que de franchir une distance limitée, qui s'étendait de la chaussée de Tervueren et Auderghem, à la route de Notre-Dame-au-Bois et jusqu'aux premières fermes d'Overyssche.

Les traques.

Ces chasses avaient un véritable caractère de carnage, surtout lorsqu'on appliquait le système dit à traques dans les principales clairières de la forêt, celles des *Bunders*, du *Coudael*, de *Magelin*, de la *Wansdelle*, par exemple, où l'on amenait les cerfs, les biches, les chevreuils et les sangliers par toutes sortes de ruses, de moyens qui ne laissaient à la chasse aucun imprévu et au chasseur aucune expression de bravoure ou de hardiesse.

Hécatombes de gibier.

En un seul jour, le 23 décembre 1762, le prince et ses courtisans tuèrent 41 sangliers, 19 cerfs, 63 biches, 1 chevreuil, 1 lièvre et 1 renard. C'était la moyenne des hécatombes auxquelles, quatre fois par mois, se livrait Charles de Lorraine.

Griefs des cultivateurs.

Mais si le prince organisait ces chasses destructives, c'était notamment pour donner droit aux griefs des paysans qui se plaignaient de l'abondance du gibier. Celui-ci ravageait, en effet, leurs récoltes; il s'était multiplié durant près d'un demi-siècle de paix. A telles enseignes que des bandes de quarante à cinquante cerfs et biches venaient paître sur les champs et y dévorer la végétation tendre. Plus de quatre mille lièvres vivaient sur le territoire de la chasse royale.

Charles de Lorraine sacrifia à son plaisir favori jusqu'à la fin de sa vie. Deux semaines avant sa mort, rapporte la chronique, le 18 juin 1780, il abattait encore un cerf d'un coup de

(1) A.-L. Galesloot : Ouvrage cité.

fusil près de Boitsfort. Lorsqu'il tomba malade, pour ne plus se relever, il venait de prendre les dernières dispositions en vue d'une chasse au sanglier dans le parc de Tervueren. Avec ce prince regretté disparaît de notre province l'art de la vénerie; on ne peut plus donner ce nom, en effet, aux exploits abominables de ses neveux et successeurs, les archiducs Albert de Saxe-Tesschen et Marie-Christine, qui s'amusèrent, par exemple, en deux mois d'hiver, à tuer 588 pièces de gros gibier, dont 181 biches et 211 sangliers. « Ces princes, a dit Georges Verhaegen, en parlant d'Albert de Saxe et de Marie-Christine, chassèrent aussi quelquefois « à force, à cor et à cris ». Les vieux habitants de Boitsfort racontent encore comment la meute, *de groete honden van Boetsfort*, chassant le cerf vers les confins du bois et de là dans le grand étang du moulin, comment *madame Royale* (nom qu'ils donnaient à la sœur du prince Charles) et Marie-Christine, montant en barque, se dirigeaient vers le noble animal et lui donnaient la mort d'un coup de carabine, comme l'eût fait un tireur passé maître (1). » La Révolution française mit un terme à ces exploits en abolissant pour jamais la vénerie royale du Brabant. Mais elle n'interrompit point les carnages : en décrétant la chasse absolument libre, les envahisseurs décrétaient aussi la dépopulation totale, à brève échéance, des merveilleux bois rendus aujourd'hui à la gloire de l'arboriculture nationale. Sous la domination hollandaise, reprenant une tradition antique, le prince d'Orange avait à son tour lâché des chevreuils dans la forêt. Mais les journées de septembre 1830 permirent aux braconniers et aux malfaiteurs de tuer et de capturer jusqu'au dernier de ces animaux en deux ou trois semaines seulement.

Fin de la Vénerie ducale.

Le prince d'Orange.

Grands Fauconniers du Brabant.

La charge de grand fauconnier du Brabant — charge sur laquelle nous ne possédons guère de détails — était remplie, elle aussi, par des seigneurs de haute lignée. Ils avaient sous leurs ordres les maîtres fauconniers. L'art de la fauconnerie atteignit dans l'ancien duché une perfection qui a frappé beaucoup d'historiens et de voyageurs. Voici en quels termes en parle Louys Guicciardin : « Mais pour autant que l'apprivoisement et la manière de dresser ces oiseaux (aigles, autours, faucons, alans, et pelerins, espreviers, et esmerillons), pour le service de la Fauconnerie à diverses sortes de chasse, est une chose excellête et Royale, et que ceux de ce pays en ont été les inventeurs... Ce qui faict estimer l'invention et l'art excellent et noble, et de si grand plaisir, et grandeur, que l'usage de cest exercice est demeuré en ce temps pour les seuls Princes, grans

(1) Opuscule cité, pp. 21 et 22.

seigneurs et gentils-hommes : d'autant que outre les frais y sont trop grans pour les roturiers et paysants, cette si rare et noble et gentille vacation ne doit point estre communiquée, ny permise aux païsans, ny a pas un qui soit de basse et plebée condition. Pour revenir donc à propos, les Belges furent les premiers qui apprivoisèrent et dressèrent ces oiseaux ravissants à nous donner et plaisir et prouffit : si bien qu'on voit l'aigle, orgueilleuse, et hautaine, estre apprivoisée, quoy que impatiente du joug elle astraigne trop la main du Fauconnier, de ses serres, et batte la face d'iceluy de ses esles, et laquelle se ruë sur les biches, sur les daims, et chevreux; comme l'autour fait la guerre aux lièvres, aux perdrix, et aux oyes sauvages; l'esprevier aux perdrix, aux moulins et aux cailles. Mais sur toute chasse du gibier, la plus belle et Royale est celle des gerfauts, et faucons contre les hérons et les grues; laquelle bataille se donne en l'air, avec telle défence, et offence des parties; ores en l'air, et tantost en terre; que le combat durera un long traict au grand plaisir et des Fauconniers et de ceux qui y assistent (1). »

Parmi les fauconniers fameux, on cite surtout ceux de la famille Robbrechts, attachés à la personne des archiducs Albert et Isabelle. Ils étaient particulièrement experts au dressage de ces élégants et vifs oiseaux de proie. En 1637, pour leur facilité professionnelle, le cardinal-infant avait établi une superbe héronnière dans le parc de Tervueren; onze années plus tard, l'archiduc Léopold en créa une à Boitsfort, à proximité du château de la vénerie. Dès 1683, avec Ernest Robbrechts, les maîtres fauconniers s'installent au château de Tervueren, alors qu'ils avaient toujours eu leur habitation près de la porte de Louvain. La fauconnerie royale, qui existait déjà du temps de la maison de Bourgogne, disparut dans les dernières années du règne de Charles de Lorraine. Sa grande célébrité date des XVIe et XVIIe siècles. L'usage des armes à feu, en se généralisant, abolit cette mode exquise et attachante, quoique cruelle, de chasser au faucon.

La famille Robbrechts.

Héronnières.

La Cour de Bruxelles s'y livrait avec entrain en un grand nombre de localités situées aux environs de la forêt de Soigne. Ce fut l'archiduchesse Marie-Elisabeth qui, au XVIIIe siècle, s'obstina une des dernières, avec une élégante volonté, à pratiquer cet art presque féminin. Avec les gens de sa maison elle allait attendre, vers l'heure du crépuscule, les hérons qui, délaissant les prairies entourant Bruxelles, gagnaient à tire d'ailes les massifs de la forêt, pour s'y reposer pendant la nuit. La prin-

L'archiduchesse Marie-Elisabeth.

(1) *Description des Pays-Bas*, pp. 30 et 31.

cesse et ceux de sa suite, le faucon sur le poing, les guettaient au passage, sur la terrasse d'un joli bâtiment qui exista longtemps après elle parmi les hauteurs méridionales de la vallée de la Senne, à quelque distance de la porte de Louvain, sur le territoire de Woluwe-Saint-Etienne : « C'est dans les environs de cette seigneurie que feue la Sérénissime Archiduchesse Marie Elisabeth, assistée de la Cour, prenait souvent les plaisirs de la chasse au héron, à quel effet on y bâtit les deux pavillons, qui existent encore dans la plaine appelée *t'Haren Heyde-Velt* (1). »

Pavillons de Woluwe.

Toutes les constructions qui touchaient de près ou de loin à la chasse ducale ont disparu. Comme pour les pavillons de Woluwe-Saint-Etienne, plus rien ne subsiste pour ainsi dire du haras de Groenendael, qui fournissait de chevaux les équipages de chasse des archiducs Albert et Isabelle; du château de Boitsfort, résidence du lieutenant et des gens de la vénerie (2); et de la prison des Trois-Fontaines, demeure des lieutenants forestiers et où l'on incarcéra plus tard les braconniers de la forêt de Soigne. Ce dernier château remontait au XIVe siècle, car en 1355 le duc Jean III y fonda une chapellenie en l'honneur de Notre-Dame et de sainte Catherine. Dès l'origine on y enferma les individus qui commettaient des délits contre les ordonnances sur la chasse et contre les *Keurboeken*, c'est-à-dire les malfaiteurs justiciables des tribunaux de la foresterie siégeant à Woluwe et à Bruxelles, et, particulièrement, du Consistoire de la

Château de Trois-Fontaines

(1) *Le Guide Fidèle*, 1761, chap. II, p. 50.

(2) Sous la domination autrichienne on ne retrouvait plus trace de ces bâtiments historiques. Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'ouvrage de l'abbé Mann, paru en 1785, premier volume, page 204 : « Année 1699. L'électeur de Bavière fit rebâtir et embellir le château de Boitsfort dans la forêt de Soigne; et en fit sa maison ordinaire de campagne, à cause de la beauté de sa situation. Ce château ne subsiste plus. » Selon J. Gautier, écrivain du *Conducteur dans Bruxelles et ses Environs*, Charles de Lorraine aurait fait construire à Boitsfort une nouvelle maison de chasse en 1740. Cela n'est pas exact. Le prince, lui aussi, se contenta de restaurer les vieux bâtiments. Mais cette restauration dut être tellement générale que l'immeuble paraissait complètement nouveau. Deux années auparavant, l'antique maison de la vénerie était prête à tomber en ruines, comme en fait foi le texte d'une affiche imprimée à cette époque et dont voici la teneur : « Son Altesse Sérénissime étant informée des excès et désordres qui se commettent tant à la maison Royale de Boisfort, que dans ses dépendances, et voulant réprimer tels abus, a pour et au nom de Sa Majesté Impériale et catholique, par avis du Conseil de ses Domaines et Finances défendu bien expressément, comme Elle défend par la présente ordonnance à qui que ce puisse être, à moins qu'il ne soit Domestique de la Cour de Sadite Altesse Sérénissime, ou compté par les Ecroux, de passer ou de traverser en aucun tems la plaine de ladite Maison Royale à

Trompe, de Boitsfort. Le château fut maintes fois endommagé; sous Philippe le Bon la chapelle tombait en ruine. On ne la restaura point; le prince ordonna même que les messes seraient dites dorénavant dans la chappelle de la maison de Boitsfort. Au temps de Philippe II, la prison fut brûlée. On la rebâtit à la fin du XVIe siècle. Incendie.

Le château de Trois-Fontaines était complètement entouré d'eau. Un pont-levis était jeté sur le fossé très large. Quand on l'avait franchi, on apercevait à droite un petit bâtiment sans étage, à la façade percée de deux portes basses et d'une étroite fenêtre. Les deux pignons pointus se terminaient par des girouettes; deux lucarnes, partant de la corniche, s'ouvraient sur le toit à pente vive. Contre un des côtés s'appuyait un réduit éclairé, dans le haut, par trois fenêtres. Tout proche, naissant derrière le bâtiment, était une sorte de lazaret à porte cintrée, à deux fenêtres, et dont l'angle du faîte supportait une croix en fer forgé.

Le château — *Castrum Trium Fontium* — s'élevait au milieu de l'île. L'aile principale, la prison à proprement parler, était un donjon massif et rébarbatif, véritable cube de pierre, dont l'angle extérieur se terminait par une tourelle à six pans, surmontée d'une flèche finissant en girouette. Sa légèreté contrastait avec l'aspect pesant de la bâtisse. Au centre de celle-ci, on voyait une lourde porte de bois, toute bardée de fer, dans le retrait d'un arc ogival qui permettait de distinguer La prison.

---

cheval ou en voiture sans une permission spéciale de Sadite Altesse Sérénissime ou dudit Conseil, à peine de dix florins d'amende, à quel effet la porte de fer du bas de la plaine sera tenue fermée.

» Veut aussi Son Altesse Sérénissime que ceux qui seront accusés et convaincus d'avoir arraché des planchons dans les allées ou des piquets dans les hayes, d'avoir cassé des vitres dans la Maison ou dans ses dépendances, encourent pour la première fois une amende de vingt-cinq florins, et seront outre ces obligés de réparer le dommage, à peine aussi en cas de récidive d'être punis arbitrairement suivant l'exigence du cas, toutes lesdites amendes applicables la moitié au Dénonciateur, et l'autre moitié à l'Exploiteur.

» Ordonne Sadite Altesse Sérénissime au Mayeur du lieu, de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance, qui devra être affichée à l'entrée de la Maison, afin que personne n'en puisse prétexter cause d'ignorance, et de prêter en cas de besoin toute aide et assistance au Jardinier et Garde de Boisfort contre les Contrevenans à la présente Ordonnance. Fait à Bruxelles le quatorzième juillet mille sept cens trente-huit. Estoit paraphé, P^s^. V^t^. Signé, Marie Elisabeth, contresignés, *Papejans, d^t^ de Morchoven, le baron Deffonseca, P. Bellanger.* » BIBLIOTHÈQUE ROYALE : *Section des manuscrits.* Registre n° 12644-45, intitulé : *Recueil concernant la chasse en Brabant. In fine.* L'original de l'ordonnance se trouve dans un autre recueil de la Section, n° 15309.

l'épaisseur extraordinaire de la paroi. Au-dessus de cette porte, mais hors de son axe, se superposaient deux croisées à linteau horizontal, quadrillées de barreaux solides. A gauche, près de l'arête du mur, une poterne basse, à plein cintre. Le toit, fort oblique, était d'ardoises; les crêtes en étaient décorées de deux épis. Le corps de logis du châtelain, qui, dès le début du xvii[e] siècle, fut d'ordinaire le Gruyer de Brabant, ressemblait à une ferme cossue : une habitation blanche, divisée en deux parties de hauteur inégale. La première, appuyée à la prison, avait un étage ramassé, éclairé par deux petites et une grande fenêtres; les combles prenaient jour par trois lucarnes Au rez-de-chaussée n'existait qu'une porte cintrée et un couloir qui menait perpendiculairement à l'intérieur.

Demeure du Gruyer.

La seconde partie de la demeure, sans étage, ne montrait qu'une lucarne et, dans le bas, une fenêtre carrée. L'ensemble du bâtiment, bien que fort sobre, avait un aspect pittoresque très agréable. Le pont-levis, auquel on parvenait en franchissant une arche jetée sur l'eau paisible, avait, avec son toit de



Château de Loenbeek.
Dessin de J. van Croes, gravé par Harrewyn,
paru dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

planches et la charpente originale de ses chevalets solides, un caractère romantique. Un mur, d'un appareil lourd et régulier, couronnait partout la berge élevée du fossé. Autour de cette muraille on ne voyait que verdures : les arbres de la forêt s'arrêtaient devant elle. La prison tout entière était enfermée dans l'écrin émeraude de Soigne. Tel *Drij Borren* nous est représenté par Lucas Vorstermans junior, sur une planche qui illustre *Regiae Domus Belgicae*, d'Antoine Sanderus. L'artiste a animé les eaux circulaires d'un groupe de canards, et d'une

barque à bord de laquelle un homme debout manie une gaffe. *Intra muros*, le graveur a représenté aussi une scène de chasse : Un cerf, aux bois vénérables, que force un chien, est poursuivi par quatre chasseurs : un à cheval et trois à pied. Le cavalier fait feu de son pistolet ; un des veneurs épaule son fusil, un autre, qui porte une lance, s'apprête à sonner dans son cor le hallali qui brisera du bruit de sa musique le silence du vallon.

La prison supprimée : 1786.

Un arrêté du 20 mai 1786 désaffecta à l'usage des braconniers l'antique castel de Trois-Fontaines (1). Leurs Altesses Royales les archiducs Albert et Marie-Christine avaient résolu de supprimer la conciergerie des prisons de la forêt de Soigne, connue sous ce nom, et de faire transférer dans les prisons de la porte de Laeken, à Bruxelles, les prisonniers destinés à y être détenus jusqu'alors, soit pour les délits de chasse, soit pour dégâts ou « mésus commis au préjudice de la forêt ». Le trésorier général, conseiller Weiss, en informant le *Waut*-maître de cette disposition nouvelle, le prévenait que « les prisonniers de la forêt seront logés dans les prisons de la porte de Laecken sans devoir payer pour cela un geolier exprès, mais au même prix que les prisonniers actuels pour leur nourriture, à charge cependant d'entretenir les cachots et sous une reconnaissance annuelle de f. 10 à la ville ». Les prisonniers de la forêt furent désormais examinés par les officiers de la gruerie ou de la foresterie, « sans vacations *extra locum* ». Ils devaient être visités tous les ans par le Chancelier et tous les mois par le Commissaire du Conseil de Justice, et recevoir les soins du médecin ou chirurgien ordinaires des prisons de la Ville de Bruxelles en cas de maladie.

La porte de Laeken :

Les vénérables *Drije Borren* ne furent plus qu'une prison de passage. On y incarcérait provisoirement les transgresseurs, qui n'y passaient jamais qu'une seule nuit : « Il a été résolu de convertir cette prison en une simple détention provisionnelle pour les délinquans, soit au fait de la chasse ou pour mesus dans la forêt, lesquels prisonniers seront toujours transportés le lendemain dans les prisons de la porte de Laecken en cette ville. » La maison du concierge, lequel avait dû déloger, fut

---

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME : *Protocole du Comité pour l'Administration des bois et forêts. Chambre des Comptes*, n° 514, pp. 19, 20 et 21. Un an avant, le castel était déjà en partie écroulé. L'abbé Mann, dont l'ouvrage parut en 1785, dit, en effet, t. II, p. 234 : « Trois Fontaines .. les ruines qui se voient aujourd'hui. Il y avait autrefois un châtelain. Maintenant elle sert pour enfermer les prisonniers qui ont enfreint le droit de la chasse. » La prison ne devait plus servir que pendant quelques mois.

assignée à un garde forestier, avec les jardins y attenant. Les deux bonniers de terre qui entouraient le manoir furent convertis en pépinière. Le garde en avait la surveillance; il recevait aussi, « en simple détention provisionnelle, et pour le moment, les arrêtés qui y seront conduits, soit pour la chasse, soit pour la forêt ».

Prison provisoire.

Bien avant cette époque, cependant, la prison de la porte de Laeken avait hébergé des individus arrêtés dans la forêt de Soigne. Un de ces prisonniers exceptionnels est un singulier repris de justice, dont un document inédit nous évoque l'existence mouvementée et l'incorrigible instinct de détruire : « Son Altesse Sérénissime ayant eu Rapport de la représentation du Prince de Rubempré et d'Everberg, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et Grand Veneur du Pays et Duché de Brabant, contenant que feu le sieur Deschamps son lieutenant grand veneur a esté nommé officy acteur contre Guillaume van Doorne prisonnier sur la porte de Laeken en cette ville de Bruxelles, qui icelluy van Doorne par sentence des hommes de fief du Consistoire de la Trompe de Sa Ma^té^ Impériale et Catholique en date du 18 mars 1723 a esté condamné et banni pour toute sa vie hors de la Forest de Soigne et de tout le Pays de Brabant à peine de punition et châtiment corporel, pour avoir esté convaincu d'avoir contrevenu et enfreint les Placcards de Sa Maieste en chassant induement et tirant continuellement du gros gibier; et de suitte ledit van Doorne ayant violé et rompu ledit banissement et par ainsy encouru la peine de punition et châtiment corporel comminée par icelle sentence, Saditte Altesse Sérénissime a eu la clémence et bénignité d'accorder audit prisonnier par lettres de décret en date du 5 décembre 1726 grâce et pardon dudit châtiment corporel avec cette clause, restriction et ordonnance expresse que le banissement auquel il estoit condamné sortiroit son plein et entier effet et exécution; cependant comme ledit Prisonnier, au lieu de reverender et d'avoir les attentions convenables pour une grâce et pardon si singulier, a non seulement encore eu la hardiesse de violer et rompre son banissement pour la seconde fois, s'étant rendu dans cette province de Brabant aux environs de Bruxelles, mais a même eu la témérité, de se trouver encore avec un fusil dans la Forest de Soigne de Sa Ma^té^, où il a été appréhendé, de tout quoy il conste manifestement tant par ses propres confessions qu'autrement contre ledit Prisonnier; icelluy doit présentement être condamné par lesdits Hommes de Fief en conséquence de laditte sentence du 18 mars 1723 à tel châtiment corporel ou autrement comme ils trouveront en Justice appartenir, mais d'autant qu'il est fort à craindre, que ledit van Doorne qui a desia rompu iusques à deux

Braconnier incorrigible

Double rupture de ban.

fois le banissement au quel il a esté condamné, ne soit encore assez téméraire de ne le pas observer mais de le violer et rompre encore dans la suite ; ce qui causeroit encore des nouveaux et des plus grands fraix à Sa Ma[té], ledit prisonnier ayant même déclaré qu'il lui estoit impossible de rester hors de la Province de Brabant, sans avoir aucuns moyens pour vivre et subsister, ni aucun secours à espérer; et comme il y a moyen d'empescher ce misérable de ne plus commettre des pareils délicts et contraventions et d'encourir des peines et des châtiments plus griefs, on le pourrait condamner à être mis dans la maison de correction

Malfaiteur nostalgique.



Château de Clabecq.
Gravure parue dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

de cette Ville de Bruxelles pour y rester et y travailler pendant certain terme d'années ; mais comme lesdits hommes de fief ne peuvent porter pareille sentence et condamnation sans préalable authorisation de Saditte Altesse Sérénissime, sujet que le Remontrant prend Son très humble recours à Elle, en la suppliant très humblement de vouloir authoriser lesdits hommes de Fief du Consistoire de la Trompe de Sa Ma[té] Imp. et Cath. à Bruxelles à l'effet de pouvoir condamner (au cas qu'ils trouvent la cause à ce disposée) ledit Guillaume van Doorne à estre mis et constitué dans laditte maison de correction et y demeurer et rester pour y travailler pendant tel terme que lesdits Hommes de Fief trouveront en justice appartenir, avec réquisition et ordonnance à ceux du Magistrat de cette ville de l'admettre, le faire garder et retenir dans laditte maison pour le temps et terme que la sentence portera. Ce que considéré, et eu égard aux récidives et déclarations dudit van Doorne, Saditte Altesse Sérénissime a authorisé et authorise par cette les pre-

Démarche des hommes de Fief

dits Hommes de Fief de porter, prononcer et faire exécuter à sa charge telle sentence qu'en Justice ils trouveront appartenir, ordonne en conséquence à ceux du magistrat de cette Ville de le recevoir, faire garder et retenir dans la maison de correction au cas qu'il y soit condamné pour y travailler pendant tout le temps que la sentence portera; si ordonne à tous autres qu'il appartiendra de se règler et conformer selon ce. Fait à Bruxelles le 16 janvier 1730, estant signé Marie Elisabeth et plus bas: Par ordonnance de son Altesse Sérénissime. Signé, F. Gaston Cuvelier. — Accordé à son original et quod attestor comme Greffier du Consistoire de la Trompe de Sa Ma[té] Imp. et Cath. à Bruxelles. J. A. De Fraye (1). »

Ruines du château de Trois-Fontaines.

Le château de Trois-Fontaines tomba rapidement en ruine. Un dessin de Paul Vitzthumb, exécuté à l'encre de Chine et conservé au Cabinet des Estampes (2), nous le montre fort délabré. L'eau a disparu, le pont-levis également; une grossière palissade entoure le Petit Castel d'un cercle étriqué. Au bâtiment isolé, on a substitué deux vilaines granges couvertes de chaume. La moitié de l'ancienne habitation du gruyer a été jetée bas et le donjon, encore intact cependant, est fort lamentable. Complètement abandonné il s'écroulera bientôt. Aujourd'hui, à l'endroit où il se dressait, on ne voit plus qu'une jolie ferme, construite en partie sur les fondations primitives de l'antique prison.

Les ducs de Brabant utilisaient souvent le château comme maison de chasse. Voici, en effet, ce que rapporte Butkens : « Le prince a aussi une maison de chasse à Groenendael, qu'on appelle la maison de Ravesteyn (3). Il en avoit aussi une aux Trois fontaines, vulgairement nommée *Dryenborren*, mais les guerres, les incendies et les injures du temps n'y ont laissé que les ruines; il y avoit autrefois un Châtelain, mais aujourd'hui elle sert au grand veneur pour y mettre les prisonniers qui ont péché contre le droit de chasse ».

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES. Farde intitulée : *Consistorie van den Horen*.

(2) Registre n° 23617. Ce dessin a servi de modèle à une planche de A. Boens, reproduite quelques années plus tard par le lithographe Burggraaff.

(3) L'auteur des *Trophées* fait sans nul doute erreur sur la situation de cette maison, construite sur le territoire de Tervueren. Aujourd'hui la demeure dont il s'agit est devenue la métairie de Ravesteyn ; elle se dresse a l'entrée de la forêt de Soigne, et sert de pavillon de chasse à Léopold II, depuis un quart de siècle. Nous esquisserons l'histoire du castel de Ravesteyn dans le cinquième chapitre de ce livre.

Le haras de Groenendael avait été construit en 1613 par Albert et Isabelle, à l'ouest du prieuré, non loin de l'endroit où le duc Antoine avait établi naguère un haras d'où il tirait d'excellents chevaux de chasse. Les juments y couraient en liberté; de là leur nom de *Wilde peerden* et celui de *Peerdenberg* donné au coteau où ils paissaient d'habitude. C'est à Mariemont que le gendre de Philippe II se décida tout d'abord à construire un haras : « En l'an 1605, le Sérénissime archiducq *Albert*, et la Sérénissime Infante *Isabella Clara Eugenia*, commencèrent la disposition du Haras ou jumenterie au lieu de Mariemont, enserrant au parcq illecq le nombre de seize juments, les plus belles qui se sçurent trouver, lesquelles y furent quelques années, par après se passèrent au bois de Soigne, à raison qu'audict Mariemont la plus grande partie de nourrissons y perdoit la veue; et la résolution prinse de les mettre au lieu nommé encore pour le présent *Peerdenbergh* au bois de Soigne, auquel du paravant en temps des Ducques anciens de Brabant, y avoit encore un haras, et ayant esté trouvé plus à propos de le mettre à l'opposite du Prioré de Groenendale en un lieu, dict vulgairement les Bonniers, où il est encore à présent, maintenu avec le soing et curiosité désirez. En sorte que du dict Haras au temps des Archiducques on a envoyé chevaux, tant à Sa Majesté impériale, comme aussi à plusieurs Potentats, qui les ont fort estimé, tant pour la bonté, que beauté, les esgallant aux chevaux d'Espagne et Italie, jusques à tant que Sa Majesté le Roy notre Sire en a décidé, et on en a envoyé plusieurs chevaux, que juments au Roy don Philippe le troisièsme, et quatrièsme. Par après du vivant de la Sérénissime Infante Dona *Isabel*, on a donné au Ducque d'Orleans, qui les a menés en France à son départ du Pays-Bas, fraignant d'aller à la chasse du Renard, et aussi du paravant lors qu'il alla en France avec quelques trouppes nostres. Iceux chevaux sont de longue vie, et entre eux y en a eu un nommé Argentin, qui a l'âge de 19 ou 20 ans a servi d'estallon, et pour le présent y a de sa rasse audict Haras, et tellement envie pour sa beauté, bonté, etc., noblesse, qu'à l'âge de 21 ans on la menné en Hollande à l'effect que dessus (1). »

Haras de Groenendael : 1613.

Peerdenbergh.

L'étalon « Argentin ».

Le haras eut successivement comme « seigneurs Commandantz » : Le comte de Solre, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, grand Ecuyer des Archiducs; le comte de Bruay, premier *Cavallerice;* le comte Danjover, grand Maître d'hôtel et grand Ecuyer des Archiducs; Don Diego Messia, premier *Cavallerice;* le comte de Camelerio, Chevalier de l'Ordre de la

Directeurs du haras.

(1) ANTOINE SANDERUS : *Regiae Domus Belgicae.* En français dans le texte.

Toison d'Or, grand Ecuyer des Archiducs; le duc de Havré, grand d'Espagne, grand Ecuyer; et le marquis d'Este, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, grand Ecuyer de son Altesse don Fernando, Cardinal Infant. Les seigneurs commandants eurent sous leurs ordres les officiers que voici : Jean Paul del Campo, *Cavallerice;* le seigneur d'Arley, avec instruction; Jean Léonardo Tregallo, *Picqueur;* Caspar Collart et Gabriel Berg, « Fourrier-major de l'Escurie et Directeur ».

Les installations.

Les installations du haras étaient fort spacieuses, fort heureusement comprises. Au milieu d'une plaine, qui couvrait au début 15o bonniers complètement défrichés, plaine encadrée par les hauts arbres de la forêt, se dressait la demeure des seigneurs commandants et des officiers. C'était un bâtiment à un étage; la façade avait environ le double de la profondeur. A angle droit s'y amorçait un pavillon qui la coupait en deux tronçons inégaux : Celui de gauche avait quatre croisées à petites vitres en losanges à l'étage et au rez-de-chaussée; celui de droite, deux fenêtres identiques. Deux colonnes à chapiteaux flanquaient l'arcade de la porte; au-dessus de celle-ci se découpait un vaste cartouche. Entre les deux fenêtres de l'appartement, de proportions imposantes, on avait sculpté dans la pierre le blason de la maison d'Espagne, encadré de l'aigle de la maison de Habsbourg. Une lucarne, richement ornée de volutes, surmontait la corniche. Les pignons du castel étaient à redans : des motifs en chêne soutenaient la corniche du toit d'ardoises, construit en avancée.

Bâtie contre le pignon de gauche, une tour carrée dominait les alentours; elle ne comptait que deux fenêtres, tout à son sommet. Le capuchon charmant de son faîte, percé d'une minuscule lucarne de chaque côté, élevait vers le ciel un orgueilleux et imposant épi décoratif. Derrière ce château courait une palissade. Devant le pavillon une fontaine monumentale, au couronnement pointu, emplissait d'eau une vasque sexagonale Deux rangées d'arbres coupaient longitudinalement la plaine où gambadaient les jeunes chevaux et où les palefreniers les faisaient courir le matin.

Fontaine monumentale.

C'est de chaque côté de ces cordons de verdure que s'étendaient, fort pittoresques dans leur asymétrie voulue, les huit bâtiments, sans étage, de la « jumenterie ». Il y en avait quatre à gauche et quatre à droite. Ecuries et magasins formaient deux pâtés de constructions extrêmement simples, où les chevaux devaient être fort à l'aise, car l'espace n'y manquait point. Au fond du paysage, à une demi-lieue de distance, surgissant au-dessus de la futaie, le clocher de l'église abbatiale de Groenendael pointait son aiguille légère et élégante dans le ciel

Les écuries.

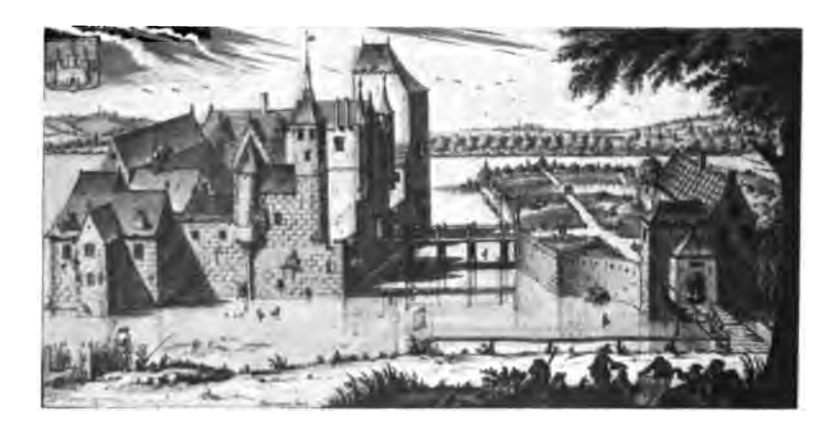
clair. Sanderus, qui publie une gravure sur cuivre non signée du haras, mais due probablement à Lucas Vorstermans le Jeune, lui donne une appellation plutôt barbare : *Hippotrophejon Ducis Brabantiaie;* on disait aussi parfois *de Binders*, à cause du grand nombre de bonniers de bois qu'il avait fallu sacrifier pour son installation. C'est encore le nom de « Les Bonniers » que porte l'endroit de la forêt où se dressaient les établissements.

L'existence du haras de Groenendael fut éphémère. Nous avons vu, dans le chapitre précédent, les incidents que souleva, au sein de la Chambre des Comptes, sa conservation coûteuse. Après la mort des archiducs, elle demanda avec instance au Conseil des Finances la suppression de la jumenterie, qui engloutissait chaque année, et sans aucune utilité, des sommes considérables. Ce n'est néanmoins que sous le règne de Charles II d'Espagne qu'elle fut abolie. La Chambre avait cependant, on ne l'ignore pas, tout fait pour amener plus tôt cette suppression. C'est en tenant compte de ses observations que Don Juan d'Autriche, capitaine général des Pays-Bas, insère un article spécial dans son Placard touchant la livraison des bois, daté du mois de mars 1657. En lisant cet article, le cinquième et dernier, on comprend combien étaient justifiées les incessantes alarmes des magistrats : « Et attendu que l'on remarque qu'un grandissime desgast des dicts bois se cause aussi par les juments, poullains et bestes à corne de nostre-dict haras, lesquelles fil à fil qu'une taille est despuée du bois qu'elle a produict, la despouillent aussi tost des rejectons qu'elle furnist jusques à la que cela n'arrive point seulement ès tailles voisines à nostre dict Haras, mais aussi aux plus esloignées : Nous ordonnons au garde de nostre-dict Haras de restraindre le nombre des bestes à corne, autant que faire se pourra, et les envoyer paistre avec les jumens et poullains aux tailles le plus voisines seulement et lesquelles luy seront désignées par lesdicts de notre Chambre des Comptes en Brabant. Estant au sur-plus notre intention et volonté que lesdits de notre Chambre des Comptes en Brabant auront à faire rendre bon et léal compte aux administrateurs, ou directeurs de notre-dict Haras, des grains, foing, paille et avoine de vingt-trois bonniers de terres labourables, et de vingt-quatre bonniers de prairies, et des fruicts procedez des vergers, jardins et viviers qu'il y a en nostre-dict Haras, et ce d'an en an et depuis qu'il en ont eu l'administration respectivement (1). »

Suppression du haras sous Charles II.

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. III, p. 203.

D'autres haras s'élevèrent plus tard sur le territoire domanial. « En 1784, dit Doulcet Pontécoulant, M. le duc d'Arenberg et l'abbé d'Afflighem établirent deux haras, dont les premiers succès en permettaient de plus considérables, lorsque les révolutions et la guerre les forcèrent à abandonner ces établissements, dont il n'existe plus aucune trace. Profitant de cet exemple, je formai le projet d'un haras départemental, que j'adressai au ministre de l'intérieur, au mois de Pluviôse de l'an IX. Je proposais de l'établir dans le parc de Tervueren, domaine national non vendu, à quatre lieues de Bruxelles, et qui me paraissait propre à cette destination. Le ministre accueillit d'abord ce plan avec beaucoup de faveur, et me pressa par sa lettre du 2 Ventôse de la même année, d'en faire l'objet d'une entreprise à long terme. Mais soit que le ministre crut devoir différer de s'occuper de ce projet, soit que le gouvernement ait jugé plus utile d'encourager les entreprises particulières par des primes et autres moyens d'émulation, il n'a pas été donné suite à ce travail (1). »



Château de Genappe.
Gravure de Harrewyn, parue dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

Haras de Tervueren : 1806.

Un an après la rédaction de ces lignes, c'est-à-dire le 4 juillet 1806, un décret ordonna de réunir à Tervueren une soixantaine d'étalons, dans les écuries construites par Charles de Lorraine et occupées aujourd'hui par les montures d'une brigade de gendarmerie. Ce haras n'eut pas le temps de donner beaucoup de produits. La chute de l'Empire causa la ruine des

(1) Mémoire cité, p. 12.

établissements créés sur la proposition de l'intelligent préfet du département de la Dyle.

Réglementation du pâturage en Soigne : 1547.

Charles-Quint prit, le 27 août 1547, la mesure initiale en faveur d'une réglementation générale du pâturage dans la forêt de Soigne. Les communautés religieuses aussi bien que les particuliers furent obligés, en vertu d'un édit, de déposer à la Chambre des Comptes les titres établissant leurs droits respectifs de parcours sur le domaine. Les titres en question ont été consignés dans un volume de deux cent trente-quatre pages (1). Le volume s'ouvre par les lettres patentes de l'Empereur ordonnant à tous les intéressés de faire enregistrer leurs privilèges, et cela à cause des abus quotidiens qui se commettaient dans les bois. Le souverain rappelle que des couvents et des citoyens avaient obtenu, de lui et des ducs et duchesses de Brabant, ses prédécesseurs (*van onz oft onsen voervaderen hertogen en de hertoginnen van Brabant*), la permission de conduire dans les prairies et places vagues de *Sonien* certain nombre de bêtes. Mais bientôt les animaux allaient paître dans les jeunes tailles, broutant et dévorant les pousses et causant ainsi aux finances ducales un dommage considérable. Ces dégâts iraient grandissant si on ne s'occupait désormais de les prévenir. (*Ende noch meer zyn soude indien hier op by onze nyet en wordde verzien.*)

Enregistrement des privilèges.

Voulant conserver le domaine intact et le transmettre à ses successeurs, Charles-Quint charge la Chambre des Comptes de faire annoncer à Bruxelles et dans les franchises et villages entourant Soigne, que tous religieux et laïcs, appartenant à n'importe quelle condition, sans exception aucune (*nijemande vuytgescheyden*), et prétendant jouir de la faveur du pâturage, doivent communiquer endéans le mois, dans les six semaines au plus tard, aux membres de la Chambre des Comptes, les lettres et privilèges établissant leurs droits. Ceux qui ne se conformeraient pas à cette ordonnance, perdraient tous leurs avantages. Ces documents seraient transcrits dans un registre du Conseil des Finances par les soins du Chancelier. L'Empereur exigeait aussi que la même ordonnance s'appliquât aux propriétaires des maisons ou huttes édifiées sur le territoire de la forêt. Les défaillants se verraient définitivement dépouillés de leurs biens : demeures et masures seraient démolies et rasées à bref délai... (*hutten ende woeningen gedemoleert ende affgeworpen te worden.*)

Publication du placard.

Le messager à cheval du Conseil des Finances, Jan Bode publia, selon le cérémonial habituel, le placard de l'Empereur,

(1) Archives générales du Royaume, n° 502.

à la bretèque de l'hôtel de ville de Bruxelles, le 23 septembre. Il procéda de même : le 29 septembre à Uccle, Rode et Halsenberge; le 9 octobre à Overyssche ; le 16 octobre à Watermale et Holair; le 18 octobre à Linkebeke; le 25 octobre à Duysborch, Vueren et Wesembeke; le 26 octobre à Maleusen ; le 30 octobre à Oudreghem, Sint-Laureyz-Woluwe, et Sint-Peeters-Woluwe; le 13 novembre à Vossem; et le 20 novembre à Droogenbossche et Dorrepe. La proclamation se fit à l'heure de la première messe, de la grand'messe et les jours de marché. Et pour que nul n'en ignorât, avant de partir le messager avait collé sur les portes des maisons communales et des églises paroissiales, une copie de l'ordonnance de l'Empereur. Le même « messagier » publia l'ordonnance à la bretèque de l'hôtel de ville de Nyvelle le 1er octobre; le 2 octobre il fut à Brayne la Leux et Ohain; le 9 octobre à la Hulpe; et le 28 octobre à Gueneval et Rozuren.

Les ayants droit.

Multiples furent ceux qui firent valoir leurs droits. Nous constatons que, à Waterloos et Cluyzen, avaient la permission de faire pâturer des quantités plus ou moins grandes de bétail et de chevaux : la ferme de Waterloos, appartenant à l'abbaye de Vorst; la ferme de Cluyzen, appartenant au couvent de Jérico; le couvent de Bethléem, près de Louvain; la « maison » de Mont St Jehan; le couvent de Boys Sr Ysaack; le moulin de Metsipont ou Marchipont. A Ransbeke et Hulpen, la cense de Galmaerde, appartenant à Adrien Douvrin ; à Roode, l'abbaye de *Zevenborre* possédait également des privilèges. Puis nous trouvons, à Alsenberge : le moulin *ten Broecke*, le couvent de Nyzelle, la métairie de Boerdale. A Watermale, l'abbaye de *Roodenclooster*, la ferme de Wesembeke, la ferme *ter Linden*. A Boitsfort, les lieutenants, receveur et compagnons de la vénerie; la ferme appartenant aux héritiers de Aerts van Peede. A Ondregem, le couvent de Val-Duchesse. A ten Bossche, l'abbaye de la Cambre, les fermes de Lansroode et de *ten Bosche*. A Uccle, Droogenbosche et Carloo : les fermes de Hoirne, de Overhem, de Carloo et de Schaleys. A Linckenbeke, la métairie de Hombosch. A Ter Vueren : les fermes de Melyn, de Janne van Herdewyck, de Vossem, des héritiers de Philipus van Meerbeecke; le *borgh greve* de Vueren. A. Duysborch : la ferme *ter Schueren*. A Overyssche, les fermes d'Yssche et d'Overyssche, de Droogenberge et de Vroonenberge. A Hoolaer : l'abbaye de Gruenendale, les fermes ou *hoff* de Doenberge, de Ferrendeys, de Loqueyden ou Laguewe, de Roelant Abseloens, de Arnoul Disque, de *ten Hout;* la paroisse de Hoolaer, et les chapelains de *Dryenborren* et de Hoolaer.

Certains de ces privilèges remontaient au XIIIe siècle. En effet, le duc Jean accorda, en 1281, au chevalier Arnoul Dishe, le droit exclusif de pêcherie sur la rivière Hellepe, et de pâturage sur « la sente qui vient Dishe » vers la Hulpe. On peut concevoir l'animation de la forêt au XVIe siècle, lorsqu'on songe que plusieurs établissements religieux avaient le droit de mener en Soigne des troupeaux comprenant cent moutons, soixante vaches, trente cochons, des chevaux et des bœufs. Des milliers d'animaux sillonnaient les chemins, occupaient les prairies, y mettaient tout l'été l'harmonie bigarrée et chaude de leurs pelages. Et l'on conçoit aussi combien il était difficile aux bergers et aux vachers de tenir leurs troupeaux dans les limites obligatoires et d'empêcher leurs bêtes de gagner les sous-bois et d'y commettre des ravages. Il est vrai que les punitions prévues par les *Keurboeken* étaient sévères. Nous les avons examinées dans le chapitre précédent. Cela n'empêchait pas les privilégiés ou leurs gardiens d'outrepasser les droits qu'ils détenaient, déjouant la surveillance des rares gardes chargés de faire observer les ordonnances ducales.

Privilège de 1281.

Par une lettre du 14 juin 1549, la reine douairière Marie de Hongrie chargea une commission d'examiner les actes et titres communiqués à la Chambre des Comptes par les religieux et les laïcs qui se prévalaient de leur droit de pâture. Cette commission était composée de Janne Scheyf, membre du Conseil privé de l'Empereur, Nicolas Oddart, Jeromme van Hamme et Gielis Cleerhage, conseillers et maîtres de la Chambre des Comptes du Brabant. Elle se réunit le 21 de ce mois, prit connaissance des documents et rédigea un rapport circonstancié. La commission estima que les abus et les fautes étaient imputables moins aux libertés des privilégiés qu'à la négligence et à la faiblesse des officiers de la forêt; et elle croyait que la sévérité des gardes, les « calenges » immédiates infligées aux délinquants, suffiraient pour abolir tous les abus anciens et prévenir les autres. Elle recommandait aussi d'obliger les forestiers de tenir la main à la stricte observance du *Keurboeck*; elle proposait, après avoir entendu le lieutenant *woutmeester*, de reviser la partie du Keurboeck concernant l'entretien de la forêt de Soigne et d'y introduire quelques articles supplémentaires. C'est probablement à la suite de ces remarques que Philippe II modifia, en 1564 (vieux style), par son ordonnance du 10 février, le *Keurboeck* de 1460, promulgué par le duc de Bourgogne

Lettre de Marie de Hongrie : 1549.

Avis de la commission spéciale.

Revision du *Keurboeck*.

Au lieu de s'efforcer non pas de ne plus accorder des faveurs nouvelles, mais de tâcher de diminuer le nombre des privilèges existants, les successeurs de Charles-Quint augmentent la liste de ceux qui pourront envoyer en forêt les animaux de leurs

fermes. C'est ainsi que le 22 octobre 1617, Albert et Isabelle concèdent à Jacques Woislanski « ayde de Chambre de nous archiducs et nostre lieutenant faulconnier », qui possède « certaine cense proche de Halle dite Cruitsendael, » de « mectre et chasser, pasturer, ez nostre bois et forest de Soigne, iusques au nombre de trente trois bestes, à sçavoir six bestes chevalines, douze bestes à corne, et quinze porcqs, et ce pardessus une brebiaille... (1) ».

Privilège nouveau.

Les contestations ne sont pas aplanies. Les différends surgissent même à tout instant. Le 30 avril 1660, Philippe IV renouvelle le règlement sur le charriage et sur la circulation du bétail dans la forêt, règlement qui modifie ceux de 1411 et 1452. Le monarque reprend les articles du *Keurboeck* ayant trait au droit de pâture dans les bois et aux formalités d'inscriptions des bêtes sur le *Veterboeck*, ou registre conservé à la maison du Roi. Nous apprenons que les vaches, les veaux, les chevaux devaient porter une clochette retentissante au cou. Les porcs, à la saison propice, seront autorisés à aller à la glandée et à la fainée, moyennant le payement des taxes ordinaires. Celles-ci devaient être acquittées, en argent comptant, lors de l'inscription des animaux. Les propriétaires qui violaient le règlement étaient passibles d'amendes. Et la confiscation du bétail ou des chevaux se faisait comme deux siècles auparavant (2).

Règlement sur le charriage : 1660.

De manière à reviser efficacement le *Veterboeck*, le maître des Comptes Schokaert, le receveur général Hannosset, le *woutmeester*, et le greffier Gaspar C. Caffmeyer, se rendent les 6, 7 et 11 mai 1733 dans la forêt pour dresser une liste supplémentaire des endroits où la circulation des bestiaux peut être tolérée, sans danger pour l'arboriculture. Voici les parties que les commissaires déterminent et affectent désormais au pâturage : la parcelle située entre la Chapelle Sainte-Anne et le vieux bois de *Langhe Laey;* à Revelinghe, le long du petit chemin de *Lange Heyde* au fort de Tercluysen; un tronçon de la coupe de *het Heuperken*, depuis la barrière du bois de *Sevenborre* appelé *Franche heyde*, en longeant jusqu'à la *Cappelleken* le chemin parallèle à *Sonien Broeck*, ou Ruisseau de Soigne; dans la coupe de Reselinghe, entre le *Haeghbosch* du cloître de Forest, à côté du chemin de charriage, et la chaussée de Waterloo, en face de la maison Jaques Cuyper; sur le territoire de Gallemaerde, de *Lange Delle* et la Grande Drève, parallèlement au chemin appelé la Grande Hurée; une bande

Veterboeck.

Mai 1733.

Nouveaux pâturages.

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME : *Chambre des Comptes*, registre n° 510, folio 139 et verso.

(2) *Ibidem*, folios 165 et suivants.

du Vieux Trou des Cochons (*het oudt Verkens Gat*), commençant à la Drève *van Sperreheyde* et finissant au grand bois de *Wansdelle*, tout près du chemin de Brancken; du massif des *Bunders* à *Gersdelle*, à proximité d'une route; dans le voisinage des vieilles coupes de *Ketelheyde*, un espace limité par *Engelen Vyver* (Etang des Anges) et les jeunes coupes vers Tervueren. La publication du droit de pâturage sur ces places fut



Château de Tourneppe.
Gravure de Robertus Whitehand,
parue dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

faite publiquement le 18 mai à la ferme de Waterloo, le lendemain à la ferme de Lantroode (1).

Ordonnance de Marie-Thérèse.

Pour prévenir les excès grandissants commis dans la forêt de Soigne par les riverains qui y mènent leurs bestiaux et y tuent du gibier, Marie-Thérèse, sur la proposition de son beau-frère Charles de Lorraine, publie, le 13 février 1753, une ordonnance dont les vingt-deux articles indiquent les amendes dont les contrevenants seront désormais passibles et quels sont les

(1) Lorsque, en vertu de la loi du 3 février 1843, la Société Générale retroceda au gouvernement belge la forêt de Soigne, on constata que beaucoup de propriétaires riverains jouissaient encore du droit de pâturage et de parcours sur le territoire sylvestre. Seul le privilège de la maison d'Arenberg fut racheté plus tard. Les autres privilèges tombèrent en désuétude; anéantis pour non-usage, ils sont atteints maintenant par la prescription. Cependant, certains de ces droits étaient considérables; ainsi le censier de la ferme de Ravesteyn, à présent castel royal, était autorisé à faire paitre en Soigne : 2 chevaux, 48 vaches ou 2 génisses au lieu de chaque vache et 80 porcs. Aujourd'hui le domaine se trouve par conséquent libéré de toute charge. ARCHIVES DES EAUX ET FORÊTS

devoirs à remplir par les officiers et gardes de la forêt pour éviter les dégâts ultérieurs. Cette ordonnance fut publiée à la grande bretèque de l'hôtel de ville de Bruxelles, le 24 février suivant, en présence de l'amman, des bourgmestre, échevins, trésoriers, maîtres de rentes et membres du Conseil (1).

La coupe des herbes : 1786.

Le Conseil des Finances, par une lettre du 21 juin 1786, réglementa la coupe des herbes « dans les quinconces et dans les endroits plantés en ligne le long des chaussées ou grands chemins ». Le premier article maintient les articles 35 et 115 du *Keurboeck*, défendant de couper la végétation. « Mais, dit l'article second, comme il s'agit de combiner autant que possible la conservation et l'alimentation du bétail et l'avantage du peuple dans la forêt avec les règles que la conservation de la forêt exige, Nous avons résolu d'étendre par provision les permissions de coupper des herbes dans tous les endroits qui sont plantés en quinconces, ou en ligne le long des chaussées ou grands chemins dans la forêt, à la distance de quelques verges, ainsi que dans toutes les routtes de chasse, de vuidanges et autres ». Les permissions furent accordées moyennant un payement de vingt-huit sols. Elles ne pouvaient être délivrées par les officiers de Soigne qu'aux pauvres gens qui avaient besoin d'herbe pour nourrir leur bétail, et « à ceux qui paroitront les plus honnêtes ou dont vous aurez le moins à craindre pour les dégâts ». Les forestiers sont priés aussi de distribuer les permissions en tenant compte de l'importance de chaque canton, de façon que tout indigent ait sa part suffisante et qu'il n' « y en ait trop qui puissent couper dans le même endroit ».

Règlement.

Taxes.

C'était là une recommandation sage; il arriva plus tard, parce qu'on ne l'observait pas assez, des différends entre les pauvres jouissant du privilège, sous prétexte qu'ils étaient plus ou moins avantagés que leurs camarades de misère. Les abus du pâturage engendraient, eux aussi, des incidents, parfois très violents. Le plus extraordinaire est celui dont la forêt fut le théâtre pendant l'été de 1786. Une missive envoyée le 29 juillet, par le Conseil des Finances, au *Waut*maître, nous le décrit de manière laconique, mais évocative : « Très cher S[r] et Spêal ami. En réponse à votre lettre du 28 de ce mois, par laquelle vous nous informez d'une émeute de deux à trois cent personnes qui se seroit passé dans la forêt de Soigne du côté de Boitsfort occasionnée par un exploit que le garde de la gruerie Royale, Minet, avait fait en arretant un troupeau de cochons qui paturoit induement, nous vous faisons la présente pour vous dire que

Emeute à Boitsfort : 1786.

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES. Farde intitulée : *Police des Bois*.

pareils excès ne pouvant rester impunis, vous aurez à faire les devoirs de votre office pour connoitre les coupables de cette émeute et leur faire subir les peines les plus sévères dont un cas aussi grave est susceptible. » Nous ignorons les suites de cette émeute extraordinaire, les documents des Archives n'en faisant point mention.

Mesures prises à la suite d'émeutes.

C'est vraisemblablement à la suite d'incidents pareils qu'on adresse vers cette époque un rapport au roi au sujet de l'interprétation de l'article 12 de l'Instruction du Gruyer de l'année 1545 et de celle de l'Edit du 20 août 1767 ayant trait aux poursuites à intenter devant les « Consistoires Roiaux établis dans les chef-villes à l'égard des foules de chasse commises par attroupement avec résistance aux gardes, violence ou autre circonstance aggravante quelconque, soit que ces poursuites se fassent en vertu du droit exclusif des officiers de la Vénerie de Sa Majesté quant aux franches garennes qui lui appartiennent, soit qu'elles se fassent par prévention ou à la réquisition des officiers ordinaires d'autres jurisdictions ». Le souverain fait rédiger une ordonnance spécifiant « que dans tous les cas où le Grand Veneur et le Gruyer de Brabant seront soit privativement à titre de leur office, soit par prévention ou par réquisition des officiers ordinaires autorisés à faire la poursuite de quelque contravention au fait de la chasse en conformité des ordonnances émanées en cette province et nommément de l'instruction de l'année 1545; ils pourront et devront envelopper dans cette poursuite toutes les circonstances d'attroupement, de résistance aux sergens ou d'autres violences qui auront accompagné la même contravention (1) ». L'ordonnance, en deux articles, ajoute « que les informations préparatoires relatives à ce sujet, devront être prises par l'autorité du Consistoire établi dans la chef-ville au quartier de laquelle le fait aura été commis, et auquel seul il appartiendra de prendre connaissance du procès criminel qui en résultera quand même les délinquans seroient tous ou en partie domiciliés dans un autre quartier, sauf qu'en conformité de l'Instruction de la grurie de l'année 1545 l'affaire devra être portée à la décision du Conseil de Brabant lors qu'il y echerra peine de mort ou de mutilation... (2) ».

Cette question des herbages avait pris, à la fin du régime autrichien, une importance qu'on ne soupçonne guère. Nous l'apprenons grâce à une requête adressée, le 30 novembre 1787,

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES. Farde intitulée : *Consistorie van den Horen*

(2) *Ibidem.*

aux Etats de Brabant, par les syndics des Nations de Bruxelles, avec l'appui des « commissaires du Troisième membre de la Ville d'Anvers et des Troisième et Quatrième membres de la Ville de Louvain ». La coupe des herbages dans la forêt de Soigne venait d'être formellement interdite. Cette interdiction en quelques mois avait eu une influence énorme sur l'économie rurale de tout le duché. Les mandataires des métiers parlent tout d'abord de la défense qui frappe l'entrée de différents produits étrangers, pour s'occuper finalement de la sortie du bétail gras de la West-Flandre, du Franc de Bruges et de la Chatellenie de Courtrai, autorisée par le gouvernement, à partir du 18 octobre, et qui devait se prolonger jusqu'au 1er janvier 1788. Les syndics examinent longuement cet objet « corrélatif à la cherté excessive des vivres et des denrées de premier besoin ». Ils exposent que « les plaintes les plus amères, mais aussi les plus vives, que nous recevons sans nombre de toutes les classes du Peuple, nous engagent, même nous forcent d'entrer en discussion sur cet objet ». La défense de la sortie du bétail des autres provinces de Belgique, et notamment du « département » de Bruxelles, avait été faite par une déclaration du 24 septembre, à la suite des observations des syndics. Les raisons qu'ils faisaient valoir alors s'appliquent également aux localités d'où le bétail peut être expédié encore de l'autre côté des frontières : « Le prix exorbitant de toute espèce de Viande, des chandelles, du Beurre et d'autres vivres est au-de-là de la portée, non pas seulement de l'ordre commun du Peuple, mais de l'ordre supérieur. » La disette règne partout. A côté de la cause générale, il existe des causes particulières : « Dans les cantons de la forêt de Soigne, on en rencontre une, qui ne se trouve pas ailleurs, mais qui ne concoure pas moins avec la cause générale, et elle n'occasionne pas moins de torts à plusieurs égards qui influent sur la généralité. »

Coupe des herbages interdite : 1787.

Conséquences désastreuses.

Laissons ici la parole aux suppliants : « Mais, Messeigneurs, puisque vous avez eu la direction ou régie de cette Forêt, du tems que vous avez eu une partie des Domaines de Sa Majesté en admodiation, l'administration vous en est parfaitement connue, nous ne dirons pas, que de ce tems la régie était beaucoup meilleure, ou qu'à présent elle ne vaut pas, on nous accuseroit d'adulation; nous observerons, que depuis certain tems il est rigoureusement défendu aux manans de couper l'herbe qui y croit. Cette défense a eu pour vue de mieux conserver les fans, ou pour prétexte qu'on détruisoit le gibier, par conséquent les plaisirs de feu Son Altesse Royale.

Faux prétexte.

» Ce prétexte, quoique faux, n'a pas moins été goûté : on trouve toujours des personnes, qui pour faire valoir leur zèle

inventent des causes simulées, et pour peu qu'elles semblent tendre au bien-être du Prince et aux plaisirs des Gouverneurs généraux, elles trouvent de l'appui, même elles s'exécutent sans qu'on prenne la peine de les approfondir, et sans balancer le prétendu bien, qui en peut revenir contre le préjudice, et le tort, qui en doit résulter ; c'est précisément ce qui s'est fait par rapport à la susdite défense de couper l'herbe dans la Forêt, le bien qu'on a proposé étoit donc la conservation du gibier, et par conséquent les plaisirs de S. A. R.; le mal qui en résulte, et qu'on a déguisé ou négligé d'exposer est 1° le dépérissement de la Forêt, 2° la ruine de plusieurs familles, qui entraîne plusieurs conséquences nuisibles à la généralité. »

Ces conséquences, les intéressés les énumèrent plus loin dans leur requête, qui forme une brochure imprimée de seize pages (1) : « Cette défense de couper l'herbe dans la Forêt fait, que nécessairement elle reste croître, qui ne préjudicie rien la première année, mais qui la seconde et les années successives fait, que les glands et autre graine, qui tombent, ne peuvent parvenir à terre pour y germer et prendre racine ; si par hasard l'une ou l'autre y parvienne elle est rongée par les souris, car il est sensible, que cette masse d'herbe sèche attire les souris champêtres, qui les rongent, d'où il résulte un défaut universel de jeunes plançons, qui ci devant repeuploient la Forêt sans fraix, et sans peine : cette herbe sèche fait aussi, que ces cantons de la Forêt sont exposés à être incendiés très facilement, comme l'expérience a déjà constaté plusieurs fois. Elle opère un dépérissement de la Forêt, qui ne se garantira, qu'a gros fraix, aux quels cette partie des Domaines sera infailliblement assujettie, à moins qu'on ne préfera la dérodation, de laquelle suivra, qu'on devra tirer le bois, si non de l'Etranger du moins d'à plusieurs lieues de distance, qui augmentera encore infailliblement le prix, qui depuis quelques années est déjà fort excessif.

» Cette défense de couper l'herbe dans la Forêt de Soigne, produit encore un effet plus directement relatif à la cherté des Vivres. Il est sensible, Messeigneurs, et vous connoissez mieux que la plus part du Peuple, que cette défense met plusieurs milliers de manans dans la cruelle nécessité de se passer des Bêtes à cornes, on ne croiroit jamais qu'il en résulte un déficit de plusieurs milliers de Bêtes à cornes, qui d'après un calcul fait monte salvo justo à 18 ou 20 mille... »

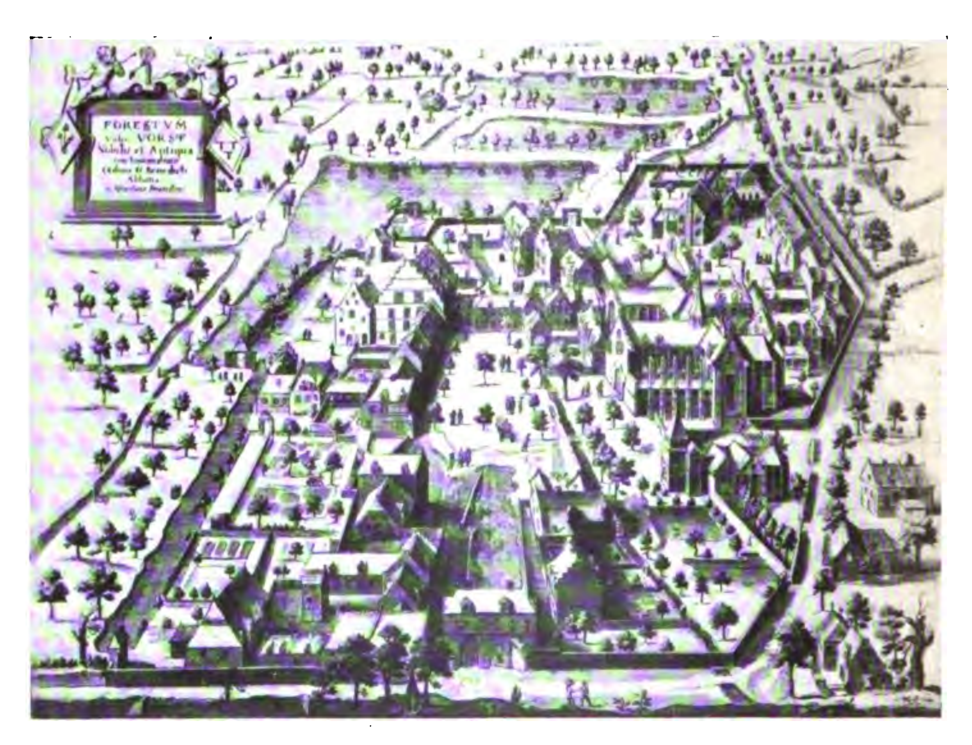
Cherté des vivres.

Manque de bétail.

Les syndics des Nations énumèrent ensuite la quantité énorme de veaux, de peaux de tannerie, de lait, de beurre, de fromage

(1) ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES, n° 12581*b*.

que produisait autrefois ce puissant troupeau éparpillé dans les communes sylvestres; le nombre de porcs engraissés par les rébuts, les engrais provenant de tout ce bétail et les dépréciations qui résultent maintenant de cette pénurie d'engrais pour l'agriculture. Les signataires de la pétition déclarent avec une admirable franchise — après avoir constaté que la coupe d'herbe, loin d'être préjudiciable à la forêt et aux intérêts du



Forest. — Couvent de Bénédictines. 1096-1796.

Gravure de I. Neeff, parue dans « Chorographia Sacra Brabantiae », d'Antoine Sanderus. Edition de 1726.

souverain, a donné un incontestable bien-être à tous les habitants du pays — que l'interdiction n'a été demandée et obtenue que par un personnage puissant voulant servir ses intérêts particuliers. Et, avant d'examiner en détail la source générale de cette inquiétante disette, les représentants des corporations souhaitent que les Etats de Brabant délivrent le duché « d'une régie aussi désastreuse à la Forêt, que préjudiciable tant au souverain qu'au peuple ».

Juridiction de la chasse.

Nous avons remarqué que les lois sur la chasse étaient peu rigoureuses en Brabant, où tout le monde avait le droit de chasser, en se conformant à certaines conditions. Tous les délits

se prescrivaient au bout d'un an. Il y avait des pénalités assurément singulières. L'homme qui tuait, par exemple, un cygne domestique, payait d'abord une amende de soixante réaux. Puis on suspendait le cadavre de l'oiseau par la tête à une poutre, les pattes touchant le sol; il fallait verser sur le cygne du froment jusqu'à ce que le corps disparût complètement sous les grains amoncelés (1).

Peine curieuse.

La juridiction de la Chasse et de la Pêche n'était pas aussi compliquée que celle de la Foresterie. « Ce qu'on nomme à Bruxelles le Consistoire de la Trompe, dit l'abbé Mann, est un Tribunal dont le siège est dans la Maison du Roi sur la Grand'place. Son chef est le Grand Veneur de Brabant; il a sous lui le Gruyer de Brabant, sept juges ou hommes de fief, un greffier, un avocat et un procureur d'office, avec un huissier. Ce tribunal tient ses séances les mardis et samedis, à 10 heures du matin; il connoit de toutes les contraventions aux ordonnances et règlemens relatif à la chasse et à la pèche de quelques qualités et condition que soient les contrevenans; mais on appelle de ses sentences au Conseil de Brabant. La place de Grand Veneur est toujours occupée par une personne titrée de naissance illustre. La place de Gruyer est aussi très-importante : cet officier doit veiller à la conservation des droits de pèche et de chasse de tous les Ecclésiastiques, et même à celle des Privilèges de quelques monastères. Il peut, s'il n'est pas prévenu par le Procureur Général du Conseil de Brabant, poursuivre au Tribunal de la Trompe, tous ceux qui commettent des crimes contre les ecclésiastiques (2). »

Le Consistoire de la Trompe en 1785.

Jusqu'au XVIIIe siècle, les ducs utilisèrent d'habitude toute la superficie des garennes domaniales. Charles de Lorraine se réserva de préférence un massif de la forêt de Soigne. Sur la carte originale de Ferraris, conservée aux Archives générales du Royaume, la chasse au cerf est indiquée dans la forêt par une palissade, formée de piquets réunis par un triple fil de fer. La limite va de Stockel, où elle crée presque une parallèle avec la route de l'Abbé, à l'ouest en regardant vers le sud, suit la droite de la route de la Plaine de Stockel et se prolonge jus-

Chasse de Charles de Lorraine.

(1) *Waert dat iemandt een tamme Swaene schoet, verdorven, oft doot brochte, die Swaene sal men hanghen aen een balck binnen eene saele oft huyse daer dat ghebeurt, met de beck opwaerts, ende metten voeten nederwaerts vuerende ter eerden, ende so sal men van boven aen den beck soo vele terwe neder gieten, tot dat den beck van de Swaen al bedeckt is metter terwen : ende dat al tot onsen behoeff, ende de Warantmeester voor syn recht t'sestich Royalen.* PLACCAERTEN VAN BRABANDT, t. III : *Instructie voor den Warant-meester van Brabandt*, p. 499.

(2) Ouvrage cité, vol. II, pp. 99 et 100.

qu'aux champs de la Cense Ter Rest, devenue par corruption la Cense Thérèse, à gauche de la chaussée de Wavre à Bruxelles. C'est toute cette partie boisée, jusqu'au domaine de Tervueren, qui servait à Charles de Lorraine à s'adonner à ses chers déduits cynégétiques.

On constate que nos ducs faisaient généralement fi des reproches adressés par Thomas de Cantimpré aux princes qui s'adonnaient au sport de la vénerie. L'évêque de Cambrai blâme les quatre passe-temps des grands de la terre : les exercices militaires, la danse, le jeu et la chasse. Mais c'est surtout contre cette dernière qu'il tonne de préférence : « Le quatrième passe-temps est en la chasse, qui est vitupérable en ceux, qui sont engagez par leur profession de cléricature au service de Dieu, à cause qu'ils obmettent les devoirs de leurs offices, et y perdent la piété et la dévotion, et encourent d'autres périls : mesme ceux de la noblesse, qui négligent la messe et les prières journalières, qu'ont accoustumé de faire, ceux qui ont la crainte de Dieu, pour s'employer à cette exercice, le rendent vitupérable (1). » Mais il est douteux que nos souverains aient lu le *Bien Universel.....*

Multiplication du gibier : 1781.

Après la mort de Charles de Lorraine, le gibier s'était multiplié dans la forêt de Soigne de manière prodigieuse. Tellement qu'en 1781, Joseph II, pendant son séjour à Bruxelles, dut prendre des mesures rigoureuses pour enrayer cette progression préjudiciable à la culture. Les habitants de la Hulpe et de Groenendael se plaignaient surtout amèrement.

Plaintes des cultivateurs.

« La police urbaine et rurale, dit M. le professeur Eugène Hubert, fait aussi l'objet de requêtes non dénuées d'intérêt. De tous les arrondissements forestiers émanent des doléances sur les dégâts considérables causés par les sangliers. Les plaignants articulent des faits précis dont l'Empereur se montre ému ; il prescrit la préparation immédiate d'un règlement pour obliger les seigneurs, qui ont le droit de chasse au gros gibier, de le parquer, et autoriser tout citoyen à tuer le sanglier qui viendra sur ses terres, « à l'exemple de ce que l'on ferait pour détruire les loups ». Le Conseil privé se défie des allégations des paysans, « toujours prêts à se plaindre, tandis qu'ils sont eux-mêmes les plus grands braconniers », et qui exagèrent singulièrement le nombre de sangliers. Le monarque ne s'arrête pas à ces observations de ses conseillers ;

Ordre de parquer ou de détruire les sangliers.

son édit du 11 octobre 1781 ordonne de parquer ou de détruire les sangliers dans toute l'étendue de sa domination aux Pays-Bas, et il tiendra énergiquement la main à l'observation

(1) *Le Bien Universel ou les Abeilles mystiques*, p. 329.

scrupuleuse de ses ordres, tout d'abord dans les forêts de son propre domaine (1) ».

Le distingué historien cité par nous rappelle que le 29 décembre 1781 le prince de Starhemberg avait écrit au Chancelier la lettre suivante conservée aux Archives de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne : « Le gouvernement a donné les ordres les plus positifs pour l'exécution de la loy qui ordonne ou de détruire les sangliers ou de les enfermer dans les parcs; et, tandis que leurs Altesses Royales ont déjà pourvu à la destruction des sangliers dans la forêt de Soignes, comme à Marimont, au point même que le reste de la chasse s'en ressentira, et qu'elles ont donné aussi des ordres positifs pour la destruction des sangliers dans toutes les autres forêts domaniales, l'ordon-



Ruines de l'abbaye de Forest en 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

nance générale n'excepte personne de l'obligation de s'y conformer, et étend sur tous les propriétaires de chasse la surveillance imposée aux officiers de justice et autres. »

Dans le « Mémoire sur les points et objets essentiels dont S. M. a fait mention au prince de Starhemberg dans les conférences auxquelles le secrétaire d'Etat et de guerre est intervenu », nous lisons que « ... les remarques qui ont été faites la dessus, sont que dans la forêt de Soigne le gibier a été augmenté

(1) *Le Voyage de Joseph II*, pp. 137 et 138.

parce que depuis la mort de son Altesse Royale il n'y avoit pas eu de chasse : mais que du vivant de ce prince on accordoit des désintèressemens et même assez généreusement, tant à Tervueren qu'à Marimont : que les paysans étoient toujours porté à se plaindre... ». Lorsque ces derniers eurent obtenu le droit de tuer les bêtes qui s'aventuraient sur leurs labours, ils commencèrent un massacre impitoyable. Il cessa lorsque la forêt fut devenue presque complètement déserte.

Massacre du gibier.

Maintenant c'est le manque de gibier qui engendre les doléances. On essaye de repeupler le domaine. Les pouvoirs publics décrètent des mesures diverses. Le 21 juillet 1790 paraît une déclaration concernant la conservation de la chasse : « Les Trois Etats représentant le peuple du duché de Brabant; à tous ceux qui ces présentes verront ou lire ouiront, *Salut :* comme sous prétexte que la chasse, qui étoit attribuée aux ci-devant ducs, depuis la délivrance du pays, seroit devenue libre et commune, quelques malintentionnés se sont transportés à main-armée dans plusieurs endroits de l'étendue de ladite chasse et y ont commis nombre d'excès. Nous avons résolu, pour faire cesser cet abus, que ladite chasse sera exactement gardée et que le gibier en provenant sera vendu au profit du pays, et pour donner à cette résolution sa pleine exécution, Nous, de l'avis et à la délibération du Conseil Souverain de ce duché, avons trouvé convenir de déclarer, comme nous déclarons par les présentes :

Projet de repeupler le domaine : 1790.

» Que tous les placards, édits et ordonnances émanés cidevant sur le fait de la chasse, tant à l'égard de la plaine et franches garennes, que de la chasse en général, et contre les braconniers, resteront dans leur pleine vigueur comme si elles estoient ci-insérées.

» Chargeant tous les officiers de justice et de police de veiller particulièrement à ce que les placards, édits, ordonnances soient exactement et sans dissimulation suivis et observés dans tous leurs points et aux peines et amendes y statuées (1). »

Cette ordonnance n'a pas le temps de produire aucun résultat. Les Patriotes sont battus, les Autrichiens rentrent à Bruxelles. Bientôt ceux-ci sont renversés par les soldats de la République. La chasse devient absolument libre. Plusieurs années après, moins pour mettre fin au braconnage légal qu'en considération d'intérêts industriels, les autorités françaises s'efforcent de rétablir les anciens usages, l'ancienne juridiction. « L'épouvantable destruction de gibier qui s'est faite dans ces derniers temps, dit le préfet Doulcet-Pontécoulant, l'a rendu

Liberté de la chasse.

(1) *Gazette des Pays-Bas*, nº 60, jeudi 29 juillet 1790.

très-rare dans ce pays, où il abondait autrefois. Les cerfs, les daims, les chevreuils et les sangliers ont totalement disparu; les lièvres, dont la forêt de Soignes était remplie, ainsi que toutes les chasses bien conservées, sont devenus très rares : et le commerce de la chapellerie souffre particulièrement de la rareté de ce quadrupède, dont le poil est la matière première la plus importante de celles qui se consomment dans ces fabriques (1). » Si le gibier disparaît, il n'en est pas de même des animaux dangereux. Le même fonctionnaire français nous apprend que : « Les loups et les renards, dont on était parvenu à purger le pays, commencent à reparaître depuis quelques années; mais l'exécution de la loi sur cette partie de la police rurale suffit pour prévenir le retour de ce fléau (2). »

Les loups et les renards.

C'est pour ces motifs, sans doute, qu'on créa dans les provinces annexées une louveterie, à la tête de laquelle on plaça, en 1810, S. A. S. Alexandre Berthier, prince de Neufchâtel, vice-connétable, Grand Veneur de la Couronne. En 1813, c'est toujours le même titulaire, cette fois « prince de Neufchâtel et de Wagram ». Une réforme a été introduite dans l'administration : La Louveterie est divisée par conservations forestières pour les capitaines et par départements pour les lieutenants. Le héros de Marengo et de Iéna fut le tout dernier Grand Veneur du Brabant. Le titre disparaît avec lui.

Création d'une louveterie : 1810.

Le dernier grand veneur : Alexandre Berthier.

La situation s'est améliorée aujourd'hui. Une première fois le prince d'Orange avait mis dans la forêt de Soigne une troupe de chevreuils, que les révolutionnaires de 1830 capturèrent. Après lui, en 1846, Léopold Ier, à qui la chasse venait d'être réservée, fit à son tour repeupler la forêt de chevreuils; ils y ont fait souche. Au début du règne de notre premier roi, la Société des chasses à courre de Bruxelles y poursuivait parfois le cerf, un unique cerf que les sportsmen lâchaient eux-mêmes dans les bois et qu'ils avaient soin, d'ailleurs, de reprendre sans le blesser, après un hallali figuré, qui ne manquait pas de mouvement. Parmi les poursuivants les plus expérimentés, on citait surtout le comte du Val de Beaulieu et les barons d'Hoogvorst et Jules de Blondel. Ils furent les derniers desservants de l'antique Soigne; avec eux s'évanouit le suprême éclat de la vénerie brabançonne et le suprême chant du cor sous les majestueuses futaies. A propos de leurs exploits, Joe Dierickx de ten Hamme a écrit dans ses *Souvenirs du Vieux Bruxelles* cette page originale et colorée :

Les dernières chasses à courre.

« Et maintenant que sont devenus ces rudes disciples de

(1) Extrait du *Mémoire statistique du Département de la Dyle*, 1802, p. 83.
(2) *Ibidem*, p. 83.

saint Hubert qui, au temps jadis, chassaient le sanglier à coups d'épieu et de flèche dans les immenses forêts des Ardennes ou de Soigne? Hélas! Bruxelles en a connu la dernière incarnation, et je vais essayer de les décrire tels qu'il m'a été donné de les voir dans le temps de leur splendeur. C'était vers 1834; ils étaient une bonne douzaine de gentilshommes brabançons, le comte du Val de Beaulieu à leur tête, qui avaient loué le droit de chasse sur ce qui restait encore de la forêt de Soigne après son exploitation. Le jour fixé pour un grand *hallali*, tous arrivaient au lieu de rendez-vous, place de la Monnaie! — c'était alors le cœur de Bruxelles — correctement vêtus en grands veneurs : toque de velours noir, habit rouge écarlate, culotte blanche en véritable peau de daim ultra-collante, bottes à revers, cor de chasse en bandoulière, une dague innocente suspendue au ceinturon. Qu'ils étaient beaux ces derniers veneurs de la grande forêt de Soigne!

» Dans ce brillant équipage, sonnant des fanfares, entourés de leur meute de chiens qui hurlaient de joie, ces fidèles de saint Hubert traversaient les rues de Bruxelles. Rue de la Madeleine et Montagne de la Cour, cette chevauchée était un événement à sensation. Au son des premières fanfares, toutes les demoiselles de magasin se précipitaient aux vitrines, toutes les fenêtres se garnissaient des plus jolis minois. Cette cavalcade de sémillants nemrods était autrement chère au cœur des Bruxelloises que les plus beaux cortèges historiques. Ce qui prouve qu'alors aussi bien qu'aujourd'hui, en fait de chasse, point n'était besoin d'avoir occis la fameuse Tarasque de Tarascon pour exciter l'enthousiasme. Un bel uniforme de grand veneur suffisait et suffit encore!

» On comptait encore tout récemment deux membres de cette vaillante phalange de chasseurs, deux gentlemen accomplis : MM. le baron Léon Vander Linden d'Hooghvorst de Meysse, qui vient de mourir, et le baron Jules de Blondel de Beauregard. Ah! ces hommes de 1830 étaient de race!...

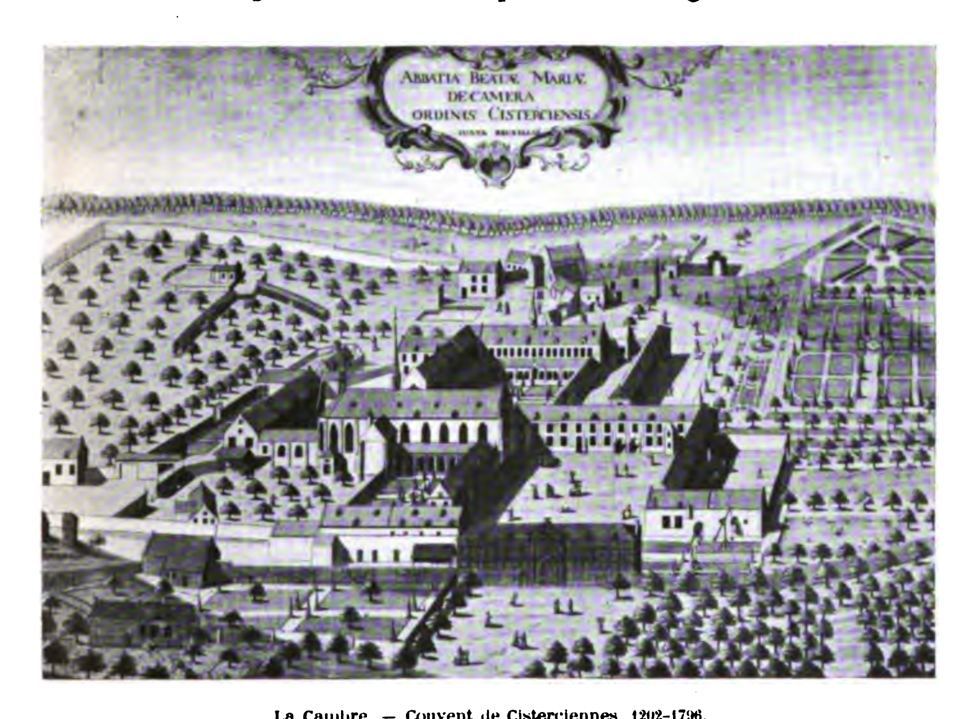
» A la suite de ce cortège sonore marchait paisiblement et mystérieusement une petite voiture, dite tapissière. Ce véhicule renfermait un chevreuil, une biche ou un brocart, quasi apprivoisé et destiné à être lâché au prochain carrefour de la forêt. On laissait à l'animal quelque quart d'heure d'avance, puis, au signal donné, la meute, les piqueurs, les cavaliers, les chasseurs

Hallali fantaisiste.

s'élançaient sur la piste de la bête, en sonnant le bien-aller et poussant des clameurs : *Tayaut ! Tayaut !!* Une vraie chasse à cor et à cri ! La malheureuse bête, traquée, fatiguée, éreintée, affolée, finissait par se réfugier dans quelque cour de ferme à Groenendael ou ailleurs. Là elle était reprise délicatement et

réintégrée pour une autre occasion dans la tapissière. Les piqueurs sonnaient la *mort du cerf* et la *curée*. Tous les chasseurs croyaient que c'était arrivé ! La petite fête se terminait par une distribution généreuse de foie et de *bloed-panche* aux chiens. Puis les chasseurs rentraient triomphants à Bruxelles, sonnant du cor plus que jamais.

» Parfois le chevreuil manquait. Alors on avait recours à un autre stratagème. Un homme parcourait de grand matin la



La Cambre. — Couvent de Cisterciennes. 1202-1796.
Gravure parue dans « Chorographia Sacra Brabantiae », d'Antoine Sanderus.
Edition de 1726.

forêt de Soigne, traînant derrière lui au moyen d'une corde un sac contenant des harengs-saurs. Les chasseurs arrivaient au carrefour du rendez-vous. Meute et cavaliers suivaient la piste du sac avec ardeur et conviction, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé l'homme aux harengs attablé dans quelque cabaret de la Grande-Espinette. Puis on sonnait la mort et on jouait du cor, pendant que les chiens dévoraient les *boestrings*.

» Aujourd'hui on chasse encore dans la forêt, mais — tout dégénère de plus en plus — de simples petits papiers ! *paper hunting !!* Voilà tout ce qu'il nous reste des Grands Veneurs de

la forêt de Soigne : une véritable chasse sous les auspices de la Société protectrice des animaux (1). »

Situation actuelle.

La loi du 28 février 1882 a réservé le droit de chasse à la Couronne. Le gibier est redevenu assez abondant dans la forêt, grâce aux mesures protectrices. Il consiste surtout en chevreuils, faisans, lièvres et lapins. Ces derniers pullulent dans certains cantons : Ticton, Groenendael, Ravesteyn, et ils y causent des dégâts considérables. Les plantations doivent même être recommencées fréquemment et on se voit forcé de placer des clôtures métalliques pour protéger les pépinières volantes, ce qui augmente considérablement les frais. Le lapin, comme le remarque le rapport inédit de la Commission d'aménagement présidée par M. Alexandre Dubois, est aussi un obstacle à l'introduction de nouvelles essences, car il s'en montre très friand. Il attaque de préférence le mélèze, le frêne, l'orme, mais il ne respecte rien, il écorce même le hêtre et coupe le pin. C'est un animal nuisible au plus haut chef et qui, par son abondance et sa variété, éloigne les autres gibiers et nuit à leur multiplication. Au point de vue de la chasse et de l'arboriculture, il serait donc désirable de voir détruire ce rongeur nuisible sur le territoire domanial.

(1) T. II, pp. 87 à 90; 1891.

CHAPITRE V

Les Maisons seigneuriales

Le palais ducal de Tervueren. — La villa de Tervueren et de Duysbourg. — Le château Charles. — Le pavillon du prince d'Orange — Le château-ferme de Ravesteyn. — Le château de Bueren. — Le château d'Yssche. — Le château de Rixensart. — Le manoir d'Oheyn. — La maison de chasse de Laquewe. — Le château de D'Worp. — Le château-fort de Braine-l'Alleu. — La villa de Stalle. — Le castel de Carloo. — La villa de Watermaele. — Le manoir de Wesembeek. — Le château d'Everberg. — Le château-fort de Huldenberg. — Le château de Dongelberg. — Le château de Loenbeke. — Le manoir de Clabeeck. — Le château de Genappe. — Le Castel de La Tour.

L'aristocratie brabançonne et la haute bourgeoisie ont conservé la tradition de construire leurs maisons de campagne à proximité de la forêt de Soigne. Les villas forment autour de la futaie une véritable ceinture de clairs et riants édifices. Autrefois, leur nombre était peu considérable, car seules les grandes familles patriciennes y bâtissaient leurs demeures. Elles étaient plus imposantes aussi, plus vastes, d'une architecture sévère. Dans les vallons et sur les coteaux, elles se succédaient, à moitié cachées dans des bouquets d'arbres et dominant de leurs tours ou de leurs donjons les calmes labours environnants. « Comme tout ce bois est du domaine du Souverain, a dit Christophre Butkens, on y trouve peu de châteaux de la noblesse du pays; il n'y a que le château de Carloy qui appartient à la maison de vander Noot et au colonel Antoine de Levie, dont je n'ai rien pu apprendre de remarquable. Mais on trouve, autour du Bois, un grand nombre de châteaux des Nobles, que Diane a refusé pour ainsi dire d'admettre dans son enclos, jalouse qu'elle était de la beauté de leurs vergers et de leurs bocages (1). »

Ceinture de villas.

---

(1) *Les Trophées du Brabant*, IIIe volume du Supplément.

Palais de Tervueren.

Ces châteaux rivalisaient, en effet, de pittoresque et de richesse, et leurs parcs étaient tracés avec un art qui approchait de la perfection. Le plus splendide, le plus ancien aussi, fut celui de Tervueren, qui durant des siècles servit de résidence d'été, et même souvent de résidence d'hiver, à nos ducs; leurs règnes successifs laissèrent des traces d'embellissements multiples. Tous se plurent à agrandir ce majestueux manoir, dont aujourd'hui on connaît à peine la situation précise. Le berceau du palais fut la petite villa où saint Hubert mourut au VIIIe siècle et que sa femme, la princesse Floribane ou Floriberte, lui avait apportée en dot. C'est Henri Ier qui, vers 1200, fit vraisemblablement construire le château primitif, composé de quatre tours massives, réunies entre elles par des murailles plongeant dans le lac, et à l'une desquelles s'appuyait la haute demeure des ducs. Marguerite d'York, femme de Jean II, — celui-là même qui signa à Tervueren la célèbre charte de Cortenberg, — fit agrandir considérablement le château. Celui-ci fut le théâtre d'événements politiques essentiels, dont les historiens nous ont conservé le souvenir.

Henri Ier : 1200.

Edouard III : 1340.

Edouard III, roi d'Angleterre, donna en 1340, au milieu du parc qui récemment avait été élargi, un tournoi. Il se mesura avec Robert d'Artois. Sous Wenceslas, le fameux Couterel vint se plaindre à Tervueren de l'audacieuse arrogance des nobles de Louvain. Et Jean de Boendael nous apprend que Renaud de Schoonvorst conseilla au duc de ne point s'opposer à la victoire des métiers soulevés contre les patriciens. Pendant les guerres de Religion, les Etats de Brabant firent garder le manoir par une forte garnison; grâce à cette mesure, les hérétiques, qui endommagèrent et pillèrent les couvents de la forêt de Soigne, n'osèrent point s'aventurer jusqu'à Tervueren.

Les constructions.

Le château avait à cette époque un aspect singulièrement imposant. Tout à fait entouré d'eau, il formait un ensemble de bâtiments, soudés les uns aux autres dans l'irrégularité pittoresque des modifications et des agrandissements successifs. Une vaste construction carrée, aux pignons et au faîte ornés de fleurons gothiques, dominait. Elle contenait la salle d'honneur. Devant ce bâtiment, vers le nord-ouest, se développaient deux ailes séparées, par une cour, d'un groupe de maisons massives, flanquées de tours hautes et étroites, dressées sur des voûtes surgissant du lac. A l'est, trois autres tours rondes et extrêmement pesantes, à capuchon conique, accordaient entre elles des bâtisses de proportions à peu près égales, percées de une ou de deux rangées de fenêtres à meneaux, surmontées de lucarnes à redans; celle du centre était ornée, au premier étage, sur toute sa largeur, d'une bretèque sur arceaux. L'étage

Salle d'honneur.

unique de l'aile extrême, reliée à la terre par un pont de bois appuyé sur un pilier, reposait sur des arcades dont les colonnes sortaient du flot. Des contreforts soutenaient le bas des murailles; çà et là, des bâtiments trapus s'accrochaient aux assises.

Tour et tourelles.

Au centre de l'agglomération, par-dessus les faîtes, se profilait une tour carrée, surmontée d'un campanile. Toute une série de clochetons l'encerclaient. Plus loin, on voyait une sobre façade à redans aussi; sur le côté, une tour cylindrique dressait vers le ciel la girouette d'une flèche élégante et orgueilleuse. Une île carrée, appelée *de Motte*, transformée en délicieux jardin, encadré d'une double haie et coupé en quatre parterres égaux, s'unissait à la rive par un pont et au palais par une passerelle menant à une poterne à pignon ravissant. Cette poterne défendait une épaisse muraille oblique supportant une terrasse, à balustrade ajourée, communiquant avec le corps principal. L'aspect du palais était un peu barbare et en même temps prestigieux; ses constructions disparates, tout empreintes des siècles différents qui les avaient vues surgir, attiraient, séduisaient. Et le caractère splendide de cet amoncellement incomparable de choses sévères et charmantes étonnait et émerveillait en même temps.

Jardin aquatique.

Le château de Tervueren présentait vraiment un tableau sans égal; il serait difficile, sinon impossible, de rencontrer n'importe où une résidence rivalisant de splendeur esthétique et de beauté architecturale avec la demeure des anciens ducs de Brabant. Les tours et les façades se réfléchissaient dans les eaux paisibles de l'étang comme dans un clair miroir; sa limpidité était assombrie parfois par la nage des cygnes orgueilleux et des canards ridicules. Derrière le palais, des maisonnettes délicieuses de ligne, agrémentées de tours angulaires, émaillaient la verdure du parc. Une chapelle, à clocher carré, entourée d'arbres, tournait vers le bassin son abside surmontée d'une croix forgée. De l'autre côté du lac, on distinguait quelques labours; plus loin, c'étaient des bois qui s'appuyaient aux premiers massifs de la forêt de Soigne. C'est ainsi que nous représente le site une gravure sur cuivre non signée, datée de 1659 (1).

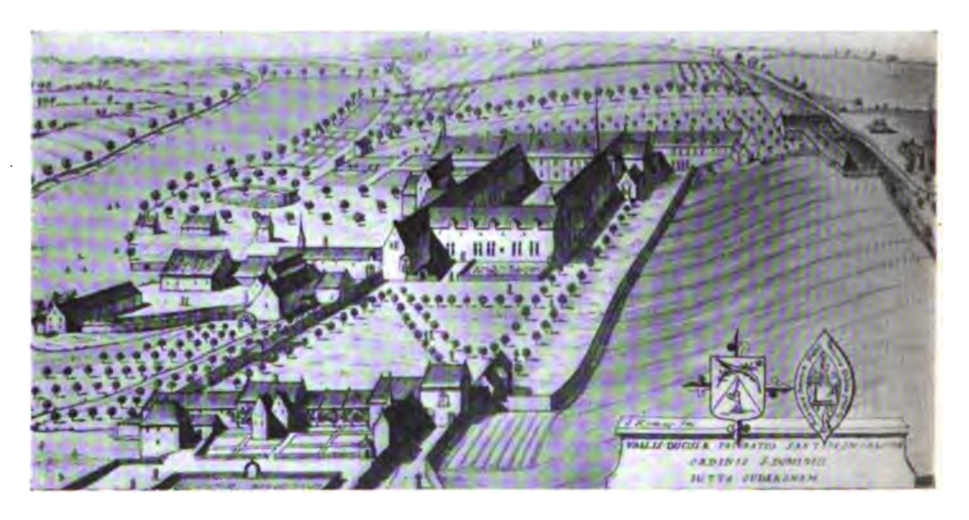
Au XVIIIe siècle.

Au début du XVIIIe siècle, le château de Tervueren est encore admirablement conservé. Au nord-est on a même construit, sur la base d'une terrasse, une annexe nouvelle. La végétation aquatique s'accroche aux fondations du palais et rend moins dure la ligne arrêtée du flot où elles disparaissent. Des arbres ont

(1) SANDERUS : *Regiae Domus Belgicae.*

poussé contre les murailles et élèvent leurs ramures abondantes jusqu'aux meurtrières des vénérables tours moyenageuses et jusqu'aux fenêtres à meneaux des coquets et sévères corps de logis. Une grande planche, dessinée par Faulte et gravée par S.-I. Heylbrouck, nous donne une *vue de l'ancien château de Ternuere du costé du parc des Faisans* (1). L'animation du premier plan fait songer à un tableau auquel auraient collaboré Pater, Watteau et Lancret. Des couples, à droite, dansent aux sons d'un orchestre invisible; les dames ont des robes larges et

Tableau exquis.



Val-Duchesse. — Couvent des Dominicaines. 1262-1796.
Gravure de J. Harrewyn,
parue dans « De Beschryvinghs van de Fondatie van het Clooster ghenaemt S' Hertoginne-Dael ».
Edition de 1662.

des corsages pointus et décolletés; les hommes portent des perruques poudrées à la française. Dans l'herbe, des seigneurs lutinent des demoiselles, et trois enfants s'ébattent. A gauche du coin de parc, un gentilhomme à casaque, coiffé du tricorne, regarde trois gracieux couples qui élégamment marquent le pas d'une pavane ou d'un menuet.

Un valet au centre de ce tableau pittoresque, plein d'une exquise évocation, surveille deux chevaux. Deux chiens se mêlent aux personnages et, au point extrême, sur le bord de l'eau, une gouvernante guide la marche de deux gamines à jupes longues et d'un garçonnet habillé comme un grand. Au-dessus

(1) *Cabinet des Estampes*, s. II, 2818. Michel Heylbrouck, graveur flamand, naquit à Gand en 1635. Selon Siret, il serait mort en 1733.

du niveau du lac, auquel les relient des échelles, deux pavillons japonais abritent les cygnes princiers. Trois barques sillonnent le bassin. La plus grande, riche et ornée, porte à l'avant, à une hampe, un flot de rubans. Un seigneur rame; plusieurs autres, debout et assis, conversent entre eux; et à travers les vitres d'une cabine édifiée sur l'arrière on aperçoit trois silhouettes féminines. Le mur du lac est vertical et une fine palissade sert de garde-fou. Les degrés d'un large escalier conduisent sur la terrasse; celle-ci mène au parc qui échelonne, en amphithéâtre, deux hautes fontaines jaillissantes, deux statues d'Amours avec attributs, des vases à flammes, des ifs et des parterres en volutes. Au fond, une balustrade étroite se découpe sur l'appareil distant d'un mur d'enceinte à larges créneaux. De hauts arbres déroulent la splendeur de bois marmentaux, autour des jardins à la Le Nôtre. A l'ouest, au-dessus d'une agglomération, au delà de la berge en pente du lac, l'église paroissiale de Tervueren se profile. Pavillons des cygnes. Le parc.

Au milieu du XVIIIe siècle, le château est encore intact : en effet, la planche publiée en 1757 par De Cantillon, exécutée à l'envers par l'aquafortiste anonyme, mais dessinée d'un autre point de vue, est sensiblement identique dans l'ensemble et dans le détail à celle de Sanderus. Pourtant, la passerelle menant à la poterne est coupée maintenant par un pont-levis. Un berceau en boule, percé d'ouvertures cintrées, flanque les angles du jardin aquatique. Les parterres sont d'un dessin plus recherché et au milieu se dresse une statue. Le pavillon des cygnes est fixé au milieu du lac (1). 1757.

Une description excellente du palais à cette époque se trouve dans le *Guide Fidèle* : « L'avenue dudit château, imprime l'auteur de ce livre, traverse une basse-cour, fermée par une très belle grille de fer artistement travaillée en feuillages; on trouve à droite et à gauche deux bâtiments en forme d'ailes qui font face au château et qui sont nouvellement bâtis par ordre de S. A. R. (Charles de Lorraine). Ils renferment les écuries et les logements des domestiques. Ces deux ailes, qui sont bâties à la romaine, forment en avant deux pavillons couverts d'un toit à la Mansarde, surmontés de flammes de cuivre doré et percés de plus de deux cents croisées, dont il y en a trente-quatre ornées des bois de cerfs que S. A. R. a pris à la chasse. Grille forgée. Ailes nouvelles sous Charles de Lorraine.

» Puis on passe le pont du fossé et on y trouve à droite la nouvelle chapelle que l'archiduc Albert y fit bâtir dans l'endroit même où saint Hubert est mort... Ensuite on voit le château

(1) *Les Délices du Brabant*, t. II.

que l'archiduc Albert fit rebâtir et agrandir après qu'il avoit été en partie renversé par les guerres. Il est irrégulièrement bâti et environné d'un grand vivier, peuplé de canards et de poissons de rivière.

Orangerie.

» De là on repasse le pont et on descend à gauche, où l'on trouve l'orangerie et le jardin botanique, ornés d'un bâtiment convenable pour la culture des fruits et plantes étrangères, qui y sont. Puis on voit en face une belle terrasse décorée de trois bassins de fontaines, des bustes des 12 césars, de statues de déesses, lions, tigres, chiens, chevaux, et autres pareils ornemens le tout taillé en marbre, et de quantité d'arbres de différents feuillages artistement menés et entretenus. Derrière cette terrasse on entre dans un labirinthe de charmille, où l'on voit plusieurs endroits destinés à des jeux agréables et divertissans. Dans les environs de cette labirinthe on trouve une belle volière, renfermant différentes sortes d'oiseaux : cette volière fait face à un étang qui est entouré d'un berceau d'arbres menés avec tant d'art qu'il représente une des belles voûtes quarrées que l'achitecte puisse offrir à la vue. Remontant à droite on passe dans une plaine où l'on trouve un pavillon, duquel on découvre huit différentes allées d'arbres entrelassées de haies superbes et coupées au travers du bois à perte de vue. Descendant le long de la muraille qui forme l'enclos du parc et fut commencé en 1625 et achevé en 1632, on aboutit à un grand bâtiment que S. A. R. y fait présentement construire sur des pilotis à l'extrémité de l'étang en forme d'un fer à cheval, ayant à chaque aile un pavillon qui fait face à une très belle allée d'arbres à perte de vue entrelassée de haies de charmille, ayant son front appuyé au canal, qui fait face et conduit au château. Passant à l'autre bord on y entre dans un bois de meuriers blancs, que l'on y a planté pour en faire une pépinière pour nourrir des vers à soie.

Bustes et statues.

Berceau admirable.

Bois de mûriers blancs.

» Au bout de ce bois on trouve un bâtiment destiné à y nourrir des faisans et autres animaux; ensuite on descend dans une pépinière d'arbrisseaux étrangers, portant des feuillages et des fruits de différentes couleurs et façons. A côté l'on entre dans le jardin potager, qui abende en toutes sortes de légumes et arbres fruitiers, chaque parquet étant séparé par des treillis de bois peint et surmonté de vases. Finalement on voit les ruches des mouches à miel et on se retrouve en face du château à l'opposite de l'endroit, par où l'on était entré dans le parc (1). »

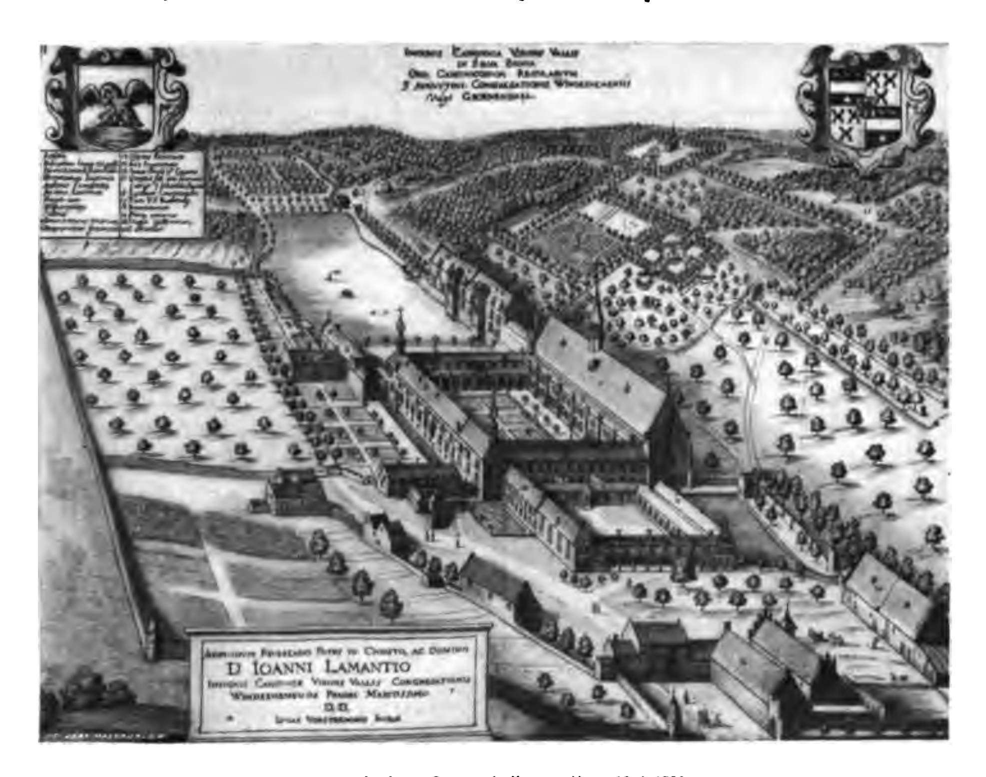
Jardin potager.

Charles de Lorraine avait tellement embelli et transformé le château, qu'il n'attirait pas seulement les Bruxellois, mais aussi

(1) 1761. Chap. II, pp. 36 à 38.

les étrangers, qui ne manquaient pas, en traversant notre capitale, d'aller l'admirer en détail (1).

« L'archiduc Albert, nous apprend Butkens, fit rebâtir et agrandir ce château qui avait été ruiné en partie par les guerres, et il y fit bâtir une nouvelle chapelle dans l'endroit même où L'archiduc Albert.



Groenendael. — Couvent d'Augustins. 1304-1783.
Gravure de Lucas Vorstermans junior,
parue dans « Chorographia Sacra Brabantiae », d'Antoine Sanderus. Edition de 1724.

saint Hubert est mort... Il y avoit autrefois à Vueren un Hopital ou Hotel-Dieu où les Religieuses prirent soin des malades. Pour ce qui est de la police de Vueren, c'étoit autrefois une ville dont les trois quarts étoient environnez d'eau, le reste étoit défendu par un rempart de terre, dont il y a encore des restes. Il y avoit autrefois quatre portes, et il reste encore une partie considérable d'une place pavée. Il y a un vivier assez grand qui est près du château à côté de la grande église, d'où sort un ruisseau qui prend de sa source le nom de *'t Voerken*, et se jette dans la Le ruisseau *'t Voerken*.

(1) *Description*, etc., p. 146.

Dyle, à Louvain. On y voit aussi un parc fort grand que la duchesse Isabelle-Claire-Eugénie a fait fermer d'une muraille de briques qui a été commencée en 1625 et achevée en 1632. Le bourg a plusieurs privilèges et surtout de l'exemption et logemens de soldats; quelques gentilshommes y ont de belles maisons, et on y voit de tout côté des vergers, des jardins, des puits, et dans les vallées des sources d'eau vive. Rien de plus agréable que ses environs. D'un côté est la forêt de Soignes, et de l'autre des plaines. Outre ces beautez naturelles, les sérénissimes Princes des Pays-Bas, Albert et Isabelle ont orné le château de Vueren de tableaux des meilleurs Maîtres; voici ce que Gramaye dit de ce château : « Ce château est ancien, l'histoire nous dit qu'il subsistoit dès le tems des Normans; Marguerite, fille du Roy Edouard et femme de Jean II, le fit beaucoup embellir et en fit un Palais orné de promenades, d'un jardin et d'un bois. Le grand nombre de diplomes expédiez et datez de Vueren sont une preuve que la Cour et les Conseils y ont souvent fait leur résidence... La mémoire de saint Hubert qu'on y célèbre a engagé les ducs guerriers d'y passer l'hyver et l'été, et toujours armez contre leurs ennemis d'y exercer leurs talents guerriers contre les bêtes sauvages des environs; enfin ils ont voulu être enterrez dans ce lieu dont ils avaient fait leur délices pendant leur vie... (1). »

Collection de tableaux.

Agrandissements : 1749.

C'est en 1749 que le duc de Lorraine commença à rétablir, embellir et agrandir le parc et le château de Tervueren, qui devint ensuite sa demeure favorite de campagne. Il fit construire la belle chaussée qui mène encore aujourd'hui de Bruxelles à l'ancienne résidence princière (2). Le gouverneur général occupa le palais jusqu'à sa mort, survenue, comme on sait, le 4 juillet 1780. Mais durant les dernières années de sa vie, la demeure antique avait été négligée. Un dessin inédit de Paul Vitzthumb nous en donne l'aspect au lendemain du décès du beau-frère de Marie-Thérèse.

Cette planche a été exécutée « d'après un tableau fait en 1768 par B. C. K. ». Le manoir ne rappelle plus que vaguement le merveilleux palais de jadis. Il est vu du sud. L'étang au milieu duquel il se dresse est en partie envahi par la végétation; le parc où un demi-siècle auparavant, parmi les statues et les ifs, les seigneurs et les dames de la Cour se donnaient rendez-vous, ressemble maintenant à une prairie. Les terrasses n'existent plus; les quais des bassins se sont effondrés. Du palais subsistent uniquement le logis principal, vaste bâtiment gothique

Ruine du palais.

(1) *Les Trophées du Brabant.*
(2) Abbé Mann : T. I, p. 240.

dont la façade est percée de deux étages de hautes croisées ogivales, et quelques annexes Vers le nord-est la façade latérale est réunie à une des antiques tours cylindriques encore debout, par une banale construction, où, sur deux rangées superposées, s'alignent vingt-quatre fenêtres carrées. A l'ouest, isolée, est une maison, dont le pignon à enroulements est comme le dernier éclat du suprême embellissement de la résidence ducale.

Toutes ces bâtisses reposent sur des murailles délabrées, recouvertes de mousse, endommagées par des arbustes dont les racines ont désagrégé leur appareil. L'eau est déserte; nulle barque, nul pavillon aux cygnes familiers ne s'aperçoivent au fil du flot vaseux. Le site est d'une mélancolie désespérante; il inspire en l'âme du spectateur la tristesse qu'évoque en nous le souvenir de splendeurs irrémédiablement perdues. Le château de Tervueren est déjà une ruine; bientôt il sera un monceau de décombres.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que l'abbé Mann se soit exprimé à son sujet avec peu d'enthousiasme. La splendeur du manoir s'était évanouie : « Le bâtiment du château n'avait rien de remarquable, qu'une salle à son entrée d'une grandeur énorme; mais le parc en était fort agréable par les embellissements que le feu duc Charles de Lorraine y avait fait faire (1). » Un an à peine après les funérailles du duc, Joseph II décida de renverser les vénérables constructions : « Il passa la journée à Tervueren (le dimanche 22 juin 1781); l'ancien château lui parut une ruine bonne à abattre complètement (2). » Le 16 novembre suivant parut un édit ordonnant la démolition du palais. Il avait vécu près de six siècles. Démolition du palais : 1781.

Charles de Lorraine lui-même avait fini par trouver le château incommode, surtout en raison de son humidité. Mais il en aimait trop le pittoresque, il respectait trop son passé historique pour oser le détruire. Son rêve eût été de le restaurer, de le conserver le plus longtemps possible. Lorsqu'il eut jugé difficile de continuer à y séjourner, il décida, en 1765, la construction d'un castel qui porta son nom et qui se dressa également sur le territoire de Tervueren, dans une crique du bois de Soigne, à l'entrée des champs de Hooghvorst. Ce pavillon assez simple, achevé en 1770, n'exista pas longtemps. « Le prince, dit l'abbé Mann, avait fait bâtir une maison de plaisance qu'il nomma le *château Charles*, sur une hauteur au coin de la forêt, à un quart de lieue au nord-ouest de Tervueren. L'ancien châ- « Château Charles » : 1770-1783.

(1) T. II, p. 232.
(2) EUGÈNE HUBERT : *Le Voyage de l'Empereur Joseph II dans les Pays-Bas*, pp. 61 et 62.

teau ainsi que le nouveau furent rasés dans les années 1782 et 1783. » Mais si l'on démolit la villa, c'est à cause d'un incendie criminel. Celui-ci l'avait tellement ravagé qu'on ne pouvait guère en tenter la restauration. Le prince Charles n'avait pas eu le temps de s'y installer. Les démolitions des deux châteaux furent menées de front et achevées dans le courant de l'année 1783.

Le château Charles, dû à l'architecte L.-B. Dewez, que A.-G. Schaeys considère à tort, nous semble-t-il, comme le premier architecte belge du XVIIIe siècle, présentait un aspect fort hétéroclite. C'était un véritable cube de maçonnerie; un fronton triangulaire couronnait la façade principale. Des deux côtés du péristyle ornant cette façade, naissait une aile de longueur démesurée. Ces deux ailes créaient entre elles une cour écrasée par la hauteur pesante de ces deux massifs à plates formes surmontées, aux angles des corniches, de vases et de sculptures.

Beffroi.

Une tour octogonale, sorte de beffroi, terminé par une balustrade, dominait le principal corps de logis, au faîte également tout plat. Près de l'aile gauche était un enclos emmuraillé au bout duquel on distinguait une annexe bizarre, agrémentée d'une petite tour ramassée, vraie réduction de la plus grande, et complètement accolée au palais. Une enceinte, faite de murs et de grossières palissades, enveloppait le parc.

Ce castel bizarre n'était point du tout magistral; il détonnait dans le voisinage de la forêt de Soigne, dont les admirables plantations amoindrissaient encore le déplorable caractère de cette architecture ridicule et prétentieuse. Le dessin inédit de Paul Vitzthumb qui le représente avant l'incendie (1) ne fait pas beaucoup regretter sa disparition rapide : il n'ajoutait rien du tout à la beauté naturelle de la contrée où il avait été construit.

On ne laissa debout, du vieux château de Tervueren, que les écuries en fer à cheval bâties par Charles de Lorraine. C'est dans ces locaux que, plus tard, le préfet de la Dyle, Doulcet-Pontécoulant, installa l'éphémère haras départemental, dont nous avons parlé dans le précédent chapitre. Après le désastre de Waterloo, le roi Guillaume inspira aux Etats généraux l'idée de récompenser, par un témoignage national, la bravoure du prince héritier sur le champ de bataille des Nations. On abandonna au prince le parc de Tervueren, où l'on fit contruire à

Le pavillon du prince d'Orange.

son intention un château par l'architecte Vanderstraeten, château qui ne devait être, à l'origine, qu'un simple pavillon de chasse. La demeure s'édifia sur une hauteur dominant le parc

(1) *Cabinet des Estampes*, s. II, 25856.

et le village, car on avait complètement abandonné le projet de le construire sur les fondations du palais disparu, alors encore visibles au milieu du lac.

Laissons la parole à un écrivain du temps, qui vit surgir du sol cette austère résidence, pleine de trésors, et qui l'a décrite avec une observation admirative : « Le parc de Tervueren contient aujourd'hui 180 bonniers entourés de murailles. Les écuries et dépendances, ainsi que le haras et la meute se trouvent dans cet enclos... Au nord du parc, et à l'extérieur, est construit le pavillon de Tervueren, environné de jolis jardins dans le genre et le goût italien : ce pavillon, prix de la valeur et de la reconnaissance nationale envers l'auguste héritier du trône, est construit sur un superbe plateau, dans la position la plus avantageuse; il s'élève majestueusement au-dessus des maisons du village qu'il domine. De ce plateau on voit le palais de Laeken et ses jardins anglais, où l'œil vous conduit en traversant les plus belles campagnes : une belle route doit réunir ces deux villages. La forme du pavillon de Tervueren est un carré de 135 pieds de face : du côté de l'entrée principale, la façade est composée d'un porche saillant soutenu par six colonnes d'ordre ionique; le plafond de ce porche est en pierres blanches avec caissons et rosaces : il est d'une construction belle et hardie. On entre dans un vaste vestibule par cinq arcades; il est décoré d'un ordre ionique dont les colonnes et les pilastres sont cannelés. Le parquet, travaillé en bois de chêne et de Sainte-Lucie, est magnifique, de même que les sculptures de la frise, ouvrage de M. Rude. De ce vestibule, on communique à droite aux appartements du prince; à gauche, à la grande antichambre; en face, à la rotonde et aux escaliers conduisant au premier étage; à droite, dans les appartements du prince, on arrive par une antichambre au salon de son altesse royale : ce salon a une riche tenture en damas jaune. La cheminée est en marbre vert de Gênes et le plafond en bois à compartiment; les meubles sont en bois jaune des Indes, ornés de figures en bronze vert; derrière se trouvent les cabinets de bain et de propreté; attenant est le salon commun, qui est boisé. La boiserie de ce salon est décorée d'arabesques aux fleurs, fruits et ornements rehaussés d'or. Les arabesques sont peintes par Ginest. Au-dessus des portes en bois jaune et amaranthe sont peints par M[me] Rude, née Frémiet, Clio, Euterpe, Thalie et Melpomène, avec leurs attributs. Le parquet est en chêne, platane et acajou parfaitement ajustés ensemble. La cheminée est en marbre griotte d'Italie avec bronzes dorés. Les glaces du salon commun, qui réfléchissent le beau parquet, sont d'une admirable beauté.

Jardins à l'italienne.

Porche monumental.

Frise par François Rude.

Figures peintes par M[me] Rude.

» Du salon on descend par un beau perron dans le jardin; en sortant du salon on passe au cabinet de toilette de la princesse. Ce cabinet a une tenture d'une étoffe jaune, dont on admire le fin tissu; les armoiries et les meubles sont en acajou. La chambre à coucher de la princesse est contiguë; la tenture est en damas violet, ainsi que les rideaux. Le lit de la princesse, de forme grecque, est en bois d'Amboine avec bronze doré. Les meubles sont en bois jaune des Indes avec incrustations d'autres bois. Quelques-uns sont dans le genre étrusque. La cheminée est en marbre jaune de Sienne; sur cette cheminée on voit une grande glace sans étain, à travers laquelle on découvre dans le lointain le grand étang et une partie du parc. De cette chambre on passe au boudoir, en boiserie, peint en arabesques, rehaussé d'argent, sur un fond lilas. Les glaces placées dans les angles entre les pilastres font un effet merveilleux. Les meubles sont en bois d'Amboine avec incrustation en nacre de perles et ornements d'or et d'argent; de là on passe au salon de la princesse; sa tenture est en damas fond bleu avec fleurs de couleurs variées. Le parquet est de différents bois des Indes; les meubles sont de la couleur de la tenture. La cheminée est en marbre noir avec mosaïques qui représentent des oiseaux, des fleurs et des fruits; de cette chambre on passe par une antichambre dans la salle à manger; cette salle est revêtue en albâtre de Luxembourg, avec lambris à hauteur d'appui en vert de mer, les chambranles sont en marbre blanc. Le dessus de la cheminée porte une glace sans étain d'où l'on découvre le parc; la gorge du plafond et la corniche sont embellies d'une riche sculpture. Le parquet, qui est un des plus beaux que l'on connaisse, est travaillé avec la perfection de l'art en différents bois des Indes; les meubles sont en acajou.

Chambre à coucher de la princesse.

Salle à manger.

Salon de réception.

» En quittant la salle à manger, on se trouve dans le salon de réception, dont la tenture est en damas cramoisi avec ornement jaune d'or; le plafond en compartiment est agréablement décoré en arabesques et en grisaille rehaussés d'or. Les bas-reliefs qui sont dans le plafond font un effet surprenant. Les meubles, garnis de la même étoffe que la tenture, sont sculptés et dorés à l'or poli et mat; à côté est la salle de billard. Au centre de l'édifice est la rotonde, ou le magnifique salon à l'italienne, qui embrasse la hauteur de deux étages, et est admirable pour la beauté du travail ; il est en stuc blanc. Les colonnes corinthiennes, ainsi que les chapiteaux qui règnent au premier étage sont dans la plus belle forme. Le plafond est à compartiment avec sculpture dans le goût le plus délicat. Au premier étage est une balustrade en acier poli qui environne la rotonde. Le parquet est à compartiment avec trophées d'armes en incrustation;

Rotonde.



RUINES DE L'ABBAYE DE GROENENDAEL EN 1825.
Lithographie parue dans « le Voyage Pittoresque », de De Cloet.



les glaces font un admirable effet. Les huit bas-reliefs représentant la vie d'Achille sont d'un fini précieux. Le premier étage, de 25 places, est occupé par les officiers et les dames d'honneur ; l'attique sert pour la livrée. Devant les façades latérales sont deux belles terrasses en gazon et en fleurs avec des statues et des vases posés sur une balustrade. Les jardins, les bois, les pelouses de verdures, les eaux, la distribution du pavillon, tout rappelle ces belles maisons de campagnes où les Romains allaient se délecter. La princesse a pris possession de son beau domaine le 2 août 1823 (1). »

L'étage.

Sans posséder toute la splendeur imposante de l'ancien domaine, la demeure du prince d'Orange était superbe. La partie sculpturale surtout était d'un caractère incomparable. Nous avons étudié ailleurs, en détail, l'œuvre éloquente de François Rude, qui donnait à ce pavillon une valeur unique (2). Mais la fatalité semble s'acharner sur ce malheureux et exquis village de Tervueren et paraît condamner à une destruction certaine toutes les demeures seigneuriales qu'on voudrait y élever : l'œuvre de Vanderstraeten fut incendiée en 1879. Les flammes réduisirent en cendres les merveilles amoncelées dans toutes les salles. On sait quelle religieuse ténacité exigea chez les artisans le moulage des bas-reliefs incinérés de l'immortel statuaire du *Départ*. Plus tard, on rasa les murailles noircies et lézardées, à l'effet d'y construire les locaux du Musée Colonial. Celui-ci constitue aujourd'hui, avec la vénérable et charmante chapelle Saint-Hubert, le seul ornement artificiel de ce parc toujours vaste et plus picturalement attrayant que jamais.

Incendie du pavillon : 1879.

Musée Colonial.

A l'extrémité du territoire de Tervueren, dans une crique de la forêt où vient déboucher à présent l'avenue des Deux-Barrières, le promeneur adore de s'arrêter devant le parc qui entoure le château-ferme de Ravesteyn. L'abbé Auguste Mertens, autrefois curé de Tervueren, rappelle que ce domaine de Ravesteyn, et quelques habitations qui en dépendent encore aujourd'hui, était un des quatre faubourgs de Tervueren hors la porte de Hoeylaert, porte rasée par l'armée de Charles de Valois en 1571. Les ducs de Brabant aimaient de séjourner à Ravesteyn, aujoud'hui une des métairies les plus riantes, les plus pittoresques des environs de la forêt de Soigne. Au milieu du XVIII[e] siècle, le petit castel appartenait à Charles-Henri Francolet, seigneur de Terweynt et mayeur héréditaire de Walcourt, sous Anderlecht. Il laissa la seigneurie à son fils

Le château-ferme de Ravesteyn.

Les seigneurs de Terweynt.

(1) J. GAUTIER : *Le Conducteur dans Bruxelles*, 1824, pp. 385 à 389.
(2) *Etudes d'Art : François Rude et Auguste Rodin à Bruxelles.*

puiné, Guillaume-Emmanuel, qui fut anobli en 1784. Cette seigneurie avait d'ailleurs toujours été le bien de cette même famille : « Les Francolet qui étaient receveurs du couvent de Rouge-Cloître et de celui des Capucins à Vure, — ce dernier était syndic papal — pour être à proximité des dits couvents, se firent bâtir à Ravesteyn un *modeste manoir* avec quelques chambres pour y loger les moines de passage; ils y établirent au même usage un oratoire qui existe encore dans tout son ameublement (1). »

Le 21 novembre 1826, le prince d'Orange, à qui la nation venait d'offrir le nouveau pavillon de Tervueren, acheta la propriété; Ravesteyn, qui appartenait alors à M. t'Kint, bourgmestre de Tervueren, devint la ferme du domaine. L'un et l'autre, au lendemain de la proclamation de notre Indépendance nationale, passèrent à l'Etat belge, en vertu du traité du 5 novembre 1832. Lorsque, en 1882, le gouvernement fit, avec le roi, une convention pour reconnaître les travaux d'embellissement et d'agrandissement exécutés au château et au parc de Laeken, la ferme-château fut comprise dans cet échange. Depuis lors, notre souverain l'a conservée comme pied-à-terre et comme repos de chasse. Le castel, qui date du commencement du XVIIIe siècle, est d'une simplicité exquise qui s'accorde à merveille avec le milieu sylvestre dont il est le délicieux et discret ornement : « La porte en pierre de taille, avec éventail en fer délicatement forgé et balcon ouvragé de même, ainsi que la belle girouette qui le domine, dit l'abbé Mertens, lui donne un charmant aspect; il suffirait de soigner l'encorbellement des fenêtres et de gratter les petites briques rouges pour lui rendre le cachet désirable à l'encadrement rustique où il se trouve (2). »

Ravesteyn, pavillon de chasse royal.

Le château est resté intact comme il y a quinze années, époque à laquelle l'auteur que nous citons exprimait ce sentiment. La façade n'a pas été grattée. Chaque saison, une fraîche couche de couleur blanche la revêt d'une claire toilette qui se marie fort bien avec l'encapuchonnement d'ardoises des toits aigus. Les châssis des volets sont peints en un rouge foncé dont la note donne au castel un aspect riant et gracieux; et ces taches chaudes s'harmonisent délicieusement avec la verdure des hauts arbres qui encadrent les pelouses au fond desquels, à moitié cachée par les frondaisons luxuriantes, apparaît cette résidence exquise. Et les deux élégantes petites lucarnes du faîte semblent regarder comme des yeux attentifs la merveil-

(1) *Etude sur l'église de Tervueren*, 1891.
(2) *Ibidem*, appendices, p. 128.

leuse vallée de la Voer, dont à l'est, au delà du village ducal, les contreforts lointains s'imprécisent dans un ciel très bleu et poétique.

La villa de Tervueren et de Duysbourg.

Il y avait à Tervueren une autre maison noble, appartenant aux seigneurs du lieu. Car le bourg, tout comme Bruxelles, avait ses châtelains héréditaires. Il va sans dire qu'ils n'avaient point le prestige et l'influence de ceux de la ville. Ils jouissaient du droit de résider au palais ducal, mais ils logeaient de préférence dans leur petit manoir, situé non loin du parc, au milieu même du village. « La Vicomté de Ter-Vueren, et sa Maison de plaisance qui n'est pas indifférente, dit De Cantillon, appartenaient ci-devant à la famille de Cortenbach; mais elle n'y a plus de droit depuis qu'elles furent vendues à celle de Christyn, qui par autorisation de Charles II se revêtit du titre de Vicomte de Ter-Vueren et de Duysbourg le 1er avril 1690 (1). » Les châtelains portaient, en effet, ce double titre. Parlant de Duysbourg, qui, selon Louys Guicciardin, serait la plus ancienne commune du Brabant, Butkens imprime ces lignes :

Les vicomtes de Tervueren.

« La charge de Vicomte de Ter-Vueren n'était autrefois que pour un temps, mais après elle a été perpétuelle et héréditaire, et a été possédée par des Nobles de distinction. Gramaye nous apprend qu'autrefois les vicomtes de Ter-Vueren portoient le cors et l'epics dans leurs armes et qu'ils étoient Grand Veneurs de Brabant. Il y a plus de trois cens ans qu'elle étoit dans la famille des Melins d'un rang très distingué dans le Roman-Pays; on en trouve la preuve dans l'église de Parcq, où est enterré Arnou, auquel Jean a succédé. Après la mort de ce dernier, Arnould Van den Bossche, chevalier, d'une naissance illustre, obtint autrefois cette charge, qui passa à sa postérité jusqu'à son arrière fils. Jean Hinckaert d'une famille noble et patricienne d'Anvers l'acheta en 1435 de Jean Van den Bossche. Henry de Witthems, ayant épousé Jeanne Hinckaert, en eut cette charge en 1468. Des Witthems elle passa à Jean de Cortenbach, seigneur de Helmont en 1524, comme héritier de son ayeule Jeanne Hinckaert; mais en 1561 Henry de Witthem en rentra en possession. Dans ces dernières années elle passa par voye d'achat dans la maison de Christyn, en la personne de Messire Liebert François Christyn, à qui Charles II, Roy d'Espagne, a permi de continuer à prendre le titre de Vicomte de Ter Vueren et de Duysbourg le 1er avril 1690. Il mourut sans enfants en 1718 (2). »

(1) *Les Délices du Brabant*, t. II, p. 127.
(2) *Les Trophées du Brabant*, t. I du Supplément, pp. 473 et 474.

Les bâtiments.

Le château des vicomtes de Tervueren et Duysbourg se dressait à gauche du chemin festonnant *het Kistevelt* et qui, partant des abords de l'église, descend vers un étang bourbeux et gagne la route allant au village de Duysbourg. Aujourd'hui, une minime partie des bâtiments existe encore, avec la façade à redans, qui borde la ruelle ; ce qui reste de la villa est devenu une agréable maison de campagne, toute blanche sous sa couche de badigeon. G, De Bruyn, dans une planche gravée par Harrewyn, nous a conservé une vue de la maison de plaisance, qu'on appelait souvent la Maison des Chapons. Elle était d'une modestie ravissante. Le castel se composait

Tour carrée.

d'un bâtiment rectangulaire à trois étages; une tour carrée, au tiers engagée dans la construction, coupait sa façade principale en deux ailes inégales. Elle était couronnée d'une très haute flèche à quatre bulbes, qui se dégradaient, et surmontée d'une girouette. Six fenêtres se superposaient dans les murailles de cette tour. Le pignon latéral, sur l'alignement de l'enceinte maçonnée, prolongeait ses gradins jusqu'à niveau de l'arc d'une porte cochère conduisant dans la basse-cour. Un long étang coupait celle-ci; sur sa rive une petite tour carrée, aux deux étages à encorbellement, abritait des pigeons dans ses combles pointus. Derrière s'étendait une énorme grange trapue séparée du logis des domestiques par un potager.

Les jardins.

Les jardins, entretenus avec soin, présentaient un aspect radieux. La clôture du plus petit, parallèle à la limite de la propriété, avait un charmant caractère architectural. Des arcades de bois surmontées de vases, percées d'ouvertures treillagées en losanges, alternaient avec des mâts coniques. Au milieu de cette clôture, un arc monumental à fronton abritait une grille de fer.

Le grand parc était limité de façon presque semblable. Des chemins en diagonales ménageaient un rond-point planté d'un if taillé de façon savante : une douzaine de tablettes de verdure s'étageaient isolément autour du tronc rectiligne. A gauche du jardin on remarquait une cour précédée d'une balustrade et qu'ombrait un petit bâtiment à toit concave et à épis ornementaux. Une triple rangée de beaux arbres précédait la propriété et passait devant un délicieux pavillon à huit pans, tout enjolivé de lucarnes, d'œils-de-bœuf, de balustres, d'épis et de croisées délicates. Il renforçait l'angle droit des murs d'enceinte. Nous avons vu, d'après Gramaye, que les châtelains de Tervueren étaient autrefois grands veneurs. Certains aussi portèrent le titre de grands forestiers. Un de ces derniers avait une belle sépulture dans l'église paroissiale. C'était l'écuyer



ROUGE-CLOITRE. — COUVENT D'AUGUSTINS. 1366-1784.

Gravure de Lucas Vorstermans junior, parue dans « Groot Kerkelijk Tooneel ». Edition de 1727.

Vander Haeghen (1). Ce joli castel dont nous venons de parler avait été construit non loin de l'emplacement du manoir féodal où demeurèrent les premiers *burg-graeven* ou vicomtes de Tervueren. Cette habitation était déjà appelée alors la Maison des Chapons : *Het Hoenderhuys*, parce que dès le XIV[e] siècle ses nobles propriétaires étaient imposés notamment d'une dizaine de chapons pour leur château (2). Celui-ci fut démoli tout au commencement du règne de Charles-Quint; il était fait de briques et de pierres blanches, possédait une brasserie, des écuries, de vastes cours, et des logements spacieux pour les serviteurs.

Le château de Bueren.

Quand on descend le chemin qui gagne l'étang, on voit se dresser, sur la rive opposée de ce lac envahi par les roseaux et les nénuphars, une belle et claire construction connue sous le nom de : *het hof over het water*, c'est-à-dire la maison de l'autre côté de l'eau, ou *hof van Bueren*. C'est une demeure historique occupée aujourd'hui par la famille de Stolberg-Robiano. Autrefois, Catherine d'Egmont, veuve de François de Borsele, seigneur de Corthem, possédait dans le plus important faubourg de la franchise de Tervueren, contigus à la porte d'Yssche, un manoir et une ferme : *een groot steynen huys, een huys van Plaisance*, ayant droit de pâture dans la forêt de Soigne. Vers 1522 elle laissa ces propriétés au comte de Bure, un des plus brillants généraux de Charles-Quint. Guillaume d'Orange en hérita en sa qualité de veuf d'Anna d'Egmont, dame de Bure; il vint s'installer au château de Bueren, qui fut ensuite l'asile des protestants. Mais en 1568 le domaine est confisqué, avec les autres terres brabançonnes du prince huguenot. Le manoir, restitué par la Pacification de Gand, retourna au fils du Taciturne, Guillaume de Nassau, comte de Buren, en 1584.

Le Taciturne.

(1) Le baron Le Roy, dans son *Théâtre Sacré*, t. I, p. 314, reproduit en taille douce le dessin de cette sépulture, située devant le grand chœur. Voici le texte gravé sur la pierre tumulaire : « Ici gisent Jean Vander Haeghen, — en son vivant escuier, docteur — es loix, provost generael des — Mareschaux dit Roede Roede, — Maistre des Forest de Brabant, — Lieutenant d'une compagnie de lances, — pour sa Ma[te] Cath[e] en ces Estats — de Flandre et chatelain de la — Vueren, qui mourut le 18 du mois — 1616 et Damoiselle Marie de Granvelle — son épouse, laquelle trespassa le 9 — de febvrier 1600. — Fredericq Vander Haeghen fils, — Licencié es loyx, aussi chatelain, — surintendant du parc illecq, — trépassa... et damoiselle — Rose Beauvoir son épouse, la — quelle trepassa le 10 décemb — re 1622. Prié Dieu pour leurs âmes. »

Au-dessus de l'inscription, on voit les armoiries des Vander Haeghen et des Granvelle; l'écu est surmonté d'un casque d'écuyer à quatre barreaux, couronné d'un cimier en forme de chimère et entouré de lambrequins.

(2) Abbé Auguste Mertens : Ouvrage cité, p. 112.

Il mourut sans enfant, laissant le castel de Tervueren au comte Florent de Berlaimont, surintendant de ses biens. La propriété passa ensuite dans la maison des Espinosa, marquis de Melin, qui la conserva de 1600 à 1796, année où le château passa par alliance à la famille des comtes de Robiano, les occupants actuels. Malheureusement, il ne reste de l'antique habitation que l'entrée en colombier; en effet, tout le bâtiment a été renouvelé il y a un quart de siècle. Parmi les arbres qui l'encadrent, la résidence a conservé cependant un aspect délicieux, plein d'un attrait poétique. Près du château, à l'ombre des arbres séculaires, au fond du chemin mystérieux nommé « le repaire aux loups », s'élève une chapelle votive en rocaille dont la niche abrite une statuette gothique de la Vierge, statuette provenant de l'église paroissiale, où elle avait été brisée en 1572 pendant l'invasion des troupes calvinistes (1).

Le château d'Yssche.

De Tervueren on arrivait à Overyssche en suivant un chemin presque droit traversant la forêt de Soigne. A droite on laissait les bâtiments tout neufs du couvent des Capucins, et le *Droncken Man*. A gauche on apercevait le Trou des Images (*Beldekens Gat*), le Marais *Ter Schur* et le Trou des Scieurs de long *(Het Lathauwers Gat)*. Avant de sortir du taillis on passait entre les deux premiers des trois étangs de *Boxhorens*. Le château d'Yssche appartenait aux comtes de Hornes. Le corps principal existe encore et date du commencement du XVII[e] siècle. A sa façade principale on voit un donjon circulaire. Dans le joli parc qui entoure la demeure est un étang, alimenté par les eaux de l'Yssche. Une brochure explicative, imprimée à l'occasion de la « Vente de la terre et ancienne principauté d'Isque », vente qui eut lieu par adjudications des lundis 11 août et 1[er] septembre 1817, nous fournit quelques renseignements utiles sur le manoir à cette époque. L'imprimé nous en donne la description suivante : « Le château d'Isque, consistant en vastes bâtimens, maison de concierge, maison bâtie à l'usage des intendans du Prince, écuries, remises, boulangerie, le tout bâti en briques et pierres de tailles; avant-cour, basse-cour, pâture, jardins légumier et d'agrément, un étang et deux réservoirs, le tout formant un seul enclos entouré des murs de trois côtés, et du quatrième par la rivière d'Yssche, d'une contenance de 3 hectares, 94 ares, 20 centiares (2). »

Château de Ryxensart.

De Overyssche à Ryxensart la route décrit un arc de cercle se rapprochant, au centre, de Malaise. Le château de Ryxen-

---

(1) Abbé Auguste Mertens : Ouvrage cité, p. 53, en note.

(2) Archives de la Ville de Bruxelles, n° 12702.

sart, tel que nous le représente une gravure de Harrewyn (1), conservait à la fin du XVII[e] siècle beaucoup de traces de sa splendeur passée. Toute indication de fossés est cependant invisible. Un jardin limité par une haie vive, aux parterres dessinés en rinceaux et agrémentés d'une fontaine, précède le manoir d'aspect rébarbatif. Il se compose d'une série de trois bâtiments carrés, aux angles flanqués de tours sexagonales couronnées de faîtes qui se terminent en campaniles. Au milieu de l'aile enserrée entre les deux dernières tours, domine encore la contrée de sa masse cubique, la partie inférieure d'une espèce de beffroi énorme, aux crêtes couvertes de végétations folles. Plus loin, sur le même alignement, est l'appareil ruiné d'un important corps de logis. Mais seule l'aile droite est intacte. On y pénètre par un large escalier à paliers dont les marches naissent près du jet d'eau et s'arrêtent devant une porte monumentale en plein cintre, surmontée d'un cartouche de la Renaissance et encadrée par deux pilastres supportant des vases. Des vignes pâlissent le bas de la façade; les salles sont éclairées par huit fenêtres à meneaux de proportions inégales, fermées par des volets à pentures façonnées et dont les vitres supérieures sont coupées en losanges. Quelques pins poussent à gauche du jardin, près d'un second perron, semblable à l'autre, mais qui mène à un pavillon sévère, sans ornement, sans étage, masquant le bas de l'aile dévastée. Un léger vol d'oiseaux s'échappe des fenêtres vides du donjon en ruine.

Seigneurs de Rixensart.

« Les seigneurs de Rixensart, dit Jean Blondeau, cité par J. Le Roy, ont droit de franche warande, et peuvent chasser touttes bestes fauves, mesme les poursuivre dans les bois de Soignes, parmy pendant le Cor au premier chesne qu'ils y rencontrent. Les premiers seigneurs, continue le même auteur, que y en trouve, en ont autrefois porté le nom et quelquefois celui de Limale indifféremment, et vulgairement celui de Moreau, et de Morel; l'an 1285 Henri de Rixensart, chevalier, mourut à la guerre d'Aragon, en laquelle il accompagna le duc Jean I[er]. Vers l'an 1370, Gudule Morel de Rixensart avoit épousé Guillaume de Glimes de Jodoigne, fils de Robert, et vers le meme temps vivoit encore Arnold Morel, seigneur dudit lieu. Cette famille duroit encore soubs la duchesse Jeanne, en la personne d'Arnold dict Morile, seigneur de Rixensart, et depuis il est à croire qu'elle seroit tombée en quenouille, et que l'héritière auroit esté alliée à la maison de Sombreffe, en tant que soubs le duc Jean troisième on trouve que Godefroid de Sombreffe, fils

(1) J. Le Roy : *Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae*, 1694.

du seigneur de Sombreffe, estoit seigneur de Rixensart, Ottignies, etc., lequel se trouve avoir aussi porté le nom de Sombreffe dict Morel, ce qui est une marque et argument qu'il en avoit espousé l'héritière. Cette terre est depuis entrée en la famille des comtes de Warnebourg par l'Alliance que Marie de Sombreffe fit avec Robert, comte de Warnebourg, comme j'ay plus amplement déduict ailleurs; et puis par un de ses héritiers fust vendue à N. de Croy, évêque de....., qui la légata à Damoiselle Françoise de Renty, fille d'Oudart, baron de Renty, et de



Rouge-Cloître et une partie de la forêt de Soigne en 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

Marie de Licques qui fust alliée à Charles de Gavre, créé premier comte de Frezin par l'archiduc Albert l'an 1602. De leur conjonction vient Ernest de Gavre, allié à Cathérine née Comtesse de la Marche, qui entre autres enfants procréèrent Dominicque François, mort sans hoirs en Espagne, en 1640, par le trespas duquel Françoise Conrardine sa sœur puisnée succéda ès terres de Rixensart à Geneval, et espousa l'an 1646, Charle, Philippe-Hypolite Spinola, desquels entre autres vint Philippe-Charle Spinola, allié à N. de Montmorency.

» Charles de Gavre, comte de Frezin, se retirant souvent des intrigues de la Cour, appeloit ordinairement ce lieu son hermitage..... Chapelle. La chapelle centrale, qui est contigue au château, est à la collation du Seigneur dédiée à l'honneur de la Sainte-Croix,

est fondée à mon advis par quelqu'un des anciens seigneurs qui avaient faict le voyage de la Terre Saincte, dans une des Croisades qui ont autrefois esté entreprinses par les princes Chrestiens pour le recouvrement d'icelle (1). »

L'auteur du *Théâtre Profane* ajoute que le château fut brûlé à la fin du XVIIe siècle par la garnison française de Charleroi. Mais en 1730 le comte de Bruay, châtelain de Rixensart, le fait rebâtir. C'est Charles de Gavre, le seigneur dont il est question plus haut qui, selon De Cantillon, aurait édifié le manoir, « château sans luxe, mais ample et commode, pour y loger sa famille; il l'embellit d'un jardin le plus délicieux et le plus divertissant qu'il y eût dans ce quartier. Il était rempli de grotesques et de fontaines jaillissantes ingénieusement inventées; mais comme le temps produit de jour à autre de nouvelles inventions, le comte de Bruay a depuis renchéri sur le tout, corrigé les défauts des anciens bâtiments, et donné beaucoup plus de lustre et de magnificence à l'un et à l'autre qu'ils n'avaient auparavant (2) ».

Incendie du château : Fin du XVIIe siècle.

Jardins délicieux.

Le château de Rixensart existe encore; s'il a subi des modifications sensibles, il a néanmoins gardé une silhouette imposante avec ses belles tours flanquant les angles de ses bâtisses carrées. Il n'en est pas de même de la plupart des autres manoirs qui encadraient la forêt de Soigne au temps de J. Van Werden. C'est en choisissant un itinéraire sur la carte de l'archer de Philippe IV, que nous visiterons successivement les résidences seigneuriales de jadis. Nous nous munirons, au cours de cette excursion rétrospective, des *Castella et Praetoria nobilium Brabantiae*. Le recueil du baron Jacques Le Roy est, en effet, presque contemporain du *Regiae Domus Belgicae*, puisque la première édition date de 1694, alors que Harrewyn grava la carte de Van Werden en 1659. Ce sont les mêmes cuivres que De Cantillon a publiés trois quarts de siècle plus tard dans les quatre volumes des *Délices du Brabant*. Et, déjà, beaucoup de ces dessins, qu'il n'avait naturellement pas pu modifier, ne reproduisaient plus que de façon bien relative les châteaux ayant servi autrefois de modèles à des artistes habiles. Les guerres et les incendies avaient causé presque partout des ravages dont les maisons seigneuriales portaient des traces irréparables.

Château d'Oheyn.

Transportons-nous donc à la fin du XVIIe siècle. Pour atteindre Oheyn, on revient le long du bois de Rixensart, en suivant la rive gauche de la Lasne. Au *Hof ter Broeck*, on prend à gauche

(1) *Théâtre Profane du Brabant Wallon*, pp. 71 et 72.
(2) *Les Délices du Brabant*, t. II, pp. 150 et 151.

la route vers Gerival; on traverse ce village et on arrive à Ohain, distant de trois cents verges. Le château antique rappelle des faits mémorables de l'histoire du duché. Philippe de Bourgogne venait souvent dans ce manoir; et l'on n'ignore pas que les seigneurs brabançons, rassemblés par le baron de Carloo, y complotèrent, sans succès, comme on sait, la mort du sanguinaire duc d'Albe. Gramaye, cité par le baron Le Roy, dit que « Ophain ou Ohain ont des noms assez semblables, et c'est comme si l'on disait le Haut-Hain et le Hain oriental. Le chapitre de notre Dame de Cambray nomme à la cure de l'un et de l'autre, et suit dans la justice la loi d'Uccle. Les registres font voir que Ohain appartient à une famille patricienne d'Anvers nommée Hinckaert (1) ». Il y a dans l'église d'Ohain, imprime le même auteur, quatre autels, outre le grand. L'un, dédié à saint Nicolas, est une annexe de la cure de Plancenoy, ses rentes consistent en dîmes et autres revenus. Le second est dédié à la sainte Vierge; le troisième à sainte Catherine; ils sont incorporés à la cure d'Ohain. Leurs revenus consistent en terres. Le quatrième est dédié à sainte Anne, mais il n'est pas doté.

Les seigneurs d'Oheyn.

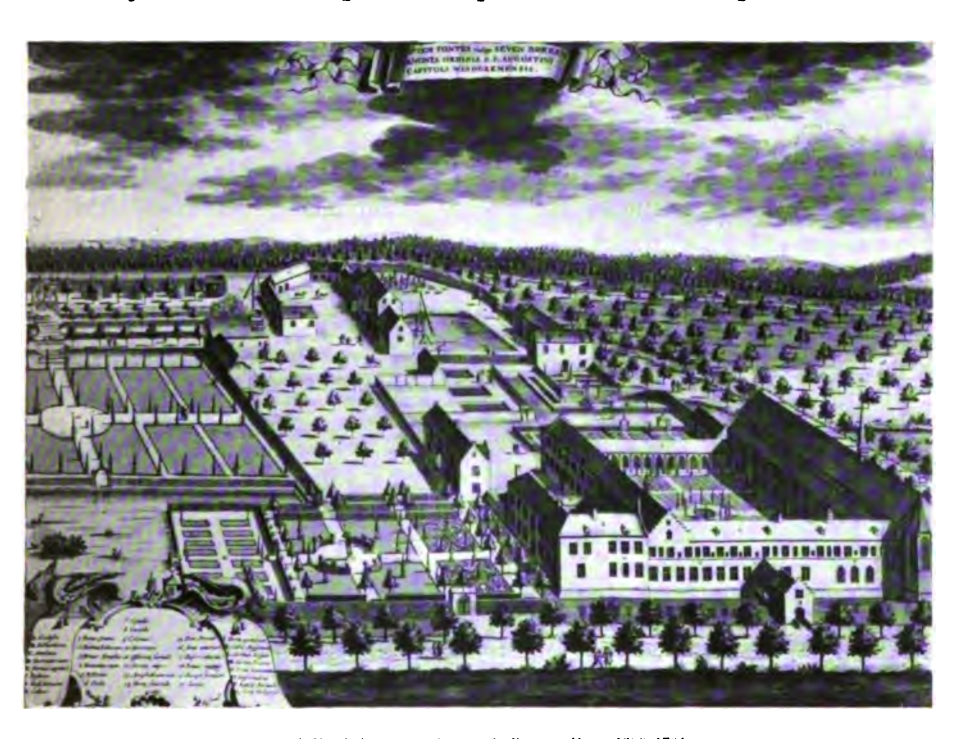
L'écrivain donne ensuite cet extrait d'un chef-registre du quartier du Wallon Brabant, acte daté du 9 mai 1615 : « Messire Ernoul du Bois. Tient la terre et seigneurie d'Ohain avec toutes ses appertenances gisant entre la terre et seigneurie de Brayne la Leut et de Geneval d'un costé, et des autres costés, entre les terres de Lanne et de la Hulpe. A laditte Seigneurie appartient premièrement une maison avecq le jardin... » Et c'est aux chroniques manuscrites de Jean Blondeau, aujourd'hui disparues, qu'il emprunte encore les renseignements que voici : « Ohain est une très belle terre et de grande étendue et revenu; elle a été possédée longtemps par la noble famille de Hinckaert, qui porte de sable semé de billettes d'argent au lion rampant de même, et a pour devise, *Marche droit Hinckaert*. Vers l'an 1500 N. Hinckaert, seigneur d'Ohain, avait épousé Charlotte d'Ailly, fille d'Antoine et d'Anne Ravesteyn, fille naturelle du duc de Clèves; et vers ce temps, selon les anciens dénombrements, cette seigneurie appartenait pour une partie à Jean Hinckaert, et pour une autre à Jean T'Serclaes. Il y a un bon château, duquel fait mention Jean François le Petit, Greffier de Betune en Artois, en sa chronique de Hollande, imprimée à Dordrecht en 1601, par Guillaume Guillemot. » Nous avons parlé ailleurs, d'après cet historien, de la conspiration ourdie à Ohain par les aristocrates huguenots brabançons, en 1568, et à la suite de

(1) *Théâtre Profane du Brabant Wallon*, p. 99.

quelles circonstances elle échoua. Plus tard, le château devint la propriété de la famille de Lalaing.

Château de La Quewe.

De Ohain, nous remonterons vers le nord-est; devant la ferme de Gallemart, nous pénétrerons dans la forêt, après avoir aperçu au loin, à notre droite, sur la rive orientale de la rivière d'Argent, ou *Silverbeeck*, profilant ses murailles blanches devant le bois *de Motte*, le castel de La Quewe, aujourd'hui la Longue Queue, maison de chasse des ducs de Brabant et des gouverneurs généraux des Pays-Bas. Jacques Le Roy a trouvé dans Jean Blondeau, au sujet de cette propriété, les lignes suivantes: « La seigneurie de Laqueuve est située à l'orée du bois de Soigne, est de la paroisse de la Hulpe. Jean Brant, seigneur d'Ayseau, et de Lacqueuwe, espousa Julienne de Spontin, eut



Sept-Fontaines. — Couvent d'Augustins. 1380-1784.
Gravure parue dans « Chorographia Sacra Brabantiae », d'Antoine Sanderus. Edition de 1724.

pour successeur son fils Willaume en la seigneurie de Lannebourg, et Laqueuwe, mort le 13 novembre 1447. Auquel succéda Pierre son frère, qui espousa Gertrude de Neuville, de laquelle il eut Julienne Brant Dame de Laqueuwe, femme d'Arnould seigneur de Bourdaux et Guillaume Brant seigneur de Laqueuwe,

qui espousa Marguerite de Hontoy, dont il eut Jean Brant seigneur de Locqueuwe allié à Françoise de Waelmont, dame de Wissene, qui vendit Locqueuwe à Lannebourg. »

L'auteur du *Guide Fidèle*, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, devait s'exprimer ainsi : « Cette seigneurie, autrement dite la Queue du bois, est située à l'ouest du Bois de Soigne, à une petite demi-lieue de la Hulpe, et à cinq quarts de lieues de Waterloo. Cette seigneurie appartient maintenant à M. Happart écuyer (1). » Il nous faudra traverser, sur un chemin zigzaguant, toute la futaie, pour gagner *D'Worp*, par le *Spaygnaerts Eyck*, *de Naille Plas*, la Chapelle Sainte-Anne, *t'Jagers Gat*, Roo et Halsenberch.

Château de Tourneppe.

Le château de Tourneppe, du flamand *Dorp*, et appelé *D'Worp* sur la carte de Van Werden, est entouré de fossés. Un pont-levis sépare son enceinte de trois arches de pierre cintrées, supportant un étroit tablier de maçonnerie. La porte est monumentale, en demi-cercle, flanquée de deux pilastres enrichis d'écussons et couronnée par un fronton brisé. Ses corniches latérales à volutes de style Louis XIV encadrent les armoiries sculptées de la famille Le Roy. De chaque côté, cette porte est reliée par un mur à deux pavillons à un étage percé de deux fenêtres à croisillons et à toit d'ardoises surmonté d'épis de plomb. Au fond de la cour, parallèlement à ces pavillons, se dresse le castel, à un seul étage; une tour carrée, au capuchon dominé par une croix sur un minuscule campanile, et décorée sur la face principale d'un cadran solaire ouvragé, divise la façade en deux. Cette tour repose sur quatre colonnes, formant les angles d'un perron où l'on arrive par deux escaliers accolés au bas de la façade et défendu par une théorie de balustres. Toute la façade n'a que douze fenêtres : six à l'étage, six au rez-de-chaussée.

Porte monumentale.

Tour carrée.

Les pignons, terminés en doubles volutes flanquées de boules, sont percés de quatre croisées à meneaux. Derrière le castel, on voit un joli jardin, planté de hauts arbres encadrant des parterres. A droite, un simple treillis peu élevé, doublé d'une haie vive, coupe la rive du fossé. En face est un mur rébarbatif, derrière lequel se devine l'irrégulière agglomération de quatre bâtiments trapus, sorte de ferme attenante au domaine, et à l'extrémité de laquelle, paraissant la défendre, se profile un haut donjon carré, éclairé par une lucarne et surmonté de deux girouettes. C'est là un vestige, sans doute, d'un manoir du XIVe ou XVe siècle. Tout au loin, les collines forment des replis et des mamelonnements, aux sommets desquels le graveur Robertus

Donjon

(1) P. 28.

Whitehand, sur sa planche datée de 1690, a fixé quelques arbres rabougris et isolés.

« Dorp, dit De Cantillon, est un des villages et une des seigneuries de la mairie de Roden. Le chevalier Ignace le Roy, président de la Chambre des Comptes de Brabant, en fit construire le château, que les François détruisirent en y mettant le feu; mais Ignace, fils de ce seigneur, le rétablit dans cet état de magnificence, dont voici la perspective (1). » En regard de ce texte, l'écrivain donne la reproduction de la planche de l'artiste anglais, parue tout d'abord dans le livre du baron Jacques Le Roy. Aujourd'hui le château a disparu; le passage des troupes, durant les guerres du XVIIIe siècle, a été cause de sa ruine totale

Le château incendié par les Français.

De D'Worp à Braine-l'Alleu, la route est ravissante; on traverse des bois et des plaines, on franchit des ruisseaux, modestes affluents de la Senne. Le château rappelle un peu, par l'assemblage hétéroclite de ses bâtiments, celui de Tervueren. De la route, on arrive sous la poterne en franchissant un pont massif à quatre arches, précédé d'une grille de fer fixée entre deux montants de pierre cylindriques. Le principal corps de logis, sobre maison à cinq fenêtres, s'étend entre deux tours à toit pointu, l'une ronde, l'autre carrée, qui s'appuyent aux pignons à redans. A gauche du pont, plongeant dans l'eau, on remarque quatre constructions, soudées les unes aux autres, mais différemment orientées et de hauteurs inégales. Des lucarnes éclairent leurs combles ramassés. Seulement deux grandes fenêtres à croisillons ornent la plus petite, et l'extrême partie supérieure de la plus longue. Toutes prennent leur lumière sur la cour d'honneur qu'on devine très vaste et irrégulière, devant quatre autres constructions aux pignons dentelés surmontés d'épis. L'eau entoure le manoir de toutes parts.

Château-fort de Braine-l'Alleu.

A droite du château, dans le charme d'une antithèse exquise, nous découvrons un paysage que le vieux Breughel ou Teniers le Jeune eussent pris avec enthousiasme pour cadre à une de leurs œuvres. Séparée de l'étang par le clair ruban du chemin de terre, entourée d'une palissade doublée d'une haie, se dresse une demeure rustique; le toit de chaume descend en pente arrondie jusque près du sol; une porte à claire-voie, à l'angle de la façade de planches, s'ouvre à deux pas d'une barrière. Derrière des arbustes on aperçoit, au troisième plan, les autres bâtiments ramassés de cette métairie ou de cette auberge. De chaque côté, entretenant dans le jardin une ombre

Paysage charmeur.

(1) *Les Délices du Brabant*, vol. II.

constante, poussent deux hauts chênes majestueux, aux ramures puissantes. Tout au fond on distingue un massif forestier dans la distance vaporeuse. Passé le site, la grand'-route, au delà de la barrière, oblique à gauche, puis fait une courbe nouvelle à droite, dans la direction du bourg, dont les habitations et l'église découpent leur légère silhouette sur l'horizon. C'est ainsi que Harrewyn, par une gravure originale, nous évoque la contrée, dont le pittoresque est infiniment délicieux et séduisant.

Seigneurs de Braine-l'Alleu.

« Braine-l'Alleu, dit Jacques Le Roy, est un très gros bourg dans le Baillage de Ter-Hulpen. C'est une ancienne seigneurie qui a dépendu de seigneurs distinguez; elle appartient à présent (1690) au prince de Lorraine. Cette paroisse a six lieues de tour; le chapitre de Cambray est collateur tant de cette église que de l'Autel de Saint-Nicolas, il en a même la plus grande partie des dixmes; mais on dit qu'à cet égard il relève du Seigneur de Braine, qui a conservé une petite partie des dixmes avec la Collation des autels de la Vierge et de Saint-Etienne. Outre cela, le curé, les chapelains des autels de la Vierge et de Saint-Etienne, l'Hopital, le Couvent de Jericho, et l'abbaye de la Chambre ont des dixmes dans le territoire de Braine. Il est vrai que les dixmes que le chapitre de Cambray y possède, il ne les tient pas du même bienfaiteur et ne les a pas acquises en même tems. En effet, on trouve qu'elles lui ont été données, en 1197, par Henri, duc de Lothier, en 1220, par Thimer de Rogenies, et par un autre, comme il paroit par l'érection du Bénéfice de la Chapelle du Château, fondée en 1395, sur les dixmes de ceux de Cambray. C'est ce que prouveront les diplomes suivants, que nous avons tirez avec bien de la peine des chartres de l'Eglise métropolitaine de Cambray, parce qu'on n'a pas facilement accès aux archives des ecclésiastiques... (1). »

Chapelle du château : fondée en 1395.

Plus loin, l'historiographe du Brabaut Wallon reproduit cet extrait du chef registre reposant au greffe de la Souveraine Cour féodale du duché et concernant les châtelains de Braine-l'Alleud : « Messire Colart de Vyler tient .., loix, amendes, congies, cens et rentes seigneuriaulx avecque aussi bois, eauwes moulins à ban, si comme les moulins de Wissekin Bayart et Manchinpont avecque les droits de deux chevaulx allant et passant sur le bois de Soingne; avecque pareillement droits de couper et tailler morte et secque laigne sur ledit bois, pour l'ardoir du mousnier de Manchinpont et de couper chaisnes sur ledit bois, au plus près, et au moins de dommaige, pour refectionner

Privilèges du châtelain.

(1) *Grand Théâtre Profane*, l. IV, p. 91

les ponts, ventelles et moulins dudit Manchinpont... Pareillement les droits de gruerie et pesserie sur les rivières en toute la paroiche dudit Braine avec aussi les Waranches des conins, toutes autres bestes sauvaiges passant et repassant en la ville et paroiche dudit Braisne. »

S'occupant des monuments funéraires ornant l'église, Le Roy parle du mausolée des anciens Seigneurs de Braine. Il trouve intact celui de Philippe de Witthem, et rappelle un événement mémorable auquel son fils Henry fut mêlé. C'est Pontus Heuterus qui raconte les faits dans son Histoire d'Autriche. Il rapporte qu'en 1488 Henri de Witthem, amman de Bruxelles, au bruit d'une révolte des habitants de Bruxelles, qui s'étaient déclarés pour les Flamands, pourvut de munitions de guerre et de bouche ses châteaux de Braine-l'Alleu, de Beersel et de la Folie, autrement dit de Zittert; qu'il y mit de jeunes gens résolus et capables par leur courage de les défendre contre les attaques des séditieux; que ces garnisons harcelèrent tellement les Bruxellois, qu'ils n'osaient sortir des portes de leur ville sans être bien escortés; que néanmoins ils s'avancèrent vers Beersel dans la résolution d'y entrer après en avoir renversé les murailles, mais que Philippe de Witthem, fils de Henri, les repoussa avec tant de courage, qu'ils se retirèrent, emportant avec eux plusieurs des leurs tués et blessés; qu'à la fin, la poudre étant venue à manquer à Beersel, Philippe fut contraint de capituler pour ce château et pour celui de Braine-l'Alleu, à l'exception de la Folie, forteresse voisine de Beersel, que ni la force, ni les promesses, ni les menaces ne purent engager à se rendre. Prise du château : 1488.

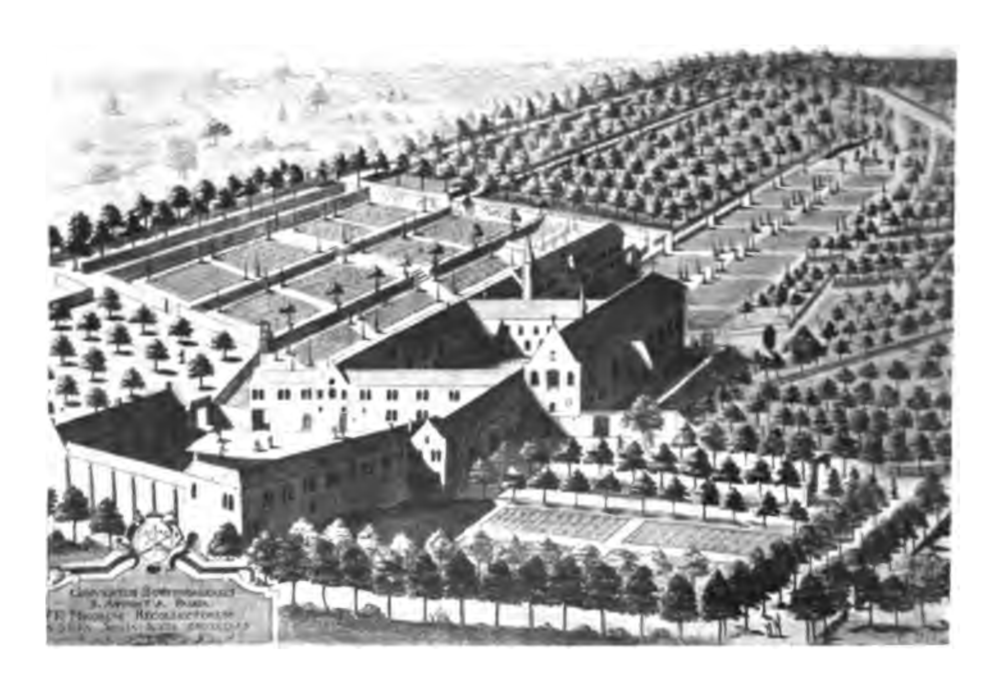
De Cantillon, à qui nous empruntons ces lignes, ajoute, au sujet de Braine-l'Alleu : « C'est un des plus gros bourgs du Roman-Pays, une paroisse qui a six lieues de circonférence, et une ancienne seigneurie avec une belle église et un bon château; y joint le droit de haute, basse et moïenne justice. Plusieurs hameaux en dépendent, entre autres Waterlo, à l'entrée du Bois de Soigne. Le Chapitre de Cambray est le collateur de la Cure; mais on ne sait ni quand, ni par qui son château fut bâti. Quoi qu'il en soit, il eut des seigneurs dans les maisons de Barbançon de Faingneulle, de Vyler, de Witthem, de Berg-op-Zoom et de Cusance. François de Lorraine, Prince de Lislebonne, tenoit encore ce fief l'an 1690, du chef de sa femme (1). » Breine, qui « avoisine Bruxelles de trois lieues, sur l'entrée du bois de Sonien », comme écrivait Louys Guicciardin au temps de Charles-Quint, appartenait sous la maison d'Autriche à la Comtesse de Marsan. Le château « est un monument très

(1) *Les Délices du Brabant*, t. II.

Destruction du château par les Français.

ancien, orné de plusieurs tours et environné d'eaux de tous côtés (1) ». A la veille de la Révolution, la résidence est par conséquent encore intacte. Les envahisseurs français en auront bientôt fait un amas de ruines. De nos jours, il ne reste du castel de Braine-l'Alleud que des vestiges sans importance.

Rebroussant chemin, nous rentrons au village de *D'Worp*. Puis nous nous dirigeons vers le nord, laissant à notre gauche



Botendael. — Couvent de Franciscains. 1467-1796.
Gravure de R. Blokhuysen, parue dans « Groot Kerkelijk Toneel ». Edition de 1727.

Villa de Stalle.

le manoir de Beersel, en deçà de la Senne. Par Calevoort, S'Gravenhage, *t'Hof ten ham* et *de Cron*, nous arrivons à Stalle. Le château se dresse orgueilleusement au centre d'une grande plaine, sur un plateau formant amphithéâtre. C'est un bâtiment carré, plus étroit que large, à deux étages, le premier percé de six fenêtres, le second de sept. Un pignon ornementé surmonte celle du milieu et coupe le toit d'ardoises, décoré de deux lucarnes. La vaste porte, au-dessus de l'arc de laquelle on a sculpté les armoiries du propriétaire, est précédée d'un petit

(1) *Le Guide Fidèle*, p. 29.

perron à deux marches arrondies. Derrière le château, le dominant, un peu à droite, on aperçoit une tour carrée, à capuchon d'ardoises et à flèche légère terminée en girouette. Tout au fond de la cour, parallèle au château, dont de sobres murailles le séparent, court un portique, soutenu par des colonnes cylindriques et supportant des combles. A perte de vue, jusqu'aux contreforts de la forêt de Soigne, on ne distingue qu'un immense verger, encadrant le terre-plein où est construite la villa de messire Guillaume Van Hamme. Au commencement de ce verger, une perche appelle, les jours de fêtes, l'attention des tireurs à l'arc.

Verger immense.

Le terre-plein se termine en une terrasse défendue par un mur dont les balustrades élégantes s'appuyaient sur des arcades. Ce perron merveilleux, à large palier, d'une ligne un peu capricieuse, mais d'un ensemble monumental admirable, mène de la terrasse dans un jardin clôturé où joue une fontaine. Quatre parterres offrent aux yeux, éblouis par tant de beauté, les arabesques recherchées et ondulantes de fleurs disposées en multiples spirales. En face de l'escalier, passant sous une imposante porte décorative, on arrive dans un parc planté de pins et où serpente un clair ruisseau. Celui-ci passe devant une petite tour carrée, sorte de colombier spacieux, et se jette dans un canal rectiligne qui limite la résidence jusqu'à l'horizon. Une quadruple rangée d'arbres suit parallèlement ce ruban liquide.

Le parc.

Un mur bas sépare le domaine du chemin; à droite d'une gigantesque porte charretière, on remarque un long bâtiment coupé à angle droit et dont les murs montrent le zigzag de la charpenterie apparente. Devant le verger naît un lac sur les eaux duquel une minuscule caravelle, la voile gonflée, vogue vers la rive, les banderolles de son pavillon flottant au bout de son mât conique. La seigneurie de Stalle, dit Christophre Butkens, fut érigée en baronnie en faveur de Guillaume Van Hamme, par Charles II, roi d'Espagne, le 27 mars 1636 (1). Autrefois, s'il faut en croire De Cantillon, la seigneurie appartenait à la famille de Berthouts. Du château, il ne reste pas la moindre trace, tellement qu'il serait difficile d'établir l'endroit où il se dressait. Sous Joseph II il existait encore cependant. L'abbé Mann l'a connu en 1784 : « Stalle est un hameau et seigneurie d'Uccle : il y a un château..... (2). »

Les barons de Stalle.

De Stalle, nous atteindrons directement de *Walsche Weg*, par Uckel, Eeckhout et le prieuré de Boitendael. Deux cents verges nous séparent de Carloo. Au XVIIe siècle le château possède

Château de Carloo.

(1) *Les Trophées du Brabant*, t. II du Supplément, p. 141.
(2) T. II, p. 235.

toute sa splendeur. La planche de G. De Bruyn nous le représente dans son entière beauté pittoresque. Un fossé s'arrondit autour du domaine seigneurial, fossé bordé d'une drève ombreuse qui écarte ses arbres serrés devant un pont-levis jouant dans une porte à créneaux. Ce pont défend une cour où se dressent des bâtiments de ferme : porcherie et grange, réunies à la large porte par un mur bas. Cette partie de la propriété est séparée de la cour d'honneur par une seconde muraille coupée d'une arcade sculptée, et naissant à des bâtiments trapus, ouvrant leurs meurtrières sur les fossés. La haute tour carrée a trois étages; elle se termine par une flèche bulbeuse à girouette. L'aile droite du château accolée à la tour forme un angle droit pour se souder à un pavillon dont le bas, en portique, repose sur des colonnes. Une maisonnette, corps de logis des gens, est reliée à la grange. L'aile gauche, construite en recul de la tour, est identique à l'aile droite. Mais le fossé baigne sa base, creusée en voûtes.

Le parc.

C'est par la porte latérale, en franchissant un ponceau de pierre flanqué de deux orangers, qu'on accède au château. Derrière les bâtiments principaux s'étend un immense parc, encadré par des arbres taillés en rondelles superposées. Au centre des parterres en rinceaux, un jet d'eau joue et éparpille sa pluie fine sur les verdures. A gauche, le terrain monte en pente vive autour d'un étang carré festonné d'arbres. Une chapelle domine la hauteur. Au bas du plateau où est ménagé le parc, les futaies de la *Heeghde*, le massif plus tard défriché de la forêt de Soigne, reçoivent l'ombre du coteau.

Les châtelains.

Nous avons examiné dans les précédents chapitres le rôle important que les membres de la famille vander Noot, seigneurs de Carloo, ont joué, à travers plusieurs siècles, dans l'administration et l'histoire de la forêt de Soigne. Dès 1479, jusqu'à 1489, un Wautier van Careloe fut maître des forêts en Brabant, selon Butkens. « Le château, dit De Cantillon, est spacieux et proprement bâti. Son principal jardin occupe un quarré entre des coteaux et un bosquet, lesquels, en même temps qu'ils divertissent la vue des deux côtés, ouvrent dans le milieu un éloignement qui la prolonge jusqu'au clocher d'un village. » L'auteur des *Délices du Brabant* ajoute ces détails curieux : « Quelques historiens avancent que le nom de cette seigneurie, située dans la mairie de Roden sous la juridiction d'Uccle, provient de celui de Charlemagne, qui en fit bâtir le château. Ils citent d'anciennes chroniques conçues en langue teutonne, mais dont ils amplifient le sens. Il y est simplement parlé de ce lieu, comme d'une infinité d'autres, dans le récit des gestes de cet empereur, et de là ils tirent une conclusion que personne,

hormis eux, ne voudroit garantir pour juste. La vérité est que la terre fut engagée à Charles vander Noot le 18 août 1638, vendue définitivement à ses descendants en 1650, et érigée en baronnie le 12 septembre 1678 (par Charles II, roi d'Espagne), en faveur de Roger-Wauthier vander Noot (1). »

Filleul de roi.

C'est de ce dernier gentilhomme qu'il est question dans un événement rapporté par les *Relations Véritables :* « Le 14 de ce



Tervueren. — Couvent de Capucins. 1626-1796.
Gravure parue dans « Chorographia Sacra Brabantiae », d'Antoine Sanderus. Edition de 1659.

mois, sur les 5 heures de l'après-midi, se fit dans la chapelle Roiale du Palais la Cérémonie du batême d'un septième fils de Messire Roger Wautier vander Noot, Baron de Carloo, et de Dame Anne Louise vander Gracht, née Baronne de Vremden; S. A. E. en étant le Parrain, et Madame l'Electrice la Marraine, lui donnèrent le nom de Maximilien Emmanuel Charles, les six frères aiant assisté à cette fonction; ensuite de laquelle ledit Baron régala leurs Alt. Elect. à un soupé très magnifique dans un Chasteau au voisinage de cette Ville, où Elles se rendirent

Fête au château

(1) T II, pp. 144 et 145.

après avoir vu près dudit chasteau la compagnie de 200 fusiliers nouvellement levée par le capitaine Gheten. Il y eut un magnifique Bal qui dura fort avant la nuit (1). »

Le château de Carloo, appartenant aujourd'hui à la famille de Duras, est presque complètement moderne (2). « Le beau château seigneurial, dont le jardin était magnifique, dit Brunelle, à propos de Carloo, a été brûlé pendant la révolution; il n'en reste que deux pavillons, dont un est occupé par le Vicaire. Il y a quatre moulins à eau dans ce hameau. Sa Kermesse, qui vient en mai, est fort fréquentée par les habitants de Bruxelles (3)... » Actuellement, on remarque à peine quelques fragments de maçonnerie de ce délicieux castel, où l'Electeur de Bavière alla danser un soir...

Quittons Carloo et remontons de quelque cent mètres la chaussée; engageons-nous à droite, sur le *Diewegh* venant du centre d'Uccle. A travers le massif de la forêt où est aujourd'hui le bois de la Cambre, cette venelle nous mènera presque directement à Watermael, par Boyndael et *t'hof ter Cogne*, au nord de la fantasque Woluwe.

Villa de Watermael.

Le château de Watermael se dresse au bord d'un étang carré qui se prolonge, le long de sa façade principale, en un canal étroit sur lequel est jeté un pont à deux arches. Ce pont s'arrête devant une porte percée au milieu du bâtiment. Celui-ci compte un étage, éclairé par sept fenêtres. Deux rangées de trois fenêtres se voyent sur la façade latérale, dont les assises plongent dans le lac. Les croisées centrales reposent sur des balustres. C'est, d'ailleurs, avec les deux petits campaniles couronnant les angles du toit oblique, le seul ornement de cette charmante villa, sobrement conçue et qui participe au caractère pittoresque et un peu mélancolique du site où elle est édifiée.

Les alentours.

Les environs du castel sont ravissants. Du chemin, courant entre une sextuple rangée d'arbres, on arrive dans un parc étendu. Des haies vives l'entourent. Ce parc comprend quatre parties égales, elles aussi limitées par des haies vives. L'une est plantée d'arbres fruitiers, l'autre montre les volutes méticuleusement tracées d'un parterre floral; les deux dernières se subdivisent en parcelles géométriques diversement plantées. On va

(1) Numéro du vendredi 18 mai 1696.

(2) Depuis plus d'un siècle, d'ailleurs, cette famille est propriétaire de ce domaine : « A une lieue de Bruxelles, à côté du chemin de Namur et de la forêt de Soigne, est un beau château du comte de Duras à Carloo; mais il est dans un fond et sans vue étendue d'aucun côté. » ABBÉ MANN : 1784, t. III, p. 83.

(3) *Bruxelles ancien et moderne*, 1819, p. 210.

de l'un à l'autre de ces petits jardins, en suivant des chemins courant entre les haies et en passant sous des triomphaux arcs de verdure savamment émondés. Derrière la gentilhommière quatre parterres carrés sont dessinés avec une véritable recherche décorative. Le chemin central conduit, au-dessus d'un pont, dans un grand labyrinthe touchant au lac et coupé, longitudinalement, par deux bras de l'étang. Autour de ce parc la forêt s'arrête : ses premiers massifs prolongent magistralement le domaine du chevalier dont il est l'enviable apanage.

Un *Prospectus Praetorii Watermale* a été dessiné et gravé par Harrewyn (1). Il nous évoque la paisible beauté, la séduisante solitude au XVIIe siècle de ce village aujourd'hui si fréquenté et si peuplé de maisons de campagne souvent prétentieuses et ridicules. De Cantillon nous apprend à qui est due la construction de la maison de plaisance de Watermael : « Le château de cette Seigneurie de la Mairie de Roden est moins remarquable par sa structure que par la disposition de ce qui l'environne. Il contient de beaux jardins, de belles prairies et une espèce de labyrinthe; le tout bâti et formé par le chevalier Corneille de Man, seigneur d'Auwerghem et des deux Leunicke (2). » Au XVIIe siècle.

De Watermael, nous gagnons Wesembeek en nous éloignant et en nous rapprochant tour à tour de la rivière jusqu'à Sint-Lambrechts Woluwe; nous dépasserons successivement *t'hof ter Linden*, *den Vogelen sanc*, le couvent d'Auwergem, *t'hof van St-Jans Gasthuys*, St-Pieters Woluwe, siège de l'ancien tribunal de la Foresterie. Il nous faudra faire un coude derrière Stockel pour arriver au village de Wesembeek.

C'est au crayon de J. van Croes que nous devons la vue du château; son dessin, gravé par H. Causé, orne les ouvrages de Le Roy et de De Cantillon. Les bâtiments trapus, également entourés d'eau, forment un quadrilataire régulier; une passerelle de bois mène à la porte monumentale, flanquée de deux doubles pilastres, à fronton brisé, dont les volutes, en se réunissant, soutiennent une boule. Derrière cette porte, qui s'accole à la façade, est un pavillon carré, à cheminée richement armoriée, et que couronne un svelte clocheton à six pans terminé par une croix. Les deux coins principaux de ce pavillon, renforçant les colonnes plates de la porte, sont ornés de montants solides soutenant des enroulements gracieux. Les deux Château de Wesembeek.

(1) De Cantillon : IIe vol.
(2) *Ibidem*, p. 158.

ailes, sans étage, s'étendent de chaque côté de la poterne et tournent à angle droit.

Bâtiments pittoresques.

L'appareil régulier est coupé de cinq larges lignes transversales de pierres blanches; deux fenêtres seulement, à gauche, éclairent le logis. Le toit est d'ardoises et couronné d'un épis. Trois lucarnes le décorent. Prolongeant cette maçonnerie solide, dans le même alignement, est un bâtiment délicieux, aux larges corniches, aux fenêtres à meneaux perçant l'étage et le rez-de-chaussée, aux ancrages de fer forgé, aux moulures à décrochement. Des plantes aquatiques s'attachent à sa base. De hautes herbes surgissent au milieu de l'étang; et dans l'échappée des perspectives, nous admirons des bouquets d'arbres que surplombe le vol d'une bande d'oiseaux. Wesembeek, dit De Cantillon, est « une seigneurie dont jouit le comte de Rupelmonde de la maison de Recourt, après avoir appartenu aux familles de Swerts, de Bot et de Schuyl. On en rencontre le château dans la mairie de Vilvorde ». De nos jours, il n'y a plus trace de l'ancien manoir, qui, à la fin du XVIII[e] siècle, a été presque entièrement détruit. Le chevalier de Burbure, propriétaire actuel de ce domaine, a fort heureusement utilisé les parties subsistantes dans la reconstruction du château, qu'il a fait exécuter il y a trois ou quatre ans.

Les châtelains.

Il y avait dans le duché d'autres châteaux qui, par la qualité de leurs occupants, étaient liés à l'histoire de la forêt de Soigne. Mais ils en étaient trop éloignés pour qu'il soit permis de les comprendre parmi les seigneuries encerclant le territoire boisé. La véritable ceinture de maisons nobles était formée par les demeures dont nous avons parlé. Il est nécessaire cependant de ne pas laisser quelques autres dans l'oubli. Il nous faut citer, par exemple, le château d'Everberg, résidence d'été des comtes de Rubempré, les illustres grands veneurs du Brabant. « Everbergh ou Mont Everard, lisons-nous dans les *Délices du Brabant*, est un bien entre Louvain et Bruxelles, appartenant à la famille de Rubempré, et incorporé dans les dix-huit villages de la Mairie de Campenhout. L'archiduc Albert et Charles II, roi d'Espagne, annoblirent cette terre; l'un en l'érigeant en baronnie le 18 février 1620, par considération pour Philippe; l'autre en principauté sous le titre d'Everbergh le 11 mai 1686, par estime pour Philippe-Antoine, tous les deux comtes de Rubempré et de Vertaing. Le château, placé à l'entrée de la forêt, consiste en deux bâtiments. Le principal est environné d'eau, au-dessous *(sic)* de laquelle il y a un pont de bois qui conduit au deuxième, et dont l'enceinte, fermée de muraille sans jardin, ni parterre, aboutit au grand chemin par un pont de pierre à deux arches. » Du manoir, construit au temps

Château d'Everberg.

La terre érigée en principauté : 1686.

de la Renaissance, et qui était orné de tours, il n'existe plus rien.

Château de Huldenberg

Non loin d'Everberg on voyait le château de Huldenberg, appartenant à la maison de Ryckewaers, dans la mairie de Vilvorde; ce château avait six tours d'égale hauteur. « Mais si agréablement situé, et ajusté de si beaux ornements en dedans et en dehors, qu'il semble qu'on ait épuisé dans ce lieu tout ce que l'esprit peut imaginer de délectable. Ici on se promène en long et en large, à l'ombre des feuillages; entre des étangs et des prez murés; là on rencontre des hameaux épars; ailleurs des montagnes couvertes de bois, des vallées arrosées de ruisseaux, hérissées de halliers et de buissons, toutes retraites de gros et de menu gibier, qui rendent la chasse d'autant plus divertissante aux chasseurs, qu'ils y trouvent à chaque pas de quoi se dédommager de leurs fatigues (1). » Ce manoir, pur échantillon de l'architecture militaire du moyen-âge, a disparu vers la fin de la domination française. Il formait un carré de bâtiments symétriques, dont les quatre angles étaient fortifiés de tours. Sur les murailles se dressaient des tourelles. Le corps principal faisant saillie au-dessus de la porte d'entrée, était flanqué aussi de deux tourelles. Les jardins spacieux, agrémentés de pièces d'eau, s'étendaient à une grande distance; ils se reliaient à des bois nombreux appelés dans leur ensemble *Cleyn Sonien*, ou Petite Soigne, parce que certains d'entre eux, baignés par les eaux de l'Yssche, se rattachaient à la forêt lointaine.

Bâtiments fortifiés de tours.

Château de Dongelberg.

Plus au sud, au cœur du Brabant Wallon, exista longtemps le château de Dongelberg, terre érigée en baronnie le 3 juillet 1662. « Le castel, bâti sur le bord de la route de Namur à Louvain, près de la Gète, fut habité au XVe siècle par : « Jacques, Baillif du Brabant, Gruyer de Brabant, grand fauconnier et gouverneur de Vilvorde; et par ses fils, Philippe, chevalier, Gruyer de Brabant, grand fauconnier et Baillif de Vilvorde, et Henri, chevalier, seigneur de Herlaer et bourgmestre de Bruxelles (2). »

Château de Loenbeeck.

Dans le quartier soumis à la juridiction de Tervueren, la terre de Loenbeeck avait été érigée en seigneurie le 19 décembre 1663, en faveur de Philippe, issu de la postérité de Jean Vander Vorst, chancelier de Brabant, à qui le territoire avait été vendu vers 1500 par Gauthier de Huldenberg. « La baronnie de Loenbeke, écrit Christophre Butkens, était autrefois une seigneurie qui appartenait à la famille de Wihen : Elle

(1) DE CANTILLON.

(2) *Théâtre Profane du Brabant Wallon*, p. 128.

passa ensuite à celle de Huldenberge, et est à présent dans celle de Vander Vorst, famille patricienne de Louvain, depuis M. D. que Jean Vander Vorst, chancelier de Brabant, et sa femme Jeanne Van Thielt l'achetèrent de Gauthier de Huldenberg. Elle fut érigée en baronnie en faveur de Mess. Philippe Vander Vorst, chancelier, seigneur de Loenbeke, et Reynsbeke... Charles-Georges Vander Vorst, qui la possède aujourd'hui, a succédé à son père, et a relevé ce fief à la Cour Féodale

Les seigneurs.



Aywiers. — Couvent de Cisterciennes. 1202-1796.
Gravure de Harrewyn,
parue dans « Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae », du baron Jacques Le Roy. Edition de 1694.

de Brabant le 19 novembre 1716. On lit dans l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles, l'épitaphe dudit Jean Vander Vorst, chancelier de Brabant, et de sa femme. L'ayeul dudit Philippe annobli par Philippe, Roi de Castille, Jean Vander Vorst écuyer, « se seroit retiré pendant les troubles de nos Pays-Bas (dit l'acte d'annoblissement) en ladite ville de Louvain, suivant le parti de nos très augustes prédécesseurs : ce qu'auroit meu le Commis par les rebelles au gouvernement de Bruxelles, de faire brusler son chasteau de Loenbeke, les moulins et toutes les censes lui appartenantes, et la plus part de son village (1). »

Destruction du château par les Gueux.

Un dessin de J. van Croes, gravé par Harrewyn, nous a conservé l'aspect du château de Loenbeke. Il se dressait au bord d'un grand étang. Il comprenait deux ailes imposantes et presque égales, qui s'unissaient à deux tours carrées, surmon-

(1) *Les Trophées du Brabant*, t. IIe du Supplément, pp. 110 et 111.

tées de flèches à deux bulbes. Entre ces deux tours courait un mur à créneaux, au milieu duquel était percée la porte menant dans la cour d'honneur, plantée de grands arbres. Le toit des deux bâtiments principaux, qui formaient un quadrilatère, s'ornaient de lucarnes à pignons dentelés. A l'étage, vers l'étang, les fenêtres avaient des arcs géminés. La corniche du toit, très en saillie, était supportée par des motifs en bois sculpté. Derrière le castel, un pont de bois franchissait le fossé. Il menait à un portique, d'une simple mais jolie ligne architecturale, conduisant à un petit bâtiment dont les fondations plongeaient dans l'eau du lac. Sur la gravure, des canards barbotent dans le flot sans rides et un homme d'armes, le mousquet sur l'épaule, garde l'entrée principale, à l'ombre des premiers arbres d'une avenue.

Dans la mairie de La Hulpe, à l'extrémité du Brabant, du côté du Hainaut, et à une lieue de Hal, se dressait, près de la rive droite d'un ruisseau prenant sa source sur le territoire de Braine-l'Alleud, le château de Clabeeck. A gauche du castel, démoli à la fin du XVIII[e] siècle et remplacé peu d'années après par le château des marquis de Sayve, édifié à trois cents mètres de l'emplacement primitif, une montagne assez élevée bornait la perspective; mais à droite rien ne masquait l'horizon. On découvrait en plein le manoir et ses cinq tours. Les seigneurs de la famille de Cottereau en furent longtemps possesseurs. Château de Clabeeck.

Tout au sud-est, à la même latitude que Nivelles, existait encore à la fin du XVII[e] siècle le château de Genappe, dont l'histoire est liée à celle de la forêt de Soigne. Louis Guicciardin en parle en ces termes dans sa *Description de touts les Pays-Bas :* « Genappe est à une bonne lieue de Nivelle, où l'on voit un fort beau et ancien chasteau, auquel réside ordinairement un magistrat, et Siège appelé la Cour de Lothier; et le fait on et juge tant civilement que criminellement, et en matières de fief et de Seigneurie, sauf qu'il y a appel de ceste court à la Chancellerie de Brabant; réservé qu'ès causes féodales, esquelles ce siège juge en dernier ressort et diffinitivement : estant néantmoins loisible aux parties de choisir le lieu de plaider et proceder, ou devant la Chambre de Lothier, ou en la Cour féodale de Bruxelles, ainsi que bon leur semble. Pour la bonté de l'air de ce lieu et fertilité de la terre et commodité de la chasse et autres plaisirs, se playsoit grandement et y residoit d'ordinaire Louys Daufin de France, qui depuis fut Roy onziesme du nom, lors qu'estant en la malegrace du Roy Charles VII son père, il se retira en ces quartiers vers le Duc de Bourgoigne Philippe surnommé le Bon : et se tint avec son Château de Genappe. Séjour de Louis XI.

esponce l'espace de cinq ans en ce Chasteau, où elle enfanta quelques enfants .. (1). »

Si le château de Genappe nous intéresse, c'est surtout parce que plusieurs de nos princes aimaient d'y loger après leurs chasses dans la forêt de Soigne; certains préféraient même sa situation à celle de Tervueren. Antoine de Bourgogne et son successeur Jean IV s'y arrêtaient à toute occasion; mais ce fut particulièrement Philippe de Saint-Pol qui tint ce manoir en faveur spéciale. Nous avons vu dans le deuxième chapitre de cette étude que Jacques Pasteur, à la tête de ses fusiliers des bois, défit glorieusement, le 29 novembre 1695, à proximité de Genappe, le partisan de Beauregard qui se préparait à pénétrer avec sa troupe dans le *Sonienbosch*, à l'effet de s'emparer des chevaux et des chariots des marchands bruxellois occupés à l'enlèvement des coupes.



Chapelle Saint-Jacques, construite en 815.
(Gravure conservée au Cabinet des Estampes).

Le château de Genappe, démoli en 1671, comprenait deux parties, entourées par un grand étang, et reliées entre elles par un pont-levis que précédait un autre pont en pierre à balustrade ornée de boules. Le manoir était formé par un carré de

(1) Edition Plantin, Anvers, 1582, pp. 222 et 223.

bâtiments de proportions et de caractères divers, percés de petites fenêtres quadrangulaires. Deux tourelles flanquaient le corps de logis principal. Une chapelle, surmontée d'un clocher élégant, occupait un côté de la cour. Les débris du manoir ont subsisté jusque sous la domination française, époque à laquelle les terres de l'ancienne seigneurie furent vendues. Le vaste étang avait déjà depuis longtemps été converti en prairie, puisqu'on l'avait mis à sec l'année qui suivit la démolition de la vénérable demeure où Louis XI vécut ses jours les plus paisibles sinon les plus heureux. La chapelle.

Certains châteaux, ceux de Beersel et de Droogenbosch, notamment, qui étaient situés assez près des limites de Soigne, ne sont pas associés au passé du territoire sylvestre. Nous ne terminerons cependant pas cette étude des maisons patriciennes avoisinant la forêt sans dire un mot de celle où vécut un homme dont le nom est intimement lié à l'histoire de Soigne. Il s'agit de la seigneurie et du château de La Tour, château situé au milieu du village de Chapelle Saint-Lambert, également dans la mairie de La Hulpe. C'était un bien de la famille de Jacques Le Roy, baron du Saint-Empire, connu dans la République des lettres par plusieurs ouvrages, *Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae, le Grand Théâtre Sacré, le Grand Théâtre Profane du Duché de Brabant*, par exemple, volumes qu'il publia entre 1690 et 1734, et auxquels nous avons emprunté maint renseignement précieux utilisé dans différents chapitres de ce livre. Château de La Tour.

CHAPITRE VI

Les Etablissements religieux

Les couvents de femmes : les Bénédictines de Forest ou *Vorst;* les Cisterciennes de la Cambre, *Ter Cameren* ou *Abbatia Beatae Mariae de Camera;* les Dominicaines d'Auderghem, *S'Hertoghinne Dael* ou *Vallis Ducissae;* les Augustines de l'Ermite, ou *Ter Cluysen.* — Les couvents d'hommes : les Augustins de Groenendael, ou *Viridis Vallis;* les Augustins de Rouge-Cloitre, *Roo-Clooster* ou *Rubea Vallis;* les Augustins de Sept-Fontaines, *Sevenborn* ou *Septem Fontes;* les Récollets du Val des Pénitents, ou *Botendael;* les Capucins de Tervueren. — Les Cisterciennes d'Aywiers, ou *Aquiria;* les Cisterciennes de Wauty-Braine; les Cisterciens de Nizelle. — Les Augustins de Bois-Seigneur-Isaac. — Les Franciscains de Wesembeeck, ou du Mont-Thabor. — Les chapelles : Saint-Jacques, ou *S. Jacobi in Zonia;* Notre-Dame de Bonne-Odeur, ou *Onze Lieve Vrouwe tot Welriecken;* Saint-Hubert, à Boitsfort; Saint-Hubert, à Tervueren; Saint-Job, à Uccle.

Si nul château ne se dressait sur le territoire de la forêt de Soigne, les monastères cependant y étaient nombreux. Car si, à travers les âges, nos ducs n'accordèrent à aucun noble le droit d'édifier sa demeure à l'intérieur des bornes domaniales, ils ne refusèrent jamais aux religieux de tous ordres d'installer sous les frondaisons leurs ermitages, leurs chapelles ou leurs couvents. Depuis l'antiquité, *Sonienbosch* a conservé ainsi un caractère sacré. La légende veut qu'il fut dédié au soleil au temps du paganisme. A l'aurore du christianisme, les catéchumènes s'y réfugiaient, y cherchaient le calme au sein profond des feuillages et priaient loin du danger le Dieu nouveau. C'est pour cela que certains auteurs de la Renaissance, dans leur style enflé et emphatique, ont considéré le domaine comme une autre Thébaïde... « En parlant des choses dignes de considération du bois de Soigne, écrit le prélat Butkens, il semble qu'on doit commencer par remarquer que les chrétiens y ont conservé l'esprit de la véritable piété, qui a pris la place de la superstition des anciens payens; en effect, la

La forêt refuge des catéchumènes.

superstition payenne adoroit ses Dieux dans les forêts et dans les bocages... (1). » A cause du grand nombre d'abbayes des deux sexes qui, à son époque, se trouvaient en pleine floraison, le frère Aug. Wichmans, dans ses *Brabantia Mariana*, considérant le déploiement de cette vie monastique, dit qu'on serait porté à croire que la forêt de Soigne a été plantée par la main même de Dieu pour servir de refuge paisible à cette vie et pour donner le spectacle, au cœur du Brabant, du Carmel de Syrie.

Foyer religieux.

Les religieux qui se sont établis dans la forêt, continue cet hagiographe, vivent dans les pratiques d'une fervente dévotion et l'observance rigoureuse d'une sévère discipline. Gramaye assure avoir trouvé, dans un vieux registre manuscrit de la Cour de Bruxelles, que du temps de Thomas de Chantpré, ou de Cantimpré, il y avait au moins mille religieux et anachorètes dans le bois de Soigne, ce qui n'est pas étonnant, déclare t-il, puisqu'un siècle avant lui il y en avait encore plus de six cents. C'est après les croisades que surgirent les premières maisons monastiques. En trois siècles la forêt en fut tout ornée. Wichmans y comptait quatre couvents de chanoines réguliers : *la Vallée Verdoyante, la Vallée Rouge, les Sept Fontaines* et *Bois-Seigneur-Isaac;* trois de religieuses cisterciennes : *la bienheureuse Marie de la Cambre, l'Aquirie* et *Wauthier Braine*, et un de religieux du même ordre : *Nizelle ;* un couvent de moines de l'ordre de Saint-François : *Bootendael*, et une abbaye de religieuses bénédictines : *Forest;* à Auderghem : *Val-Duchesse*, cloître de femmes de l'ordre de Saint-Dominique; et le couvent des Capucins, à *Tervueren* (2).

Anachorètes : XIIIe siècle.

Les couvents.

En vérité, une partie seulement de ces maisons pieuses se trouvaient en pleine forêt ou à son extrême limite. Quelques-unes étaient construites dans des bois périphériques; d'autres, comme Nizelle, Aquirie et Bois-Seigneur-Isaac, se trouvaient trop éloignées du domaine pour qu'il soit possible de les comprendre parmi les monastères de Soigne. Toutes, d'ailleurs, ont disparu; indifféremment supprimées à la fin du XVIIIe siècle,

---

(1) *Les Trophées du Brabant*, t. III du Supplément, p. 5.

(2) *Quatuor namque Canonicorum Regularum Coenobia in eâ sunt, videlicet, Viridis Vallis, Rubra Vallis, Septem Fontes et Buscum Domini Isaaci. Item tria Virginum Cisterciensium, nimirum, Camera B. Mariae, Aquiria, et Gualteri Brania, atque unum virorum eiusdem instituti, quod eidem silvae adjacet, Nizella : Sicut et alterum virorum itidem, sed Ordinis D. Francisci (quos Recollectos vocant) Bootendalia, nec non et Virginum Benedictinarum antiqua abbatia, Forestum. Atque insuper Vallis Ducissae, volgo Audergem, Virginum item Monasterium Ordinis D. Dominici... Quibus omnibus nuper accesit juxta Furam Ducis, monasterium Patrum Capucinorum...*

leurs vénérables constructions n'ont point survécu longtemps aux religieux dispersés. Des fragments de bâtisses seuls révèlent encore à l'œil attentif du chercheur ému le berceau de ces établissements si glorieux dans notre histoire et dans nos lettres; et il en est dont aujourd'hui toute trace est absolument invisible. Les couvents de femmes étaient les plus anciens. L'un, celui de Forest, datait de la fin du XIe siècle; les deux autres : la Cambre et Val-Duchesse, de la première et de la seconde moitié du XIIIe.

Les couvents de femmes :

Abbaye de Forest. Fondée à Alost en 1096.

L'abbaye de Forest, en flamand *Vorst*, fut fondée en 1096 par le chevalier Gilbert de Gand, troisième fils de Baudouin d'Alost; cette année-là, le gentilhomme partit pour la Croisade. Il avait acquis naguère de l'abbé de Hasnon, de l'ordre de Saint-Benoît, sur la Scarpe, les alleux de Rassegem, Lede et Alost. A la veille de quitter le pays natal pour la Palestine, il donna ce dernier alleu à l'abbé d'Affligem, en le chargeant d'y édifier un cloître et une église en l'honneur de la sainte Vierge. Le noble donateur, qui était veuf, voulait permettre à sa mère Ode et à sa fille Lutgarde d'embrasser dans ce cloître, construit sur le territoire de Meerhem, la vie monastique. Plusieurs filles de la contrée rejoignirent les deux dames patriciennes. La communauté grossit rapidement, car Fulgence, premier abbé d'Affligem, avait appelé de nombreuses vierges



L'église Saint-Jacques en Soigne, actuellement Coudenberg.
Reconstitution exécutée à la fin du XVIIIe siècle.
Dessin inédit. (Musée Communal de Bruxelles).

autour des parentes du seigneur en route pour Jérusalem. Bientôt le lieu ne suffit plus; comme il était incommode et peu étendu, l'abbé Fulgence, avec la permission d'Odon, évêque de

Transfert à Forest : 1107

Cambrai, le transporta, en 1107, à Forest, qui venait de lui être offert par Francon, châtelain de Bruxelles, et dont l'église lui avait été donnée par l'évêque Odon. Les nouveaux bâtiments se dressèrent au bord de la Senne, dans un endroit délicieux et poétique, à la lisière même de la *Heeghde*, ce massif de la forêt de Soigne que Charles-Quint assignerait plus tard à la chasse ducale et qui fut défriché sous la domination autrichienne et sous la domination française. Des fontaines et des bosquets donnaient à ce coin de campagne de l'ombre et de la fraîcheur (1).

Dans la première institution, ce couvent de filles nobles de Saint-Benoît dépendait de l'abbé d'Affligem. Guy, évêque de Cambrai, le libéra, en 1128, de cette sujétion. En le séparant du monastère d'Affligem, il autorisa cependant le chef de cette maison d'y faire deux visites par an, bien que la correction dépendît désormais de l'archevêque. Déjà, en 1105, le couvent

Reconnu par le pape : 1105-1145.

avait été reconnu par le pape Calixte, la première année de son pontificat. Il le fut une seconde fois, quarante années après son installation sur la rive de la Senne, par Eugène III, la qua-

Première abbesse : Pétronille Seger.

trième année de son élévation au Saint-Siège. La première abbesse de Forest fut Pétronille Seger, fille du châtelain de Gand; l'évêque Guy la bénit à Cambrai le 2 octobre 1239. Elle mourut le 9 mai, sans qu'il soit possible de dire en quelle année. Le monastère, selon Gramaye, comprenait à l'origine vingt-trois religieuses; mais les ressources augmentant, le nombre

Filles nobles.

fut bien vite doublé. Dès la fondation, pour y être admise, il fallait être noble ou de famille militaire. S'il faut en croire Thomas de Cantimpré, un miracle se serait passé dans le couvent au début du transfert des Bénédictines à Forest : « Environ l'an 1220, nous avos veu proche de Bruxelles, au célèbre monastère de Forest, une Religieuse; laquelle le jour de la Pentecoste, lors que le très pieux Couvent de ce monastère chantoit *Veni Creator* à Tierce, estoit eslevée de terre de la hauteur d'une coudée en l'air, jusqu'à la fin de cette Hymne (2). »

Jean Ier, le vainqueur de Woeringen, se montra le protecteur attentif du couvent, qui prospéra rapidement, grâce surtout aux

---

(1) SANDERUS : *Chorographia Sacra Coenobii de Foresto*, 1660, p. 3 : « *Situs huius coenobii peramoenus est, hinc Sennea fluminis allapsu, inde pulcris fontium scaturigimbus; alibi nemore, alibi pratis, piscinisque cinctus.* »

(2) *Le Bien Universel*, p. 293.

donations dont il fut l'objet de la part des princes et des seigneurs de leurs cours. « Dans l'église de cette abbaye, dit Jacques Le Roy, repose le corps de Ste-Alène ou Halène, vierge et martyre, qui florissait du temps de St-Amand. Elle était fille unique de Lewold, Seigneur de Dielbecke, Payen. Vers l'an 640, comme elle allait secrètement la nuit faire ses prières au vray Dieu dans l'église de Forest, elle fut découverte par les gardes de son père, qui lui fit arracher un bras, dont elle mourut et remporta ainsi la couronne de martyre. Les anges portèrent son bras sur l'autel, son corps fut trouvé enterré dans un bois, et ayant été mis dans une chasse, Dieu commença à y faire tant de miracles, que son père en étant touché embrassa la foy et reçut le batême, où il prit le nom de Herold au lieu de celui de Lewold, qu'il portait auparavant. Il est enterré avec sa femme dans l'église de Dielbeck qu'il fit bâtir en l'honneur de St-Ambroise (1). » Sainte Alène : 640.

Cette église de Forest avait été consacrée par saint Amand ; elle renfermait de véritables trésors, parmi lesquels des candélabres énormes, d'un travail admirable. L'église s'agrandit, en vertu des aumônes des nombreux pèlerins venant vénérer les reliques de sainte Alène. « Mais avec le temps, écrit encore l'auteur du *Théâtre Sacré*, la chasse de cette sainte était si usée que l'on voyait ses sacrées reliques ; de peur qu'on en enlevât quelque partie de l'église de Ste-Alène, on les transféra dans la mère église de Vorst, dédiée à St-Denis. Godechal, abbé d'Affligem tira, en 1193, ces saintes reliques de la chasse et les fit voir au peuple. Et dans cette occasion plusieurs malades furent guéris ; ainsi que le rapporte Molan au dimanche avant la St-Jean-Baptiste. Adrien, évêque suffragant de Cambray, en fit la visite en 1523. Comme dans la suite des temps ceux de Dielbeck publioient qu'ils avoit le corps de Ste-Alène et non pas les religieuses de Forest, celles-ci soutenant le contraire, Mathias Van der Hove, archevêque de Malines, après avoir bien et duement examiné toutes choses en 1603, déclara que le corps de cette Sainte étoit chez les Religieuses de Forest, et défendit aux habitants de Dielbeck, sous peine d'excommunication, de soutenir le contraire. » L'église abbatiale.

Le même Godechal décréta que désormais la fête de la sainte serait célébrée au monastère le dimanche de la nativité de Saint-Jean-Baptiste. Les religieuses ne dérogèrent jamais à cette coutume. De nombreux miracles sont attribués à sainte Alène. La légende rapporte celui-ci, qui est charmant : Un enfant était tombé dans les eaux de la Senne ; le flot torrentiel l'avait Miracles.

(1) *Le Théâtre Sacré du Brabant*, 1734, p. 312

englouti et roulé dans ses profondeurs. Longtemps après, le petit cadavre avait été ramené sur la berge. Les parents invoquèrent sainte Alène qui, émue par leurs larmes et leur désespoir, rendit la vie à ce corps tout froid et raidi. Un jour, la digne femme, dans les suprêmes journées de sa vie terrestre, visita un vieux prêtre infirme, condamné à mourir dans peu d'heures. Elle le consola et lui accorda une santé plus florissante que jamais.

Incendie : 1582.

A une longue ère de splendeur et de paix devaient succéder des temps difficiles et terribles. En 1582, le temple où étaient conservées les cendres de sainte Alène fut brûlé par les calvinistes. Mais on préserva des flammes les reliques. Les protestants de la garnison de Bruxelles incendièrent et détruisirent presque complètement l'abbaye, la saccageant et la dépouillant de son mobilier et de ses vases sacrés. La supérieure alors en fonctions, dame Françoise de la Douve, *alias* de Sanguis, la vingt-troisième abbesse du couvent, ne résista pas à cette catastrophe : Après la ruine du monastère, elle erra avec ses religieuses pendant les troubles. Elle mourut de chagrin à Bruxelles en 1583; on l'enterra dans l'église des Riches-Claires. Elle avait régné durant vingt-deux années. Un demi-siècle avant elle, la vingt et unième abbesse, Marguerite de Liedekerke, décédée le 25 septembre 1541, avait complètement reformé le monastère et introduit des règles nouvelles.

Restauration : 1587.

Succédant à Françoise de la Douve, Adrienne du Petit Cambray, les guerres ayant cessé, reprit en 1587 le chemin du couvent ravagé. Elue abbesse le 27 septembre, elle s'occupa sans retard de la restauration des bâtiments. Elle consacra sa fortune personnelle à la reconstruction du monastère qui ressurgit bientôt de ses décombres. Cette pieuse femme, à laquelle Gramaye adresse les qualificatifs de *foeminam prudentem, piam, humanamque*, rendit l'âme le 6 novembre 1608, après avoir assisté à l'accomplissement de son œuvre. Après elle, Françoise de Bette porta le couvent à une incomparable célébrité; d'accord avec Jacques Boonen, archevêque de Malines, qui l'avait installée le 25 juillet 1638, elle refondit à son tour les règles de sa maison. A sa mort, survenue le 29 août 1666, l'abbaye a atteint le sommum de sa splendeur.

Refonte des règles : 1638-1666.

Installation des abbesses.

L'installation des abbesses se faisait d'ordinaire en grande pompe. Les autorités civiles de Bruxelles y assistaient. Les *Relations Véritables* nous ont conservé le reportage d'une de ces solennités : « D. Agnes Scholastique de Rivière et d'Arschot fut installée et bénite le 18 de ce mois, Abbesse de Forêt près de cette ville. M. l'archevêque de Malines accompagné du Marquis de Herzelles, chancelier de Brabant, et assisté du Prévost

de Nivelles, s'y étant rendu, fit cette cérémonie avec toutes les cérémonies requises. Après cette fonction, il y ût un splendide diner, et un grand concours de parents (1). »

Les bâtiments et les jardins.

Les jardins, très vastes et très variés, sont, à cette époque, complètement clôturés, à l'ouest et au sud par des murailles, à l'est par un canal qui se jette dans un grand étang peuplé de cygnes et bordé de deux rangées d'arbres. A droite, en entrant, sont deux maisonnettes à pignons à redans ; une étroite bande de terre les sépare d'un long vivier. Au delà de ces maisons, deux autres viviers carrés coupent un verger ; celui-ci est détaché des jardinets par un ruisseau activant un moulin. Une chapelle en partie romane s'aperçoit passé la seconde de ces pièces d'eau. Une simple cour étroite la sépare de l'église gothique, imposante et massive. Le transept septentrional relie le temple au cloître, auquel se soudent aussi toute une théorie de constructions hétéroclites à clochetons et à lucarnes, dont les architectures diverses s'arrêtent devant la route menant à Bruxelles. A proximité de la dernière de ces bâtisses, on voit un immeuble sévère et isolé, à deux étages, à porte monumentale surmontée d'un fronton sculpté.

Parterres fleuris.

A gauche, le territoire du couvent n'est pas moins orné de constructions. C'est tout d'abord un pâté de bâtisses trapues, couronnées d'épis et de lucarnes, derrière lesquelles courent, jusqu'au canal, des parterres de fleurs dessinés avec soin et exquisement entretenus. Plus loin, sur une seule ligne, un peu en retrait sur l'agglomération précédente, sont cinq ou six demeures, sobrement conçues et que des annexes prolongent vers le parc. A proximité de ces corps de logis, formant angle droit avec eux et limitant la cour plantée d'arbres, se dressent plusieurs constructions, hautes et basses, ayant les caractères de la Renaissance, et qui, du côté opposé, se greffent à la façade latérale du cloître. Leur aspect est d'un pittoresque délicieux. On dirait d'un coin de ville flamande au XVIe siècle. Plus loin, sont quelques autres pavillons, non moins jolis de silhouettes ; leurs jardins s'arrêtent au bord du lac. Tout au fond, enveloppant cet étang et une seconde pièce d'eau plus petite, des vergers, des pâturages, et des labours emplissent la perspective. Et devant l'entrée du monastère, simple bâtiment à deux lucarnes dont la façade montre deux portes cintrées, un bosquet projette l'ombre de ses taillis sur la route de terre.

Seconde restauration : 1764.

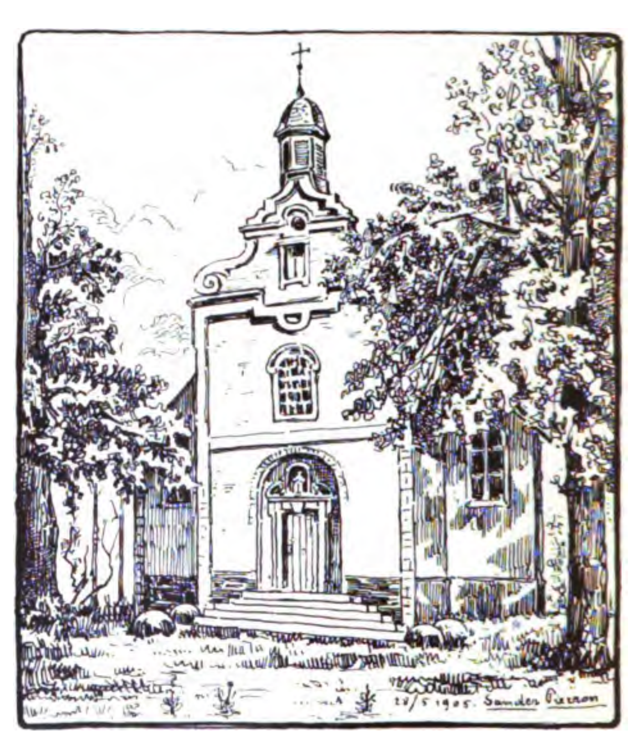
Pendant les guerres de la fin du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe, les soldats ravagèrent considérablement le prieuré. Il fallut le reconstruire, le consolider une seconde fois

(1) Numéro du 24 janvier 1693.

sous la domination autrichienne : « Le 12 septembre, année 1764, imprime l'abbé Mann, le duc Charles de Lorraine se rendit à l'abbaye de Forest pour faire la cérémonie de poser la première pierre de la restauration entière, qu'exigea la caducité des édifices de cette ancienne maison de filles nobles de l'ordre de Saint-Benoit ». Cependant l'établissement périclitait ; sa population avait beaucoup diminué au cours de tant d'événements déplorables : « Il y a

Nombre des religieuses.

environ cinquante religieuses, tant dames que sœurs, outre les pensionnaires qui y sont en bonne quantité ; entre les dames on ne peut recevoir que des demoiselles nobles ou des filles d'officiers militaires. Elles sont dépositaires d'une bible manuscrite, ornée de peinture et de dorure avec une extrême délicatesse ; on lit sur la couverture ces deux vers :



La chapelle Saint-Hubert à Tervueren.
Croquis original d'après nature de Sander Pierron.

Omnibus exuta, tua jussa Sibilla secuta
Ut sibi sit Lumen, dedit hoc tibi Christe Volumen.

» On montrait dans le cimetière de l'église de Forêt, un avelinier, planté par sainte Alène, dont le fruit a été souvent salutaire aux malades ; aujourd'hui il est dans l'enceinte du couvent et fort révéré (1). » Au temps de l'abbé Mann, le couvent était encore debout tout entier : « Ce monastère est agréablement situé entre les prairies qui bordent la rivière, et une colline élevée couverte de bois : un pavé y mène. Les bâtiments sont

1785.

(1) *Le Guide Fidèle*, 1761. Chapitre II, pp. 26 et 27.

plutôt vastes que beaux : le terrain est fort humide, et il y a plusieurs étangs dans les environs (1). » Une des plus vénérables « déboursliêres » de Forest fut Barbe Marguerite vander Noot, de l'illustre famille de Carloo, qui mourut le 26 mai 1695, à l'âge de 48 ans, après avoir professé durant trente années. On lisait son épitaphe dans l'église de l'abbaye, sur une pierre tumulaire portant gravés ses huit quartiers de noblesse.

Les Bénédictines de Forest étaient très laborieuses. Elles s'adonnaient entre autres à la culture du raisin : « On va à Stalle, dit J. Gautier, par une chaussée ou par la forêt. Avant d'entrer dans le bois, l'œil jouit d'une vue charmante qui s'étend dans un horizon de plusieurs lieues sur tous les villages situés à l'occident et au nord de Bruxelles. Avant d'arriver au Vosse-Gad la même vue se répète sous une galerie différente... Près du Vosse-Gad était le moulin à poudre qui a sauté par accident le 6 août 1818. Sur le revers du coteau où est bâtie la maison de campagne du général Dumonceau, étaient plantés des vignobles dont les ceps venaient du Rhin : les religieuses de Forest récoltaient annuellement une centaine de tonneaux de vin... (2). »

Le travail des religieuses.

Fabrication du vin et d'étoffes.

D'autres écrivains ont rendu hommage à l'activité des saintes filles : « Les sœurs converses, au nombre de trente, y font toutes sortes d'ouvrages jusqu'à la serge et aux étoffes... l'abbaye de Forest, qui n'est qu'à une bonne demie lieuë de Bruxelles. Elle est de l'ordre de St-Benoist, on n'y reçoit que des demoiselles qui font preuves de noblesse et qui vivent dans une grande régularité. Elles se lèvent à trois heures, ne portent point de linge, et depuis la Sainte-Croix elles laissent la liberté de faire abstinence à celles qui en ont dévotion (3). »

Les religieuses occupèrent le couvent jusqu'au 19 novembre 1796, époque à laquelle elles furent expulsées du cloître par le gouvernement français. On vendit les objets d'art, le mobilier garnissant le monastère, par ordre du gouvernement républicain, sur le marché public de Bruxelles. Les bâtiments subirent également un mauvais sort. Ils devinrent la propriété d'un particulier qui y établit une manufacture. Aujourd'hui, il ne reste du couvent que des tronçons épars et dégradés, occupés par des industriels ou transformés en magasins.

La Cambre : 1201.

L'abbaye de la Cambre fut fondée par Henri Ier, duc de Brabant, et son épouse Mathilde, fille du Comte de Boulogne, qui

(1) T. II, p. 133.
(2) *Le Conducteur dans Bruxelles et ses Environs*, 1824, pp. 396 et 397.
(3) Edmond Martene et Ursin Durand : *Voyage littéraire de deux Religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, 1717, pp. 205 et 207.

donnèrent en 1201, à sœur Gisle ou Gilde, un endroit appelé *Pennebeeck* pour y construire un monastère en l'honneur de Dieu et de la sainte Vierge Marie. Sœur Gilde était une religieuse bruxelloise, de l'ordre de Saint Benoît. Mais elle aspirait à entrer dans l'ordre cistercien, dont la règle plus sévère plaisait davantage à sa grande ferveur. Ne connaissant personne, n'ayant aucun protecteur qui l'aurait aidée à changer de maison, elle se rendit auprès de dom Charles, huitième abbé de Villers, qui la reçut anxieuse et troublée Le saint homme lui accorda son appui et promit de réaliser son désir. Il lui offrit la cucule et la substitua à sa robe noire. C'était une cucule blanche qu'un vénérable moine, dom Godefroid, avait portée; il suffisait de la toucher pour que les infirmes et les malades reprissent la force et la santé. Bien que les chanoines de Sainte-Gudule, à Bruxelles, s'opposassent à cette permutation, si nous osons nous exprimer ainsi, le supérieur de Villers accorda à sœur Gisles tout son appui. Et c'est en plaidant chaudement sa cause près du prince, qu'il obtint ce qu'elle espérait si ardemment. Jean, évêque de Cambrai, confirma en cette même année 1201 la donation du duc de Brabant; celui-ci confia la paternité du monastère à l'abbé Charles de Villers, qui mourut huit ans après. Plus tard, la paternité échut à l'évêque de Cambrai.

Confirmation du monastère : 1234.

La première abbesse fut Gertrude; elle prit possession des trois portions de terres incultes et de bois, libres de toutes charges et appartenant au domaine, que Henri I[er] avait accordées à la fondatrice. En 1234, Grégoire VIII confirma la possession du monastère, la huitième année de son pontificat. C'est un peu plus tard que vint demander asile à la Cambre, Boniface, évêque de Lausanne, que l'église canoniserait un jour. Alors qu'il se trouvait en Suisse, les soldats de l'empereur Frédéric II l'avaient capturé sur l'ordre de leur maître, avec lequel il était en discussion théologique. Mais parvenant à s'échapper, le prélat s'était rendu à Rome et avait remis entre les mains du pape son renoncement. Fils d'un joaillier de Bruxelles, comme le prétendent certains hagiographes, il revint dans sa ville natale. Jadis il l'avait quittée pour aller prendre à l'Université de Paris son grade de docteur en théologie.

Boniface, évêque de Lausanne.

Sa mort : 1266.

Boniface passa à la Cambre dix-huit années; il succomba le 19 février 1266. Dans les jardins, à l'endroit où il s'isolait pour méditer et où il rendit l'âme, on bâtit une chapelle. Un prêtre y disait la messe deux fois par semaine. Le jour anniversaire de sa mort on ornait de fleurs son tombeau, édifié dans l'église du prieuré. L'ancien évêque de Lausanne avait donné pendant sa vie des signes multiples de sa sainteté. On assure qu'il prédisait l'avenir; il apparaissait en esprit aux absents. Lorsqu'il sentit

venir sa dernière heure, il saisit l'évangile selon saint Mathieu : « Je l'ai apprise et enseignée, murmura-t-il ; j'ai vécu selon elle, je crois en elle. Maintenant je désire mourir. » Et il expira. Le 25 juin 1600, dit le baron Le Roy, on déterra son corps, et Robert d'Oostelaere, abbé de Cambron (?), le mit dans une châsse de bois avec la permission de Mathias van den Hove, archevêque de Malines. En 1734, lors de la publication du *Théâtre Sacré*, il reposait dans une magnifique châsse d'argent. On conservait encore dans l'abbaye le calice dont se servait Boniface pour célébrer la messe, mais on ne l'utilisait que le jour de sa mort. Le dimanche nommé *Laetare*, c'est-à-dire à la mi-carême, on distribuait au peuple, en mémoire de ses bienfaits, des pains nommés de Saint-Boniface.

Le moine Godefroid, premier confesseur.

Le moine Godefroid, dont sœur Gisles avait à Villers revêtu la cucule blanche avant de jeter les fondations de la Cambre, fut le premier confesseur du monastère. C'était un homme d'une incomparable piété, dont toute l'existence fut marquée par un désintéressement sans bornes et une inépuisable charité. La nuit où il mourut, quelques années avant saint Boniface, le gardien de l'horloge, rapporte Antoine Sanderus, entendit la voix des anges. Thomas de Cantimpré, contemporain de cet événement, le raconte ainsi dans ses *Abeilles Mystiques :* « Au monastère de la Cambre, très-célèbre, et observant, de l'ordre de Cisteaux, proche de Bruxelles, j'ay eu connaissance particulière et grande amitié avec un fort dévot chapelain, appelé Godefroy. Il estoit tellement ardant pour le salut des âmes, qu'encore qu'il fut extrêmement affligé d'une rupture des entrailles; jamais toutesfois n'en entremit tant soit peu, à cette occasion, ses travaux, ny ses prédications de la parole de Dieu. Il mourut subitement avant minuict; et à mesme temps fut oüy sensiblement une merveilleuse mélodie des Anges, chantans, comme proche de l'Eglise où il gisoit trespassé. Celui, qui estoit de garde, en fut fort estonné admirant quelle pouvoit estre la feste, dont se chantoient les matines avec telles sollemnitez et si ravissante mélodie ; il la croyait estre des Religieuses en leur chœur : mais ce chant finit lors que l'horloge sonna l'heure avant matines : et fut certain qu'il n'estoit des Religieuses. Le matin venu, le corps du saint Prestre estant treuvé mort, chacun reconnut, que ce chant avoit esté asseurement des Anges, honorants ainsi son bien-heureux trespas (1). »

Sainte Aleyde de Scarebeck.

Une autre figure touchante à laquelle le monastère des Cisterciennes servit de cadre, est celle de sainte Aleyde de Scarebeck. Elle mourut le 12 juin 1250, couverte de lèpre « mais saine

(1) Traduction du Frère Vincent Willart, 1650, p. 293.

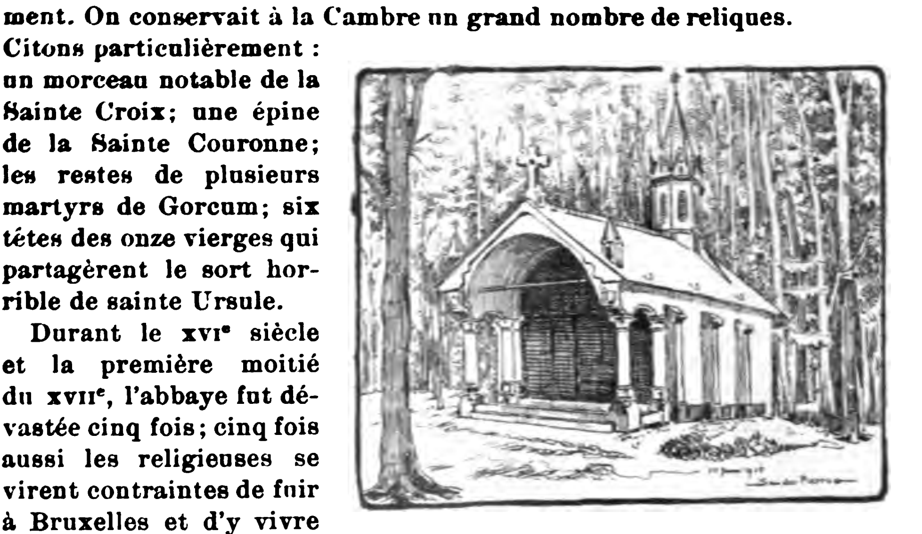
d'esprit et de bonnes moeurs ». A la fin du XVIII[e] siècle on montrait encore la cellule ou elle vivait séparée des autres religieuses pour ne point les infecter de sa lèpre, l'endroit par où on lui donnait à manger, et la fenêtre par où elle recevait la communion. Le moine Gillemans en son hagiologie du Brabant, conservée manuscrite à la bibliothèque de Rouge-Cloître, disparue dans la tourmente révolutionnaire, et retrouvée naguère à Vienne, retrace la vie de cette martyre et les miracles opérées par elle.

Incendie 1381

En 1381 des soldats brûlèrent l'abbaye, sous prétexte que les religieuses avaient récemment donné asile et distribué des vivres aux troupes de leurs ennemis. Le couvent se refugia à Bruxelles, où une centaine de religieuses résidèrent durant plus de cent ans, « sans qu'une seule se sépara du troupeau, malgré la pauvreté de ces siècles, dont elles furent rigoureusement éprouvées ». Le calme revenu dans le pays, les Cisterciennes retournèrent à la Cambre en 1509. Elles se mirent à relever leur maison de ses ruines et l'embellirent considérablement. On conservait à la Cambre un grand nombre de reliques. Citons particulièrement : un morceau notable de la Sainte Croix; une épine de la Sainte Couronne; les restes de plusieurs martyrs de Gorcum; six têtes des onze vierges qui partagèrent le sort horrible de sainte Ursule.

Retour des religieuses 1509

Reliques



La chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Odeur.
D'après un dessin original de Sander Pierron.

L'abbaye dévastée cinq fois

Durant le XVI[e] siècle et la première moitié du XVII[e], l'abbaye fut dévastée cinq fois; cinq fois aussi les religieuses se virent contraintes de fuir à Bruxelles et d'y vivre misérablement. En 1578, les sœurs abandonnèrent le couvent, à cause des périls de la guerre. Leur absence dura vingt et un ans et six mois. Alors que la maison était sans surveillance, les soldats espagnols de la garnison de Hal mirent le feu au temple, aux dortoirs, au cloître et aux réfectoires, non point par haine religieuse, mais afin de ne point permettre aux bandes hérétiques occupant Bruxelles de leur tendre des embûches. Il faut convenir que c'était là une bien singulière excuse de stratégie.

Les religieuses ne devaient réintégrer leurs cellules antiques que le 27 août 1599. Sur ces entrefaites, les soldats du roi se mutiuent, réclament leurs soldes. Ils se livrent à des dévastations et tournent leur fureur contre les dames de l'abbaye.

Une troisième fois, en 1622, les malheureuses sont chassées par les troupes de Henri de Nassau, qui amoncellent les ruines dans le Brabant. Un peu plus tard, l'arrivée du prince Eugène de Mansfeld, ayant remporté sur les troupes royales une victoire près de Fleurus, disperse les Cisterciennes. A peine réinstallées dans leur demeure abîmée, elles sont contraintes, en 1635, de l'évacuer, les armées hollandaise et française, allant assiéger Louvain, ayant pris possession de la Cambre. La supérieure et ses compagnes ne comptaient plus leurs douleurs et leurs infortunes. Constatons que le 16 septembre 1581 les iconoclastes s'étaient emparés du monastère; ils l'avaient pillé, brisant les images pieuses et emportant les trésors. A la tête de la communauté se trouvait, au début de cette époque agitée, l'abbesse Barbe Tassia. Elle régna trente-six ans, depuis 1562 jusqu'en 1598; elle mourut, comme on voit, quelques mois avant que le couvent reprît le chemin de la Cambre, à l'aurore du pacifique mais court règne d'Albert et Isabelle. Pendant plus d'un quart de siècle, conduisant ses compagnes, elle leur avait prodigué les consolations et s'était efforcée de les soutenir, de leur assurer l'existence matérielle, de leur rendre le courage éprouvé par tant de calamités.

Les iconoclastes : 1581.

Restauration sous Philippe II.

Philippe II supporta en majeure partie les frais de reconstruction de l'église de l'abbaye de la Cambre. Par lettres patentes du 1er avril 1597, il donna aux religieuses une somme de 3,000 livres, comme le prouve un registre de la Chambre des Comptes, aux Archives générales du Royaume. Cette somme leur est accordée « une fois en considération que durant les dernièrs troubles depuis l'an XVc.LXXVIIJ, elles sont esté constrainctes d'abandonner ledict cloistre et se retirer avecq toutte leur religieuse congrégation en nombre d'environ cent personnes en ladicte ville, où elles sont tenues bien estroictement et aussy esté enserrées et retenues de force par les rebelles ayant occupé icelle ville jusques l'an XVc IIIJxxV; durant lequel temps elles ont enduré et souffert beaucoup d'oppressions et extorsions tiranicques des hérétiques; à condition que lesdicts IIJm livres ne seront employées ny déverties en aultre usaige que à la rédiffication de leur églize ayant esté detruicte par lesdits rebelles, du tamps qu'ils occupoient ladicte ville (1) ».

(1) ALEXANDRE PINCHART : *Archives des Sciences et des Arts*, t. II, p. 35.

Nouvelles orgues : 1619

Grâce à des dons multiples, le prieuré connut une prospérité nouvelle. Conformément à des lettres patentes signées à Tervueren le 13 novembre 1619, par lesquelles les archiducs Albert et Isabelle accordaient aux Cisterciennes de la Cambre un subside de 300 livres de Flandres, de nouvelles orgues furent placées cette année-là dans l'église du couvent. Jadis leur avait « esté donné ung orghe par feue la duchesse de Parme. de laquelle elles ne se peuvent plus servir » (1)... Ces instruments exigèrent une dépense totale de 800 florins Au milieu du XVII[e] siècle, le monastère avait reconquis toute sa splendeur d'autrefois. Les abords mêmes de l'établissement avaient un caractère charmant et séduisaient le regard du visiteur : « Les jardins intérieurs sont très vastes et bien cultivés. Celui du dehors où les laïques peuvent entrer est sur une hauteur, où on monte par des magnifiques escaliers de pierre, d'un goût moderne. Il est comparti en plusieurs belles allées, des parterres ornés de toutes sortes de fleurs et plantés de quantités d'arbustes de plusieurs espèces, qu'on taille et entretient avec beaucoup de soin. On y entre par une grande cour, où sont tous les offices de la maison, et un bâtiment neuf pour loger les étrangers, avec un grand nombre de remises de carrosses et de belles écuries (2). »

Les jardins.

Les installations du monastère étaient spacieuses. Le pavillon d'entrée, avec sa porte monumentale flanquée de pilastres, surmontée d'une statue de la Vierge dans une niche et couronnée d'un fronton triangulaire, était de style Renaissance. Au bout du vestibule, on se trouvait dans une vaste cour carrée, limitée par trois corps de logis identiques, sans ornementation, à deux étages et à lucarnes. A gauche, au fond de la cour, se dressait la façade de l'église, dont la nef percée de croisées ogivales primaires était orientée vers l'est. Le cloître prolongeait le transept méridional, qu'il dominait. Ses deux ailes se soudaient en angle droit. Le portique, à pleins cintres, faisait tout le tour du jardin intérieur. A l'ouest, ce jardin était clôturé par un mur, à peu de distance duquel courait parallèlement un long et étroit bâtiment isolé, dans l'axe de la porte d'entrée. Deux flèches légères et pareilles couronnaient le temple et l'aile sud du cloître. Derrière le chœur, on remarquait quatre petites demeures, tenant les unes aux autres, et dont la plus grande montrait un pignon à redans.

L'église.

(1) ALEXANDRE PINCHART : *Archives des Sciences et des Arts*, t. II, p. 237.
(2) *Le Guide Fidèle*, 1761, p. 14.

Derrière le monastère, on avait édifié une agglomération hétéroclite : écuries, ferme, magasins, granges, près d'un minuscule vivier. D'ailleurs, rappelle George Fricx, « les religieuses de la Cambre, qui mangent toujours maigre, conformément à l'institution de Citeaux, y ont (dans la forêt de Soigne) neuf ou dix beaux étangs capables de les entretenir du plus excellent poisson » (1). Nous avons remarqué que ces étangs se trouvaient dans une crique du bois, sur le territoire de Rhode.

Régime des religieuses.



La chapelle du « Repaire des Loups » à Tervueren.
D'après une photographie inédite.

Les jardins de la Cambre occupaient un large espace, à droite. Ils étaient dessinés avec recherche, plantés d'ifs et de marronniers, agrémentés d'un jet d'eau. A droite, séparé de ce parc par le monastère, un immense verger produisait des fruits en abondance. Au milieu des arbres s'élevait la chapelle délicate construite à la mémoire de saint Boniface. Deux berceaux de verdure, véritables chemins de fraîcheur, menaient au parvis de ce temple en miniature. Tout autour de l'*Abbatia Beatae Mariae de Camera*, comme dit Antoine Sanderus, il y avait une haute muraille; à quelques pas de cette enceinte commençait la forêt de Soigne. L'ensemble du prieuré est clair et léger; on y respire comme un air parfumé.

Chapelle Saint-Boniface.

(1) *Description de la Ville de Bruxelles*, 1743, p. 221.

L'auteur de *Chorographia Sacra Brabantiae*, qui donne une planche non signée dont nous avons tiré parti pour cette description, parle de la beauté de l'église des Cisterciennes; il cite surtout un merveilleux tabernacle travaillé avec art, placé dans le chœur. Ce tabernacle reposait sur une table soutenue par quatre hautes statues de marbre représentant les Evangélistes. Derrière l'autel principal on admirait une large toile de Gaspard de Crayer. Toutes les croisées du chœur étaient ornées de somptueux vitraux offerts par les archiducs Albert et Isabelle et de hauts dignitaires de leur Cour (1). Charles-Quint et sa sœur, autrefois, avaient fait placer à leurs frais deux superbes verrières à leurs armes, qui furent endommagées par les iconoclastes. En 1516, Charles-Quint donna au monastère de la Cambre soixante livres de quarante de gros, « pour employer en une grant verrière armoyé, laquelle il voulait estre mise au ceur » de l'église. La sœur du souverain, Marie de Hongrie, fit installer en 1538, dans le même temple « une belle grande verrière » pour laquelle l'artiste bruxellois Gilles de Brule reçut cent-cinquante livres de Flandre (2).

Tabernacle magnifique.

Tableau de Gaspard de Crayer.

Vitraux.

C'est probablement pour les soustraire aux profanations des pillards, qu'on avait, pendant les troubles et les guerres, ramené à Bruxelles les cendres de saint Boniface. Lorsque la paix revint, on reconduisit au monastère, en pompe solennelle, ces précieuses cendres : « Le 20 de ce mois on transporta d'ici en procession à l'église de l'abbaye des Religieuses de la Cambre, à demie lieue de cette ville, les Reliques de saint Boniface, Eveque de Lausane, qui aiant quitté son évéché s'étoit retiré à ladite Abbaye où il a mené une vie Sainte, et rendu le lieu illustre par un très-grand nombre de miracles. Madame l'Abbesse à la tête de sa Communauté aiant reçu lesdites Reliques qui furent remises au lieu de sa sépulture en chantant le *Te Deum* au son des Cloches de l'Eglise (3) ». Un siècle après, en 1796, — le couvent avait été supprimé le 30 septembre de cette année — la châsse renfermant les reliques fut portée à l'église de la Chapelle, à Bruxelles. Cette châsse, recouverte en écaille, est toute garnie d'ornements d'argent et de bronze doré.

Reliques de saint Boniface.

Lors de leur dispersion, les religieuses qui, comme à Forest, devaient appartenir à la noblesse, n'étaient plus que vingt-cinq. Elles avaient pour compagnes vingt-trois sœurs converses. Quatorze ans plus tard, le gouvernement français affecta l'ancien prieuré aux installations d'un dépôt de mendicité. On sait

Dispersion des religieuses : 1796.

(1) Edition de 1726, t. I.
(2) ALEXANDRE PINCHART : Ouvrage cité, t. III, p. 264
(3) *Relations Véritables* du 25 octobre 1697.

que depuis une quarantaine d'années le dépôt a fait place à l'Ecole Militaire. Celle-ci évacuera bientôt à son tour les antiques bâtisses monacales subsistantes et qui seront ensuite, en grande partie, jetées bas. Ainsi le veulent les exigences des nouveaux quartiers d'Ixelles. Il ne restera plus ainsi de cette célèbre et vénérable abbaye, dont l'histoire fut si pleine d'événements terribles, que l'église et la porte d'entrée; on a décidé leur restauration et elles se dresseront alors au milieu des verdures d'un parc nouveau qui soulignera le caractère de leur architecture archaïque.

La fondation du prieuré de Val-Duchesse est due à la duchesse Aleyde, veuve de Henri III, dit le Débonnaire. En Val-Duchesse : 1262



La chapelle d'Uccle-Calevoet vers 1840.
Dessin du chevalier de la Barrière, lithographié par L. Haghe. (Cabinet des Estampes).

effet, en 1262, deux ans après la mort de son époux, la princesse posa la première pierre du couvent dédié à la Sainte Trinité, sur le territoire de la paroisse de Watermael. Elle y installa des nonnes de l'ordre de Saint-Dominique et décida que l'établissement serait appelé *'s Hertoghinne-Dael*. Ce couvent de filles était le plus ancien des Pays-Bas habité par des dominicaines. La fameuse Abiette de Lille ne fut fondée que dix-sept années plus tard, par Marguerite, comtesse de Flandre. Le Val-Duchesse servit de modèle à toutes les maisons similaires que virent naître les siècles suivants. Le prieuré était situé à proximité du hameau d'Auderghem, *naer het quartier van het wout van Sonien*. Il se dressait sur le versant d'une colline en pente douce, au bord d'un vaste lac, que de nombreuses fontaines Situation du monastère.

emplissaient d'eaux vives et claires. La forêt de Soigne, qui avançait jusque près de son enceinte de murailles basses, ajoutait à son pittoresque.

Dans la propriété existaient plusieurs petits étangs, alimentés par la Woluwe. On y nourrissait des carpes superbes; leur saveur était classique et appréciée bien au-dessus de celle des poissons qu'on pêchait ailleurs dans le duché. A l'intérieur de ses murs, le monastère mesurait environ neuf bonniers (*neghen bunderen*), dans lesquels étaient compris l'église, les préaux, l'infirmerie, les réfectoires, les jardins, les écuries et quelques autres bâtiments divers. L'église se divisait en deux parties. La partie extérieure, où se célébrait le service divin et où on admettait toutes les personnes séculières, était ornée de trois autels. Le principal, entièrement en marbre, était consacré à la Sainte Trinité : *aen de Alder-Heylighste Dry-Vuldigheyt*. Les deux autres, dus à la libéralité de la Ville d'Anvers, ornaient une chapelle latérale; ils étaient dédiés, l'un à Notre Dame du Rosaire (*van den Roosen crans*), l'autre à sainte Geneviève (1).

Superficie du couvent : neuf bonniers.

L'église.

Aux murs de l'église on voyait un grand diptyque représentant la fondation et la destruction du prieuré, à côté du portrait — *het contrefeytsel* — de la fondatrice Aleyde. Des inscriptions latines, dont la traduction flamande nous a été conservée dans la curieuse monographie anonyme à laquelle nous empruntons les présents détails, inscriptions ayant trait à l'histoire du couvent, se lisaient au bas des panneaux. La partie intérieure de l'église, c'est-à-dire l'église réservée aux religieuses, était décorée d'une série de grands tableaux, figurant les quinze mystères de la Sainte Couronne. Ces œuvres ont disparu; elles étaient très probablement de la main d'un maître gothique, de Hugo Vander Goes, peut-être, qui vécut et mourut tout près de là, au prieuré de Rouge-Cloître. Les sœurs conservaient parmi leurs reliques une épine de la Sainte Couronne de Jésus-Christ, épine que saint Vincent Ferrier le Thaumaturge avait reçue du roi de France à l'époque où il prêchait par toute l'Europe sur le Jugement dernier. La légende sacrée assure que tous les peuples le comprenaient, quoique le vénérable personnage prononçât ses sermons en espagnol, la seule langue avec laquelle il était familier.

Tableaux.

De nombreuses pierres tombales garnissaient les parois du temple. Longtemps les fidèles purent admirer le mausolée ren-

Le cœur de la duchesse Aleyde.

(1) *Beschryvinghe van de Fondatie ende Gheleghentheydt van het Clooster van de HH. Dryvuldigheydt, ghenaemt S'Hertoginne-Dael, by Auderghem.* Publié en 1662, sans nom d'auteur, à l'occasion du quatrième centenaire de Val-Duchesse.

fermant le cœur de la duchesse Aleyde. Celle-ci, dans son adoration pour le couvent fondé par elle, l'avait légué à ses disciples dominicaines. Depuis le 23 octobre 1272 jusqu'en 1562, donc pendant près de trois siècles, ce cœur fidèle reposa dans sa froide enveloppe de marbre. L'incendie criminel du couvent anéantit le tombeau et la relique. Et pourtant, par une désespérante ironie, d'autres monuments voisins résistèrent aux caresses des flammes ou ne subirent que peu de dommages.

Le monastère de Val-Duchesse n'ouvrait ses portes qu'aux filles nobles. Il en fut de célèbres par leurs œuvres; Jean Gillemans, sous-prieur de Rouge-Cloître, a décrit avec une ferveur admirative la vie vraiment merveilleuse de Margariet de Gerinnes, simple *leecke-suster* ou sœur converse. Le cloître a toujours été dirigé par une prieure; elle portait le titre de dame de Watermaele, de Ekeren, et possédait de plein droit, outre le patronnage de l'église collégiale de Bois-le-Duc, de nombreux privilèges. L'histoire ne nous a pas conservé le nom de la première titulaire, contemporaine de la fondatrice. On sait tout au plus qu'elle s'appelait Ponchetta; en 1278, lui succéda dame Aleyde de Bourgogne, parente de la pieuse duchesse. Son règne dura plus de trente-deux années. La bonté de cette religieuse fut sans bornes. Thomas de Cantimpré, qui l'a connue, nous a conservé sur elle une anecdote ravissante qui démontre la générosité de son cœur et sa charité infinie. Voici comment le frère Vincent Willaert a traduit du latin ce passage du livre laissé par l'évêque de Cambrai, dont les renseignements historiques ne sont cependant pas toujours d'une parfaite exactitude : « En Brabant, au monastère de s' Hertoghendael, que Henri II édifia à sa fille Marguerite, nous avons veu la première Abbesse, Aleyde, de jugement et de vertu très-illustre, et prevenuë de grandes grâces de Dieu. L'abbé de Villers, Guillaume, selon les constitutions de l'ordre de Cisteaux visitant ce monastère, l'Abbesse fut accusée, d'aucunes Religieuses, de traitter tousjours les Frs. Mineurs et Frs. Prescheurs, avec vin et poisson, de leur donner des tuniques pour reposer la nuict, et de leur préparer à laver les pieds : et ne faire rien de semblables aux Religieux de son ordre. L'Abbesse obtient licence de respondre; et avouë que le tout estoit véritable, requiert en donner raison, et dit : « Je donne aux Frères Prescheurs et aux Frères Mineurs du vin, et du poisson, lors que je puis, à cause qu'ils ne peuvent porter d'argent pour en acheter : et je confesse n'en donner à vos Religieux, d'autant, que je crois, et mesme que je sçay, qu'on leur donne l'argent dont ils en peuvent acheter. Ces Pères viennent à pieds, pleins de sueur et de bouë, et afin qu'ils puissent dormir la nuict, je leur donne des tuniques nettes, et

Filles nobles.

Ponchetta, première abbesse.

Aleyde de Bourgogne : 1278.

Sa bonté.

à laver les pieds : Mais vos Religieux, portez sur de grands chevaux avec leur valice, et tout ce qui leur est besoin, n'ont aucune nécessité de ces bénéfices. » Ce que le vénérable prélat, avec ses Religieux entendant, se prit doucement à rire, loüant le cœur noble, et la discrétion de cette pieuse abbesse (1). »

Nomination des abbesses : Règle de 1607.

Les prieures étaient nommées à vie. Cette règle fut abolie en 1607. Désormais les abbesses ne restèrent en fonctions que durant trois années. Il en fut ainsi jusqu'à la destruction totale et définitive du couvent, survenue à la fin du xviii[e] siècle. Une des toutes dernières abbesses de l'ancien régime, Anna Hinckaert, dirigeait la maison lors de son incendie par des bandits; elle mérita la reconnaissance des religieuses de son ordre en restaurant le monastère appelé à une nouvelle période de gloire éclatante. L'écrivain pittoresque de la *Beschryvinghe* a raconté de façon vraiment épique l'attaque dont l'abbaye eut à souffrir en 1562, exactement trois siècles après sa fondation, trois siècles que n'avait marqué aucun incident désastreux.

Incendie et pillage du couvent : 1562.

C'était le dernier jeudi avant le carême, appelé communément le Jeudi Gras. Au crépuscule on avait aperçu, campés dans la forêt de Soigne, à peu de distance du couvent, une bande d'individus mal famés. Ils se sont emparés de plusieurs arbres récemment abattus; ils ont scié les troncs en plusieurs morceaux. Dans ces sortes de madriers ils ont percé des trous au moyen de pointes de fer. Puis ils y ont introduit des piquets en guise de poignées. De cette manière ils ont transformé les tronçons de bois en véritables béliers, capables d'enfoncer les portes les plus solides. Un garde forestier demeurant dans le voisinage, ayant entendu de loin le bruit répété des haches, est accouru pour s'enquérir de tout ce tapage insolite et anormal. Comme il ordonne aux coquins de quitter la clairière, ceux-ci le saisissent et le massacrent sans autre forme de procès.

Meurtre d'un forestier.

Durant la soirée entière les religieuses, effrayées, et ne sachant que déduire de ce voisinage dangereux, ont entendu le vacarme sinistre et incessant produit par le mystérieux travail des inconnus patibulaires. A onze heures avant minuit elles les ont vus sortir lentement de la forêt. A l'aide de leurs béliers grossiers ils forcent tout d'abord la porte de l'enceinte de l'abbaye. Ils arrivent ainsi devant la seconde porte, celle du corps de logis des religieuses, endroit sacré qu'il est interdit à quiconque de connaître. Les Dominicaines, massées derrière les battants, plus mortes que vives, mais gardant l'espoir d'éloigner les misérables, supplient les assiégeants de partir, de res-

Attaque de l'abbaye.

(1) *Le Bien Universel ou les Abeilles Mystiques*, 1650, p. 118.

pecter le cloître. L'abbesse Anna Hinckaert parlemente avec eux, leur offre une forte somme d'argent s'ils consentent à s'en aller. Des jurons seuls, des blasphèmes répondent à ces propositions. En même temps les malfaiteurs mettent la porte en pièces, tandis que les sœurs, conduites par leur supérieure, fuient affolées et scandalisées vers la tour. Elles s'y barricadent au moyen de coffres et de sièges, et font retentir une petite cloche de bronze, de manière à obtenir du secours : *luydende ghedurighlyck een kleyn Klocxken, om dat omligghende ghebueren ende boeren hun souden tot hulp komen* (1).

Les sœurs réfugiées dans la tour.

Mais ces appels, au lieu de leur en imposer, semblent au contraire augmenter la sacrilège audace des incendiaires. C'est en vain que durant une demi-heure les bandits s'acharnent sur la porte de la tour : elle ne cède point sous leur collectif effort. Derrière elle, les religieuses à genoux imploraient une statuette de la Vierge Marie, et suppliaient la Mère de Dieu de protéger leur demeure et de leur conserver la vie. Cette statuette orna longtemps dans la suite un petit autel de l'église reconstruite. Deux sœurs converses, qui n'avaient pu se réfugier dans la tour avec leurs compagnes, se cachaient dans un four au milieu du jardin. Les vandales, la torche allumée au poing, passaient à tout instant devant les malheureuses, presque mortes de peur. Elles ont vu marcher les inconnus vers l'église, sous le porche de laquelle ils ont pénétré; les verrières du temple ont scintillé à la lueur de leurs flambeaux. Les impies ont gagné le chœur; saisissant les saintes hosties ils les ont jetées sur les dalles et foulées aux pieds. Puis ils ont amoncelé au milieu de la nef centrale les images, les ornements du culte, les tableaux détachés brutalement des murailles, les meubles, en ont fait un haut tas, auquel ils ont mis le feu, après avoir aspergé de poudre tous les objets.

Destruction des images saintes.

Les flammes se sont développées avec une telle rapidité, qu'en peu d'instants l'église, l'infirmerie, les réfectoires, les cuisines, les préaux se trouvaient embrasés. Le sinistre prenait de telles proportions effrayantes que de Bruxelles, sur la colline dominée par la Collégiale des SS. Michel et Gudule, les citadins, épouvantés par les lueurs lointaines ensanglantant le ciel nocturne, s'ameutaient angoissés. Les bâtiments de la Cour, eux aussi, étaient complètement éclairés par les rouges horizons de la forêt de Soigne. Les veilleurs de la ville s'empressèrent de souffler dans leurs cors, et le bourdon fut mis en branle, jetant l'alarme dans toute la capitale encore endormie. Cependant, les bandits ne cessaient point leurs ravages; ils avaient

L'église en flammes.

(1) *Beschryvinghe van de Fondatie*, etc., p. 31.

Enlèvement des vases sacrés.

emporté l'argenterie et les vases sacrés, dédaignant les choses de valeur secondaire ou difficiles à transporter.

Alors que le feu dévorait le monastère, les malfaiteurs, s'accompagnant de couplets obscènes, buvaient tranquillement dans les caves le bon vin des Dominicaines, ce réconfortant breuvage dont les pèlerins avaient une si large part. Leurs braillements se mêlaient aux crépitements de l'énorme brasier et parvenaient aux oreilles des religieuses résignées à la mort.



Limites du bois de Linthout et de la forêt de Soigne.
Gravure de Hans Collaert, 1545 † 1622. (Cabinet des Estampes).

Les malheureuses continuaient toutefois à sonner de la cloche; mais elles tiraient dessus avec une telle force désespérée que la corde se rompit. C'est à ce moment que, ne comptant plus sur aucun secours, toute idée de délivrance s'évanouit dans leur esprit. Cette circonstance, au contraire, causa leur salut. En effet, les incendiaires, n'entendant plus le son de la cloche, ont cru que des paysans venaient en aide aux sœurs. Ne voulant pas être surpris, ils ont quitté en désarroi Val-Duchesse, en emportant un somptueux butin. Mais comme ils n'avaient pu boire qu'une quantité infime des vins généreux enfermés dans les souterrains, ils ont ouvert tous les robinets des futailles, dont la liqueur de pourpre et d'or s'est perdue sur les dalles en cascades bouillonnantes...

Retraite des pillards.

Les dégâts causés par cette catastrophe abominable furent évalués en leur temps à plus de cent mille florins, ce qui pour l'époque était une somme élevée. Non seulement l'église avait été détruite, mais aussi deux ailes des réfectoires, l'infirmerie, les cuisines, plus de trente-neuf cellules. Dans les flammes périrent tous les manuscrits du monastère, perte irréparable, car ces parchemins de prix consignaient les origines et l'histoire complète du couvent. Chose surprenante et qui fut, avec raison, considérée comme miraculeuse, la tour où les cinquante-huit religieuses — l'établissement en comptait soixante, — s'étaient réfugiées, resta debout, au milieu des ruines de l'église. Les flammes en avaient à peine endommagé les murs. Aucune des saintes filles ne souffrit de cet incendie. Et cependant la seconde tour de l'église, distante de quelques mètres de la première, fut brûlée de fond en comble. La protection divine avait préservé non seulement de la mort mais de la honte les pauvres recluses exposées aux attentats de criminels sans vergogne. En souvenir de cette mémorable nuit tragique, Jean-Baptiste de Morinis, alors général des Dominicains, ordonna que désormais les Dominicaines célébreraient par une fête solennelle le Saint Sacrement de l'Autel. Cette coutume se conserva jusqu'à l'abolition de l'ordre sous l'empereur Joseph II.

Dégâts : 100,000 florins

Manuscrits brûlés.

Avec un infatigable courage, la prieure entreprit la restauration du monastère. Philippe II contribua pour une bonne part à la reconstruction et à l'embellissement du temple nouveau. Le roi d'Espagne accorda en effet, par lettres patentes datées de Bruxelles le 22 mars 1565, aux religieuses de Val-Duchesse une somme de cent livres de Flandre de quarante gros la livre, payable sur la recette générale des finances, « pour employer tant à la réédiffication de leur église nagaires bruslée, que aussi pour faire faire une verrière représentant le monarque en pied et ornée de ses armoiries » (1). Le couvent renaissait insensiblement de ses cendres, lorsque quatre années après le pillage, en 1566, les troubles religieux obligèrent la dévote Anna Hinckaert à abandonner avec ses compagnes l'abbaye pour se réfugier à Bruxelles. Ce fut en 1570 que la nouvelle église, enfin achevée, put être bénite par l'évêque Ghislain de Vroede, suffragant du cardinal Granvelle, archevêque de Malines. Hélas! les mauvais temps n'étaient pas révolus pour les Dominicaines. Sous la prieure Margareta Abselons, à la fin du XVIe siècle, les sœurs, derechef traquées dans leur domaine, s'enfuirent à Bruxelles, où elles menèrent une vie douloureuse, plongées dans une misère pitoyable. Et durant le siècle suivant, les

L'église reconstruite par Philippe II.

Nouvelle église bénite : 1570.

Exil des religieuses.

(1) ALEXANDRE PINCHART : Ouvrage cité, t. III, p. 269.

guerres dont le Brabant fut le théâtre amoncelèrent aussi sur la maison de *Hertoghinne-Dael* les malheurs et les infortunes. Mais les vaillantes filles supportèrent bravement ces vicissitudes de la fatalité inflexible Leur monastère rayonna de nouveau d'une vie intense et généreuse, grâce à la haute piété qui y était de règle. Et ce que les invasions, les attaques sacrilèges, la fureur des iconoclastes, le temps et le feu lui-même n'avaient pu détruire, fut anéanti par la simple signature omnipotente d'un prince étranger, irrespectueux des traditions libérales de notre patrie et abusant de son pouvoir dominateur :

Suppression du couvent : 1783-1796.

« Le dit couvent fut supprimé en 1783; les religieuses y restèrent pendant l'insurrection belgique; mais elles furent de nouveau et définitivement supprimées en 1796 (1). »

Le baron Le Roy parle également du cœur de la duchesse Aleyde, fondatrice du monastère, dont le corps repose dans l'église du couvent des Pères Dominicains de Louvain. Il nous

Mausolée de la fondatrice.

apprend qu'à Val-Duchesse on lisait sur le mausolée de la princesse cette épitaphe :

Mille semel et Centum bis duo septuaginta.
Luce Severini fuit Aleydis data fini.
Quam tegit haec tumba Serpens fuit atque Colomba.

« Il est à remarquer, continue l'auteur, que dans l'inscription qui se trouve sur la sépulture dans l'église des Dominicains, à Louvain, il est dit qu'elle est morte le 23 octobre 1275. Ainsi, cela ne s'accorde pas, et cette inscription aura été faite par quelque ignorant après l'incendie de 1562. Ce couvent est situé sur une pente d'une montagne dans un endroit agréable; d'un

Vivier.

côté, il y a un grand vivier dont les eaux vives et fraîches nourrissent de bons poissons; la rivière de Woluwe, qui y passe et qui va se décharger dans la Senne, à Vilvorde, contribue aussi à l'agrément de ce lieu, qui est environné de tout côté de belles fontaines. Ce prieuré a le droit de patronage dans l'église paroissiale de Watermaele dédiée à St-Clément, Pape et Martir, avec la plus grande partie des dixmes par la libéralité de Nicolas, évêque de Cambray en 1271. Le curé en tire sa part pour sa subsistance (2). »

Quelques murailles d'enceinte subsistent uniquement du fameux monastère de Val-Duchesse. Seule nous le rappelle

Chapelle Sainte-Anne.

encore la chapelle Sainte-Anne, chère aux artistes et aux promeneurs, et qui, délabrée jusqu'en ces derniers mois, semblait devoir suivre, elle aussi, la destinée regrettable et mélanco-

(1) BRUNELLE : *Bruxelles ancien et moderne*, 1819, p. 240.
(2) *Le Théâtre Sacré*, pp. 326 et 327.

lique de *Vallis Ducissae*, le couvent de la duchesse Aleyde de Bourgogne, contemporaine de sa construction. Dédiée depuis son origine à sainte Anne, elle se dresse sur un monticule dont le contrefort en pente légère dominait les jardins des édifices disparus. La chapelle, assure-t-on, serait plus ancienne que l'abbaye, dont elle dépendait. Elle était visitée par une multitude de pèlerins, pendant toute l'année; ils y venaient implorer sainte Anne, à l'intercession de laquelle la tradition populaire attribuait le pouvoir de guérir la stérilité et les rhumatismes. Au XVII[e] siècle, la chapelle avait gardé une décoration intérieure luxueuse. L'auteur de *Beschryvinghe van het Clooster S'Hertoghinne-Dael* lui a consacré un bref chapitre. Il dit de façon laudative : *Inde selve Capelle zyn dry Autaeren, zynde des grooten Autaer gheheel vergult ende ghesneden met figuren, op eene seer oude ende vremde maniere* (1). Qu'est devenu ce retable merveilleux, évoqué par cette description en raccourci dans toute la splendeur de son travail gothique? Emporté, pourrait-on croire, comme tant d'autres précieux ouvrages de nos anonymes artisans d'art médiévaux, dans la tourmente houleuse et destructive de la Révolution! En vérité, il fut vendu en 1844 par le curé d'Auderghem à un prince russe pour 1,200 francs. Le prêtre n'avait même pas cru nécessaire de consulter le conseil de fabrique. On ignore où se trouve depuis lors le retable précieux.

Lieu de pèlerinage.

Retable merveilleux.

La chapelle servait en ces derniers temps de métairie. Mais la propriétaire, ne voulant pas la voir disparaître, se décida alors à la faire restaurer à ses frais. La toiture et les portes sont nouvelles. Les murs ont été consolidés et, à l'intérieur, le chœur a été garni d'un autel en chêne, au fond duquel se trouve sainte Anne. Deux autres autels ont été placés dans la nef, face à l'entrée, et une cloche mise dans la tour. Un petit square a été aménagé tout autour de la chapelle, qui, au sommet de la colline, domine complètement Auderghem. On y accède par un tortueux escalier en pierre, aux larges marches grossières. Il faut se réjouir de ce que cet édifice soit heureusement tombé aux mains de personnes intelligentes, qui n'ont pas voulu voir disparaître ce morceau architectural, intéressant à plus d'un point de vue.

Restauration de la chapelle : 1903.

Tout à la fin du XIII[e] siècle, un parent du duc de Brabant Jean II, certain Jean de Busco, fuyant les bruits et le luxe de la Cour, s'était retiré au milieu de la forêt de Soigne, au fond

Groenendael : 1304.

(1) P. 35 : « Dans la même chapelle sont trois autels; le plus grand est tout doré et orné de figures sculptées d'une façon très curieuse et très ancienne. »

d'une vallée où se dressait une petite maison de chasse du prince. Il y construisit une cabane, l'entoura d'un fossé et y vécut solitaire et contemplatif. En 1304, le vendredi après l'Assomption, le duc fit don à l'ermite de sa demeure sylvestre et d'une bande de terre qui l'entourait. L'acte de donation stipulait qu'après la mort de Jean de Busco le lieu continuerait à être consacré au Seigneur et deviendrait l'apanage d'un autre religieux. L'ermite succomba bientôt et céda son bien à Arnou de Diest. Celui-ci vécut vingt ans dans sa retraite. A sa mort lui succéda un troisième cénobite, Lambert. La réputation de sagesse de ce saint homme s'était répandue au loin. On venait voir son habitation et on rendait hommage à ses mœurs austères et à sa piété profonde.

1343. Un matin de l'année 1343, trois religieux de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles frappèrent à sa porte. C'étaient Franco de Cauwenberg, que Sanderus, auquel nous empruntons ces détails, dans sa manie de latiniser les noms, appelle Franco Frigido Montanus (1), chanoine mineur; Jean Hinckaert, chanoine majeur; et Jean Ruysbroeck, chapelain. Ils avaient quitté la ville dans le dessein de se consacrer complètement au service de Dieu. La renommée de l'ermitage les avait attirés dans la forêt; l'endroit les séduisit. Lambert les accueillit et leur offrit la jouissance de sa pauvre habitation. Il était devenu vieux et l'arrivée de trois prêtres plongea ses derniers jours dans une délicieuse lumière.

Désireux de s'établir en cet endroit tranquille et solitaire, au bord de ces étangs qui ne réfléchissaient jamais que la clarté d'un ciel pur et la cime des hauts arbres, les trois prêtres sollicitèrent de Jean III l'autorisation d'accepter l'offre de Lambert. (Jean III.) L'acte de cession du *Groenendael*, sur le territoire de Hoelaert, au bénéfice de Franc de Cauwenberg, fut signé à Bruxelles le quatrième jour des fêtes de Pâques. Il précisait que dans l'ermitage seraient dits les divins offices en l'honneur de Dieu, de Marie, des saints et de tous les élus. Une fois en possession de ce coin de bois, la petite communauté s'occupa d'y construire un couvent. (Franco de Cauwenberg.) Franc de Cauwenberg, qui possédait quelque fortune, consacra tous ses biens héréditaires et allodiaux à l'édification d'une chapelle. Fondée avec le consentement de l'archevêque de Cambrai, Guy de Vantadour, elle fut consacrée le 17 mars 1344 par Mathias, évêque de Trébizonde. (Consécration de la chapelle : 1344.) Les fondateurs vécurent en commun durant cinq années. Le 10 mars 1349, à l'exhortation du prieur de Saint-Victor, à Paris, ils embras-

(1) *Chorographia Sacra Insignis Canonicae B. Mariae et S. Joannis Baptistae in Viride Valle*, 1659.

sèrent la règle des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, entre les mains de Pierre André, évêque de Cambrai. Ce dernier choisit Franco pour prévôt et Ruysbroeck pour prieur. Quant à Hinckaert, très âgé et valitudinaire, il vieillit parmi eux en portant l'habit de clerc.

Premier prieur : Jean Ruysbroeck, 1349.

En peu d'années, le monastère se développa; le sol se couvrait de constructions où s'installaient des néophytes, des adeptes. Les dons affluaient; les privilèges accordés par les princes rendaient l'abbaye riche et puissante. Franco de Cauwenberg a laissé la réputation d'un administrateur aussi modeste que capable et diligent. Il mourut en 1386, le cinquième jour des ides de juillet, à l'âge de quatre-vingts ans, dans la trente-septième année de sa prélature. On l'enterra dans la partie orientale de l'oratoire.

Mort de Franco : 1386.

Ruysbroeck, le premier prieur de Groenendael, est un des hommes les plus célèbres du moyen âge. Sa philosophie enve-



La forêt de Soigne autour du couvent de Sept-Fontaines.
Gravure de Hans Collaert, 1545 † 1622. (Cabinet des Estampes).

loppe son souvenir d'un lustre merveilleux. On lui doit aussi la réforme complète de la Congrégation de Windessem. Il a inspiré de tout temps une vénération telle qu'Antoine Sanderus exprimait des vœux pour sa canonisation. Ruysbroeck naquit vers 1293, d'une famille noble et très chrétienne du pays dont il porte

Naissance de Ruysbroeck : 1293.

le nom. Les siens assuraient qu'il était marqué pour une destinée glorieuse. Des faits surprenants avaient entouré sa prime jeunesse. Dès son adolescence, il avait voulu connaître le chanoine Hinckaert, dont on parlait parfois autour de lui et qui serait un jour son ami et son collaborateur. C'est ce prêtre qui l'envoya à l'école; il l'instruisit lui-même et le détermina à embrasser la profession sacerdotale. Ruysbroeck gardait une adoration immense pour sa mère Lorsqu'il dit sa première messe, il la libéra des peines du Purgatoire; chaque jour il la recommandait à Dieu dans ses prières. Elle lui apparaissait souvent. Ces jours-là sa félicité n'avait point de bornes. Il mena dans le siècle une existence sainte, humble et cachée, consacrée principalement à la création de ses livres mystiques. Il parcourait la forêt de Soigne par tous les temps et à toutes les heures ; il veillait, jeûnait sans trêve, se livrait à des travaux manuels, surprenait ses propres compagnons par ses pratiques et par son endurance.

Son amour pour sa mère.

Il ressort de plusieurs de ses livres, qu'il professa surtout une dévotion fervente envers le saint sacrement de l'Eucharistie. Quand il célébrait la messe, il tombait fréquemment en extase. Il mourut au cœur de l'hiver, le 2 décembre 1381, après avoir gardé le lit pendant deux semaines. Il était âge de quatre-vingt-huit ans et avait cinquante-sept années de prêtrise. Il fut enterré dans la vieille chapelle ; mais Jean Serclaes, évêque de Cambrai, le transféra en 1386 dans le chœur de la nouvelle église. Jean de Schoonhoven a écrit que lorsqu'on le déterra on trouva son corps tout entier, qu'il fut exposé à la vue de tout le monde pendant trois jours, « et que l'odeur qui sortit de son corps ne sentait point le cadavre, mais le baume odoriférant, ainsi que le rapportèrent plusieurs religieux dignes de foi, qui avaient baisé son corps par dévotion ».

Sa mort : 1381.

Le 8 novembre 1621, Jacques Boonen, archevêque de Malines, à la prière de plusieurs personnes puissantes, déterra avec beaucoup de cérémonie le corps du vénérable Ruysbroeck et le mit dans une châsse de bois. A quelque temps de là, on le plaça devant le grand-autel, dans un sarcophage magnifique que l'archiduchesse Isabelle fit faire à ses dépens, après avoir été le 17 du même mois de novembre à Groenendael pour visiter ces reliques. On inscrivit ensuite cette épitaphe sur le cercueil :

Transfert de ses cendres : 1621.

Epitaphe.

Hic jacet translatus devotus Pater
Johannis de Ruysbroeck.
I prior hujus Monasterii
Qui Obiit anno Domini M.CCC.LXXXI.

On raconte que l'eau dans laquelle ses ossements avaient été lavés conserva pendant longtemps sa pureté : elle dégageait une odeur de roses et de violettes. Elle possédait la vertu de guérir les infirmités. Un jour, la sœur Gertrude Hertoghe, supérieure du couvent de Galilée, ordre de Saint-Augustin, à Gand, but une gorgée de cette eau : elle récupéra à l'instant sa santé, car elle souffrait du cœur. Une autre religieuse de Saint-Augustin, Jeanne Quarez, professe du monastère de Jericho, à Bruxelles, aux Pâques de 1622, souffrait tellement de la gorge qu'il lui était impossible de parler. Les médecins, les remèdes n'apportaient aucun secours à sa douleur. Jusqu'en novembre le mal augmenta. Elle se fit conduire alors à Groenendael, absorba un peu d'eau de Ruysbroeck et guérit. Le marquis de Havré, Charles Alexandre, duc de Croy, en proie à une fièvre ardente, à des douleurs de tête, recourut aussi aux qualités efficaces de ce liquide. Il le porta à ses lèvres, l'avala en se signant et dit : « Bon saint, veuille bien me venir en aide! » A l'instant il déclara aux assistants que son mal de tête avait cessé et qu'il se trouvait délivré de sa fièvre.

Guérisons miraculeuses

D'autres personnes, racontent les chroniqueurs, furent soulagées par cette eau célèbre. On cite surtout le cas d'une Bruxelloise, la femme de Jean Walsche, tourmentée pendant quarante années par des fièvres continuelles. Une jeune fille, Marguerite Lammans, était atteinte, en 1623, de trois maladies graves; sa sœur Maria avait succombé à l'une de ces maladies. Trois fameux médecins de Bruxelles, Villier, Fabrice et Jacquet, désespéraient de sauver la malheureuse. Les remèdes naturels restaient sans efficacité. Croyant sa dernière heure venue, la demoiselle se prépara à l'éternité et reçut les sacrements suprêmes. Elle leva les mains au ciel et, adressant ses prières à Jan Ruysbroeck, elle demanda son intervention auprès de Dieu. Elle fut éclairée soudain et envoya un serviteur au prieuré de Groenendael, en le chargeant d'allumer deux cierges devant les ossements et de faire célébrer une messe sous l'invocation du bienheureux chanoine. Jean Lammans, qui était moine à Groenendael, accourut alors auprès du chevet de la patiente. Il présenta à sa sœur une dent de Ruysbroeck. L'infortunée la baisa avec respect et promit d'aller à pied en pèlerinage au tombeau du saint personnage, si grâce à lui elle obtenait la guérison. Peu de jours après, Marguerite Lammans fut debout et exécuta sa promesse.

Jean Deleeuw, le « Bon Cuisinier ».

Ruysbroeck eut pour compagnon fidèle et dévoué un modeste frère convers, Jean Deleeuw, dit *Bonus Cocus* ou le Bon Cuisinier. Il était né aux portes d'Afflighem et s'était attaché à la personne du chanoine lorsque celui-ci appartenait encore au cha-

pitre de Sainte-Gudule. Humble cuisinier du monastère, il était riche par sa sagesse divine. Robuste et courageux, il dormait rarement, considérant que les heures accordées au sommeil étaient des heures perdues. Bien qu'il remplît au couvent de nombreuses charges et des fonctions infimes, il assistait avec ses frères aux nocturnes et à toutes les vigiles. Quoique très austère pour lui-même, il était plein d'attention pour les autres et principalement pour les visiteurs de l'abbaye De là, d'ailleurs, son surnom de Bon Cuisinier : il servait de bons plats en même temps que de bonnes paroles. Fort occupé, il trouvait toutefois le temps d'écrire. Et il écrivait avec talent; on lui devait des livres rédigés en flamand à travers lesquels se reflétaient toute sa belle âme et toute sa tendresse généreuse. On cite parmi ses principaux livres : *Les Trois Mages*, *Les Neuf Cœurs des Anges*, *de l'Origine de toutes choses*, *de l'Amour Ardent de Dieu*. Il mourut environ quatre années avant son maître, en 1377, le jour de la fête de sainte Agathe; on l'ensevelit dans le cimetière du cloître. Mais ses ossements furent translatés dans l'église en 1568.

Ses écrits.

Sa mort : 1377.

Le monastère au bout d'un siècle s'était tellement développé qu'il se trouva en état de créer lui-même des colonies. En 1409, avec l'approbation de Pierre d'Alliac, ou d'Ailly, évêque de Cambrai, il forma un chapitre général sous le nom de Groenendael, comprenant les monastères du Val-Rouge ou *Roo-Clooster;* de Corsendonck, dans la Campine brabançonne; de Bethléem, près de Louvain; de Grobbendonck, autrement le Trône de Marie, près de Hérenthals; et de Sainte-Barbe de Tirlemont. Le prélat ordonna que le chapitre général se tiendrait tous les ans; le premier eut lieu à quelques semaines de là. Pourtant le chapitre de Windessem, en Hollande, confirmé par le pape, étant devenu célèbre, les moines de la « Vallée Verte » s'unirent à ce chapitre en 1412; enfin, le 23 juin 1447, ils embrassèrent la clôture avec beaucoup de ferveur, à l'invitation du monastère de Bethléem. A la suite de cette fusion, les livres conventuels restèrent communs aux deux monastères, qui suivaient également la règle de Saint-Augustin. Ils reconnurent aussi différentes observations; ainsi, un frère appartenant à l'un des deux établissements ne pouvait être transporté dans l'autre sans son consentement personnel. Par lettres pontificales, Martin V, Sixte IV et Clément VII octroyèrent des privilèges au prieuré; l'association de Groenendael et de Windessem fut approuvée par le premier de ces trois saints Pères.

La clôture établie : 23 juin 1447.

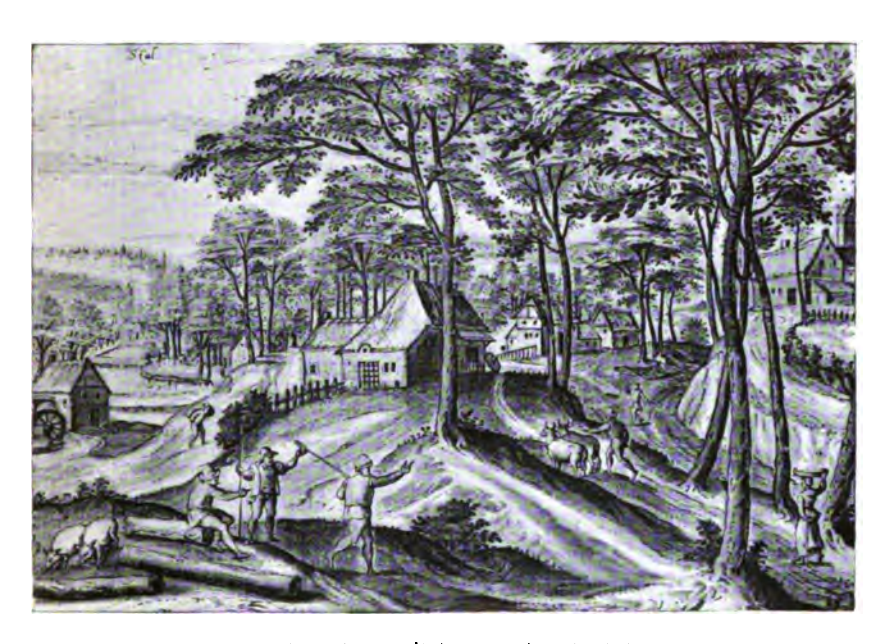
Privilèges pontificaux.

Incendie : 1435.

En 1435, le dernier avril, le couvent devint fortuitement la proie des flammes. Les chanoines chantaient l'office du soir. Les religieux, plongés dans la désolation, s'enfuirent dans la

forêt de Soigne. La maison se releva rapidement de ses ruines. Sur les instances de Philippe le Bon, duc de Brabant, et de Mgr Guillaume Braen, doyen de l'église collégiale de Berg-op-Zoom, le pape Eugène accorda une indulgence entière à ceux qui contribueraient à la reconstruction du temple. L'appel à la population ne resta pas sans réponse; non seulement le cloître fut réédifié mais rebâti avec beaucoup de luxe et une ampleur magnifique. Le duc donna l'exemple d'une pieuse générosité.

Reconstruction du cloître.



La limite de la forêt de Soigne à Uccle-Stalle.
(Gravure de Hans Collaert, 1545 † 1622. (Cabinet des Estampes).

En effet, le peintre-verrier bruxellois Jean van Puersse plaça, en octobre 1440, par ordre et aux frais de Philippe le Bon, un magnifique vitrail dans le chœur de la nouvelle église abbatiale de Groenendael. Il mesurait une superficie de cent quarante-quatre pieds et était divisé en plusieurs compartiments qui offraient tous des sujets variés. « La partie supérieure représentait la Sainte Trinité accostée des figures agenouillées du duc de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal, sa troisième femme. Plus bas se voyait le grand drame du Calvaire avec la sainte Vierge au pied de la Croix, et des soldats à cheval qui assistaient au supplice du Christ. Sous ce sujet étaient placées les figures de saint André et de saint Antoine; puis immédiatement après les images de Notre-Dame et de l'Enfant Jésus. Enfin

Vitrail nouveau.

saint Philippe et sainte Elisabeth faisaient l'objet de la composition du dernier compartiment. Le sommet de l'ogive de la fenêtre était rempli par un lis autour duquel s'enroulaient les devises du duc et de la duchesse. Leurs écussons timbrés de heaumes, ainsi que les armoiries des deux Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, d'Artois, de Hainaut, de Hollande et de Namur, ornaient les parties restées vides de la fenêtre, c'est-à-dire les meneaux et les deux côtés (1). » L'artiste reçut pour son œuvre admirable une somme de 86 livres 8 sous, soit 24 gros (monnaie de Flandre) par pied carré.

Avant cela, dit Thomas Akempis, ceux qui pénétraient dans le couvent ne rencontraient que des preuves de simplicité et de pauvreté. Depuis lors, chaque année, traversant à pied tout le *Sonienbosch*, les chanoines de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, arrivaient à Groenendael, le dimanche suivant la Sainte-Trinité. Ceux du couvent allaient les recevoir sous les hautes frondaisons et les conduisaient dans le réfectoire. Tous se réunissaient en un repas fraternel et rendaient hommage à la mémoire de Jan Ruysbroeck, le fondateur et « la fleur odoriférante du monastère » qui avait été, lui aussi, prêtre de la collégiale.

Procession de la Sainte-Trinité.

Alexandre Pinchart nous apprend qu'en octobre 1495, Philippe le Beau accorda au prieuré de Groenendael cent et vingt livres de Flandre, « pour en faire certains édifices et réparacions nécessaires à ladicte abbaye ». Un an et demi après, en mars 1497, l'archiduc donna aux moines une nouvelle somme de soixante-huit livres pour les aider à réparer leur église (2).

Restauration de l'église : 1495.

Le couvent offrait aux ducs de Brabant une résidence vaste et confortable; situé au cœur du domaine boisé, il constituait un incomparable rendez vous de chasse. On sait que nos souverains abusaient même un peu de cette situation et qu'ils ne se gênaient pas pour interrompre à tout propos, par leurs expéditions cynégétiques, les pieux travaux des moines méditatifs. C'est aussi Groenendael que visitaient de préférence les puissants personnages qui descendaient à la cour de Bruxelles. Philippe, archiduc d'Autriche et père de Charles-Quint, avait fait placer au mur d'une salle de l'abbaye les bois d'un cerf qu'il avait tué près du prieuré, et sous lesquels des vers latins relataient cet

Rendez-vous de chasse.

(1) ALEXANDRE PINCHART : *Archives des Sciences et des Arts*, t. I, p. 70.
(2) *Ibidem*, t. II, pp. 223 et 224.

événement (1). Maximilien d'Autriche, avant son fils, avait lui aussi orné la salle d'un pareil trophée de victoire.

Visiteurs princiers.

Charles-Quint fréquenta régulièrement chez les religieux de Groenendael. Il les traitait en frères, se promenait avec eux, en devisant, autour des étangs monastiques et sous les hêtres séculaires. Un soir que les moines étaient rassemblés à Pâques, dans le réfectoire, il s'assit parmi eux et écouta avec attention la lecture que fit un frère d'extraits pris dans le décret du Concile de Tolède. Certaine après-dîner, alors qu'il marchait aux abords du prieuré, il s'arrêta pour abattre, à neuf cents et douze pieds de distance, un héron au moyen d'une balle de plomb. L'oiseau migrateur, rougissant les eaux de son sang, s'abîma au milieu du lac. Là où il était tombé on dressa dans le flot une colonne de marbre supportant un échassier de bronze. Cette œuvre d'art se voit encore dans les gravures du XVIIe siècle. Sur les degrés menant des jardins au vivier, les religieux élevèrent une statue de l'empereur; il tenait en mains une bombarde; de la bouche de cette bombarde jaillissait une fontaine dont les jets vaporeux s'éparpillaient dans le bassin.

Statue de Charles-Quint

Ferdinand, roi des Romains, frère de Charles-Quint, traversant la forêt en 1540, s'était à son tour arrêté dans la *Viridis Vallis*, où il passa la nuit. Wenceslas de Brabant portait aussi à l'abbaye des Augustins une affection particulière; c'est lui qui accorda aux moines la plus vaste étendue de terrain, permettant la construction des bâtiments nouveaux sur un plan large et spacieux. Il leur concéda le droit perpétuel de faire paître leurs troupeaux dans Soigne, les dispensa de toute redevance et se

---

(1) Sanderus a copié ces vers :

Maximiliani proles generosa Philippus
Me morti sine morte dedit : fatoque superstes
Eternam retuli tali de funere vitam.
Illum Belgicae moderantem gentis habenas,
Post curas dubiosque metus, alterna vocabat
In silvas properare quies, qua plurimus una
Errabat mecum per lustra latentia cervus
Iamque propinquabat voces hominumque canumque
Venantumque cavas volitabant tela per umbras.
Hucilluc socii discurrere, quo timor illos
Urgebat : perdibus celeres timor addidit alas.
Me super incubuit subito laethalis arundo
(Incertum qua fata viam casusne Deusne
Prebuerint) sequitur non vilis gloria fatum.
Scilicet eripuit felix mihi dextera vitam
Magnanimi Herois, qui longa in saecula structo
Patris ad exemplum fixit mea cornua muro,
Cornua felicem numquam tacitura triumphum.

déclara, lui et ses successeurs, protecteurs de tous les biens que la communauté pourrait posséder et acquérir dans le Brabant. Philippe II renouvela et augmenta ces privilèges, confirmés plus tard par tous ses successeurs. Chaque année, le dimanche des Rameaux, le roi d'Espagne venait à Groenendael laver les pieds de douze pauvres.

Méfaits des hérétiques : 1572.

Mais comme les autres maisons pieuses de la forêt de Soigne, le monastère de Groenendael devait connaître les vicissitudes des périodes tragiques. Dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, en 1572, les hérétiques attaquèrent le prieuré et le dévastèrent. Les moines s'enfuirent en emportant leurs lares. Ils revinrent en 1585; Alexandre Farnèse ayant réduit Bruxelles sous sa domination, une courte ère de paix permit aux religieux de reprendre leur existence claustrale. Réfugiés à Bruxelles, nous apprend l'abbé Mann, les chanoines de Groenendael avaient obtenu la chapelle de Sainte-Marie-Magdeleine pour y célébrer leurs offices (1).

Générosité de l'infante Isabelle.

Chapelle de N.-D. de Lorette.

Tableau de Roger Vander Weyden.

Un calme apparent s'établit pendant le règne d'Albert et Isabelle. L'infante gratifia le couvent de dons magnifiques. Elle fit construire au bout des jardins, sur une colline, une chapelle de marbre. Dédiée à Notre-Dame de Lorette, sa façade noyait dans son ombre le tilleul cher à Jan Ruysbroeck et dont nous avons retracé l'histoire dans le troisième chapitre de ce volume. Le pape attribua à cette chapelle la possession de plusieurs privilèges spirituels. L'intérieur de ce temple était somptueux et d'une richesse extrême. Les œuvres d'art y étaient rassemblés avec un goût profond. On remarquait des peintures et des statues. L'autel principal s'ornait de panneaux de Mollins. Aux murs des nefs se voyaient des toiles de de Vadder et de Gaspar de Crayer. Mais le trésor c'étaient sans contredit les tableaux placés dans la chapelle latérale et attribués à Roger Vander Weyden par Antoine Sanderus, qui les a souvent admirés, mais qui ne les décrit pas. Au temps de l'historien, les mausolées de Ruysbroeck et du Bon Cuisinier existaient encore. On conservait en outre, à Groenendael, un morceau de la sainte Croix, et des épines de la couronne du Christ, offerts aussi par l'infante Isabelle. C'est encore l'épouse d'Albert qui décora de superbes vitraux les croisées de l'église abbatiale, pour remplacer ceux placés jadis par Charles le Téméraire et par Charles-Quint et détruits ou endommagés par les iconoclastes.

Abolition de la clôture : 1635.

Le chapitre de Windessem abolit la clôture en 1635, année où le couvent fut saccagé une nouvelle fois par les Français. Trois

(1) T. I, p. 119.

frères lais furent massacrés pendant le pillage. A la fin du XVII[e] siècle, les moines plantèrent une belle avenue de hêtres, qui passait devant le prieuré et s'étendait jusqu'aux anciens établissements du haras, alors encore debout. Une partie de cette avenue ombreuse, longeant le grand étang, subsiste de nos jours. Jusqu'à la fin de la domination autrichienne, les religieux vécurent dans une quiétude relative. En 1783, Joseph II supprima les chanoines réguliers. Ceux-ci réintégrèrent leur maison sous la Révolution brabançonne. Mais la République les chasse définitivement; avant de se disperser, les Augustins avaient, paraît-il, transformé en un monceau de ruines le monastère qu'ils étaient contraints d'évacuer sans espoir de retour. Ils ne laissèrent debout que des murailles branlantes. Le prieuré avait existé près de cinq siècles.

Suppression du monastère : 1783

Groenendael, où l'étude des livres était particulièrement en honneur et où on s'instruisait beaucoup, a formé des hommes illustres. Sans rivaliser par leurs mérites avec Jan Ruysbroeck, ils tiennent dans l'histoire des lettres, de la théologie et des arts une place brillante. Certains supérieurs du monastère ont laissé le souvenir d'esprits remarquables. On cite surtout Regnier de Valle, successeur de l'écrivain des *Noces Spirituelles;* il était arrivé à un tel degré de perfection morale qu'il était pour ses compagnons un incessant objet d'admiration. Le quatrième « prévot », Henri Selle, de Hérenthals, d'abord directeur des Filles de Sainte-Barbe de Tirlemont, fut nommé par Pierre d'Alliac, évêque de Cambrai, inquisiteur contre les hérétiques. Le cinquième prieur fut Henri de Schoonhoven, de Bruxelles, auparavant et ensuite prieur de Sept-Fontaines, dont il était profès; il résigna en 1432.

Groenendael, foyer d'études.

Religieux célèbres : Regnier de Valle.

Comme on voit, certains chanoines occupaient alternativement des fonctions dans différentes abbayes du même ordre. Le onzième prieur Jean de Hasselt, du nom de sa patrie, profès de Rouge-Cloître, est élu prieur à Groenendael en 1445. Ensuite il devint prieur dans son monastère d'origine. En 1572, est prieur Adam Fabri. C'est lui qui transféra la communauté au refuge de Bruxelles, à cause du tumulte des iconoclastes. Il y mourut de la peste vers 1577. Le prieur Antoine Berchem, natif de Tervueren, ramena en 1606 sa communauté à Groenendael, après être resté vingt ans comme en exil à Bruxelles. Il commença à relever ce qui avait été détruit. Il est mort en 1622. Le neuvième prieur, Henri de Pomerius, ou Van den Bogaerden, qui avait été lui aussi, pendant deux ans, prieur au monastère de Rouge-Cloître, pratiquait avec un talent très apprécié la gravure sur bois. Il écrivit une vie du « Serviteur de Dieu » Jan Ruysbroeck et de Jean

Henri de Pomerius, graveur sur bois.

de Leeuw, *Bonus Cocus*. Il succomba à l'âge de 87 ans, le 2 mai 1469.

Jean Spiegel, l'enlumineur.

C'est cependant parmi les moines qu'il faut chercher ceux à qui est dû spécialement le lustre dont la communauté a joui à travers tant de siècles. Un des plus connus est Jean Spiegel, de Cureghem, diacre de l'ordre de Saint-Augustin. On l'appelait le Miroir Vivant, car la grâce divine rayonnait sur son visage. Il se distinguait par sa douceur et sa mansuétude. Il excellait dans l'art de l'enluminure; il illustrait les livres écrits par ses compagnons, les ornait d'une floraison heureuse et charmante où son imagination suivait son libre cours. Il aimait surtout de peindre dans des cadres sylvestres toutes les bêtes : cerfs, biches et écureuils, hérons, faisans et ramiers, qu'il rencontrait lors de ses promenades dans la forêt de Soigne. Il représentait aussi le Crucifiement du Christ, le portrait de la Vierge et composait des scènes où il figurait des saints. Sa couleur,



L'entrée de la forêt de Soigne vue des hauteurs de Stalle.
Gravure de Hans Collaert, 1545 † 1622. (Cabinet des Estampes).

Son trépas : 1358.

assure-t-on, était délicatement harmonieuse et ses personnages imprégnés d'un sentiment exquis. Atteint de choléra, vers 1358, il mourut après trois jours de souffrance. Le soir de son trépas, un frère crut voir son âme sous la forme d'une lumière admirable transportée au ciel par les anges. Le matin des obsèques

il apparut au même frère, pendant la solennité de la messe, revêtu d'une tunique éclatante, participant, devant l'autel, à la célébration du service divin, parmi ses ministres. Une quarantaine d'années après, en 1401, au cours d'une seconde épidémie de choléra qui décima la population brabançonne, le fléau visita de nouveau Groenendael. Jeunes et vieux furent frappés et on compta de nombreuses victimes.

Le moine Guillaume Jordan, natif de Bruxelles, traduisit en français plusieurs livres de Jan Ruysbroeck, et notamment *De la Perfection des Fils de Dieu*. Fin lettré, il écrivit lui-même des ouvrages mystiques, inspirés par l'exemple de son maître : *De Apibus* ou *De decem praeceptis*, et *De Reprobatione visionum*. Il mourut le 23 novembre 1373. Jean Théodore de Schoonhoven, probablement le frère du prieur Henri de Schoonhoven, décédé le 22 novembre 1431, devint célèbre par ses traités, par ses lettres et principalement par ses sermons qu'un de ses disciples réunit sous le titre de : *Tractatus de Contemplatione*. Pierre Pistor, mort en 1440 et Louis Bivordan, ont également attaché leurs noms à des livres importants; le premier commenta les péchés véniels et mortels; le second rédigea le *Salutifer Ludovici*. Arnold Gheyloven passe pour avoir été un jurisconsulte éminent; il était très versé dans le droit canon et laissa une œuvre capitale : *Remissorium juris tam civilis quam canonici*.

Guillaume Jordan, traducteur de Ruysbroeck.

Jean de Schoonhoven.

Pierre Pistor et Louis Bivordan, écrivains mystiques.

Arnold Gheyloven, jurisconsulte.

On doit à Jean Joncker, décédé le 17 janvier 1509, les fameux *Virilogium Viridis Vallis*. C'est grâce à ses grandes qualités morales et intellectuelles qu'on le nomma prieur du monastère de Saint-Martin, ordre des chanoines réguliers, à Louvain. Deux autres religieux de Groenendael ont consacré à leur couvent des monographies précieuses, auxquelles la plupart des écrivains ont eu recours dans la suite. Le chanoine Jean Siliceus décrivit l'origine et le développement du cloître; nous ignorons ce qu'est devenu son manuscrit. Le chanoine Marc Mastelin, bachelier en théologie, publia en deux livres le *Necrologion* de son couvent. Diplômé plus tard licencié en théologie, il mourut prieur de Sept-Fontaines. Son ouvrage a été mis fortement à contribution par Antoine Sanderus, qui y a puisé les renseignements essentiels de son étude sur l'établissement fondé par le divin Jan Ruysbroeck.

Jean Joncker.

Jean Siliceus et Marc Mastelin.

Le monastère de la « Vallée Verte » était le plus vaste et le plus important de la forêt de Soigne. Ses installations étaient vraiment majestueuses. « Ce superbe cloître, dit George Fricx, consiste en deux grandes cours à quatre corps de logis chacune, bâtis avec la dernière régularité; et en dix ou douze bâtiments hors d'œuvre autour d'une vaste cour qui en fait une partie de l'enceinte. Le palais du prince fut bâti auprès de l'église par les

Installations du monastère.

Pavillon ducal.

soins de Philippe de Clèves en 1520, et réparé et embelli par l'infante Isabelle, qui y employa vingt-trois mille florins, somme très considérable en ce temps-là. La bibliothèque y est très-bien logée dans une salle de cent soixante et quinze pieds de longueur. Les étrangers y sont parfaitement bien reçus et logés dans des appartements, qui ne sont destinés qu'à cet usage. Il y en a pour les deux sexes, séparés les uns des autres par une cour, conformément à la bienséance et à la modestie qui est requise dans ce lieu. Il n'en est pas de plus agréable, ni

Jardins magnifiques.

où l'on voye de plus magnifiques jardins accompagnés de parterres, de labyrinthes, de pièces d'eau, de fontaines et sur tout d'une plus grande quantité d'arbres et de bocages plantés en

Enceinte fortifiée.

symétrie. Ce vaste terrain est enceint de bons murs avec des tours dans les angles pour le mettre à l'abri des voleurs de toute sorte de Nations, que la guerre y produit. La grande chapelle sous le titre de N. D. de Lorette, située à l'extrémité des jardins, fut bâtie par les soins libéraux de l'infante Isabelle, qui y posa la première pierre et la fit paver de marbre. Elle est ornée de très beaux tableaux sortis des plus habiles pinceaux. Il y en a de Mollins, de Van den Es, de Crayere et parmi les plus beaux on en remarque un de Roger de Bruxelles, qui représente le martyre des Philosophes que l'histoire dit avoir été convertis par Sainte-Catherine (1). »

Vitraux.

Dans le circuit du cloître on admirait une série de vitraux émanant de particuliers. Ils avaient été offerts par des nobles dont ils portaient les armoiries. Parmi les inscriptions dont les plus beaux étaient ornés, on lisait surtout les suivantes : « François Joseph de Stucker, escuyer, conseiller du Roy et son assesseur à l'état de Prévost de l'hostel et Drossart de Brabant 1669. Marie Françoise Daniels, sa compagne 1669.—*Jon^r Jan vanden Winckel J.V.L. Schepen der stad Brusselle A^o 1636. Jo^e Françoise Cornelia van Hemers 1636.—Sr Hilario de Benero, contador des vivres del Exercito de Sa Ma^t en los Estados de Flandes* ».

Vestiges du couvent.

Du monastère ancien, on ne retrouve plus aujourd'hui qu'une partie des fondations de l'église, tout à fait perdues dans la végétation folle, quelques tronçons épars du mur d'enceinte, et un caveau voûté, à moitié effondré et rempli d'eau. Le pavillon sans caractère où est établi un restaurant, date de la fin du XVIIIe. Il servit de quartier au dernier prieur, Jean-Baptiste Nielens.

Rouge-Cloître : ses origines ; Egide Olivier.

En la forêt de Soigne, au fond d'une vallée appelée *de Bruxkens Cluyse*, ou Ermitage du Petit-Pont, vivait vers le milieu du

(1) *Description de la Ville de Bruxelles*, 1743, pp. 210 à 212.

XIVe siècle, le prêtre Egide Olivier. Il accomplissait dans une solitude absolue ses actes de dévotion. Seules les visites d'un chanoine de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, Guillaume Daniëls, interrompaient parfois les calmes méditations du saint homme. Lorsque Daniels pénétrait dans sa cabane, l'ermite l'exhortait à abandonner le monde et à se consacrer lui aussi complètement au service de Dieu. Le chanoine aimait le langage de son interlocuteur et l'écoutait avec plaisir. Il renouvelait ses visites au solitaire habitant du hallier, se laissant insensiblement convaincre par ses conseils. Les premiers moines de Groenendael, qu'il était allé voir au cours d'une de ses promenades sylvestres, et auxquels il confiait ses pensées, l'encouragèrent à leur tour à quitter la ville. Guillaume Daniels.

Guillaume Daniels ne résista plus à ses intimes désirs. Il s'unit à Egide Olivier et commença avec lui la construction d'un petit monastère en bois; ils abandonnèrent l'ermitage primitif, parce qu'il était situé dans un lieu marécageux et peu propre à l'installation d'un couvent. Ils se transportèrent donc dans un endroit plus propice nommé *beneden den Glabotsborre* (au bas de la Source des Clabots), qu'ils obtinrent en 1366 de la duchesse Jeanne, auprès de laquelle ils s'étaient rendus ensemble. Gautier ou Walter du Moulin, honnête bourgeois, s'associa avec eux. Comme il leur avait apporté son patrimoine, ils y joignirent leurs propres deniers et bâtirent une chapelle, où ils mirent un petit clocher « qui ne pesoit que seize livres », et des cellules pour neuf personnes; ils donnèrent à tout cela la forme d'un monastère en 1368. Le 1er mars de cette année la duchesse Jeanne leur avait assuré, par lettres patentes, la propriété perpétuelle du coin de forêt. Ils couvrirent les parois du couvent d'un ciment rouge, fait de tuiles brisées et pilées; de là le nom de *Rooclooster* que le peuple lui donna. Gilles Olivier mourut peu de temps après.

Monastère en bois : 1366.

Chapelle.

Donation de la duchesse Jeanne : 1368.

En 1369, Jacques, évêque de Cambrai, consacra la chapelle à l'honneur de Dieu et de saint Paul. Le 18 janvier 1373, Jean t'Serclaes, archidiacre du Hainaut et chanoine de Cambrai, donna l'habit, par ordre de son évêque Gérard, en présence de deux moines de Groenendael, à Guillaume Daniels, Henri Van Hoek et Henri Wisse, prêtres, et à Gautier du Moulin, convers, appelé Walter Van der Molen dans l'acte de donation de la princesse. A l'issue de l'offertoire de cette messe initiale, tous les quatre, revêtus de leurs habits, ils firent profession en invoquant le Saint-Esprit. Ils choisirent pour premier prieur Guillaume Daniels, que le susdit archidiacre confirma avec les cérémonies accoutumées. Le prélat et les assistants chantèrent ensuite : *Veni Creator Spiritus* et *Te Deum*..... En 1412, le couvent fut

Clôture établie en 1447.

uni au chapitre de Windessem; en 1447, les religieux déjà fort nombreux firent vœu de clôture, embrassée par la plupart des couvents du chapitre général de Windessem, et ensuite abolie, comme on sait, par le même chapitre en 1635.

Guillaume Daniels mourut en 1392, après dix-neuf années de prieurat. Un Zélandais, Henri Wisse, lui succéda; il ne régna que quatre ans et obtint pour le couvent de nombreux privilèges temporels et spirituels. Il eut pour continuateur, en 1396, un de ses compatriotes, Guillaume Broecke, dont la piété était telle que l'évêque de Cambrai venait souvent l'entendre dire la messe, en déclarant que c'était là le plus saint prêtre du Brabant. Alors qu'il gouvernait la maison, la communauté s'adjoignit comme procureur un vaillant capitaine, Franco ou François de Dilbeka, familier de la duchesse Jeanne. Il dépouilla l'uniforme de soldat pour revêtir la robe de frère convers. Par son influence, le couvent reçut l'autorisation de se développer et d'annexer une partie de la forêt de Soigne. En reconnaissance de cette autorisation, les religieux s'engagèrent à donner chaque jour une messe pour le bonheur de la Souveraine et à célébrer un office solennel anniversaire en faveur de Jeanne, de son mari Wenceslas, de ses parents et de leurs successeurs.

Moine-soldat.

Guillaume Broecke, troisième prieur.

Le règne de Guillaume Broecke a été marqué par une prospérité brillante. On découvrit de son temps, à proximité de l'abbaye, une carrière d'où les moines tirèrent les pierres avec lesquelles on construisit la vaste muraille d'enceinte et la partie principale du cloître et de l'église. Pendant les travaux, on trouva dans cette carrière, appelée *Mons Lapideus*, un trésor depuis de nombreux siècles enfoui, assurent les chroniqueurs, qui s'abstiennent cependant de dire en quoi il consistait. Le vénérable prieur conserva ses fonctions pendant neuf années. Il trépassa en 1405. En 1494, Jean Rampart est élu dix-huitième prieur: il jeta, en 1512, les fondations du nouveau chœur. Lorsqu'il mourut, en 1520, on l'enterra au milieu même de ce chœur dont il avait dessiné l'architecture.

Découverte d'un trésor.

Les chanoines de Sainte Gudule.

Sous le prieurat de l'Anversois Hubert de Wyse, qui dura vingt-huit ans, de 1527 à 1556, une association fut fondée entre le monastère et l'église Sainte-Gudule. En 1531, lors des fêtes de la Pentecôte, les dix chapelains de cette église vinrent en cortège à Rouge-Cloître. En souvenir de Daniels, fondateur de l'abbaye et autrefois chanoine de la collégiale, tous voulaient resserrer leurs liens de confraternité. Un grand repas eut lieu dans le réfectoire. Cette confraternité fut encore fortifiée deux ans après. Chaque année désormais et pendant plusieurs siècles, les chapelains en cortège se mettaient en route le dimanche de la Pentecôte; ils traversaient la forêt de Soigne au milieu des

fidèles rassemblés sur leur passage. En 1559, à l'occasion du deux centième anniversaire de la fondation du petit ermitage d'Egide Olivier, le vénérable Barthelemi Tichon, grand-chanoine, célébra en merveilleuse pompe, en l'église Sainte-Gudule, le jubilé de la confrérie des Chapelains.

Le donateur Jean de Berghes.

Un des plus généreux bienfaiteurs de *Rubea Vallis*, Jean de Berghes, mort le 20 janvier 1532 (1), voulut que son corps fût enseveli dans l'église principale de Berg-op-Zoom, mais qu'on déposât son cœur à Sainte-Gudule, dans un vase de plomb, près



Le hameau de Saint-Job, à Carloo, au sortir de la forêt de Soigne.
Gravure de Hans Collaert, 1545 † 1622. (Cabinet des Estampes).

du tabernacle, sous le vitrail dû à sa munificence. Durant le règne de Michel de Riddere, vingt-deuxième prieur, élu en 1585 et mort en 1607, la communauté se dispersa à cause des persécutions que les gueux infligeaient aux catholiques. Les hérétiques avaient une première fois attaqué et saccagé le couvent en 1572. Protégés par le gouverneur Pierre de Mansfeld, les moines se rassemblèrent dans une maison de Bruxelles. Durant tout leur exil, ils dirent quotidiennement la messe en l'église du Sablon.

Ravages causés par les hérétiques : 1572

(1) Ce marquis Jean de Berghes n'est autre que le gentilhomme favori de Charles-Quint. Chevalier de la Toison d'Or, gouverneur du Hainaut, il fut grand veneur de Brabant jusqu'à sa mort, survenue, selon le compilateur des *Placcaerten van Brabandt*, en 1531. Mais cette date est erronée.

Le prince et le prieur se lièrent d'amitié; un soir, Mansfeld invita tout le couvent à un banquet, que le duc d'Aumale et d'autres puissants personnages honoraient de leur présence. Se rappelant tous ces affectueux témoignages de sympathie, les religieux, reprenant possession de leur demeure sylvestre, convièrent souvent le gouverneur à partager leurs repas de fêtes. Il acceptait toujours avec empressement et arrivait à Rouge-Cloître munis de cadeaux précieux. Une fois il apporta au supérieur un grand crucifix d'argent ciselé renfermant un morceau de la sainte Croix. Cette œuvre, d'un artiste flamand et qui avait appartenu à Marguerite de Parme, placée dans l'église abbatiale, jouissait auprès des fidèles d'une faveur respectueuse.

La « source de l'Empereur ».

Les dépendances du monastère s'étendaient assez loin dans la forêt. A l'intérieur de la propriété se trouvait *de Keysers Fonteyne*, *Fons Caesareus*, cette même source de l'Empereur si connue et si aimée par les excursionnistes et qui aujourd'hui sort du versant d'un coteau planté de vieux hêtres. Elle doit son nom sans doute à Charles-Quint, qui s'y désaltéra après une chasse mouvementée. Il est probable qu'elle n'est autre que l'antique *Clabotsborre*. Dans le monastère, il y avait quinze étangs, où les moines conservaient du poisson pour l'hiver. La chapelle était une des plus belles bâtisses; elle était construite complètement en pierres blanches. Le maître-autel, détruit par les iconoclastes, fut rétabli en 1637 par le prieur Adrien Van der Reest; quatre colonnes de marbre le soutenaient. Le fond était orné d'un tableau de Pierre-Paul Rubens, représentant le martyre de saint Paul, patron de l'abbaye. Une haute tour dominait l'église; le même prieur en construisit une deuxième en 1643, y plaça une horloge et un carillon de vingt cloches dont la musique cristalline éparpillait dans la forêt de Soigne la pluie de ses ondes harmonieuses.

Quinze étangs. Tableau de Rubens. Carillon : 1643.

Bibliothèque.

La bibliothèque de Rouge-Cloître est fameuse, car beaucoup de religieux ont consacré leur vie à l'embellir, à la garnir de trésors inestimables, mais malheureusement en majeure partie détruits ou disparus dans l'anarchie des périodes troublées. Le moine Jean Gillemans, un des plus célèbres hagiographes des temps gothiques, avait doté la bibliothèque de neuf énormes volumes manuscrits, ornés d'enluminures, et qui retraçaient la vie des saints. A côté de ces œuvres patientes et basées sur une documentation considérable, on admirait la *Description de la Terre Promise* et des commentaires ingénieux et originaux sur l'Arbre de la Science du bien et du mal, écrits vers 1490, par Egide De Wilde, auteur aussi d'un livre sur les généalogies. D'autres savants, Antoine de Berchem et de Ridder, aidèrent

Jean Gillemans :

à compléter cette collection de travaux inestimables. En 1734, tous ces ouvrages existaient encore ; « Jean Gillemans, sous-prieur, s'est distingué dans ce couvent; c'était un homme de vie régulière et de grande lecture. Il a fait une collection de la vie des saints, écrite de sa propre main, ce qui compose le *Hagiologium Brabantinorum* ou *de Sanctis Brabantiae*, tom. III, *Novale Sanctorum*, tom. IV, que l'on garde manuscrite dans ce couvent. Il mourut en 1487, au milieu de ses travaux. Ce couvent a toujours été fécond en grands hommes On y trouve une ample bibliothèque de manuscrits, d'où Laurent Surius, Jean Molanus, Heribert Roswydus, Aub. le Mire et plusieurs autres, ont tiré de grandes lumières pour la composition des vies des saints (1). »

Son œuvre.

L'œuvre complète de Gillemans se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque privée de l'Empereur d'Autriche, à Vienne. C'est « le secrétaire du cabinet intime de S. M. l'Empereur et Roi », Young, qui reçut le 8 août 1803, à Vienne, ces ouvrages précieux des mains du chevalier Beydaels de Zittaert, « conseiller premier Roi d'armes dit Toison d'or ». Le document reproduit dans le tome XIV des *Analecta Bollandiana*, paru en 1895, indique neuf volumes de « Jean Giellemans, mort en 1487, dont cinq en grand folio sur velin avec miniatures, contenant les ouvrages complets composés et écrits par le célèbre historiographe ». Ces ouvrages avaient été transportés à Vienne en 1794. Longtemps on en avait perdu la trace. Le chevalier Beydaels les avait offerts à son souverain pour donner « un hommage de son respectueux et inviolable attachement à sa personne sacrée ».

Les corps de logis du couvent.

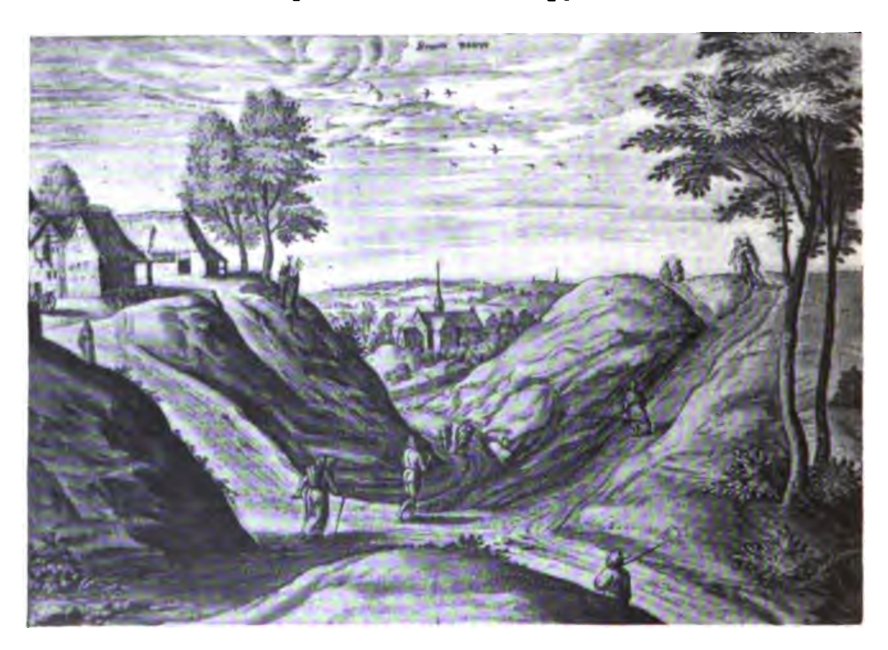
Un des principaux corps de logis de l'abbaye portait le nom de Maison de Savoye; le vingtième prieur, Hubert de Wisse, l'avait construite en 1535 sur une étendue de trois cents pieds. Elle renfermait le réfectoire, long de cent pieds et large de trente-trois; des vitraux artistiques garnissaient toutes les fenêtres de cette immense salle dont un coin s'appelait *Emaüs*. La nouvelle église de « Rouge-Cloître, au bois de Soingne », au lendemain de son achèvement, fut, comme le réfectoire, dotée d'un vitrail peint par Jean Ofhuys, un artiste célèbre en son temps, mais dont les œuvres ne sont point parvenues jusqu'à nous. Ce vitrail, offert par Marguerite d'Autriche, en 1527, coûta soixante livres de Flandre. Il était « ystoriée » du crucifiement du Christ et portait les armoiries de la donatrice. On le plaça dans le chœur. Deux années avant, l'église avait été

Vitraux artistiques.

(1) Le Roy : *Le Théâtre Sacré*, p. 328.

ornée d'une verrière au blason de l'empereur Charles-Quint (1). A travers les âges, nos princes et les seigneurs de leurs cours fréquentèrent *Roo-Clooster;* sa situation rapprochée en même temps du palais de Bruxelles et du palais de Tervueren était surtout cause de la faveur en laquelle nos ducs le tenaient. Ce qui les attirait aussi à Auderghem, ou plutôt à Watermaele, car le prieuré occupait l'extrême limite de ce village, c'était l'abondance extraordinaire du gros gibier peuplant le massif de la forêt enveloppant son enceinte de hauts murs.

Charles-Quint, cet incomparable adorateur des monastères du bois de Soigne, descendait ou s'arrêtait souvent à Rouge-Cloître, lorsqu'il chassait le cerf ou le sanglier, ou lorsqu'il revenait d'une partie cynégétique organisée par les hommes de la vénerie ducale dans l'enclos de l'*Estackette*, cette maison rustique située du côté opposé de Watermaele, à



Le village de Forest, au sortir de la « Heeghde ».
Gravure de Hans Collaert, 1545 † 1622. (Cabinet des Estampes).

l'ombre des premiers arbres du domaine. D'autres personnages célèbres visitaient régulièrement la maison : le farouche et sanguinaire duc d'Albe allait y prier; Albert et Isabelle, l'archiduc Léopold d'Autriche, Louis de Bourbon, prince de Condé,

Le duc d'Albe.

(1) Alexandre Pinchart : T. II, pp. 221 et suivantes.

et son fils le duc d'Anjou, y ont séjourné à mainte reprise. Tous aimaient de se désaltérer aux fontaines pures jaillissant dans les jardins. Ils préféraient entre toutes la source de l'Empereur, « car son eau leur était si agréable, dit de manière exquise Antoine Sanderus, que le lait de leur mère quand ils étaient petits (1) ». Les chasseurs abandonnaient habituellement aux moines toute leur venaison en retour de ce frais breuvage bienfaisant.

Prieurs célèbres.

La liste des prieurs de Rouge-Cloître ayant acquis la renommée par leurs œuvres ou par leurs mœurs est longue. Le cinquième, Daniel Pistoris ou de Visscher, de Hoyelaert, réputé pour sa discipline, régnait en même temps que son frère Jean Pistor, prieur à Groenendael. Ils sont les principaux artisans de la réunion au chapitre de Windessem, en 1412, de leurs établissements respectifs. On considérait le successeur de Daniel Pistor, Johannes Sapientiae, ou Jean de la Sagesse, élu en 1426, comme un demi-dieu. Ses compagnons le vénéraient. Un jour qu'il disait la messe, tendant le calice au moment de l'Elévation, sa tête s'auréola à tel point que le vase sacré disparut dans cette lueur éclatante et surnaturelle. Gérard Gog, huitième prieur, fut un grand architecte; on lui devait une partie des constructions primitives, en style gothique flamboyant. Son chef-d'œuvre était une admirable triple rangée de stalles où se plaçaient les frères chantres, exécutées vers 1433.

Le moine musicien Frédéric Bezuyens.

Le Liégeois Jean Hasselt, après un prieurat de onze ans à Rouge-Cloître, alla diriger le couvent de Groenendael; nous avons vu que sous son règne on introduisit la clôture dans la « Vallée Verte ». Après la consécration de cette règle, il revint à *Roo-Clooster*, où ses anciens compagnons l'élirent prieur une seconde fois, en l'année 1455. Très versé dans la composition musicale et dans le chant, le dix-septième prieur Frédéric Bezuyens, d Anvers, ne conserva ses fonctions que durant douze mois, en 1493. Un de ses successeurs, Paul Schooff, a donné l'exemple classique d'une discipline austère et intransigeante. « Moi-même, dit Sanderus, qui ait écrit cette chronique en partie sous son ministère, j'ai entendu de mes propres oreilles l'illustre seigneur Pierre Rosa, président du Conseil privé du Brabant, tenir ces paroles : Jamais je n'ai vu dans votre monastère de chanoines réguliers un religieux me plaisant mieux par sa physionomie, par sa prudenee et par sa chrétienne modestie que ce très révérend père Schooff. »

(1) *Chorographia Sacra Insignis canonicae S. Pauli Rubea Vallis in Zonia*, 1659.

Le prieur Pierre Dumont.

Un des tout derniers supérieurs du couvent de Rouge-Cloître fut Pierre Dumont, dont il est parlé en ces termes dans les *Relations Véritables :* « Monsieur Pierre Joseph Du Mont, prieur du Prieuré de Rouge-Cloître situé dans la forêt de Soigne à une heure de cette ville, mourut ici ces jours passés à l'âge de 56 ans, muni de tous les sacrements de l'Eglise, après une longue et pénible maladie et une résignation entière à la volonté du Seigneur. Il étoit actuellement général pour la troisième fois des chanoines réguliers de l'Ordre de St-Augustin de la Congrégation de Windesheim, dignité qu'il a soutenue avec beaucoup de capacité et à l'entière satisfaction de tout l'Ordre (1). »

C'est quelques années après ce décès que Edmond Martene et Ursin Durand, les deux fameux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, visitèrent Rouge-Cloître. Nous extrayons ce passage de leur beau livre : « Après le repas, on nous mena dans le jardin pour un peu nous recréer; et l'on nous y fit voir une chapelle de la Vierge sur une petite élévation, où les religieux vont tous les samedis chanter le *Salve Regina*. Il y avoit autrefois une petite chambre qui joignoit la chapelle, où ils alloient tous les ans faire une retraite de huit jours. Car les chanoines réguliers de la congrégation de Vindesheim, dont Rouge-Cloître étoit, s'appliquoient fort aux exercices spirituels... Lorsque nous partîmes, monsieur le prieur eut la bonté de nous donner un religieux, qui vint nous reconduire à cheval jusqu'à Notre-Dame du Chêne... (2). »

Les bâtiments du monastère.

Vers cette époque, le monastère conserve sa splendeur intégrale. George Fricx en parle avec un enthousiasme communicatif dans sa *Description de la Ville de Bruxelles :* « Il a une vue très étendue du côté du couchant, où est située la ville... Entre lesquelles (sources) est un agréable terrain, planté de très beaux arbres, où est la fontaine de l'Empereur, célèbre par son antiquité et par l'excellence de son eau. De tous les avantages qu'on retire de tant de sources, celui d'un moulin qu'elles font moudre, est sans doute un des plus utiles. Ils ont encore celui de conserver du poisson pour l'hiver dans quinze réservoirs toujours pleins d'une eau pure, qui coulant de l'un dans l'autre s'y renouvelle à tous momens. Tous ces agréments se trouvent dans l'enceinte des murs bâtis de pierre de taille blanche. L'église bâtie de la même pierre contient un chœur magnifique parfaitement clair, dont les vitres sont ornées avec autant de délicatesse que de somptuosité. Ce sont autant de

(1) Numéro du 18 octobre 1712.
(2) *Second Voyage littéraire*, 1724, p. 117.

monuments de la pieuse libéralité de plusieurs grands princes. L'empereur Charles V; Ferdinand son père, roi de Hongrie et des Romains (1); Philibert, duc de Savoye; Ravesteyn, duc de Clèves; Henri de Nassau, prince d'Orange; Guillaume de Croy, cardinal et archevêque de Tolède; Erard, cardinal de la Mark, évêque et prince de Liége; le comte d'Egmond; Jean et Antoine, princes de Berghes, tous ces illustres princes en firent poser chacun une. Mais ayant été considérablement endommagées par les orages ou par la malice des tems, l'archiduc Albert et l'infante Isabelle, son épouse, les firent réparer et rétablir dans leur premier lustre l'an 1609. Le principal autel de marbre noir, assorti de quatre colonnes de jaspe et d'un tableau représentant le martyre de St-Paul, sorti du pinceau du fameux Rubens, et la boisure du chœur sculptée de la dernière délicatesse, font l'ornement de cette église. Outre le clocher en flèche posé sur le comble de cette église, il y en a un collatéral avec un charmant carillon composé de vingt cloches très harmonieuses. On y voit une belle et grande bibliothèque, remplie de bons livres et de quantité de manuscrits, parmi lesquels il y a cinq gros volumes en parchemin écrits de la main du R. P. Jean Gilleman, autrefois supérieur de cette maison. Tous les autres bâtiments sont beaux et solides. Ils consistent en deux beaux cloîtres de pierre de taille, un grand corps de logis, nommé la Maison de Savoye, de la longueur de trois cents pieds et d'une belle hauteur, où sont ménagés le réfectoire, large de trente-trois pieds sur cent de longueur, percé de quantité de croisées, dont les vitres sont curieusement peintes, accompagné d'une cuisine de trente-trois pieds en quarré avec une voûte très exhaussée et des fontaines d'eau vive qui y coulent sans cesse, ayant à côté un grand office aussi voûté. Ce sont deux très belles pièces, dont on auroit de la peine à trouver des semblables dans les plus superbes palais. Les appartements des Religieux étrangers sont bâtis au-dessus. La cour d'entrée, ornée de deux fontaines jaillissantes dans de grands bassins artistement construits, contient deux magnifiques corps de logis, dont l'un percé de cinquante grandes croisées et destiné à recevoir les étrangers et l'autre orné d'une belle galerie à quatorze arches ouvertes, sur la cour, est le logement des laïques de la maison. Le reste de cette cour est rempli des offices et des écuries. En un mot tout y est parfaitement bien distribué. Les jardins y sont grands, en grand nombre et soigneusement entretenus. Les avenues qui y condui-

Les vitraux de l'église;

Leur restauration : 1609.

Les deux cloîtres.

Appartements des hôtes.

(1) L'auteur commet ici une faute grossière. Personne n'ignore que Charles-Quint était fils de Philippe le Beau. Ferdinand, appelé le Catholique, était son aïeul maternel, c'est-à-dire le père de Jeanne la Folle.

sent sont des plus belles; et ceux que la piété ou la curiosité y attirent sont reçus avec beaucoup de politesse (1). »

Suppression du monastère : 1784.

Durant l'année 1784, le couvent de Rouge-Cloître fut supprimé par Joseph II, en même temps que la maison sœur de Groenendael. Six ans après, escortés d'un groupe considérable de Patriotes armés, les moines réintégraient leur demeure antique. Mais en 1796, la République les chassa pour jamais et vendit à vil prix les vénérables bâtiments. Aujourd'hui ne subsistent qu'un fragment du dortoir des frères lais et un autre fragment du dortoir des chanoines, tout à fait dégradés, méconnaissables et transformés en guinguettes. L'église abbatiale a été détruite, en 1834, par un incendie; c'est la seule fois que le feu se soit déclaré au monastère. En effet, les moines autrefois aimaient à proclamer que les flammes avaient toujours respecté leur cloître. Dans cet incendie disparut, entre autres, un monument particulièrement précieux : le tombeau du peintre Vander Goes, qui, sous la robe de simple frère, vécut longtemps à Rouge-Cloître, dans la calme et reposante compagnie des religieux. Sur son tombeau détruit on lisait cette épitaphe, qu'une copie du baron Jacques Le Roy nous a conservée :

Le tombeau de Hugues Vander Goes

Pictor Hugo Vander Goes humatus hic quiescit; Dolet ars, cum Similen sibi modo nescit. Vixit tempore Caroli Audacis, ibidem factus Monachus, ad majorem Dei Gloriam (2).

Le dernier moine de Rouge-Cloître : Joannes Van der Auwera

Le dernier moine de Rouge-Cloître, Joannes Franciscus Van der Auwera, a raconté, en témoin ému, les événements houleux qui marquèrent les suprêmes années de sa maison. Son journal inédit, intitulé *Simpele Waerheid*, est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles (3). Nous ne résistons pas au désir d'examiner rapidement ces mémoires, d'autant plus qu'ils nous permettent de deviner combien furent cruelles et hâtives les expulsions des religieux hors de tous les établissements de Soigne. Ce qui se passa à *Roode Clooster* se reproduisit fatalement dans les autres monastères sylvestres, et le tableau que nous trace le pieux auteur a dû se renouveler sans doute lors du pillage de chacun des superbes couvents de la forêt domaniale, sous le règne de Joseph II et pendant le régime républicain. Il faut lire tout d'abord la scène impressionnante où le moine retrace, en une phraséologie, excessive, peut-être, les péripéties de la notification au prieur P. G. Terlaeken, par le substitut du procureur général Cuylen, de la suppression de l'abbaye. Cela se passe le 13 avril 1784, au quartier du supé-

Ses mémoires

(1) 1743, pp. 212 à 217.
(2) *Le Théâtre Sacré du Brabant*, p. 328.
(3) Section des manuscrits, S. II, 995.

rieur : « La communauté est attérée, désespérée, en larmes; tous hurlaient comme des chiens, rugissaient comme des lions; ils changeaient de couleur, palissaient, rougissaient, montraient des fronts bleuis. Le prieur s'évanouit en écoutant la lecture de l'arrêt; il faillit rendre l'âme. On aurait pu laver le plancher de la chambre avec les larmes qui l'humectaient (1)... »



La forèt de Soigne près de l'abbaye de la Cambre.
Gravure de Hans Collaert, 1545 † 1622. (Cabinet des Estampes).

Les uns se frappaient la tête contre les murs, les autres s'arrachaient les cheveux, ceux-ci lacéraient leurs vêtements. Un des frères devint fou. « Le substitut blasphémait, jurait comme une bête, et on eût cru qu'il avait été enfanté *(uytgebroeyd)* par le diable... »

Le même jour, les autorités autrichiennes de Bruxelles font enlever beaucoup d'objets de valeur. Le lendemain, 14 avril, des paysans entreprennent le sac du monastère; ils emportent tout ce qu'ils peuvent, jusqu'aux armes, jusqu'au bois à brûler amoncelé dans les magasins. Ils enlèvent le poisson des

Pillage de la maison par les paysans.

(1) *Een ieder huylde als honden, schreeuwde als leeuwen; zy veranderde van coleuren, nu bleeck dan rood, dan blouw... De plancken van de kamer konde door de menigvuldige tranen gewasschen worden*

étangs, emmènent les chevaux de la ferme abbatiale et les instruments aratoires. Puis ils détachent et conduisent chez eux le bétail et ramènent en échange dans les étables quelques bêtes malingres... Mais le narrateur se console à moitié de ce pillage en songeant que ce n'est pas l'Empereur qui en bénéficiera: *Liver aan het volck als aen den Kyser.* Et il ajoute : *den Kyser is den grooten dief, het is het zyn ook niet* (1). Les fonctionnaires du gouvernement enferment durant quatre jours le prieur dans une cellule pour le contraindre à leur indiquer l'endroit où sont cachés les tableaux et les objets de prix. Puis, ils vendirent à l'encan tout ce qui appartenait personnellement au malheureux ecclésiastique; rien ne fut respecté, pas même les menus bibelots. Et parmi ceux-ci se trouvaient la tabatière d'argent du père Terlaeken et la coupe de cristal à couvercle d'argent ciselé avec laquelle il avait célébré le cinquantenaire de son entrée dans les ordres.

La vente des biens religieux. 20 mai 1784.

C'est environ un mois après, le 20 mai 1784, qu'on procéda, par ordre de justice, à la vente générale des biens religieux. Chose singulière, ce furent des membres du clergé séculier qui acquirent la plupart des lots, à la désapprobation des habitants restés fidèles aux moines et à la vive tristesse de ceux-ci. L'écrivain de *Simpele Waerheid* critique vertement l'attitude de ces prêtres, dont la présence aux vacations causa un véritable scandale; comme les cultivateurs se gardaient de participer aux enchères de ces *gestolen goederen*, ainsi qu'ils disaient, les choses les plus belles étaient adjugées à ces ecclésiastiques sans scrupules à des prix dérisoires.

Dispersion des œuvres d'art.

Un des plus beaux tableaux de Rouge-Cloître, la célèbre toile de Rubens, représentant le martyre de saint Paul et ornant le maître-autel de l'église, fut acheté par Pappaert, curé des Marolles, à Bruxelles. Il eut dans la suite quelque remords sans doute de l'avoir obtenu dans ces conditions peu honorables, car il l'offrit à l'église Notre-Dame de Tirlemont; celle-ci avait déjà acheté, pour 50 florins, l'autel lui-même, dont la noble architecture était toute de marbre noir et de jaspe. D'autres pasteurs, particulièrement les curés de Watermaele, de Woluwe-Saint-Etienne et de Woluwe-Saint-Lambert, s'étaient partagés presque pour rien les magnifiques ornements d'église, qu'ils ne songèrent nullement à restituer dans la suite. Les deux autres autels du temple, celui de la Sainte-Croix et celui de Saint-Ubald, n'atteignirent que 30 florins chacun; ils allèrent embellir le chœur rustique de Wesembeek. Ce sont les orgues qui « firent », tel

(1) « De préférence au peuple qu'à l'Empereur... l'empereur est le grand voleur, car ces biens ne lui appartiennent pas. » Folio 14, recto et verso.

qu'on s'exprime aujourd'hui, la plus belle somme : 400 florins, ce qui était encore fort médiocre, car ces instruments étaient merveilleux. Le sous-prieur de l'abbaye, l'augustin Dothe, n'eut point honte d'acheter la grande partie des vieux vins appartenant à la maison abolie. Le courage lui manqua, après cette action blâmable, pour rester davantage à Auderghem parmi ses frères : il quitta l'abbaye sur-le-champ pour aller demeurer aux Marolles, chez le curé Pappaert, qui lui avait donné un si sacrilège exemple. Au lendemain de cette vente publique, les moines s'éparpillèrent; le vénérable prieur Terlaeken alla loger à Bruxelles, chez une dévote commerçante, Mlle Van Hamme, qui tenait une boutique à l'enseigne de *la Main d'Or* (1). Quelque temps après, chacun des vingt-trois religieux reçut, sur le produit de la vente effectuée au monastère, une casaque de drap, un pantalon, un manteau d'étoffe et vingt-quatre aunes de fine toile. En août, le gouvernement distribua encore entre les expulsés un total de 850 florins.

Retraite du dernier prieur : P.-J. Terlaeken.

En leurs retraites respectives, les moines séparés vivent en paix durant trois années. Toutefois, le 17 mai 1787 ils sortent de leur silence et de leur mutisme pour adresser, aux « bonnes gens des neuf nations de la Ville de Bruxelles », un appel collectif où ils protestent contre la suppression illégale de leur monastère et les prient de coopérer à son rétablissement. Cette requête fut adressée aux Etats de Brabant qui, lui opposant une fin de non-recevoir, firent vendre les antiques constructions de Rouge-Cloître en trois séances : les 3, 16 et 27 juillet 1789. Cette vente, qui comprenait tous les bâtiments monacaux, l'église, la ferme, les étangs, le moulin, les bois, les labours, produisit 58,000 florins. Et le 5 septembre suivant on commence la démolition de l'abbaye par la brasserie et l'infirmerie. Les moines n'ont cependant pas perdu tout espoir; ils croient même pouvoir, à un moment donné, relever les ruines de leur maison. En effet, le 18 février 1790, à la suite d'un acte passé par lui devant le notaire Van Goethem, de l'Etat Souverain de Brabant, l'Augustin Van der Auwera refugié à Woluwe-Saint-Pierre, rentre à Auderghem avec seize de ses compagnons restés fidèles. Réduits à la pauvreté extrême, ils vendent, pour se procurer de l'argent, le refuge de Bruxelles. Puis ils entreprennent la restauration du cloître et commencent même à embellir les parties de l'abbaye qui, ayant échappé aux vandales, sont restées debout. Voulant rendre à leur sainte demeure le joli cadre d'autrefois et qui avait été grandement abîmé, les religieux se mettent bravement, le 28 octobre et le 15 no-

Retour des moines à Rouge-Cloître : 1790.

(1) *In de Gulde Hand.*

vembre 1791, à replanter des chênes aux abords de la ferme et entre la chaussée de Jésus-Eyck et l'étang des Clabots (1).

Pillage du couvent par les hussards français : 1792.

Malheureusement de nouvelles vicissitudes attendaient le monastère, dont les jours étaient comptés désormais. Après Jemmapes, les 13 et 14 novembre 1792, les hussards français pillent et dévastent *Roode Clooster*. L'année suivante, les troupes républicaines ayant fait leur entrée dans Bruxelles, un détachement de dragons vint occuper le couvent à partir du 11 février. Le 1er mars, les commissaires français procèdent à l'inventaire. Pourtant ce n'est que trois ans plus tard, pendant lesquels les moines sont livrés à de continuelles alarmes, que les commissaires du Directoire notifient au prieur la seconde suppression de son établissement. Cette formalité s'accomplit le 27 septembre 1796. Cette fois l'expulsion des Augustins de Rouge-Cloître est définitive. La communauté est pour jamais dissoute. Le monastère est vendu derechef le 14 juin 1798 et bientôt on commence la démolition totale; la ferme et le logis des hôtes furent les constructions qui tombèrent en premier lieu sous les pioches destructrices. Le vieux prieur Terlaeken ne survécut pas longtemps à la ruine navrante et irrémédiable de cette célèbre abbaye dont tant d'années il avait eu entre ses mains les destinées. Très âgé, l'âme meurtrie, il mourut à Bruxelles le 24 mars 1800.

Suppression définitive : 1796.

Sept-Fontaines : origines.

L'abbaye de Sept-Fontaines a une origine pareille à celle de Groenendael et de Rouge-Cloître. Ce fut d'abord un obscur ermitage, appartenant à un religieux inconnu. Dans la seconde moitié du XIVe siècle, ce pieux homme avait construit une cabane au centre du massif sud-ouest de la forêt de Soigne, à la troisième borne milliaire de Bruxelles. Tous les matins, le vieil anachorète se rendait, avant l'aurore, à la messe dite en l'église paroissiale de Rhode. Le jour, il priait et se livrait à des ouvrages manuels, en vrai imitateur des pères de l'Egypte. Il subsistait en vendant aux habitants des villages voisins les objets grossiers qu'il façonnait. Sa fin fut heureuse : il n'avait pas interrompu un instant son travail. L'endroit où il vivait était fréquenté à cause de ses sources abondantes : *Sevenborn* ou *Septem Fontes*, qui descendaient des collines environnantes, et en faisaient un coin singulièrement délicieux.

Gilles Breedyck.

A cette même époque, un vénérable chapelain de l'église Saint-Pierre, à Anderlecht, Gilles Breedyck, né à Bruxelles en 1340 et qui avait étudié à Paris, désireux de s'arracher aux vices de ce monde et de commencer une existence contemplative, s'enten-

(1) *Buyten de pachters porte... De plantery van yke boomen tegen Zonien bosch, van den Cassij Jesus Eyck tot aen den Clabots Vyver.*



HALTE DE CHASSE DANS LA FORÊT DE SOIGNE (Débouché de Boendael)
Tapisserie de Bruxelles, faisant partie de la tenture des « Belles Chasses de Maximilien », exécutée d'après les cartons de Bernard Van Orley.
(Musée du Louvre, Paris).

dit avec sept compagnons pour vivre en commun. Ils s'installèrent tout d'abord en ville, à proximité de la chapelle de Saint-Laurent. Mais comme ce site ne leur parut point assez éloigné du tumulte de la société, « le prêtre pensa au moyen de marcher plus sûrement dans la voie du Seigneur; ainsi, poussé par l'amour de la vertu, du repos et de la solitude, il découvrit ses desseins à ses compagnons, qui se trouvant du même sentiment, allèrent chercher dans le bois de Soigne, comme s'exprime l'auteur du *Théâtre Sacré*, un endroit où ils pourroient vivre en retraite ». Ils arrivèrent dans la vallée de Sept-Fontaines et aperçurent l'ermitage à moitié caché sous les arbres. C'était le cadre rêvé. Nulle part ailleurs ils ne trouveraient semblable quiétude.

Gilles Breedyck, de plus en plus animé du désir d'embrasser une vie austère, prit avec lui ses compagnons et alla trouver Jeanne, duchesse de Brabant, à qui le bois de Soigne appartenait, pour lui demander ce terrain. C'était en 1380. La souveraine le leur accorda; elle y ajouta des fontaines, des champs, une partie de *Sonien*, « en un mot tout ce qui était nécessaire pour commencer et achever ce monastère ». Le chapelain d'Anderlecht s'empressa de retourner à *Sevenborn*, pour y jeter les premières bases du couvent. Quelques habitations s'élevèrent d'abord. Ils bâtirent ensuite une église.

Libéralité de la princesse Jeanne : 1380.

Ce qui ravissait Breedyck et ses compagnons, c'était de se voir complètement entourés de bois; leurs méditations n'étaient ainsi jamais interrompues. Avant de s'installer à *Sevenborn* et d'hériter de l'ermitage du vieux chrétien solitaire arrivé au terme de son existence laborieuse, ils avaient parcouru la forêt de Soigne en tous sens. Animés d'un courage que renouvelait sans cesse la conscience d'une grande œuvre à accomplir, ils ne perdirent pas de temps. Les huit hommes se partagèrent les différents ouvrages, ramassant du bois, recueillant des provisions, mais consacrant tous leurs loisirs à la lecture et à l'écriture. Dans la contrée la nouvelle s'était répandue qu'on avait construit des maisons et des cellules au cœur de la forêt. Cette nouvelle s'ébruita et parvint jusqu'à Cambrai, dont le siège épiscopal était vacant. Chargé par le chapitre de visiter les lieux, Thomas de Wisdorum, prévôt de Soignies, fut tellement charmé par ce qu'il avait vu, qu'il rédigea un rapport enthousiaste. On chargea ensuite ce vicaire d'aller dédier le monastère naissant à Dieu, à la sainte Vierge et à saint Augustin. Le couvent reçut le nom de : Maison Canonique ou Monastère de la Bienheureuse Marie, ou des Augustins, aux Sept-Fontaines.

Dédicace du monastère.

Le 11 avril 1388, l'église fut consacrée par l'évêque Jacques, de Civita-Nova, suffragant de Jean t' Serclaes, évêque de

Consécration de l'église : 1388.

Cambrai, mort peu de temps avant. Le lendemain, pendant la messe, Gilles et deux autres prêtres, Henri de Stakenbosch et Pierre de Hoede, ayant quitté leur ancienne robe, prirent l'habit des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et firent profession. Après le service, la petite communauté élut unanimement prieur Gilles Breedyck.

Premier prieur : Breedyck.

Le chronographe suivant composé dans le goût de l'époque, marqua l'année, le mois et le jour de cet événement mémorable :

M, C ter, L que, ter I, semel V que, ter X in Aprili
Luce sub undena, Domini domus ista sacrata
Extitit : est habitus assumptus, et a tribus : unus
Ex his Aegidius primus Prior est ibi factus.

Le premier prieur du nouveau monastère, construit tout en bois, après avoir rempli ses fonctions pendant vingt-huit ans, fut appelé, en 1416, à Bois-Seigneur-Isaac, périphérique de la forêt de Soigne, pour y planter une nouvelle colonie, dont il fut aussi le premier recteur et ensuite le premier prieur; c'est là qu'il mourut en 1424, dans un âge fort avancé. Il avait écrit quelques ouvrages mystiques. Sept-Fontaines s'affilia, en 1401, au chapitre de Groenendael, et, en 1415, pendant le règne du deuxième prieur, Allar Gillier, à celui de Windessem, sous certaines restrictions et avec l'approbation de Jean de Liedekercke, évêque de Cambrai. Enfin, en 1442, les moines embrassèrent la clôture, abolie ici, comme autre part en 1635, en vertu d'un décision du chapitre général. A Allar Gillier succéda Henri Pomerius, chanoine régulier de Groenendael. Il eut pour successeur, en 1421, Jean Pistoris, profès de la « Vallée Verte », qui résigna après onze années.

Sa mort 1424.

Adoption de la clôture : 1442.

Sous le prieurat de Jean Pensalinck, nommé en 1432, on jeta les fondements du nouveau temple. Le frère de Pistoris, Daniel Pistor, autrefois supérieur à Rouge-Cloître, meurt sixième prieur en 1436. Jacques Woetwaters, prieur en 1439, le redevient en 1458, encadrant le prieurat de Bartholomé Bargans, d'Utrecht, chanoine de *Roo-Clooster*, nommé en 1443 et démissionnaire en 1448. Vers cette époque, l'oratoire avait été détruit par un incendie. Woetwaters acheva le temple nouveau, bâti en pierre et admirablement décoré. Les moines, le lendemain du sinistre, avaient refusé la proposition de Jean de Gavre ou Jean de Lens ou de Liedekercke, évêque de Cambrai, qui leur offrait gratuitement l'église d'Alsemberghe, dédiée à la Vierge, avec ses biens et ses annexes. Mais ils aimaient trop la paix des bois, ils s'étaient tellement accoutumés à leur existence placide et

Nouvel oratoire.

silencieuse, loin de tout commerce humain, qu'ils déclinèrent cette offre généreuse.

Le monastère, d'ailleurs, eut des bienfaiteurs nombreux. Jeanne de Brabant, l'admirable fille de Jean III, ajouta à l'acte de fondation de l'abbaye un privilège perpétuel. Le prieuré obtint la faculté de s'approvisionner dans la forêt de Soigne le bois en quantité suffisante pour allumer les feux dans tout l'établissement. Dans la suite, le prieuré de Sept-Fontaines a toujours joui de ce droit. Cependant, des contestations surgirent plus tard au sujet de ce privilège, que le Conseil des Finances confirma le 9 juillet 1641. Désormais, « de la part de Sa Ma[té] », il sera alloué aux religieux « huict cent wisses de bois » annuellement par le receveur général « hors les wintfellingen ». Cette provision sera prise « aux endroicts et lieux plus voisins de leur dit monastère. Et de plus ample grace d'y pouvoir prendre et cueillir le bois secq » (1). Le 4 septembre 1699, « Son Alteze Electorale » renouvelle la faveur. L'ordonnance publiée à cette occasion par le Conseil, le 13 mai 1700, stipule que les huit cents mesures ordinaires comprendront « la moitié du bois tremble, et la moitié du bois de bosle, et ce mesure pour mesure, sans en compter deux pour une et de la grandeur réglée pour les dits wintfellingues » (2).

Bienfaiteurs.

Droit de couper du bois en Soigne.

Jean IV usa, lui aussi, de libéralité. Il octroya des avantages importants et concéda aux moines des parcelles de la forêt. Marie de Hongrie accorda au couvent des bénéfices considérables. Le cardinal Everard de la Marck, prince-évêque de Liége, fit reconstruire au XVIe siècle toute la maison, depuis les fondements. Le mausolée du prélat, qui avait légué ses entrailles au couvent, se trouvait au milieu du chœur, à proximité du maître-autel. Des soldats détruisirent le tombeau pendant les guerres. On ne conserva que le cercueil de plomb de l'évêque, renfermant ses restes. L'abbesse de Nivelles, dame Christine de Franchimont, fit don à l'église de vases sacrés. Une des chapelles du temple, celle de la Sainte-Trinité, avait été construite au XVe siècle, grâce à la munificence de Martin Freinaert, bailli de Hal, qu'on enterra devant le chœur.

Reconstruction du monastère

Pendant son prieurat, de 1467 à 1474, Guillaume à Piro ou de Pire, ancien profès de Groenendael, commença la construction de nouveaux bâtiments et acheva ceux entrepris par ses prédécesseurs. Mais sous le prieurat de Gaspar de Meet, un Brugeois élu en 1513, à l'âge de 29 ans, le monastère fut une deuxième

(1) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME : *Chambre des Comptes*, n° 510, fol. 227 et verso.

(2) *Ibidem*, fol. 228.

Incendie.

fois incendié. Un tremblement de terre l'endommagea davantage, le 26 juin 1522; il bouleversa la contrée entre 10 et 11 heures du soir et sema la terreur parmi les religieux, qui croyaient leur demeure complètement démolie. C'est en



JACQUES D'ARTHOIS, célèbre peintre de la forêt de Soigne.
Gravure de Petrus de Jode, d'après le tableau de Jean Moyssens,
parue dans « Het Gulden Cabinet der Schilderconst », de Corneille De Bie. Edition de 1659.

l'année 1523, peu de semaines après la nomination du vingt et unième prieur, Henri de Cock, que le couvent fut honoré pour la première fois de la visite d'Everard de la Marck; le prince-évêque revint souvent partager le repas des moines, à côté du prieur Jean Freyniers.

Les ducs de Brabant témoignèrent toujours à la communauté de *Seven Borren* beaucoup de sollicitude. Ils visitaient souvent

le monastère. Alexandre Pinchart cite des lettres patentes datées de Bruxelles le 19 janvier 1498, par lesquelles Philippe le Beau octroie au monastère de Sept-Fontaines une somme de soixante livres « pour et au lieu d'un bonnier de bois qu'il leur avoit lors nagaires accordé, et ce pour eulx aider aux fraiz et despens qu'ils avoient à soustenir pour édiffier leur maison et logis pour y recevoir Monseigneur quant il lui plairoit de y loger (1) ».

Charles-Quint, Philippe II et Marie de Hongrie, venant de Gand, s'arrêtèrent le 10 octobre 1540 à Sept-Fontaines, suivis d'un luxueux cortège de seigneurs puissants et de dames élégantes. Le lendemain, au moment de partir, l'Empereur fit don au prieur Jean Freyniers, d'une somme d'or considérable destinée à l'érection des bâtiments méridionaux. Le fils du monarque se plut depuis ce jour à se retrouver parmi les religieux; en 1549, il se rendit à *Sevenborn* en grande pompe. Il passa toute la semaine de Pâques chez les Augustins, partageant leurs repas, se livrant avec eux à la prière et à la méditation. Visites princières.

Le règne du vingt-troisième prieur élu en 1557, Henri Roelants, fut marqué par des événements affreux : la riche bibliothèque, l'objet d'une réputation universelle, fut incendiée et détruite par les gueux; ils dévastèrent le couvent de fond en comble et le livrèrent aux flammes. Les hérétiques ne s'arrêtent pas là; ils incendient aussi en 1582 et réduisent en cendres la ferme de *Toulifaux*, à Braine-l'Alleu, une des plus belles propriétés des Augustins. Henri Roelants était un érudit; il était très versé dans les lettres grecques et hébraïques. Il mourut en 1596, à Beersel, où la communauté avait été contrainte de chercher un refuge. La bibliothèque détruite par les gueux.

Son successeur, Judocus Borghgrave, connut des infortunes tout aussi amères. Il dirigea les moines exilés de force pendant une période de dix années. Ce n'est qu'en 1606 qu'il put quitter le manoir de Beersel, où les moines avaient vécu près de vingt ans, et reprendre le chemin de Sept-Fontaines. Mais la maison n'était plus qu'un monceau de ruines. Bravement, les moines redressèrent les murailles de leur cloître et de leur église. Grâce aux largesses du prince Charles de Croy, on put consolider les parties non renversées et commencer la reconstruction des autres. Le travail s'accomplit avec beaucoup d'ardeur et le vingt-sixième prieur, le chanoine Jean Vermeulen, choisi en 1619 et mort en 1636, eut la joie d'inaugurer les nouveaux locaux, Exil des moines. Bâtiments nouveaux : 1619-1636.

(1) Alexandre Pinchart : Ouvrage cité, t. II, p. 224.

rétablis dans toute leur magnificence. Il avait consacré une fortune personnelle considérable à l'œuvre de restauration.

Ferdinand d'Espagne : 1639.

Un événement pittoresque marqua l'autonme de 1639 : Certain après-midi, l'infant-cardinal Fernand d'Espagne arriva inopinément à Sept-Fontaines, pendant une partie de chasse. Accompagné de plusieurs seigneurs et des gens de la vénerie de Boitsfort, le prince poursuivait un cerf d'une grandeur remarquable. Traquée par les chiens, la bête se jeta dans le *Vetvyver*, un des étangs du prieuré, où, forcé par la meute, il se laissa capturer par les chasseurs. Le prieur Marc Mastelin vint à la rencontre du prince, qui écoutait la fanfare du hallali ; entouré des vieux chanoines, le supérieur le salua, le complimenta et lui offrit une collation. L'infant accepta, descendit de cheval et fit honneur aux mets que lui présentait le religieux. On dépeça le cerf dans la grande cour du couvent ; le cardinal Ferdinand s'en réserva une cuisse et donna le reste à la communauté. Réjoui par cet incident, le prince revint le soir même à Bruxelles, par la forêt de Soigne.

Charles II d'Angleterre : 1658.

Une vingtaine d'années après, en 1658, l'abbaye fit une réception splendide à Charles II, roi d'Angleterre et d'Ecosse, que la révolution fomentée par Cromwell avait dépouillé de son trône et qui séjournait à Bruxelles. La beauté du monastère et du site où il s'étendait émerveillèrent le monarque exilé. Il parcourut l'établissement, se plut à admirer tout en détail ; il partit en disant toute sa joie et toute sa surprise au prieur Henri de Bruyne, et en le remerciant pour son urbanité. Ce prieur, né à Bruxelles, était un homme digne entre tous. Il s'occupa particulièrement de la décoration de la belle église construite jadis par le prieur Jacques Woetwaeters ; il y plaça des tableaux de maîtres, des joyaux et des sièges sculptés avec art. Il édifia une nouvelle bibliothèque et bâtit le refuge de Bruxelles. C'est ici qu'il trépassa, en 1662, de la gangrène, qui s'était déclarée dans son pied, à la suite d'un accident.

A la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, Trois-Fontaines eut beaucoup à pâtir de la soldatesque et particulièrement des troupes de Louis XIV.

Moines célèbres.

Comme les deux autres monastères de l'ordre de Saint-Augustin situés dans la forêt de Soigne, *Sevenborn* a formé beaucoup d'hommes célèbres dans les lettres et dans les arts. La période la plus brillante furent les XVe et XVIe siècles. A côté des prieurs dont nous avons parlé déjà, il est nécessaire d'en citer quelques autres. Le chanoine Nicolas Roberti, nommé en 1481, fut le confesseur de Maximilien, qui l'appela souvent à Hal. C'était un homme d'éducation austère, qui ne transigeait pas sur les exigences des devoirs religieux. Muni d'un mandat de

l'évêque de Cambrai, il rappela à l'ordre les Bénédictines de Forest, qui avaient singulièrement relâché les règles de la discipline. Le chanoine Adam Fabri, vivant vers 1570, a laissé la réputation d'un religieux incomparablement économe; il devint prieur à Groenendael. Le chanoine Henri Rolant, élu en 1557, cumula le rectorat de Groenendael et le prieurat de Sept-Fontaines, en vertu de lettres délivrées par le premier de ces chapitres, le 26 août 1561. Il est mort en 1580. Seize ans après, le prieur Judocus Borghgrave fit venir de Louvain le licencié en théologie Egide Breeckmans et le chargea d'enseigner les lettres sacrées aux moines.

Marc Mastelin : 1636.

En 1636, la communauté élut le vingt-septième prieur, Marc Mastelin, fils du médecin des archiducs Albert et Isabelle, chanoine instruit auquel on doit une histoire du couvent. Comme il était très versé dans les textes sacrés, des docteurs venaient le consulter sans cesse pour lui demander la solution de questions ardues de théologie. Un des plus brillants docteurs de l'Université de Louvain, Philippe Godefried, curé de Braine-l'Alleud, était son principal familier. Mastelin mourut le 23 décembre 1652, président du Collège des Chanoines de Louvain. Au milieu du XVIIe siècle, le moine Philippe Van den Wauwere, issu d'une famille patricienne bruxelloise, alla en Saxe prêcher contre les hérétiques qui détruisaient les monastères. Il était vieux à son retour à Trois-Fontaines, en 1663. Ses compagnons, pour le récompenser de cette longue et fervente croisade en pays allemand, le nommèrent prieur. Mais son long et fatigant apostolat l'avait usé. Il ne vécut plus que trois ans. Après son trépas, la communauté relâcha, elle aussi, sa discipline. Pourtant le trente-quatrième prieur, Jean François Usselincx, installé le 25 juillet 1698, la rétablit dans son ancienne splendeur.

Philippe Van den Wauwere, prédicateur : 1663.

Jacques Godin, littérateur : 1520

C'est parmi les moines qu'il faut chercher les religieux célèbres par leurs œuvres. Le chanoine Jacques Godin, originaire de Valenciennes, mourut de fatigue en 1520, âgé de 38 ans à peine. C'était un travailleur acharné, écrivant avec élégance le latin, le français et le flamand. Ses sermons faisaient le charme de la communauté. Son contemporain, le chanoine Egide Vander Hecken, d'une famille noble de Bruxelles, peignait avec talent. Il n'avait pas de rival dans l'art de l'enluminure et a orné de vignettes multiples beaucoup d'ouvrages. Il s'inspirait d'ordinaire de ses lectures saintes pour composer ses dessins et les exécutait, assurent ses biographes, d'un pinceau ému et spirituel. Ce religieux-gentilhomme possédait aussi un délicat don littéraire. Le moine Jean Habbecan écrivit vers 1570 des épigrammes empreintes de beaucoup de poésie ; le

Egide Vander Hecken, peintre.

chanoine Jacques Habbeck, profès dans la seconde moitié du XVIe siècle, est également connu par ses lettres. Le Bruxellois Jean Geerts, au temps de Marc Mastelin, partageait sa vie entre la musique, la peinture, la sculpture et l'arboriculture, cultivant les uns et les autres de ces arts avec un bonheur égal.

Jean Geerts, musicien, peintre et statuaire.

Ambroise Pontanus, historien de la forêt de Soigne.

Ambroise Pontanus, ami de Judocus Borghgrave, était un archéologue avisé et un chercheur curieux. Il rédigea plusieurs livres; son chef-d'œuvre était l'*Historia nemoris Soniae*, qui lui demanda plusieurs années de travail et de compilation. C'était le seul ouvrage d'ensemble qui eût été écrit jusqu'à présent sur l'antique forêt de Soigne. Le moine comptait imprimer son volume; mais il mourut subitement avant d'avoir pu réaliser son projet. Le manuscrit, avec ceux de ses autres productions, resta à la bibliothèque, d'où il disparut pendant les pillages de la fin du XVIe siècle ou pendant les incendies postérieurs. On n'a jamais retrouvé sa trace. En 1655 embrasse la règle de Saint-Augustin, le seigneur Jean Luzon de Milares; ce moine, extraordinairement instruit, connaissait un grand nombre de langues. Cinq années après avoir revêtu l'habit de chanoine régulier, il entra au service de Claude Amorald, prince de Ligne et vice-roi de Sicile. Il accompagna son maître dans ses campagnes en qualité de vicaire général de l'armée du Roi. Le moine Wiaert a écrit un volume fameux, consulté par beaucoup d'auteurs : *Historia Septem Fontana*.

Jean Luzon de Milares, polyglotte.

Gauthier van der Noot, « le Mangeur ».

Qu'on nous permette de mentionner, en terminant cette liste, le chanoine Gauthier van der Noot, qui par sa goinfrerie fait songer à l'ineffable Lamme Goedzak, son frère... rabelaisien. Ce moine, né à Anvers, était doué d'un appétit vorace; cependant, il se contentait, à la rigueur, de la portion commune, car il savait supporter la disette comme il savait honorer l'abondance. Le cardinal de la Marck, qui s'amusait à voir ce religieux prendre ses copieux repas, l'avait surnommé *le Mangeur*. Le malheureux fut atteint d'asthme; il mourut à Bruxelles, au refuge du monastère, le 27 octobre 1528. Il avait à peine 38 ans.

L'abbaye en 1743.

Dans sa *Description de la Ville de Bruxelles*, parue en 1745, George Fricx nous évoque l'aspect de l'abbaye à la fin de sa splendeur : « Le nom de ce monastère est très conforme au lieu où il est situé. Il est arrosé de sept fontaines, qui, roulant leurs eaux avec impétuosité dans le penchant des collines d'alentour, tombent dans une vallée d'où elles ont été conduites par des tuyaux dans toutes les parties du couvent, où elles sont nécessaires ou agréables. Leur murmure agréable et leur cours tortueux sont un spectacle des plus charmants... La bibliothèque, qui passoit pour la plus belle de tout le pays, et la plus riche en



UNE CLAIRIÈRE DANS LA FORÊT DE SOIGNE.
Tableau de Jacques d'Arthois. Collection de M. le comte L. de Beauffort.

beaux livres et en anciens manuscrits, fut pillée et ruinée par les hérétiques du XVI[e] siècle qui, lâchant leur fureur sur l'église et le reste du monastère, n'en firent qu'un monceau de poussière et de cendre. Erard, évêque et prince de Liége, en ayant relevé les ruines avec autant de magnificence que de zèle, l'embellit et la dota considérablement. On y voyait autrefois son mausolée, splendidement construit; mais il fut ruiné dans une révolution du pays, et il ne resta plus que le cercueil en plomb, qui est renfermé dans un caveau de brique.

Mausolée d'Evrard de la Marck.

» Les avenues de ce monastère sont des plus agréables; elles mènent d'abord à une belle église toute des plus propres On entre ensuite, en passant au long d'un grand verger, dans une vaste cour, où sont tous les offices, qui mène de là au monastère composé de quatre corps de logis bâtis sur un beau cloître, dont le préau est un parterre rempli de fleurs et orné d'une fontaine jaillissante dans un bassin ménagé dans le milieu. Les appartements destinés pour les étrangers sont bâtis sur un très-beau jardin, orné d'arbustes, taillé en toutes sortes de figures et suivi d'un étang d'une grande étendue, ce qui forme une perspective agréable à ce corps de logis; de l'autre côté est le jardin des religieux, qui est d'une propreté enchantée et embelli d'un bel escalier, rampé d'une balustrade de pierre, par où l'on monte sur une terrasse. On trouve ensuite un beau jardin fruitier, qui aboutit à un autre jardin à légumes, orné de quantité d'arbustes très bien cultivés. Celui-ci communique avec un charmant parterre, où est un superbe amphithéâtre d'une architecture régulière, qui mérite l'attention des curieux. La situation de ce monastère est si heureuse, qu'on peut à peu de frais y ajouter les embellissements de l'art aux beautés de la nature (1). »

Jardins.

Le couvent de Sept-Fontaines disparut en même temps que ceux de Groenendael et de Rouge-Cloître. L'édit de Joseph II abolit également les trois monastères de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin situé sur le territoire domanial : « 1784. Les prieurés des Chanoines-Réguliers de Groenendael, de Rouge-Cloître et de Sept-Fontaines dans la forêt de Soigne, furent supprimés pendant l'été de cette année (2). » Pendant la Révolution et sous la domination française, une grande partie des bâtiments fut détruite. Ce qui subsiste aujourd'hui a été transformé en usine, en une délicieuse maison de campagne, en une accueillante auberge.

Suppression du couvent : 1784.

(1) Pp. 217 à 219.
(2) ABBÉ MANN : T. I, p. 259.

Le couvent de *Ter Cluysen* : 1399-1454.

Non loin de Trois-Fontaines, au sud-ouest, exista durant un demi-siècle à peine, le couvent des Augustines de *Ter Cluysen*. Il avait été fondé, en 1399, par les deux dernières béguines d'une communauté établie à Wautier-Braine, sous le nom de couvent de la Motte; la duchesse Jeanne, dont le nom est inséparable de l'histoire des principales maisons religieuses sylvestres, leur donna la chapelle de Dudinsart, appelée dorénavant *Ter Cluysen* ou l'Ermitage. En cédant aux vénérables dévotes la jouissance de l'oratoire, la princesse leur donnait une vingtaine de bonniers de terre et le droit de pâture dans la forêt de Soigne, à la lisière de laquelle s'élevait le bâtiment. La petite communauté adopta la règle de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Mais le monastère, malgré les dons et la protection de nos souverains, resta pauvre et ne prospéra point. En 1454, les sœurs prirent la détermination de quitter leur demeure solitaire pour venir s'installer à Bruxelles, dans les locaux naguère occupés par les religieuses de Jéricho; elles y restèrent jusqu'en 1783, année où elles furent supprimées par l'édit de Joseph II. Quant à la chapelle de l'Ermite, qui seule subsiste des bâtiments abbatiaux, on l'abandonna pendant plusieurs siècles. Elle menaçait ruine lorsque, il y a quelques années, le baron Snoy, animé du louable désir de conserver ce charmant et délicat spécimen d'architecture gothique tertiaire, la fit restaurer à ses frais. Caché dans un véritable écrin de verdure, au centre d'un cadre riant et pittoresque, le temple est occupé maintenant par un charron. Sous les voûtes ogivales, au lieu des chants mystiques et des prières, retentit la musique plus bruyante, mais moins spirituelle, de l'enclume et des marteaux.

La chapelle.

Botendael.

« L'abbaye de Botendael, dit Antoine Sanderus, est située dans la forêt de Soigne; ses bâtiments, tournés vers le sud, s'étendent entre deux collines. » Trois quarts de siècle après la rédaction de ces lignes, une importante fraction du domaine, à l'ouest de la chaussée de Namur, avait été défrichée et avait par conséquent dégagé le monastère : « Dans le village de Neerstalle ou Eekhout, imprime le baron Jacques Le Roy, est un couvent des Frères Mineurs nommé Boetendael, c'est à dire Val-des-Pénitens; il est situé à une demi-lieue de Bruxelles, au midi de l'entrée du bois de Soigne, et à un quart de lieue de la Paroisse d'Uccle (1). » Au début, la maison était donc complètement entourée de bois. Elle doit son origine à une demeure que possédait à Uccle Philippe Hinckaert, conseiller du duc de

Origines du monastère.

(1) *Le Théâtre Sacré*, p. 325.

Bourgogne, gentilhomme appartenant à une famille dont nous avons rencontré maintes fois le nom dans l'histoire de *Sonien*. Cette demeure était occupée par un ermite que vinrent rejoindre bientôt plusieurs cénobites. A la prière de Hinckaert, le petit établissement fut érigé en monastère en 1467, et dédié à saint Antoine de Padoue par Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai. Par autorité du pape Paul II, le prélat assigna l'établissement aux frères mineurs de l'étroite observance. Isabelle de Portugal, veuve de Philippe le Bon, contribua beaucoup à la création du couvent et lui accorda les premiers privilèges. Philippe Hinckaert céda non seulement son habitation, noyau de la vaste communauté future, mais aussi son fonds; et il donna encore aux premiers religieux un de ses biens, situé dans le voisinage, et une colline boisée formant le contrefort de la forêt de Soigne.

Erection de l'abbaye : 1467.

L'abbaye se développa rapidement, grâce au dévouement du premier supérieur, le frère Henri de Lille, du couvent des Cordeliers de Malines. Charles le Téméraire confirma par un diplôme l'acte de fondation de sa mère et ordonna à ses successeurs de conserver les faveurs et les subsides dont jouissait Botendael. Comme l'abbaye manquait d'eau, Philippe le Beau y décida la construction de fontaines alimentées par une source du palais de Bruxelles. Le liquide cristallin était amené par des conduites longues d'une lieue, confectionnées aux frais du prince. Dès l'origine, l'établissement brilla par le déploiement religieux de ses membres. Parmi les tout premiers Franciscains qui se distinguèrent, on cite le père Théodore; il possédait le don des miracles et de la prophétie et déploya un zèle incomparable, pendant une épidémie de peste qui décima Bruxelles. La légende veut qu'il ait administré les derniers Sacrements à 32,000 chrétiens atteints du terrible mal. Selon la tradition Philippe II aurait lavé, un jeudi saint, à Botendael, les pieds de douze vieillards.

Premier supérieur : Henri de Lille.

Le père Théodore.

Le couvent eut, lui aussi, à souffrir de la guerre de Religion. Pendant les troubles, en 1579, les gueux chassèrent les moines de leur cloître et ravagèrent les bâtiments. Les archives furent dispersées; on manque, par conséquent, de détails précis sur le passé du monastère. En 1604, les religieux retournent à Botendael et commencent à relever de ses ruines leur demeure abîmée. Albert et Isabelle les honorent de leur aide pécuniaire; les aumônes et les cadeaux affluent. Les travaux marchèrent activement et, quelques mois après, Mathias Van Hove, archevêque de Malines, put consacrer l'église. En 1610, le Révérend père Jean Neyen, qui venait, par son autorité personnelle, d'assurer une trêve de dix ans entre la Hollande et le roi

Les religieux chassés par les hérétiques : 1579

Retour au monastère : 1604.

d'Espagne, construisit une infirmerie, pour marquer l'affection particulière en laquelle il tenait le prieuré des Franciscains. Didace de Messia érigea en 1626, à la limite du bois encerclant le monastère, en l'honneur de son patron, saint Didace, une magnifique chapelle avec de spacieuses dépendances: Jacques Boonen, archevêque de Malines, la consacra le 12 novembre de la même année.

Libéralités de l'infante Isabelle.

Devenue veuve, Isabelle donna au couvent des témoignages incessants de charité et de générosité; elle lui accorda tout



La forêt de Soigne aux confins de Linkebeek (XVIIe siècle).
Eau-forte de Ignace Vanden Stock, d'après son tableau. (Cabinet des Estampes).

d'abord trois arpents de la forêt de Soigne; elle restaura les fontaines, fit arranger et embellir les jardins et les entoura de murailles. Elle releva la bibliothèque autrefois renversée par les hérétiques. Ferdinand Dandelot, surintendant de sa Cour, l'aidait dans ses travaux avec un dévouement fidèle. Les visites de l'archiduchesse étaient fréquentes. Chaque fois, elle apportait des cadeaux précieux : chapes, surplis et autres ornements sacerdotaux brodés de sa propre main. Elle les déposait elle-même sur les autels en déclarant qu'elle était la sœur des moines. L'infante voulut un jour donner une preuve plus grande de sa piété : elle revêtit l'habit de sainte Claire, après avoir embrassé la troisième règle de l'ordre de Saint-François. On sait que la fille de Philippe II garda cette robe jusqu'à la fin de sa vie.

Confrérie de la Sainte-Vierge : 1635.

A Botendael, l'archevêque Boonen institua, en 1635, la célèbre confrérie de la Sainte-Vierge, qui maintint son siège dans le

couvent jusqu'à la suppression de celui-ci. C'est à la sollicitation du cardinal Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne et gouverneur des Pays-Bas, que fut fondée cette confrérie des Zélateurs du culte de Marie, comme on l'appelait aussi. L'infant s'y enrôla en compagnie de Marie de Médicis, qui, en exil à Bruxelles, avait fait de la forêt de Soigne sa promenade favorite; de Thomas, prince de Savoie; du duc Charles de Lorraine et de ses deux sœurs; de Marguerite, femme du duc d'Orléans; et de la princesse Henriette de Faltzbourg. Tous ces personnages apposèrent leurs signatures dans un registre conservé par le supérieur et où un peu plus tard l'archiduc Léopold d'Autriche devait à son tour écrire son nom. L'année suivante, le pape Urbain VIII approuva l'institution et lui adressa des privilèges et des indulgences. La fête de la confrérie avait lieu le jour de la Visitation; on promenait en procession l'image de la Vierge à travers les jardins et les bois du couvent, jusqu'aux lisières de la forêt de Soigne.

Confrérie des Cinq Blessures du Christ : 1619.

Seize années auparavant on avait créé à Botendael une société non moins célèbre : la confrérie des Cinq Blessures du Christ. A cette occasion, c'était en 1619, les Franciscains organisèrent un cortège somptueux qui traversa toute la forêt de Soigne au milieu d'une foule immense venue de la ville et de tous les villages voisins. Au centre de la procession, un prêtre portait le saint Sacrement. Le défilé, sous les hauts arbres, par un temps magnifique, présentait un spectacle merveilleux dont le peuple garda longtemps le souvenir ému. Cela se passait au temps de Lazare Sanguessa, père supérieur. La confrérie prit une extension énorme, grâce à cette active propagande, que les frères récollets surent heureusement entretenir dans la suite. Tellement qu'en 1724, dit un historiographe, on comptait environ cinq mille associés, alors que la confrérie de la Vierge ne réunissait que deux mille adhérents. 5,000 associés.

Reliques

On conservait à Botendael, comme à la Cambre, plusieurs têtes des compagnes de sainte Ursule, des reliques des martyrs de Gorcum et des saints martyrs thébains. Dans l'église était entourée de vénération une image miraculeuse de la Vierge, bénie par Urbain VIII et offerte par Ferdinand d'Autriche. C'est cette statue que promenaient chaque printemps dans les bois et les jardins les zélateurs du culte de Marie. Le couvent avait des succursales nombreuses, entre autres à Hal et à Erquelinnes. De Botendael sortit la réforme adoptée dans tous les couvents de Franciscains des Pays-Bas et qui modifia la règle de l'ordre. Cet établissement a formé quelques hommes fameux par leurs mœurs et par leurs œuvres. Le quatrième père supérieur, Lazare Sanguessa, prédicateur célèbre, mourut à Rome en

Religieux célèbres.

qualité de général des Récollets. Gérard Suchtelen, quinzième supérieur, s'est illustré par ses nombreuses conversions d'hérétiques. En 1666 fut nommé supérieur le père Mathias Cronenberg, lecteur de philosophie, qui passa ses dernières années à écrire en flamand des ouvrages de piété et d'ascétisme. Il visait surtout à la perfection du sentiment chrétien.

Bienfaiteurs.

La réputation des Récollets leur a valu la sympathie de beaucoup de grands personnages. Parmi les principaux bienfaiteurs, Marguerite d'Orléans, sœur du duc Charles de Lorraine, se fit remarquer par une charité inlassable; elle offrit un jour une lampe d'argent massif, toute ciselée, d'un travail remarquable, et qui resta constamment allumée devant l'autel de la Vierge. La duchesse Dorothée de Croy, veuve du duc d'Aerschot, laquelle, suivant l'exemple de l'infante Isabelle, sa maîtresse, avait aussi adopté la robe de sainte Claire, orna le maître-autel de l'église monacale d'ornements splendides; elle commanda des urnes luxueuses devant recevoir les reliques des martyrs de Gorcum. Celles-ci reposèrent désormais dans les deux chapelles latérales. Lorsque cette grande dame mourut à Heverlé, le 16 novembre 1661, elle légua une partie de sa fortune à ces frères, qu'elle aimait tant à aller voir et qui la vénéraient.

Mausolées des seigneurs de Carloo.

Les seigneurs de Carloo, dont le délicieux castel tout proche dominait de sa tour carrée les simples bâtiments de l'abbaye, se montrèrent toujours envers les Franciscains d'une large générosité. Plusieurs membres de cette illustre famille, dont il a été si souvent question dans ce livre, furent enterrés dans le temple de Botendael. Au milieu de la nef, on admirait, en effet, deux monuments funéraires en marbre. Le premier, érigé en 1705, renfermait les corps de D. Rogerus-Gualterus vander Noot, baron de Carloo, et de dame Anna-Ludovica Van der Gracht, sa femme; il a été détruit pendant la Révolution, et il n'en est resté aucune trace. Dans le second étaient inhumés : messire Philippe-François van der Noot, comte de Duras, baron de Carloo; dame Anne-Anthoinette-Thérèse-Emelinde-Josèphe d'Oyenbrugge, sa femme, décédée le 17 mars 1717; messire Maximilien van der Noot, gouverneur à Vilvorde, transféré à Botendael en 1711; et le fils de ce dernier, François-Gauthier, décédé le 22 juillet 1721. De ce deuxième mausolée on a conservé la pierre tumulaire, placée aujourd'hui dans l'église de Saint-Job.

Le monastère en 1741.

Les installations du couvent des Récollets, sans avoir l'ampleur et la majesté véritable des autres monastères de la forêt de Soigne, et particulièrement des trois prieurés de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, présentaient néanmoins

un aspect fort pittoresque dans le cadre verdoyant des hauts arbres domaniaux : « On trouve à l'entrée de cette forêt, dit George Fricx, à une demi-lieue de la ville, un couvent de Religieux Récollets dans un des plus agréables vallons que la nature ait formés. Tout y est propre et magnifique, sans déroger à la pauvreté, dont ils font une profession particulière. Il consiste en plusieurs façées de quatre corps de logis; une église très proprement ornée, des jardins embellis d'arbustes et de fontaines, des terrasses ménagées sur une colline plantée de beaux arbres en quinconge; en quantité d'allées et d'avenues qui forment une charmante perspective, et en un parc très étendu enceint de hayes épaisses beaucoup plus sûres que des murs. La Ville de Hal, Uccle, plusieurs bourgs, bocages et prairies lui forment le plus beau coup d'œil du monde. De quelque côté qu'on y arrive, on trouve des chemins agréablement ombragés et ornés de fréquents oratoires, petites chapelles ou d'images pieuses qui excitent à la piété et à l'amour de la solitude; conformément au nom qu'il porte de vallée de pénitence. Plusieurs habitants de la ville s'y retirent souvent et sur tout avant les fêtes de Pâques pour y vaquer à la méditation, loin des soins du ménage et du commerce du monde. Plus de vingt religieux, sans compter les novices qu'on y élève, y font le service divin avec beaucoup de piété (1)... »

Les environs du couvent.

Nombre des religieux.



Moulin à papier sur la Woluwe, entre Boitsfort et Auderghem. 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

Le couvent des Récollets fut respecté par Joseph II; mais la République française le supprima. Les envahisseurs l'endommagèrent beaucoup. Déjà, à cette époque, les récents défrichements de la *Heeghde*, parfois appelée *het Coninxlant* ou Pays Royal parce que Charles-Quint s'était réservé ce massif de Soigne pour sa chasse personnelle, avait isolé le monastère,

La maison supprimée par les Français.

(1) *Description de la Ville de Bruxelles*, 1741, pp. 206 et 207.

autrefois enfoncé dans une crique de la forêt, tout comme le château de Carloo, résidence des *woudmeesters* vander Noot. Une importante partie du cloître de Botendael subsiste de nos jours ; elle a été transformée au commencement du XIXe siècle en une ravissante maison de campagne, perdue actuellement dans l'ensemble prétentieux et hétéroclite des villas criardes qu'ont vu surgir Uccle et ses hameaux depuis une vingtaine d'années.

Les capucins de Tervueren.

Le couvent des Capucins fut le dernier des établissements religieux fondés sur le territoire du domaine ducal ; ce fut aussi celui qui eut l'existence la plus brève : il disparut au bout d'un siècle et demi. « Dans le district de Tervueren, dit le baron Jacques Le Roy, il y a un couvent, ou plutôt un ermitage de capucins à l'entrée du bois de Soigne ; la sérénissime archiduchesse Isabelle leur donna ce terrain dans la Forêt de Soigne avec tous les arbres qui y étoient pour y construire un couvent qui fut bâti en un an de temps des Aumônes des personnes pieuses en 1627. On y envoye les jeunes pères sortis du noviciat afin d'y respirer l'esprit de l'ancienne dévotion et de se rendre plus propres à la contemplation des choses célestes. »

Pose de la première pierre du couvent : 25 juin 1626.

Le 25 juin 1626, l'infante Isabelle posa la première pierre du couvent ; Jacques Boonen, archevêque de Malines, présida à la cérémonie. Grâce à la charité des fidèles, le monastère fut entièrement construit en l'espace d'une année. En 1627, le jour anniversaire de la Décollation de saint Jean-Baptiste, l'église fut consacrée par le même prélat, en présence de l'archiduchesse, à la Mère de Dieu et aux bienheureux Jean-Baptiste et François. Cette solennité fut admirable ; on y remarquait des personnages puissants parmi lesquels se distinguaient par le luxe de leurs habits et de leurs uniformes les seigneurs et les dames que voici : Alphonse, cardinal de la Cueva ; Fabien de Lagonissa, archevêque, nonce en Belgique ; Ambroise Spinola, duc de Balbase, général en chef de l'armée du Roi ; Philippe, prince d'Arenberg et duc d'Aerschot, avec son épouse la duchesse de Croy ; la princesse douairière de Chimay ; le comte de Buquoi et sa mère ; le comte Destaires de Roeux ; la comtesse de Grimberghen. Beaucoup d'autres nobles et une multitude de gens du peuple, venus de Bruxelles et des villages environnants, se trouvaient sur les lieux et donnaient à ce coin de forêt une animation unique.

Le père Charles d'Arenberg, architecte du couvent.

L'architecte du couvent, le père Charles d'Arenberg, en fut aussi le premier directeur. Il avait édifié ses bâtiments au milieu de l'*Eschendel*, ou Val des Frênes, terrain que la gouvernante lui avait cédé, au sud du village de Tervueren. Dans le monastère existait une petite cellule, construite spécialement pour

l'infante qui, vêtue de l'habit de sainte Claire, s'y retirait pour prier et pour méditer. « A une demi-lieue de Tervueren vers le sud, l'on trouve un couvent des Capucins, fondé en 1625 par l'Infante Isabelle, qui s'y étoit fait construire un petit ermitage à l'extrémité du jardin du couvent : elle s'y retiroit souvent pour méditer à loisir les vérités du salut. Le jardin et les avenues de ce couvent, pratiqués dans la forêt, forment de très belles promenades (1). » On rapporte que la princesse se couchait sur des nattes de jonc, la tête posée sur un bloc de bois. En face de cette couche était placé le crâne d'une des suivantes d'Isabelle, jeune fille noble que la veuve d'Albert avait affectionnée. En vertu des conditions imposées par la fondatrice, il était interdit aux capucins, dont le nombre ne pouvait être supérieur à seize, de gêner dans leurs quêtes les autres abbayes existantes de la forêt de Soigne.

Nombre limité de capucins.

Bien qu'abritant peu de religieux, le monastère de Tervueren était fort étendu ; les constructions, sans être luxueuses, présentaient un caractère fort imposant dans leur simplicité. Deux étangs précédaient l'établissement; il en sortait des fossés qui entouraient complètement les jardins très spacieux, fort joliment dessinés et recouvrant une superficie de vingt-deux bonniers. Dans ces jardins on voyait un imposant calvaire et une reconstitution du tombeau du Christ taillée dans des fragments de roc. L'église était spacieuse et ornée d'œuvres d'art. Au maître-autel, consacré à saint François, on admirait deux belles sculptures représentant ce saint et sainte Marie-Madeleine. Au fond d'une chapelle latérale était fixé un tableau de Zeghers figurant le Christ reposant sur les genoux de la Vierge.

Affluence de fidèles.

De nombreux fidèles visitaient constamment cette maison ; les capucins avaient pris la coutume d'instruire dans les connaissances religieuses les campagnards ignorants des bourgs sylvestres. Ceux-ci assistaient en foule, chaque année, à l'anniversaire de la création du couvent, le dimanche suivant la Décollation de saint Jean-Baptiste; ils marchaient respectueusement et silencieux derrière la procession qui, à cette occasion, se déroulait dans les bois enveloppant le monastère. Celui-ci a formé des prédicateurs célèbres, parmi lesquels, après le prince d'Arenberg, dont la réputation était particulièrement brillante, il sied de nommer les pères Baudouin, de Bruges ; Valère, de Courtrai; Basile, de Gand; et Hippolyte, de Bruxelles.

Ravages causés par les troupes ennemies : 1635.

En 1635, neuf années après sa fondation, le couvent eut beaucoup à souffrir des troupes hollandaises et françaises qui, ayant

(1) Abbé Mann : T. II, p. 232.

passé la Dyle, occupèrent Tervueren. Mais les dégâts furent vite réparés. A la fin du XVIIe siècle, les capucins construisirent un chemin reliant leur cloître à la route de Duysbourg. Au milieu du siècle suivant, le monastère fut dépouillé du majestueux massif d'arbres séculaires qui lui faisaient un écrin émeraude. Nous l'apprenons par une lettre que, le 27 octobre 1753, Charles de Lorraine envoie aux Etats de Brabant. En voici le texte, conservé aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles : « Très Révérends Pères en Dieu, Nobles chers et bien aimez. Raport nous aiant été fait de ce que l'endroit connu sous

Défrichement du bois des Capucins : 1753.



Le grand étang d'Auderghem. 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

le nom de Bois de Capucins à Tervueren ne contiendroit gueres (à la réserve d'une allée de Chenaux derrière le Jardin du Couvent, et d'une autre allée de Frênes vers le Nord) que des arbres qui seroient depuis longtemps à pleine croissance, et dont plusieurs seroient même deperissans, et qu'il seroit de l'intérêt de Sa Maj^té de faire fruit de ce bois, nous vous faisons cette pour vous dire que notre Intention est, que vous fassié exploiter et vendre cette année, à l'intervention de ceux qui assistent à l'exploitation de la forêt de Soigne, environ un tiers dudit bois des Capucins, et les deux tiers restans successivement d'année en année. Le tout sans diminuer la quantité ordinaire des Bonniers qu'on a coutume d'exploiter dans la dite forêt de Soigne, et sur tel pied que le Commissaire de Sa Maj^té et le vôtre, après avoir ouï le Cons^r Receveur des Domaines Han-

nosset, trouveront le plus util et le plus convenable à l'espèce desdits arbres à vendre... (1). »

Cette coupe comprenait des hêtres, tous âgés de deux siècles environ. Elle rapporta cinquante mille florins aux finances brabançonnes. Les capucins, fort émus, n'avaient cependant pas osé protester contre l'abatage général de cette splendide et imposante futaie. Ils menaient d'ailleurs une vie effacée et modeste. Leur pauvreté devait être extrême. Ainsi, le 20 octobre 1760, alors que le vide absolu a été fait par les bûcherons autour du couvent, le trésorier général F.-E. de Beelen, au nom du Conseil des Finances, communique à la Chambre des Comptes copie d'une lettre qu'il a adressée le même jour aux Etats de Brabant, au sujet du chauffage des capucins de Tervueren. Voici la teneur de cette missive : « Messieurs, Sa Maj^{té} aiant fait connaître par Sa Roïale dépêche du 20 de 7bre dernier, que voulant bien, à l'occasion des noces de Son Altesse Roïale l'Archiduc Joseph, répandre quelque Bienfait sur les Capucins de Tervueren, son intention est qu'on leur donne tous les ans du bois Mort, ou quelques arbres déperissans de la forêt de Soigne avec une aumone pour chauffage en argent qui pourra être plus ou moins forte à proportion qu'on leur donnera plus ou moins de chauffage en nature, mais qui ne devra cependant pas excéder la somme de cent et vingt, ni être inférieure à celle de septante fl^{s} en argent; et que Son intention est de prévenir par des variations pareilles qu'on ne regarde pas dans la suite des tems cette charité arbitraire et révocable comme une concession fixe et permanente. Nous vous faisons cette, pour vous requérir et en charger au nom de Sa Maj^{té} en exécution de ses Volontés, de faire payer auxdits Capucins une somme de cent florins, et que vous leur fassiez désigner l'import de vingt-cinq mesures de bois mort, ou à défaut de ce en arbres déperissans pour chauffage de cette année, dans l'endroit de la forêt de Soigne, ou on pourra le faire sans, ou au moindre dommage. Notre intention étant que vous fassiez remettre ensuite au Conseil des Finances une note contenant l'endroit et en combien d'arbres, et de quelle espèce la désignation aura été faite, et que vous fassiez veiller à ce que ne soit pas excédé (2). »

Produit de la coupe : 50,000 florins.

Pauvreté des capucins.

Subside accordé au nom du Roi : 1760.

Rien de sensationnel ne marqua l'existence du couvent des Capucins. Son histoire est simple comme la vie même des moines méditatifs qui y écoulaient leurs jours dans la quiétude. En 1796 la République française supprima la maison; les quelques religieux occupant encore le cloître se dispersèrent. Aujourd'hui,

Dispersion des religieux : 1796

(1) *Chambre des Comptes*, n° 510, folio 301 et verso.
(2) *Chambre des Comptes*, registre n° 510, folio 305 et verso.

les arbres plantés autrefois dans le bois des Capucins ont grandi et ont développé magistralement leurs ramures. Mais le monastère a disparu. Et parmi les feuilles mortes et les hautes herbes, le chercheur mélancolique a beaucoup de peine à découvrir la trace de fondations éparses et fragmentaires.

Autres monastères : Les couvents d'Aywiers, de Wauthier-Braine, de Nizelle, de Wesembeek et de Bois-Seigneur-Isaac, que des historiens rangent parmi les maisons de la forêt de Soigne, étaient à proprement parler en dehors des limites domaniales, bien que situés dans des bois périphériques. Nous nous contenterons par conséquent de résumer en peu de lignes leurs origines et leurs développements, puisqu'ils se rattachent de façon plutôt relative au passé de l'antique *Sonien bosch*.

Abbaye d'Aywiers. Aubert Le Mire, cité par l'auteur du *Grand Théâtre Sacré du Brabant Wallon*, parlant de l'abbaye de filles d'Aywiers, située « à quatre lieues de Bruxelles », dit qu'elle fut d'abord
Fondation : 1202. fondée en 1202, dans le village d'Aywiers, à deux lieues de Liége. Mais les religieuses y étaient à peine depuis quatre ans, que la guerre s'alluma entre l'évêque de Liége et le comte de Namur. Elles se retirèrent par conséquent dans le Brabant, qui était alors tranquille et louèrent, en 1210, « une maison à Alloux, qui n'est qu'à une lieue de Nivelle ». Comme les religieuses y manquaient d'eau, elles quittèrent aussi cet endroit, « pour passer en 1217 dans l'endroit où elles habitent à présent, où pour le spirituel elles dépendent de l'abbé d'Aulne ».

Sainte Lutgarde. Sainte Lutgarde a vécu plusieurs années et est morte chez les Cisterciennes d'Aywiers. A ce propos, le baron Jacques Le Roy reproduit un passage de Molanus, qui s'est lui-même contenté de démarquer Thomas de Cantimpré et les lettres de l'Abbesse Marguerite de Marbais : « Sainte Lutgarde, Vierge qui a été abbesse du couvent d'Aywiers de l'ordre de Cisteaux, à deux lieues de Groenendael. On peut voir dans trois livres de sa vie écrits par Thomas de Cantimpré, Dominicain de Louvain, et qui l'avait connu particulièrement, quel était l'éclat de ses vertus, son esprit prophétique et le don des miracles qu'elle pos-
Sa mort : 1246. sédait. Elle est morte en l'an 1246. Cependant le Saint-Siège ne l'a pas mise au nombre des Saints quoi qu'il paroit qu'elle le mérite, et on n'a point tiré son corps de l'endroit où il a été enterré pour le placer dans quelque lieu plus honorable. »

Molanus, écrivain intègre et fidèle, s'est trompé cependant en assurant que sainte Lutgarde avait été abbesse d'Aywiers. Le Mire a remarqué cette inexactitude et a rétabli la vérité. Il imprime, en effet, quelque part, que les archives du couvent prouvent suffisamment leur erreur. « Cette variété de sentiments dans deux auteurs aussi graves, écrit d'autre part l'auteur

du *Théâtre Sacré*, nous a tenu quelque tems en suspend, surtout voyant qu'ils s'apuioient l'un et l'autre sur les monuments de cette abbaye. Molan cite Thomas de Cantimpré et les lettres de l'abbesse Marguerite, qui fut la vingt-troisième abbesse de ce lieu, qu'elle a gouverné pendant treize ans et qui est morte l'an 1593, le 21 février. Thomas de Cantimpré, qui a écrit la vie de sainte Lutgarde, a vécu de son temps, et il a même été son ami : Sirius, qui a inséré cette vie dans son recueil des Vies des Saints, remarque qu'elle a été corrigée en quelques endroits ; en effet, on ne trouve pas dans cette édition de Sirius qu'elle ait été abbesse d'Aywiers, mais bien prieure du Couvent de Sainte-Catherine de l'Ordre de St-Benoit prés de St-Trond dans le pays de Liége, d'où elle passa à Aywiers pour y vivre plus tranquillement (1). »

Pour démêler la vérité, le baron Le Roy tint à examiner la chose sur les lieux ; il copia sur les livres du monastère, qui lui avaient été communiqués par la supérieure, Benoite de la Motte, la liste des abbesses depuis la fondatrice du couvent. Il constata clairement qu'on ne peut pas mettre sainte Lutgarde



Le bois de Forest, périphérique de la forêt de Soigne. 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

de leur nombre, puisqu'elle est morte en 1246. Par une singulière coïncidence, on lit sur la liste des abbesses d'Aywiers le nom d'une Lutgarde élue en 1275. A l'endroit où la sainte était enterrée, on voyait non un tombeau, comme le dit Gramaye, mais un autel qui lui était dédié, et dans lequel on conservait sa tête et ses autres reliques avec celles de Sibille de

Son tombeau.

(1) Page 16.

Gages, intime amie de sainte Lutgarde, morte en odeur de sainteté dans le même couvent.

Bienfaiteurs du couvent

Les principaux bienfaiteurs des Cisterciennes d'Aywiers furent les châtelains de Bruxelles, de qui le couvent avait reçu sa juridiction et ses seigneuries, telles que Couture et Maransart, que la maison tenait d'eux en fief. On voyait dans l'église abbatiale, devant le grand autel, deux hautes tombes de marbre ornées de figures habillées à l'antique. On lisait sur les pierres tumulaires de ces mausolées somptueux les épitaphes, en lettres gothiques, de « Meahans Castelaiene de Broncielle Ki trépassat » en 1298 et « Henris Cheval, caitelains de Brucelle, 1200 ». Aubert Le Mire fait mention de cette Mahans ou Machtilde dans son ouvrage sur les églises des Pays-Bas. Il déclare qu'il existait dans le monastère de la Cambre un diplôme de Machtilde, châtelaine de Bruxelles, de l'an 1289, écrit en français. La chronique manuscrite de Jean Blondeau disait que le chapitre de Nivelles avait donné à l'abbaye d'Aywiers, en 1244, cent bonniers du bois de Genappe, « pour un muid d'avoine le bonnier, à payer la moitié au dit chapitre, et l'autre moitié à... » D'autres personnages célèbres par l'humilité de leur vie étaient enterrés dans le temple monacal. Outre le tombeau de la bienheureuse Sibille de Gages, on pouvait voir ceux d'Elisabeth Wansie, Jolande la Pénitente et Herman le Convers.

Mausolées somptueux.

Les bâtiments en 1694.

Les installations de l'abbaye des Cisterciennes d'Aywiers, appelée en latin *Aquiria*, étaient des plus simples. Une planche gravée par Harrewyn et illustrant la première édition des *Castella et Praetoria Nobilium Brabantiae* du baron Jacques Le Roy, parue en 1694, nous en donne une vue pittoresque. Le dessin est pris du nord, non loin de la forêt de Soigne. L'église, charmante avec sa petite tour carrée surmontée d'un coq, étend vers le sud sa nef basse, couronnée d'un clocheton. Le bas côté est percé de fenêtres à plein cintre. Le transept oriental est à moitié caché par une maisonnette, dont le pignon à redans se trouve sur le même alignement que la façade de ce transept. Cette demeure possède un étage; un jardinet clos d'une muraille le précède. A gauche du temple on aperçoit, encadrant une cour carrée, le cloître, construction à arcades arrondies.

L'église.

Devant le cloître est une sorte de métairie, bâtiment trapu, formé de deux ailes réunies par un corps de logis qui les domine de son haut toit oblique. L'aile ouest compte deux vastes portes charretières; chacune a deux lucarnes, qui coupent la corniche. Au premier plan du dessin est une chapelle carrée à toit d'ardoises. Sur le terrain vallonneux qui la

Chapelle.

précède, un berger assis et une bergère debout, la houlette à la main, semblent, parmi leurs brebis qui broutent, interpréter une charmante pastorale. Au loin, derrière un bouquet d'arbres, une colline s'arrondit. A mi-côte, devant une montagne plus élevée et plus distante aussi, on distingue une habitation rustique flanquée d'un donjon. A droite du monastère, faisant face à l'entrée du transept occidental de l'église, est une maison seigneuriale dont les façades légères et les pignons dentelés paraissent surgir par enchantement de l'écrin vert d'un bosquet. Le site est délicieux et le recueillement plane sur la contrée monacale et la drape poétiquement.

Suppression du couvent : 1796.

Le couvent des Cisterciennes fut supprimé en 1796. Il n'en reste que quelques constructions transformées en métairie. Le souvenir de sainte Lutgarde est cependant resté vivace dans la pensée des habitants du pays. En son honneur, le deuxième dimanche de juin, s'organise tous les ans une grande procession que viennent voir défiler les cultivateurs de plusieurs lieues à la ronde.

Abbaye de Wauthier-Braine.

Le couvent de Wauthier-Braine, également de l'ordre de Cîteaux, se trouvait presque à la même latitude que celui d'Aywiers. Mais il se dressait à la limite ouest du duché de Brabant. « Wautier-Braine, dit Antoine Sanderus, tire son nom d'un fameux chevalier, lequel en ses terres, devant 500 ans plus ou moins, fit bâtir un monastère de filles de l'ordre de Cisteaux. Cette très célèbre nourriture des Saintes Vierges du temps de Thomas de Cantimpré, très fameux dominicain, et hospital et refuge d'une vraye piété. Le monastère il y at cent ans, fut brûlé, et depuis fut en partie réparé par l'industrie de Catherine de Leste, et en partie se refait encore par la dilligence de Jeanne de Wissem, toutes deux abbesses (1). »

Sa fondation : 1224.

Le Prémontré Augustin Wichmans, trente-huitième abbé de Tongerloo, que nous avons déjà cité au cours de cet ouvrage, assure dans ses *Brabantia Mariana*, que le chevalier Waultier fit bâtir le monastère en 1224, bien que d'autres historiens reportent cette fondation à 1229. L'abbaye de Wauthier-Braine fut très célèbre autrefois; elle renfermait plusieurs filles illustres par la sainteté de leur vie. L'auteur du *Bien Universel* la nomme pour cette raison : La Nourrice des Saintes Vierges et la Retraite de la Véritable Piété.

Le couvent eut beaucoup à souffrir des guerres : plusieurs fois, il fut presque entièrement ruiné; cependant il se rétablissait toujours et l'ancienne discipline y refleurissait. Le monastère se trouvait sous la direction de l'abbé de Villers. On y con-

(1) *Gemblacum oppidum*, 1662, p. 31.

Reliques.

servait une épine de la Couronne de Jésus-Christ, deux têtes des compagnes de sainte Ursule et un crucifix miraculeux. Le couvent de Wauthier-Braine eut, lui aussi, une existence émaillée d'événements fatals. Au commencement du XVIIIe siècle, les coups que lui avaient portés les troubles et les opérations belliqueuses avaient appauvri la communauté jusqu'au dénûment. Presque réduite à l'indigence absolue, la supérieure adressa en février 1726, à la gouvernante générale des Pays-Bas (1), l'humble et pressante requête que voici :

Dénûment de la communauté.

« A son Altesse Sérenissime,

» L'Abbesse et Religieuses de Wauty-braine ont l'honneur d'exposer à Votre Alse Serme, avec la Vénération la plus respectueuse, qu'après avoir essuié l'accident funeste d'un incendie qui a consommé tous les bâtiments dudit monastère, elles ont encore eu le déplorable sort d'essuier successivement pendant les guerres passées des pertes et calamitez inconcevables ; toutes lesquelles fatales adversitez ont réduit ce couvent dans une situation très désolente étantes obligées d'économiser étroitement sur toutes choses à l'effet de pouvoir subsister, ce seroit une petite douceur et consolation à cette communauté religieuse, si Votre Alze Serme avait la bénignité de leur accorder la même grâce et permission de laquelle jouissent plusieurs autres couvents, comme ceux de Nizelle, Sept-Fontaines et autres, de faire paturer leurs bestes à cornes sur les bois de Soigne, sujet qu'elles prennent leur très humble recours vers Votre Altesse Sérénissime.

Supplique au gouverneur général : 1726.

» La suppliant en très profond respect d'être servie de leur accorder la permission de pouvoir faire paturer aussy leur bêtes à cornes sur ledit bois de Soigne, appartenant à Sa Maté Imple et Cathe, du moins à concurrence du nombre de trente ; ce faisant Elles continueront jour et nuit leurs prières tant pour la conservation et prospérité de Sa Sacrée Maté que pour celle de Votre Altesse Serme. »

Le Conseil des Domaines et des Finances se réunit le 26 mars 1726 ; il prend connaissance de l'avis du gouverneur général, de ceux de la Chambre des Comptes et du Grand Forestier du Brabant. Les conseillers votent une résolution en vertu de laquelle, au nom de Son Altesse Sérénissime, « ils permettent par cette aux suppliantes de pouvoir faire paturer sur la forest de Soigne vingt bêtes à corne pour le terme de vingt années, tant seulement sans conséquence, parmy que ce soient leurs propres et point de leurs fermiers et en observant exactement

Droit de pâture accordé pour vingt bêtes à cornes.

(1) L'archiduchesse Marie Elisabeth, sœur de l'empereur Charles VI, célèbre par ses exploits cynégétiques dans la forêt de Soigne.

les conditions assignées pour ceux de leur district (1) ». Le monastère des Cisterciennes, distant à peine d'une lieue de Hal fut supprimé exactement soixante-huit ans après, sans avoir reconquis sa splendeur de jadis. Suppression du couvent : 1794.

Le monastère de Nizelle, du même ordre de Cîteaux, se trouvait à 7 kilomètres de Nivelles, aux limites des communes d'Ophain et de Wauthier-Braine. Il fut fondé en 1440, par Christine de Frankenberg, abbesse de Nivelles, que lui donna la cense de Rosoit. Il ressortissait immédiatement du couvent de Moulins, d'autant qu'auparavant cette cense, de laquelle dépendait une chapelle, appartenait au couvent en question. L'hagiographe Chrisosthome Henriquez, cité par Jacques Le Roy, s'exprime ainsi au sujet de cette maison : « Le Seigneur d'Ophain est le premier fondateur de ce couvent et l'abbesse de Nizelle en est la seconde fondatrice, puisque d'un prieuré elle en a fait une abbaye. — Je crois, ajoute l'auteur du *Théâtre Sacré du Brabant Wallon*, que N. de Huldenberg, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac, était alors seigneur d'Ophain. » Abbaye de Nizelle, fondée en 1440.

Par une chronique manuscrite de l'abbaye de Nizelle, conservée aux Archives du Royaume et résumée succinctement par Alexandre Pinchart, nous apprenons que le couvent et l'église furent détruits par le feu au début de l'année 1502. On en commença la reconstruction le 30 mai suivant et le temple fut consacré en 1508. Mais bientôt l'église est derechef abîmée. En effet, le 11 juin 1524, l'abbé Pierre-Emmens signe une quittance de la somme de 58 livres de Flandre accordée par l'empereur Charles-Quint « pour nous aidier à vivre et refaire nostre église, laquelle par fortune de feu de meschief a naguerres esté toute bruslée (2) ». Pourtant la fatalité continue à s'acharner sur le pauvre monastère. Un demi-siècle plus tard, en 1577, une bande de soldats incendia le temple neuf, dont on n'entreprit la restauration que vingt-quatre ans après. En 1776, la communauté décida la restauration de tous les bâtiments du monastère; à cette occasion on changea le maître-autel sur lequel les religieux placèrent un tabernacle de cristal provenant de l'église Saint-Jacques, à Nivelles, et les statues de deux adorateurs exécutées par le sculpteur Moulin, des Ecaussines (3). Le couvent des Cisterciens de Nizelle fut supprimé en 1784 par Joseph II. Aujourd'ui des sœurs occupent de nouveau la partie Les incendies. Restauration totale : 1776.

(1) Archives générales du Royaume. *Chambre des Comptes*, n° 510, folio 288 et verso.

(2) Alexandre Pinchart : Ouvrage cité, t. II, pp. 224 et 225.

(3) *Ibidem*, t. II, p. 34.

de ses bâtiments qui avaient été préservés pendant la Révolution.

Abbaye de Bois-Seigneur-Isaac.

Fondée en 1416.

Le monastère des Augustins de Bois-Seigneur-Isaac était bâti dans un district trop distant de la forêt de Soigne, au sud de Nizelle, pour que nous puissions nous étendre à son sujet sans sortir du cadre de notre travail. Nous avons vu qu'il fut fondé en 1416, par Gilles Breedyck, le même chapelain qui, en 1388, jeta les bases du prieuré de Sept-Fontaines. Il avait gouverné *Sevenborren* pendant vingt-huit années, lorsque Jean de Huldenberg le pria de venir organiser un autre établissement près



Bois de Forest près du « Vossegat ». 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes),

de la chapelle de Marie-au-Bois, au hameau de Bois-Seigneur-Isaac, appartenant au pieux gentilhomme. Le vénérable religieux mourut huit ans après, en 1424, et fut enterré dans l'église toute neuve construite par ses soins ; il avait quatre-vingt-quatre ans. Ce temple fut endommagé quelque temps après la mort du prieur. Car en 1445, le 20 décembre, Philippe le Bon donna aux moines une grande quantité de bois pour réparer leur église et leur couvent (1). L'abbaye ne jouit pas d'une longue prospérité. Sa situation l'exposait sans cesse aux mauvais coups des armées qui, durant plusieurs siècles, opérèrent au sud du duché de Brabant. « L'an 1570, dit Le Roy, Magdelaine d'Ittre, abbesse de la Cambre, près Bruxelles, envoya du grain pour assister ceux du bois Seigneur Isaacq, qui estoient lors ruinez par les

Restauration : 1445

(1) Alexandre Pinchart : Ouvrage cité, t. II, p. 32.

guerres (1). » La République française supprima le monastère en 1796.

Suppression du couvent : 1796.

« Dans les limites du Village de Wesembeek, nous apprend encore le baron Le Roy, se trouve la Seigneurie d'Ophem, appartenant à présent à la famille de Pape, dans laquelle est le couvent de Bogars, du Tiers ordre de St-François, fondé en 1474 par Jean Wautier de Heetvelde, à l'instance de Guillaume Allemans, profès de l'abbaye de Villers, premier formateur de ce couvent (2). »

Couvent de Wesembeek, fondé en 1474.

Ce Walter de Heetvelde était fils de sire Guillaume de Heetvelde, chevalier, et sa femme, Anne de Coudenberghe, dite Rolibuc. Il fit construire, avec le consentement du curé de Wesembeek, dans un terrain du domaine ducal, une chapelle que l'on consacra au Saint Sauveur, à saint Walter et à saint Hubert. Ils y annexèrent bientôt un couvent de frères réformés de la Pénitence ou du Tiers-Ordre de Saint-François, dont les premiers vinrent du couvent de Notre-Dame, à Hougaerde. « Du temps de Mathias van Hove, écrit Wauters, on voulut abolir le *couvent du Calvaire*, ou du *Mont-Thabor à Ophem*, mais les conditions imposées par les fondateurs, dans la supposition d'un événement de ce genre, sauvèrent la corporation (3) » Celle-ci subsista jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Le couvent était très petit; on en a morcelé les bâtiments sous la domination française. Les constructions subsistantes ont été converties en une maison de campagne. « Le 3 mars 1636, la Ville de Bruxelles avait donné deux patacons aux Bogards, qui quêtaient alors pour la reconstruction de leur cloître, auquel, l'année précédente, l'invasion de l'armée gallo-batave avait occasionné de grands dommages. »

Supprimé par la République.

Si tous les monastères de la forêt de Soigne ont disparu, quelque chose cependant de leur beauté matérielle a survécu à leur commun désastre. De nombreuses églises brabançonnes ont acquis autrefois ou ont reçu en dons des tableaux, des sculptures ou des pièces de mobilier qui garnissaient ces maisons religieuses. L'inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics des communes de l'arrondissement de Bruxelles, dressé par le Comité provincial des correspondants de la Commission royale des Monuments (4), signale beaucoup de ces vénérables épaves des abbayes sylvestres, parmi lesquelles il est des choses de toute beauté. Ainsi, on peut consi-

Œuvres d'art provenant des monastères :

(1) *Théâtre Profane du Brabant Wallon*, p. 21.
(2) *Le Théâtre Sacré*, p. 328.
(3) *Histoire des Environs de Bruxelles*, t. III, p. 261.
(4) Bruxelles 1904.

Les stalles de Groenendael, à Vilvorde

dérer comme un merveilleux chef-d'œuvre les stalles en bois de chêne ornant l'église Notre-Dame de Vilvorde et qui, exécutées en 1663, proviennent du prieuré de Groenendael. L'architecture imposante de ces stalles est pleine de la somptuosité particulière au style Louis XIII; la matière est fouillée avec une sûreté et un goût étonnants. Les corniches sculptées, soutenues par des colonnes torses, dominent une série de hautes figures drapées ou demi-nues exécutées par un statuaire animé du plus profond souci des mouvements justes et de l'élégance aisée. C'est encore de Groenendael que proviennent les deux confessionnaux en chêne sculpté, décorés chacun de quatre fières statues du XVIIIe siècle, qu'on admire à Wesembeek, dans l'église Saint-Pierre. L'église Sainte-Croix, à Ixelles, possède un excellent panneau peint originaire de l'abbaye de la Cambre; il a pour sujet la Vierge tenant d'une main l'Enfant Jésus et de l'autre une grappe de raisins. Il semble dater du XVIIe siècle. L'église Sainte-Anne, à Koekelberg, conserve une jolie crédence Louis XVI en bois peint, avec tablette de marbre, qui a appartenu aux Cisterciennes de Forest. A Uccle, aux soins de Mme la comtesse Coghen, est confié un superbe ustre en cuivre, daté de 1613, et qui, au décès de la dépositaire, reviendra à l'église Saint-Pierre, en cette commune. Le lustre dont il s'agit est un des nombreux cadeaux que fit l'infante Isabelle aux moines de Botendael, couvent que l'épouse d'Albert allait souvent visiter, comme on sait.

Les confessionnaux de Groenendael, à Wesembeek.

Sculptures de Val-Duchesse, à Auderghem.

C'est l'église Sainte-Anne, à Auderghem, qui possède l'antique statue gothique de sainte Anne qu'on allait implorer dans le temps en la chapelle placée sous ce vocable, seule construction subsistante de l'abbaye de Val-Duchesse. Une autre statue, de saint Roch, également originaire de ce « moutier », appartient au même temple. Malheureusement, ces statues, vieilles de cinq siècles, ont été polychromées, ce qui a enlevé la délicatesse de leurs formes et détérioré leur caractère. La chapelle de la sainte Vierge de l'église Saint-Nicolas, à Herffelingen, est ornée d'un imposant autel du commencement du XVIIe siècle, qui se trouvait jadis au prieuré de Groenendael.

Chaire de Vérité de Sept-Fontaines, à Rhode Sainte Genèse.

A Rhode Sainte-Genèse, la chaire de vérité de l'église paroissiale, de style Louis XIII et qui semble avoir été exécutée par le prestigieux sculpteur auquel nous devons les stalles de Groenedael, aujourd'hui à Vilvorde, est celle de l'ancien monastère de Sept-Fontaines. On admire dans cette œuvre, taillés nerveusement à même le bois dur, les bustes des quatre docteurs de l'Eglise latine et les emblèmes des évangélistes. A Wambeek, des boiseries en chêne s'étendent au pourtour entier de l'église Saint-Remy et forment un tout avec le banc de communion. Cet

Boiseries de la Cambre, à Wambeek.

ensemble magistral des époques Louis XV et Louis XVI, faisait au XVIII[e] siècle l'orgueil de l'église abbatiale de la Cambre. Enfin, c'est une maison pieuse d'Auderghem, Val-Duchesse ou Rouge-Cloître, on ne sait au juste, qui aurait possédé un riche ornement conservé maintenant à Dieghem, en l'église Sainte-Catherine. Cet ornement est composé de deux chapes, d'une chasuble et d'une dalmatique en soie brochée garnie de broderies dans le goût Louis XV. A côté de ces objets identifiés, il en est beaucoup d'autres sans doute qui, ayant échappé à la tourmente révolutionnaire, font probablement partie de collections publiques ou particulières. Mais il faudrait de patientes études et de laborieuses recherches pour parvenir à établir leurs différentes provenances.

Les couvents et le droit de pâture.

Nous avons vu que les maisons religieuses du *Sonienbosch* avaient le droit de faire paître leurs troupeaux dans la forêt. Mais les moines et les religieuses se soucient peu des dégâts que pourrait commettre leur bétail dans les jeunes « singles ».



La fontaine du « Troestereberg » près du couvent de Botendael. 1802.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

Par conséquent, Philippe IV, le 6 novembre 1634, renouvelle et augmente les articles du *Keurboeck* de 1564 concernant les bois morts et le pâturage, et déclare expressément que les bêtes des communautés chrétiennes trouvées paissant dans la forêt de Soigne, parmi les peuplements ayant moins de vingt ans, seront confisquées et vendues au bénéfice du souverain (1).

(1) *Placcaerten van Brabandt*, t. II, p. 125, première colonne.

Les chapelles.

A côté de ses monastères, la forêt de Soigne possédait jadis de nombreuses chapelles, éparpillées sur tout son territoire, et dressées par des personnes pieuses dans les coins les plus rustiques et les plus recueillis. La plus ancienne avait été édifiée, selon la tradition, au temps de Louis le Débonnaire, ou Louis le Pieux. C'était un petit bâtiment dont la sobre architecture romane s'harmonisait merveilleusement avec le caractère imposant de la futaie environnante. Au milieu des deux transepts minuscules, s'élevait un clocher carré; tout près était un svelte clocheton. De chaque côté, la chapelle était éclairée par cinq fenêtres à plein cintre coupées par des meneaux en croix. C'est ainsi que nous représente la chapelle une gravure originale, non signée, conservée au Cabinet des Estampes de Bruxelles (1). Au bas de la planche, exécutée gauchement et dont la perspective est fort élémentaire, nous lisons ce texte latin : *Hoc templum (olim S. Jacobi in Zonia vulgo dictum) tempore Ludovici Pii extructum. Traditur Anno IϽ. CCC. XV.*

Chapelle Saint-Jacques : 815

Le monument aurait donc été bâti l'année qui suivit le couronnement du fils de Charlemagne. Chose assez singulière, aucune trace ne subsiste de cet oratoire; la gravure est le seul document que nous ayons rencontré à son sujet, et nous ignorons où il était situé. Les archives et les ouvrages que nous avons consultés ne mentionnent pas cette chapelle. Il est probable que l'artiste se soit inspiré d'une reproduction ancienne, enluminure ou gravure sur bois. Car il est douteux qu'elle existât encore à l'époque où il tailla son cuivre. Cependant, au Musée communal de Bruxelles, installé dans ce *Broodhuys* antique où siègèrent autrefois le Consistoire de la Trompe et le Tribunal Forestier, nous avons trouvé un dessin original à la sépia où figure, au milieu d'un paysage sylvestre, une chapelle semblable à celle que nous avons admirée sur la gravure des Archives. Une étiquette clouée au bas du cadre dit que le bâtiment est « l'Eglise Saint-Jacques en Soigne, actuellement Coudenberg ». Le dessin du Musée communal n'est point signé, mais la facture démontre clairement qu'il fut exécuté vers la fin du XVIIIe siècle. L'artiste a dû, par conséquent, copier l'eau-forte signalée par nous et la compléter pour évoquer le site où au moyen âge se dressait la chapelle. Celle-ci aurait donc été l'embryon de l'actuelle église Saint-Jacques; cette hypothèse n'a rien d'invraisemblable, puisque certains historiens assurent avec raison que la forêt de Soigne s'étendait encore, au temps de Charlemagne, jusqu'à l'endroit qui s'appelle maintenant la place Royale. Aujourd'hui il existe une chapelle Saint-Jacques

Berceau de l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg.

(1) S. II 2782.

au sud-est de la forêt de Soigne, entre Ohain et Mont-Saint-Jean, à hauteur du hameau de Smohain. Elle se dresse au carrefour des chemins de terre allant de Haute-Ransbeke à Lamarche et de Ohain à la chaussée de Charleroi. Au IX[e] siècle les bois recouvraient complètement cette contrée. Il est possible que le monument ait remplacé un temple plus ancien dont il aurait gardé le nom.

Chapelle Notre-Dame de Bonne-Odeur ou *Welrieckende*.

La chapelle la plus célèbre du domaine, celle qui comme jadis continue à attirer les promeneurs et les peintres, et cause sans cesse leur enchantement par son aspect romantique et le charme irrésistible de son site, est la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Odeur, au nord de la route de Mont-Saint-Jean. « Dans la même forêt, disait Antoine Sanderus, en parlant du Chêne de Jésus, non loin de Stockel, entre les monastères des chanoines réguliers de la Vallée Verdoyante et du Rouge-Cloître, existe une autre chapelle de la Vierge, célèbre par les faits merveilleux qui s'y sont déroulés. Elle a nom de Vierge de la Bonne-Odeur, en langue vulgaire *Onze Lieve Vrouwe tot Welriecken*, parce que dans ce lieu, tant en hiver qu'en été, se dégagent une extraordinaire quantité d'odeurs des herbes que le sol produit de lui-même. Ce phénomène ne peut certes être attribué à une plus grande fertilité du sol. Il faut en chercher la cause dans la bonté et la bienveillance de la Vierge, à l'endroit de ses pieux fidèles. Tout d'abord l'image de la Vierge fut placée sur le tronc même d'un arbre et se trouvait ainsi offerte à la vénération du public. Etant d'une part exposée à tous les outrages du temps, et d'autre part l'objet d'un culte toujours grandissant chez les pèlerins, un homme généreux, du nom de Jean Hinckaert, prit soin de la protéger par un petit toit fait de branchages. Ensuite une chapelle de bois fut élevée; enfin, Henri, Chanoine régulier de l'abbaye de Groenendael, qui avait une profonde connaissance des bienfaits de la Vierge dans cet endroit, aux environs de l'année 1477, au nom de Maximilien, duc de Brabant, posa la première pierre, et ainsi naquit une chapelle monumentale (1). »

Pose de la première pierre : 1477.

Origine de l'oratoire.

L'origine de la chapelle est racontée presque de la même façon par Alphonse Wauters qui en a puisé le détail dans un manuscrit de Jean Gillemans, conservé à la Bibliothèque Royale : « Dans un carrefour de la forêt, où croissait en abondance la fougère, il y avait une petite statue de la Vierge, placée contre un tronc d'arbre. De temps immémorial, on venait l'implorer contre la fièvre, le jour de l'Annonciation. Un religieux de Groenendael, nommé Henri, fut le premier qui fixa contre cet arbre une

(1) *Regiae Domus Belgicae.*

statue de la Vierge; Jean Hinckaert la fit ensuite couvrir d'un toit, et plaça sous la statue un tronc qui, peu de temps après, fut enlevé avec ce qu'il contenait, la valeur de deux peters d'or environ. Les coupables furent arrêtés et torturés par le bourreau de Bruxelles; l'un d'eux avoua son crime et mourut peu de temps après, de maladie. Quant à l'autre, suivant le légendaire, il obtint sa grâce à la suite de ses aveux, vécut ensuite assez honorablement et fut la souche de beaux enfants. Le curé, le forgeron de Hoeylaert et Egide de Lathouwere conclurent alors un accord avec le charpentier Guillaume Hinckaert, pour la construction d'un oratoire en bois, qui fut enfin remplacé par un édifice construit en pierre, dont Henri De Heck, religieux de Groenendael, posa la première pierre le 21 juillet 1485, au nom de l'archiduc Maximilien (1) » L'érudit archiviste de la ville de Bruxelles ajoute quelques lignes à ce récit, après avoir constaté que la chapelle est encore debout et en nous fournissant un renseignement sur l'époque de sa première restauration, renseignement qu'il n'est plus permis de découvrir aujourd'hui : « Elle existe encore, mais seulement en partie; sa façade, qui est clôturée par un grillage en bois, porte la date de 1620 Si l'on en croit la tradition, les ouvriers qui la construisaient, Laurent et Henri, entendirent au-dessus d'eux un concert angélique et sentirent une odeur d'une suavité incomparable. De là le nom de l'oratoire. »

Restauration : 1620.

Depuis qu'Alphonse Wauters écrivait cette page, la chapelle n'a pas seulement changé d'aspect, mais a aussi changé de place. Jusqu'en 1863, le sanctuaire marquait l'intersection de l'avenne de *Welriekende* et du chemin de Hoeylaert à Boitsfort. Mais comme elle occupait le centre du carrefour, sa présence constituait une entrave à la circulation des voitures et des promeneurs, qui déjà alors étaient très nombreux dans cette localité sylvestre. Par conséquent, le roulage avait exigé qu'on ménageât autour du petit temple un rond-point d'une dizaine de mètres de diamètre. La façade du monument primitif, fort simple, orientée vers l'est, était à pans coupés ; la chapelle ne mesurait que cinq mètres dix-sept centimètres de longueur sur trois mètres dix-sept centimètres de largeur; chose singulière, elle se trouvait sur le territoire de trois communes : Hoeylaert, Boitsfort et Overyssche. Cependant, c'étaient de toute antiquité les marguilliers de ce premier village qui entretenaient le bâtiment, grâce aux oboles assez considérables des centaines de pèlerins qu'à certaines périodes de l'année la statue de la Vierge attirait en cet endroit pittoresque et retiré. Il faut croire cepen-

Ancienne situation de la chapelle.

(1) Pp. 353 et 354.

dant que, durant les dernières années, l'attention des fabriciens s'était relâchée, car la chapelle menaçait ruine. Il est vrai que la végétation en ces lieux était tellement serrée, que jamais un rayon de soleil ne venait réchauffer le faîte ou les murs; et cette ruine avait pour artisan essentiel l'humidité, qui avait, à la longue, imprégné les murailles de salpêtre.

Le Conseil de la fabrique d'église de Hoeylaert, ému d'une telle situation, signale le 9 décembre 1862, au ministre des finances, l'état délabré de la chapelle. Il estime qu'elle est trop endommagée pour prétendre la restaurer et qu'il vaudrait mieux la reconstruire sur un plan plus vaste; de cette manière, il sera désormais possible aux pèlerins de pénétrer dans la nef, car l'ancienne était trop exiguë pour recevoir les fidèles. Pour éviter à l'avenir des difficultés avec les communes de Boitsfort et d'Overyssche, ceux de Hoeylaert proposent de reculer l'oratoire un peu au sud-ouest, pour le situer complètement sur leur territoire. Cela aurait aussi pour avantage de rendre complètement le carrefour à la circulation, puisqu'on transférerait la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Odeur à front de l'avenue de Welriekende. La requête fit l'objet d'une longue correspondance dont le dossier est conservé aux archives de l'administration des Eaux et Forêts. L'enquête dura un an; ce n'est que le 4 décembre 1863, après que l'inspecteur de Soigne Malchaire et le garde général Labarre eussent donné leur avis, qu'un arrêté ministériel autorisa le déplacement sollicité. Au printemps suivant, on entama les travaux; en quelques mois la chapelle était reconstruite, et s'offrait au regard du promeneur telle que nous la connaissons de nos jours. Dans son édification on fit entrer une partie des matériaux anciens, notamment certaines pierres, et aussi trois vieux hêtres qu'on avait dû abattre et qui croissaient sur le terrain, cédé par l'Etat, où devait s'élever le nouveau sanctuaire; l'entrée en fut fermée au moyen de cette grille en fer, à travers laquelle nos yeux plongent au fond du vaisseau silencieux. Fait curieux, de temps immémorial, le curé de Hoeylaert disait une messe, en l'ancienne chapelle, le 25 mars, jour de l'Annonciation. Or, à la veille du déplacement du vénérable monument, cette messe annuelle avait dû être abrogée, « à la suite des inconvenances qui se produisaient pendant le service divin », comme le disait avec regret le pasteur desservant, dans une des lettres versées au dossier dont nous avons tiré les données inédites qui précèdent.

Son délabrement.

Son déplacement : 1864

Le temple, bien que modifié, a traversé les temps; nous aimons de nous arrêter devant sa grille de métal, de regarder au fond de sa nef obscure l'autel supportant l'image de la Vierge. Et son portail cintré, soutenu par des colonnes massives, étend

Pèlerinage de *Welriekende.*

sur le parvis une ombre immobile anguleuse qui se marie avec l'ombre hachée et bougeante des hauts hêtres laissant filtrer le soleil à travers leurs feuillages tutélaires. Le pèlerinage de Notre-Dame-de-Bonne-Odeur est encore très populaire. Les uns prétendent qu'on va se délivrer, en cet endroit, de la fièvre en attachant sa jarretière aux barreaux de la chapelle; les autres que les jeunes filles vont y nouer leur jarretière en priant la madone de leur donner un amoureux (1).

Chapelle Saint-Hubert à Boitsfort.

A Boitsfort exista longtemps un édifice non moins joli : « Il y a à Boetsfort, où il y a un bois ducal, écrit le baron Le Roy, une chapelle dédiée à saint Hubert. Elle fut donnée par les sérénissimes archiducs Albert et Isabelle au monastère



Chemin menant à la fontaine du « Troestereberg » à Stalle 1804.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

de Cauwenberg, à Bruxelles. Cette chapelle étant tombée de vieillesse, on en fit bâtir une autre plus belle en 1715; les religieux de Cauwenberg y disent la messe aux jours de fêtes (2). » En 1684, nous apprennent les chroniqueurs, des malfaiteurs, profitant des désordres de la guerre, avaient dévasté une première fois le temple et avaient volé les vases sacrés et l'argenterie. Philippe-Erard vander Noot, évêque de Gand, consacra la nouvelle chapelle de Boitsfort le 30 mai 1723, en l'honneur de saint Hubert. Sous la domination française, le temple a été vendu; depuis lors on l'a transformé en une exquise maison de campagne, après lui avoir fait subir des modifications importantes.

(1) GEORGES VERHAEGEN : *La Forêt de Soigne*, p. 35, en note.
(2) *Théâtre Sacré*, p. 327.

Parmi les chapelles émaillant la lisière de la forêt de Soigne, les plus fameuses étaient celles de la Sainte-Vierge, à Stalle; de Saint-Job, à Carloo, que l'on allait invoquer contre les ulcères; et de Saint-Hubert, à Tervueren. Toutes trois existent encore. Mais la dernière seulement a une histoire attachante. Elle est contemporaine d'Albert et Isabelle. Elle fut, en effet, construite sur les ordres des archiducs, vers 1610, par l'architecte de la Cour, W. Coeberger. Selon la légende, elle occuperait la place où se dressa la villa dans laquelle saint Hubert mourut, place où une première chapelle castrale, bâtie par les souverains brabançons, s'élevait auparavant. L'archevêque de Malines, Mathias Hovius, ou Van Hove, dont le nom se rencontre dans les cérémonies de presque tous les établissements religieux de la forêt de Soigne, la consacra en 1617 et la dédia au patron des chasseurs. Autrefois, les moines de l'abbaye de Parcq célébraient chaque jour la messe dans le temple. Celui-ci a conservé tout son caractère architectural; rien n'est plus joli que sa façade de style Renaissance, en briques rouges, rayée de cordons de pierres blanches horizontaux, sur lesquelles le temps a mis sa patine harmonisante. Chapelle Saint-Hubert à Tervueren : 1610. Consacrée en 1617.

La chapelle était ornée jadis d'œuvres d'art; on remarque encore aujourd'hui dans le maître-autel un beau tableau de Gaspard de Crayer retraçant la Conversion de saint Hubert, tableau malheureusement abîmé par l'humidité. A droite, dans la nef, est une grande toile, attribuée par certains à Gaspard de Crayer, par d'autres à Théodore Van Loon et à W. Coeberger; elle représente saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Evangéliste des deux côtés de la sainte Vierge. De nombreux tableaux ont disparu, nous ignorons à la suite de quelles circonstances, notamment des œuvres de Schut, de Breughel et des copies de Van Dyck et de Dürer. La nef a dix-sept mètres de longueur et six de largeur. Le préfet de la Dyle ordonna la fermeture de cette chapelle; on rouvrit ses portes sous l'Empire. Durant plusieurs années, elle avait servi de magasin de fourrages du dépôt général des étalons, c'est-à-dire du haras établi dans le parc de Tervueren. Lorsque le prince d'Orange prit possession du pavillon construit pour lui par la Nation, il devint propriétaire de l'oratoire que de si délicieuses légendes populaires entourent et que tant de peintres reproduisirent. Tableaux.

Il la fit restaurer à ses frais et la rendit au culte catholique, le 23 octobre 1826. Après la Révolution belge, elle tomba dans un nouvel abandon et on n'y célébrait plus qu'irrégulièrement les services divins. Aujourd'hui elle reste close; le temps insensiblement la détériore et l'humidité mine ses vieilles murailles vénérables. Une fois par an, le 3 novembre, jour de la Saint- Restauration : 1826.

Hubert, la porte de la chapelle s'ouvre pour livrer passage à quelques chasseurs en tenue et aux habitants de la commune, qui, fidèles à la tradition antique, accomplissent un pieux pèlerinage qui tend à disparaître complètement bientôt. Ce pèlerinage, cependant, attirait autrefois une foule nombreuse à Tervueren; de tous les coins du pays on venait invoquer le patron des chasseurs, contre la rage et contre les maléfices. « Le lieu où il avait vécu et où il était mort, était le terme obligé de la voie processionnale, *St Hubertus-weg* (1). » Depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1722, la grande procession de la kermesse commençait son itinéraire, en se rendant à la chapelle du château ducal, par la porte Hubertine. L'officiant portait le cor de chasse en ivoire de saint Hubert, conservé, comme on sait, à l'église paroissiale; il marchait sous un baldaquin porté par quatre limiers de la vénerie de Boitsfort, en grande livrée, précédé des gildes, des corporations en costume d'apparat, et qui suivaient fièrement leur « alferus » enrubanné, monté sur un cheval caparaçonné. La procession se faisait au son des trompettes et au bruit des salves d'artillerie et de mousqueterie. L'abbé Mertens, rappelant le pouvoir que le saint avait contre la rage, reproduit le témoignage d'un jésuite de Trèves, Johan Roberti, qui, il y a trois siècles environ, en 1614, avait vu la première chapelle en ruine, à la veille de sa restauration : « Si à Tervueren ou dans les environs, il est un chien enragé, il est parfaitement inoffensif et ne cherche à mordre personne, mais prend sa course vers le parc seigneurial, blottit la tête dans quelque angle de la chapelle et y meurt tranquillement sans avoir nui (2).

Pèlerinage des chasseurs.

Le cor de saint Hubert.

Au sujet de la conservation du pittoresque sanctuaire, l'ancien curé de Tervueren enregistre ces jolies observations personnelles, qui compléteront fort bien, pensons-nous, notre rapide notice sur ce beau monument religieux : « Vers 1845, fraîchement nommé à Tervueren, je prenais plaisir à interroger les vieillards sur leurs souvenirs rétrospectifs. Voici un feuillet de cette époque que je transcris mot à mot. Après Waterloo, le prince d'Orange prit possession du domaine de Tervueren. Il le parcourut un jour accompagné d'un garde, Guillaume Barjon, ancien soldat de l'Empire et chevalier de la Légion d'honneur. Il s'arrêta devant la chapelle de Saint-Hubert, et considérant l'état de délabrement dans lequel le régime français l'avait laissée, il dit à Barjon qu'il n'y avait qu'à la démolir. Barjon lui répondit : « Monseigneur, veuillez n'en rien faire; le prince

L'oratoire restauré par le prince d'Orange.

(1) AUGUSTE MERTENS : Ouvrage cité, p. 106.
(2) *Ibidem*, pp. 108 et 109.

Charles de Lorraine eut la même idée et lorsqu'il voulut mettre son projet à exécution, les chevaux commencèrent à sauter dans les écuries et les chiens du chenil donnèrent des signes de rage. Le prince Charles fit immédiatement arrêter les travaux et tout rentra dans l'ordre. » Le prince d'Orange refusant de croire à l'exactitude de ce récit, Barjon lui offrit de le faire certifier par son père, Jacques Barjon, ancien garde de chasse de la vénerie du prince Charles et qui existait encore. Le prince d'Orange se rendit chez le père de Barjon, lequel lui confirma le récit de son fils. Au lieu d'ordonner la démolition de la chapelle, le prince en ordonna la restauration et la rendit au culte catholique (1). »

Chapelle Saint-Job à Uccle.

Quant à la chapelle de Saint-Job elle a été érigée en paroisse en 1837 et presque complètement rebâtie. On y dit encore la messe de nos jours. Mais elle n'a plus la charmante simplicité qui la distinguait autrefois. Déjà, en 1622 l'oratoire avait été restauré et modifié. Pendant près de deux siècles, la gilde des



La forêt de Soigne aux confins d'Uccle. 1804.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

escrimeurs de Bruxelles administra la chapelle; cette société avait un local près du petit temple, où tous les ans, pendant la semaine de la Pentecôte, les tireurs donnaient une grande fête qui commençait par un assaut. Cette coutume tomba en désuétude pendant les invasions successives des armées fran-

(1) AUGUSTE MERTENS : Ouvrage cité, pp. 109 et 110.

çaises. A la veille de la Révolution, les escrimeurs de la capitale avaient oublié complètement le chemin de Carloo.

Les seigneurs de Carloo.

Après avoir été complètement abandonné depuis la Révolution, la chapelle de Saint-Job avait, comme nous venons de le dire, été érigée en paroisse en 1837. Cet oratoire remontait à une assez haute antiquite, puisqu'il avait été fondé en 1493 par Thierry van den Heetvelde, grand forestier du Brabant. La chapelle était castrale, car ses revenus appartenaient en fait et en droit au propriétaire du château de Carloo, tout voisin de l'oratoire, qui les administrait sans devoir de compte à personne. « Le seigneur conférait la charge de chapelain à un prêtre de son choix; celui-ci avait la jouissance d'une demeure avec jardin et cent florins de pension par an, payables hors des revenus et offrandes de la chapelle, à charge pour le chapelain d'y résider fixément, d'avoir soin de la propreté de la chapelle et de ses ornements, de l'ouvrir et de la fermer aux heures voulues et d'y célébrer la messe tous les dimanches et jours de fête et autres jours à l'heure qu'il plaira au seigneur de fixer, dont deux seront de stricte obligation par semaine, l'une en l'honneur de la Sainte-Vierge, l'autre de Requiem, en conformité du testament de Thierry van den Heetvelde et de Madeleine vander Noot, sa femme. Tout les quinze jours, il y avait une autre messe de Requiem fondée par la baronne de Carloo, née baronne de Leefdael, et, en outre, trois messes par semaine fondées par acte passé pardevant le notaire Guiot, à Bruxelles, le 15 février 1734 (1). »

Chapelle de la Vierge à Uccle-Stalle.

On dit aussi toujours la messe en la chapelle de la Vierge, à Uccle-Stalle. Celle-ci a, comme la précédente, perdu son caractère architectural à la suite de maintes restaurations peu heureuses. Elle avait été fondée au XIV[e] siècle par le Chevalier Florent de Stalle. Le voisinage de nombreuses habitations modernes a enlevé au site champêtre qui l'encadrait naguère beaucoup de sa beauté pittoresque.

La Révolution française semble avoir non seulement dévasté la forêt, mais anéanti presque complètement son caractère sacré. Les bois célébrés par Thomas de Cantimpré et qui inspirèrent à Ruysbroeck l'Admirable ses méditations merveil-

(1) J. VAN DEN GHEYN, S. J. : *Une lettre de Grégoire III à Philippe le Bon*, p. 26, en note. Le distingué bollandiste déclare qu'il tient lui-même ces renseignements de M. Eugène Poswick, qui les a recueillis dans un registre aux revenus de la baronnie de Carloo de 1730 à 1743 et de la commission de chapelain accordée, le 1[er] janvier 1743, au prêtre Nicolaï, ancien curé de Gorssem, près de Saint-Trond. On sait que les archives de l'ancienne seigneurie de Carloo, aussi abondantes que précieuses, viennent d'être acquises par les Archives générales du Royaume.

leuses et spirituelles, paraissent ne plus engendrer, dans l'âme des hommes qui l'habitent, que relativement par leur mystère profond et leur silence paisible, le sentiment religieux ardent et la foi absolue. Au commencement du XIXe siècle, les ruines récentes de tous les monastères s'amoncelaient encore dans les historiques vallons aux noms enchanteurs et doux. Mais les chapelles avaient résisté aux orages ; elles mêlaient leurs flèches légères aux troncs élancés des arbres, dont les feuillages formaient, aux croix de fer forgé et aux girouettes rouillées comme les fanes, des manteaux bruissants et humides.

Cependant les petits temples restaient fermés, bien que des gens vinssent prier devant eux et apportassent des offrandes. Un voyageur d'Amsterdam, C. Van den Vyver, raconte (1) que le curé refusait de dire la messe à Notre-Dame-de-Bonne-Odeur, parce que ses paroissiens avaient pris l'habitude invétérée de s'enivrer au moyen de genièvre et qu'ils se battaient honteusement : *Want ze bezupen zich met franschen brandewien en kloppen dan elkaer; daarom wil de pasteur geen mis er meer zeggen*. Toutefois, la générosité des pèlerins qui venaient prier la Vierge devant les grilles du portail était inépuisable. Notre auteur rapporte que le tronc dont l'ouverture s'offrait aux fidèles était plein à en déborder; et n'y pouvant plus glisser une pièce de plus, les chrétiens jetaient à travers les barreaux leurs oboles sur les dalles de la nef minuscule, complètement recouvertes de monnaies d'argent et de bronze.

Fermeture des chapelles sous la domination française.

Générosité des pèlerins.

A l'église de Boitsfort même le peuple n'était plus admis aux offices du culte catholique. Le curé, auquel appartenait néanmoins une grande partie du village, devait se contenter de dire la messe pour lui seul, car trois ou quatre gros bonnets de l'endroit, *Kopstukken*, le tenaient sous leur férule et se plaignaient de lui à tout propos. Les paysans désireux d'accomplir leurs devoirs religieux devaient gagner, en effectuant de longs trajets sous la futaie, les églises des villages distants. La chapelle Sainte-Anne, à Auderghem, restait, elle aussi, hermétiquement close ; une fois l'an on l'ouvrait pour un service solennel. Et les vieilles portes se refermaient tout de suite après pour douze longs mois.

Louys Guicciardin, qui adorait la forêt de Soigne, où il rencontrait « si grand nombre d'Abbayes et Monastères que c'est un plaisir et merveille », chercherait en vain, sous les frondaisons, s'il revenait ici-bas, les nombreuses maisons pieuses que, du temps de Charles-Quint, il visita en curieux, comme le

(1) *Wandelingen in en om Brussel*, 1823, pp. 110 et 111.

faisaient d'ordinaire les gentilshommes et les bourgeois de Bruxelles au cours de ces excursions classiques de trois ou quatre semaines. La forêt a perdu son bouquet de couvents et de prieurés, comme elle a perdu sa ceinture de palais, de châteaux et de manoirs. Si nous parvenons à évoquer, dans la mélancolie d'un regret profond, cette époque splendide et évanouie, où il y avait « tant d'abbayes et monastères aux entours » de Soigne « qu'on ne sçauroit rien souhaitter, ny de plus grand, ni de plus beau », il nous est impossible de nous représenter la véritable grandeur, l'absolue majesté que donnait à *Sonien* l'ensemble de pareilles architectures imposantes et diverses.

CHAPITRE VII

Les Chantres

Les peintres de Soigne : Les moines miniaturistes; Hugues Vander Goes; Bernard Van Orley: Hans Collaert; Ignaz Vanden Stock; Jacques d'Artois; Paul Vitzthumb; Jean-Baptiste Van Moer. — L'école de Tervueren : Hippolyte Boulenger; Joseph-Théodore Coosemans; Théodore Fourmois; Alfred de Knyff; Edouard Huberti; Alphonse Asselbergs; Jules Rayemaekers. — Isidore Verheyden; Théodore Baron; Louis Dubois; Jean-Baptiste De Greef; Alfred Madoux; Joseph François; Richard Viandier; Eugène Verdeyn. — Les écrivains : Jean Ruysbroeck; Coomans, *Jeanne Goetgebuer;* Jules Bailly, *De Bruxelles à Tervueren;* Camille Lemonnier, *Un Mâle*; Edmond Picard, *Mon oncle le Jurisconsulte* et *Confiteor*; James Vandrunen, *Les Forêts;* Em. Gouffaux, *Meditatio Silvae Soniacae.* — Conclusions.

Les moines miniaturistes.

Les moines de Groenendael, de Rouge-Cloître et de Sept-Fontaines sont les plus anciens chantres de la forêt de Soigne. Les premiers ils s'inspirèrent, dans leurs écrits et dans leurs peintures, de toutes les merveilles qu'elle recèle et qui servaient de cadre à leur vie contemplative. Ils approfondissaient le mystère des bois, ils connaissaient le caractère des arbres; les attitudes et les mœurs des habitants des fourrés leur étaient familières. Tant de modèles admirables et divers devaient les inspirer. Dans les fameux *scriptoria* monastiques du Brabant, les plus célèbres peut-être du monde, l'étude de la flore et de la faune sylvestres fut constante; les innombrables manuscrits qui sont sortis de ces ateliers moyenageux portent la trace de cette étude, car mainte page nous évoque des coins de la futaie et les animaux qui vivaient à ses ombrages.

Les *scriptoria*.

Les couvents des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin constituaient de véritables pépinières de dessinateurs et de calligraphes; c'est à ces religieux artistes que Philippe le Bon commanda la principale partie de ces superbes ouvrages conservés à la Section des Manuscrits de la Bibliothèque Royale, et qui sont parmi les plus riches de cette collection ncomparable. « Il est possible, dit J. Marchal, que ce grand

prince, qui parcourut souvent la forêt de Soigne, l'une des plus belles de l'Europe, forêt qui touchait alors, par ses deux extrémités, à son hôtel du parc de Bruxelles et à son château de Tervuren, se soit souvent arrêté à Rouge-Cloître et à Groenendael, vers le milieu de la forêt; c'était le lieu des haltes de ses chasses, dans lesquelles il était entouré d'une cour brillante. Il y aura sans doute visité les *scriptoria* et les *armaria* de ces deux maisons érémitiques, c'est-à-dire les ateliers des écritures et les pupitres des bibliothèques (1). »

Atelier de Rouge-Cloître.

Les plus précieux manuscrits de cette époque, c'est-à-dire du milieu du xve siècle, sont sortis principalement de l'abbaye de



Le « Dieweg » de Boitsfort à Saint-Job. 1807.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

Rouge-Cloître. « La finesse et la beauté du vélin qui n'ont pas encore été surpassées par nos papiers modernes, dit encore le même auteur; l'élégance et la clarté de l'écriture; la richesse et la variété des lettrines, des cadrats, des miniatures et des iconismes; l'éclat de leur peinture, soit de toutes couleurs, soit en grisailles ou camayeux; l'azur de l'outre-mer aussi précieux que l'or, employé avec délicatesse, malgré son opacité; l'or apposé avec sévérité pour rehausser toutes ces beautés, sans les offusquer par son éclat métallique; l'argent placé heureusement pour représenter les vitraux des édifices et l'émail de ce nom dans les armoiries, mais employé avec les plus grandes

(1) *Notice sur l'histoire et le catalogue de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, p. LXXXI.

précautions, à cause de sa propension de pousser au noir, sont les caractères qui distinguent les manuscrits exécutés par le commandement du duc de Bourgogne. »

Caractères esthétiques

Dans le fond des minuscules tableaux exécutés ainsi par les Augustins de la forêt de Soigne, on voit des architectures gothiques, propres fragments des maisons où ils habitaient, où ils travaillaient, ou des sites sylvestres, « tandis que dans les lointains, les fonds se dessinent en paysages romantiques dont plusieurs ont l'âme du Poussin et la touche de Claude de Lorrain ». M. Marchal reproche à tort à ces enlumineurs d'alourdir les contours des arbres, de rendre leurs feuillages massifs et compacts, de copier servilement les feuilles. L'ensemble de ces miniatures est ravissant; à travers l'œil des moines attentifs, la nature s'est idéalisée. Le détail ne nuit point à l'aspect total, car il est noyé dans la masse. Cela démontre combien les artistes, tout en interprétant le paysage, avaient le souci de son exactitude pittoresque. Chacun tâchait de se rapprocher le plus possible de ce qu'il voyait, de ce qu'il désirait reproduire. Leur technique nous éclaire aussi sur le respect qu'ils avaient pour la forme et la ligne parfaites des choses et des êtres qu'ils exprimaient avec tant d'émotion en les copiant. Ils rendaient plutôt le caractère complet, la silhouette d'un bouquet d'arbre, d'une tour, d'un chœur, d'un coteau que la réunion des éléments qui les constituent. C'était là synthétiser le pays dont ils s'inspiraient.

La forêt synthétisée.

Après cinq siècles, les moines nous ont conservé ainsi un aspect intime de Soigne dans beaucoup de petits chefs-d'œuvre exécutés avec une ferveur touchante On aperçoit de ces paysages éthérés, exquis et silencieux comme les arrière-plans des ouvrages de Memling, dans le cadre étriqué de fenêtres romanes ou ogivales. Ces délicieuses échappées imprègnent d'un charme indicible les scènes religieuses que les artistes ont représentées; elles font valoir les personnages se découpant sur l'espace qu'elles emplissent et poétisent.

Interprétation de la faune forestière.

Dans les enroulements des volutes encadrant les feuilles de parchemin, les figures et les bêtes alternent de façon pittoresque et irrégulière. Les oiseaux : cygnes, rossignols, chardonnerets, moineaux; les papillons, s'alignent, se superposent en des attitudes variées, comme si les supportaient les eaux, les branches des chênes, des hêtres et les brindilles des trembles, où les moines les observaient en contemplant la couleur exquise de leurs plumages et de leurs ailes. Ici c'est un lièvre, les oreilles tendues, les longs poils de la moustache hirsutes, poursuivi par un limier de la Vénerie ducale. Dans le texte même, remplissant le vide de tronçons de lignes, sont des représentations

grotesques d'animaux, empruntées à la faune de la forêt : canards aux becs démesurément plats; hérons au petit œil fixe; lapins à grosse tête farouche et au museau agressif; brebis au masque paisible. Toutes ces bêtes ont des corps ramassés, rabougris, de manière à ne point dépasser l'espace dont disposait l'enlumineur.

En résumant l'histoire des établissements religieux de *Sonien*, nous avons parlé des Augustins qui se distinguèrent par l'éclat de leurs facultés diverses. Parmi eux nous avons cité des moines qui se consacrèrent spécialement à l'exécution des livres de piété. Nous avons cependant omis le nom de Thieri ou Theodoric Vanden Berghe, originaire de Lombeek-Sainte-Catherine; il vécut quelques années à Sept-Fontaines, qui n'était alors qu'un ermitage. Il devint ensuite moine à Groenendael, où il s'adonna complètement à la copie et à l'enluminure des missels et des psautiers. C'était un chercheur en même temps qu'un artiste. Peu de temps avant sa mort, survenue le 20 mai 1420, il avait confectionné deux horloges, qui sont comprises parmi les toutes premières ayant fonctionné dans les cloîtres brabançons.

Le moine enlumineur Vanden Berghe.

L'œuvre des religieux de la forêt de Soigne fut collective. Aucun n'a signé ses productions; par conséquent, il est impossible de préciser la collaboration particulière des principaux dessinateurs. Il serait téméraire de vouloir se livrer au jeu des attributions, car l'art de l'enluminure dans les trois monastères de Groenendael, de Sept-Fontaines et de Rouge-Cloître forme une école unique; ses règles se sont vite unifiées et confondues, en vertu même du milieu identique où vivaient tous ceux qui le pratiquaient, en vertu aussi de leur conformité de sentiment et de leur absolue communion spirituelle.

Œuvre collective des religieux.

Les moines ne détenaient pas exclusivement les secrets de cet art suave et charmant de la miniature. A l'époque où celle-ci florissait, quelques laïcs, suivant l'exemple des religieux, maniaient le crayon et le blaireau avec habileté. Et précisément un de ceux dont la réputation est venue jusqu'à nous, Jean Van Woluwe, est un enfant de Soigne. Il doit très probablement son nom au village où il naquit, village alors en pleins bois et où siégea pendant plusieurs siècles le Tribunal de la Foresterie. Jean Van Woluwe, qui vit le jour vers le milieu du XIVe siècle, enlumina un grand nombre de livres pour les ducs de Brabant, Wenceslas et Jeanne. Durant deux années, nous rapporte Alexandre Pinchart dans ses *Archives des Arts et des Sciences*, de 1378 à 1380, il travailla à deux volumes que lui avait commandés la très chrétienne princesse (1). Les ravissants tableaux

Jean Van Woluwe.

(1) T. III, p. 97.

dont il avait orné les ouvrages étaient si réussis, que Jeanne accorda à l'artiste cent trente francs au lieu de cent qu'elle lui avait promis tout d'abord. Jean Van Woluwe ne se consacra pas seulement à des travaux de dimensions réduites; il peignit, en 1384, un diptyque devant décorer une chapelle de la Cour : *pro una tabuleta cum duobus foliis facta, pendente in parva camera domine.* Le peintre vivait encore au début du xve siècle. En effet, en 1400, Jean Van Woluwe fut admis en qualité de membre dans la confrérie Saint-Jacques, de Bruxelles.

C'est aussi un peintre laïc qui exécuta les enluminures ornant l'exemplaire incomparable du Livre du Roi Modus, appartenant à la Bibliothèque de Bourgogne. Ce traité de vénerie présente un intérêt particulier; les scènes de chasse composées par l'artiste anonyme se déroulent en pleine forêt de Soigne, « bois en Brabant, voisin de Bruxelles, et à la volée de canon d'icelle », comme dit joliment Louys Guicciardin. Dans les perspectives tamisées par la gaze bleue de l'atmosphère, au-dessus des taillis des orées ou des clairières, on aperçoit, à droite de la masse rébarbative d'une porte qui doit être celle de Hal, un ensemble Le Livre du Roi Modus.



L'entrée de la forêt de Soigne à Woluwe. 1829.
Dessin inédit de Paul Vitzthumb. (Cabinet des Estampes).

de bâtiments pareils par leur silhouette à l'ancienne Cour de Bruxelles; dans d'autres planches on distingue, dominant le panorama, un palais gothique qui a une singulière ressemblance avec le château de Tervueren. Il est assez logique d'ailleurs que le peintre ait choisi pour cadre à ses images cynégétiques les halliers, les sengles, les massifs mêmes du domaine où le desti-

nataire de son œuvre, c'est-à-dire le duc de Brabant, accomplissait ses exercices sportifs. La forêt de Soigne nous apparaît dans ce manuscrit extrêmement paisible; les arbres sont peu hauts, les places vides, vastes et désolées. On dirait d'un bois complètement désert, presque vierge, et où la fanfare des cors retentit plus mélancoliquement qu'ailleurs. La nature est drapée dans un silence recueilli, tel que les moines et les religieuses l'aimaient et la souhaitaient toujours. L'artiste a traduit ici le sentiment intime et mystique de la forêt de Soigne, car sa vision n'est nullement réaliste : elle se contente d'évoquer.

La forêt silencieuse.

Déclin de l'art de la miniature.

L'art de la miniature eut un rayonnement éphémère. Il déclina rapidement. L'invention de l'imprimerie lui porta un coup fatal; à mesure que dans ce domaine nouveau les progrès se réalisaient, la peinture sur parchemin perdait de sa beauté. On eût dit que les moines sentaient diminuer leur inspiration. Au début du XVI[e] siècle, l'imprimerie avait complètement tué cet art exquis. Les *scriptoria* se ferment pour jamais; les religieux déposent leurs pinceaux et leurs couleurs. Dans les couvents, on ne songe plus qu'à établir des bibliothèques de livres sortant des premières presses mécaniques. Lorsque Hugues Vander Goes revêt à Rouge-Cloître la robe de frère convers, cette transformation a commencé déjà. Il assistera à l'agonie de l'art de l'enluminure, qu'il pratiquera, lui aussi; il verra les suprêmes interprétations minuscules des sites délicieux de la forêt de Soigne, des plantes et des bêtes qui la peuplaient. Mais il s'éprend lui-même de ces bois au milieu desquels il espère vivre dans l'oubli; et il les choisira probablement pour fond aux tableaux qu'il continuera à peindre dans le monastère des bons Augustins, tableaux qu'on n'est pas encore parvenu à identifier.

Hugues Vander Goes.

Son entrée au couvent : 1476.

Hugues Vander Goes entra au couvent de Rouge-Cloître en 1476, onze ans après avoir été admis à Gand dans la corporation des peintres. Karel van Mander, dans son *Schilderboeck*, nous raconte qu'il s'était épris dans cette ville d'une ravissante demoiselle, la fille de Jacob Weytens, lequel habitait une superbe maison entourée d'eau : *Een huys dat omwatert is, by de Muydebrughsken* (1). Vander Goes était reçu dans cette maison, dont la cheminée de la grande salle supportait une de ses œuvres. Il y avait représenté son amie sous les dehors d'Abigaïl allant au devant de David, qui n'était autre que l'artiste lui-même. A l'époque où il reproduisait ce modèle chéri, le peintre était encore célibataire ou indépendant, c'est-à-dire *vry gheselle*. Une catastrophe sera survenue, car Van-

(1) Edition de 1618, fol. 127.

der Goes n'épousa point, paraît-il, son aimée. Celle-ci mourut-elle ou fut-elle ingrate? Les biographes n'ont pas approfondi cet intime mystère, qui ne sera probablement jamais éclairci. C'est peut-être le chagrin qui détermina l'artiste à quitter sa cité natale, après avoir vainement cherché dans le travail le baume aux blessures que lui avait faites la défunte ou l'infidèle fiancée...

Il quitta le monde et prit la robe de moine à *Roo-Clooster*, où son frère utérin, l'oblat Nicolas, était alors profès. Ses infortunes lui valurent l'amitié du prieur Thomas; en prononçant ses vœux, il n'abandonna pas cependant sa palette. Il continua à travailler, s'inspirant sans doute des coins du monastère et de la forêt voisine pour orner les troisièmes plans de ses toiles mystiques. Des seigneurs, parmi lesquels Philippe de Clèves, venaient saluer au couvent cet homme fameux qui, disait-on, par amour avait mis un mur entre la société et lui. Maximilien d'Autriche arrivait parfois à Rouge-Cloître et s'entretenait avec le peintre, banquetant avec lui, dans une petite salle. Mais le calme de la vie monastique ne lui avait pas donné la quiétude. Sa douleur restait vive et ébranlait son esprit; la blessure, trop profonde, ne se refermait pas, ne se refermerait jamais. Vers 1481, au retour d'un voyage en Allemagne, accompli avec son frère et quelques autres religieux, il eut un premier accès de folie. Il se croyait damné et voulait se donner la mort. Ses compagnons le consolerent, lui prodiguèrent des soins touchants. Ils le crurent guéri. Mais il mourut l'année d'après, dans une démence absolue et désespérante. Il devait être jeune encore, car ses premiers travaux ne remontent qu'à 1468; et son plus ancien tableau signé porte la date de l'année 1472, d'après Alphonse Wauters (1).

Ses œuvres.

Sa folie.

Les derniers jours de Vander Goes emplirent le prieuré d'un grand émoi. La communauté affectionnait le peintre; son trépas prochain plongeait le cœur de ses compagnons dans la plus vive tristesse. Un des religieux du couvent, le moine Gaspard Ofhuys, nous a conservé sur cette fin des détails émouvants, dans une chronique latine manuscrite, où a puisé le regretté archiviste de la ville de Bruxelles. Le supérieur, soupçonnant « Hugues d'être frappé de l'affection qui avait tourmenté le roi Saül, et se rappelant comment il s'apaisait lorsque David jouait de la cithare, il permit de faire de la musique en présence du frère Hugues et d'y joindre d'autres récréations de nature à dominer le trouble mental du peintre ». L'ancien auteur ajoute : « Il était préoccupé à l'excès de la question de

Ses derniers jours.

(1) *Hugues Vander Goes, sa vie, ses œuvres*, p. 6.

savoir comment il terminerait les œuvres qu'il avait à peindre et qu'il aurait à peine pu finir, comme on le disait, en neuf années... Le frère convers dont il est ici question avait acquis une grande réputation dans notre ordre; grâce à son talent, il était devenu plus célèbre que s'il était resté dans le monde... Il fut enterré dans notre cimetière, en plein air. »

Sa vision picturale.

Vander Goes était un peintre réaliste. Il ne savait pas envelopper, comme la généralité des autres gothiques, ses personnages dans une atmosphère presque morale et tendre. Il recherchait l'exactitude, la précision, « les tretz netz », ainsi que s'exprime un vieux poème qui le chante. Il accentuait les arrière-plans, ne les gazait point d'une vapeur délicate, détaillait les perspectives avec minutie. Les fonds de ses volets sont des paysages authentiques; et il serait permis de se baser sur leur caractère pour mettre à l'acquit du maître gantois les ouvrages qui lui sont seulement attribués ou inscrits sous d'autres noms. C'est le premier peintre flamand qui ait regardé la nature en face, qui ait voulu la rendre sans la modifier, qui ait voulu exprimer sa poésie propre en exprimant ses aspects absolus sans sacrifier à la fantaisie.

Les miniatures exécutées pour Jean Gillemans :

Dans une étude qu'a publiée l'*Art Moderne* (1), nous avions émis l'opinion que, selon nous, les miniatures ornant les neuf volumes de Jean Gillemans, volumes conservés, comme on sait, à la bibliothèque privée de l'empereur, à Vienne, pourraient être de la main d'Hugues Vander Goes, dont les productions sont si rarissimes cependant. Nous établissions cette hypothèse très vraisemblable sur la coïncidence des dates. Le peintre, en effet, entra à Rouge-Cloître en 1476; il y mourut en 1482. Or, Jean Gillemans, qui était à cette époque sous-prieur, succomba cinq années après l'artiste. N'était-il pas absolument naturel que le moine eût fait appel à la collaboration de son célèbre compagnon pour enluminer l'ouvrage qu'il avait commencé à écrire, au moment même de l'arrivée au monastère du maître infortuné? Un examen étudié des peintures permettrait de trancher cette question. Si, comme nous continuons à le croire personnellement, les livres ont été illustrés par Hugues Vander Goes, leur valeur déjà si considérable prendra des proportions essentielles.

Attribuées à Vander Goes ;

Cette hypothèse est d'autant plus acceptable que Vander Goes était le seul peintre contemporain capable de commencer et de mener à bonne fin pareille entreprise. Les frères Van Eyck étaient morts depuis une quarantaine d'années; Roger Vander Weyden avait succombé en 1464; Hans Memling œuvrait à

(1) Année 1904, n° 32; 7 août.

Bruges dans l'ivresse de sa jeune gloire. A Bruxelles, Hugues Vander Goes n'avait point de rival, point même de disciple. Les *scriptoria* monastiques de la forêt de Soigne comptaient, à vrai dire, de son temps des enlumineurs ; mais c'étaient plutôt des ornemanistes que des compositeurs. Et l'atelier de Rouge-Cloître, moins célèbre que ceux de Groenendael et de Sept-Fontaines, n'avait que des copistes, que des calligraphes. Ayant Vander Goes sous la main, — si nous pouvons nous exprimer ainsi — Jean Gillemans se sera bien gardé de chercher autre part un enlumineur qui ne l'eût satisfait que médiocrement. On pourrait objecter qu'on ignore si vraiment Vander Goes a pratiqué la miniature ; mais tous les peintres gothiques étaient à proprement parler des miniaturistes, comme ce fut le cas aussi pour les primitifs italiens. Entre les plus fameux, Fra Angelico, Cimabue et Giotto ne s'adonnèrent-ils pas également à la peinture sur vélin et à la peinture sur panneau? En somme, selon une heureuse expression de Louis Viardot, les maîtres primitifs sont des miniaturistes agrandis.

Les volumes de Gillemans n'ont pas été étudiés au point de vue esthétique. D'ailleurs, on n'a retrouvé que récemment leurs traces, alors qu'ils étaient considérés comme irrémédiablement perdus. Ils disparaissent du monastère de Rouge-Cloître dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Les deux derniers auteurs qui en parlent sont, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le baron Jacques Le Roy et Georges Fricx.

Conservées à Vienne

A la fin de la domination autrichienne, si néfaste pour nos arts, les précieux volumes ont été enlevés. Que sont-ils devenus? On ne l'apprendra qu'un siècle après. Ils se trouvent aujourd'hui dans la bibliothèque privée de l'empereur d'Autriche à Vienne. C'est le « secrétaire du cabinet intime de Sa Majesté l'Empereur et Roi » qui reçut le 8 août 1803, à Vienne, ces ouvrages précieux des mains du chevalier Beydaels de Zittaert, « conseiller premier Roi d'armes dit Toison d'or ». Le document reproduit dans le tome XIV des *Analecta Bollandiana*, paru en 1895, tome presque complètement consacré à l'étude approfondie du texte de l'œuvre de l'écrivain religieux, indique neuf volumes de « Jean Giellemans, mort en 1487, dont cinq en grand folio sur vélin avec miniatures, contenant les ouvrages complets composés et écrits par le célèbre historiographe ». Ces ouvrages avaient été transportés à Vienne en 1794. Longtemps on les avait cru perdus. Le chevalier Beydaels les avait offerts à son souverain, pour lui « donner un hommage de son respectueux et inviolable attachement à sa personne sacrée ».

Les sujets des miniatures.

L'article que nous avons donné à l'*Art Moderne* offrait un intérêt véritable, puisqu'il souleva une vive polémique, à laquelle prirent part des journaux quotidiens comme le *Petit Bleu*, l'*Indépendance belge*, la *Flandre libérale* et des périodiques comme l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* et *Durendal*. La polémique soulevée de cette manière eut pour résultat, non pas de trancher la question, mais de l'éclaircir. Ainsi, une note parue dans cette dernière revue catholique (1) remarquait que les neuf volumes des *Vies des Saints du Brabant*, de Jean Gillemans, ne contiennent exactement que trois



Le village de Waterloo, au sortir de la forêt de Soigne.
Lithographie parue dans le « Voyage Pittoresque » de De Cloet. Edition de 1825.

La première.

miniatures. Mais chacune d'elle représente une œuvre importante et par son caractère d'art et par ses proportions. La première orne le troisième folio du tome premier de l'*Hagiologium Brabantinorum*. Elle a comme dimensions 28 centimètres sur 19 et pour légende ce texte : *Haec figura repraesentat S. Karolum Magnum, imperatorem Romanorum, regem Francorum ac ducem Brabantinorum et omnes sanctos et sanctas, qui prodierunt de stirpe ipsius ante et post*. Cette miniature représente, en effet, Charlemagne; les franges extrêmes de son manteau sont tenues d'un côté par saint Lambert, l'évêque martyr de Liége, de l'autre par saint Louis, évêque de Toulouse.

(1) N° 8, août 1904.

Sous les plis du manteau s'abritent, d'une part, saint Louis, roi de France, saint Arnould, évêque de Metz, et saint Guillaume, ermite; et, d'autre part, les saintes Gertrude, Begge, Gudule et Amelberge.

La seconde miniature, de pareille grandeur, figure au quatrième folio du tome deuxième du même ouvrage. Elle représente un arbre au tronc élancé; de ses fleurs émergent les images des saints que voici, clairement désignés d'ailleurs par leurs noms écrits en toutss lettres : *S. Oda virgo, S. Rumoldus, S. Gummarus Confessor, S. Wivina abbatissa, S. Luytgardis monialis, S. Theodardus episcopus et martyr, S. Lambertus episcopus et martyr.* Près du tronc de l'arbre, qu'elle enserre de ses bras, se dresse sainte Hélène, saisie par deux bourreaux. On lit sur la planche l'inscription suivante : *Haec figura repraesentat sanctos et sanctas in Brabantia natos seu Conversatos, qui non prodierunt de stirpe ducum Brabanteae, sed aliunde.* La deuxième.

La troisième miniature nous montre une vue de Jérusalem. Celle-ci ne peut être de Vander Goes, puisqu'elle illustre le folio troisième de l'*Historiologium Brabantinorum*, écrit de 1486 à 1487, donc plusieurs années après la mort du peintre. « Pour la date de l'*Hagiologium*, qui renferme les deux autres miniatures, on n'est pas fixé d'une façon certaine. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il a été écrit après 1476 et avant 1484. Comme d'autre part, cependant, nous savons qu'en 1479 Gielemans était encore occupé au *Sanctilogium* et que le *Novale sanctorum* semble avoir été commencé en 1483, il s'en suit que l'*Hagiologium* a été écrit entre 1479 et 1482, les trois dernières années de la vie d'Hugo Vander Goes. Reste à savoir, se demande en terminant le rédacteur de *Durendal*, si la santé du malheureux artiste lui permettait encore, à cette époque, d'enluminer les manuscrits. Car, on le sait, il était atteint d'aliénation mentale dans les derniers temps de sa vie. » Nous pouvons rassurer notre confrère; Vander Goes ne tomba malade qu'en 1481, au retour de son voyage en Allemagne. Il a donc pu consacrer deux années entières à l'enluminure des livres de son sous-prieur. Et même durant sa maladie il peut avoir repris le pinceau, puisque Gaspard Ofhuys rapporte que tout un temps on le crut guéri. Il ne fut donc vraiment fou que durant quelques mois. Le malheureux artiste se proposait d'entreprendre des travaux considérables; il avait encore à exécuter probablement des commandes nombreuses, puisque, au moment de la mort du peintre, son biographe déclare qu'au couvent on estimait qu'il aurait eu besoin de neuf années pour accomplir tous ses projets et satisfaire tous ses nobles clients. La troisième.

Le livre d'heures de Philippe de Clèves.

Cependant, avant de vouloir mettre au compte d'Hugo Vander Goes les deux grandes miniatures de Vienne, il s'agissait de savoir si tout d'abord, sûrement, l'artiste avait pratiqué l'enluminure. Aux objections qui ont été opposées à notre hypothèse, nous pouvons victorieusement répondre aujourd'hui. Et cet argument décisif c'est notre ami M. Edouard Laloire, archiviste du royaume, à Bruxelles, qui a l'extrême obligeance de nous le fournir. Le jeune et brillant historien a découvert la signature du peintre de Rouge-Cloître dans un précieux manuscrit de la bibliothèque du duc d'Arenberg, manuscrit sur lequel il publiera prochainement une analyse approfondie. C'est le livre d'heures de Philippe de Clèves, seigneur de Ravesteyn, que celui-ci fit exécuter avant son mariage avec Françoise de Luxembourg. Ce livre d'heures contient une quarantaine de peintures magnifiques, qui en font un recueil inestimable Or, une des planches a été arrachée naguère. Mais la feuille de parchemin qu'ornait la miniature disparue est restée intacte. Et c'est précisément une œuvre de l'auteur du triptyque de Florence qui figurait à cet endroit du volume. En effet, au bas du folio, un peu à gauche, on voit, écrit à l'encre rouge, ce texte ancien encore très lisible, sur trois lignes : « HVGONIS VERGOVS. (EVANG)ELIJ DEPICT. — (PROPR)IA MANVS. » Ces mots dissipent toute équivoque : Hugo peignit de sa propre main la Nativité qui illustrait la page. Et si l'on doutait encore malgré cette découverte, il suffirait de remarquer, pour convaincre les incrédules, que Philippe de Clèves était un de ces brillants seigneurs qui se plaisaient à aller à Rouge-Cloître s'entretenir avec le célèbre artiste retiré du monde, mais fidèle obstinément à son art. Il offrit même un des plus beaux vitraux de l'église abbatiale. Le livre d'heures a été rédigé et enluminé entre 1470 et 1480; les œuvres qui en font la richesse sont dues à des artistes différents. Il semblerait fort logique que le gentilhomme eût prié celui qu'il allait visiter souvent à collaborer à la confection de son livre de chevet. Il est tout à fait regrettable que la miniature du maître gantois ait été dérobée; elle constituait un élément de comparaison dont on ne saurait assez déplorer la perte. Elle aurait été la véritable clef pour l'étude des miniatures de Vienne. Mais peut-être l'image délicate se retrouvera-t-elle quelque jour!

(Marginal notes: Signature authentique de Vander Goes. — Miniature dérobée.)

Bernard Van Orley.

Un autre peintre flamand illustre, Bernard Van Orley, aima la forêt de Soigne et se plut à la reproduire sous des aspects multiples. Ce n'est pas dans ses tableaux, cependant, qu'il l'interpréta, mais dans de vastes cartons destinés à de hautlisseurs brabançons. « La fabrication des tapis de Bruxelles,

dit Alphonse Wauters, était alors parvenue à son apogée, et rien ne pouvait mieux concourir au maintien de sa réputation que l'intervention d'un artiste dont le talent était partout reconnu et admiré. Notre peintre dessina pour Charles-Quint plusieurs grandes chasses, où on voyait l'empereur avec les princes de sa famille, et où le paysage reproduisait les plus beaux sites des environs de Bruxelles, ceux où Charles aimait à forcer le gibier. Les tapisseries qui furent confectionnées à grands frais d'après ses modèles, ornèrent longtemps le palais de Bruxelles. » Barent, comme l'appelle Karel Van Mander, auquel nous empruntons ces détails, exécuta pour la gouvernante Marguerite d'Autriche et pour Charles-Quint beaucoup de modèles de tapisseries, avec des scènes de chasses composées dans des campagnes et des bois voisins de Bruxelles, où

Dessins de chasse.



Alsembergh vers 1830, vu de la lisière de la forêt de Soigne.
Lithographie. (Cabinet des Estampes).

avaient lieu les chasses de l'empereur : *verscheyden Jachten, met de Bosschen en plaetsen omtrent Brussel, daer dese Jachten van den Keyser geschieden* (1).

Tapisseries.

Au musée du Louvre on conserve les douze pièces constituant la série de cette magnifique tenture, appelée improprement *les Belles Chasses de Guyse* ou *de Maximilien* et qui fut confectionnée plusieurs fois dans différents ateliers. A côté de leur valeur d'art

(1) Folio 133, verso.

énorme, elles possèdent une valeur documentaire inestimable. La suite nous donne, en effet, des reproductions diverses et fidèles de la forêt de Soigne au commencement du XVI[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque où Marie de Hongrie avait porté la chasse ducale brabançonne à l'apogée de sa gloire. « Non seulement, écrit Alphonse Wauters, la vénerie de nos souverains s'y montre sous les aspects les plus variés, mais le cadre dans lequel elle agit éveille un monde de souvenirs. Ici c'est le palais qu'ont habité les princes de la maison de Bourgogne et d'Autriche; là c'est Tervueren, Trois-Fontaines, Boitsfort, les beaux étangs, les clairières et les allées ombreuses de la forêt de Soigne (1). »

Interprétation réaliste de Soigne.

Les paysages de la plupart des prédécesseurs de Van Orley étaient composés, arrangés, ne rappelant que vaguement les lieux rustiques dont les artistes s'inspiraient. Ils travaillaient par réminiscence, de mémoire, donnant à leurs sites un caractère idéal et irréel. « Bernard, au contraire, a retracé la forêt de Soigne et ses alentours avec une fidélité scrupuleuse. C'est bien elle avec sa belle végétation, ses pièces d'eau, ses clairières, les animaux qui la peuplaient, le monde de chasseurs et de veneurs qui y répandait le mouvement et la vie, les édifices qui en variaient l'aspect. »

Les douze tapisseries de Paris portent chacune un signe du Zodiaque; la série commence par le mois de mars et finit par février. Van Orley a rendu avec somptuosité le caractère décoratif du domaine boisé; il a exprimé sa splendeur d'une façon absolument vivante, avec un respect jaloux de la vérité et de l'exactitude. C'est bien l'antique *Sonien* connu par le peintre, peu d'années avant que Charles-Quint le livra à une exploitation sage et régulière, que ses descendants malheureusement ne respectèrent point. La couleur de ces ouvrages, qui a terni un peu, est d'une richesse singulièrement harmonieuse. Tout est traité largement; la mièvrerie est totalement exclue de l'exécution et le dessin est d'une précision puissante. Le vert discret et velouté des feuillages, l'or jaune des routes, le brun gris ou chaud des écorces, le bleu limpide du ciel qui filtre à travers les ramures, tout cela se marie, s'accorde, et donne une activité plus évidente aux êtres humains qui animent ces bois où l'on croit percevoir les murmures du vent, le chant des oiseaux et le cri des bêtes poursuivies.

Description des Tapisseries :

Le mois de septembre.

Un écrivain français, M. Darcel, a reproduit deux des tapisseries de Van Orley, dans son livre : *Les Tapisseries du Garde-Meuble*. Il les accompagne d'une notice historique. La pièce au signe de la Balance, c'est-à-dire symbolisant septembre, repré-

(1) *Bernard Van Orley, sa famille et ses œuvres*, p. 3.

sente un chemin bordé d'arbres élevés qui longe un étang et mène à une barrière. Des seigneurs et des dames à cheval s'engagent sur cette allée; ils sont suivis de pages et de veneurs sonnant du cor et tenant en laisse les mâtins de la meute. Les cavaliers suivent des yeux avec attention la nage d'une barque, occupée par trois personnages, qui se dirige vers une habitation dont l'architecture Renaissance se reflêchit dans les eaux paisibles. N'est-ce pas la fameuse *Estackette*, maison chère à Charles-Quint enfant, et qui se dressait au bord d'un étang de Watermael? Voici un autre sujet : Des cavaliers s'informent auprès d'un piqueur de la direction prise par le cerf. Tout près, des veneurs menant des chiens recherchent les traces de la bête échappée. La tenture voisine nous montre un cerf qui, harcelé par les chiens et les veneurs, se débat dans l'onde éclaboussante d'un lac. Au milieu d'une troisième pièce s'avance un groupe de chasseurs; en tête un cheval porte le cerf mort. A gauche du premier plan, des veneurs tiennent la meute en laisse; dans la perspective on distingue le cloître et l'église ogivale du monastère de Groenendael, complètement entouré par la futaie.

La tapisserie du mois d'avril, au signe du Taureau, met en scène des seigneurs et des dames participant à la chasse au faucon, à l'entrée du village de Boitsfort, à proximité d'une pièce d'eau. Un héron plane dans le ciel et deviendra tantôt la proie des oiseaux dressés. Sur une hauteur se profile la maison de la vénerie, avec ses chenils et ses écuries. Un déjeuner de chasseurs et de leurs gens, rassemblés dans une clairière, figure sur la pièce au signe de l'Ecrevisse, ou du mois de juin. Des valets font rafraîchir des bouteilles de vin dans l'eau de la Woluwe ou du Ruisseau d'Argent. Sous le signe du Verseau, une nombreuse troupe de veneurs et de chasseurs est réunie autour d'un large feu, sur lequel rôtit un animal tout entier. La perspective est à moitié prise par des bois, à moitié par le château de Tervueren, avec ses pignons, ses tourelles et son lac tranquille. La pièce du mois de mars, au signe du Bélier, est consacrée à la chasse au sanglier. Le solitaire est attaqué par un jeune prince ayant les traits de Maximilien d'Autriche; un chien mord la bête furieuse, un autre roule dans la poussière. Le sous-bois est accidenté; dans une échancrure des frondaisons on reconnaît le castel de Trois-Fontaines, la prison des braconniers de la forêt de Soigne, et que nous avons pu admirer déjà dans une gravure illustrant le *Regiae Domus Belgicae* d'Antoine Sanderus.

Avril.

Juin.

Mars.

Sur la tapisserie au signe des Gémeaux, qui nous évoque la forêt sous ses atours printaniers, nous apercevons un cheval que mène un valet de la vénerie; à gauche, au pied d'un arbre,

Mai.

un drôle lutine une fille; à droite, occupant le second plan, des hommes, autour d'un feu, observent la cuisson de venaisons qu'ils tournent sur des broches, au-dessus des flammes. Ces personnages ont choisi pour y vaquer la lisière du domaine. Nous sommes au débouché de Boendael et, dans le cadre des hauts hêtres qui ouvrent leurs feuillages sur les lointains, nous distinguons là-bas, bleutées par la distance et noyées dans le ciel d'azur, les tours de la collégiale des SS. Michel et Gudule et la flèche de l'hôtel de ville de Bruxelles (1).

Août.

C'est encore une clairière que représente la tapisserie du mois d'août, au signe de la Vierge; on voit au fond, à gauche, une théorie d'étangs, ceux de Groenendael, sans doute, ou plutôt ceux du *Flos*, car aucune construction n'existe à proximité. Au premier et au second plans, deux cerfs sont traqués par les chiens et les veneurs armés de piques. Des cavaliers accourent, et dans un instant le hallali va résonner et secouera de ses échos les calmes profondeurs sylvestres. Les autres panneaux représentent l'espace qui s'étendait autrefois du palais au parc de Bruxelles, et une salle entre les pilastres de laquelle on distingue les bâtiments de l'ancienne Cour.

Vérité des sites.

Ces vastes tableaux donnent la sensation de choses vécues; tout y est net et clair, d'un dessin précis qui proclame assez que les personnages et les objets furent pris sur la nature, au cours des exercices que Van Orley suivit lui-même et dont il nous a conservé tout le mouvement, toute l'impétuosité, toute l'activité dans des endroits qui lui plaisaient par leur sentiment pictural et leur situation typique. C'est la forêt de Soigne reproduite dans toute sa vérité et dans sa splendeur majestueuse. Tout a sa physionomie spéciale; les arbres se reconnaissent à leurs essences variées; les feuilles ont leur caractère propre dans un ensemble où les masses sont cependant observées; les châteaux ont leurs lignes parfaites et tous leurs détails architecturaux. Et dans cette forêt presque chantante, se meut tout un monde dont les costumes sont des documents fidèles, dont les physionomies sont des portraits, dont les gestes et les attitudes sont ceux que l'artiste observa... Ces tapisseries sont comme des fresques : leur prestigieuse ampleur décorative nous transporte dans les lieux mêmes qu'elles évoquent et nous avons l'illusion d'être confondu avec la société élégante et brave dont

(1) Cette tapisserie fut exposée, durant l'été de 1905, à l'Exposition d'art ancien bruxellois, organisée au Cercle artistique et littéraire à l'occasion du septante-cinquième anniversaire de l'Indépendance belge. Elle avait été obligeamment prêtée aux organisateurs par le gouvernement de la République française.

le grand Bernard Van Orley s'inspira et qui, grâce à son talent, ne peut mourir...

« On sait que le Flamand Van Orley, élève de Raphaël, étant retourné en Brabant, y peignit une série de sites de la forêt de Soignes, animés de chasses qui servirent de cartons à des tentures données à Charles-Quint par l'évêque de Liége, Everard de la Marck. On trouve de plus les maquettes de ces compositions dans les cartons des collections de dessins du musée du Louvre. Plusieurs même sont piqués pour faire des poncifs..... Deux exemplaires de cette tenture existaient dans le Garde-Meuble de la Couronne, en 1692. L'un d'eux y étant indiqué comme une copie exécutée en 1682, l'autre doit être considéré comme l'original, tapisserie flamande du xvi[e] siècle, sans doute, acquise anciennement, ou provenant de Mazarin..... Quant à l'original des Belles-Chasses, il n'y existe plus..... (1). »

La tenture exécutée pour Evrard de la Marck.

La première suite originale de ces tapisseries ornait la galerie de l'ancien palais des ducs de Brabant. Elle fut consumée dans l'incendie de la Cour, pendant la nuit du 3 au 4 février 1731; dans ce désastre périrent aussi une série de tableaux à l'huile de Bernard Van Orley, où l'immortel artiste avait représenté l'empereur Charles-Quint et ses courtisans devant les plus belles vues de cette forêt de Soigne qu'il affectionnait de façon toute particulière. Mais les historiographes sont singulièrement avares de détails au sujet de ces œuvres perdues; ils se contentent de les signaler, et nul ne nous en a laissé de description.

La première suite brûlée en 1731.

Au lendemain de la mort de Bernard Van Orley, survenue comme on sait en 1560, un artiste anversois s'éprend à son tour de la vénérable forêt. Cet artiste n'est pas un peintre, c'est un dessinateur illustre : Hans Collaert, dont le nom est intimement lié à la renaissance de la bijouterie au xvi[e] siècle. Il avait publié des modèles de pendeloques, de colliers et de boucles d'oreilles, lorsque, au cours d'un séjour à Bruxelles, il découvre la splendeur du domaine ducal. Il l'admire tellement qu'il en dessine d'après nature de nombreux sites; il les grave en taille douce, d'une pointe extrêmement incisive et originale. Sept épreuves de cette série sont conservées au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Royale. Elles constituent des ouvrages d'une valeur documentaire égale à leur valeur esthétique. Ce sont des planches d'un réalisme exact et savoureux comme une toile du vieux Breughel. Il y avait d'ailleurs entre la vision de celui-ci et celle de Hans Collaert une similitude frappante. Leur talent

Hans Collaert : 1545-1622.

Ses gravures :

(1) Ed. Guichard et Alfred Darcel : *Les Tapisseries décoratives du Garde-Meuble.*

à tous deux est d'une observation âpre à laquelle rien du pittoresque n'échappe. C'est bien le Brabant tel qu'il était de leur temps, tel qu'ils l'aimèrent, tel qu'ils le regardèrent d'un œil ému et infiniment attentif. Tout est rendu, exprimé, détaillé. Aucun élément de beauté naturelle n'a été sacrifié ni modifié, nulle fantaisie n'a trouvé crédit auprès du fidèle graveur d'Anvers. Hans Collaert fréquentait de préférence les agglomérations sylvestres, les abords de ces ravissants villages dont son œuvre nous évoque le charme paisible avec intensité. Une seule fois il s'enfonce au fond de la forêt immense, jusqu'au bord des étangs de Sept-Fontaines. Mais il s'installera au centre d'une clairière pour reproduire les bâtiments monacaux et le vaste panorama qui s'étend à ses pieds. Il respecte les mouvements du terrain, la silhouette des arbres et des branches, la diversité des bosquets, des lacs, des chaumières et du cloître. Tout est authentique, tout existe; mais au-dessus du pays plane une fine mélancolie, tissée par l'âme délicate de l'artiste enthousiasmé. Chez lui la campagne a une physionomie, une atmosphère bien définie. Une vue de Saint-Job est prise un dimanche ou un jour de fête. Les labours sont déserts, le castel de Carloo presque renfrogné. Des paysans sortent de la forêt et marchent vers des rustres jouant aux boules sur la terre dure du chemin. Sous un chêne somptueux, des gars et des filles dansent autour du tronc.



Entrée du bois de la Cambre vers 1850.
Tableau de J.-B. Van Moer. (Musée Communal de Bruxelles).

Vue de Saint-Job.

Stalle a été dessiné un jour de semaine; un berger garde des moutons. C'est sans doute l'heure du repos du midi, car des cultivateurs s'entretiennent çà et là avant de retourner aux champs. Un autre coin du même hameau nous montre la route venant de Boitsfort — le vieux *Dieweg*; une servante de ferme marche entre les ornières, soutenant sur la tête une corbeille. Devant elle un paysan conduit deux bœufs. Trois hommes, dont

Le *Dieweg*.

l'un garde des porcs, animent le premier plan. Au loin, un meunier porte un sac de farine vers la basse et jolie demeure d'un charron. Et les maisonnettes à toits de chaume s'étendent en délicieuse théorie derrière les hauts arbres du chemin sinueux. Le village semble actif : on y travaille; et le moulin, là-bas, tourne sous la poussée de l'eau clapotante d'un bief. Hans Collaert a encore copié le bois de la Cambre, avec ses étangs au flot tranquille gazé par le rideau des arbres entre lesquels on devine la sainte demeure des Cisterciennes; les limites du *Linthout* et de *Zonien,* dans le creux d'un exquis vallon arboré; et le village de Forest à la sortie de ce massif forestier appelé la *Heeghde*, ou *Het Coninxlant*, territoire de chasse de Charles-Quint. Cette dernière gravure est, si l'on peut dire, d'un modernisme auquel le peintre Eugène Laermans s'apparente d'une façon indéniable. Une sorte de désolation s'appesantit sur la contrée et étreint toutes choses. Hans Collaert a saisi le côté farouche et presque tragique du domaine boisé. Et c'est ce qui fait le prix essentiel de ses tailles douces splendides et évocatives.

Les étangs de la Cambre

Forest.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la célébrité de Soigne avait attiré à Bruxelles un autre graveur du nord, le Hollandais Ignaz Vanden Stock. On ignore s'il travailla longtemps chez nous et s'il y produisit des ouvrages nombreux. Mais son passage dans la vieille cité brabançonne est prouvé par une planche que lui inspira un site du domaine boisé. Ce site est le débouché de la forêt sur Linkebeek. L'artiste en avait fait d'abord un tableau; il eut soin d'ailleurs de mentionner que l'œuvre fut peinte d'après nature : *Linken Beek ad vitam*. Ce tableau a disparu, comme presque tout ce que réalisa ce maître un peu mystérieux, dont seul la nationalité est certaine, mais dont la date de naissance et la date de décès nous sont absolument cachées. On ignore qui il était, on ignore les moindres particularités de sa vie et c'est à peine si nous savons qu'il florissait vers 1670. Le docteur G.-K. Nagler ne signale de lui que six œuvres connues, et encore sont-ce toutes les six des eaux-fortes, bien qu'il ait indiscutablement manié la brosse comme le burin (1). Et la première de cette demi-douzaine de gravures est précisément celle dont le Cabinet des Estampes de Bruxelles possède une épreuve rarissime et représentant l'entrée du village de Linkebeek. Le site est remarquablement rendu; on dirait que l'artiste a vécu ce paysage qui, après deux siècles et demi, a gardé le caractère saisi par Ignaz Vanden Stock. Un chemin creux descend vers le vallon, dont le contrefort lointain s'étage en

Ignaz Vanden Stock.

Son eau-forte de Linkebeek.

(1) *Neues Allgemeines Künstler-Lexicon.*

taillis et en labours. A gauche, au premier plan, à l'ombre d'un chêne, une chaumière s'abrite, couronnant le talus gazonné et dur. Derrière le chêne se profile le mur blanc, encapuchonné d'ardoises, d'une chapelle. A droite, un tronc épais monte vers le ciel et se découpe sur des frondaisons proches. L'atmosphère est paisible et comme recueillie; les horizons semblent tellement silencieux qu'ils en imposent au dessinateur assis sur la crête du chemin encaissé et qui a l'air d'interrompre son étude pour mieux subir le charme de tout ce recueillement. Et là-bas, se dirigeant vers le val désert, un lansquenet, coiffé d'un morion, emboîte le pas à une campagnarde qui porte sur la tête une corbeille pleine de fruits.

Les enlumineurs des monastères avaient synthétisé le charme mystique et silencieux de la forêt de Soigne; Hugues Vander Goes s'appliqua à en donner une traduction fidèle et réaliste; Bernard Van Orley en avait rendu le style, la majesté décorative. Jacques d'Artois, dont le rédacteur de la *Nouvelle Biographie Universelle* disait que « ses arbres paraissent comme agités, ses lointains sont purs, ses détails riches et variés, » devait exprimer sa splendeur matérielle. D'Artois, né à Bruxelles en 1613, avait aimé les bois dès son enfance. Fils du peuple, à mesure qu'il grandissait en âge, il devinait mieux, au cours de ses promenades dominicales, le mystère de *Sonien;* il comprenait sa beauté, approfondissait insensiblement son caractère plastique et l'harmonie essentiellement picturale de ses futaies, de ses chemins, de ses lisières et de ses taillis : « La forêt de Soigne fut son véritable maître; il oubliait tout pour y travailler (1). » Parcourir les venelles sylvestres, pénétrer dans la fraîcheur des halliers, s'asseoir au bord des lacs monastiques, se laisser aller à la séduction attirante et invincible de leurs eaux mélancolieuses, guetter le passage des cerfs, des biches et des sangliers, épier le jeu des oiseaux, tel était le plaisir favori du pauvre artisan, qui sentait naître en lui l'ambition de reproduire tous ces êtres et toutes ces choses. Il n'eut point d'autre professeur que cette nature brabançonne, la seule qu'il connût, car il ne quitta jamais sa contrée natale. Sa vision s'était formée dans la contemplation de la forêt; c'est elle qui le révéla à lui-même et guida sa destinée. Il lui resta fidèle jusqu'à sa mort et ne planta jamais son chevalet loin de ses limites.

Jacques d'Artois

Né à Bruxelles en 1613.

Son culte pour la forêt.

Pour être sans cesse sous ses ombrages, pour l'admirer sous tous ses aspects changeants, il avait sollicité et obtenu du prieur de Rouge-Cloître la faveur de s'installer au monastère, tout

(1) ADOLPHE SIRET : *Le Dictionnaire des Peintres*, p. 38.

plein encore du troublant souvenir de l'immortel Hugues Vander Goes. Il logeait dans le local des convers, ce dortoir échappé aux griffes des siècles destructeurs et qui, transformé en guinguette, reçoit l'été la visite des jeunes paysagistes en quête d'un coin propice, après avoir servi longtemps de lieu de réunion aux grands artistes de la glorieuse école de Tervueren et d'Auderghem. Pour témoigner sa gratitude envers les bons Augustins, Jacques d'Artois avait orné le réfectoire de quatre de ses toiles. Ces tableaux furent dispersés par ordre de Joseph II, après l'abolition des maisons religieuses, en 1784. A l'occasion de la vente des œuvres d'art garnissant les locaux des abbayes supprimées, un critique anonyme écrivait : « On sait que Van Artois a passé plusieurs années de sa vie à Rouge-Cloître; c'est à l'entour de ce couvent qu'il avait étudié la nature, et on reconnaît dans ses compositions différents sites qu'il saisissait heureusement et savait embellir. Le sombre imposant des forêts se retrace dans ses toiles; on distingue les différentes espèces d'arbres et leur feuillage varié. Il se plaisait aussi à peindre les belles pièces d'eau qui ornent la forêt; il tirait parti de tout, même d'une terrasse de sable : elle lui servait de fond pour établir une foule de plantes agrestes, distribuées avec autant de goût que de légèreté. Ses beaux paysages se distinguent par des lointains et un ciel très-agréable et très-léger (1). »

Son séjour à Rouge-Cloître.

Sa gratitude envers les moines.

Cornelius De Bie, dans *Het Gulden Cabinet*, déclarait judicieusement que Jacques d'Artois était le premier paysagiste de son temps et que nul de ses contemporains ne l'égalait dans la peinture des bois, des prairies et des champs :

Le premier paysagiste de son temps.

Die wonder fraey bemaelt, de bosschen, wey en veldt
Het gen men Landtschap noempt, seer aerdich net ghestelt
Den eersten van ons eeuw in wyt ghetackte boomen (2)...

Il excellait surtout dans la copie des chênes et des tilleuls, qu'il enveloppait de la lumière du soleil. Il donnait aux ruisseaux serpentant dans la verdure une transparence cristalline; des parfums paraissaient s'élever de leurs bords moussus. Mais il s'efforçait toujours de rester vrai, de ne point modifier la vue qu'il contemplait de ne point sortir des bornes de l'intégrale nature. Il avait le souci constant de rivaliser avec elle et d'imprégner ses œuvres de la puissante poésie qui se dégage de tout ce qui croît par la seule force de la vie elle-même, ani-

Souci de la vérité pittoresque.

(1) Catalogue des objets d'art vendus par le gouvernement autrichien, en 1785.
(2) Edition de 1661, p. 300.

male ou végétale : ... *in bosschen oft in canten — Niet beter sou Natuur daer in het leven planten.* Tout dans ses toiles « est tellement doux qu'on a l'illusion d'une autre vie » : *Iae alles staet soo soet oft t'waer het tweede leven.*

Combien il dessine avec charme les chemins méandreux, qui tournent sous la futaie, et laissent apercevoir au loin, au delà de l'orée, un village recueilli et drapé dans le silence. Coloriste rappelant le Titien, il possédait le secret des verts émeraudes, saphyrés, tendres et joyeux, toute la gamme des tons que réunissent le feuillage, le gazon, l'écorce des souches et des branches. Sur certains de ses tableaux des chasseurs soufflent dans leurs cors; les limiers poursuivent le cerf et le lapin ; un berger assis près d'un arbre joue de la flûte, en suivant de l'œil ses chèvres et sa vache, tandis qu'une fille de ferme, pourtant attentive à la musique, mène son bétail à la métairie, avant la venue du soir, dont les premières ombres tamisent déjà les distances.

Jacques d'Artois a exprimé avec prestige la matière. Les choses frissonnent sous son pinceau. Il rend la rugosité des vieux troncs, la mollesse flexible des jeunes pousses, la légèreté du gazon, la pulvérisation lourde du sable, la qualité grasse des chemins argileux, le velouté des feuilles, la sécheresse de la terre estivale, la dureté du sol gelé, l'humidité rafraîchissante des sous-bois et le frissonnement fiévreux que met sur la peau le froid du vent d'hiver sous les hauts arbres.

Vision païenne.

C'est toute la vie presque païenne des futaies, mais singulièrement puissante qui se dégage de ses toiles. Celles-ci nous conservent de la forêt de Soigne son aspect le plus typique, le plus caractéristique aussi, celui sous lequel les hommes sont tentés de l'adorer le plus. A d'autres devaient revenir la tâche de traduire la poésie de la forêt et de chercher à évoquer la vie invisible, infinie mais incessante qui anime les bois et ne parle qu'à l'âme.

Pendant le XVIIIe siècle, personne ne s'est spécialement consacré à peindre Soigne. Si quelques tableaux de ce temps-là nous suggèrent certains endroits de la forêt, c'est exceptionnel dans la carrière des maîtres de l'époque. Il est vrai que notre école n'était plus du tout brillante et que les représentants du paysage ne se sentaient pas de force à décrire un domaine que des prédécesseurs illustres avaient si magistralement chanté. Or, à la fin de l'ancien régime, sous la domination autrichienne, un simple dessinateur se hasarde sur les chemins suivis autrefois par Bernard Van Orley et Jacques d'Artois ; il les parcourt tout ému au souvenir de ces grands magiciens de la couleur. Il aime la forêt; mais intimidé par la mémoire de glorieux artistes, il

n'ose point prendre la palette : Jamais, pense-t-il, il ne pourra rivaliser avec les peintres de jadis; il lui semble qu'ils ont arraché au pays tous les secrets de ses harmonies. Il n'essaye même pas d'esquisser des tons. Mais impérieusement attiré et séduit par cette infinie et bruissante hypnotiseuse smaragdine, il en donne une interprétation nouvelle : il la traduit dans les tons chauds et discrets de la sépia et de l'encre de Chine.

Paul Vitzthumb.

Il s'appelait Paul Vitzthumb. Dans sa préface de ***Bruxelles à travers les Ages***, Louis Hymans nous apprend qu'il était le fils d'Ignace Vitzthumb, le très patriote et très capable directeur et chef d'orchestre du théâtre de la Monnaie, au temps de Charles de Lorraine. Paul, à la mort de son père, était simple timbalier; il conserva ces infimes fonctions jusqu'à la fin de sa vie. C'était néanmoins un musicien parfait et érudit. Il préférait toutefois dessiner pendant ses loisirs, plutôt que de sacrifier à Euterpe. Mais ce talent il ne l'affichait pas ; il en jouissait seul; c'est pourquoi peu de ses contemporains eurent l'avantage d'apprécier cet artiste trop modeste. Cependant il travaillait admirablement. Paul Vitzthumb chérissait Bruxelles ; il adorait ses environs. Sa grande joie était d'excursionner dans la campagne du Brabant et particulièrement dans la forêt de Soigne. Un site mélancolique, un coin de pays curieux, une ruine rustique l'attiraient, l'enchantaient, ravissaient sa délicate sentimentalité. Il se plaisait alors à croquer au crayon ou au pinceau, sur de grandes feuilles, le paysage admiré.



Entrée de la forêt de Soigne à Boendael vers 1850.
Aquarelle de J.-B. Van Moer. (Musée Communal de Bruxelles).

Ses albums de dessins.

Il réunit ces feuilles en deux albums qui, à sa mort, devinrent la propriété d'une habitante de la rue de l'Enclume maintenant disparue, Mme Kips, femme d'un horticulteur réputé. Cette

dame, qui s'enorgueillissait d'être la fille naturelle du maréchal André Massena, prince d'Essling, légua les volumes à M. Alfred La Fontaine, commissaire du gouvernement près la Banque Nationale. « Un jour, M. La Fontaine montra ce recueil au ministre des Finances, M. J. Malou. Celui-ci l'engagea à l'offrir à la Bibliothèque Royale, lui promettant de l'indemniser au moyen d'un des rares exemplaires de ses sphères de Mercator. M. La Fontaine accepta l'échange et, le 2 mars 1877, les deux albums furent remis à l'Etat par l'intermédiaire de M. Beernaert, ministre des Travaux publics. » La collection des œuvres de Paul Vitzthumb est un des trésors du Cabinet des Estampes. Quelques-unes, représentant des vues du vieux Bruxelles, ont été popularisées par la gravure. Les autres sont totalement inédites Le premier album ne contient que des dessins exécutés en pleine forêt et dans les villages voisins. En les examinant, nous verrons avec quelle intensité l'artiste comprenait le pittoresque des futaies et le charme des clairières.

De 1784 à 1844.

Pul Vitzthumb, comme il signait lui-même, travailla pendant un gros demi-siècle : ses premiers croquis datent de 1784; le dernier a été achevé en 1844. Les plus remarquables cependant sont ceux exécutés entre 1800 et 1826. Tous se distinguent par une précision de métier peu commune. L'artiste gardait au pays son caractère absolu; il imitait le moindre mouvement de terrain, les vallonnements les plus légers. Il réussissait les plans, faisait ressortir l'essence des arbres, obtenait leur silhouette particulière, les ramifications des branches, le manteau bougeant du feuillage qu'elles soutiennent et nourrissent de leur sève. Il détaillait tout, enregistrait scrupuleusement le jeu des lumières et des ombres, observait les demi-teintes, les clairs-obscurs des sous-bois. Il traitait ceux-ci avec une incontestable maîtrise; il en rendait la fraîcheur agréable et l'obscurité tamisante et discrète. Il saisissait aussi le contraste des saisons, car dans ses planches on sent le froid décembral comme on goûte la tendre et primitive chaleur de mai ou de juin.

Dons de coloriste.

Cette impression est produite surtout par une intime observation des tons. Bien que ne coloriant pas, Vitzthumb était un véritable coloriste. Regardez combien est douce, placide et agréable l'atmosphère qui drape les célèbres Trois Tilleuls entre Watermael et Boitsfort, site pris le 6 mai 1802; les lointains sont tout imprégnés de cette vie nouvelle, de cette chaude palpitation qui particularisent les premiers jours de soleil. Admirez ensuite le même site, en plein hiver, le 26 décembre; les trois troncs associés, sur l'un desquels s'accroche une niche surmontée d'une croix, profilent leurs branches multiples et givrées sur un ciel gris tout chargé de neige, comme rayé de

stries frigides, et qui pèse sur la campagne immaculée et agrandit immensément les perspectives. Vitzthumb a aussi dessiné cet arbre « qui a à sa base 22 pieds de Paris de circonférence », en septembre. Et son opulent feuillage, massif et onctueux, possède toute l'ampleur de l'automne naissant et toute sa magnificence somptueuse.

Ses sites préférés :

L'artiste recherchait les endroits les plus variés ; de tous il donnait la ligne, le sentiment spécial, l'âme aussi, car il existait entre lui et le pays qu'il chantait un lien étroit et affectueux. Jamais le recueillement des étangs d'Auderghem, le long de la Woluwe, n'a été mieux compris que par le simple instrumentiste du théâtre de la Monnaie. La majesté du cadre que leur prêtent les hauts arbres, aux troncs lisses, ajoute encore à ce recueillement et isole les lacs davantage de la futaie environnante. Les chemins aussi il les parcourait, de préférence ceux qui longent la lisière et qui séparent de la rase campagne les taillis des orées. Mais il ne rendait pas moins bien les voies transversales et généralement désertes.

Le chêne gigantesque de Boitsfort.

Dans sa « Vue d'un Chêne et d'une partie de la Forêt de Soigne à Boitsfort, au Vuylbeek », Vitzthumb a représenté un groupe de chasseurs et une théorie de bûcherons et de bûcheronnes qui arrivent vers le spectateur le dos chargé de grosses bottes de bois mort. Mais ces figures sont discrètes, elles sont noyées dans le paysage ; rien n'est plus expressif, plus parfaitement local et plus simplement vivant que les profondeurs de la futaie, avec la masse irrégulière et évanouissante des troncs que l'air, au loin, confond et efface. Paul Vitzthumb a connu les suprêmes grands animaux du domaine ; dans sa « Vue du Chastel ou Geole dit *Dry Borren* », il a campé trois cerfs, les cors dressés, les oreilles tendues qui, au pièd d'un coteau, s'apprêtent à filer vers les halliers en percevant un bruit insolite dans l'imposant silence. Le « Chemin qui va à St-Job », c'est-à-dire l'antique *Dieweg*, reliant Boitsfort à Uccle, a été fait en 1807, le 26 juin, à neuf heures et demie avant midi. Ici aussi, bien que minutieusement détaillées, les masses des arbres ont un heureux aspect d'ensemble. L'ombre marie les plantes et les quelques personnages marchant sur la route sillonnée d'ornières ; au deuxième plan, le soleil matinal traverse le feuillage, inonde un ruban du chemin, pénètre entre les troncs et met son scintillement délicieux sur les herbes d'un val.

Dry Borren.

Paul Vitzthumb excursionnait également autour de la forêt de Soigne. Il a laissé des reproductions ravissantes de Woluwe Saint-Lambert, alors encore recouvert par les tronçons du bois domanial, du bois de Forest, du bois d'Uccle, de Bootendael, et particulièrement de la montagne du *Troestereberg*, d'où sort le

ruisseau de Hal. Grâce à lui nous possédons des tableaux des prieurés de Rouge-Cloître et de Forest, au lendemain de leur suppression et avant leur ruine totale, et d'autres vues de Tervueren, avec son vieux palais ducal condamné à disparaître bientôt.

Jean-Baptiste Van Moer.

Peu d'années après la mort de Paul Vitzthumb, c'est-à-dire vers 1850, le peintre-archéologue Jean-Baptiste Van Moer, qui s'est illustré en copiant de manière fidèle et méticuleuse les



JEAN-BAPTISTE DE GREEF : Sous-bois dans la forêt de Soigne
(près de la Source de l'Empereur, Auderghem).
(Appartient à Mme veuve De Greef).

anciennes habitations des quartiers bruxellois à présent démolis, a reproduit quelques points des bornes sylvestres. On lui doit, entre autres, une vue de l'entrée du bois de la Cambre et une autre de la lisière de la forêt de Soigne à Boendael, au bout du chemin venant d'Ixelles, un tableau et une aquarelle conservés au Musée Communal. Ce sont des œuvres d'un intérêt surtout documentaire. Epris d'antiquités, Van Moer recherchait surtout l'exactitude; il ne savait pas regarder la nature avec émotion. De là la froideur et la sécheresse de ses scrupuleux ouvrages qui évoquent sinon avec charme du moins avec vérité le paysage choisi par l'artiste.

Hippolyte Boulenger, ainsi que Jacques d'Artois et Paul Vitzthumb, n'a jamais eu de professeur; lui aussi est devenu artiste en regardant le pays de dilection, en s'y promenant, en pénétrant insensiblement ses yeux et son cœur de toute sa poésie et de toute sa splendeur. La nature fut son seul maître; lorsqu'on lui demandait quelle académie l'avait formé, de quel peintre il avait suivi l'enseignement, il répondait avec une calme fierté qu'il était « élève de l'école de Tervueren ». C'est en effet l'ancienne résidence ducale et toute la contrée environnante qu'il avait choisies pour champ d'observation. Le bourg depuis longtemps était délaissé par les artistes. « Le petit village, taillé dans la forêt de Soignes, était célèbre comme but de promenade, rendez-vous d'étudiants et de touristes du dimanche, centre de villégiature bourgeoise. On citait ses auberges, mais non ses écoles. Il devait cependant, selon l'expression de Burger, devenir le Barbizon des Peintres belges (1).» Paul Vitzthumb avait été un des derniers à y installer son chevalet. Le pays restait plongé dans un mélancolique délaissement; un charme intense se dégageait de tous ces lieux vénérables et historiques. — Hippolyte Boulenger

Nulle campagne n'était plus séduisante, plus propice non plus à une interprétation pittoresque. Le silence absolu régnait dans la forêt voisine, qui conservait, inviolé, son aspect farouche et mystérieux. « Ce qui l'attirait à Tervueren, a dit M. Charles Tardieu, c'était moins les grands arbres et les sites arrangés du parc que les innombrables sujets d'études vraies et sans apprêt de la nature environnante. » Après avoir loué une chambrette à l'hôtellerie rustique du *Renard*, dont il peignit l'enseigne, Boulenger obtint la faveur d'installer son atelier dans un des greniers de l'ancien haras construit par Charles de Lorraine, et à cette époque complètement abandonné. « C'est là qu'il devint vraiment peintre, en battant les prés et les bois, par tous les temps, en toute saison, toujours armé de sa boîte à couleurs, courant les motifs de tableaux, s'imprégnant d'air et de lumière, et pour ainsi dire vivant ses paysages, comme d'autres vivent leur poésie ou leur musique. » Il a surtout excellé dans l'interprétation des lisières de la forêt, se plaisant à reproduire à Boitsfort, à La Hulpe, et à Tervueren les suprêmes arbres des massifs, les taillis des orées, où joue le plein air et que baigne toute la lumière, cette lumière qui se dégrade plus loin, parmi les halliers et se disperse vers les profondeurs vertes et mordorées. — Tervueren. — Les lisières de Soigne.

(1) CHARLES TARDIEU : *Hippolyte Boulenger*. Dans *l'Art*, 1875, t. II, pp. 279 et suivantes.

La vision de Boulenger était essentiellement naturaliste, mais il ajoutait à ses dons de réaliste une perception délicate des ambiances; cette perception introduisait dans ses ouvrages un enchantement subtil, une poésie qui drapait les feuillages et les étendues. Tout vibre et tout éclate dans ses cadres; le panthéisme dont l'artiste est animé devant le site choisi, imprègne ses tableaux d'une vie puissante : « Il semble rendre, avec l'aspect extérieur des choses, les forces mystérieuses de la nature elle-même, et fixer sur la toile les éléments les moins saisissables, le souffle impalpable du vent, l'impression de la chaleur ou de l'humidité, l'étouffement des atmosphères orageuses, la mélancolie du soir, le charme des heures matinales. » Rien dans l'œuvre de ce génial artiste, mort à trente-six ans, ne rappelle l'œuvre de ses prédécesseurs. Il a compris la forêt de façon différente; il l'a chantée sur un ton nouveau, il a ajouté un aspect inédit aux aspects que le talent des autres peintres forestiers nous ont transmis à travers plusieurs siècles. Il a été le premier

Vision impressionniste

à communiquer une sensation impressionniste. Il est parvenu à exprimer l'heure selon la lumière qui baigne un chemin, enveloppe une futaie, inonde une clairière; ou selon la pénombre, chéant sur la nappe liquide d'un ruisseau d'où monte une vapeur diaphane. Le premier aussi il nous a suggéré la musique des bois, la rumeur singulière et délicieuse qui sort de ses frondaisons et de ses fondrières, et par le contraste desquelles le chant des oiseaux ou le chant du pâtre retentissent plus doux, plus exquis.

Et cependant tout est vrai chez Hippolyte Boulenger; il force même sur sa palette les tonalités véritables, précise les gammes quand il sait que leur ton majeur harmonisera d'autant plus les couleurs en les mariant entre elles avec puissance. Il a magnifié ainsi, par le pouvoir d'une vision exacte de la nature constamment mobile et incessament variée, les nombreux coins qu'il a peints, en leur laissant toutefois leur caractère propre, en les synthétisant même. Lorsqu'il dessine le printemps, à Auderghem, il fait sentir « sous la vibration de la couleur les bouillonnements de la sève, » tout comme il produit une sensation presque matérielle d'humidité et de fraîcheur automnale quand

L'Allée des Charmes.

il exécute la majestueuse *Allée des Charmes*, trésor du Musée Moderne de Bruxelles, ou son *Etang à La Hulpe*.

Hippolyte Boulenger n'empruntait qu'aux bois et aux champs les éléments de ses tableaux. Rarement il recourait à la figure; il ne l'introduisait qu'avec modération. Il semblait craindre que l'homme eût usurpé à son seul bénéfice l'intérêt de l'œuvre et ait compromis le caractère du site. L'artiste démontrait ainsi qu'il avait l'unique préoccupation de donner une traduction

fidèle du pays qu'il aimait et qu'il a appris à beaucoup d'autres paysagistes à aimer. Chez lui, la nature règne en maîtresse absolue; elle n'en est que plus altière. Quand Boulenger mourut, en 1874, il avait saisi complètement la beauté farouche de Soigne. Mais il ne put tirer tout le profit désirable de ses nobles études. Ses disciples, séduits par les splendeurs de ce domaine boisé, consacrèrent bientôt leur vie et leurs efforts à magnifier, eux aussi, l'antique forêt monacale. C'est leur groupement qui a doté *Sonien* d'une génération de peintres fameux, dont la tradition, reprise par les jeunes d'aujourd'hui, guidera certes beaucoup d'artistes de l'avenir.

Mort de Boulenger : 1874.

Le précurseur immédiat de Boulenger avait été Joseph-Théodore Coosemans, — mort l'an dernier à Anvers — commis à l'administration des haras de Tervueren, et qui devint peintre tout seul, en s'essayant à imiter, dès l'abord avec gaucherie et plus tard avec légèreté, les sites de la forêt et de la campagne voisine. C'est lui, sans doute, l'aîné de dix ans de Boulenger,

Joseph-Théodore Coosemans.



JEAN-BAPTISTE DE GREEF : Le garde forestier.
(Appartient à Mme veuve De Greef).

qui mit à la disposition de celui-ci une des soupentes du haras supprimé pour lui servir d'atelier. Quelques autres peintres aussi travaillaient parfois à Tervueren lorsque le futur maître de la *Messe de Saint-Hubert* débarqua dans l'ancienne résidence de Charles de Lorraine. C'étaient Théodore Fourmois, Alfred de Knyff, Edouard Huberti, plusieurs autres encore, tous éga-

lement compris parmi les maîtres de l'école de Tervueren, bien que la plupart allèrent puiser leur personnalité dans l'étude des provinces belges, en Flandre surtout ou en Campine. Mais les compagnons de Boulenger, ceux qui peinèrent et peignirent à ses côtés, ceux qui, chaque matin, avec lui, s'en allaient le sac au dos, le long des chemins, sous le ciel clair ou sous la voûte des futaies, furent Alphonse Asselbergs et Jules Raeymaekers. Néanmoins, aucun ne nous a laissé de la forêt de Soigne une reproduction caractéristique. Ils négligèrent d'y chercher leur inspiration; craignant de ne pouvoir rivaliser avec leur maître à tous, le fantasque, malheureux et pitoyable Hippolyte Boulenger, ils s'éloignèrent l'un après l'autre de ces massifs imposants redevenus déserts.

Alphonse Asselbergs et Jules Raeymaekers.

L'année même où meurt Hippolyte Boulenger, un peintre, Isidore Verheyden, s'installe à Hoeylaert et entreprend à son tour de chanter *Sonien*. Il a reproduit la couleur puissante et vive des sous-bois méridionaux, interprétant en harmonies larges et robustes les plans du sol jonché de feuilles mortes ou les perspectives feuillues aux verts différents. Il a peuplé ses sites de scieurs de long et de ramasseurs de brindilles mortes; il est le premier des artistes de Soigne ayant introduit dans la forêt l'homme qui y travaille, qui y vaque d'ordinaire et qui participe à sa vie profonde et bruissante. Van Orley avait peuplé Soigne de princes, de chasseresses et de veneurs; Verheyden a modernisé le tableau sylvestre en y représentant les infimes artisans du bois, ceux qui sont liés à sa destinée et qui subsistent grâce à lui : « Je pense en ce moment à vos bûcherons, disait Camille Lemonnier, au cours d'une fête organisée, en 1898, à l'occasion des noces d'or du maître, à ces fils de la forêt qui furent aussi ceux de votre dilection. Comme eux, vous avez incessamment jeté la cognée dans la forêt de l'art; comme eux, vous avez mené votre petite tribu par le chemin du bon courage... Vous avez été à votre manière le bûcheron levé avant le jour et qui, mêlé aux forces de la nature, sous le soleil et sous la pluie, poursuit son œuvre jusqu'au soir. Vous avez vécu près du cœur de la terre; vous avez écouté les oiseaux; et l'herbe ne cesse pas de pousser, l'arbre ne cesse pas de donner son fruit, la source ne cesse pas de couler... Vous avez obéi au commandement sacré de verser les forces vitales jusqu'au bout dans l'expansion continue des intimités de l'être. C'est de cette plénitude du sens de la vie en vous que vous vient votre vertu admirable de jeunesse... Une sève puissante vous associe au miracle renouvelé des saisons, à l'abondance des fructifications de l'été. Dans toutes les formes de l'art auxquelles vous avez touché, vous avez exprimé, d'un

Isidore Verheyden.

Les artisans des bois.

effort sans lassitude, la belle puissance de vie qui vous fut accordée... »

Henri Vander Hecht, contemporain de Verheyden, a aussi peint la forêt de Soigne, qu'il a copiée particulièrement dans les villages de Hoeylaert et de La Hulpe. Il n'en a pas compris le caractère imposant et n'en a donné que des sites assurément très décoratifs, brossés d'une main alerte, mais où ne règne point le souffle de la nature palpitante. Henri Vander Hecht.

Théodore Baron, dont le talent était si bien fait cependant pour peindre Soigne, n'a jamais planté son chevalet au centre des futaies. L'auteur ému de cette tragique et troublante page : *Fin d'une journée d'hiver dans la Forêt de Fontainebleau*, n'osa point s'attaquer à cette attirante forêt brabançonne. Il demeura longtemps près de ses limites, entre 1860 et 1865, à l'époque où Hippolyte Boulenger s'installait à Tervueren ; car il subissait le charme du domaine et s'aventurait souvent sous ses ombrages, sans entreprendre néanmoins de le dessiner ou de le brosser. Au temps où il avait son atelier rue de la Couronne, à Ixelles, il exécuta des études larges et sentimentales dans le bois de la Cambre et à proximité des étangs d'Auderghem, dont il a laissé des vues pleines d'un attrait pénétrant et pleines de style. C'est vers la même période que Louis Dubois, domicilié alors chaussée Saint-Pierre, à Etterbeek, peignait, dans un caractère mélancolique absolument troublant, les lacs d'Auderghem. Il aimait leurs bords silencieux et insidieux, peuplés de hiératiques cygognes et de hérons, dont les attitudes paisibles et le plumage ténébreux se mariaient étrangement avec la ligne fuyante du paysage et la profondeur singulière du ciel. Théodore Baron. Louis Dubois.

Vers la fin de l'année 1880, un jeune artiste, Jean-Baptiste De Greef, loua à Auderghem un des petits locaux constituant l'ancien dortoir des frères lais de Rouge-Cloître, ce même bâtiment où Hugues Vander Goes et Jacques d'Artois avaient vécu autrefois côte à côte avec les moines. Il avait demeuré jusqu'alors à Bruxelles, où il avait étudié à l'Académie. Mais depuis des années il rêvait de s'isoler au milieu de la forêt, dont il voulait traduire les aspects pittoresques. Il s'était souvent promené dans le bois, à ses limites, sur les rives de ses étangs; il aimait le domaine tout entier pour la multiplicité de ses sites, pour la variété de ses perspectives, pour le silence mélodieux de ses frondaisons épaisses. Mais il se plaisait surtout dans le massif d'Auderghem, où règne une lumière plus blonde, plus tamisée, plus caressante que dans les futaies ouest ou méridionales. Jean-Baptiste De Greef

De Greef avait vite constaté ce contraste subtil entre les principaux cantons du domaine; et il s'étonnait qu'il n'eût jamais Auderghem.

frappé jadis les peintres, que jamais non plus aucun d'entre eux ne se fût efforcé de marquer cette nuance dans ses œuvres. Ce constraste est produit à Auderghem par les essences mêmes de la forêt et par la topographie locale. Les hauts hêtres, la rareté des taillis serrés font que l'air pénètre plus librement à travers les branchages. La lumière non tamisée ne rencontre presque point d'obstacle; elle inonde, submerge véritablement le vaste vallon où est bâti le village, où s'étendent les lacs, où subsistent les ruines monacales. Mais l'altitude de la localité étant inférieure à celle de tous les autres points de la forêt, la clarté y descend, s'y condense : par sa propre densité elle s'épaissit un peu et se dépouille de l'éclat violent que lui donne le soleil.

Ce phénomène n'échappa point à l'œil délicat et intensément réceptif de De Greef. Il entreprit de chanter ce coin sylvestre arrosé d'eaux limpides et calmes, plein du murmure cristallin de l'antique *Clabotsborre*, devenue la Source de l'Empereur. Son atelier était la forêt elle-même; il en avait un autre cependant,

Atelier de De Greef.

où il travaillait aux heures inclémentes, où il dessinait. C'était un grenier du monastère, une vieille soupente ruinée, où l'ouverture des tuiles manquantes laissait pénétrer le jour et l'averse, et dont une toile savoureuse d'Alfred Bastien nous a gardé l'aspect mélancolique. Il recherchait, en s'enfermant, l'illusion d'être encore au milieu de la nature, de ne pas sentir de séparation entre le vaste ciel, la verdure, les eaux et lui. Il adorait la terre de sa dilection avec une ferveur idolâtre; pour être plus près d'elle, pour l'entendre vivre, pour communier avec elle, il la travaillait comme un paysan, la remuait, la retournait, l'ensemençait, dans un étroit bout de jardin abbatial, qui paraissait sans bornes, car les prés et les bois le prolongeaient infiniment.

« Comme les ruraux, toujours, il était levé à l'aube, puis partait à travers champs et bois, plantait son chevalet quelque part, qu'il plût, qu'il ventât, qu'il neigeât, durant la mauvaise saison, ou que le soleil dardât ses rayons d'une façon excessive, en été! Et c'étaient les étangs de Rouge-Cloître, la source de la Woluwe, les vues d'Auderghem et les environs immédiats de ce village qu'il peignait alors (1). » Il peignait cela largement, par taches, s'appliquait plutôt à saisir le sentiment momentané,

Vision de l'artiste.

que le caractère immuable du paysage. De là la variété considérable des aspects qu'il a su donner à des sites pareils. Ce fut un de nos premiers impressionnistes, dans le sens exact du mot. Il exprimait avec vigueur la lourdeur calme des eaux, y réverbérait d'un pinceau fougueux le zénith nuageux et mobile, la cime

(1) JULES DU JARDIN : *L'Art Flamand*, t. VI, p. 40.

des arbres penchés sur le flot, le gazon des rives, associant la terre et le ciel par les liens d'une matérialisation panthéiste.

De Greef avait une telle conscience de la vérité et de l'exactitude de son art, qu'il ne concevait pas que d'autres eussent pu s'essayer aux sujets qui étaient les siens : il était le maître de ce massif forestier, du droit du premier occupant... Car il estimait que nul de ses prédécesseurs n'avait donné la sensation de cette nature attirante, colorée. Et lorsque des collègues parcouraient la contrée, exploraient les taillis ou les chemins perdus sous les feuillages, il avait envie de les chasser, de les expulser, de les empêcher de reproduire ces lieux dont il fut un chantre si enthousiaste, sinon absolument ému. Et sans avoir saisi l'âme ni le style de ce massif de la forêt de Soigne, il est incontestable que De Greef a compris et a interprété de manière vivace l'aspect pittoresque du pays d'Auderghem et l'ampleur de sa douce, caressante et chaude lumière blonde.

Depuis la mort de Jean-Baptiste De Greef, survenue en 1894, Auderghem et La Hulpe sont devenus de véritables pépinières d'artistes. A la bonne saison on en rencontre de tous côtés, dessinant, brossant; et il est bien peu d'endroits qui n'aient jamais été copiés sur toile ou tout au moins sur une feuille d'album ou sur un bloc de whatmann. Jean-Baptiste De Greef a eu deux élèves brillants : Alfred Madoux et Joseph François. Le premier est lui aussi un chantre de la forêt, dans laquelle il passa son enfance et une partie de sa jeunesse. Il demeurait à proximité de ses limites, chez son père, au château d'Auderghem. Madoux atteignit presque à la vérité, à la puissance de couleur de son maître. Il l'a prouvé dans certains « sous-bois » pleins d'air, certaines « sources » et certaines « mares » dont l'une obtint un brillant succès au Salon triennal de Bruxelles en 1900. Il faut regretter que les occupations professionnelles du jeune directeur de l'*Etoile Belge* ne lui laissent plus le loisir de peindre. Espérons qu'il n'a pas définitivement déposé la palette, qu'il trouvera le temps d'appliquer encore son sincère talent de coloriste et de compléter une carrière artistique dont il tirera de vives jouissances et qui nous donnera d'autres œuvres émues et définitives.

Disciples de De Greef.

Alfred Madoux.

Quant à Joseph François, de vingt ans plus âgé qu'Alfred Madoux, puisqu'il est né en 1851, il a dû sa vocation à une véritable nostalgie de la forêt de Soigne. Il n'était qu'un simple artisan lorsque, ayant atteint 27 ans, il se mit à dessiner, puis à peindre. Depuis sa tendre jeunesse il avait la passion des bois, au point de faire souvent l'école buissonnière pour aller rêver sous les grands hêtres. Devenu apprenti, puis ouvrier, il resta fidèle à ses goûts sylvestres. Le désir timide lui vint un jour

Joseph François.

d'essayer de traduire ses impressions, de les fixer par les moyens graphiques. Ce fut bientôt une ivresse, une frénésie. Sa besogne faite, la journée accomplie et le dimanche, en été ou en hiver, par tous les temps, François courait à Boitsfort, barbouillait de couleurs beaucoup de toiles. Il travaillait d'enthousiasme, sans recevoir de conseils de personne. Or, un matin, le seigneur de ces futaies, c'est-à-dire De Greef, passant par une drève, surprit François en pleine ardeur créatrice, la brosse au poing devant son chevalet. Le rude et puissant paysagiste fut



ALFRED MADOUX : Le grand étang de Rouge-Cloître (Auderghem).
(Appartient à M. Gustave Lemaire).

frappé de la hardiesse de touche de « l'amateur » qu'il venait de découvrir. Il s'intéressa à lui tout de suite; aux premières leçons, il s'attachait à lui faire éclaircir sa palette, à lui faire éviter les bruns et les noirs auxquels l'inexpérience du débutant avait recours. Puis, accordant à son disciple toute sa protection, il l'introduisit à l'*Essor*, où Joseph François fit ses

Ses débuts.

premières armes. Dès le début, ses tableaux et ses fusains trouvèrent acquéreur. Du coup le néophyte négligea son ancien métier pour se consacrer tout entier à ses chères études.

Tous les familiers du *Sonienbosch* connaissent ce grand gaillard barbu et moustachu, qu'ils rencontrent par n'importe quel temps dans les recoins les plus reculés. Pour combattre le froid et résister aux rhumatismes — ce fléau des peintres de plein air — François chausse d'immenses sabots qu'il rem-

courre de paille durant la saison inclémente. Il transporte un pesant bagage, des châssis démesurés, car il n'est pas rare de le voir entreprendre des toiles de deux mètres, exécutées entièrement d'après nature en dépit des difficultés matérielles, selon la méthode habituelle à De Greef et à d'autres artistes de la même école. Joseph François excelle à rendre la mélancolie des triages fraîchement dénudés ; ses « coupes de bois » sont d'une vérité saisissante. Il exprime avec un pareil bonheur l'aspect désolé des clairières recouvertes de neige, entourées de troncs noirs dépouillés comme des squelettes... Pour approfondir la vie de la forêt, pour pouvoir l'admirer sans cesse et sous ses aspects constamment variés, il s'est installé à la lisière même de Soigne, en ce village de Hoeylaert où il habite depuis quelques années.

Un autre artiste, Léon Dardenne, a donné des étangs d'Auderghem et du district forestier de Tervueren des interprétations réalistes, mais un peu sèches sans doute, sécheresse qui s'accentue encore dans les dessins de ce peintre, auquel on est autorisé à reprocher de ne point se soucier suffisamment du caractère du pays dont il traduit des sites. Richard Viandier est le peintre contemporain qui interprète avec le plus de prestige délicat, avec le plus de séduction la forêt de Soigne. Depuis dix années il hante le massif sud-est du domaine, plantant son chevalet, en toute saison, sur cette longue bande sylvestre festonnant les villages de Hoeylaert, de Groenendael, de Rixensart et de La Hulpe. Mais il a surtout saisi le charme des crépuscules d'automne; il revêt de mystère la masse puissante des futaies surgissant d'un sol doré par les fanes et devant lesquelles, comme une gaze irréelle et diaphane, s'élève insensiblement la vapeur blanche ou grise des eaux de la Woluwe ou de la Rivière d'Argent. Il exprime aussi la solitude des « sengles » aux coupes accomplies, évacuées par les bûcherons et où glisse, le long du tronc des arbres réservés, « l'obscure lumière » du jour déclinant. La vision de ce peintre est doucement poétique; il laisse son âme communier avec les sites mélancoliques dont il comprend et rend l'attirance indéfinie.

Léon Dardenne.

Richard Viandier.

Le dernier peintre de la forêt de Soigne fut Eugène Verdeyn, mort en pleine maturité à la fin de l'année 1902. Il a chanté sur un mode extrêmement nuancé les cantons les plus pittoresques du domaine brabançon : Val-Duchesse, les fonds de Groenendael, Rouge-Cloître surtout. La nature prenait à ses yeux un aspect d'une splendeur extrêmement délicate et sa palette se purifiait au plein air des bois. Il interprétait avec charme la polychromie des feuillages, aux roses tendres, aux ors saphyrés dans le soleil du matin printanier; les eaux grises et vermeilles,

Eugène Verdeyn.

les troncs violets dans la lumière baignante, saisissant la transparence limpide et profonde du flot tranquille et la fine poésie captivante des ambiances. Quand il plantait son chevalet sur les hauteurs dominant l'ancien prieuré de Jan Ruysbroeck, il imprégnait sa toile de toute la joie intime qu'il puisait dans la contemplation d'un pareil site. Il transposait en colorations fines le côté large, synthétique, chantant et raffiné de l'harmonie sylvestre et de l'harmonie des cieux. Mais c'est de préférence le vallon d'Auderghem, tout vibrant encore du souvenir de De Greef, qu'il hanta. Et les coins rustiques ornés aujourd'hui des ruines du célèbre *Roo-Clooster* sont ceux qui l'ont ému et séduit davantage. Il a peint les abords du prieuré à toutes les heures du jour, le matin, en plein midi, au crépuscule, le soir.

Ses tableaux de Rouge-Cloître.

Ici c'est le vaste étang de Rouge-Cloître, la calme lenteur des eaux où les plantes mettent des traînées vertes, comme alanguies, qui s'accordent avec le ton plus amorti des futaies distantes; puis c'est le soleil dont les rayons fluides caressent, adoucissent et gazent les moindres vivacités et inondent le paysage d'un chaud recueillement. Autre part, nous retrouvons le ciel mouvementé de l'après-dîner estivale, au-dessus de prairies vertes qui donnent aux arbres des arrière-plans un relief presque tangible. Verdeyn a suggeré aussi la brume violette qui, au soir, naît de la terre humide, la voile et, comme un rideau attiré par les fées de l'espace, immatérialise le pays insensiblement. Enfin c'est, dans une clairière, la lune montant au fond de la perspective; la nuit déjà obscurcit l'étang et inonde les futaies. Les cimes des arbres, dont les troncs plongent dans les ténèbres, opposent aux sombres horizons la rouge lueur de leurs feuillages, qui semblent recéler pour un suprême instant toute la clarté de l'astre endormi... Les toiles de Verdeyn sont de proportions peu considérables; elles constituent de petites pages légères et distinguées où la matière murmure et où la couleur sourit véritablement. Aujourd'hui la forêt de Soigne n'a plus rien à envier à la forêt de Fontainebleau : on y rencontre des peintres partout, à tous les carrefours, sur tous les chemins. Mais elle est assez belle pour dispenser à chacun de ses admirateurs le sujet d'un véritable chef-d'œuvre.

Les écrivains :

Si beaucoup de peintres ont interprété la forêt, les écrivains qui l'ont chantée sont par contre très rares. Il est vrai que nous n'avons jamais eu de poètes lyriques, qui eussent pu choisir le domaine pour sujet de leurs œuvres ou le prendre pour cadre à une action dramatique ou pastorale. Tous les chroniqueurs cependant qui ont parlé du Brabant, ont consacré à *Sonien* des pages pleines d'admiration, pages plutôt documentaires et docu-

mentées que descriptives. Ils le signalent comme le lieu de promenades favori des habitants de Bruxelles; ils constatent principalement que nos ducs y avaient leur chasse et les installations de leur vénerie, et que beaucoup de maisons religieuses se dressaient dans sa fraîcheur feuillue. Le plus ancien poète ayant hanté la futaie, Jean Ruysbroeck, qui, par son existence monacale au fond même de la futaie, connaissait intimement la vie des arbres et des bêtes et emplissait son être de la musique délicieuse et presque imperceptible des sous-bois, n'a point célébré la beauté de Soigne. Et pourtant, c'est dans son sein humide, dans son recueillement émeraude, dans son prodigieux silence médiéval, qu'il puisa les secrets de ses méditations et le germe de ses traités mystiques. Les voix sourdes et enveloppantes, légères et capricieuses de la nature ont engendré par leurs confidences nombre de ses touchants écrits et de ses plus exquises paraboles. Le calme de la forêt facilitait l'éclosion de

Jean Ruysbroeck.



ALFRED BASTIEN : L'atelier de Jean-Baptiste De Greef.
Grenier de l'ancien monastère de Rouge-Cloitre).
(Appartient à M. A. Wergifosse).

ses pensées; le raisonnement versait dans son esprit une source abondante de comparaisons, d'images et d'allégories, quand il se trouvait isolé, entièrement drapé dans la senteur délicieuse des feuillages veloutés de ce haut tilleul, si longtemps vénéré après la mort du prieur. La généralité de ces images, de ces métaphores sont d'origine essentiellement sylvestre. Ce qui

démontre que sans chanter spécialement la forêt, il la regardait sans cesse, se pénétrait les yeux de ses merveilles et le cœur de sa palpitation.

Mystère de la végétation.

Ruysbroeck a défini de façon admirable, nette et musicale tout le mystère de la végétation. « Lorsque l'été approche, dit-il quelque part, et que le soleil monte, il attire l'humidité de la terre le long des racines et du tronc de l'arbre, jusque dans les branches, et de là viennent la verdure, les fleurs et les fruits. » *(Soe wanneer die somer naect en die sonne hoecht, soe trect si die vochtichheit uter erden, dore die wortelen, en dore dat selve bloc des boems, inde risere, ende hier af comt loef, bloeme en vrucht)* (1). Cette phrase concise, profonde et éloquente vaut tout un hymne. Seul un homme accoutumé à observer, à percevoir les choses, pouvait exprimer en si peu de mots toute l'obscure splendeur de la force végétale. Nous apprenons, d'ailleurs, à la lecture de ses livres et par le témoignage de ses plus anciens biographes, qu'il s'intéressait à l'expression de la vie universelle. Il observait les bêtes, les aimait, blâmait les gens qui leur faisaient du mal. Quand il se promenait sous les arbres, il adorait de prêter l'oreille aux modulations des oiseaux gazouilleurs et aux cris des biches, comme si une sympathie intense lui permettait de comprendre leur langage. Sa pitié pour les animaux était aussi large que sa charité pour les hommes. Un matin, à l'entrée de l'hiver, un moine, voyant au dehors du monastère la neige blanchir les chemins sylvestres et épaissir les branches des arbres défeuillés, lui dit doucement : *Pater jam ningit, quid facient miserae aviculae* (2) ? Ces paroles emplirent de tristesse son âme. Il étudia sans retard le moyen de pouvoir venir en aide aux petits oiseaux affamés par les frimas ; il parcourait les taillis, leur distribuait de la nourriture, se désolait de ne pouvoir prendre sous sa protection tous les moineaux, tous les chardonnerets, tous les pinsons, toutes les linottes de l'immense forêt de Soigne.

Pitié de Ruysbroeck pour les animaux.

Il faudra attendre le XIXe siècle pour posséder des littérateurs qui consacreront à *Sonien* des pages originales. Cependant, la forêt ne fera pas l'objet principal, essentiel de leurs ouvrages. Ils la prendront pour cadre à une action, pour fond à une intrigue. C'est tout d'abord Coomans aîné, l'auteur de *Jeanne Goetgebuer*. Cette « chronique brabançonne du XIVe siècle » parut en 1854. Elle nous raconte l'histoire singulière et mouve-

Coomans aîné.

(1) *Die chierheit der Gheesteleker Brulocht*. Edition de la *Maatschappy der Vlaamsche Bibliophielen*. Gand, 1868, p. 71.

(2) « Père, voici qu'il neige déjà, que vont devenir les pauvres petits oiseaux? »

mentée de Pierre Goetgebuer, le doyen des charpentiers de Bruxelles, de sa femme Ursule Florès et de leurs enfants, Beaudouin et Jeanne, la filleule de la princesse Jeanne, héritière de Jean III. La figure du prêtre Bruno Florès, beau-frère de l'artisan, met une note mystique dans ce roman très... romanesque et très romantique, dont l'épilogue nous représente la petite Jeanne Goetgebuer, devenue elle-même duchesse de Brabant. Les faits narrés par Coomans se déroulent tour à tour à Tervueren, à Bruxelles et dans la forêt de Soigne. Mais aucun lyrisme n'imprègne le récit, et le domaine boisé nous apparaît très pâle, estompé, sans relief, sans pittoresque, sans caractère ni couleur.

Sous le titre : *De Bruxelles à Tervueren* (1), M. Jules Bailly a publié, en 1878, un « poème nouveau » où il est maintes fois fait allusion au domaine, car c'est à travers la futaie que l'écrivain gagne l'ancienne résidence princière. Il chante Soigne avec certain lyrisme, en alexandrins auxquels il ne manquerait qu'un peu plus de ciselure, un peu plus de nuances, pour approcher de l'originalité : Jules Bailly.

Les vieux rameaux touffus vers le sol s'inclinaient.
Les arbres au-dessus de leurs fronts se joignaient.
La mousse épaisse et verte en recouvrait les souches,
Et les chevaux trottaient, assaillis par les mouches.
Frais plafond de verdure immobile du bois,
Combien tu vis passer de chevreuils aux abois,
En ces jours disparus de fanfare ou d'émeutes
Où l'écho répétait les aboiements des meutes !
Du cor, en mille endroits, retentissaient les sons.
C'étaient les joyeux temps des vieux Ducs brabançons,
Ou ceux où, s'asseyant dans la forêt si belle,
Albert, avec amour, contemplait Isabelle.
Sur de blonds palefrois superbement parés,
Les princesses d'alors, aux cols démesurés,
Dont la chasse emportée animait les visages,
Poursuivaient brillamment les sangliers sauvages.
Mais la forêt paisible a repris tous ses droits
Après les bruits éteints de l'olifant des rois :
Plus tranquille aujourd'hui, le brun rossignol couve
Sans entendre les cris effrayants de la louve,
Et, sautillant parmi les chênes, l'écureuil
S'y mêle au vermillon éclatant du bouvreuil.

---

(1) QUANTIN, éditeur, Paris.

Et parlant de la somptueuse allée d'Auderghem, le poète français trace ce croquis naïf et délicieux à la fois, bien que d'une prosodie impersonnelle :

Sous tes rameaux jadis, verdoyante avenue,
La Cour, voisine alors, est bien souvent venue,
Arrivant du château de Tervure en traineaux,
Au bruit clair des grelots du collier des chevaux :
La neige embellissait le croisement des branches;
Les belles souriaient dans leurs fourrures blanches,
Et les brillants seigneurs aux longs cheveux poudrés
Souriaient, à leur tour, dans leurs manteaux dorés.

Camille Lemonnier
Un Mâle.

Trois ans après, dans *Un Mâle*, Camille Lemonnier donne de la forêt estivale une description merveilleuse et vivante. Il prête aux bois vénérables et antiques une telle beauté, qu'ils vivent aussi intensément que les personnages créés par l'imagination du célèbre romancier. C'est dans la forêt que ses héros naissent, se meuvent, agissent et meurent. Ils sortiront rarement du domaine, franchiront comme à regret les lisières de ces massifs ombreux où s'écoule leur existence, où ils aimeront, où ils souffriront. Non seulement Lemonnier nous évoquera Soigne, nous la dessinera, nous la peindra d'une palette puissante, à larges coups de brosses éclatants et émus, il la fera aussi parler. Pour la première fois quelqu'un interprétera les mille voix de la forêt, notera ses chansons enchanteresses, traduira toute sa musique mystérieuse et attirante, fera résonner à nos oreilles subjuguées et séduites les murmures infinis et délicieux, soudains ou effarants des halliers. Pour se pénétrer de toute la splendeur de Soigne, pour connaître ses secrets et obtenir ses confidences, l'auteur du *Mort* s'était installé au cœur même des taillis, à l'ombre des vieux hêtres monastiques. Il élabora, « vécut, » rédigea le *Mâle* à Groenendael, au milieu de cette mer smaragdine où son cher et pitoyable Cachaprès devait trouver une mort pareille au trépas des bêtes traquées par les chasseurs dans les fondrières et les vals sylvestres (1)...

---

(1) Lorsqu'on s'est familiarisé avec cette impressionnante et farouche figure de Cachaprès, on songe aux lignes, écrites sans prétention littéraire d'ailleurs, que Georges Verhaegen, observateur attentif des mœurs forestières, a consacrées aux irréguliers que le domaine brabançon fait subsister : « L'habitant pauvre et ignorant a conservé à travers les siècles ses traditions rudes et sauvages; c'est l'homme des bois, exploitant la forêt de toutes les façons possibles et vivant de ses produits; c'est le voleur de ramée, le faiseur de balais, le chercheur de champignons, c'est le braconnier rusé, qui parcourt le bois en tous sens, à toute heure, le connaissant dans ses moindres détours et, au jour le jour, soutenant à grand'peine une femme et de nombreux enfants, qui suivront bientôt la trace du père. » *La Forêt de Soigne*, p. 34.

Le livre s'ouvre par une magistrale description de la forêt à l'aurore : « Une fraîcheur monta de la terre et tout à coup le silence de la nuit fut rompu. Un accent lent, sourd, sortit de l'horizon, courut sur le bois, traîna de proche en proche, puis mourut dans un froissement de jeunes feuilles : l'énorme silence recommença. Il y eut alors dans l'air comme une volonté de s'anéantir dans les profondeurs du sommeil. Les hêtres reprirent leur immobilité engourdie. Un calme noya les feuillages, les herbes, la vie qui s'attardait dans l'ombre pâle. Pour un instant seulement. De nouveau, les rumeurs s'élevèrent plus hautes cette fois. La rigidité des formes dormantes fut secouée d'un frisson qui s'étendit, se posa sur les choses comme un attouchement de mains éparses, et la terre trembla. L'aurore dans la forêt.

» Le matin descendait.

» Des pointes d'arbres émergèrent dans un commencement de clarté; une blancheur envahissait le bas du ciel, et cette blancheur grandit, fut comme une échappée sur le jour qui attendait de l'autre côté de la nuit.

» Une musique lointaine et solennelle ronflait à présent dans l'épaisseur des taillis. La clarté prenait des élargissements d'eau qui s'épand lorsque les vannes sont levées. Elle coulait entre les branches, filtrait dans les feuillées, dévalait les pentes herbues, faisait déborder de partout l'obscurité. Une transparence illuminait les fourrés; les feuilles criblaient le jour de taches glauques; les troncs demi-gris ressemblaient à des prêtres couverts de leurs étoles dans l'encens des processions. Et petit à petit, le ciel se lama de tons d'argent neuf. La musique des taillis.

» Alors il y eut un chuchotement vague, indéfini dans la rondeur des feuillages. Des appels furent sifflés à mi-voix par les pinsons. Les becs s'aiguisaient, grinçaient. Une secouée de plumes se mêla à la palpitation des arbres; des ailes s'ouvraient avec des claquements lents; et tout d'une fois, ce fut un large courant de bruits qui domina le murmure du vent. Les piaillements des moineaux se répondaient à travers les branches; les fauvettes trillèrent; les mésanges eurent des gazouillis; des ramiers roucoulèrent; les arbres s'emplirent d'un égosillement de roulades. Les merles s'éveillèrent à leur tour, les pies crièrent et le sommet des chênes fut raboté par le rauquement des corneilles. Le chant des oiseaux.

» Toute cette folie salua le soleil levant. Une raie d'or pâle fendit l'azur, semblable à l'éclair d'une lance. L'aurore pointa sous bois, rejaillissant en éclats d'étincelles comme un fer passé sur la meule. Puis une illumination constella les hautes branches, ruissela en égouttements sur les troncs, alluma les eaux au fond des clairières, tandis que des buées violettes

s'allongeaient dans le haut du ciel. Au loin, une lisière de futaie semblait fumer dans un brouillard rose. Et la plaine était toute pommelée d'arbres en fleurs qui, à chaque instant, s'éclairaient un peu plus.

Le matin.

» Une tiédeur détendit alors les choses. Les feuillées se déroulèrent; des fleurs s'ouvrirent avec un bruit soyeux d'éventails; une poussée vers la lumière fit bouger les branches d'un mouvement incessant. Ce fut une ivresse. Les arbres semblaient étreindre le matin dans leurs ramures étendues comme des bras.

» Subitement, le soleil creva le ciel. Une bousculade sembla refouler l'ombre dans le bois. La clarté, comme un ennemi qui prend possession, se débanda, s'épandit par gerbes, par torrents, bouchant tous les trous, mettant la déroute dans les taillis, éclaboussant tout de ses ondées magnifiques. Le ras du



JOSEPH FRANÇOIS : Etang dans la forêt de Soigne (fusain).

sol scintilla dans un ensoleillement de rosée, et la lumière, se haussant par-dessus le bois, gagna les vergers, les fermes, couvrit d'une blondeur vermeille une large étendue du pays. »

Cachaprès.

C'est dans ce tableau, d'une couleur puissante et harmonieuse, que le célèbre écrivain campera son héros, le braconnier Hubert Hornu, dit Cachaprès, véritable homme des bois, dont la vie se confond avec la vie même de la forêt et la silhouette avec la silhouette des troncs majestueux et des branches bougeantes :

« Comme l'écorce des arbres, sa peau rude s'était durcie au soleil et au gel; il tenait du chêne par la solidité de ses membres, l'ampleur épanouie de son torse, la large base de ses pieds fortement attachés au sol; et sa vie au grand air avait fini par composer en lui un être indestructible qui ne connaissait ni la lassitude ni la maladie. »

L'existence de cet homme et des autres acteurs du drame aura pour cadre la forêt tout entière. Leurs figures différentes se profileront nettement sur le fond radieux ou obscur des futaies comme sur une fresque gigantesque, et leur état d'âme participera du contraste des saisons. Ecoutez avec quelle simple grandeur Lemonnier décrit le domaine à l'instant suprême qui sépare le jour de la nuit : « .... la forêt enfonçait ses enfilades de hêtres en des perspectives de minute en minute plus assombries. Du côté du couchant, une criblée de lumière trouait la masse nocturne des feuillages. Par places, un large rayon de soleil fendait obliquement l'air, semblait couper en deux les arbres, traînait sur le sol rouge; et les oiseaux l'un après l'autre se taisant, un silence s'appesantissait. Crépuscule.

» Le ciel ardoyait à présent comme un brasier. Des bouts de laques pendaient accrochés au fourmillement des feuilles. Les arbres prenaient une immobilité de fûts en bronze sur l'or pâle du soir. Un instant, tout le dessous de la forêt nagea dans une tourbillonnante vapeur vermeille. Une lueur d'incendie alluma les lointains, empourprant les filées d'arbres, et les flaques d'eau eurent un étincellement froid de sang. Puis, comme une braise qui s'éteint, la rouge clarté se mit à pâlir, prenant par degrés une douceur mourante de rose qui, à son tour, se fondit dans la nuit grise. Et, subitement, les feuillages s'obscurcirent...

» Une lune claire s'arrondissait dans les arbres, noyait la forêt dans un crépuscule bleuâtre. Et un souffle lent, continu, semblait être la respiration de la terre. »

Dans ce majestueux silence, on perçoit l'écho de la vie animale, confondu avec le bruit vague de la vie des plantes : « Un murmure profond flottait dans l'énorme clarté bleue de la nuit. C'était la douceur d'un éventement qui se prolongeait, régulier, continu, très lent et solennel. Cela traînait dans les arbres, sortait des taillis, montait des profondeurs, lointain et tout proche. Et une autre rumeur, sourde également, se mêlait à celle-là, composée du broutement de toutes les bêtes rôdant à travers la nuit. Une curée s'accomplissait, des ventres se gorgeaient dans l'ombre, et toutes ces voracités réunies formaient au fond de la forêt un bruit pareil à celui du vent dans les pins... Echos de la vie animale.

» Et par moments, ce vaste grouillement obscur était dominé par les retombées saccadées d'un galop. Des pourchas remplissaient les fourrés d'une colère vague, avec des heurts secs de cornes et des rumeurs de voix grêles. Puis le tapage cessait, se terminait dans le piétinement étouffé d'une marche incessante et l'halètement continu de tous les ventres vautrés en des ripailles. »

Tableau nocturne.

Les heures s'écoulent, les futaies s'enveloppent de ténèbres, où l'astre pâle met des rayures neigeuses : « La lune éclairait perpendiculairement la forêt. Sa large illumination blanche s'élargissait entre les arbres, traînait en nappe argentée sur les terrains, faisant luire l'écorce polie des bouleaux dans la pâleur des lointains. C'etait la lumière de minuit. Elle s'épanchait énorme et sereine sur le sommeil lourd des bois. »

Aube.

Et rien n'est plus admirable que l'antithèse opposée à ce tableau poétique par le spectacle de la forêt qui s'éveille : « La lumière mettait dans le levant comme une énorme palpitation de chair amoureuse. Un lac d'or s'étendait par-dessus les bois, lentement fondu à des bleus éteints; et, du côté de l'occident, une traînée de flocons blancs avait le frisottement des sables quittés par la marée, semblait voguer à la dérive dans la splendeur croissante du matin. »

Cette impression aurorale est rendue ailleurs de façon plus délicieuse encore : « Par moments, une allée débouchait sur le pavé, éclairée d'une lumière intense vers les fonds. C'était comme un éblouissement. Et de nouveau la ligne des bois se reformait, avec des densités profondes et ses larges épanchements de verdures. Une fraîcheur montait des taillis humides, où les rosées givraient les végétations. Et cette fraîcheur exhalait des senteurs de fermentation, robustes et saines. Au-dessus de la chaussée, le ciel bleu saphir s'apercevait entre les arbres, se rétrécissant dans l'éloignement. »

Nuit lunaire.

Lorsque le drame se précise et que l'action devient tragique, le romancier accentue l'émotion du lecteur en dessinant ses héros sur le placide et antithétique panorama d'une calme forêt nocturne : « Il faisait une belle nuit claire. La lune tissait entre les arbres une lumière bleue, pâle comme un brouillard. Les mousses emperlées de rosées, luisaient. Et un peu de la chaleur du jour traînait encore dans les taillis, mêlé aux humides fraîcheurs du sol..; les clartés de l'aube. Le ciel se lama d'argent, les bois frissonnèrent, le vent chamailla dans les feuilles... l'éveil des nids... »

Midi.

La description des futaies, en plein midi, fait un pendant réussi à cette évocation d'aube : « Des sentiers s'enfilaient les uns aux autres, grimpant les pentes, contournant les bossèle-

ments, longeant les ravines, dans la clarté verte des végétations.

« Bientôt la forêt s'acheva en taillis disséminés sur un large espace. Le soleil ardait là comme une fournaise, séchant les racines, qui craquaient... Le silence était profond, interrompu seulement par le stridement des cigales. Et les arbustes se dressaient immobiles, sous le midi implacable qui les grillait et tout autour d'eux fendillait la terre de larges gerçures.

» ... la terre souffrait sous l'accablante pesanteur du jour Le soleil rôtissait les verdures inertes; les branches, noires au milieu de la lumière éclatante et crue, s'alanguissaient avec des airs d'agonie; et rien ne bougeait, rien ne tressaillait, hormis les cigales interminablement crépitantes, les ronflantes abeilles et les papillons bruissant dans l'azur. Un anéantissement semblait immobiliser les sèves sous la croûte calcinée des terrains. »



JOSEPH FRANÇOIS : Une coupe dans la forêt de Soigne (Hoeylaert).

La nuit succède au jour et prend doucement possession des étendues : « Le soir tomba enfin. Le soleil, comme une braise refroidie, s'éteignit dans les cieux lourds. Un apaisement se répandit sur la surface des bois... une vie sourde remua dans les taillis; la terre, comme sortant d'une léthargie, se réveillait sur un lit de rosées... Soir.

» Les vapeurs violettes du couchant lentement se dissolvaient dans le bleuissement accru de la lune. Un fleuve de clartés pâles s'épanchait par les chemins, noyant dans leurs ondes la rondeur des arbres. Çà et là des clairières blanchirent ; des lueurs phosphoreuses tremblèrent dans l'épaisseur des feuillées. Et béante tout un jour sous la morsure d'un soleil torride, la création connut la bénignité du soir...

» ... cette douceur profonde de la nuit. Un murmure à peine perceptible traînait dans les taillis, puis s'assoupissait, pareil à une haleine. Le vent frôlait les feuilles de chatouilles amoureuses qui plus loin se perdaient dans l'immobilité des arbres. »

C'est sur le spectacle indéfini et langoureux de Soigne que fixent leur suprême regard les yeux bruns de Cachaprès, frappé à mort, et couché sur l'herbe sèche rougie par son sang : « Une mansuétude flottait dans l'immensité bleue; l'air était comme de la paix et de la bonté mêlées à la création, par-dessus la majesté des futaies; et un vent caressant frôlait le dessous du ciel, mystérieusement secouait les feuillages, pareils à des bras tremblants qui cherchent à s'étreindre. Le hallier frissonnait dans une nappe de clartés sous laquelle luisait l'herbe, la source égouttait d'amoureux sanglots, et de noirs buissons s'animalisaient d'un brillant de fourrures, onduleux et fourmillants. Autour d'eux râlaient des tendresses; des allégresses fauves clamaient à la lune; la nuit faisait aux noces cachées dans ses replis la charité d'un grand ciel éblouissant...

» Les arbres balançaient leurs branches d'un rythme lent qui gagnait de proche en proche. Les oiseaux chantèrent au fond des feuillées. Et, comme une psalmodie, un murmure immense et doux traîna le long des taillis, dans l'allégresse du matin... »

Epilogue.

Le dernier aspect de la forêt est mélancolique et douloureux comme le dénouement même du drame. La navrance de la nature et le désespoir des êtres nous causent une sensation égale et morbide de tristesse poignante : « Des nuées grises s'amassaient au ciel, dérobant par moments la lune; une obscurité s'élargissait alors sur la campagne comme un fleuve profond; et le vent soufflant dans les orgues du bois, faisait une rumeur puissante qui s'étendait. »

Edmond Picard : *Mon Oncle le Jurisconsulte.*

La scène principale de *Mon Oncle le Jurisconsulte*, par Edmond Picard, se passe également dans la forêt de Soigne. L'acteur essentiel de ce conte, paru en 1884, aime les vieux bois ducaux. Il s'y promène avec son neveu, auquel il apprend à adorer le domaine, tout en lui parlant de droit et en établissant de curieux et un peu paradoxaux parallèles entre le pittoresque et le code, entre la couleur et les lignes et les articles

de lois. Suivons le « Jardinier », comme l'auteur lui-même l'appelle, et participons à une de ses excursions sous les feuillages silencieux de mai.

Drève de Lorraine.

« Nous revenions l'après-midi par la drève de Lorraine, dont le long défilé, parallèle au chemin que nous avions pris le matin, traverse la forêt de part en part, dans une de ses parties les plus imposantes, là où les hêtres, soigneusement émondés, dressant leurs troncs unis, glacés de vieil argent, moussu du côté du nord, droits comme des fûts de colonnes, épanouissent à cent pieds de hauteur les panaches de leurs rameaux entrecroisés pour former une voûte continue de verdure. Au-dessus, le silence d'une basilique vide, et sa fraîcheur. Sur le sol, amassées en un épais et rougeâtre matelas, se décomposant en un noir terreau, les dépouilles de plusieurs automnes. Le long de la drève, sur deux rangées, des arbres, et toujours des arbres, développant leur nef en ogive, sans commencement et sans fin pour le regard...

» Tout à coup, devant nous, au loin, le crépuscule que faisaient les ombrages fut pointé d'une éclaircie, s'élargissant au fur et à mesure que nous progressions. Le jour semblait se lever sous la ramée obscure.

Description d'une coupe.

» C'était une coupe, une de ces coupes qui, d'après l'aménagement de la forêt, ne retrouvent leur tour qu'après une révolution de cent ans. Sur un espace énorme, la futaie était rasée, les troncs s'étalaient sur le sol, les chapiteaux de leurs cimes brisés, écrasés du coté de la chute, comme si un ouragan les avait fauchés.

» Elle s'ouvrait juste à l'endroit où la drève de Lorraine est coupée perpendiculairement par celle des Bonniers... Au delà de la trouée qu'avait faite l'abatage, on apercevait à gauche, à quelques centaines de mètres, les bâtiments bas et les pommiers en fleurs de la ferme de la Petite-Espinette. Un vent faible nord-ouest ramenait lentement vers nous, tout entière, d'un mouvement continu, la calotte nuageuse du ciel.

» A l'intersection des deux routes, un peu à l'intérieur du triage, un peintre, absorbé devant ce spectacle qui se développait dans sa sereine et poétique majesté, brossait une esquisse. »

L'artiste et le jurisconsulte s'entretiennent. Ils parlent de la beauté des sous-bois, du charme du jour déclinant, de l'attirance du site que tous deux ils contemplent et dont les premières ombres du crépuscule proche drapent légèrement les arrière-plans. Et l'écrivain trace ce vivant tableau, tout un aspect de Soigne que nul chantre avant Edmond Picard n'avait encore suggéré :

Le labeur des bûcherons.

« Ce n'était pas seulement de choses inanimées que la scène se composait. Sur le carreau de la coupe une population fourmillait. Des bûcherons, à grands coups de cognée sonnant en pan! pan! secs, ébranchaient les hautes tiges renversées; des scieurs de long, débitant en planches des tronçons de hêtres étendus et enchaînés par eux sur des échafaudages volants comme des patients sur le chevalet de la torture, manœuvraient deux à deux leur grand outil denté et luisant, bien suiffé, montant et descendant, sous l'effort de leurs bras nus, avec la régularité d'une bielle de machine à vapeur; des charrettes stationnaient, les chevaux l'encolure pendante; devant des huttes en rameaux recouverts de plaques de gazon, basses comme des niches à chien, fumaient, surveillés par des enfants, des feux de bois mort pour le repas du soir; un personnage en sarrau bleu et en chapeau de feutre noir, les jambes bien guêtrées, maniant le bâton à martingale du marchand de bêtes ou de marchand de bois, allait et venait, surveillait, clamait des ordres, stimulait les travailleurs, mêlait ses cris et ses jurons au bruit des haches, au grincement allongé des dents de fer mordant et sectionnant les fibres. Il devait être six heures. Le soleil, descendant derrière l'Espinette, grandissait les ombres et, sur les teintes brunes qui dominaient, mettait une fauve dorure. Un orgue de Barbarie, arrêté devant la ferme, se vidait d'un vieil air brabançon mélancolique et monotone, qui arrivait à nous affaibli comme une plainte. »

Les amis continuent leur causerie, tandis que le crépuscule se précise. Bientôt, rompant l'entretien, le jurisconsulte quitte le peintre et rejoint avec son neveu le chemin de la ville :

Poésie du soir tombant.

« Nous reprîmes la drève de Lorraine. Le travail avait cessé sur la coupe. Les charrettes étaient parties avec leurs charges. Les scieurs et les bûcherons avaient dans la paix du soir regagné les villages voisins, Rhode Sainte-Genèse ou Saint-Job. Seuls les gardiens, assis sur des fagots, devant les feux dont la flamme rouge devenait visible dans l'obscurité grandissante, buvaient le café clair en découpant des tartines de pain bis épaisses comme les semelles de leurs chaussures ferrées...

» La sortie du bois s'ouvrait devant nous encadrée dans une gigantesque arcade formée par les derniers hêtres de la route, laissant voir, derrière un transparent, eût-on dit, le paysage noyé dans les ombres vaporeuses du crépuscule. La fraîcheur du soir, humectant les jeunes feuillages de mai, à peine dépliés de leurs bourgeons, en dégageait cette forte senteur, si enivrante à l'âge des premières amours..., celle de l'odeur du mois des hannetons : ils frôlaient, en bourdonnant, nos têtes et, s'ils nous



Richard Viandier : Crépuscule dans la Froide Vallée. Forêt de Soigne. (Fusain).

heurtaient, s'abattaient sur la route avec le bruit mat d'une grosse goutte de pluie. »

L'éminent avocat a toujours témoigné envers la forêt une affection profonde. Il la connaît intimement, il l'a parcourue en tous sens, il n'ignore point le pittoresque de ses plus secrets taillis. Edmond Picard parle de cette affection dans le premier chapitre de *Confiteor*, consacré à la *Patrie :* « ... et mon père, grand promeneur, les dimanches de temps clair, me menait, tout petit encore, par la vaste et murmurante forêt de Soignes... » Et plus loin le célèbre orateur, rappelant son âge mûr, ajoute : « Elles me revenaient ainsi, désormais claires et expliquées, les sensations d'enfance qui vibraient en moi quand je traversais autrefois la vaste et murmurante forêt de Soignes. »

James Vandrunen : *Forêts.*

En 1887, James Vandrunen publia sous le titre bref de : *Forêts*, un petit livre exquis, d'une écriture châtiée et où l'auteur de *En Pays Wallon* a rendu, avec un charme absolument intime, les différents aspects saisonniers de Soigne. D'autres ont été requis par le côté farouche, sauvage, bruyant du domaine; lui, en a exprimé la poésie concentrée, la douce attirance, le tendre mystère. Pour bien saisir la splendeur des bois, James Vandrunen, comme un artiste qui peint d'après nature le site de son choix, a écrit son recueil au sein même de la futaie. Il s'installait sous les arbres, près de la petite chapelle de la Reine, tout au bout de la drève de Lorraine, sur le territoire de Rhode Sainte-Genèse; il regardait, observait le tableau bougeant et harmonieux qui l'entourait de ses perspectives fuyantes et immenses. La prose du conteur a toute la saveur de la poésie et l'ensemble des chapitres : *Forêt Bleue, Forêt Rousse, Forêt Blanche, Forêt Rose, Forêt Morte*, de tonalités si délicieusement claires et pâles, forme un ravissant polyptyque qui a les fines couleurs propres aux anciens miniaturistes religieux.

Forêt bleue.

Le printemps vient d'éclore : « Cette Forêt, sans ombre et grande ouverte, boit avidement la belle lumière des nues, s'en pénètre et s'en grise triomphalement... Sur les taillis disséminés, une poudre verte est tombée; les sentiers brillent... Partout circule, libre, dans le souffle d'avril, un air vide, purifié, remis à neuf. Et sous les rayonnements intenses du ciel, qui se dilate dans le glorieux orgueil de son azur infini, la forêt béate se trempe et se baigne dans cet azur et se fait lumineuse et toute azurescente. Les vieux troncs regaillardis ont des luisants bleuâtres; les bourgeons des marronniers piquent des saphirs sur l'emmêlement des branches; et dans les coups de lumière fluide de cette éclosion bleuissante, des moucherons dorés dansent éperdûment... Les bouleaux et les

châtaigniers plus robustes se dilatent; les hêtres se revernissent; les chênes trapus gonflent leurs nœuds...

» Le long de la lisière, les renoncules et les jacinthes flirteuses passent leur robe de velours; l'or des narcisses se mêle aux gerbes d'anémones qui se pavanent et raillent les violettes craintives, encapuchonnées... Et le vent effleure le passant d'un chantonnement de romances lointaines; car elle est immense et partout, cette rumeur suave et douce et joyeuse; enivrement d'harmonie qui emplit les bois. Il y a dans l'air comme des idées qui rient... Mais la virginité de la terre a des candeurs effarouchées; la forêt chaste appelle vite le soir, et se cache et s'endort, songeuse, bercée dans un gazouillement câlin... »

Forêt rousse.

L'écrivain évoque ensuite l'automne : « ... Sous le grand ciel bleu, uni comme un marbre poncé, un poudroiement rougeoie dans la masse feuilleuse des bois roussâtres. Les hêtres, grands, secouent leur pourpre sur les mélèzes verts; les bouleaux gris frissonnent à côté des bruyères brunies; les chênes sont en bronze, et sur les houx, qui font des rideaux rouges, les châtaigniers se dessinent en jaune d'or... Arrangement merveilleux, mouvementé, éclaboussé d'oppositions heurtées avec de crânes et tumultueuses intensités, comme si la Forêt demeurait imprégnée de toute la chaleur que l'été a fait tomber sur elle. Décor somptueux et féerique auquel l'année entière semble avoir travaillé depuis le printemps : car, ici se termine le chant dernier du Poème annuel, et voici dans ses feux l'apothéose de la grande épopée : la Forêt, comme un chœur grave, chante les dernières gloires de la Terre féconde...

» Des fonds plus humides conservent une verdure avivée. En haut, des corneilles dans leur rogue criaillement de mauvaise humeur, s'injurient : la dispute terminée, elles s'en vont; le silence austère reprend, et sur la mousse et les feuilles mouillées, le bruit des pas s'étouffe respectueusement. On avance dans cette saisissante sérénité des bois, au milieu des géants endormis, vénérables, impassibles, d'un âge si grand, et qui, depuis tant d'années, gravement et sans fléchir, montent vers les nuages, fiers seulement de leur front de verdure; colosses immobiles, indifférents au monde qu'ils veulent ignorer, ils se savent suffisamment splendides pour qu'on se dérange et qu'on vienne à leurs pieds, en lente contemplation, admirer la Forêt, la Forêt assez majestueuse pour faire oublier qu'on n'y voit pas le ciel.

» Mais la nuit pressée s'annonce déjà... Alors, les vapeurs se sont faites plus denses et, gagnant doucement, envahissantes

comme des pensées tristes, deviennent des brouillards qui estompent les vagues perspectives endeuillies... »

Forêt blanche.

A ces dernières lignes, qui ont la sentimentale mélancolie d'une toile de Richard Viandier, succède le spectacle de l'hiver : « Partout elle s'étend avec d'enveloppantes tendresses; elle continue et gagne, toujours plus loin, sans fin, sans trouée, uniforme, tendre et laiteuse, la neige virginale, dans un silence lourd. Cette pluie blanche tombe comme de la lumière. Les noirs secs du bois soulignent durement les clairs où repose cette pluie et tracent, d'une touche dure, de vigoureux reliefs à la gouache... Au milieu des arbustes cotonneux, les massifs verts, enfarinés, s'arrondissent en gros choux-fleurs; les pins portent de fausses barbes blanches; les brins d'herbe piquent la neige; et de longs festons, minces et délicats, pendent aux branches et se balancent au-dessus des chemins comme des guirlandes de mousseline...

» C'est un rêve de marbre blanc qui se dresse solennel dans cette paix immuable et mélancolisante. La mollesse des contours veloutés, les tendresses enlaçantes de la neige donnent cependant à ce décor rigide une douceur vague qui semble préparer et attendre une cérémonie pompeuse d'un culte grandiose, universel : une prise de voile de la Nature... »

Forêt matinale.

L'écrivain, après avoir brossé d'une touche légère et minutieuse ce triptyque : Printemps, Eté, Hiver, dessine deux panneaux opposés : le Matin, la Nuit. C'est tout d'abord la splendeur timide, recueillie et vermeille d'une aube printanière : « ... Le ciel, avec des façons timides, se teint de rougeurs virginales, et c'est une pourpre pâle qui s'étend sur les futaies et fait les cimes gaiement roses, parées et pomponnées, tandis que, plus bas, des ombres, un peu rosées, elles aussi, restent dans les fourrés comme des morceaux de nuit... Le chemin qui borde la Forêt, allongé mollement aux pieds des grands arbres, a passé par tous les bruns, et maintenant, clair et trempé de matin, le dos bombé, arrondi à la première chaleur, il mène placidement ses deux profondes ornières se rejoindre tout làbas. Des pierres, du sable, des herbes joueuses fléchissent sous le poids de l'humidité. »

Forêt nocturne.

Puis c'est le crépuscule, les ténèbres envahissent les halliers; insensiblement se voilent les tableaux, s'imprécisent les choses, sommeillent les étendues : « La soirée candide est d'un calme endormeur... La Forêt muette est assoupie, comme après une longue bercerie. L'Ombre, image de l'oubli dernier, a tout effacé, tout supprimé. Et une paix délicieuse, noirement, s'épand sur l'anéantissement de ce repos tout noir. Des senteurs humides de feuilles immobilisées flottent dans l'air; les

fourrés exhalent des fraîcheurs tendres et suaves — comme des confidences.

» ... Les effrois du néant surgissent et dessinent des obstacles enveloppés d'ombre, des gouffres béants, dissimulés et attendants... L'oreille se fatigue, étourdie de silence... L'ombre se remplit de figures sinistres, imaginaires. Sur la poignante ténébrosité, remuent et glissent des formes plus foncées; des noircissures se contorsionnent; des algues gigantesques se



RICHARD VIANDIER : Fin d'automne. (Blockenveldweg, près de Welrieckende).

balancent; des bras se meuvent et, de tous côtés, des floraisons monstrueusès et torturées épanouissent leurs formes fantastiques... Page de Gustave Doré, étonnamment bizarre, en noir sur noir... »

Sur cette vision obscure le petit livre se ferme; et après l'avoir clos, nous conservons dans notre mémoire le tableau divers, attrayant et farouche des bois, reproduits par un artiste délicat à l'œil duquel rien n'échappe du dessin et des colorations de la futaie.

Em. Gouffaux : *Meditatio Silvae Soniacae.*

Le curé de Hoeylaert, Em. Gouffaux, a écrit en 1893, à l'occasion du Jubilé de Léon XIII, une *Meditatio Silvae Soniacae* dédiée au défunt pontife. C'est un poème de cent vingt-deux vers ne manquant pas de charme. Le vénérable prêtre ne

dépeint point la forêt; il n'essaie nullement de la suggérer. Il la prend pour inspiratrice; se souvenant de Ruysbroeck, il se contente, en parcourant ses chemins, — *Soniae, meditans per devia Silvae,* — de trouver, en son inconnu subjuguant, la source de ses inspirations. Dans son préambule, s'adressant au pape, il se reporte au temps où Monseigneur Pecci était nonce apostolique à Bruxelles. Il rappelle que le prélat, fuyant le bruit de la grande ville, aimait souvent à se retremper dans le silence vivifiant des bois. Sans doute, dit le poète, le futur successeur de Pie IX recherchait-il de préférence les ombrages sacrés de ce vaste domaine qui accordèrent autrefois leur fraîcheur tutélaire au philosophe émouvant du *Gheesteleker Brulocht*.

Em. Gouffaux disserte longuement sur la fragilité des choses humaines et, imitant Virgile, il déclare que les forêts, œuvres de Dieu, échappant aux atteintes du temps destructeur, sont dignes infiniment d'être chantées. Etablissant un parallèle entre les êtres et les arbres, entre les âges de l'homme et les saisons de la forêt, il proclame ensuite le bonheur de ceux qui vivent au fond des bois :

O fortunatos, silvestria qui bona noscunt...

C'est adapté aux futaies ce que le chantre des *Bucoliques* a dit des champs et des laboureurs. Mais la forêt de Soigne attend encore son véritable poète, celui qui narrera sa splendeur et sa quiétude, sa fraîcheur et son mystère sur un luth où le vent des bocages, les murmures des feuilles friselisantes feront passer dans les cordes les thèmes multiples et ravissants de toute sa musique.

* * *

Conclusions.

Après avoir établi ce que fut la forêt dans le passé, il nous reste à examiner rapidement ce qu'elle est aujourd'hui. Nous emprunterons, en respectant son développement, l'état de la situation présente au rapport inédit dressé par la Commission d'aménagement. Cette commission, instituée par l'honorable baron Maurice van der Bruggen, ministre de l'Agriculture, et présidée par M. Alexandre Dubois, le très distingué et sympathique directeur général des Eaux et Forêts, nous fournira aussi les conclusions qui doivent logiquement et nécessairement compléter notre ouvrage.

Revenu de la forêt : 500,000 francs

La forêt, constatent tout d'abord les rapporteurs, MM. Crahay et Vanderheyden, procure aussi des bienfaits matériels d'une sérieuse valeur. L'Etat en retire un revenu moyen d'un demi-million de francs, la couronne une chasse magnifique; les habi-

tants, le bois indispensable à l'allumage des feux et au chauffage des foyers et des fours; enfin, de nombreuses industries y trouvent leurs matières premières. Que de bras et d'attelages sont occupés, surtout en hiver, à l'exploitation des coupes, au débit des bois, au transport des divers matériaux et à l'exécution de nombreux travaux d'entretien? Les produits accessoires: mousses, fougères et parfois les fleurs et les fruits, — fraises et myrtilles — la pêche, contribuent encore à augmenter la valeur du domaine.

Cet aperçu succinct fait ressortir l'importance de ces bois nationaux, la nécessité de les conserver en bon état et l'incontestable utilité d'un aménagement répondant aux désirs du public et en même temps aux exigences de la consommation

Les grandes chaussées.

locale et des industries du pays. Les grandes chaussées de Mont-Saint-Jean-Tervueren, Boitsfort-La Hulpe, Bruxelles-Wavre, Auderghem-Tervueren, traversent la forêt et constituent les voies principales pour le parcours des chariots. Les autres avenues, bien que nombreuses, sont souvent peu viables à cause de leur tracé rectiligne à travers ravins et coteaux. Beaucoup de celles-ci sont interdites aux lourds véhicules, par suite de la nécessité de les conserver en bon état pour les promeneurs et pour les équipages de luxe qui circulent en grand nombre dans les bois. La forêt de Soigne forme un cantonnement ressortissant à l'inspection de Bruxelles. Elle est divisée en cinq brigades et dix-huit triages. Les préposés sont logés en forêt et ont à leur disposition un terrain, dont l'étendue varie de 60 à 80 ares, et des herbages pour nourrir leur bétail.

Le climat.

Le climat de notre province étant tempéré, on peut dire que la forêt se trouve, à ce point de vue, dans des conditions privilégiées pour les essences feuillues. Toutefois, dans certains bas-fonds, le long des ravins à sol argileux et humide, les gelées printanières sont à craindre et elles causent parfois beaucoup de mal aux pépinières ou aux jeunes plantations de hêtres ou d'épicéas. Les vents violents sont à redouter et les ouragans du 12 mars 1876, du 10 octobre 1894, d'autres encore ont laissé des traces dans les peuplements mal placés ou trop éclaircis et sur les réserves des coupes définitives. Cette circonstance engage l'aménagiste à respecter le plus possible la règle d'assiette prescrivant de faire marcher les coupes à l'encontre des vents dominants, soit du nord-est vers le sud-ouest.

Traitement.

Ainsi que l'indique le tableau des contenances, la majeure partie de la forêt est soumise au traitement de la futaie pleine feuillue. C'est le hêtre qui, de beaucoup, domine dans le domaine et forme parfois, sur de vastes étendues, des peuplements purs de toute beauté, remarquables surtout par leur

rectitude, leur tronc lisse et leur grande hauteur de fût. La végétation du hêtre est soutenue jusqu'à un âge avancé ; il peut atteindre les plus grandes dimensions, ainsi qu'en témoignent, par exemple, les réserves de deux cents ans. Dans quelques cantons, le chêne a été associé au hêtre et on le trouve même à l'état pur dans les ravins à sol frais et argileux et dans certains endroits choisis, entre autres dans le canton de la Pépinière. Dans les sols qui lui conviennent, le chêne donne également



Le grand étang de Boitsfort et la station néolithique.
D'après une photographie inédite.

de beaux arbres et peut atteindre et même dépasser l'âge et les dimensions du hêtre. Il en existe de 3m43 de circonférence.

Le charme est aussi représenté sur une certaine échelle, mais sa végétation se ralentit de bonne heure, et il reste bien en arrière, comme développement, sur les deux premières essences. Il ne semble pas devoir être favorisé comme essence de futaie, mais il peut rendre de grands services pour l'abri du sol dans les endroits riches en chênes ou comme sous-étage dans les pineraies. Dans le jeune âge, le saule marsault, le bouleau et le tremble, provenant de semis naturels, s'associent aux repeuplements artificiels. Ils exercent une action des plus salutaires

Les essences.

en procurant l'abri, si utile au hêtre, et en contribuant à la formation plus rapide du couvert et à la constitution du terreau. La futaie sur taillis renferme comme réserves des chênes, des hêtres, des frênes; et comme sous-bois principalement le charme et le coudrier. La futaie sur taillis en conversion, sur le territoire de Boendael, renferme les mêmes essences, auxquelles s'ajoutent des ormes et des peupliers blancs de toute beauté. Les résineux sont représentés par le pin sylvestre et par l'épicéa pour une faible étendue : sapinière Preumont. Des mélèzes, en petit nombre, sont remarquables par leur élévation et leur rectitude.

Méthode du blanc-étoc, abolie en 1886.

Jusqu'en 1886, la forêt a été traitée par la méthode du tire et aire ou de blanc-étoc, à la révolution de cent ans, avec repeuplements artificiels. On maintenait sur pied, pour parcourir une seconde révolution, une certaine quantité d'arbres, souvent des hêtres, parfois des chênes, en moyenne dix à trente par hectare. Ce nombre variait cependant suivant les cantons et aussi suivant les agents qui administraient la forêt. Ces arbres constituent encore aujourd'hui ces belles réserves de 2 à 3 mètres de tour que l'on rencontre dans presque tous les peuplements. Toutefois, il faut le reconnaître, élevés en massif très serré, puis isolés brusquement, ces arbres sont exposés à maints accidents : coups de soleil, brûlures, dessèchement de la cime, vents.

Réserves.

Selon les recherches faites naguère, il résulte que quatre ou cinq ans après la coupe, la moitié des réserves étaient jetées par terre et vendues comme chablis. Enfin, beaucoup d'entre elles ne donnent que du bois déprécié, atteint par la pourriture ou le cœur rouge. Cependant, il y a lieu de tenir compte que ces vieux arbres donnent aussi de grosses pièces, très recherchées pour le sciage. Le maintien des réserves se justifiait par la courte révolution de cent années adoptée précédemment, révolution qui ne permettait d'obtenir que des produits de dimension restreinte. Après la mise à blanc-étoc, on laissait généralement reposer, disait-on, le sol pendant cinq ans, puis on plantait le hêtre sous forme de sujets de moyenne tige et de haute tige. Les dimensions, ainsi que l'écartement adopté, ont du reste varié suivant les époques. Toutefois, cet espace semble avoir été fréquemment de 2 mètres depuis une quinzaine d'années, $1^{m}50$ à $1^{m}80$ pendant le demi-siècle précédent et, auparavant, $2^{m}80$ et même $4^{m}50$ dans certains cas, tels le quinconce de Tervueren.

Ecartements.

Importance des coupes depuis un siècle.

Avant l'aliénation en faveur de la Société Générale, les coupes en blanc comportaient 94 hectares. Sous le gouvernement français, l'étendue fut un peu forcée, notamment en 1813,

où on coupa 112 hectares. Pendant les années suivantes, une certaine réduction fut apportée dans la possibilité; c'est ainsi que, de 1814 à 1818 inclusivement, il n'a été exploité en tout que 225 hectares, soit en moyenne 45 hectares annuellement. De 1819 à 1822, l'étendue des coupes fut également inférieure à celle fixée par l'aménagement. Après le rachat, on continua à appliquer le même mode de traitement. La notion de la série était assez mal définie; toutefois, la forêt fut divisée à peu près en six centres d'exploitation où les coupes étaient assises de proche en proche. Les pineraies, disséminées dans la forêt, étaient exploitées à quarante ans. Deux petites futaies sur taillis, aménagées à la révolution de quinze ans, existaient dans le canton de Boendael et de Rouge-Cloître.

Le 25 juillet 1877, M. Wittamer, garde général des forêts, à Groenendael, déposa un projet d'aménagement complet du domaine, proposant la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies. Pourtant ce projet n'a pas été mis à exécution. En 1886, l'administration, émue des critiques formulées par le public au sujet des coupes à blanc-étoc, nomma une commission chargée d'étudier les modifications à apporter au traitement. Cette commission déposa son rapport le 6 octobre 1886. Il comportait les propositions suivantes :

Projet d'aménagement Wittamer : 1877.

Commission de 1886.

Futaie feuillue : 1° terme de l'exploitation reculé à 120 ans; 2° création de zones d'agrément de 80 à 160 mètres de largeur, longeant les avenues les plus fréquentées; 3° constitution d'un rideau d'abri de 100 mètres de profondeur à la lisière la plus exposée à la violence des vents. Futaie sur taillis : allongement de la révolution de 15 à 25 ans. Futaie résineuse : allongement de la révolution de 40 à 60 ans.

Propositions.

Les modifications apportées parurent insuffisantes encore aux artistes et aux promeneurs, à tout ce monde qui aime la forêt et qui déplorait avec tant de raison la brusque disparition de ces beaux massifs séculaires, ne laissant après eux que la triste nudité des coupes blanches surmontées de quelques maigres réserves, élancées et, la plupart du temps, mortes en cime. Et combien d'années ne fallait-il pas pour couvrir d'un nouveau peuplement un sol rapidement dégradé ! Un second projet d'aménagement fut déposé et approuvé en 1890. Il proposait les modifications ci-après :

Projet définitif : 1890.

Futaies feuillues : 1° création de séries artistiques ayant pour centres Groenendael, Auderghem et Tervueren, et composées des massifs rapprochés des sites les plus visités ou des avenues les plus fréquentées. Le mode d'exploitation adopté est le jardinage avec rotation de dix ans; 2° association au hêtre, dans une plus large mesure, des essences suivantes : chêne,

mélèze, frêne et orme; 3° fixation de la rotation des coupes d'éclaircie à dix ans et dégagement des réserves futures lors de la dernière éclaircie (coupe préparatoire). Futaie sur taillis : 1° conversion en futaie pleine du taillis sous futaie de Boendael, à cause de sa situation rapprochée du bois très fréquenté de la Cambre. Réunion de ce canton à la série artistique de Groenendael; 2° réduction provisoire à 20 ans, de la révolution de taillis sous futaie de Rouge-Cloître, eu égard à l'état serré de ses peuplements.

Modifications de 1897.

Voici, par conséquent, la constitution des séries, à la suite des modifications apportées en 1897, sur un total de 4,082 hectares 90.18 :

	Etendue	Mode de traitement	Révolution ou rotation
A. — Séries artistiques :	H. A. C.		
Groenendael	1,851 2 9	Jardinage	10 ans
Auderghem	402 37 45	»	10 ans
Tervueren	96 58 80	»	10 ans
B. — Séries ordinaires :			
Belle-Étoile	757 62 89	Tire-aire	120 ans coupe principale
Ravesteyn	630 41 24	»	10 ans coupe d'éclaircie
C. — Taillis sous futaie :			
Rouge-Cloître	77 23 55	Taillis sur futaie	20 ans
D. — Série résineuse :			
Rouge-Cloitre	267 64 16	Blanc-étoc	60 ans

Situation actuelle.

La situation actuelle est la suivante : Les deux tiers de la forêt sont maintenus en massif plein et parcourus par des coupes d'éclaircies et jardinatoires ; deux séries, soit environ 1,400 hectares, suivent encore l'ancien traitement : coupes à blanc-étoc et repeuplements artificiels ; enfin le restant, 340 hectares environ, est occupé par le taillis sous futaie et les résineux. Lors du martelage des coupes définitives, le nouvel aménagement prescrit d'établir une réserve de 25 à 50 arbres par hectare, arbres qui doivent avoir été dégagés par la dernière éclaircie, appelée coupe préparatoire. La coupe est reboisée l'année suivante et à l'aide des essences que nous avons indiquées plus haut.

La Commission d'aménagement a formulé des propositions générales très importantes, après avoir défini de façon précise les buts auxquels la forêt doit répondre. Par suite de sa situation et de la nature de son propriétaire, dit le rapport de MM. Crahay et Vanderheyden, dont nous résumons le texte, Soigne a à satisfaire à des exigences spéciales. — But de la forêt.

Elle doit rester belle, riche et variée; aussi, faut-il chercher à l'entr'ouvrir le moins possible par des coupes blanches qui déplaisent aux promeneurs et exposent le sol à se durcir et à être envahi par les herbages, les joncs et même la bruyère. Il est nécessaire aussi qu'elle soit variée, car nulle chose ne fatigue le visiteur comme ces vieux peuplements d'une régularité parfaite, d'une monotonie désespérante. Rien n'est plus beau assurément, sur une longueur de 500 à 600 mètres, que ces futaies imposantes de quatre-vingts à cent ans, mais cependant, rien n'est plus fatigant lorsqu'elles se prolongent sur plusieurs kilomètres. Il semble que si certains massifs prenaient quelque peu le caractère de la forêt jardinée proprement dite, ils ne feraient qu'y gagner. Que l'on se représente, en effet, ces arbres élevés répartis d'une façon plus irrégulière, tantôt en massifs, tantôt séparés par des trouées garnies de semis naturels, de fourrés, de petits gaulis et l'on aura conservé à la forêt sa beauté, tout en ayant diminué sa grande monotonie. On aura de plus obtenu davan-

Le grand étang de Tervueren.
D'après une photographie inédite.

tage de verdure, un couvert plus bas en divers endroits, des fourrés propices au gibier et aux oiseaux; et la production n'en sera que plus forte.

Bois d'industrie. La forêt doit, en outre, fournir des arbres de fortes dimensions, réclamés de plus en plus par l'industrie. Actuellement, la majeure partie des produits servent encore au chauffage, car à cent ans, le hêtre n'a en moyenne que $1^{m}20$ de tour et fournit encore une proportion énorme de bois de feu. La révolution des séries ordinaires, déjà reculée à cent vingt ans lors du dernier aménagement, sera encore reportée plus loin, soit à cent soixante ans, afin d'obtenir des arbres plus utiles et de plus grande valeur. Vers cet âge, le hêtre atteindra au moins de $1^{m}80$ à $2^{m}20$ de circonférence.

Le hêtre, essence d'ombre, couvrant bien le sol, d'une culture facile et assurée, très recherché par les industries du centre de la Belgique, restera l'arbre principal de la forêt. Toutefois, ainsi que l'a prescrit l'aménagement de 1890, des essences précieuses lui seront associées, particulièrement le chêne, le frêne, l'orme, le mélèze et même l'érable. Le pin sylvestre, d'une croissance très vigoureuse et produisant des perches et baliveaux d'une vente facile, interviendra à divers titres, dans les sols médiocres, et en général lorsque le hêtre et les autres essences délicates exigeront un abri. Enfin, l'épicéa, le sapin argenté et quelques exotiques seront plantés par places pour compléter les boisements ou pour former les sous-étages.

Chênes. Le chêne vient bien dans la forêt. La nature argileuse de maint canton lui convient; il y a donc lieu de le favoriser dans les peuplements de futaie. Les ravins frais, à terre forte, ne convenant pas au hêtre, et le chêne y prospérant, seront particulièrement affectés à la culture de cette dernière essence précieuse. Aussi la Commission propose-t-elle d'adopter, dans ces situations, le régime de la futaie sur taillis mieux approprié à un arbre de lumière. Certains plateaux voisins, également à sol argileux, et renfermant déjà de beaux peuplements de chêne, seront soumis au même régime. Le frêne, l'orme et le peuplier picard seront associés au chêne dans ces conditions. Cette modification à apporter, du reste, sur une faible échelle, en vue de favoriser le chêne, aura aussi pour effet de donner plus de variété à la forêt et de créer des sous-bois procurant davantage la fraîcheur et l'ombrage. Enfin,

Pour le gibier. les oiseaux et le gibier trouveront dans les taillis la nourriture et l'abri qui font trop souvent défaut dans les vieux peuplements de futaie.

Tout en conservant le mode d'exploitation actuel, il y aurait lieu d'améliorer encore le système de repeuplement. A l'essence

d'ombre et aux arbres précieux mentionnés plus haut, on adjoindra une espèce à croissance rapide, à couvert léger, qui prendra rapidement possession du sol, tirera profit du terrain, procurera l'abri nécessaire et disparaîtra ensuite dans les éclaircies lorsque le hêtre, le chêne, d'autres arbres seront définitivement installés. Ces diverses considérations et un examen minutieux de Soigne amènent les distingués rapporteurs à constituer les séries de la manière suivante :

Constitution des séries.

A. Les cinq séries artistiques dites de Saint-Hubert, de Groenendael, de *Welrieckende*, d'Auderghem, de Tervueren, toutes futaies régulières à convertir en futaies jardinées. — B. La série en conversion de Boendael, taillis sous futaie à convertir en futaie jardinée. — C. Les deux séries régulières de Belle-Etoile, et de Ravesteyn, à traiter, la première par coupes à blanc étoc et repeuplements artificiels, la seconde par le mode du réensemencement naturel et des éclaircies. — D. Deux rideaux d'abri et d'agrément correspondant aux séries régulières et à traiter par le jardinage. — E. Les trois séries de futaie sur taillis, en conversion, de la Pépinière, de Rouge-Cloître et de la Pineraie Lauwers, composées en partie des futaies sur taillis existantes, — tel Rouge-Cloître, — en partie de cantons de futaie chêne et charme et de pineraies à convertir en futaie sur taillis. — F. Cinq séries de futaie résineuse comprenant les pineraies disséminées sur le domaine.



Vallon dans le bois des Capucins.
D'après une photographie inédite.

Considérations esthétiques.

Un chapitre du rapport de la Commission s'occupe de l'aménagement spécial de chacune de ces séries. MM. Crahay et Vanderheyden, parlant des séries artistiques, émettent des considérations fort intéressantes et judicieuses sur l'objectif à poursuivre. Ce que l'on admire le plus dans le peuplement de la forêt, écrivent-ils, c'est la hauteur et la rectitude des arbres; ce qu'on leur reproche avec raison, c'est leur grande régularité, leur monotonie. Il faut tâcher de diminuer cette dernière tout en conservant les qualités premières. En maintenant pendant longtemps encore les vieux peuplements dans une situation analogue et en y pratiquant des éclaircies qui augmentent leur régularité, on s'expose à obtenir des massifs dont le remplacement présentera un jour de sérieuses difficultés. On se trouvera, en effet, en présence d'arbres du même âge, mûrs ou dépérissants en même temps, inaptes à fournir des graines fertiles qui, du reste, germeraient difficilement sur un sol mal conservé, insuffisamment abrité par un couvert de plus en plus relevé. Pour réaliser le but désiré et obvier à tout danger, les rapporteurs préconisent l'adoption des règles que voici :

Règles proposées.

1° Tenir les peuplements assez serrés jusqu'à ce que les arbres qui les composent aient atteint leur plus grande hauteur; 2° entr'ouvrir les peuplements de façon que les arbres d'élite puissent arrondir leur cime, former une ramure puissante et devenir fertiles; en second lieu pour que des semis naturels, des fourrés puissent naître, se développer et apporter aux massifs la verdure et la fraîcheur qui font le charme des futaies jardinées.

Groupements des séries artistiques.

Les séries artistiques renferment des peuplements d'âges divers, allant le plus souvent d'une dizaine d'années à cent, cent dix ans et même plus. Cette situation a déterminé la Commission à proposer la division en trois groupes : vieux peuplements, peuplements moyens, jeunes peuplements, qui seront soumis chacun à un régime dont le but essentiel sera de conserver un effet pittoresque parfait. La série artistique de Tervueren forme une parcelle isolée, située à proximité du village de Tervueren et à environ 2,500 mètres de la forêt. Elle est entourée de terres cultivées et de bois appartenant en majeure partie au Roi. Elle mesure 104 hectares 50 ares.

Rideaux d'agrément ou d'abri.

M. Alexandre Dubois et ses honorables collègues recommandent spécialement que les rideaux d'abri ou d'agrément soient conservés, comme autrefois, dans les séries ordinaires, aux lisières exposées, ainsi que le long des chaussées et avenues fréquentées. Les coupes à y effectuer seront de même nature et poursuivront le même but que celles des séries artistiques, mais d'une façon bien plus modérée et sur de plus petites éten-

dues. On doit éviter de conserver à ces peuplements un degré d'uniformité trop absolu; sans cela les arbres, très élevés et peu branchus, ne rempliraient plus le rôle désirable. Il importe de chercher prudemment à obtenir des massifs irréguliers, constituant une barrière efficace contre le vent et plaisant mieux aux promeneurs. Enfin, on s'efforcera de créer un sous-bois dans les zones d'abri et d'agrément, soit en provoquant la naissance de semis naturels, soit en opérant par plantations de diverses essences. Les lisières exposées aux vents seront notamment garnies d'épicéas. Les rideaux de ce genre seront répartis en deux séries correspondant aux deux séries ordinaires. Elles seront à leur tour divisées en groupes, comme les séries artistiques. Le premier groupe comprendra les coupes de 85 ans et au-dessus, où des coupes jardinatoires seront exécutées. Le deuxième groupe sera formé par les bois de 35 ans environ à 85 ans, où des coupes d'éclaircies seront assises. Enfin, le troisième groupe comprendra les jeunes bois.



Coin de la forêt de Soigne
entre l'avenue Saint-Jean et l'avenue des Deux-Barrières.
D'après une photographie inédite.

Travaux d'aménagement.

Un autre chapitre du rapport a trait aux coupes en général et aux travaux d'amélioration. Il prévoit tout d'abord les nettoiements et les éclaircies, dont il examine les principes d'exécution à suivre. Il s'occupe aussi du moyen de desservir les

cantons mal situés et en même temps de créer des promenades agréables. Le principe admis est de suivre les ravins ayant une issue praticable et de placer les nouvelles voies de transport au pied des versants, à l'abri toutefois des eaux s'écoulant par le vallon. La Commission prévoit l'établissement de trente-neuf chemins, de 1^m50 à 5 mètres de largeur, réunissant les grandes avenues entre elles et les endroits les plus pittoresques de la forêt. Le rapport s'occupe encore des repeuplements artificiels, du repeuplement des coupes usées, du complément des plantations, de la création de sous-étages, du repeuplement dans les futaies sur taillis, et recommande, à titre d'essai, la plantation d'essences exotiques.

Nouveaux chemins.

La création des séries artistiques, des rideaux d'agrément et de taillis sous futaie, en certains points déterminés, le long des promenades et des ravins, montre que la Commission s'est préoccupée du côté esthétique. Dans le même ordre d'idées, elle préconise la plantation de sujets exotiques en certains points bien choisis, soit isolément, soit par bouquets, tout en évitant une exagération qui enlèverait à la forêt son charme naturel. Quelques hêtres pourpres, érables de Virginie et chênes d'Amérique par exemple, dans les futaies sur taillis; quelques bouquets de douglas, de nordmanns, de vobilis ou de mélèzes suffiraient à varier quelque peu l'aspect des massifs. Il semble utile également de créer des clairières le long de certaines allées, notamment près de l'Avenue du Haras et dans le voisinage des étangs. Quelques pièces d'eau existent déjà à Groenendael. Il est proposé d'en creuser d'autres, au fur et à mesure des ressources, notamment là où elles existaient jadis : *Kinders Verdronken* (1) *Vuylbeke, Kerrenberg*. Tout en augmentant l'agrément de la forêt, les étangs accusent son pittoresque; ils assurent aussi le revenu de la pêche et fournissent aux oiseaux et au gibier une eau qui souvent manque dans la forêt de Soigne.

Essences exotiques.

Création d'étangs.

Pour l'avenir de la forêt de Soigne.

Après avoir reproduit les conclusions de la Commission d'aménagement, nous tenons à en formuler à notre tour quelques-unes, qui, pensons-nous, compléteront logiquement les premières. On s'accoutume, dans notre pays, à entourer d'un respect jaloux tout ce qui touche de près ou de loin à l'histoire. Le plus infime vestige de construction ancienne, la ruine la plus informe font l'objet d'études et sont conservés, consolidés à grand frais. Tout ce qui évoque quelque fait glorieux ou pénible est disputé au temps et est rétabli, si l'on peut dire, dans une

(1) Les deux étangs des *Enfants Noyés*, depuis si longtemps effacés de la carte de la forêt de Soigne, ont été rétablis récemment en leurs emplacements primitifs.

existence nouvelle, grâce aux soins dévoués des artistes et des archéologues, soutenus par les pouvoirs publics. La forêt de Soigne, autrement ancienne que la plus antique de nos architectures nationales, est digne plus que tout monument de faire l'objet de la vénération et de l'amour du peuple de Brabant. Son histoire est en raccourci l'histoire du duché; il n'est pas un arpent de son sol qui n'ait servi de théâtre à des événements célèbres ou touchants. Tout à ses ombrages suggère la vie de nos princes, le luxe de leurs Cours, l'existence des religieux illustres et la bravoure de nos ancêtres épris de liberté et d'indépendance. Soigne est une vaste page où l'on peut lire sans cesse, pour peu qu'on soit désireux de surprendre ses secrets et qu'on connaisse son passé. Non seulement il faudrait la conserver désormais intacte, interdire que l'on en dérodât à jamais nul tronçon, mais essayer de l'élargir, de lui rendre ses proportions d'autrefois. Dans la mesure du possible, bien entendu, car les temps modernes ont créé maints obstacles matériels qu'il n'est point aisé de franchir pour réaliser le projet que nous préconisons. Mais on pourrait, petit à petit, acquérir des terrains au nord-ouest et au sud-est, qu'on planterait successivement d'essences diverses. Ces bandes noueraient comme naguère la forêt aux bois de Meerdael, d'Heverlé et de Hal. Ce résultat obtenu, on peuplerait le domaine, non dans un but cynégétique, mais dans une intention



Le grand étang monastique de Groenendael.
D'après une photographie inédite.

d'agrément et de pittoresque, de cerfs et de biches, grands animaux sympathiques et peu ravageurs, dont la présence sous la futaie est d'un charme profond.

Une innovation heureuse serait de fixer aux endroits fameux des écriteaux qui apprendraient au promeneur, en un style précis et bref, l'événement historique, le fait anecdotique qui s'y seraient déroulés. Ailleurs, on devrait rétablir les arbres célèbres, dont les lieux exacts nous ont été conservés par les vieilles cartes : chênes, hêtres, tilleuls, pommiers, aux appellations sonores ou singulières. Et ne serait-il pas absolument naturel que l'on rendît aussi à certaines allées, à certaines avenues, les noms qu'elles portaient jadis? D'autres commémoreraient le souvenir des moines, des écrivains, des peintres brillants qui chantèrent *Soñien* à travers les âges. La Forêt ainsi parée, toute vibrante encore de sa vie d'autrefois redevenue jeune, serait plus belle, plus attrayante qu'à n'importe quelle époque.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Pages 9 et suivantes. Nous avons trouvé une excellente épreuve, avant la lettre, de la carte de l'archer J. Van Werden, aux Archives du Royaume (cartes et plans gravés; supplément, n° 107). Cette épreuve est d'une clarté et d'une précision qui nous font regretter de ne point l'avoir reproduite de préférence à celle insérée dans le *Regiae Domus Belgicae* d'Antoine Sanderus, et dont la réduction orne la page 16 de cette étude.

Page 13. Nous avons traduit — lignes 42 et 43 — *Boxhorens vyvers* par : les Etangs des Cornes du chevreuil. Le mot flamand *boxheren* ou *bokshoren* veut en effet dire : corne de bouc ou corne de chevreuil. Cependant notre traduction semble abusive. Il est vraisemblable que *Boxhorens* est employé ici comme nom propre et que les étangs appelés ainsi le furent en souvenir des membres d'une vieille famille patricienne brabançonne, les Boxhorens. Il est permis de supposer que des seigneurs de cette famille possédèrent autrefois des terres à proximité du massif de la forêt de Soigne qu'ornaient les pièces d'eau rappelant leur existence.

Page 19. Première ligne de la légende, sous la gravure; lire au lieu de « au commencement du XVIIe siècle » : dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Page 30. En note : Nous avons remarqué que les feuilles originales de la carte du comte de Ferraris, conservée aux Archives générales du Royaume, se trouvaient aux Archives de l'État à Vienne. Nous aurions dû ajouter que les minutes de ces mêmes feuilles, abondantes en détails et d'un travail admirable de minutie, appartiennent à l'Institut cartographique militaire de la Cambre, à Bruxelles.

Page 36. Lignes huitième et suivantes. Au sujet de l'embryon du hameau de Notre-Dame-aux-Bois, dont un plan du « mesureur d'édifices » J. Hellemans, dessiné le 14 décembre 1773, nous a

conservé la topographie, nous avons trouvé un document de valeur aux Archives générales du Royaume, à Bruxelles. C'est une *Caerte Figuratieff* inédite de l'arpenteur A.-D. Bruyn, levée le 4 décembre 1742, sur l'ordre des Etats de Brabant. Elle a été acquise le 18 janvier 1886 à la vente Vander Stralen-Moons, à Anvers (cartes et plans manuscrits ; supplément, n° 110). Les propriétés privées enclavées dans la forêt de Soigne, et qui, trente et un ans plus tard, comprendraient vingt-cinq parcelles, ne sont encore subdivisées qu'en douze lots, en y comprenant la chapelle de *Jesus-Eyck* et la cure. Ce qu'il y a de précieux dans ce vieux plan, c'est, parmi la description du mesurage, une phrase essentielle écrite par le géomètre Bruyn. Elle nous apprend que toutes ces propriétés privées, comme taillées dans les bois domaniaux, restent le bien du prince. Les occupants jouissaient uniquement d'une concession accordée par le roi Philippe IV en 1660, à charge d'un aveu ou d'une reconnaissance annuelle : *Uyt gegeven wegens de Maj^{t} in den jaere 1660 op eene jaerlijckscke recognitie.* En prenant des précautions pour que les occupants de ces terres ne pussent invoquer jamais le bénéfice de la prescription, le souverain confirmait la tradition antique en vertu de laquelle le duc de Brabant ne cédait de portions de territoire sylvestre qu'aux ecclésiastiques de différents ordres.

Page 56. Lignes huitième et suivantes. Le souvenir de l'exploitation de la forêt de Soigne par la Société Générale des Pays-Bas est resté vivace parmi les populations du Brabant wallon. Ainsi, dans la contrée de La Hulpe, les cultivateurs riverains du domaine appellent encore celui-ci, dans leur dialecte un peu traînard : El bois del Banque.

Page 59. Lignes première et suivantes. Nous avons vu que le roi Guillaume s'était réservé l'ancien bois des Capucins, à Tervueren, lors de la cession de la forêt de Soigne à la Société Générale. Ce bois était devenu en 1842, lors de la rétrocession du domaine à l'Etat belge, la propriété de Léopold Ier. Nous aurions dû ajouter que ce bien de la Couronne comprenait environ trois cents hectares. Plusieurs parcelles en ont été « dérodées » depuis, mais replantées dans la suite. Tout ce tronçon fait de nouveau partie de la forêt de Soigne, de même que le manoir de Ravesteyn, d'une étendue de septante hectares. En vertu de la donation royale du 9 avril 1900, ces admirables propriétés sont redevenues domaine national. Le bois des Capucins n'est plus un territoire à part au milieu de l'antique *Sonienbosch ;* comme autrefois, il fait corps avec lui et confond ses admirables massifs marmenteaux avec les imposantes futaies qui l'entourent.

Il faut s'en réjouir, car ce bois des Capucins, par la variété de ses essences et par la multiplicité de ses sites, par le vallonnement de ses étendues et par le pittoresque de ses perspectives, constitue une promenade dont la diversité charme intensément. La végétation n'y possède nulle monotonie; toutes les essences s'y confondent et se font mutuellement valoir; les troncs des bouleaux, des hêtres et des sapins sortent d'un épais tapis de luxuriantes fougères et de délicieuses bruyères. A l'ouest des massifs, au centre desquels s'élevaient autrefois les constructions monacales des capucins, la Direction des Eaux et Forêts a commencé, il y a trois ans, l'aménagement d'un vaste arboretum géographique; lorsque les plantes auront pris quelque développement, cet attrayant parc d'études acquerra un caractère du plus admirable aspect, accentué encore par la nature accidentée du terrain où il est établi. A travers cette jeune végétation zigzague, du nord-ouest au sud-est, un capricieux chemin qui dévale des coteaux, court au fond des vals, s'accroche aux flancs des collines et offre aux excursionnistes la joie de tableaux toujours changeants et modifie à chaque pas les plus impressionnants points de vue. C'est la Promenade Royale, faite de tronçons de venelles et de vieux chemins ingénieusement raccordés et qui, tenant à l'avenue des Deux-Barrières, non loin du castel de Ravesteyn, coupe presque perpendiculairement toutes les grandes voies de communication, s'arrondit au sud de l'ancien territoire conventuel et va, vers le parc de Tervueren, finir à la Wolfstraat.

Page 104. Troisième note marginale, deuxième ligne. Lire, au lieu de « 17 juin 1705 » : 17 août 1705.

Page 108. Première note marginale, troisième ligne. Lire, au lieu de « 18 juin » : 18 août 1705.

Page 109. Neuvième ligne. Lire, au lieu de « jour pour jour » : à un mois près.

Page 110. Vingt-huitième ligne. Lire, au lieu de « le 29 juillet » : le 29 juillet 1741.

Page 133. Lignes vingt-troisième et suivantes. Thierry de Eetvelde ou Dierick van den Heetvelde, comme on l'appelle d'ordinaire dans les actes officiels, nommé maître des forêts le 1er octobre 1507, était seigneur de Corbais. Mais il avait été créé baron de Carloo vers l'année 1486, lors de son mariage avec Madeleine van der Noot. Il n'eut point d'enfants de son épouse et mourut le 15 février 1536 (nouveau style), comme l'établissent les archives de l'ancienne seigneurerie de Carloo, acquises naguères par l'Etat pour le dépôt de Bruxelles.

Page 173. Onzième ligne. Lire, au lieu de « qui devra servir » : qui devront servir.

Page 244. Lignes vingtième et suivantes. Nous basant sur le texte des ordonnances de Charles-Quint, nous avons dit que le Tribunal du Cor ou Consistoire de la Trompe fut créé par l'Empereur en 1518 : Le règlement, publié le 3 juillet de cette année, décrète la constitution du tribunal et stipule qu'il sera composé de sept hommes de fief et présidé par le Grand Veneur de Brabant. Rien, dans la lecture de ce « placard », ne permettait de supposer que cette cour spéciale eût existé auparavant. Les feuilles de notre étude étaient imprimées lorsque nous avons acquis la preuve que le Tribunal du Cor fonctionnait déjà plus de deux cents ans avant la naissance du fils de Philippe le Beau. Charles-Quint ne créa donc point le Consistoire de la Trompe : il en fit une espèce de refonte, il le réorganisa probablement sur des bases nouvelles, sans indiquer qu'il s'inspirait d'une juridiction fort ancienne, sans même nous laisser deviner ce qu'il lui empruntait. Des découvertes nouvelles nous fixeront probablement un jour sur cette question. Toujours est-il que le Tribunal du Cor existait à la fin du XIIIe siècle. Cela ressort d'une précieuse charte entrée récemment aux Archives générales du Royaume : elle fait partie de tout un ensemble de documents provenant des anciens seigneurs de Carloo, les barons van der Noot, documents achetés à la famille d'Oultremont, par l'intermédiaire de M. Eugène Poswick. Nous devons à l'obligeance de ce brillant historien d'avoir pu, sans délai, étudier le monument qui nous intéresse, car il nous en a communiqué une photographie admirable de clarté.

Le document dont il s'agit est un acte, écrit en latin, concernant une double cession de fief. En voici la traduction : « Nous hommes du Cor du seigneur duc : Henri Grand Veneur, Henri de Deect, Henri de Honsocht et Arnold de Perke, faisons connaître à tous ceux qui examineront le présent écrit que Marie de Gletbeke, fille de feu le seigneur Egreige de Gletbeke chevalier, et le nommé Machère Potere, qui par jugement intervenu lui a été désigné comme tuteur, ont de leur propre gré comparu devant nous et devant messire duc ; ils ont demandé que certain fief dont la prénommée Marie tenait l'hommage des hommes du Cor du seigneur duc, tel qu'il est, avec toutes ses dépendances, auprès de la terre de Gletbeke, et tout l'usufruit attaché à ce même fief, soit reporté au profit de ses filles Marie et Marguerite, — filles qu'elle eut de Geldalfe, son époux légitime ; ensuite de sa demande et du jugement rendu par les ci-devant hommes du Cor, elle renonça à tous droits sur ledit fief et demanda son affranchissement. Le seigneur duc, après avoir pris connaissance de sa prière et de l'avis des prénommés hommes du Cor, investit dans le susdit fief, les dames Marie et

Marguerite Alors ces demoiselles Marie et Marguerite et le prénommé Machère Potere qui, par jugement, leur avait été adjoint comme défenseur, demandèrent que le fief en question fut mis à la disposition et à l'usage de Walter de Kariloe, fils de feu sire Gérard de Kariloe, chevalier. Après l'avis du duc, et après la sentence rendue par les hommes du Cor, elles renoncèrent à tous droits sur le dit fief et en réclamèrent l'affranchissement. Alors, le seigneur duc investit solennellement dans le dit fief le susdit Walter de Kariloe en vertu de sa propre demande et en conséquence du jugement rendu par les hommes du Cor. Et pour que le présent acte puisse jouir d'une valeur perpétuelle et en témoignage du jugement par les prédésignés hommes du Cor, le sceau de Monseigneur le duc a été appendu à la présente. Donné en l'an du seigneur M.CC. nonante quatre, sixième férie de la Vierge Catherine (1). »

Nous avons reproduit intégralement cet acte, bien que nous n'eussions qu'un point à en retenir : c'est que le Tribunal du Cor était constitué et siégeait régulièrement six mois après la mort de Jean I[er] dit le Victorieux. Nous voyons aussi qu'il se composait alors de quatre juges, y compris le grand veneur. Ce ne sont pas encore les « hommes de fief » dont parle Charles-

(1) *Nos homines de Cornu domini ducis : magister Henricus venator, Henricus de Deect, Henricus de Honsocht et Arnoldus de Perke notum facimus universis presens scriptum inspecturis quot Maria de Gletbeke que quondam fuit filia domini Egreigi de Gletbeke militis et Macherius dictus Potere, qui ejus tutor, mediante sententia, fuit factus, sua libera voluntate coram nobis et domino duce venerunt ; assignaverunt subportantes quoddam feodum de quo dicta Maria fuerat homo de Cornu domini ducis, prout jacet cum omnibus suis appenditiis apud Gletbeke et omnem usumfructum ex dicto sibi feodo competentem, ad opus filiarum suarum Marie et Marguerete, quas habebat a Geldalfo, suo legitimo viro, in manu domini ducis per suam monitionem et sententiam predictorum hominum de cornu, super hoc exsecutam, renuntiando et effestucando omni juri sibi ex dicto feodo competenti. Et Dominus dux, sua monitione et sententia supredictorum hominum de cornu super hoc subsecuta, jamdictas filias videlicet Mariam et Margaritam in predicto feodo investivit. Hicinde, supredictae filiae Maria et Margareta et Macharius dictus Potere, qui tutor sententialiter eisdem fuit adeptus, assignaverunt subportantes sepe nominatum feodum ad opus et ad utilitatem Walteri de Kariloe qui quondam erat filius domini Gerardi de Kariloe militis, in manu domini ducis, mediante monitione domini ducis et sententia sepedicta hominum de cornu subsecuta, renuntiando etiam et effestucando omni juri sibi ex dicto feodo competenti. Et post hec omnia, dominus Dux supranominatum Walterum de Kariloe in saepenominato feodo per suam monitionem et sententiam saepenominatorum hominum de cornu subsecutam solemniter investivit. Et, ut presens scriptum perpetua habeat perfrui firmitate et in testimonium hujus rei sepenominatorum hominum de Cornu, domini ducis sigilla presentibus sunt appensa Datum anno domini M. CC. nonagesimo quarto, feria sexta post Katerine Virginis.*

Quint, ils s'appellent tout simplement : les hommes du Cor. Ce tribunal avait probablement certaines attributions que plus tard le jeune empereur ne lui conserverait pas. Comment expliquer sans cela son intervention dans la double transmission de fief dont le procès-verbal nous apprend son existence? Ces affaires relevaient logiquement de la Cour féodale. Cette intervention a dû être exceptionnelle et, s'il nous était permis d'en rechercher la raison, nous l'attribuerions volontiers à la réglementation de la chasse. Nous avons vu que les ducs de Brabant s'étaient réservé de tout temps la forêt de Soigne pour eurs expéditions cynégétiques, et que le droit de chasse absolu leur appartenait aussi sur les terres riveraines du territoire domaniale, à une demi-lieue à la ronde. Il est possible que cette juridiction, codifiée sous Charles-Quint, fût en vigueur dès le règne des premiers ducs de Brabant. Et comme à cette époque les limites de *Sonien bosch* s'étendaient encore fort loin de tous côtés, il est indiscutable que la terre de Gletbeke, à laquelle tenait le fief cédé à Walter de Kariloe ou de Carloo, était en plein milieu de cette zone neutre ou franche, où il était interdit aux gentilshommes eux-mêmes de traquer le gibier.

Est-ce pour ce motif que le premier Tribunal de la Vénerie dont nous ayons connaissance eut à siéger et à donner son avis le vendredi 25 novembre 1294 devant le duc Jean II, récemment monté sur le trône? Nous n'oserions l'affirmer. C'est une simple hypothèse. Les éléments nous manquent pour essayer de résoudre cette attachante question. Souhaitons que d'autres, plus autorisés que nous, prennent à cœur de la trancher. Nous ne faisons, en somme, que poser le problème. Ajoutons que Gletbeke ou Glatbeke était une seigneurie située sur le territoire de Stalle; le fief acquis par le châtelain de Carloo était par conséquent voisin des propriétés de celui-ci. *t' Hoff te Glatbeke* avait reçu son nom du ruisseau au bord duquel la demeure se dressait autrefois. A partir du commencement du XVII[e] siècle, le petit manoir est appelé d'habitude *Kinsendael;* à cette époque en devient acquéreur Jacques Woislanski, lieutenant fauconnier de Brabant, comme nous l'avons dit (page 294) dans le quatrième chapitre de ce livre.

Page 245. Sixième ligne. Lire, au lieu de « ressortissant à la gruerie » : ressortissant à la gruerie et à la vénerie.

Page 258. Ligne première et suivantes. Le comte Guillaume de Zeyn, avons-nous dit, conseiller et sénéchal de Brabant, serait le premier grand veneur dont il soit fait mention. Or, le document inédit que nous avons analysé plus haut nous apprend l'existence d'un grand veneur en 1294, donc plus d'un siècle avant la nomination du gentilhomme de la Cour de la duchesse

Jeanne. L'acte des Archives du Royaume ne nous donne malheureusement pas le nom du plus ancien titulaire connu. Il l'appelle tout simplement Henri, *magister venator*.

Page 286. En note. Nous occupant du Castel de Trois-Fontaines, nous avons relevé une soi-disant erreur de Christophre Butkens; celui-ci imprimant que les ducs de Brabant avaient aussi une maison de chasse à Groenendael, appelée la maison de Ravesteyn, nous avions émis l'opinion que l'auteur des *Trophées* visait sans doute le castel de Ravesteyn, situé sur le territoire de Tervueren. Nous devons reconnaître que le savant cistercien est dans le vrai. Groenendael avait, en effet, sa « maison de Ravesteyn ». Ce n'était autre que ce vaste bâtiment, à deux étages, contigu à l'église abbatiale et prolongeant son vaisseau sur la rive droite du grand étang, dont la célèbre gravure de Lucas Vorstermans le Jeune nous fait connaître les nobles proportions. La façade postérieure était renforcée de deux tours carrées plongeant dans l'eau du lac; les deux pignons étaient à redans. Cette vaste aile abritait les appartements où les princes s'installaient quand ils faisaient un séjour chez les Augustins de la « Vallée Verte » ou lorsqu'ils venaient s'y reposer la nuit après une partie de chasse. Son nom lui venait de ce que cette luxueuse habitation avait été construite, en 1520, pour Charles-Quint, par Philippe de Clèves, duc de Ravesteyn. Sous le règne de l'infante Isabelle, le palais était fort dégradé; et nous avons vu (page 390) que la veuve de l'archiduc Albert consacra la somme considérable de 23,000 florins à sa restauration.

Page 312. Première ligne de la légende, sous la gravure. Lire au lieu de « couvent des Dominicaines » : couvent de Dominicaines.

Page 443. Premier paragraphe. Nous aurions dû signaler, parmi les oratoires qui jalonnaient autrefois les bornes de la forêt de Soigne, la chapelle de la Vierge, dite Notre-Dame de la Consolation, à Uccle-Caelevoet. Ce sanctuaire, dont nous avons donné (page 369) une vue d'après le dessin du chevalier de la Barrière, lithographiée par L. Haghe, a été démoli vers 1835; l'estampe en question est donc de quelques années plus ancienne que nous l'imprimions. La chapelle de Caelevoet avait eu la même origine que la chapelle de Jesus-Eyck et que la chapelle de Welrieckende : Un grand marchand de vin de Bruxelles avait fait exécuter, puis fixer à un arbre, en 1354, une statuette de la Vierge, pour accomplir un vœu fait au moment où la tempête allait l'engloutir avec le navire à bord duquel il revenait dans sa patrie. Comme des miracles s'étaient opérés au pied de l'arbre, celui-ci devint un lieu de pèlerinage; si bien

qu'on abrita la sainte icône dans une chapelle en bois, qui fut remplacée, au milieu du XVI[e] siècle, par un oratoire en pierres. Le petit temple avait conservé jusqu'à son dernier jour son pittoresque primitif, car il n'avait jamais subi de modifications. Alphonse Wauters nous apprend que l'infante Isabelle avait visité la chapelle d'Uccle-Caelevoet le 9 juillet 1625, à l'occasion sans doute d'un des nombreux séjours que faisait la veuve de l'archiduc Albert au monastère tout proche de Botendael.

TABLES

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III : LA FLORE

CHAPITRE IV : LA FAUNE

CHAPITRE V : LES MAISONS SEIGNEURIALES

CHAPITRE VI : LES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

CHAPITRE VII : LES CHANTRES

TABLE DES GRAVURES

Pages

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

